U d'/ of Ottawa
39003000361203

1-23-68 Français

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lamisreautemp00feil

984/30

LA

MISÈRE

AU TEMPS DE LA FRONDE

ET

SAINT VINCENT DE PAUL

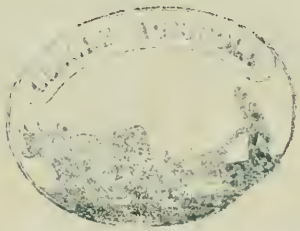

Paris. — Impr. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LA

MISÈRE

AU TEMPS DE LA FRONDE

ET SAINT VINCENT DE PAUL

OU

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DU PAUPÉRISME EN FRANCE

PAR

ALPH. FEILLET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRANCE

Sparsa colligo.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-EDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS
1862

Tous droits réservés.

Universitas
BIBLIOTHECA

HV
265
.F45
1862
v.1

PRÉFACE

Depuis un certain nombre d'années, les événements politiques, les progrès de la science économique et les concours de l'Institut ont dirigé les études de beaucoup d'érudits vers l'importante question du paupérisme. La société a paru comprendre que c'est, à notre époque, l'énigme du sphinx : il s'agit de la résoudre, si on ne veut être dévoré. De là un assez grand nombre d'ouvrages, dont nous ne citerons que quelques-uns, les plus récents : MM. Dareste de la Chavanne, Leymarie, Doniol et Bonnemère se sont occupés des paysans; MM. Du Cellier et Levasseur, des classes ouvrières; M. Alex. Monnier, de l'assistance publique, etc. Trois d'entre eux, MM. Dareste, Monnier et Levasseur ont eu l'honneur d'être couronnés par l'Académie. Malgré le mérite évident et incontestable de ces travaux, ils ne nous semblent pas avoir atteint au but que se proposaient leurs auteurs, c'est-à-dire avoir démontré l'existence d'un immense paupérisme pendant toute la

durée de l'ancienne monarchie. Ces écrivains embrassaient trop pour bien prouver : les quelques faits isolés qu'ils citaient, empruntés à chacun des règnes de nos rois, pouvaient, avec une certaine apparence de raison, être justifiés, par les esprits optimistes ou intéressés, comme de simples accidents, et conséquemment ne tirant point à conséquence.

Pendant douze années d'études persévéramment poursuivies sur ce sujet, nous avons suivi la même méthode et amassé de très-considérables matériaux pour une *Histoire du paupérisme en France avant* 1789 ; déjà nous en avions publié quelques fragments dans divers recueils : l'*Indépendant de Neuchâtel* (Suisse) et la *Revue de Paris*. Un de ces articles (*Chapitre inédit de l'histoire de la Fronde*, 1856) obtint des marques d'estime assez rares pour un travail aussi court (trente-deux pages) ; MM. Michelet, Henri Martin, H. Bordier, Ed. Charton, voulurent bien en citer des passages étendus dans leurs Histoires de France ; M. Louandre le recommanda dans son importante étude de *l'Alimentation publique sous l'ancienne monarchie ;* M. Ed. Fleury le développa au point de vue local du département de l'Aisne (*le Diocèse de Laon pendant la Fronde*) ; divers journaux des provinces, dont notre récit avait fait connaître l'épouvantable misère (*Courrier de Saint-Quentin*, *Revue picarde*, etc.), l'analysèrent longuement ou en citèrent

des documents. Cette attention, qu'on accordait sans doute uniquement à la nouveauté du sujet, fut pour nous un avertissement : nous comprîmes qu'au lieu d'une histoire générale du paupérisme, sous peine d'insuffisance, il fallait étudier à fond, sonder bien avant une période de cette lugubre et immense histoire, et faire toucher au doigt, pour ainsi dire, les conditions d'existence de nos pères avant 1789.

Notre sujet nous était d'avance désigné : c'était la minorité de Louis XIV, que les historiens de la Fronde avaient jusqu'alors traitée comme un épisode romanesque, une comédie bouffonne, propre au plus à fournir à des romanciers ou à des librettistes le canevas de leurs trilogies ou de leurs opéras-comiques. Les historiens économistes mêmes s'y étaient trompés : de tous ceux que nous citions plus haut, deux seulement, MM. Du Cellier et Bonnemère, avaient un peu entrevu les maux de l'époque ; pour les autres, tout était pour le mieux dans le plus gai des mondes possible. Si donc nous parvenions à établir que cette époque ne le cède en rien comme misère, mortalité, diminution de la richesse nationale, dégradation morale, aux époques reconnues comme les plus malheureuses de nos annales, à la féodalité, au dixième siècle ou *siècle de fer*, aux temps de la conquête anglaise, à la désastreuse lutte contre la maison d'Autriche, au siècle des guerres de religion et de la Ligue, aux vingt-cinq

dernières années du règne de Louis XIV, ou à l'époque du *pacte de famine;* si nous parvenions à établir que cette époque de la Fronde, dont il n'a jamais été question au point de vue du paupérisme, dépasse tout ce qu'on sait généralement des périodes reconnues de tous les plus malheureuses, notre thèse nous semblerait prouvée *à fortiori*, sans que nous ayons besoin de parcourir les huit siècles de la monarchie capétienne.

Un autre motif, encore plus puissant, confirmait ce choix : nous avions heureusement à montrer, pour adoucir l'horreur de notre tableau, le dévouement d'un de ces hommes généreux tels que l'humanité en présente rarement, à faire connaître le rôle *civique* de saint Vincent de Paul, se faisant, à la vue de l'impuissance complète de la royauté, le directeur de l'assistance publique, l'aumônier de la France, et méritant le titre de *Père de la patrie* que lui décerne la reconnaissance des villes secourues par son zèle ardent. Si nous étions contraint, par respect pour la vérité, de toucher à la réputation consacrée de héros tels que Condé, nous avions la consolation de pouvoir ajouter quelques rayons à la gloire patriotique de deux personnages qui ne tiennent pas peut-être, dans l'histoire, le rang qu'ils méritent : Vincent de Paul et Fabert.

Nous avions encore une autre heureuse fortune : même après le sagace et pénétrant M. Sainte-Beuve, nous croyons pouvoir ajouter quelques traits à l'étude

qu'il nous a donnée d'une école intéressante dans notre tradition nationale, l'école janséniste.

Notre choix fixé, restait à déterminer la forme du travail : l'histoire écrite peut être envisagée à deux points de vue, ou comme art, ou comme science. Nous ne nous dissimulions pas qu'il a été donné à peu d'élus d'atteindre ce double but. Mais nous eût-il été donné de prendre place à côté d'artistes en style que tout le monde nomme, peut-être aurions-nous encore hésité à imiter leur forme de récit suivi, mêlant le document à la composition de l'historien : nous aurions craint que notre indignation d'homme et de citoyen n'eût percé trop souvent dans notre récit, et que notre travail n'en eût gardé l'apparence d'un pamphlet, au lieu de demeurer un livre impartial s'adressant non à la passion, mais à la conscience. Pour avancer ou pour amener l'heure de la justice dans l'histoire, l'historien, à notre avis, ne doit apporter qu'un contingent de certitudes, des preuves et non plus des phrases, s'effacer et laisser la parole aux contemporains et aux faits.

Nous nous sommes donc renfermé dans la tâche qu'indique notre épigraphe : recueillir et présenter des documents authentiques, officiels et impartiaux, les expliquer, les rapprocher les uns des autres, les mettre en lumière. De là des redites, des longueurs d'autant plus fréquentes que, voulant prouver que la Fronde de Paris n'avait pas eu son contre-coup seulement à

Bordeaux, comme on le croit et on l'écrit généralement, mais bien dans toute la France, il nous a fallu, année par année, parcourir presque une à une toutes les provinces. Le lecteur regrettera peut-être ces redites; mais s'il a la patience de lire ce qu'ont pu endurer ses pères (et Pline le Jeune dit que la patience du juge est une grande partie de la justice), ces longueurs serviront à amener une plus grande conviction dans son esprit, à lui donner, par la fidèle reproduction des pièces, un sentiment plus exact, une connaissance plus intime de l'époque.

Si les conclusions de ce travail paraissent à certaines personnes sévères pour l'ancienne monarchie, nous voudrions bien qu'elles n'y vissent pas une œuvre de parti : nous avons tenté de faire ce que vient d'accomplir si heureusement M. Cochin au sujet de l'esclavage, de nous adresser à la conscience et à l'intérêt véritable et bien entendu de nos concitoyens. Écrire des plaidoyers contre l'ancien régime ou contre l'esclavage serait œuvre de déclamation; on n'en est plus là aujourd'hui, ce sont deux causes gagnées devant la morale et la justice; reste à convaincre les partisans de ces deux régimes que leur abolition est un bon calcul. A notre époque positive, il faut prouver par des faits et des chiffres, il faut que l'historien se fasse économiste, qu'il montre que la transformation de la société en 1789 loin d'avoir ruiné la nation l'a sauvée d'une

décadence complète, et qu'elle l'a mise en voie de s'améliorer et de s'enrichir.

En attendant que la science ait dit son dernier mot sur cette question, le lecteur peut faire lui-même un rapide examen de la situation morale et économique des États de l'Europe selon qu'ils sont plus ou moins rapprochés des idées de 1789 ; cet examen lui servira à la fois d'épreuve et de contre-épreuve, car il arrivera nécessairement à établir deux catégories bien différentes qui justifieront cette pensée exprimée par M. Michel Chevalier dans un discours au dernier conseil général du département de l'Hérault. « Les principes de 1789 ont fait la conquête de l'Europe, les rois lui demandent la sécurité, de même que les peuples en attendent la dignité et le bien-être. »

C'est là notre thèse ; nous nous sommes efforcé de n'en pas sortir, et nous avons la conviction d'y avoir réussi. Pour parvenir à rassembler le grand nombre de documents que nous avons réunis dans ce livre sur une époque où l'on ne trouve que des fragments, nous avons dû frapper à bien des portes ; elles se sont presque toutes ouvertes avec beaucoup de bienveillance, et nous trouvons du plaisir à nommer, chaque fois que l'occasion s'en est offerte, ceux qui nous ont aidé de leur obligeant concours. Avant de terminer cette préface, nous remercierons d'une manière spéciale M. Chéruel, inspecteur général de l'Université, l'historien qui

connaît le mieux l'époque de la Fronde ; MM. Richard et Marty-Laveaux, de la Bibliothèque impériale, qui ont bien voulu faciliter par leurs connaissances bibliographiques nos recherches dans ce vaste et riche dépôt ; M. Perboyre, assistant des lazaristes, qui, avec beaucoup de complaisance, nous a autorisé à étudier la volumineuse correspondance de saint Vincent de Paul, que les disciples de l'apôtre ont rassemblée dans les archives de la Mission, rue de Sèvres ; M. Louis Pâris, directeur du *Cabinet historique* ; M. Ernest Morin, professeur à l'École supérieure du commerce. Nous les prions d'agréer ici l'expression de notre profonde gratitude.

LA MISÈRE

AU TEMPS DE LA FRONDE

ET SAINT-VINCENT DE PAUL

CHAPITRE PREMIER

Si l'art, comme la littérature, est l'expression de la société, Callot doit être regardé comme le véritable artiste de la première moitié du dix-septième siècle.

« La littérature est l'expression de la société, » a dit un auteur célèbre; ce mot, tant répété, est encore plus vrai peut-être pour l'art, qui dépend à un degré extrême du milieu social dans lequel il se meut. Littérature et art, en effet, ont habituellement une marche parallèle, presque identique, présentant les mêmes vicissitudes, les mêmes alternatives de grandeur et de décadence que l'histoire politique du pays; échos et organes de la nation, ils expriment ses impressions, ses sentiments, ses idées, ses abattements, ses joies, ses tristesses. Voulez-vous en être convaincu? Reculez ou avancez, par la pensée, d'un siècle,

d'un demi-siècle même, l'époque d'une œuvre d'art, et l'œuvre est différente. Il faut distinguer dans tout produit de l'esprit humain deux caractères essentiels, le type d'universalité, qui seul marque le travail de l'homme au coin de l'immortalité et le fait vivre à travers siècles et pays; mais ce cachet imprimerait aux œuvres du génie une sorte de monotonie, leur enlèverait toute originalité, et par conséquent n'aurait permis que la production d'un chef-d'œuvre unique en chaque genre, si on ne devait trouver en même temps un reflet de l'époque et du lieu où vécut l'auteur. Cette seconde qualité, en assurant au livre, au tableau, un caractère de beauté particulier, lui gagne avant tout les sympathies des contemporains qui le comprennent mieux, et produit autour du nom de l'auteur un concert de louanges et d'éloges qui, quelquefois même, trompe la postérité sur le mérite réel et intrinsèque de l'écrivain ou de l'artiste.

Il existe donc entre un peuple, ses artistes et ses littérateurs une influence réelle qu'ils subissent à leur insu et qui les fait réagir les uns sur les autres. Les nombreux exemples à l'appui de cette thèse peuvent être empruntés à tous les pays. Qui mieux que Michel-Ange, avec son génie titanesque, représente les grandeurs de la Renaissance? Dans *Moïse, le Jugement dernier* et la coupole de Saint-Pierre, ne sent-on pas revivre le grandiose, la fermeté, l'austérité de cette époque, tandis que Raphaël, par ses madones si pures, exprime le sentiment religieux, la grâce et l'élégance de son siècle? Venise aussi eut sa peinture et son architecture en propre, et retrouva son cachet semi-oriental dans la couleur chaude et dorée du Titien et surtout dans son palais ducal de Saint-Marc. L'Espagne, pays monacal et roya-

liste, trouve pour interprète le pinceau de Murillo, le peintre aux extases, de même que Velasquez traduit ses sentiments monarchiques; ne sont-ce pas les artistes qui conviennent à un royaume dont le souverain réside à l'Escurial? La Hollande fournit une preuve plus frappante encore de l'importance du milieu social : lorsque les Pays-Bas ont brisé avec l'Espagne, une école nouvelle apparaît, l'école hollandaise, si distincte de l'école flamande qui cependant lui a donné naissance; là, l'amour de la patrie, du sol reconquis, le sentiment du foyer, dominent tous les autres et transforment les genres. C'est désormais une peinture qui convient seulement à des protestants, à des républicains économes : plus de grands tableaux, de tableaux d'église, mais des toiles de chevalet qui représentent des scènes de mœurs, des portraits ou intérieurs de famille, la peinture maritime, une école de paysage avec ses vertes prairies émaillées de bestiaux. Il suffit de nommer Ostade, Metzu, Potter, Ruysdaël, Van der Helst, le peintre du *Grand banquet de la paix de Munster*, et, au-dessus de tous, Rembrandt avec sa *Ronde de nuit*, ses *Syndics de l'ancien Staalhof*. Son génie ne rappelle-t-il pas ce ciel brumeux qu'un chaud rayon de soleil perce en répandant la gaieté et la vie sur tout ce qu'il éclaire[1]?

Si nous examinons la part qui revient à la France dans les productions de l'intelligence, il ne nous est pas difficile de reconnaître que les œuvres des artistes français furent aussi l'expression de la société de leur temps. Ainsi Cousin, Goujon, Pilon, donnent une idée exacte de cette cour élégante, mythologique et païenne des Valois. L'art

1. Vitet, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1861. *L'Art hollandais.*

théâtral, fastueux, vide, officiel, aligné, mais noblement, savamment ordonné, s'est incarné dans le peintre de Louis XIV, Lebrun, le décorateur du monarque orgueilleux par excellence. Sa roideur devient une heureuse qualité pour peindre toutes ces têtes qui restent immobiles afin de conserver intacte la symétrie de leurs vastes perruques; la grandeur factice des modèles demandait un talent plus apparent que réel, sans vie et sans chaleur. Mais bientôt toute grandeur disparaîtra dans les choses comme dans les hommes; les grands appartements feront place aux boudoirs, la poudre remplacera la majestueuse perruque. Watteau pour la Régence, comme Vanloo et Boucher pour madame de Pompadour et Louis XV, peindront sur les dessus de portes ces licencieuses bergères, qui seraient gracieuses peut-être, si elles ne devenaient pas ridicules à force d'être enrubannées et prétentieuses. Les petites maisons sont décorées de sujets galants, seuls possibles dans ce monde frivole et corrompu où s'agitent les héros et les héroïnes de Crébillon fils, en même temps que les mœurs honnêtes et bourgeoises se retrouvent dans les tableaux un peu déclamatoires du sentimental ami de Diderot, le peintre Greuze. Plus tard, au souffle précurseur de 1789, s'éleva David, le représentant de la Révolution et de la République, David, dans les œuvres duquel le souvenir de la Grèce et de Rome tient une si grande place. Les mœurs militaires de l'Empire ont pour représentants officiels Gros et Gérard, pendant que Géricault traduit à l'usage du peuple cette grandeur impétueuse et cette agonie héroïque dans ses deux célèbres cavaliers, la *Charge du dragon* et le *Cuirassier blessé*.

Si le côté religieux de la première moitié du dix-sep-

tième siècle se trouve représenté par Lesueur, dont la *Vie de Saint Bruno, Saint Gervais, Saint Protais* et *Saint Paul à Éphèse,* caractérisent bien l'époque des Bérulle, des François de Sales, des Vincent de Paul, des Saint-Cyran et des hommes de Port-Royal, il est un artiste qui a consacré son talent à en retracer les douleurs et les souffrances; c'est Callot. si populaire, si connu même de ceux qui ignorent les arts, Callot dont le nom seul est un type.

Tous les documents que fournit l'histoire des arts au dix-septième siècle témoignent à l'envi de l'immense réputation de cet artiste parmi ses contemporains : loué par tous, adopté de l'Europe entière, Callot semble n'avoir pas eu d'égaux dans l'estime publique. Aussi, quelle que soit l'admiration qu'inspire son talent, ses panégyristes sont contraints de se demander comment sa renommée n'a pas pâli, ne s'est pas effacée devant le mérite bien supérieur des Nanteuil, des Roullet, des Edelinck, des Audran, des Drevet qui l'ont suivi; comment même elle a pu s'établir, quand son œuvre, considéré au point de vue abstrait de l'art, paraît si inférieur à celui d'Albert Durer, son prédécesseur?

Un homme qui a étudié Callot avec un zèle particulier et qui l'a parfaitement fait connaître, attribue cette réputation extraordinaire à ce que Callot fut surtout un génie créateur, tandis que les autres grands burinistes du dix-septième siècle ne furent, en général, que des imitateurs. Sans vouloir contester ce que cette appréciation a de juste et de sérieux, nous croyons que M. Meaume n'a pas assez tenu compte de ce fait que Callot a surtout représenté son époque. *Les Bohémiens, les Misères de la guerre, les Supplices,* voilà le dix-septième siècle dans sa cruelle vé-

rité! et Callot, qui passe généralement pour un *fantaisiste*, est, à nos yeux, un grand *réaliste;* il avait buriné les malheurs de son temps bien avant qu'on songeât à les écrire, et encore aujourd'hui, si nous voulions illustrer le travail qui nous occupe, c'est à Callot que nous nous adresserions. Tous ses contemporains retrouvaient dans ces petites gravures les calamités qu'ils avaient eues sous les yeux, qui souvent même les avaient frappés. Callot n'est pas seulement un graveur lorrain, comme l'a trop cru son habile biographe, M. Meaume, c'est un artiste sorti, pour ainsi dire, des entrailles de la société, que la société a reconnu, adopté, parce qu'il était en pleine communion, identité de pensées avec elle; de là cette étonnante réputation que le temps et la comparaison avec d'autres talents supérieurs n'ont pu entamer. Callot est un de ces hommes qui s'élèvent au-dessus d'un provincialisme étroit pour appartenir à leur siècle, mieux encore, à l'humanité.

Les *Bohémiens* ne sont pas seulement l'histoire fantaisiste de ces vagabonds à la suite desquels le jeune Callot, obéissant à sa passion pour les arts, malgré la volonté de son père, alla en Italie; c'est l'histoire, la vie de trente mille familles protestantes qu'en 1627 l'empereur Ferdinand chassait de l'Allemagne, après sa victoire de la Montagne-Blanche, et qui, jetées dans l'Europe entière, ont rendu pour tous leur nom synonyme de vie nomade, vagabonde, vie de hasard : les Bohémiens et la vie de Bohême.

La Lorraine conquise par les Français a mis ce spectacle sous les yeux de l'artiste; plus tard ce sera le tour des populations entières de la France pendant la Fronde. C'est le sort qui, à l'époque de Callot, attend peut-être

tout le monde au milieu des chances de cette longue et orageuse guerre de Trente ans. Grands ou petits, chacun se sent un peu bohémien, en a la vie, les allures. C'était le genre d'existence de tous ces fameux capitaines allemands et de leurs officiers, les Wallenstein, les Mansfeld, les Brunswick, les Tilly, les Bernard de Saxe-Weimar, les Jean de Werth; ce sera la vie du souverain de Callot, le duc Charles de Lorraine; un jour ce sera celle de Condé: tout le monde court « les bonnes aventures » du grand chemin. Sous les vêtements de ces bandits bien armés, bien équipés, chaussés de guêtres à la mousquetaire, drapés dans leurs manteaux, fièrement campés sur leurs maigres haridelles, on reconnaîtrait peut-être un de ces sept cent cinquante-cinq seigneurs dépouillés de leurs biens et chassés de Bohême par un vainqueur fanatique et cruel; dans ces femmes à la grande mante, au chapeau orné de plumes, dont la maternité adoucit la physionomie et lui donne un air de mélancolie résignée, ne retrouverait-on pas ces châtelaines que le droit du plus fort a faites coureuses d'aventures?

Callot, dans son pays même, avait eu de fréquents exemples de ces bouleversements de fortune qui conduisaient à la vie de Bohême : plusieurs seigneurs lorrains étaient venus mendier aux genoux des missionnaires de saint Vincent de Paul; leurs femmes et leurs filles vendaient leur honneur pour un morceau de pain, si l'aumône tardait trop. La misère leur a déjà donné les vices qu'elle apporte trop souvent avec elle; victimes de la violence et de l'injustice, ils les feront à leur tour subir à d'autres. En voyant leurs mines creuses, la figure épuisée des femmes, les enfants mourant de faim, véritables fantômes habillés, on ne s'étonne plus de trouver le pil-

lage organisé parmi eux : étables, poulaillers, greniers, tout est saccagé ; tout leur est bon pour assouvir la cruelle faim qui les ronge; le pauvre chat domestique fait nombre avec les poules, les moutons, les lapins. Le premier bois voisin permet de profiter de ces larcins, la halte est à la fois le repos et le repas. Devant ces feux flamboyants, comme femmes et enfants se pressent pour préparer le festin! Les animaux sont dépouillés, les broches installées: sans souci du lendemain, chacun ne pense qu'à l'abondance du moment; aux figures sombres ont succédé des visages gais et joyeux. Il faut voir et revoir ces quatre pièces des *Bohémiens*, dont les scènes si diverses, si nombreuses, échappent à l'analyse. Une étude longue, souvent répétée, permet seule d'en saisir à la fois l'ensemble et les détails pittoresques : on sent alors que c'est la réalité que l'on voit; et si, à des siècles de distance, nous en sommes frappés, quelle devait être l'impression produite sur les contemporains qui, chaque jour, assistaient à des drames semblables!

Avec *les Misères de la guerre*, Callot entre dans le cœur même de son sujet. L'artiste d'abord exécuta son œuvre en six petites planches qu'on appelle *les Petites misères de la guerre;* puis l'attrait invincible qui l'attirait vers ces tristes peintures qu'il voulait sans doute faire passer à la postérité comme une malédiction, lui fit refaire ce travail, le tripler en grandeur et en nombre : ces dernières gravures sont connues sous le nom de *Grandes misères de la guerre*. Quoique le premier jet ait paru l'année même de la prise de Nancy par les Français en 1633, rien n'indique dans l'exécution qu'il s'agisse plutôt des Lorrains que d'un peuple quelconque, et le patriotisme de l'artiste est cependant connu. On sait sa réponse

à Louis XIII qui lui demandait d'éterniser de son burin le souvenir de la prise de Nancy, et de l'entrée des Français : « Je me couperais le pouce plutôt que de faire quelque chose de contraire à l'honneur de mon prince ou de ma patrie. » Aussi, M. Meaume s'est-il trompé en croyant que Callot a voulu décrire et pleurer surtout les misères de la pauvre Lorraine : c'est une œuvre du temps que l'artiste avait en vue, ce sont les misères de la guerre sur toutes nos frontières, misères que le récit des atrocités commises au siége de Magdebourg, la ruine de Saint-Nicolas, etc., avaient rendues célèbres dans toute l'Europe !

Faut-il décrire ces gravures si connues et qui, dans un petit espace, représentent de si grands sujets? analyser « ces mille figures dont un seul trait suffit souvent à marquer les contours et qui cependant restent gravées dans l'esprit, » comme l'a si bien remarqué cet écrivain fantaisiste qu'on pourrait aussi appeler le Callot de la littérature, Hoffmann? Comment résumer ces tableaux accomplis de tout ce qui se peut imaginer pour exprimer un grand concours de gens occupés à des actions différentes? Que de variété dans les pensées. que de simplicité et en même temps de profondeur dans l'expression! « Chaque groupe, chaque figure contribue à former un ensemble où chaque objet se trouve si bien à sa place qu'on n'y aperçoit aucune confusion. »

Le second sujet (car le premier n'est qu'un frontispice) représente l'aspect d'un camp. On croirait voir ce que Schiller a si magistralement décrit au commencement de sa tragédie de *Wallenstein :* dans un coin, autour d'un sergent recruteur qui écrit sur un tambour, des soldats s'enrôlent et donnent leurs noms; au milieu, les jeunes

milices s'exercent au maniement des armes et marchent fièrement, bannières déployées; dans l'autre coin, les vieux soldats jouent aux dés ou boivent; au loin, dans le fond, sont les tentes, et les cavaliers qui s'agitent. Dès le tableau suivant commence la triste tragédie, c'est la mêlée furieuse où nombre de victimes succombent et jonchent le sol; ce champ de bataille a toutefois sa grandeur, lorsqu'on le compare à la confusion de la scène de pillage qui forme le quatrième sujet et ouvre cette longue voie douloureuse que nous devons parcourir. Un village dans la perspective, sur le premier plan, une maison dévastée par les soldats qui la quittent, après avoir fait naître une querelle pour ne point payer l'hôtesse et pouvoir lui ravir son bien; une troupe entière s'enfuit par toutes les issues, emportant le pauvre mobilier : en vain la femme court après un de ces pillards, et tâche de lui enlever une pièce de son chétif ménage, dont « ils ont pris jusqu'aux pots... » draps du lit, gril, marmite, écuelle, tout est sur le dos de ces bandits.

La cinquième planche représente une scène plus affreuse encore. A la maraude en grand succèdent le pillage, le meurtre, le viol; rien de plus saisissant que cette gravure qui représente tant d'actes divers. On est à l'intérieur d'une maison : au fond, sur le grand lit, la maîtresse se débat contre les étreintes de deux de ces misérables, pendant que, dans le cabinet voisin, dont la porte est entr'ouverte, un des soudards viole une des servantes et qu'un autre arrête par les cheveux la seconde, qui cherche à s'enfuir avec un enfant de cinq à six ans. Toutes les mauvaises passions de l'homme y sont représentées : ceux pour qui l'argent a plus d'attrait que la volupté, pillent un grand coffret d'où ils retirent divers

objets; mais c'est le trésor que veulent ces bandits, qui, « pour avoir de l'or, inventent des supplices. » Le feu flambe devant une grande cheminée; à la crémaillère est suspendu par les pieds, au dessus de ce bûcher, le malheureux maître de la maison. Un vieillard, le père peut-être, retenu par des cordes, est assis à terre, les pieds dans le feu; il faut que l'un de ces infortunés découvre aux bandits un trésor qui probablement n'existe pas. Les autres ne cherchent qu'à s'enivrer, et le vin coule à flots des pièces défoncées. les volailles et les agneaux encombrent la table; un des soldats, monté sur une échelle, décroche et jette à terre des jambons qui pendaient au plafond.

Mêmes scènes dans le sixième tableau; le lieu change seulement : c'est l'incendie et le pillage d'une abbaye de femmes. Pendant que la flamme s'échappe des toits effondrés, la troupe pille les autels : tous les objets sacrés, patènes, crucifix, ostensoirs, chandeliers, gisent à terre pêle-mêle, aux pieds de quatre forts chevaux attelés au chariot, où déjà on a entassé reliques et ornements précieux. A gauche, des religieuses sont emmenées prisonnières; tout près, un chef, aidé de trois soldats, met sur son cheval une des pauvres filles éplorées; un autre s'enfuit au galop avec sa captive dans ses bras : des maraudeurs à pied entraînent le troupeau de l'abbaye. — La même scène, avec quelques variantes, se reproduit dans le numéro sept pour un village : incendie de l'église et des maisons, chariots remplis de butin, razzia des maigres troupeaux et des habitants, dont quelques-uns lèvent au ciel leurs mains enchaînées. Plusieurs de ces malheureux sont morts en se défendant; une pauvre femme, sans songer au danger qui la menace, se jette à corps perdu

sur le cadavre de son mari..... Une autre gravure représente les attaques à main armée sur la grande route; antôt c'est un pauvre colporteur auquel deux soldats ravissent sa balle de marchandises, ou bien c'est une voiture dont une troupe entière met en fuite l'escorte et pille l'intérieur à loisir.

On ne saurait suivre pièce à pièce toutes ces compositions lamentables, si frappantes de vérité pour les contemporains, où l'odieux et le terrible se rencontrent à chaque pas. Heureusement, pour consoler de ces scènes d'horreur, le graveur a montré dans quelques-unes le châtiment arrivant à pas lents : c'est la justice prévôtale qui, de temps en temps, pend, roue, ou fait passer par les armes ces bandits, opprobre du corps auquel ils appartiennent; ou bien ce sont les paysans qui massacrent impitoyablement les traînards tombés dans leurs embuscades. D'autres soldats, après la guerre, mènent l'existence la plus malheureuse, infirmes et mendiants; « bien peu nombreux sont ceux qui méritent une glorieuse récompense au terme d'une carrière honorable. »

Prédécesseur, à sa manière, du jurisconsulte philosophe Beccaria, auteur *des Délits et des peines,* le graveur lorrain qui tout à l'heure protestait dans un éloquent anathème contre tous ces forfaits de lèse-humanité qu'enfantent la guerre et ses mille passions brutales, Callot, dans sa célèbre gravure *les Supplices*, semble s'élever avec non moins de force contre la répression violente alors en usage. Il y représente toutes les tortures employées en Europe : le gibet, la roue, l'écartellement, le bûcher, etc. Dans une immense place, ainsi que dans les rues qui y aboutissent et jusque sur les toits des maisons, se meuvent, s'agitent sans confusion des milliers

de personnages dont chacun concourt à l'ensemble, de manière à produire, au point de vue de l'art, l'effet le plus harmonieux et le plus saisissant.

Le sentiment qui domine dans ces sujets, *les Misères de la guerre* et *les Supplices*, c'est la tristesse; on sent que pour l'artiste c'est une manière d'exprimer sa douleur d'homme et de citoyen, un cri de sa conscience indignée et non pas une composition dictée par l'imagination. Il n'y a, ni dans le burin, ni dans les vers inscrits au-dessous, rien qui sente la raillerie, que Callot savait puissamment manier quand il le voulait, comme le prouvent ses caricatures si mordantes; il ne se laisse pas non plus emporter à la colère, si naturelle en présence de toutes ces horreurs; et, néanmoins, on y sent la haine et le mépris du mal qui, dans quelques âmes vigoureuses, se traduisent par la tristesse, source mille fois plus féconde, plus morale que l'ironie ou l'indignation!

Nous avons jusqu'ici fait connaître le peintre et ses tableaux, examinons maintenant le modèle, c'est-à-dire la situation de la France à cette époque; chacun jugera de la fidélité de la peinture.

CHAPITRE II

Situation des provinces sous la fin du ministère de Richelieu jusqu'à la Fronde, de 1636 à 1648 : Picardie, Champagne, Bourgogne, Lorraine, Auvergne, Languedoc, Marche, Bourbonnais, Ile-de-France, etc. — Ce qu'il faut lire dans le blanc, dans les entrelignes des anciens historiens; témoignages inédits des contemporains et documents officiels de l'administration. — Budgets des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité en 1640 et 1644.

Après les épouvantables misères et les souffrances indicibles des guerres de religion et de la Ligue, grâce à la paix de Vervins et à l'édit de Nantes (1598), la France commença à respirer, et le dix-septième siècle s'ouvrit par une période de calme et de tranquillité qui semblait annoncer aux malheureux Français une ère de prospérité. Si le souhait de ce roi tant soit peu gascon « la poule au pot le dimanche » ne se réalisa pas, l'administration intelligente, éclairée, soucieuse du bien public sous Henri IV et Sully, ne produisit pas moins une des rares époques de bonheur que nos pères aient rencontrées dans les quatorze siècles de l'ancienne monarchie. Mais, hélas! ce bonheur devait passer comme un éclair; dix années de réparation avaient à peine suffi à relever les ruines dont le sol était jonché [1], lorsque le bon Henri tomba sous le poignard de Ravaillac. Bientôt, pendant la

1. Voir Froumenteau, *le Secret des finances*, 1581.

régence de Marie de Médicis, qui ne fut qu'une longue rivalité de favoris (Concini, Baradas, de Luynes, etc.), reparaissent les désordres : l'ambition des grands, que le supplice de Biron avait un peu calmée, se donne de nouveau carrière, et avec elle tous les maux se déchaînent sur les provinces désolées. Si l'administration ferme et impitoyable de Richelieu arrêta les progrès de cette féodalité renaissante, les impôts et la guerre achevèrent de creuser l'abîme où on eût pensé voir s'engloutir la grandeur de la France.

Pendant qu'il combattait la noblesse factieuse et les protestants comme parti politique, Richelieu avait presque entièrement abandonné à d'autres le but qu'il s'était proposé dès le commencement de son ministère : l'abaissement de la maison d'Autriche. Libre enfin à l'intérieur, il résolut de continuer la lutte séculaire contre les petits-fils de Charles V, lutte glorieuse malgré de grands désastres, salutaire à la France qui lui dut son indépendance, le sentiment de sa force et l'instinct de ses destinées. Il la reprit avec d'autant plus d'ardeur que son illustre allié Gustave-Adolphe venait de disparaître, frappé dans sa marche triomphale. Mais, attaquer l'Autriche, c'était attaquer l'Espagne, le bras droit de cette maison dont les événements seuls avaient pu la détacher en fait, tandis qu'elle lui demeurait unie de cœur et d'intérêt. Ruinée en Allemagne par la politique sans merci et sans vergogne de son chef, par l'abus le plus monstrueux de l'iniquité brutale, l'Autriche ne pouvait plus rien que par les soldats, les généraux, l'or et les intrigues de l'Espagne. De vieilles et légitimes rancunes, la soif de représailles, la menace incessante d'invasion par les Pays-Bas, la Franche-Comté et le

Roussillon, c'est-à-dire par toutes nos frontières, tout indiquait au grand ministre politique l'ennemi véritable, qu'il fallait attaquer et briser. C'était d'ailleurs le *delenda Carthago* inévitable : il fallait défendre la liberté et le droit européen contre l'oppression ou tomber, comme l'Italie, sous le joug militaire et abrutissant de l'Autriche. Mais en ouvrant les hostilités, Richelieu déchaînait sur nous cette horrible guerre qui n'avait eu jusqu'alors pour théâtre que la misérable Allemagne, la guerre de Trente ans, qu'on pourrait appeler plus justement Inexpiable : « L'histoire humaine, a dit M. Michelet, semble finie quand on entre dans cette période : plus d'hommes et plus de nations, seulement la brutalité de la guerre et son rude outil, le soldat... C'est son règne, et on lui livre le peuple, biens et vie, âme et corps, hommes, femmes, enfants. Quiconque a au côté un pied de fer est roi et fait tout ce qu'il veut. Donc, plus de crimes, et tout est permis. L'horreur du sac des villes et les affreuses joies qui suivent l'assaut, renouvelées tous les jours sur des villages tout ouverts et des familles sans défense. Partout l'homme battu, blessé, tué; la femme passant de main en main. Partout des pleurs, des cris! »

La moitié du dix-septième siècle va rappeler les horreurs du seizième, le siècle tragique par excellence, ce siècle de guerre, de ruines, de meurtres, de crimes, le siècle du connétable de Bourbon et de ses bandes à Rome. de Christian II, le Néron du Nord; le siècle du duc d'Albe en Belgique et de son tribunal de sang; le siècle de Montluc et du baron des Adrets, le siècle des massacres de Cabrières, de Mérindol et de la Saint-Barthélemy; le siècle de misère et de famine qui vit, comme au siége de Jérusalem, des mères dévorer leurs enfants:

le siècle du fer et du feu, où le sang coule comme de l'eau, le siècle qui inspira à Callot ses éternels cauchemars des *Supplices*, de *la Guerre* et des *Bohémiens*. Tel est, sans exagération, le spectacle auquel nous allons assister.

Les frontières eurent surtout à souffrir : Picardie, Champagne, Lorraine, Bourgogne, autant de déserts.

La Picardie, la Champagne et une partie de l'Ile-de-France, furent naturellement exposées les premières au fléau dévastateur. Ces provinces étaient limitrophes de la Flandre: pays de plaines découvertes où rien n'arrêtait la marche de l'ennemi, ni places fortes, ni larges rivières, derrière lesquelles une puissante armée pût se retrancher et se faire tuer en couvrant Paris; sol fertile, fournissant en abondance tout ce qui était nécessaire à des corps de troupe, et de plus la grande route pour prendre par un coup de main la capitale et finir ainsi la guerre dès le commencement. Si les ennemis pouvaient faire entrer ces considérations dans leurs conseils, Richelieu, par d'autres motifs, était amené sur le même champ de bataille : près des frontières de Picardie, dans la Flandre, se trouvaient les places plus ou moins fortes de Douai, Arras, Cambrai, le Cateau, Landrecies, Chimay et Avesnes, qui formaient pour l'Espagnol une enceinte continue de bastions dont il fallait se rendre maître pour conquérir la Flandre, c'est-à-dire les limites naturelles ou tout au moins le boulevard de la France. C'était donc sur ce théâtre étroit, resserré, que tous les efforts devaient se réunir, et que les armées lutteraient et vivraient; c'était, quel que fût le sort de la guerre, la ruine de ces malheureuses contrées, et dès ce jour commençaient pour elles vingt-cinq années d'indicibles douleurs,

de 1635 à 1660 (paix des Pyrénées), long quart de siècle durant lequel elles n'eurent que le temps de compter leurs blessures, sans jamais espérer les voir se cicatriser.

La déclaration de guerre (mai 1635), qui défendait en même temps aux Français toute communication avec les Espagnols, porta dès l'abord un rude coup à l'industrie de ces provinces, dont la plupart faisaient le commerce des laines sous diverses formes avec les Flandres : la draperie de Beauvais, entre autres, éprouva une notable diminution, et un grand nombre de négociants de cette ville furent ruinés sans ressources [1]. C'était, dès le début, jeter dans les rangs du paupérisme toute la population ouvrière des villes du Nord.

La campagne s'ouvrit pour nous par la victoire d'Avein, dans le pays de Liége : la Belgique semblait perdue, si les hésitations calculées de notre allié, le prince d'Orange, n'avaient détruit les heureuses espérances qu'avait fait naître ce premier succès ; et l'armée française rentra après avoir saccagé Tirlemont. Mais bientôt l'Espagnol vint à son tour reporter chez nous les ravages et la désolation.

Avant la nouvelle campagne de 1636, Richelieu avait chargé son secrétaire d'Etat, Sublet des Noyers, de visiter les places du Nord ; ce commis, qui ne connaissait rien aux fortifications, fit au ministre la réponse qu'il désirait : « Tout est en bon état. » D'ailleurs l'argent manquait pour exécuter les ordres de Richelieu, et le maréchal de Chaulnes, gouverneur de Picardie, avait encore aggravé le mal par sa négligence et son luxe. Tout à coup, au commencement de juillet, l'armée du cardinal-infant,

1. *Hist. ms.* (*inéd.*) *de Beauvais*, par M. Hermant, chanoine de cette ville, t. IV, in-f°. Bibl. imp.

gouverneur des Pays-Bas, guidée par le redouté Jean de Werth et Piccolomini avec leur cavalerie légère de Polonais, Croates et Hongrois (seize à dix-huit mille chevaux, douze à quinze mille fantassins, trente pièces d'artillerie), pénètre en France par la Thiérache, où le comte de Soissons n'avait à leur opposer que sept à huit mille hommes. En peu de temps, ils prennent La Capelle, le Catelet, Vervins, pillent et ravagent la Thiérache et tout le pays compris entre l'Oise et la Serre. Ces cavaliers étaient en effet le plus redoutable ennemi d'un pays : vrais *aventuriers* enrôlés sans solde, n'étant pourvus d'aucunes provisions, vivant des chances du hasard, de la maraude, du pillage; la guerre cruelle sans pitié ni merci est la seule qu'ils connaissent. Leurs longues luttes contre les Turcs les ont habitués à la férocité : ce sont eux qui ont inventé l'étrange bonnet à poil qui, de loin, les fait ressembler à des ours; tous les costumes de guerre, tous les déguisements de fourrure qui rappellent la bête fauve et par lesquels les hommes essayent de faire peur à d'autres hommes, ces bandits les ont trouvés et mis en usage [1].

L'effroi fut terrible en effet, si nous en jugeons par le récit d'un témoin oculaire, M. Hermant : « Quelques-uns des plus qualifiés de la noblesse des environs et des ecclésiastiques, se croyant perdus sans ressource, cherchent leur sûreté dans la protection de l'ennemi, entre autres Henri-Marc Gouffier, marquis de Bonnivet, descendant de l'amiral, et le curé de Liancourt, près Roye. Le corps de ville demande au chapitre et à tous les prêtres de Beauvais 1° d'aller en garde tant de nuit que de jour;

1. Michelet.

2° de contribuer à la subsistance des soldats, sans avoir égard aux exemptions et aux priviléges ecclésiastiques; 3° la liberté de moudre à toutes sortes de moulins, attendu l'affluence extraordinaire du peuple. Le chapitre accorda la première et la troisième demande, mais refusa la seconde... Pour armer à la hâte les deux mille hommes d'infanterie que lève Beauvais, un citoyen prête dix-huit mille livres, afin d'acheter à Rouen mousquets, poudre, mèches et piques... Le roi ordonne de brûler tous les moulins à eau et à vent depuis Clermont jusqu'à Beauvais, afin d'affamer l'ennemi... La fuite des villageois dans les villes amena un tel désordre que, pour restituer les moutons qui avaient été repris sur les ennemis, on fut réduit à se contenter du témoignage de quelques bergers des environs, quoique l'on vît bien qu'il n'y avait pas beaucoup de sûreté à s'en rapporter uniquement à leur parole, et cependant, malgré ces facilités extrêmes, plus de cent moutons ne furent pas réclamés! »

Avançant toujours, l'ennemi assiége Corbie, qui se rend bientôt : l'agitation dans toute la France, et même à Paris, est au comble; il semble que Jean de Werth, cet effroi de nos mères, campe déjà à Montmartre. C'est un sauve-qui-peut général; tout s'enfuit : chevaux, cochers et carrosses couvrent les routes vers Chartres et Orléans. Richelieu fut lui-même un instant ébranlé; mais bientôt il ranime tout de sa grande âme, entraîne le roi avec une forte armée que lui fournit le patriotisme des Parisiens. Les Espagnols durent rétrograder, et Corbie fut repris.

Le pays n'était pas délivré par cette retraite : l'Espagnol, maître de La Capelle et du Catelet, inquiétait encore; pour le surveiller, l'arrêter au besoin, on munit toutes les places voisines de grosses garnisons; des troupes cam-

pent dans les plaines. Il fallait nourrir ces protecteurs; le pays s'y épuisa. Au printemps, arrive encore pour les opérations de la campagne une grande armée que Richelieu a confiée à un des membres de son *église militante*, le cardinal de La Valette. Vers la fin de juin cette armée s'ébranlant, se jeta enfin sur le Hainaut, où elle prit Le Cateau-Cambrésis, Landrecies, Maubeuge; mais en septembre elle reparaît dans l'Ile-de-France, et après un siége de trois semaines reprend La Capelle.

Pour sauver cette frontière qui couvrait Paris, Richelieu, rappelant le prince de Condé du siége de Dôle, en dégarnit une autre, la Bourgogne; s'il arrêtait au nord la marche de Jean de Werth, il favorisait à l'est celle du duc de Lorraine[1], qui entre directement dans le duché, et celle de Gallas, le successeur de Tilly, qui fait sa percée par la Franche-Comté. Si ces deux chefs eussent su combiner leur double invasion, la province était perdue; et le danger, évité en Picardie, renaissait par la Bourgogne.

« La ruine des villages et des villes, disent les chroniqueurs, signalait la route des armées de l'empire, » dont un des corps chemina le long des rives du Doubs, de la Vingeanne et de la Saône, tandis que l'autre se dirigeait vers la Bresse châlonnaise. Tout est emporté presque sans combat, et noyé dans des flots de sang ou consumé par les flammes; Verdun les arrêta seule un instant au confluent de la Saône et du Doubs; attaquée par trois corps, elle ouvre ses portes après une héroïque résistance. Les Impériaux y restent dix jours et sont rappelés par Gallas, qu'effraye une inondation soudaine, produite par

1. Charles de Lorraine disait « que les Français lui avaient ôté son vrai nom, mais qu'il se rebaptiserait dans leur sang. » Il ne tint que trop bien parole. Forget, *Hist. ms. de Charles IV*, citée par M. d'Haussonville.

la crue des eaux dont la ville est entourée; mais en se retirant, Lamboy, qui commandait l'arrière-garde, viole la capitulation, fait mettre le feu à deux des quartiers de la ville et n'épargne les autres que sur l'engagement pris par les habitants de lui payer cinq cents écus, pour sûreté desquels il emmène comme otages un échevin et vingt habitants rencontrés dans les rues, qui furent massacrés dans la suite [1].

Un échec que le cardinal de La Valette, aidé de Bernard de Saxe-Weimar, et du comte de Rantzau, fit éprouver au chef des Croates, le géant Isolani, près de Leffond, excita encore la rage de tous ces barbares; Gallas se jeta sur les pays arrosés par la Vingeanne et y commit les plus grands excès: sa marche jusqu'à Saint-Jean de Losne fut une continuelle dévastation, un massacre sans pitié. Arrivées devant cette ville, les deux armées, de l'empereur et du duc Charles de Lorraine, avant de l'assiéger, opérèrent comme précédemment à Verdun et firent le désert autour de la place. Heureusement pour la province, Saint-Jean de Losne arrêta les hordes envahissantes; debout sur la brèche ouverte dans leurs murailles par l'artillerie ennemie, les habitants jurèrent de garder leur ville ou de mourir : ils tinrent parole et donnèrent aux renforts de Rantzau le temps d'arriver; le dévouement de Verdun avait sauvé la Bourgogne, celui de Saint-Jean de Losne sauva la France.

La crue subite de la Saône vint au secours du pays;

1. Un jeune médecin, archéologue et historien bourguignon distingué, M. Abel Jeandet, que l'Académie de Mâcon et l'Institut viennent de couronner pour un important travail sur *Pontus de Thyard,* prépare en ce moment une histoire de Verdun-sur-Doubs, dont il a bien voulu nous communiquer quelques documents.

l'armée impériale n'eut que le temps de se retirer en toute hâte, et fut même obligée de laisser de l'artillerie qu'elle ne put retirer des boues; dans les bois de Tart, en 1700, on trouvait encore des débris d'affûts et de canons. La Valette et Weimar se mirent à la poursuite des ennemis, fatiguant leur arrière-garde à tel point que de ses trente mille hommes, Gallas n'en ramena que dix mille; mais c'était encore assez pour faire beaucoup de mal dans leur retraite [1] par la Franche-Comté, dont les villes fermaient leurs portes à ces dangereux auxiliaires, mais ne pouvaient protéger les campagnes sur lesquelles se ruait une soldatesque de toutes nations qui marquait son passage par des flots de sang, des cendres et des ruines.

Par un singulier hasard, Saint-Jean de Losne était délivrée le jour même où Corbie fut reprise (14 novembre 1636). La France, ruinée il est vrai, était cependant sauvée de l'ennemi, et sauvée par elle-même, par l'effort du patriotisme de Paris et de Saint-Jean de Losne, comme l'ont justement remarqué MM. Michelet et d'Haussonville. Spectacle entraînant et plein de grandeur, que celui d'un peuple qui trouve sa force dans l'amour de sa nationalité menacée, et perd tous ses biens pour conserver son indépendance !

1. « Gallas, dit Forget, rentra en Allemagne avec plus de vaches que de soldats, mais tous la bourse bien garnie. » Les caricatures de l'époque, une fois le danger passé, ne songèrent qu'à faire rire de Gallas; une d'elles (Bibl. imp.) le représente bouffi, avec un ventre énorme qu'il est obligé de porter sur une brouette, et lui met ces paroles dans la bouche :

Je suis ce grand Gallas!

. . . . . .

Gargantua jamais n'eut une telle panse :
Considérez un peu son extrême largeur.
Ah! j'aurais emporté quelque coin de la France,
Si j'ensse été si bon soldat que mangeur.

Pendant que Charles de Lorraine, avec les impériaux, mettait la Bourgogne à feu et à sang, la Lorraine, conquise par les Français et disputée à ceux-ci par Charles et les Impériaux, était encore plus malheureuse. En 1635 il y avait dans ce petit coin du royaume six armées à la fois : deux françaises sous les ordres du gouverneur de Nancy et du maréchal de La Force : deux corps d'Impériaux de Gallas et de Jean de Werth ; l'armée de l'ex-duc Charles, et enfin les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar, le tout montant à environ cent cinquante mille hommes, sans compter les femmes, les valets, les vivandières, qui étaient deux ou trois fois plus nombreux que les soldats, en sorte que tous ensemble ne formaient pas moins de quatre ou cinq cent mille bouches! La misère, la famine et la peste vinrent à la suite de ces grandes agglomérations, et avec elles la dépopulation de la Lorraine. Tout ce qui valait la peine d'être pillé devenait la proie du soldat : le malheureux sort de Saint-Nicolas est en petit l'histoire de la Lorraine tout entière. C'était une petite ville de dix mille âmes que ses foires franches, son commerce de bijouterie, et surtout de fréquents pèlerinages avaient considérablement enrichie; tous les différents corps d'armée la visitèrent successivement, et bientôt les pillages, les meurtres, les incendies la réduisirent à quelques centaines d'habitants, ruinés à la suite de ces guerres et de tant de misères [1].

La peste, en 1631, avait exercé de terribles ravages dans la France entière; elle ne l'avait jamais complète-

1. Voir pour cet épisode de l'histoire de Lorraine : *Description du feu et du pillage de Saint-Nicolas*, relation écrite par un témoin oculaire et publiée par l'abbé Marchal, dans le journal *l'Espérance de Nancy* du 3 novembre 1842.

ment quittée depuis cette époque, et, vers la fin de 1636. elle reparut menaçante à Paris et dans les provinces: bientôt l'Hôtel-Dieu eut plus de seize cents malades; à Saint-Louis, à l'hôpital Saint-Marcel, le nombre était aussi grand. La mortalité jette l'épouvante dans tous les cœurs : les médecins eux-mêmes succombent: il est impossible de pourvoir au pansement de tous ceux qui sont atteints de la contagion, si le nombre des religieuses n'est augmenté de trente [1]. On retrouve le fléau partout aussi terrible. A Saint-Quentin, dans cette fin d'année il enlève plus de trois mille victimes; dans la petite ville de Marle, d'août en décembre, il mourut plus de quatre cents personnes, et la dépense fut estimée à huit mille livres; en 1637. de juin à fin novembre, on perd encore plus de six cents malades. Vers la même époque, en Franche-Comté et en Bourgogne, l'épidémie change en désert les bassins de la Saône, du Doubs, dévastés successivement par les armées françaises et étrangères.

A Beauvais la peste éclata vers octobre 1636 et dura toute l'année suivante, et, dit le manuscrit du chanoine Hermant. « il était bien malaisé de s'en garantir au milieu de l'infection causée par l'arrivée de tant de villageois d'en deçà de la Somme. » A Compiègne on lit dans la Vie ma-

1. « En 1631, l'Hôtel-Dieu avait eu constamment dix-huit cents malades; son riche revenu ne put subvenir qu'au quart de la dépense; il fut obligé d'emprunter. Défense de tenir la foire Saint-Denis; des délibérations du 30 avril 1632, du 27 janvier 1634, etc., constatent que la peste a reparu. » Nous devons cette note sur les hôpitaux à la bienveillance de M. Battelle, chef de division à l'assistance publique, qui collectionne pour une histoire de l'Hôtel-Dieu; sur notre demande, M. Husson, directeur général de l'assistance et connu par de savants travaux d'économie politique, a bien voulu faire rechercher ce que pourraient renfermer sur la Fronde les archives de ce grand établissement; à notre *profond étonnement*, l'archiviste a fait répondre qu'il n'y a *rien!*

nuscrite de sœur Barbe de Compiègne, la bienfaitrice du pays : « La confusion horrible qui était dans la ville par le grand abord des villes voisines et des villages en fuite, mettait tout en tel désordre que l'on ne pouvait secourir personne, si bien que la pauvre fille mourut sans secours. » Elle fut cependant malade dix jours ! (Ms. Bibl. imp., 340, Miss. étr.) M. Ch. Read a trouvé, à l'occasion d'une étude sur de Brosse dans les registres paroissiaux de Verneuil-sur-Oise, près de Creil, des traces nombreuses de cette émigration. Un document assez curieux « État au vrai du bien et du revenu de l'Hôtel-Dieu, » établi sur une moyenne de six années (1634-1640), nous prouve que, déjà à cette époque, les charges de cet hôpital dépassaient le revenu; que l'administration était obligée de vendre des biens-fonds et de s'endetter, et qu'il en était de même pour les hôpitaux Saint-Louis et Saint Anne, qui dépendaient de l'Hôtel-Dieu. Pour ces six années, la recette moyenne, tant du revenu fixe que du casuel obtenu par les quêtes ou l'argent déposé dans les troncs, s'élève à 197,758 liv. 11 sols 4 deniers; la dépense pendant les mêmes années monte à 229,376 liv. 8 sols; déficit, 31,617 liv. 16 sols 8 deniers. « Le présent état, dit la préface, n'a été publié que pour faire connaître au public les vraies nécessités des pauvres malades. » C'est dans les mêmes termes que s'exprime un État au vrai de l'hôpital de la Charité à Paris, en 1644 : le revenu fixe n'est que de 4,139 livres 5 sols 9 deniers, et les dépenses nécessaires montent à 42,948 livres [1].

Des chiffres et de froides indications, tel est à peu près, sauf plus d'exactitude et de détails dans le récit des évé-

3. Bibl. Maz., 10676.

nements militaires comme noms de batailles, prises de villes, marches et contre-marches des troupes, ce que nous donnent d'ordinaire les historiens les plus fidèles, les plus complets; les souvenirs des contemporains vont nous montrer ce qu'il faut lire dans le blanc des lignes, ce que cachent de ruines, de douleurs, de misères ces énonciations banales.

Profitons d'un moment de trêve entre la paix de Westphalie et le commencement de la Fronde, pour sonder plus avant la profondeur du mal. Dès lors notre rôle change : nous n'avons plus qu'à inscrire les dépositions des témoins. Peut-être l'uniformité de ces récits, la monotonie des plaintes apportera-t-elle un peu d'ennui au lecteur; mais cette multiplicité de témoignages, se confirmant les uns les autres, est nécessaire pour établir d'une manière irrécusable la triste situation des peuples, situation seulement entrevue jusqu'à présent et que nous ferons toucher au doigt.

Le premier témoin que nous citerons est le notaire de Marle, Me Nicolas Lehault, mort en 1661. Il jouissait d'une grande considération dans sa ville, dont il fut maire à trois reprises, en 1647, 1649 et 1651; par conséquent il était parfaitement au courant des affaires de sa municipalité. Au commencement de la guerre (1635), il commença un journal des événements qu'il continua mois par mois jusque vers la fin de 1654; on ne sait quelle cause en amena la brusque interruption. Une transaction sur procès portant liquidation de communauté, conclue en 1662, entre Charles Lehault, aussi notaire à Marle, fils de la première femme de l'auteur, et la veuve en secondes noces de ce dernier, garantit l'authenticité du manuscrit. Cette transaction porte que la veuve Lehault abandonne à son beau-fils,

outre les livres du défunt, le *Recueil qu'il a fait concernant les désordres qui se sont passés dans le comté de Marle pendant la guerre*. Ce manuscrit, qu'on appelle encore le *Manuscrit de Marle*, conservé comme une précieuse relique, n'était connu que des membres de la famille Lehault, lorsqu'en 1852, M. Lehault, notaire à Marle, et l'un des descendants de l'auteur, autorisa la reproduction du journal par M. Am. Piette, auteur d'une *Histoire de Vervins* et d'une *Histoire de la Thiérache*.

Pour mieux apprécier les détails que va nous fournir notre auteur, demandons au *Dictionnaire historique et géographique de l'Aisne*, publié par M. Melleville, excellent ouvrage honoré d'une récompense de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1858, quelques renseignements sur l'importance de Marle :

« Marle, petite ville renfermant deux paroisses : la culture, en 1760, était de 12 charrues de terre, 70 arpents de prés; population, en 1798, 1200 habitants; en 1760, 233 feux; en 1800, 1,328 habitants; en 1818, 1,444; en 1836, 1,686 âmes, et enfin en 1856, 2,001 habitants. »

Chez notre notaire, tout se réduit d'ordinaire à une somme d'argent; les faits les plus monstrueux l'émeuvent à peine : il note les dégâts causés, les pertes éprouvées; à propos d'une peste, les frais de maladie, les honoraires des médecins; quelquefois le nombre des victimes arrive comme détail surabondant, un peu superflu, qu'il indique pour tout dire. Le cœur est absent de cet écrit; l'excès des maux l'a-t-il rendu insensible, incapable d'étonnement, d'émotion? On le dirait en voyant ces pages glaciales, ces chiffres de statisticien qui aurait à rendre compte des consommations ou des dépenses d'une ville : quoi qu'il en soit de cette dureté réelle ou apparente, ces chiffres sont précieux comme renseignement historique.

et méritent d'autant plus créance qu'évidemment la passion et l'esprit de système ne les ont ni altérés ni enflés. Me Lehault ne devait pas tenir avec une exactitude plus scrupuleuse les dossiers et les comptes de ses clients.

« 1636. — Après la prise de Vervins, « ce temple sacré de la paix « entre la France et l'Espagne, » contre laquelle les Espagnols semblent s'être acharnés comme un témoin éternel de leur humiliation, « l'ar- « mée ennemie alla à la Grande-Cailleuse, où elle demeura une nuit, « pendant quoi le château de Mortfontaine fut pris et pillé, où il fut « fait grand butin en grains, chevaux et autres bestiaux; filles et « femmes violées, et plus de quinze, tant hommes que femmes et filles, « tués, et grand nombre blessés. Les coureurs des ennemis venaient « jusqu'à cinq et six cents aux portes de Marle. Les filles et femmes « sortirent de la ville, emmenèrent les meubles et grains, et demeu- « rèrent hors trois mois. La dépense de leur sortie et du charroi et « emport des meubles fut estimée 20,000 livres. Le 20 juillet, la com- « pagnie de cavalerie de Senneterre vint à Marle, où elle demeura dix « jours à vivre à discrétion; la dépense estimée 20,000 livres. »

Les incendies jouent un grand rôle dans les calamités de cette époque, c'est un des passe-temps du soldat, et l'on comprend quels désastres ils causent dans ces villes ou villages mal bâtis, presque toujours couverts en chaume, et privés de tout secours contre ce terrible élément de destruction. (On sait que les pompes à incendie ne datent à Paris que de 1699.)

« Au mois d'août la peste prit à Marle et continua jusqu'au mois de décembre; il y mourut plus de quatre cents personnes; la dépense a été estimée à 8,000 livres.

« Le 5 novembre un incendie brûle à Marle, dans le grand faubourg, quatre-vingts maisons, les granges et les étables avec tous les meubles, grains et autres choses qui y étaient. La perte en fut estimée à plus de 200,000 livres... Le même jour, compagnies de chevau-légers qui y ont demeuré jusqu'au 12 juin 1637, et leur a été fourni par les habitants pendant les vingt et un premiers jours pour leur subsistance, 652 livres 10 sous par chacun jour, et depuis le 27 novembre jusqu'au 12 juin, 750 livres; ce qui fait que toute la dépense de la garnison s'élève à

39,815 livres, outre les frais de voyages qui ont été faits pour notre soulagement, qui ont coûté plus de 800 livres. Outre quoi en ladite année 1636 la ville a été taxée pour l'emprunt et subsistances à 4,000 livres.

« Total pour l'année 1636, 274,615 livres 10 sous [1]. »

Comme, pour l'époque de la Fronde, nous aurons souvent à revenir à cet important journal, nous allons l'abréger présentement, nous contentant de quelques indications presque au hasard.

« 1642. — Le jour de l'Ascension, 29 mai, le débris de l'infanterie de l'armée de Honnecourt est arrivé en cette ville, où il a *logé une nuit* et *vécu à discrétion;* ils étaient neuf cents, tant officiers que soldats. La dépense et les désordres ont été estimés à 10,000 livres. »

1643. — Pour nos malheureux paysans tout coûte, le succès comme les revers: après la victoire de Rocroy, on envoie partie des blessés à Marle; entretien des blessés, salaires des douze chirurgiens ou aides pendant plus de deux mois; étapes pour quatre cents prisonniers, frais de conduite jusqu'à la Fère; Marle doit tout payer, la carte s'élève à douze mille cent livres..... Aussi, malgré le flegme habituel de notre notaire depuis les huit années qu'il nous tient au courant des désastres de sa petite ville, Lehault commence à n'en pouvoir plus, et laisse échapper un cri. La victoire de Rocroy aidant, il espère cette paix que tous désirent si ardemment, tout pour lui est un présage auquel il essaye de se rattacher..... « Le 7 septembre, Innocent X élu pape, portant pour ses armes une colombe avec un rameau d'olivier en son bec. Dieu veuille que ce signe de paix nous la puisse donner! »

1. Qu'on n'oublie pas que pour obtenir la valeur de l'argent à cette époque, comparée avec la nôtre, il faut presque quadrupler toutes les sommes qu'on rencontrera dans ces récits.

Et qu'on n'accuse pas Lehault de partialité, de haine; en 1645, il écrit : « Les Suisses de la garde ont passé et logé en cette ville le 3 août et n'ont fait aucun dégât, ayant payé leurs dépenses. » C'est la seule fois, il est vrai, que pareille déclaration se rencontre en huit années!

1647. — Cette année, notre maître Lehault est maire de sa ville... Il est donc parfaitement au courant des ruines du pays; sans compter les dépenses de quatre régiments de cavalerie qui ont passé à Marle le 2 septembre, logé dans les environs et ont ruiné la campagne, lesquelles dépenses et pertes ne sont pas supputées, les frais pour l'année sont de cinquante mille deux cent trente livres. Nous avons déjà vu ce que c'était que la dépense du passage d'un corps d'armée, dix mille livres pour une seule nuit! Nous en trouvons un autre exemple le 12 juillet 1648, et cette fois l'estimation des pertes est faite par l'intendant, M. de Besontz, c'est-à-dire l'homme qui par position atténue le mal, et cependant il reconnaît que, en *quatorze* jours, cinq régiments, outre une dépense de nourriture de 30,000 livres, ont commis dans la campagne des dégâts qu'il estime à 60,000 livres.

Total définitif pendant 12 années (1636 à 1648) des charges, pertes, dépenses (sans compter celles dont le chiffre n'a pas été indiqué par Lehault) à Marle qui, à cette époque, n'avait pas 1,200 habitants, 667,080 livres; en moyenne par an, 55,590 livres.

Nous nous sommes arrêté longuement sur Marle; par l'histoire bien connue maintenant de ce lieu, on comprendra mieux les autres charges que nous verrons indiquées sans détail pour d'autres contrées.

Maître Lehault parle d'une enquête faite en 1648 par ordre de l'intendant pour constater et apprécier les dé-

gâts de la campagne des environs de Marle. Ce détail s'est trouvé confirmé par un travail de M. Ed. Fleury[1], résumé des diverses enquêtes faites, dans le diocèse de Laon, par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique. Ces enquêtes ont été retrouvées par M. Fleury dans une liasse de seize dossiers, aux archives départementales de l'Aisne. « Procès-verbaux d'informations des pertes et ruines du diocèse de Laon depuis 1640. »

Comme l'exilé de la première églogue de Virgile, les paysans pouvaient dire avec tristesse : « Un soldat impie va posséder ces guérets, un barbare ces moissons! Voilà pour qui nous avons ensemencé nos campagnes! Greffe donc maintenant tes fruits, aligne des plants de vignes, malheureux Mélibée... et jamais, même après un long temps, même après plusieurs moissons, tu ne reverras, tu ne contempleras le toit rustique de ta pauvre cabane, ton petit royaume, tes chèvres, troupeau jadis heureux! » L'âme tendre de Virgile est passée dans ces vers, et le bonheur d'avoir retrouvé son domaine a adouci chez lui la plainte; la reconnaissance tempère l'accusation; combien plus profondément désolées sont les dépositions de nos témoins! La mesure des maux est comble, elle déborde! les témoignages sont unanimes[2] : Pillage, incendie, violences de toute espèce, peste, misère épou-

1. Rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne* et correspondant du ministère de l'instruction publique. Cette brochure de 94 pages est intitulée : *le Diocèse de Laon pendant la Fronde*. C'est avec une complaisance orgueilleuse que nous citons cette étude, M. Fleury ayant bien voulu reconnaître que notre premier travail sur la Fronde lui a suggéré la pensée de ce livre.

2. Voir principalement dans M. Fleury les dépositions de Me Jean Bellote, conseiller du roi, prévôt de la ville de Laon, du chevalier Louis de Boham, du seigneur de Monceau-le-Waast, de Jacques de Weez, seigneur de Merlieux, de M. de Bezannes, seigneur de Courteçon.

vantable, tel est le tableau perpétuel qu'ils présentent presque sans variation.

On n'entrevoit dans ces récits uniformes qu'une chose : c'est la ruine universelle; pas une seule déposition ne révèle une individualité, tant les cœurs étaient flétris, brisés, les courages éteints, anéantis! Le même fait se reproduit partout après une longue servitude ou une épouvantable misère; il avait lieu à la même époque dans la malheureuse Allemagne, dévastée par les Wallenstein, les Piccolomini, les Jean de Werth, etc., avant l'arrivée du grand Gustave-Adolphe. Quand le roi de Suède vint venger ce malheureux pays et voulut écouter les plaintes, il trouva tout fini : « Les gens pillés, battus, outragés, dit M. Michelet, dirent que tout allait bien, et personne n'osa se plaindre. »

Comme trait de mœurs propre à édifier le lecteur sur la manière dont les plus renommés capitaines entendaient la discipline des troupes françaises en pays français, nous croyons devoir rappeler ici une attestation fournie par le curé et les notables d'Evergnicourt au doyenné de Neuchâtel-sur-Aisne; elle servira pour tous les villages environnants :

« Certifions le roi et nos seigneurs de son conseil que l'armée ennemie a passé en l'année 1636 dans toute l'étendue du diocèse de Laon et que par tous les lieux où elle a passé, elle a brûlé et pillé tous les bourgs et villages, même aucunes petites villes qui n'ont pu leur faire résistance, comme aussi la plus grande partie des églises du diocèse, et réduit les curés aussi bien que les diocésains à abandonner le diocèse à cause des violences et cruautés que les ennemis exerçaient sur eux, et aussi certifions que durant les années de 1637 à 1647, les armées de S. M., commandées par MM. de Châtillon, La Meilleraye, de Guiche, MMgrs les ducs d'Orléans, d'Enghien, Gassion, de L'Hôpital et autres ont aussi séjourné, campé, passé, repassé dans le diocèse, et par ce moyen *interrompu l'exercice de la justice*, même se sont ren-

dues si redoutables parmi les campagnes, que nul n'a osé s'y trouver durant la plus grande partie desdites années, ce qui a tellement appauvri le diocèse, que les diocésains sont réduits à la mendicité. »

On ne pourra certes pas, dit avec raison M. Fleury, accuser d'exagération ce certificat et une foule d'autres rédigés sur le même modèle; mais il n'est pas moins éloquent quand on songe aux douleurs qui se cachent sous cette rédaction banale. Là seulement s'est révélé un fait nouveau, l'interruption de la justice, que vient confirmer une autre pièce empruntée au registre des causes du bailliage de Ribemont : heureusement le plumitif de ce tribunal est plus explicite que le témoignage de notre curé.

La police n'a plus d'action : les délits et les crimes, bien loin d'être réprimés, ne sont plus poursuivis; les intérêts civils eux-mêmes ont cessé de se discuter devant les tribunaux. Les agents de la loi n'osent plus se risquer, pour y exercer leur ministère, dans les contrées que l'ennemi a envahies; les paysans les chassent à main armée. Aussi l'adjudicataire de la ferme des exploits et amendes de la prévôté et bailliage de Ribemont ne touche-t-il plus aucun droit. Pour se soustraire, lui et sa caution, aux obligations qu'ils ont solidairement contractées envers le trésor, l'adjudicataire réclame et obtient un acte de notoriété à la date du 14 avril 1645 :

« ... En sorte que dans le cours des années (1636 à 1645), le cours de la justice a cessé et a été interrompu jusques à présent, par les routes et séjours des armées qui ont causé telle licence et désordres dans ce pays, que les paysans, qui y avaient toujours les armes en main, n'y souffrent aucun exploit, contrainte ni exécution, mais y font rébellion dans toutes rencontres et même à la face des juges, le malheur du temps donnant lieu à telles que autres mauvaises actions dont les coupables ne peuvent être à présent châtiés ni punis. Ce qui a causé que la plupart des assignations ont été formées à son de tambour, tant en ce

lieu qu'en la ville de Guise et quelques autres lieux, comme il se pratique encore aujourd'hui, les sergents ne pouvant faire leurs charges sans grand péril de leurs personnes, tant par la crainte où ils sont de la rencontre des ennemis au delà de la rivière d'Oise, où ils font journellement ou plus souvent leurs courses, qu'à cause du mépris que les habitants de la campagne font à présent de justice. Tous les avocats, procureurs et praticiens présents à cette audience ayant été requis d'attester la vérité de ces faits, déclarent d'une voix unanime « l'ex-« posé ci-dessus contenir en tout point partout vérité. »

Nous verrons plus loin ce mépris de la justice se continuer dans presque toutes les provinces, tant de la part de la noblesse que des paysans, bien au delà de la Fronde, jusqu'aux Grands Jours, sous l'administration de Colbert.

Ce mémorial, ces enquêtes, ne sont pas, on nous l'accordera sans doute, de ces petits faits mutilés, pris on ne sait où, et qui, suivant l'expression énergique du philosophe Jouffroy, « ressemblent à de lâches témoins prêts à déposer indifféremment pour ou contre la vérité; » nous n'avons qu'une crainte, c'est que la monotonie de ces récits ne fatigue le lecteur, et cependant nous lui demandons encore une longue patience.

Si nous consultons les rares historiens qui se sont occupés de la nation, nous trouverons les mêmes détails:

« En 1636, les Croates de Jean de Werth avaient égorgé jusqu'aux enfants au berceau, tué les femmes et amené en Artois un grand nombre d'habitans. La garnison d'Auxi-le-Château se livrait à de si affreux ravages qu'on ne trouvait dans les campagnes, à une ou deux lieues de Saint-Riquier, terre labourée ni semée, et que les habitans se retirèrent les uns dans les bois, les autres au delà de la Somme. Ceux de Maison-Roland, disent les notes manuscrites recueillies par un paysan du bourg de Domart en Ponthieu, furent obligés de quitter non-seulement leurs labours, mais de faire grands frais pour creuser des carrières pour se mettre en sûreté; ils furent tant fatigués et travaillés d'effroi que la plupart moururent de maladie, et qu'ils perdirent un grand nombre de chevaux pour les avoir retenus dans les carrières...

« Le 11 mai 1645, le colonel Bussu, qui commandait un corps français, découvre le souterrain que les habitans de Lanche venaient de creuser pour se soustraire à la mort; ses soldats jettent du bois et de la paille à l'entrée de la carrière et y mettent le feu. Les malheureux qui s'y étaient réfugiés s'efforcent de repousser les soldats à coups de pierres; mais, étouffés par la fumée, n'ayant d'ailleurs que peu de vivres et de fourrages, ils capitulent. Les assaillants entrèrent alors dans le souterrain où plusieurs villageois avaient été blessés, et s'emparèrent de tout le bétail. En 1651, la crypte d'Yvrencheux fut de même étouffée par d'autres brigands [1].

Dans la province de la Marche, les disettes et les maladies épidémiques étaient à cette époque en permanence pour ainsi dire; au lieu de deux ou trois livres, prix ordinaire, le blé s'éleva à dix-huit ou vingt livres et monta même jusqu'à trente. On voyait aux portes des maisons riches plus de mille pauvres demandant leur vie; ils étaient contraints de manger l'herbe des champs, on faisait du pain avec du chiendent, de la fougère et des coques de noix broyées. En la paroisse de la Croix, près Saint-Sornin-la-Marche, une malheureuse mère sans ressources, voyant sa fille mourir de faim, éperdue de douleur, lui abattit la tête d'un coup de cognée et se pendit ensuite. Les fièvres malignes et pourprées décimèrent le pays pendant trois ou quatre années : au Dorat il mourut plus de deux cents personnes, autant à Bellac; enfin la situation était encore plus misérable que lorsque ces malheureux firent leur *Révolte des Croquants* (1592) [2].

Si de ces provinces nous passons à la Bourgogne, les faits ne sont pas moins précis, pas moins authentiques,

1. C. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 107, 120 et suiv. *Voir* aussi Stan. Prioux, *Hist. de Braine;* Piette, *Hist. de Vervins;* l'abbé Pècheur, *Hist. de Guise;* H. Martin et le bibliophile Jacob, *Hist. de Soissons;* P. Lelong, *Hist. du diocèse de Laon.*

2. *Hist. de la Marche et du pays de Combrailles*, par Joullieton, 1814

et ils dénoncent tous la même grandeur du mal. C'est encore à une enquête que nous aurons recours. Le 23 juin 1643, les élus de Bourgogne écrivaient au prince de Condé, leur gouverneur, que les guerres, la contagion, la famine avaient tout changé; que la population était considérablement diminuée, errante et insaisissable; qu'un grand nombre de villages étaient saccagés, brûlés et déserts; qu'il y avait aux impositions des non-valeurs pour plus d'un cinquième, qu'on était forcé de rejeter le déficit sur les habitants restés, mais qu'attendu les grandes et fréquentes impositions, cette charge était accablante : l'impôt dépassait *huit fois* celui des temps antérieurs.

Le roi autorisa l'enquête, et le 10 septembre les représentants du pays se le partagèrent pour le visiter. Le maire de Dijon et Jacques Comeau, lieutenant général ès bailliage et chancellerie de Dijon[1], élu des États de Bourgogne, commencèrent en septembre 1644 une tournée qui ne fut achevée qu'en juin 1646. Les inspecteurs faisaient comparaître les échevins, les procureurs, les receveurs, qui juraient de dire la vérité, prenaient le rôle des dernières impositions, puis vérifiaient *de pot en pot*, c'est-à-dire de maison en maison, l'exactitude des registres publics et des dépositions privées, contrôlant le tout par une visite au curé et une contre-enquête dans les villages voisins, puis faisaient leurs procès-verbaux. M. Rossignol les a publiés en deux cent quarante pages. Nous nous bornerons à en extraire deux passages; pour mieux

1. *Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy*, procès-verbaux de la visite des feux publiés par Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or (1857), honoré d'une mention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Ce curieux travail est trop peu connu, n'ayant été tiré qu'à 100 exemplaires. La Bibliothèque impériale de Paris en conserve un dans la *Réserve*, c'est presque de l'inédit.

faire comprendre la différence entre le dix-septième et le dix-neuvième siècle, M. Rossignol met en regard les désastres de l'ancien régime et la population et le nombre des cotes foncières sous le régime de la société moderne :

1853.			PROCÈS-VERBAL DE 1646.
Nom de la ville.	Popul.	Cotes fonc.	
AUXONNE.	4,634.	946.	618 habitans dont 144 veuves et 141 paysans réfugiés, 417 maisons dont 120 inhabitées; chemins extrêmement mauvais, beaucoup d'habitans couchent sur la paille et sur des planchers remplis de blé de Turquie dont ils se nourrissent. Pont en ruine, toutes les rues dépavées, remplies de boue et de fumier; il est quasi impossible d'y passer. La commune est endettée de plus de 160,000 livres; en 1636, la peste a enlevé plus de 3,500 habitans; leur bétail a été enlevé par les Impériaux.
POINSONS les FAYS.	545.	»	Sept feux; les habitans n'ont aucun rôle d'impositions, attendu leur petit nombre et leur pauvreté extrême; aussi l'année passée (1644), les élus, informés de l'état misérable de Poinsons, qui a été brûlé entièrement, les ont-ils déchargés de la taille. Il y avait autrefois quatre-vingts maisons avec les granges; l'armée de Gallas s'y étant logée a tout brûlé à son départ; il ne resta qu'une seule maison, brûlée l'année suivante par la garnison de Chauvirey, qui tua ou fit prisonnière partie de la population, le surplus se retira dans les bois et y mourut de misère et de famine; pour leur rançon, les prisonniers ont été obligés de s'endetter, et ils ne pourront jamais s'acquitter. Ils ont habité dans l'église, eux, leurs femmes, leurs enfants et le peu de bétail qui leur

1853.			PROCÈS-VERBAL DE 1646.
Nom de la ville.	Popul.	Cotes fonc.	
POINSONS les FAYS.	545.		restait; l'évêque de Langres les en a fait sortir, quelques-uns y sont cependant encore restés, les autres se sont bâti de petites huttes couvertes de paille, ou se sont retirés dans les vieilles caves; la commune doit plus de 8,000 livres, et pour en payer une partie elle a vendu une de ses cloches; ils sont tous les mois obligés de payer 3 livres 15 sous depuis 1636 à la garnison de Saint-Seine-sur-Vingeanne; ils n'ont plus de communaux; le moulin et le four banal étant brûlés, ils sont obligés d'aller avec beaucoup d'incommodité à trois ou quatre lieues; ils n'ont que quelques vaches et des chèvres.

Sur les deux cent douze villes ou villages que passe en revue M. Rossignol, une vingtaine environ sont déclarés par les élus entièrement ruinés et sans un seul habitant. M. Rossignol ne s'est occupé que du bailliage de Dijon; ceux qui voudraient se convaincre qu'il en était à peu près de même de toute la Bourgogne pourront lire un petit opuscule intitulé : *Désastres causés par l'armée de Gallas dans la duché de Bourgogne en* 1636, par M. Girault [1]. Par lassitude de toutes ces horreurs, nous renonçons à en rien extraire. Ce sont toujours les mêmes redites de cruautés; l'auteur finit en disant : « Le souvenir de ces brigandages est encore resté vivant dans le pays; un rassemblement de bandits est qualifié par le peuple de « armée de Gallas, » un mauvais sujet turbulent est

1. Dans l'*Annuaire de la Côte-d'Or*, 1821. Bibl. imp. $\frac{Lc^{30}}{103}$.

un Forgatsch, un homme dur et intraitable un Lamboy, » comme nous entendrons en Picardie dire un d'Erlach, et en Bourbonnais un Polaque.

Nous voudrions pouvoir nous arrêter dans ce triste inventaire des maux de la France; mais il faut continuer, et toujours pour redire les mêmes choses, seulement en changeant de lieu.

En Lorraine, où nous conduirons le lecteur, d'après le peu que nous avons laissé entrevoir, on doit s'attendre à un spectacle encore plus effrayant. Les relations du temps font frissonner d'horreur [1].

« Les pauvres gens meurent de faim; l'on vend la livre de pain plus d'un franc. On les voit manger du chenevé pur tout à fait... Certains villages étaient tellement déserts que les loups faisaient leurs retraites dans les maisons... Bientôt habitués à la nourriture des cadavres, ils pénétraient dans les maisons habitées, où ils ravissaient et dévoraient principalement les femmes et les enfants... Les glands et les racines devinrent la nourriture ordinaire... Il y en avait qui allaient à la chasse des hommes comme on va à la chasse aux lièvres... Plusieurs sont morts de malefaim... Les charognes et les bêtes mortes sont recueillies des pauvres gens comme de bonnes viandes. A la suite de toutes ces misères, la plupart des villages ne comptaient plus que deux à quinze ménages; plus de quatre-vingts étaient abandonnés et ont fini par disparaître...

« Dans plusieurs lieux, les religieuses cloîtrées manquèrent de mourir d'inanition, et la cloche destinée à révéler au public le péril de la communauté ne cessa de tinter pendant des mois entiers.

« Les registres des receveurs depuis 1633 sont remplis de mentions desquelles il résulte que la dépopulation allait toujours croissant. Le prix du blé ne diminuait pas à cause de l'impossibilité d'ensemencer les terres ou de rentrer les récoltes, et quoique la peste eût disparu, la mortalité était aussi grande...

« Les usines se ferment l'une après l'autre; des industries autrefois florissantes furent entièrement perdues pour la Lorraine, les verreries

1. Voir le tome V de la savante *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; H. Lepage, *Dépopulation de la Lorraine au dix-septième siècle* d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II.

des environs de Damey disparurent ainsi. Les familles nobles étaient aussi tombées dans l'indigence ; il en était de même des ecclésiastiques, dont beaucoup n'ayant d'autre revenu que leurs dîmes, furent fréquemment exposés au danger de mourir de faim ; on fut contraint de vendre les vases sacrés, et le roi fit distribuer aux moines et aux religieuses des rations de pain semblables à celles que l'on donnait aux soldats : on comprendra cette extrême misère par ces lignes empruntées aux journaux de Dom Bidot et de Conrard : « En 1642, la famine a été si « extraordinaire, que d'âge d'homme on n'a vu le grain si cher. »

Une lettre de Louis XIII au gouverneur d'Arras, en 1640, explique mieux que tous nos commentaires les actes de violence, de rapine, de pillage commis par nos troupes et leurs chefs dans les lieux où sévissait la guerre : « *Brave et généreux Saint-Prieul, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier ; faites comme les autres dans leur gouvernement, vous avez tout pouvoir dans notre empire, tout vous est permis* [1]. »

Les provinces qu'épargnait la guerre n'étaient cependant pas plus heureuses, par les impôts, les passages des gens de guerre, les famines et les pestes qui les suivaient. Voyons une des provinces du centre, peu mêlée aux événements généraux de l'époque, le Bourbonnais, par exemple. Un grand propriétaire de ce pays, qui s'occupe avec amour de l'histoire de sa province, a bien voulu relever pour nous des faits curieux et qui confirment notre opinion. Une source historique en France a encore été peu consultée, et semble cependant d'une richesse inouïe, ce sont les registres paroissiaux ; ceux du Donjon (Allier), la commune qu'habite M. Meilheurat, sont complets depuis François Ier (1525) jusqu'à l'établissement des municipalités. Les curés qui les tenaient (et

1. *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Prieul*, par A. Janvier, cité aussi par Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 351.

en particulier l'abbé Girard Charnay, curé du Donjon de 1606 à 1653, qui ne laisse pas s'écouler une seule année sans enregistrer quelque chose) les ont émaillés de notes sur les événements principaux de la localité ou de la province, et quelquefois parlent de ce qui se passait dans le reste de la France :

« Sous Louis XIII, nous dit M. Meilheurat, le Bourbonnais était dans une grande misère ; nos registres constatent, chaque année, pour ainsi dire, maladies contagieuses, famine et passage des gens de guerre ; en voici un exemple [1] : « En juin 1632, tout le peuple étoit en grande « peur d'avoir encore une ligue, parce que le bruit couroit que Monsieur « venoit de passer par ce pays avec une grande armée. L'avant-garde « de Monsieur, composée de François, Italiens, Espagnols, Flamans, « Lorrins, Liégeois, Vallons, Allemans, Polacres, Dragons et autres « méchantes nations, sont arrivés environ mille chevaux au Donjon « le 27, en sont despartis le dernier jour de juin ; et de là fut passer à « Vichy avec son armée, que l'on estime être de dix mille hommes à « cheval ; lesquels ont fait de grands dégâts et ruiné là où ils ont passé. « Et environ quinze jours après, M. de la Force, avec cinq mille hommes « de l'armée du roy, a suivi Monsieur jusqu'à proche de Digoin, et de « là sont montés par la Bourgogne, et à Lyon se sont embarqués sur le « Rhône, et peu de tems après le maréchal de Schomberg, avec quatre « mille hommes de l'armée du roy sont passés par Molins. Et par ce « moyen, le pauvre peuple est grandement oppressé. Dieu nous veuille « assister. Louis XIII avec la reine ont fait leur entrée en la ville de « Molins le 29 août, et de là sont allés à Lyon. L'on dit que notre roy a « bien vingt mille hommes à sa suite. Il a bien passé quatre-vingts « charrettes chargées de mèches et de balles à mousquet par le Donjon, « afin de poursuivre Monsieur, qui a fait une armée en Languedoc « avec M. de Montmorency, Mgr l'évêque d'Alby et plusieurs autres. « Dieu nous veuille donner une bonne paix, et inspirer le roy de sou- « lager le pauvre peuple qui est à l'extrémité ! »

Et ces détails, on les retrouve à chaque pas : en mai 163 ´, ordre de fournir des soldats pour le régiment de

1. Voir *in extenso* ces documents dans le *Cabinet historique* de M. Louis Pàris, t. VI ; c'est une source féconde de renseignements trop peu connue.

Champagne et de leur donner à chacun 20 écus; en octobre 1638, ordre du roi de nommer deux habitants chargés de recueillir denrées et vivres pour fournir aux gens de guerre qui passeront ou feront quartier d'hiver en ce lieu, et tenir prêts pour mettre en magasin les vivres, soit blé, froment, seigle, vin, avoine et foin. Nous verrons plus loin qu'il en était de même dans le bailliage de Sens par un « Mémoire des plaintes et doléances que font les habitants de la paroisse de Montacher (près de Sens), des foules, surcharges, logements des gens de guerre, tailles et autres choses qu'ils ont euz depuis dix-huit ans en ça (1643-1651) [1]. Avant 1648, le maire de Châtellerault et le conseiller assesseur criminel, quoique âgés de plus de soixante-dix ans, avaient été emprisonnés plusieurs fois par les financiers pour les dettes de la ville qui, en 1648, s'élevaient à 200,000 livres, somme énorme pour l'époque, et surtout dans une ville qui n'avait aucun moyen d'y faire face [2].

Comme il faut se limiter dans un sujet aussi vaste, nous ne nous appesantirons pas plus longtemps sur les malheurs qu'amenait la guerre, pour les pays qui en étaient le théâtre permanent ou pour ceux que l'appareil de la guerre ne faisait que traverser.

Impossible d'obtenir taille ou impôt quelconque de tous les malheureux qu'écrasaient à l'envi les soldats français et étrangers; il fallait donc faire retomber le poids si lourd des charges sur les autres provinces; les témoignages accusateurs des ruines accumulées sur tous les points de la France par les exactions fiscales ne sont

1. Mémoire publié par l'abbé Prunier dans le *Bulletin archéologique de Sens*, t. VI, p. 90. 1858.
2. *Histoire de Châtellerault*, par l'abbé Lalanne.

pas moins nombreux ni moins unanimes. En 1634, les États de Normandie constatent que les tailles « se sont accrues jusqu'au point d'avoir tiré la chemise qui restait à couvrir la nudité du corps, et empêché les femmes en plusieurs lieux, par la vergogne de leur propre nudité, de se trouver aux églises. » Partout le désespoir éclate en révoltes : en Normandie, ce sont les Va-nu-pieds [1] ; en Guienne, les Croquants, pour ne citer que les plus célèbres ; d'autres moins connues ont lieu dans tout le reste du royaume, en Dauphiné, en Bourbonnais, etc.; partout, dans leurs lettres, les intendants font entendre les mêmes plaintes et expriment les mêmes frayeurs ; leur correspondance avec le chancelier Séguier le montre presque à chaque page [2].

« De Muret, 10 février 1643. — Une sédition pour les tailles est arrivée à Villefranche-en-Rouergue ; je n'ose pas quitter l'élection de Comminges, de peur que, le dos tourné, les cinq élections de Gascogne qui sont les plus séditieuses et qui obéissent et payent le moins en fassent de même... Et involontairement le malheureux intendant apporte l'excuse de cette conduite des peuples : « Je ne vois dans cette province que « désordres et manquements de toutes parts, et à peine trouvai-je un « officier qui fasse bien sa charge, ni un commis qui n'abuse de ses « fonctions. »

« 12 février 1643. — A Saumur on a voulu chasser les commis des taxes ; tout est calme présentement, et *cela n'a servi qu'à mieux faire payer les droits.* — 2 mars. — Tous les jours on craint rébellion à Bordeaux, à Blaye... Le seul mot *sol pour livre* met les peuples en fureur, et je ne sache point de remède pour empêcher le mal que l'extinction du droit... Cette année, la seule élection de Bordeaux porte plus, je dis plus d'un million de livres de toutes tailles, et le droit du sol pour livre

1. On peut voir les détails de cette redoutable révolte dans Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, et dans le *Diaire* ou *Voyage* du chancelier Séguier pour châtier les coupables.

2. Ms. Bibl. imp., fonds Saint-Germain, $\frac{709}{\text{de } 8 \text{ à } 34}$. — C'est une mine inépuisable, trop négligée ; comment se fait-il que M. Depping ne l'ait pas consultée pour la *Correspondance administrative sous Louis XIV* ?

se prenant sur toutes menues denrées, afflige par son poids tout ce qu'il y a de monde...

« Dans l'élection de Brioude, pour les tirer de misère, il faudrait, outre les années 1638 et 1639, leur faire remise de 1640 et 1641 au moins ; sans cela ils restent chargés de quatre années (1640-1643), et en voici une cinquième qui en va accroitre le faix (1644), de sorte que ne pouvant en aucune sorte y satisfaire, ils ne peuvent revenir du désordre où ils sont, et l'avenir en augmentera toujours le mal ; si on nous eût permis d'accorder aux plus ruinés ou décharge ou surséance de 1640 et 1641, ils se seraient rétablis, et en acquittant ces deux années (1642 et 1643) ils auraient pu satisfaire à leurs cotes pour l'avenir. Cette remise irait au moins à 15,000 livres, mais ce qu'on ne fera pas aujourd'hui par remise et grâce, il le faudra faire dans six mois par nécessité, et ce remède à tard n'aura pas retiré ces paroisses du désordre, et ne leur aidera pas pour leur rétablissement. Or, je crois, monseigneur, être obligé de m'en expliquer ainsi par la connaissance de la province... »

Les événements viennent bientôt justifier les craintes du malheureux intendant.

« A Issoire, ils ont jeté les commis dans une chaudière pleine de chaux vive où les corroyeurs jettent leurs peaux de bœuf en poil pour les peler, et dont ces pauvres commis sont sortis à demi-bouillis, puis une sédition s'en est suivie, dans laquelle un exempt a reçu plus de vingt blessures ; le mal empire dans les élections de Clermont, Brioude, Aurillac... On fait des rébellions de toutes parts, je suis sans autorité et sans force pour y remédier... Il y a des curés qui ont publié dans leur prône que l'on ne paye plus de subsistances ni d'arrérages de tailles, dont un est entre les mains de MM. de la cour des Aides qui court fortune d'être traité trop doucement, M. l'évêque de Clermont s'étant fait son protecteur et fait solliciter pour lui. »

Cette misère, qui brise notre cœur, excite le rire d'un plaisant du temps. Comme toutes ces petites révoltes n'offrent encore aucun danger réel et ne sont qu'une manière d'exprimer la lassitude, il se trouve un homme dans cette correspondance qui les compare à « un jeu d'enfant, un remue-ménage. » Badinage sinistre, quand il s'agit d'un pareil sujet. Patience ! bientôt un autre jeu d'enfant, la

Fronde, mettra la couronne en danger; peut-être alors le facétieux administrateur trouvera-t-il le jeu plus sérieux !

Nous terminerons cette série de correspondances, que nous avons prises à dessein de toutes les parties de la France, par une lettre intime de la sœur du chancelier Séguier adressée à son frère : carmélite dans un couvent de Pontoise, elle se fait l'avocat des malheureux paysans auprès du ministre, et se donne dans une lettre le titre de « sous-secrétaire d'État des pauvres. »

« Monseigneur et cher frère,

« Ce mot est pour vous demander l'élargissement d'un bon vieil homme, habitant de Franconville, qui a été pris prisonnier pour la subvention qu'il a payée et dont il a ses acquits... C'est une injustice de le tenir, ce pauvre homme s'en meurt de déplaisir. Je vous prie faire cette charité... Ce certain M. Lempereur de Gisors [1] fait le petit tyran depuis qu'il sait que M. de Montagu n'est plus ici pour protéger les pauvres; notre prison de Pontoise est pleine de pauvres gens pour les tailles; ils les consomment en frais et misère, et je ne sais si le roi en est mieux servi; c'est un enfileux de beaux mots que ce Lempereur. Il est devenu extrêmement riche au métier qu'il fait, et l'on s'en plaint fort dans le pays; nos collecteurs de tailles n'osent sortir, et ici ils ont payé plus que la ville ne payait l'année passée : il faut patience et miséricorde, car il est impossible que les pauvres gens qui font leur argent denier à denier l'aient si fort fourni. Il faudrait que l'on pût prendre aux riches qui paient moins que les pauvres, et que les collecteurs n'osent exécuter, étant même habitants et qui les menacent. J'ai eu une pensée, si l'on ordonnait à Lempereur de s'en prendre aux particuliers qui, le temps du payement des tailles étant passé, devraient

1. Il fallut la sévère administration de Colbert pour délivrer tout le pays de ce M. Lempereur, malgré les vigoureuses attaques de la sœur du chancelier; il put ainsi pendant plus de vingt-cinq ans désoler cette partie de la France; Guy-Patin, dans une lettre du 21 décembre 1664, nous en parle : « On travaille au procès de M. Lempereur, receveur des tailles de Gisors; son crime est de plusieurs voleries publiques; sept cents témoins ont déposé contre lui, et il a plus de 800.000 livres de bien. »

au-dessus de dix ou douze écus, du moins ces pauvres collecteurs ne seraient point si misérables, et ceux qui ont de quoi ne se laisseraient pas mettre en prison. Il n'y a toujours que les pauvres qui ne se peuvent libérer qui souffrent et sans profit. Je suis bien volontiers leur advocatte, puisque étant pauvre moi-même, je ne puis leur mieux faire que de plaider leur cause, afin que quelque jour ils plaident la mienne devant le grand juge. Rendez-leur bien justice, et Dieu vous la rendra en miséricorde.

« Monseigneur et cher frère, votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

« Sœur Jeanne de Jésus, carmélite indigne.

« novembre 1643. »

Dans une autre lettre, elle revient sur la situation malheureuse de Pontoise, « qui, en tout, a 45,000 livres d'impositions; peut-elle payer cela, elle qui n'a aucun trafic? Par suite d'un extrême effort, les collecteurs ont porté 30,000 livres à Lempereur, qui veut être payé du reste et menace de contrainte et de prison, et voici une garnison qui fait bien du désordre [1]. »

La situation de Pontoise, c'est celle de toute la France; les impôts ne se prélèvent que par la force armée, et en 1646 il y avait dans les fers, pour non-payement de leurs tailles, plus de vingt-trois mille prisonniers; il est vrai que les receveurs des tailles et les autres financiers s'enrichissaient! Tous les moyens sont bons pour faire parvenir une plainte, hélas! inutile au pied du trône : en 1646, profitant de la prise de Dunkerque par Condé, dans la collection des poésies officielles, un conseiller au présidial glisse une *Requête* en vers de la part *de la pauvre ville de Bourges* qui n'était en

1. Ms. Bibl. imp., fonds Saint-Germain fr., $\frac{709}{9}$, f° 19 et 136. — Cette sœur Jeanne de Jésus, par son influence dans le parti dévot de la Régence, avait beaucoup contribué à l'élévation et au maintien de son frère, dit M. Cousin dans les Carnets de Mazarin.

réalité qu'une remontrance, et où on se plaint surtout de l'impôt connu sous le nom de *subsistance* ou *subvention*, comme à Pontoise [1]. Ces impôts, levés principalement pour l'entretien des troupes, n'étant pas exactement payés, amenaient des désordres dont la lettre suivante nous donnera une idée; elle est du 26 novembre 1645, et adressée par une partie de la garnison de Saint-Quentin aux gouverneurs et officiers municipaux de cette ville. Comme on y ajouterait difficilement foi, dom Grenier; qui l'a recueillie, note soigneusement que « l'original est ès mains du gouverneur, et que sa copie à lui est conforme à celle qui est déposée dans les archives de la tour de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, armoire noire, 43 *bis*. » On comprend toutes ces garanties d'authenticité dont s'entoure le copiste quand on a lu cette singulière lettre. Tout commentaire est impossible, nous citons :

« Messieurs les magistrats,

« Le désespoir où nous sommes réduits est si extrême qu'il nous a contraints à entreprendre une affaire qui ne nous sera pas trop difficile à mettre à exécution, mais qui vous sera extrêmement préjudicieuse et dommageable, si par votre prudence vous n'y mettez ordre et n'empêchez (en nous faisant contenter) la résolution que nous avons prise. Vous n'ignorez pas, messieurs, que depuis cinq mois nous gardons votre ville, veillant nuit et jour à la conservation d'icelle sans en avoir reçu aucun payement, vous savez que nous ne pouvons pas user nos corps et mettre nos vies à l'abandon, au service du roi et de vous, sans être dignement salariés et payés de nos peines, comme S. M. l'entend, et cependant depuis cinq mois nous servons pour le pain, ce qui réduit les soldats à cette extrémité que plusieurs sont contraints de se mettre à voler, dont vous ressentez les incommodités; d'autres se débandent et vont chercher parti ailleurs, ce qui peut grandement préjudicier à la conservation de votre ville; d'autres sont résolus, en cas que vous n'y mettiez ordre et que dans peu on ne nous apporte ce qui nous est

1. Voir cette pièce. Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV.

dû, de piller les meilleures boutiques de la place et même le marché quand il se tiendra, et en cas qu'on nous retarde davantage notre payement, mettre le feu aux quatre coins de la ville, en un mot, faire tant de ravages qu'on sera contraint nous donner contentement; et ne vous jouez pas à vouloir saisir les auteurs du fait, car nous sommes tous si bien liés par ensemble que qui heurte l'un frappe l'autre; de par ainsi qui voudra faire du tort à aucun de nous met sa vie en très-grand hasard. Ne croyez pas que ceci soit de simples paroles pour vous donner quelque alarme, j'ai grand'peur que dans peu de temps vous n'en ressentiez des effets pernicieux, si vous ne mettez pas ordre à nous faire contenter de ce qui nous est dû. Vous le pouvez facilement, puisque c'est vous aussi qui avez là dedans le plus d'intérêt, puisque l'on met en compromis vos biens et votre place, la conservation de laquelle ne vous doit pas moins importer que la vôtre même [1]. »

Malheureusement, comme le dit l'auteur de la lettre, et nous l'avons déjà vu et nous le reverrons surtout à l'époque de la Fronde, ce n'étaient pas là de simples menaces; l'effet suivait de près l'injonction, et souvent même les sommations ne seront plus faites...

Que devait faire le parlement de Paris à la vue de tant de maux? Pouvait-il, sans manquer au devoir le plus rigoureux, ne pas adresser les plus vives remontrances à la reine régente, ne pas se faire l'écho de toutes les douleurs, de tous les mécontentements dont l'expression éclate partout, dans les confidences des particuliers comme dans les plaintes publiques des magistrats?

Le célèbre médecin et littérateur Guy Patin écrit à un de ses confrères (10 janvier 1648) :

« On ne parle ici que de malheurs et de désordres. *Præsentemque intentant cuncta ruinam Luctus ubique, pavor et plurima mortis imago!* Guerre, massacres, menaces de pis, et outre tout cela plusieurs armées en divers lieux pour la campagne prochaine. *Di meliora...* »

Cinq jours après, un grave magistrat dont la fidélité,

1. Bibl. imp. Ms., coll. Picardie, Dom Grenier, t. LVIII.

le respect monarchique n'a jamais été mis en doute, un fonctionnaire, un « des gens du roi, » comme on disait alors des membres du parquet, obligé par sa charge de requérir l'enregistrement de nouveaux impôts ruineux pour le pays, satisfaisait au moins au cri de sa conscience en adressant d'abord la remontrance suivante à la reine :

« Il y a dix ans que la campagne est ruinée; les paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le payement des impositions auxquelles ils ne peuvent satisfaire, et que des millions d'âmes innocentes sont obligées de vivre de pain de son et d'avoine, et n'espérer d'autre protection que celle de leur impuissance. Ces malheureux ne possèdent aucuns biens en propriété que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan. Les habitants des villes, après avoir payé la subsistance et le quartier d'hiver, les étapes et les emprunts, acquitté le droit royal et la confirmation, sont encore *imposés aux aisés*... Tout le royaume est languissant, affaibli par la fréquence des levées extraordinaires des deniers qui sont le sang du peuple et le nerf de l'État, et produisent une maladie d'inanition, dans laquelle les remèdes sont aussi peu supportables que le mal et de laquelle ne se pourra remettre de longtemps, quand même elle jouirait bientôt du calme de la paix. Faites, madame, quelque sorte de réflexion sur cette misère publique. Ce soir, dans la solitude de votre oratoire, considérez la calamité des provinces, dans lesquelle l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises, ne peuvent nourrir ceux qui n'ont point de pain [1]. »

A toutes ces plaintes, si vives, si expressives, faut-il en ajouter encore une qui ne peut pas non plus être suspectée d'exagération, celle de Mathieu Molé, premier président au parlement? On sait que sa modération conciliante au milieu des démêlés de la cour et du parlement le fit plus d'une fois soupçonner et accuser par ses collègues de complaisance et de docilité intéressées, et cette accusation,

1. Omer Talon, Mémoires (lit de justice du 15 janvier 1648), p. 212, édition Michaud. Les archives impériales possèdent cette remontrance d'Omer Talon sous le nº K 117, nº 32 *bis*, avec d'assez importantes variantes, mais les plaintes ne perdent rien de leur énergie.

nous le verrons plus tard, n'était pas dénuée de tout fondement. Ce n'est donc pas lui qui voudrait noircir le tableau, charger les couleurs; écoutons-le :

« V. M., dit-il à la reine, m'entendra exposer l'extrémité des souffrances du peuple. Chacun, selon sa condition, ressent le poids trop pesant des charges de l'État. Ces voix plaintives retentissent partout et disent assez haut qu'après avoir payé 500 millions de plus en quatre années, on croit avoir satisfait ce qu'on doit au prince et à la patrie... Ajouterons-nous les maux qui suivent l'exécution de ces édits? Quels ravages, quelles exactions, quelles violences! Il est plus difficile, au milieu de la France, en cette terre qui sert d'asile à tous, de passer d'une province à l'autre ou même de sortir de sa maison que d'entrer en pays ennemi... Encore si en payant sa part et portion de l'impôt on était quitte et libéré, mais toute la commune est solidaire, et l'on voit un particulier réduit à une prison perpétuelle après avoir acquitté sa dette personnelle... Les laboureurs seront bientôt contraints d'abandonner leur travail, de quitter leurs familles et leurs maisons pour demander leur vie de porte en porte. On exerce contre eux mille violences à main armée pour le payement des tailles. Ceux qui sont préposés pour les garantir les oppriment, afin de satisfaire l'avidité de gens qui seuls tirent profit des malheurs publics... Si un prompt secours n'y est pas apporté, la campagne ne sera bientôt plus qu'un désert [1]. »

La guerre, on l'a entrevu dans quelques mots échappés aux documents officiels, et surtout dans ce dernier, n'était pas la seule cause de toutes ces ruines, le mal avait des racines plus profondes dans l'administration; c'est là que nous allons l'étudier un instant.

1. Remontr. de Molé. M. de Barante, *le Parlement et la Fronde.*

CHAPITRE III [1]

Système économique de l'ancien régime. — Causes multipliées du paupérisme : organisation fâcheuse de la propriété foncière. — Comparaison entre le revenu et les produits de la terre depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.—Redevances féodales, ecclésiastiques; impôts royaux sur la terre. — Impôts des aides ou des boissons. — Entraves apportées à l'industrie par l'excessive réglementation. — Les ordonnances de la Gabelle sont une véritable déclaration de guerre à la société. — Les trois ennemis du paysan, la bête fauve, le mendiant, le soldat.

« Trois mots résument l'histoire de l'ancienne monarchie, dit M. Louandre : la guerre, la peste et la famine. Les populations s'entre-tuent ou meurent de faim, de maladie, et quand on suit, à travers les récits du passé, tant de luttes sanglantes et tant de désastres, on s'étonne qu'un peuple ait pu survivre à pareilles misères et qu'il soit resté des hommes. » Les documents officiels les plus précis attestent la véracité des historiens que, sans la multiplicité et l'importance de ces témoignages, on serait tenté de suspecter, et comme on ne peut en accuser la nature, qui n'a pas sensiblement varié, il faut bien rechercher la

1. Nous empruntons une grande partie de ce chapitre à une étude que nous avons publiée dans *l'Indépendant de Neuchâtel* (Suisse), 1854 et 1855, *passim*, et à un excellent travail de M. Ch. Louandre, *De l'alimentation publique sous l'ancienne monarchie. Magasin de librairie*, 25 mai 1860 (nº 38-42). Nous profitons de cette occasion pour remercier M. Louandre qui, dans le dernier numéro de son étude, a bien voulu citer avec éloge notre *Chapitre inédit de la Fronde.*

cause du mal dans les institutions. L'organisation de l'ancienne société présentait un prodigieux ensemble de fausses mesures, que l'on ne pouvait changer qu'en changeant les bases de la société elle-même : c'était la constitution du gouvernement, l'ensemble des lois qui régissaient la propriété, la production et la consommation, le système des charges qui grevaient le pays, le mode de perception, l'emploi de l'argent fourni par l'impôt, la réglementation de l'industrie, l'état des routes, des marchés, l'indiscipline des gens de guerre, étrangers pour la plupart, et ne craignant pas de fouler un peuple dont ils n'étaient pas sortis; c'était, en un mot, toute l'administration qu'il fallait changer, modifier radicalement, et non pièce à pièce, chacun de ses rouages étant un agent actif de paupérisme.

La manière d'envisager la question du paupérisme à cette époque constituait elle-même un obstacle au remède : la misère, dans l'opinion du dix-septième siècle, est regardée comme un châtiment du péché originel; le désir d'y toucher devient presque une impiété, une révolte orgueilleuse; dans cette croyance, on trouvait une fin de non-recevoir opposée d'avance à tout essai sérieux, qui, par ce motif, demeurait souvent frappé de stérilité. Le remède devait se rencontrer dans la charité des riches et la résignation des pauvres : cette résignation, prêchée par les uns et presque acceptée par les autres, a même trompé un grand nombre d'historiens, qui ont douté de l'existence du paupérisme dans l'ancienne monarchie.

Si par paupérisme il faut entendre, comme le font la plupart des économistes, l'état permanent d'une classe de citoyens qui ne subsistent que par les secours qu'ils reçoivent, quand le paupérisme a-t-il jamais été plus évi-

dent qu'en face de ces foules de mendiants qui venaient se rassasier aux portes des couvents, des hôpitaux ou des grands hôtels, et constituaient contre la société une sérieuse menace que celle-ci conjurait de temps en temps par les mesures les plus sévères, parfois même les plus cruelles. Tous les historiens rapportent des ordonnances de cette nature ; qu'on nous permette d'en citer une peu connue. De quelle époque barbare faut-il dater cette prescription, « qu'au moindre symptôme de contagion les mendiants et vagabonds eussent à venir déclarer leur malaise, sous peine d'être arquebusés ? » Cette loi de sang est de 1633, et le Dracon qui l'établit s'appelait Isaac Laffemas, sorte d'intendant de Champagne [1]. On ne traite ainsi aujourd'hui que les chiens enragés, terreur du pays ; les malfaiteurs même redoutables trouvent plus d'égards que les malheureux d'autrefois.

La génération actuelle, habituée aux idées d'unité nationale et d'administration rationnelle que la révolution de 1789 a fait triompher en France, ne saurait qu'imparfaitement se représenter le désordre et le chaos auquel avait abouti cette manie de réglementation, rendue fort capricieuse et fort variable par la lente agglomération des provinces réunies à la couronne dans des circonstances si diverses et à des conditions bien différentes.

Quoi de plus nuisible à la prospérité d'un grand État que cette poussière de petits gouvernements s'isolant les uns des autres, vivant, produisant pour eux seuls, fermés par des lois prohibitives que les mesquines jalousies de clocher multipliaient à l'infini et surveillaient d'un œil sévère ? En 1789, la France comptait encore 70,000 fiefs

1. Boutiot, *Recherches sur les anciennes pestes de Troyes*, 1857.

et arrière-fiefs! Avec un pareil système, l'abondance et la pénurie se trouvaient souvent côte à côte, à leur grand dommage mutuel; l'équilibre parvenant rarement à s'établir entre les provinces fertiles et les contrées moins heureuses. Ajoutez à cette mauvaise répartition les conditions fâcheuses dans lesquelles se trouvait placé le sol par l'organisation de la propriété foncière; pour que la terre donne en abondance, il faut que le cultivateur l'aime avec frénésie; le secret du plus-rendement de nos campagnes est dans cet amour jaloux du paysan pour la terre, amour que M. Michelet a si bien peint; mais pour aimer la terre de cette passion, il faut la posséder, et le sol était alors pour les trois quarts entre les mains de la noblesse ou du clergé. Comment allier les soins absorbants de la culture avec les occupations de la guerre, de la chasse, ou la servitude de la cour? La noblesse n'avait aucune idée des travaux qui changent la face d'un pays, améliorent les terrains ordinaires, fécondent les terrains incultes; elle vivait en épuisant la terre, lui demandant tout et ne lui donnant rien. L'ombre du couvent n'était guère moins nuisible aux champs voisins que l'ombre du château. Ils étaient loin ces temps où les moines, de leurs mains infatigables, défrichaient les bois et les landes, desséchaient les marais; leur unique supériorité sur la noblesse, au dix-septième siècle, consistait à administrer avec plus de sagesse leurs immenses domaines; mais, si le religieux conservait mieux ses biens fonciers, pas plus que le seigneur il ne savait en augmenter le rendement. L'aumône à la porte du cloître, il est vrai, restituait une partie de ces richesses au pauvre dénué de toute ressource; mais cette habitude même de l'aumône nuisait au travail, en créant dans les campa-

gnes un peuple de mendiants qui « vivaient de l'aumône comme des revenus d'une prébende. » De là, pour l'agriculture, cette torpeur, cette immobilité inféconde que des chiffres vont faire comprendre dans leur triste réalité.

Nous avons trouvé, dans une des estimables Revues de province (*Rev. archéol. de Sens*, VI, 150 à 191), qui ne sont pas assez consultées, un travail curieux et important : c'est le revenu comparé de dix ans en dix ans de la propriété foncière depuis le seizième siècle. Pour résoudre ce problème, il fallait trouver des biens qui n'eussent pas subi les partages, les aliénations, les mutations ordinaires de la propriété. M. Lallier, président du tribunal civil de Sens, a étudié les baux authentiques des biens immeubles que possédait l'Hôtel-Dieu de sa ville, et en a suivi les fluctuations sur six domaines différents.

1° Métairie de Villeroy à 8 kilomètres de Sens;
2° Le pré Saint-Sauveur, de 3 hect. 33 au f^e de Paris, près de Sens;
3° Un labourage de 8 hect. 80 à Gron;
4° Autre labourage de 8 hect. sur les deux Malay;
5° Un troisième de 17 hect. 72 à Sergines;
6° Un quatrième de 17 hect. à Fontaine-Fourche (Seine-et-Marne).

Voici les conclusions que lui a fournies cette étude, faite avec le plus grand soin, des revenus de ces six propriétés, en tenant compte, autant que possible, de la valeur relative des monnaies aux différentes époques :

« Le seizième siècle fut une période de prospérité croissante et de progrès agricole très-marqué; le dix-septième, une période d'inertie au sein de la décadence; à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième on sent une lente résurrection qui, insensiblement, nous a ramenés un peu au-dessus de ce que nous étions dans la première moitié du seizième siècle! »

	VILLEROY	GRON.	MALAY.	SERGINES.	FONTAINE-FOURCHE.	PRÉ ST-SAUVEUR
Dernière moitié du 16e siècle.....	2,468 fr.	165 f.»»	250 f.»»	525 f.»»	837 f.»»	34 livres (c'était le commencement de la mise en culture).
Fin de la première moitié du 17e siècle.....	588	77 50	82 90	48 75	309 »»	200 f.»»
Le 18e siècle ne varie pas sensiblement.....	»	»	»	»	»	»
1857.	3,281	360 »»	620 »»	845 »»	1,685 »»	335 »»

Ce qui donnait comme revenu moyen par hectare en 1550, 37 fr. 50; en 1650 (époque de la Fronde), 13 fr. 40; en 1660, 10 fr. 72; en 1750, 14 fr. 12; en 1857, 49 fr. 86; pour les prés, la même décadence se trouve *pour la période de* 1640 *à* 1650, *le revenu est de* 210 *livres; la période décennale suivante, de* 1650 *à* 1660, *ne donne plus que* 200 *livres.* »

Si on consulte les tableaux décennaux en nature, on remarque la même décadence pour l'espèce des produits: ainsi les terres qui, au seizième siècle, donnaient du froment, au dix-septième siècle, ne rendent plus que du méteil, et souvent même du seigle. L'ancienne monarchie conduisait donc à grandes laisses la France à l'appauvrissement général, à la ruine publique, et aurait fait de tout ce beau territoire, si admirablement doué par la Providence, une *pauvre et triste Sologne* : on ne le sait pas assez, cette contrée, féconde et peuplée jusqu'au milieu du seizième siècle, est un des exemples les plus frappants de la puissance mortelle d'une mauvaise administration [1].

1. Voir d'Autroche, membre de la Société royale d'agriculture d'Orléans, *Mémoire sur la décadence de la Sologne*, 1786. Cette décadence

	VILLEROY.	GRON.	MALAY.	SERGINES.	FONTAINE-FOURCHE.
De 1550 à 1560	3 muids 1/4 (312 bichets) de froment; 3 muid 1/4 d'avoine; 3 porcs	4 setiers (32 bich.) de froment.	4 set. (froment; 4 d'avoine; 2 bich. pois; 2 de fèves; 2 d'oignons et 150 liv. de chanvre.	8 set. de froment. 8 de seigle.	15 set. de froment. 3 set. d'orge.
1650	30 setiers (240 bich.) de méteil.	26 bich. méteil.	27 bich. méteil.	40 bich. méteil.	170 bich. méteil.
1660	24 set. (192 b.) méteil.	»	32 bich. mét.	36 bich. mét.	140 bich. mét.
1857	40 hectol. de from., 4 poulets, 2,175 f. et 200 fr. de contributions.	400 fr., paire de poulets et les contributions.	620 fr., paire de poulets et les contributions.	845 fr., 2 paires de poulets, et contributions.	1,685 fr. et les contributions.

Ces chiffres ne prouvent que trop la décadence profonde de l'agriculture en France vers l'époque de la Fronde; reste à en chercher les causes. Examinons la condition des paysans et des rares possesseurs du sol, colons, métayers, fermiers ou vassaux, et nous verrons que le manque de garanties qui découlaient de l'organisation sociale, empêchait les classes agricoles de retirer aucun profit de leurs rudes labeurs. Sous l'ancienne monarchie, il faut distinguer, depuis le quatorzième siècle, trois espèces de

se trouve constatée à chaque instant dans Arthur Young. Voici un passage entre cent de même nature; à propos du château de Nangis (Seine-et-Marne) et des dépendances agricoles, le touriste anglais dit : « Ce château de M. de Guerchy est considérable et mieux bâti que ceux qu'on construisait en Angleterre à la même époque; on était, en France, sous Henri IV, plus avancé que nous en toutes choses. Grâce à la liberté, nous sommes parvenus à changer de rôle. » Un beau chapitre du grand historien Macaulay, *État de l'Angleterre en* 1685, montre aussi d'une manière irréfutable ces deux faits : l'état arriéré de la civilisation anglaise comparée avec la nôtre à cette époque, et son rapide essor lorsque par la révolution de 1688 elle eut reconquis sa liberté. On ne saurait trop le prouver, le despotisme ruine tout, même les intérêts matériels; c'est toujours « l'arbre du sauvage coupé par le pied. »

contributions publiques qui existent simultanément : les redevances féodales, ecclésiastiques et les impôts royaux.

Pour se faire une idée exacte de ce qu'était la féodalité au point de vue de l'exploitation du sol, il faudrait, travail impossible, dresser pour la France entière un tableau exact des fiefs; car les conditions de cette possession changeaient dans chaque seigneurie. Les noms seuls des exactions et des avanies que ce système, presque uniquement combiné dans un but d'oppression et de fiscalité, faisait peser sur quiconque n'appartenait pas à un ordre privilégié, fatiguent par leur bizarre contexture et leur sens, si éloigné de nos habitudes; pareille énumération serait insipide. Nous indiquerons seulement quelques-uns de ces impôts : *le droit de prise*, par lequel le roi dans tout le royaume, et les seigneurs dans le ressort de leur suzeraineté, pouvaient prendre pour eux-mêmes, leur famille, leurs grands officiers, tout ce dont ils avaient besoin, même le logement, droit de réquisition constant et en pleine paix; le *cens*, redevance foncière, annuelle, perpétuelle et non rachetable, qui se payait en argent ou en nature, devait toujours être acquittée, sans aucune réduction, même lorsque la récolte avait manqué; les arrérages en étaient exigibles pendant vingt-neuf ans; le *champart* (la part du champ), droit prélevé sur toute terre labourable, avant que le cultivateur ait rien pu enlever de ses produits, et qui variait du vingtième au quart des fruits du sol; les *lods*, droit de mutation qui s'élevait du douzième au sixième de la valeur; la *taille seigneuriale;* le *brennage*, impôt en grains pour la nourriture des meutes seigneuriales; les *corvées seigneuriales*, etc., le tout accompagné de franchises, exemptions,

priviléges attachés à des fonctions, à des individus, à des corporations, et qui rendaient le fardeau plus sensible et plus onéreux à ceux sur qui retombait la charge tout entière : vaste labyrinthe où la fraude, l'injustice, la violence, s'étaient assuré des positions presque inattaquables.

Le clergé, comme propriétaire foncier, avait droit aux mêmes avantages, et de plus percevait un droit spécial ou *dîme*, qui constituait le budget ecclésiastique ; cette redevance, qui se levait également sur les terres nobles et sur les terres roturières, était surtout un grand obstacle à l'agriculture, parce que les receveurs des dîmes, craignant de perdre leurs revenus habituels ou de les voir s'amoindrir, s'opposaient à toute innovation.

Les impôts royaux n'étaient ni moins nombreux, ni moins accablants [1] que les droits féodaux et les dîmes; nous nommerons la *taille*, si lourde par elle-même, et encore plus oppressive par la manière dont on la recouvrait: le *droit de renouvellement sur les baux* et la réglementation de la durée de ces baux, dont les plus longs dépassaient rarement neuf années, et rendaient impossible toute amélioration faite en vue de l'avenir.

Cette manie de réglementation fut un des plus grands obstacles à tout progrès; on ne peut se figurer les entraves qu'apportaient ces mille règlements : fixation du nombre d'heures de travail dans l'agriculture, où le succès est subordonné aux changements de température, et, par cela même, à l'exécution rapide des travaux ; mode de culture

1. Voir le travail de M. Pastoret sur les impôts, dans les préfaces des tomes XVI, XVII, XVIII et XIX du *Recueil des ordonnances;* le *Nouveau code des tailles depuis* 1270. Paris, 2 vol. in-18, 1740 ; M. Chéruel et M. Dareste de la Chavanne, *Histoire de l'administration en France;* lire dans Vauban, la longue liste de ceux qui étaient exempts de la taille.

imposé dans chaque province; assolements et nombre de labours fixés par arrêt; défense de se servir de tel ou tel instrument, comme la bêche, la houe, la faux, si ce n'est dans certaines conditions; défense aux propriétaires des chevaux entiers de faire saillir leurs juments sans une autorisation spéciale; défense de se servir du gruau dans la fabrication du pain: c'est une nourriture que l'autorité veut réserver aux porcs, ainsi que l'atteste une ordonnance de Louis XIV, en 1658. Il fallut toutes les épouvantables famines du commencement du dix-huitième siècle (1700-1709) pour qu'en 1740 une ordonnance, non moins sévère que celle de 1658, rendît obligatoire l'usage du gruau [1].

Cette réglementation maladroite entravait toutes les opérations commerciales, et surtout celles du commerce des grains. Dans le but d'empêcher les cultivateurs et les marchands d'accaparer, et pour forcer les mêmes personnes à vendre toujours au plus bas prix possible, on interdit les réserves et l'on décourage l'agriculture en lui enlevant des prix remunérateurs : achats limités, visites domiciliaires, qui amenaient souvent les laboureurs à détruire eux-mêmes leurs provisions par crainte des peines portées contre les accapareurs : défense des achats en gros ou *regrat*, de vendre ou d'acheter ailleurs qu'au marché, mesure qui permettait à l'administration d'établir des taxes sur les aliments, et assurait d'importantes redevances à tous ces officiers pourvus de charges ridicules qu'inventait la fiscalité aux abois, sous les titres de maîtres jurés ou contrôleurs; enfin, surtout, ces lois restric-

1. Turgan, *les Grandes usines de France*, p. 63 : pendant la famine de 1700, les meuniers de Senlis, nommés Pigeaut, qui employaient le gruau, étaient obligés de n'y travailler que la nuit.

tives sur l'exportation et la circulation intérieure par les douanes de province à province, les péages de toute nature sur les routes, les rivières, à l'entrée des villes (le long de la Loire, par exemple, il y avait vingt-huit sortes de péages ou droits). Malgré ces taxes considérables, les marchandises ne jouissaient d'aucune sécurité; nulle force publique n'étant établie pour la surveillance des routes et des chemins, qui, d'ailleurs, étaient dans le plus triste état, et toujours en nombre insuffisant.

La boulangerie et la meunerie n'étaient pas plus libres que le commerce des grains; les entraves auxquelles elles étaient soumises, avaient pour conséquence de produire la cherté, même lorsque les grains étaient assez abondants; ajoutez à cette cause l'imperfection des procédés mécaniques en usage dans la mouture des farines, qui causait des pertes considérables; la cherté des bois de combustion, par suite du mauvais état des routes, des difficultés que présentait le cours des fleuves, embarrassés par des moulins ou des pêcheries privilégiées, et très-fréquemment sujets aux débordements.

La consommation des céréales était d'autant plus grande à cette époque qu'elle formait presque l'unique base de l'alimentation, la viande n'entrant que pour un faible appoint dans la nourriture. Les bœufs, avant tout, instruments vivants pour le labourage, n'étaient que rarement engraissés pour la boucherie, quoique les pâturages, abondants par le malheur et l'ignorance des temps, eussent pu permettre d'élever un nombreux bétail comme ressource pour les jours mauvais; là encore, comme partout, apparaissent les nombreux droits prélevés par la féodalité ou le fisc royal : *droit de pâturage*, *droit pour la poussière* soulevée par les troupeaux ; *l'agnelage*, *le bre-*

biage, le vif herbage, le *charnage* ou revendication de quelque partie de l'animal. Dans certaines villes, à Dreux, par exemple, il fallait payer pour avoir du lard en saloir après la Saint-Martin. Si à ces droits on ajoute les minutieux statuts de la corporation des bouchers, on comprendra combien était nulle la consommation en viande. Selon M. Dareste de la Chavanne (*Hist. des classes agricoles*), vers la fin du dix-septième siècle, elle s'élevait à peine à une livre par tête et par mois; et encore, pour se rendre un compte exact de cette moyenne, faut-il ajouter que la viande de boucherie était le privilége des grandes villes et le luxe de certaines classes. La multiplicité des jours maigres apportait un grand obstacle au commerce de la boucherie, et, par conséquent, à la production du bétail, puisqu'il y avait suspension absolue de commerce pendant près de la moitié de l'année (plus de cent soixante jours par an); on sait que, pendant le carême, les hôpitaux seuls, jusqu'en 1774, avaient la permission de vendre la viande sur prescription de médecin, et moyennant des droits assez élevés.

Quant aux autres viandes, telles que volailles, lapins, venaison de toute espèce, c'était un privilége des classes nobles qui s'étaient réservé les droits de garenne et de colombier, et par là enlevaient à nos campagnes les ressources qui contribuent aujourd'hui à leur aisance. Le poisson n'avait pas grande importance dans l'alimentation; la pêche maritime ne fut longtemps qu'une petite pêche côtière. En 1669, nous n'avions pas six cents navires pour la grande pêche, lorsque les Hollandais en avaient seize mille, comme le prouve une dépêche de M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande. Le mauvais état des routes et le manque de communications rapides

entre les diverses provinces rendaient le transport du poisson frais presque impossible à une certaine distance, ou dans des conditions d'une extrême cherté, malgré l'abondance de poisson, abondance entretenue par une législation étonnante de sagesse et de discernement au point de vue de favoriser l'observation du maigre pour le peuple et les nombreux ordres religieux; mais les monopoles du droit de pêche, les statuts des corporations de pêcheurs, les nombreux procès relatifs à l'exploitation des cours d'eau, les redevances féodales ou monastiques, les impôts dont le poisson était frappé par les villes et par les rois, enfin les redoutables ordonnances sur la gabelle, si funestes à l'industrie du maquereau et du hareng salé, paralysaient pour la population les bons effets des lois de conservation du poisson. Là, comme toujours, les exigences du fisc arrêtaient la consommation et tuaient la production; dans l'eau comme sur terre, les ressources qu'offre la nature étaient anéanties par les vices de l'organisation sociale.

Nous venons de prononcer un des mots les plus terribles de l'ancienne monarchie, les gabelles. Il semble qu'à propos d'alimentation, le sel soit une denrée tout à fait accessoire; il avait cependant une importance réelle par la grande quantité de viande ou de poissons salés qu'on employait dans la nourriture, et par l'obligation où était chaque ménage d'en acheter une certaine quantité proportionnée au nombre de personnes, et cela « au poids de l'or, » dit Forbonnais. Le bon sens le plus élémentaire semblait donc commander d'encourager la consommation, en raison même de son utilité, par un bon marché extrême. Le fisc ne raisonnait pas ainsi : le sel, étant indispensable, devenait une excellente matière à impôt

et constituait un des principaux revenus publics; aussi la gabelle a-t-elle donné naissance à une multitude d'édits. Une ordonnance fera toucher au doigt l'importance gouvernementale de cette imposition, qui, selon d'Autroche, fut une des principales causes de la ruine de la Sologne, et imprima sur ce beau pays les profonds stigmates de misère et d'épuisement que tous les efforts de la science, de l'industrie et du capital, au service de la volonté puissante du chef de l'Etat, n'ont pas encore entièrement effacés.

« Louis, etc., à de Loustelnau, sergent de bataille en nos armées, major au régiment de nos gardes françaises et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, salut.

« Comme il est impossible d'arrêter le désordre qui s'est introduit dans nos provinces frontières, par le transport qui se fait du sel du pays ennemi ou de celui de notre obéissance, où les droits de gabelle ne sont pas établis et où il ne coûte rien ou très-peu de chose pour le vendre et débiter en nos provinces où les gabelles ont cours, si ce n'est en y employant une force considérable; *le gain illicite* qui se fait en ce trafic *y engageant les gens de guerre de toute condition, les gentilshommes et la plupart des habitans de nos frontières,* dont plusieurs *à main armée et publiquement, étant joints aux officiers et soldats des troupes de nos armées,* forcent les gardes ordinaires de nos gabelles, en telle sorte qu'elles sont en beaucoup de lieux à l'abandon, ce qui apporte un tel préjudice à la ferme générale de nos gabelles, que dans nos provinces et généralités de *Picardie, Champagne, Brie, Ile de France, Soissonnais et Normandie,* les ventes de nos sels sont diminuées de plus de la moitié, et voulant y remédier selon l'importance de ce mal, nous vous avons établi pour vous transporter en nos provinces, aux lieux que besoin sera pour *saisir et arrêter tous ceux qui se* mêleront de ce trafic de sel et faux-saunage, *employer la force contre eux s'ils résistent, les poursuivre dans nos villes, châteaux, et dans ceux appartenant aux particuliers, en quelques lieux qu'ils soient, sans exception, les faire prendre et mettre à l'instant ès mains du capitaine Grandet,* lieutenant en la maréchaussée d'Anjou, lequel nous avons ordonné pour agir aux captures des faux-sauniers et de leurs fauteurs, *avec pouvoir de leur faire et parfaire leur procès prévôtalement,* suivant nos ordonnances. *Voulant aussi que vous ayez à visiter*

et faire perquisition exacte en tous lieux, sans exception, où vous saurez que les faux-sauniers font leurs amas de sel et reçoivent assistance et retraite, *enlever tout le sel* qui se trouvera dans leurs magasins, le faire mener sûrement en nos greniers, *ou,* si vous jugez que cela ne fût pas possible, *en faire dégât* en telle sorte que les faux-sauniers ne s'en puissent prévaloir, *donner main forte* à Grandet pour *arrêter les chefs de bande et principaux faux-sauniers,* et s'il est besoin, forcer les châteaux-forts et maisons, employer à cet effet le pétard, les échelles, et en cas que vous eussiez besoin de canon, en demander aux gouverneurs ou lieutenants-généraux, et le mener dans les lieux qui vous feront résistance, leur demander l'assistance de nos troupes et forces étant dans l'étendue de leurs charges, visiter tous les lieux étant le long des rivières où vous saurez que les faux-sauniers passent ordinairement, et faire rompre les gués et chaussées de ces lieux, en faire retirer les bacs et bateaux servant au passage, en sorte qu'il n'en puisse être abusé, rendre responsables les propriétaires des bacs et les principaux habitans des lieux au cas qu'il y soit commis quelques abus pour le passage des faux-sauniers, et généralement agir et faire en tout ce que dessus, tout ce que vous jugerez à propos pour le bien de notre service, en sorte que le faux-saunage cesse entièrement dans les provinces.

« 15 octobre 1646. »

N'est-ce pas une véritable déclaration de guerre à toute la société à propos de *sel?* Il faut lire, en outre, toutes les précautions prises pour que cette ordonnance royale ait son plein effet : — Avis de ce pouvoir envoyé à tous les gouverneurs de province pour qu'ils donnent au besoin main-forte à Loustelnau; lettres de cachet pour l'exécution de cet arrêt, adressées spécialement aux gouverneurs de toutes les villes de la frontière, instructions semblables données aux maires et échevins de toutes ces villes [1].

Il nous serait facile de multiplier les arrêts et ordon-

1. Arch. imp. ms. KK. 1069, fol. de 203 à 262 et Reg. $\frac{E}{1696}$. Sect. admin.

nances au sujet des gabelles : arrêt du conseil du 25 janvier 1645, portant que les bestiaux paissant, et autres biens et fruits qui se trouveront dans les paroisses, seront saisis et vendus jusques à la concurrence de ce qui sera dû de l'impôt du sel... Pour encourager la surveillance des commis aux gabelles, un arrêt du 11 janvier 1645 les exempte de toutes tailles et impositions, déclare que leurs taux seront rejetés sur les autres contribuables, que les sommes payées par eux leur seront rendues; défense est faite aux intendants de les comprendre au rôle des tailles, à peine de dommages et intérêts, et ce sur la simple requête de l'adjudicataire général des gabelles.

L'administration des gabelles était une véritable inquisition fiscale établie à divers degrés dans toute l'étendue du royaume. On ne reculait devant rien, on avait recours à toutes les mesures vexatoires que la police la plus tracassière, la plus ombrageuse, peut imaginer en fait de surveillance et d'oppression : mêler de l'eau de mer avec l'eau naturelle pour faire cuire quelques légumes, était pour l'habitant de nos côtes un crime de lèse-gabelle; prêter des poignées de sel à un voisin donnait lieu à une contravention. Visites domiciliaires de jour et de nuit, arrestations préventives, amendes arbitraires, tout était permis pour le salut de cette arche sacro-sainte; on pendait sans forme de procès le voiturier qui violait quelques-uns des règlements infinis sur la police du roulage pour le sel; on saisissait tout bétail qui, s'égarant, allait paître sur les marais salants; on emprisonnait le malheureux qui employait à conserver une tranche de lard le sel qui devait servir à la cuisine ordinaire. Chaque espèce de sel avait sa législation; il fallait des armées de

douaniers pour tenir la main à l'exécution de ces arrêts ; leur nom même est resté comme un terme injurieux : le *gabelou*. On comprend que la contrebande du sel fût populaire; le *faux-saunier*, ou le contrebandier des gabelles, avait toutes les sympathies des paysans et des bourgeois; on l'aidait autant que le permettait la terreur qu'inspirait tout ce qui touchait au sel. Au milieu des désordres de la Fronde, nous verrons quelle préoccupation grave cette question des gabelles ajoutait aux nombreuses inquiétudes du gouvernement, la contrebande armée avec cavalerie et canon s'exerçant en plein soleil, et exigeant des corps d'armée entiers pour la réprimer.

D'après des dépouillements officiels, la contrebande, année commune, occasionnait dans le pays trois mille sept cents saisies dans l'intérieur des maisons, et l'arrestation sur les grands chemins, de deux mille trois cents hommes, mille huit cents femmes, six mille six cents enfants, mille cent chevaux, cinquante voitures; la gabelle fournissait environ le tiers du nombre total des forçats du royaume, trois cents environ, et les prisons, pour le même délit, n'avaient guère moins de dix-sept à dix-huit cents habitants; « aussi, dit un rapport ministériel, l'agriculture est abandonnée pour suivre une carrière qui promet de plus grands et de plus prompts avantages, la contrebande du sel; les enfants se forment de bonne heure et sous les yeux de leurs parents, à l'oubli de leurs devoirs, au mépris de la loi. » — « La gabelle, comme le disait *Monsieur* en 1787, à l'Assemblée des Notables, en voyant dérouler sous ses yeux un tableau dont il n'avait pas jusque-là soupçonné l'existence, la gabelle était une « *machine infernale*, un *impôt irréformable*. » Il n'y avait qu'à l'ancan-

tir, et il en était à peu près de même de tout l'ancien état de choses[1].

L'impôt sur les boissons, ou les *Aides*, n'était guère moins lourd et moins tracassier. Là, nous retrouvons d'abord les droits féodaux, *ban des vendanges*, ou fixation de l'ouverture des vendanges, *selon le bon plaisir* du seigneur, ce qui amenait souvent une cueillette non mûre ou des raisins gâtés sur leurs ceps, toujours de grosses pertes pour le cultivateur; puis les redevances en nature, c'est-à-dire variées à l'infini : *cartelage*, ou le quart de la récolte; *forage*, ou permission de détailler avec enseigne, etc.; les corvées pour les vignes du seigneur, ou *vinade;* le *banvin*, ou droit du seigneur de vendre seul exclusivement pendant quarante jours de l'année; puis venaient les réglementations royales, comme celle-ci : ordre d'arracher les vignobles pour en faire des terres à blé, à la suite de plusieurs années de stérilité, mesure inhabile qui rendait le vin plus rare sans rendre le blé plus abondant, puisqu'il faut un assez long repos de la terre pour que le blé puisse succéder à la vigne, mesure onéreuse au fisc, puisque l'impôt est beaucoup plus considérable sur les vignobles que sur les terres à blé.

Les aides générales les plus importantes établies sur les boissons étaient : *le gros*, ou impôt de un sou et six de-

1. Voir sur cette question : *Recueil d'édits et d'ordonnances*, augmenté sur l'édition de P. Néron et Ét. Girard, 1720. 2 vol. in-f°, t. I, p. 884; *Mémoire concernant les droits et les impositions*, par Moreau de Beaumont, intendant des finances, 5 vol. in-f°, 1768-1789, t. III, p. 1 à 276; nous avons vu aussi citée une *Histoire de la Gabelle*, par M. Eug. Lescrinier ou Lescrinier, que nous n'avons pu parvenir à nous procurer. M. Richard, conservateur à la Bibliothèque impériale, prépare une histoire très-étudiée de la *Contrebande sous l'ancien régime;* les mêmes rigueurs étaient déployées à l'occasion des toiles peintes, des indiennes et de toute l'industrie, qui ne pouvait par conséquent se développer.

niers par livre, établi pour la rançon du roi Jean et toujours maintenu, comme toutes les mesures provisoires en finance; l'impôt du *trop bu* pour les propriétaires qui étaient censés déclarer une trop grosse consommation particulière et pas assez pour la vente; *la subvention à l'entrée* des provinces; l'*annuel* ou le droit de patente pour l'autorisation du commerce des boissons; *les anciens et les nouveaux cinq sols*; *les entrées* des grandes villes, etc.

Venaient encore les droits payés aux jurés vendeurs et jaugeurs, offices royaux achetés à beaux deniers comptants que l'acquéreur reprenait à usure sur les producteurs, les débitants et les consommateurs; au dix-septième siècle, le nombre de ces officiers à la halle de Paris était de 892! D'après un tableau dressé par M. Louandre, on peut se faire une idée exacte de ce qu'était ce trafic des offices de la part de l'État; de 1625 à 1674, les jurés vendeurs et contrôleurs de vins de Paris payèrent au trésor la somme de 2,182,370 livres pour surtaxes diverses de leurs charges, en moyenne 150,000 francs de notre monnaie actuelle par an.

La perception de tous ces impôts était des plus compliquées et aussi des plus rigoureuses; les contraventions se rencontraient dans chaque acte, et la contrebande, comme pour la gabelle, était partout. — Les droits sur la vente en détail étant beaucoup plus considérables, les fermiers des aides s'efforçaient de convertir les consommateurs en détaillants; ainsi devenaient débitants en vin les propriétaires qui louaient en chambre garnie, les maîtres d'école avec élèves pensionnaires, et même les parents qui faisaient à leurs enfants des présents en vin. La circulation des vins à l'intérieur n'avait pas moins

d'entraves que la circulation des grains, péages des ponts et des rivières, *droits de travers*, perçus par les villes. Chaque muid avait à payer sur le cours de la Seine environ cent un sous; puis les entraves que mettaient les rivalités des pays dans une société où tout était privilége; un exemple le fera saisir : les Bordelais avaient la prétention d'interdire dans le Quercy et la généralité de Montauban la vente de tout autre vin que le leur, et, pour y arriver, exigeaient sous peine d'amende et de confiscation que la futaille de ces pays fût beaucoup plus petite que celle du Bordelais, ce qui faisait préférer les grandes futailles, puisque les droits étaient perçus par tonneau sans distinction de jauge. Ajoutez le personnel de la perception, les commis aux aides, célèbres par leur avidité fiscale; pour juger de leur moralité, il suffira de rappeler que l'on était admis par la cour des aides, « *sans aucune information de vie et mœurs* » dès que l'on était présenté à la requête des fermiers, et Lesage nous a appris comment *Turcaret* choisissait son agent l'honnête *Rafle*.

Comme pour les gabelles, tout était permis aux commis, infliger la mort même en cas de résistance; les moindres contraventions étaient punies d'une amende de cent à mille livres, puis le fouet, le bannissement, les galères, la confiscation de partie des biens[1].

Il fallait, on l'avouera, dans un état de choses aussi vicieux, aussi contraire à toutes les saines doctrines d'administration et d'économie, une certaine énergie pour rester dans la classe misérable des producteurs au lieu de passer dans la classe si commode des mendiants privilégiés; il se trouvait cependant des hommes qui, à

1. *Traité général des droits d'aide*, par Lefebvre de la Bellande.

la sueur de leur front, soignaient cette terre dont d'autres hommes semblaient s'acharner à tarir les bienfaits. Quelle protection leur était accordée pour ces moissons si chèrement et si laborieusement obtenues? Aucune. Le gibier féodal, les vagabonds et les gens de guerre venaient trop souvent enlever la dernière espérance du laboureur, lui ravir le fruit du rude travail de toute une année. On sait, à cette époque, quelles immenses forêts couvraient le territoire de notre France; les campagnes dans le voisinage de ces forêts étaient ravagées par des bandes de bêtes fauves. L'article 137 de l'ordonnance d'Orléans défendait au paysan de tuer ces bêtes, même lorsqu'elles entraient sur son bien; il n'avait que la permission de les écarter avec des pierres, *sans les blesser*. Dans les cahiers des États-généraux en 1789, nombre de localités se plaignaient encore que « les bêtes fussent préférées aux hommes; » les garennes seigneuriales avaient les mêmes droits d'impunité et exerçaient les mêmes ravages.

Ce qui échappait aux bêtes devenait, par suite de toute absence de police rurale, la proie des vagabonds et des mendiants qui parcouraient en troupes nos provinces et se recrutaient constamment dans les rangs des soldats que la paix licenciait; des cadets, privés par la loi d'aînesse de toute part dans l'héritage paternel; des ouvriers, auxquels la cité fermée des jurandes et des maîtrises refusait une place au métier ou à l'enclume; des serfs qui abandonnaient les terres des seigneurs; des paysans, ruinés par les impôts; des malfaiteurs, que la peine si fréquente du bannissement condamnait forcément à une vie errante; des contrebandiers, habitués chaque jour à transgresser la loi. Restent enfin les pillages des gens de guerre.

Une vieille ordonnance rapporte ce mot de soudard : « Quand l'enseigne chevauche, elle ne doit rien payer sur les champs. » Ce mot était resté dans les habitudes militaires. On était loin alors de nos armées régulières : l'infanterie, recrutée dans les villes ou dans les campagnes par la *presse* ou par l'appât de l'argent, était un véritable ramassis de bandits, souvent déguenillés, étrangers au point d'honneur que le sentiment de la solidarité de corps a introduit dans nos troupes avec l'uniforme, encore inconnu à cette époque. Les armes seules la distinguaient du reste de la nation, distinction dangereuse dans ses mains, et dont elle usait trop souvent pour commettre impunément des actes de pillage et de violence. La cavalerie, formée presque exclusivement par la noblesse, n'était en réalité qu'une chevauchée de gentilshommes, parfois braves à l'excès, mais qui se ruinait par ses armes de luxe et ruinait le pays par ses équipages. A côté de ces corps nationaux, il fallait compter les troupes étrangères, qui n'avaient aucune pitié pour un pays où elles ne servaient qu'en passant, dont elles ignoraient la langue, et souvent détestaient les opinions religieuses; c'était l'histoire de la plupart de ces corps allemands, suédois et polonais au service de la France, depuis que Richelieu avait remplacé le grand Gustave-Adolphe sur les champs de bataille d'Allemagne contre la maison d'Autriche. En disponibilité par suite de la paix de Westphalie, ils entrèrent à bon marché dans les armées de Mazarin, qui, par système, en faisait de continuelles levées pour les soustraire aux recruteurs de la Fronde[1]. Nos provinces gardèrent un long souvenir de

1. Voir dans la *Correspondance* de Mazarin comme il presse le comte Magnus de la Gardie, ministre suédois, et le maréchal Wrangel, d'enga-

ces terribles bandes. L'administration doit aussi prendre sa part des reproches que l'histoirien ne peut retenir à la vue de ces désordres. A peine créée, l'intendance militaire ne savait pas encore équiper, diriger, entretenir des armées nombreuses avec l'attirail d'artillerie, de munitions, de bagages, de vivres, qu'elles nécessitent à leur suite. Sans magasins, sans dépôts, sans paye assurée, ces troupes devaient nécessairement vivre aux dépens du pays, ami ou ennemi, sur lequel elles campaient.

A toutes ces causes de paupérisme, tirées des charges imposées par les divers pouvoirs sociaux, ajoutez l'ignorance des classes laborieuses, qui s'opposait à tout progrès agricole; le peu de ressources alimentaires que la France possédait en dehors du blé, alors qu'elle connaissait à peine ce précieux légume propagé par Parmentier, qui de nos jours supplée quelquefois au déficit des récoltes et lui apporte toujours un appoint considérable pour l'alimentation publique: l'état de l'industrie, sous le régime des corporations privilégiées, cercles étroits et rigoureux qui laissaient en dehors une grande partie des classes ouvrières, leur imposaient des pertes de temps, des dépenses considérables, des procès ruineux, montant à environ 800,000 francs par an pour les diverses corporations de Paris, dit M. Costaz, savant administrateur de l'Empire et de la Restauration. On n'en voyait jamais la

ger les officiers et soldats de l'armée suédoise, licenciés par la paix, de prendre parti dans les troupes du roi (16 janvier 1649). Rec. Fontanieu, 490. Bibl. imp. — De leur côté, les frondeurs faisaient de même, comme l'attestent les lettres trouvées par M. Geffroy, professeur d'histoire à la Faculté de Bordeaux, dans sa féconde mission en Suède : *Notice et extraits des manuscrits des bibliothèques de Suède*, 1855, p. 336-338; lettres de Turenne au maréchal Wrangel (11 février 1650) pour lui demander des troupes, et lettre envoyée par Louis XIV au même maréchal pour le remercier du refus qu'il avait fait à Turenne de lui en donner.

fin ; ainsi le procès commencé en 1530 entre les fripiers et les tailleurs de Paris au sujet des habillements neufs ou vieux, n'était pas encore terminé en 1776, et il en était de même dans toutes les corporations (libraires et bouquinistes, pâtissiers et boulangers, bouchers et rôtisseurs, etc.). De plus, avec ce régime ancien du petit atelier, les chômages étaient beaucoup plus fréquents ; le petit fabricant, dépensant peu comme installation, redoutait moins la suspension des travaux que, de nos jours, le grand manufacturier pour qui le lourd loyer et le capital des machines est une source de dépense considérable, même quand les ouvriers ne travaillent pas, et qui, conséquemment, a besoin de produire sans cesse pour couvrir ses immenses frais[1].

Il faudrait un volume pour faire connaître cette organisation à contre-sens que la féodalité et la royauté avaient imposée à l'ancienne France, et qui produisait la ruine universelle ; nous n'avons pu que faire entrevoir les causes si multiples, si complexes, si variables, et contre la force logique desquelles la volonté des ministres les plus énergiques, les plus éclairés, était impuissante. Que sera-ce dans une époque tourmentée comme l'est toute régence, et surtout la régence d'une femme ?

[1]. Voir aussi le savant et impartial livre de M. Paul Boiteau : *État de la France en* 1789, et pour la sévérité des lois à propos de la gabelle, etc.. Berriat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale de Paris : *Des juridictions du petit criminel*, et *Des tribunaux et de la procédure du grand criminel*, 1853 et 1859.

CHAPITRE IV

Heureux commencements de la Régence d'Anne d'Autriche. — Son ignorance incroyable en administration fait de cette époque l'âge d'or des courtisans. — Vraie cause de la Fronde : lutte contre le *ministériat ;* chacun veut conserver ses priviléges. — L'administration d'Émery et de Mazarin est une chasse à l'argent. — Démêlés avec le Parlement qui, dans la chambre de Saint-Louis, entreprend la réforme de l'État. — La victoire de Lens inspire des mesures audacieuses à Anne d'Autriche. — *Te Deum* et Journée des barricades. — Curieuses relations. — Vrai rôle du coadjuteur, tiré d'un sermon prononcé par lui la veille des barricades. — Mobilité politique de Condé. — Déclaration du 22 octobre.

Après la mort de Louis XIII, la régente, dit M. Michelet, ouvre son triste règne par un chemin de fleurs, sans qu'on sache pourquoi ni comment, cette étrangère est adorée. Elle est femme et elle a souffert : les cœurs sont attendris d'avance, ses malheurs lui sont comptés presque pour des vertus; elle est faible : chacun espère en profiter. Avec cette Espagnole déjà mûre (quarante-deux ans), mais de bonne mine et de manières agréables, ce sera un règne galant. Mais qui sera le préféré? Cette loterie d'amour autorise l'infini des rêves..... En attendant, tout tourne à son profit. Le dernier favori du roi défunt, Condé, fait à Rocroy la brillante préface du

règne emphatique de Louis XIV. C'est l'enfant, c'est la régente qui en ont l'honneur. Heureuse reine qui gagne des batailles en berçant son fils... C'était une merveille inouïe de voir la gloire inaugurer le gouvernement d'une femme, d'un enfant, gouvernement dont l'idée s'associe d'ordinaire à celle de la faiblesse et de l'impuissance.

Ce grand bonheur fit deux malheurs : il créa un héros insatiable et insupportable, monté sur des échâsses et prêt à tout tuer pour la moindre prétention d'orgueil ou d'intérêt; d'autre part, il glorifia l'avénement de Mazarin et affermit son pouvoir. La Fronde et toutes ses misères sont là en germe.

Personne en effet ne paraissait avoir moins de chances d'arriver au pouvoir que l'ancien favori de Richelieu et de Louis XIII, le petit étranger diplomate, qui n'avait pas su ménager la reine, aujourd'hui toute-puissante et probablement implacable. Aussi, l'étonnement fut-il grand lorsqu'on le vit chef du conseil. On ne pouvait croire toutefois que sa faveur serait de longue durée; mais il fallut reconnaître que le crédit de l'habile galant était sans bornes : d'après les conseils du ministre, malgré les sollicitations du propre cœur de la reine et les prières de tous ses amis, c'est la politique de Richelieu qu'on suivait, cette politique contre laquelle Anne avait combattu, cette politique à cause de laquelle la fière Espagnole avait souffert pendant tout le règne précédent : la sœur du roi d'Espagne s'effaçait chaque jour pour laisser la place à la mère du roi de France, à la reine régente. Il fallait, pour opérer ce changement, une grande autorité; mais ce qui marquait encore mieux les progrès du nouveau favori, c'était la familiarité que cette femme

pieuse témoignait à son guide, les cadeaux singuliers qu'elle lui faisait. On se figure facilement l'envie et la malignité des courtisans, cette « belle matière à méditation, » comme dit un contemporain, lorsque se répandit dans les antichambres du Louvre cette nouvelle accusatrice : « La reine a donné un lit au cardinal [1]. »

Pour excuser, justifier, faire accepter le choix de son avori, la reine fut obligée d'acheter la noblesse, tellement obérée, qu'on avait dû, sous Louis XIII, créer dans son intérêt un bureau de mont-de-piété à son usage spécial; de lui livrer la France en proie. Ce fut l'âge d'or des courtisans; Anne d'Autriche ne songea qu'à fêter son joyeux avénement, semant autour d'elle argent et faveurs, donnant tout à tous, ne refusant rien à personne : le duc d'Orléans et le prince de Condé arrachèrent des trésors, l'un pour payer ses dettes, l'autre pour remplir ses coffres-forts; le moindre courtisan demandait, exigeait et sortait satisfait. Avec ces munificences, le trésor, déjà endetté à la mort de Louis XIII, n'eut bientôt rien à donner : on accorda des priviléges, des monopoles à exploiter ou à vendre; chacun imaginait les taxes les plus incroyables, les plus bizarres pour s'en faire attribuer le profit : une dame de la cour obtint de la régente un droit d'impôt sur toutes les messes qui se célébraient à Paris. Il y avait des conseillers bénévoles sous le nom de *donneurs d'avis;* quand leur idée était adoptée,

1. Voir ms. de Gaudin. Arch. des affaires étrangères, coll. France, cité par M. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine*, t. II; les *Lettres de Mazarin à la reine*, publiées par M. Ravenel pour la Société d'histoire de France, et les *Carnets de Mazarin*, que M. Cousin a commentés dans le *Journal des savants*, sont venus confirmer tous ces propos malins, et ne laissent aucun doute sur la nature de la liaison qui existait entre Anne d'Autriche et son ministre.

ils étaient intéressés dans les revenus du nouvel impôt; aussi cette classe d'individus fourmillait-elle à la cour, dans la ville [1]. Comme le rapporte de Retz dans ses Mémoires, « on ne refusait rien, » et La Feuillade disait qu'il n'y avait plus que quatre mots dans la langue française : « La reine est si bonne! » Un des traits qui peint le mieux le désordre de cette époque nous a été conservé par Madame, mère du régent : « Au commencement, dit-elle dans une lettre (6 août 1718), la reine ne savait rien de rien; elle donna un jour à sa première femme de chambre, la Beauvais, les *cinq grosses fermes*, dont le produit fait vivre toute la cour. Lorsqu'elle vint au conseil et proposa la chose, tout le monde se mit à rire, et on demanda à la reine avec quoi elle comptait vivre; lorsqu'on lui eut expliqué le fait, elle fut tout étonnée; elle croyait n'avoir donné qu'une ferme qui s'appelait les *Cinq fermes*. Cette anecdote est très-vraie, le vieux chancelier Letellier, qui assistait à la séance du conseil où la reine fit cette proposition, me l'a racontée; elle-même en a souvent ri depuis et reconnu son ignorance. On a sur la régence d'Anne, ajoute Madame, bien d'autres historiettes de ce genre. »

Cette bonté ne pouvait continuer que par la ruine de tous : villes et campagnes, nous l'avons vu dans un chapitre précédent, répondaient en gémissant aux rires et à la joie de la cour. Mazarin, à bout de ressources, dut commencer à refuser; dès lors sa perte, un instant ajournée, fut jurée par tous.

A la fin de l'épitaphe qui accompagne l'oraison funèbre prononcée par monseigneur Nicolas Grillie, évêque et

1. Le donneur d'avis aux partisans, sortant du Cabinet des idées, 1649.

comte d'Uzès, pour le service solennel célébré en l'honneur de Louis XIII, par ordre du clergé de France, dans l'église des Augustins de Paris, on lit cette phrase significative : « Soixante-trois rois l'ont devancé dans son empire, mais lui seul l'a rendu absolu, et ce que tous ensemble n'ont su faire en douze siècles pour la grandeur de la France, il l'a exécuté en trente-trois ans pour la gloire des Français[1]. »

C'est contre ce pouvoir absolu, incarné dans Richelieu, qui « des marches du trône foudroyait les humains plus qu'il ne les gouvernait » et plus tard dans Mazarin, que la Fronde veut réagir ; elle n'est qu'une coalition contre le *ministériat*, comme disent quelques Mémoires de l'époque[2]. Malheureusement cette résistance au pouvoir absolu n'est qu'un prétexte, qui couvre une lutte d'intérêts, d'intrigues, de complots.

La noblesse qui, depuis la mort de Biron, avait vu si souvent les prisons se fermer sur ses membres, et plus d'une tête tomber sous la hache du bourreau, voulait demander compte de toutes ces incarcérations, de tout ce sang répandu ; le peuple écrasé par les taxes, oubliant de longs siècles d'oppression féodale, était disposé à faire cause commune avec ses tyrans de la veille, alors victimes comme lui de la centralisation, cette grande machine, qui s'organisait partout ; le Parlement, furieux de la

1. Bibl. Sainte-Geneviève. X, 530. *Recueil d'Oraisons funèbres.*

2. Entre autres le *Journal des guerres civiles de la Fronde.* (Ms. inédit. Bibl. Maz., in-f°, n° 1765.) Ce journal est d'autant plus important que l'auteur, Dubuisson-Aubenay, était gentilhomme du secrétaire d'État Duplessis-Guénegaud, et par conséquent parfaitement renseigné ; nous lui ferons de fréquents emprunts : c'est un des meilleurs guides pour l'étude de la Fronde. Il serait à souhaiter que la Société d'histoire de France entreprît la publication de ces intéressants mémoires.

perte de ses privilèges anéantis ou méconnus, semblait donner un caractère de légalité à la résistance.

Un passage d'une remontrance de cette cour souveraine (21 janvier 1649) met parfaitement en lumière cette vraie cause de la Fronde :

« L'élévation d'un particulier en trop haute puissance est contraire aux règles de la bonne police en toute sorte de gouvernement et spécialement aux monarchies qui ont pour loi fondamentale qu'il n'y a qu'un maître en titre et en fonction, de sorte qu'il est toujours honteux au prince et dommageable à ses sujets qu'un particulier prenne trop de part en son affection et en son autorité; celle-là doit être communiquée à tous, l'autre n'appartient qu'à lui seul. D'ailleurs votre Parlement avait sujet de croire que la propre expérience de la reine votre mère lui serait une garde fidèle pour la garantir de cet accident, ayant vu, pendant son mariage, en deux notables exemples du maréchal d'Ancre et du cardinal de Richelieu, combien l'élévation d'un sujet en trop de faveur et d'autorité avait été difforme, jusqu'à quel point elle avait été redoutable au roi et intolérable à ses peuples... Elle avait vu sous le gouvernement de ces puissances les compagnies les plus célèbres avilies, les personnes de toutes conditions opprimées, sans respecter les royales, non pas même la sienne et celle de la feue reine votre aïeule; bref, il n'y a rien eu de si sacré qu'elle n'ait vu profaner par leur insolence et ambition, il n'y a rien de si cher à l'État qu'elle n'ait vu sacrifier à leurs intérêts. . Toutes ces considérations nous étaient des gages assurés que, pendant cette régence, nous ne pourrions tomber en de semblables malheurs... Mais il est arrivé que Mazarin, élevé par le cardinal de Richelieu, nourri dans ses maximes ambitieuses et formé par ses artifices, succédant à son ministère, a succédé de même à ses desseins [1]. »

Au début, on le voit, ce n'est pas contre l'étranger, mais contre le ministre, élève et continuateur des desseins

1. Arch. imp., ms. U, 333. Anc. regist. du Parlement. Voir aussi *Choix de mazarinades*, par M. Moreau, des nombreuses pièces qui tiennent le même langage et particulièrement *Requête des trois États présentée à messieurs du Parlement*, 1648, t. 1, p. 28, 35, et *Raisons d'État contre le ministère*, etc., l'*Anathème et l'excommunication d'un ministre d'État*, etc., *tiré de l'Écriture sainte*, p. 65, 65; *Lettre d'avis à MM. du Parlement, écrite par un provincial* (4 mars 1649), etc.

de Richelieu, que se dirigent tous les coups; et il n'y aurait rien de plus simple et de plus facile à saisir que la Fronde, si les intérêts divers et multipliés de toute cette noblesse dont les brillantes individualités ne pouvaient et ne savaient former un corps; si les velléités ambitieuses des compagnies souveraines mêlées à quelques désirs de réformes sincères et justes; si les aspirations vagues, mal formulées, des classes bourgeoises, si les passions de ces nombreux acteurs, et surtout les habiles et intéressés Mémoires n'étaient venus brouiller l'aspect général de cette étrange guerre civile et donner le change à la postérité sur le but et l'importance de la dernière échauffourée féodale. La lutte, qu'on ne s'y trompe pas, est entre le pouvoir absolu et les priviléges de toute espèce; quant à la liberté, il n'en est question que par accident, par ricochet. « Le seul cardinal, a dit un juge éclairé, confident de presque tous les partis, la princesse Palatine, le seul cardinal savait ce qu'il voulait : de l'autorité et de l'argent; les autres désiraient en général l'expulser, mais ils se proposaient encore plus de l'embarrasser pour en obtenir quelque avantage. Plusieurs s'agitent sans objet, par un besoin de mouvement et parce que l'intrigue était de bon air. Quelques grains de vengeance, toujours mêlés à beaucoup d'intérêts particuliers, furent la première cause du mouvement général; tel qui déclamait contre le cardinal Mazarin eût fait des vers à sa louange pour mille écus de pension, un autre pour un gouvernement, et ainsi de suite jusqu'au premier et au plus acharné des frondeurs. » Dans une pareille lutte, on le comprend, l'historien ne peut prendre parti dans l'un ou l'autre camp; il n'a qu'un sentiment de pitié pour les pauvres victimes écrasées dans cette guerre d'intérêts.

Une des traditions les plus enracinées de la noblesse était de profiter des minorités pour réagir contre les faits accomplis. « Le roi est mineur, soyons majeurs, » semblait, comme en 1614, le mot d'ordre de chacune de ces crises fréquentes dans les monarchies héréditaires; la régence d'Anne offrait une nouvelle occasion. Mais, abaissée par Richelieu, la noblesse n'était plus même ce qu'elle avait été sous la régence de Marie de Médecis : l'établissement des intendants avait déjà porté ses fruits; aussi son mécontentement avorta-t-il dans la disgrâce des *Importants*, sans pouvoir même arriver à un nouveau traité de Sainte-Menehould. Les fautes du gouvernement allaient lui rendre ses avantages et lui donner d'utiles alliés.

A un pays, ravagé par de longues et cruelles guerres, sans cesse agité par des dissensions intestines, appauvri par des lois défectueuses, ruiné par une administration rapace et dépensière, il fallait une paix solide qui permît d'extirper toutes ces causes de souffrances; on crut un instant que les victoires de Condé allaient l'emporter de haute lutte, et le calme semblait renaître, lorsque l'orage qui depuis plusieurs années menaçait, éclata tout d'un coup sur la régente et son ministre. Les finances, cet écueil contre lequel se heurtent si souvent et parfois se brisent les gouvernements, compromirent la position de Mazarin, qui paraissait assurée en ce moment par les brillants succès militaires de son général.

Omer Talon, dans ses Mémoires, nous a laissé un tableau de l'administration d'Emery, qui « méprisant toute sorte d'ordre dans les finances, payait quinze pour cent dans les meilleures conditions aux financiers... dans Paris, le luxe était fondé sur ces gros intérêts; les marchands

avaient abandonné le trafic pour mettre leur argent dans ces négociations... l'Etat ne subsistait plus que des retranchements qui se faisaient sur les fonctionnaires de tout grade et de toute nature... les gens de guerre n'étaient point payés; les gardes françaises et suisses étaient en arrière de douze montres (paye mensuelle), les Suisses prêts à quitter... l'armée de Flandre, faute de cent mille livres, perdit l'occasion d'entreprendre quelque chose de grand après la bataille de Lens; celle de Turenne en Allemagne se dispersait: le siége de Crémone fut levé par la même considération. » A bout de retranchements, d'Emery avait trouvé un vieil édit fait au lendemain de la prise de Saint-Quentin (1557), et lorsqu'on pouvait craindre le siége de Paris; on y faisait défense de prolonger les faubourgs au delà de certaines limites sous peine de démolition et d'amende. Cet édit, promulgué en prévision d'un état de choses qui ne s'était jamais réalisé, avait bientôt été oublié, et peu à peu les bourgeois avaient choisi cette banlieue pour leurs maisons de campagne, et les pauvres gens étaient venus s'y bâtir eux-mêmes des huttes en boue. Tout à coup parut l'édit du *Toisé :* ordre à tous de racheter leurs constructions, à prix d'argent, s'ils ne veulent les voir démolies. Le Parlement, supplié par ces bourgeois et ces pauvres qui demandent à genoux qu'on ne les jette pas à la rue, intervient; de là conflit entre le Conseil du roi et le Parlement. Messieurs des Enquêtes, plus jeunes et, par conséquent, plus ardents dans la défense du droit, moins capables de compromis, tiennent ferme même devant Anne d'Autriche, qui interrompit deux fois leur président Gayant par un impérieux « Taisez-vous, je ne veux pas vous entendre, » et le soir l'envoya en exil avec deux autres membres de

cette chambre et le vieux Barillon à Pignerol, sous la neige et le vent des Alpes[1].

Ce commencement d'hostilités était le prélude de la lutte que de part et d'autre on semblait avoir redoutée : au sortir du gouvernement du grand cardinal, le Parlement se trouvait facilement satisfait; aussi, dit de Retz, « les quatre premières années de la régence avaient été emportées par le mouvement de rapidité que Richelieu avait donné à l'autorité royale. » De son côté, la reine, se souvenant pendant quelque temps que c'était à l'arrêt du Parlement, cassant les dernières volontés de Louis XIII, qu'elle devait son pouvoir, l'avait d'abord ménagé. Un événement peu remarqué vint encore maintenir l'harmonie qui se troublait et enfler les espérances du Parlement : vers la fin de 1647, le jeune roi tomba dangereusement malade ; chacun alors, reine mère, duc d'Orléans, prince de Condé, dans l'espérance d'une nouvelle régence, se mit à caresser ces rogues magistrats que l'usage érigeait en tuteurs des rois mineurs.

Le besoin d'argent vint susciter de nouveaux troubles : d'Emery, qui avait cependant certaine habileté en matière de finances, pour sortir des voies battues et désormais impossibles de ventes de charges, d'emprunts forcés, établit un *droit d'entrée* sur presque toutes les denrées alimentaires. Un pareil impôt jeta tout Paris dans le parti de l'émeute et rendit possible une nouvelle journée des barricades : la populace dormait engourdie par la misère ; la faim la réveilla, et le Parlement, étant parvenu à faire

1. Voir pour tous les détails de cette lutte préliminaire de la Fronde, M. de Barante, *le Parlement et la Fronde*. La marche des événements et le rôle de ce grand corps y sont parfaitement indiqués. Voir aussi le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* (1643-1660), publié par M. Chéruel dans la collection des documents inédits.

rejeter cet impôt, put compter sur toute la reconnaissance des Parisiens.

Mais, comme il fallait de l'argent, d'Emery remplaça son tarif sur les aliments par la création de nouvelles charges de maîtres des requêtes, et n'accorda le renouvellement du droit annuel perçu sur les charges héréditaires ou la *Paulette*[1], qu'à la condition que les titulaires renonceraient à quatre années de leurs gages; on avait, il est vrai, exempté le Parlement de cette retenue pour le disposer plus facilement à enregistrer l'édit. C'était vouloir acheter la magistrature; mais le calcul de Mazarin fut déjoué : le Parlement, sans profiter des avantages qu'on lui offrait, fit cause commune avec les autres compagnies, et le 13 mai 1648 les Cours des comptes et des aides, le grand Conseil et l'Hôtel de ville, assemblés dans la *chambre de Saint-Louis*, comme sous l'égide du représentant incarné de la justice, se liaient au Parlement par un *édit d'union*, déclaraient ne former qu'un seul et même corps, divisé en classes toutes solidaires les unes des autres. Mazarin eut beau proclamer cet édit d'*Ognon* attentatoire à la Majesté royale, comme il n'avait pas d'armée; et que déjà l'émeute grondait menaçante dans les bouges de la populace, au fond de l'arrière-boutique des commerçants et dans les assemblées des rentiers, il dut céder et permettre aux compagnies de s'assembler.

C'était donc là le résultat définitif de toute cette habileté de Mazarin : sceller l'entente entre le peuple, la bourgeoisie et le Parlement, c'est-à-dire donner par l'al-

1. Le soixantième du prix des charges. Pour ce débat, M. Cousin a judicieusement montré, d'après les lumières de la science moderne, que l'équité n'était pas tout entière du côté du Parlement. (*Madame de Longueville pendant la Fronde.*)

liance de la magistrature une sorte d'apparence légale à l'insurrection, pendant que le Parlement qui, pour la première fois, se posait en adversaire sérieux de la couronne, allait gagner à ce contact l'audace qui lui manquait d'ordinaire pour lutter contre la royauté dont il avait été si longtemps le docile instrument.

Le chaos des discussions du Parlement avec la reine et ses ministres avait montré qu'il n'y avait pas de principes fondamentaux en France. Après avoir « cherché, en s'éveillant, comme à tâtons les lois du royaume, on ne les trouva plus; l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, » et chacun conclut qu'il fallait en faire: c'est le rôle que se donna la chambre de Saint-Louis, *la réforme de l'État*.

Brouillé avec la bourgeoisie, le peuple et le Parlement. Mazarin pouvait-il au moins compter sur la noblesse? Les largesses immenses du ministre et de la reine avaient-elles gagné cet ordre au parti de la cour? Dès qu'on vit qu'il n'y avait plus rien à recevoir; que pour défrayer la table du roi il fallait mettre en gage les pierreries de la couronne, la désertion et l'insolence devinrent générales: on ne saluait même plus Mazarin; et, comme disait la reine, « on tenait à honneur de lui désobéir. » Le duc d'Orléans et le vieux prince de Condé seuls soutenaient encore le ministre, et, pour prix de cette déférence, obtenaient l'un le gouvernement du Languedoc, et l'autre celui de Champagne pour son fils le duc d'Enghien; encore la maison de Condé, déjà maîtresse des gouvernements de Champagne, Bourgogne, Bresse, Berry, et ayant l'autorité dans les maisons royales par la charge de la grande-maîtrise, s'éloigna-t-elle bientôt mécontente de ce que la reine prenait à leur détriment, disaient-ils, la

charge de grand-amiral de France, vacante par la mort de leur parent le duc de Maillé-Brézé, et refusait de leur accorder une armée pour faire la conquête de la Franche-Comté, qu'ils voulaient posséder en toute souveraineté. Céder à de pareilles exigences, ce n'était plus seulement détruire l'œuvre de Richelieu, mais rétablir la redoutable maison de Bourgogne en faveur du duc d'Enghien, devenu depuis peu prince de Condé, et que déjà tous les *petits-maîtres* semblaient reconnaître pour leur chef.

Avant de passer dans les faits, la lutte était donc dans les esprits : les moins clairvoyants la devinaient à ces *signes du temps* que le grand poëte anglais appelle « l'ombre des événements qui s'avancent. » Reine et ministre devaient se résigner et attendre, ne pouvant savoir comment leurs adversaires useraient de leurs avantages. Le Parlement fera-t-il une constitution nouvelle et radicale, ou simplement s'arrêtera-t-il aux besoins les plus pressants du jour ? Ce fut à cette dernière résolution que se déterminèrent les membres de la chambre de Saint-Louis : une sorte de charte en vingt-sept articles fut promptement formulée; là encore on trouve le véritable mot de la Fronde au commencement; le premier article est dirigé contre le pouvoir absolu, le *ministériat*, qu'on s'efforce de briser par la suppression des intendants, instruments du ministre, abhorrés de tous pour ce motif et pour leurs exactions. La remise du quart des tailles, l'élargissement des prisonniers pour impôts, fut accordée au peuple[1] : c'était lui permettre de respirer un peu pour le présent;

1. Un mot de Bussy-Rabutin marque bien l'étonnement de la noblesse en voyant qu'on songeait au peuple : « Les compagnies souveraines en *vinrent jusqu'à s'occuper du menu peuple* et diminuèrent le quart des tailles; » les prétendues *ligues du bien public* de la noblesse avaient coutume de faire leur paix à ses dépens.

quant à l'avenir, défense, sous peine de la vie, de lever aucun denier, de créer offices de judicature ou de finance, qu'en vertu d'édits vérifiés au Parlement avec pleine liberté de suffrages. Un autre article, que le souvenir de la mort de Barillon et les récentes incarcérations des conseillers pouvait bien avoir inspiré, portait qu'aucun sujet du roi ne pouvait être détenu plus de vingt-quatre heures sans être interrogé et remis à son juge naturel. C'étaient des garanties sérieuses et importantes, mais qui, pour la plupart, se trouvaient déjà dans les anciennes ordonnances et en particulier dans celle de Moulins, et pour lesquelles, selon nous, quelques historiens ont, à tort, attribué au Parlement l'idée d'une sorte de gouvernement constitutionnel. Ce régime, d'une époque vraiment civilisée, ne pouvait germer dans la tête d'une assemblée de magistrats qui n'existaient qu'en vertu de priviléges; il faut, pour cela, attendre l'avénement de la nation entière aux affaires.

L'irascible et absolue Anne d'Autriche n'avait souffert tous les emportements de cette « canaille » de magistrature que forcée par les « lâches » obsessions du timide Mazarin; la victoire de Lens, gagnée par Condé quinze jours plus tard, devait rendre à la reine son audace. Le ministre lui-même, avec le jeune roi, crut le Parlement abattu par cette défaite des Espagnols. Enhardi par le succès, on se permit tout, même le parjure et la violence. Le 26 août, à l'issue d'un *Te Deum* qui avait été chanté dans Notre-Dame, tapissée de sept drapeaux ennemis, trois conseillers recevaient l'ordre de quitter Paris, et on devait en arrêter trois autres, parmi lesquels se trouvait Broussel. C'était la réponse de la royauté à la demande du Parlement sur la *garantie des personnes :* la reine ne vou-

lait pas se laisser dépouiller de sa prérogative la plus précieuse, le droit de priver arbitrairement les citoyens de leur liberté. L'opinion publique répondit par une révolution à cet acte de violence. Un écrit de l'époque caractérise bien l'impression générale : « L'emprisonnement de deux conseillers en un jour dédié à la joie publique et à louer Dieu du succès qu'il lui avait plu donner à nos armes, difformité étrange, pour ne pas dire impiété sacrilége, d'avoir mêlé un tel deuil dans une si sainte réjouissance. »

La journée des Barricades a été racontée par madame de Motteville, le cardinal de Retz et le président Molé : ces récits sont connus; mais peut-être par leur position même ces écrivains n'ont-ils pu bien voir la physionomie de la ville ? Nous avons trouvé à la bibliothèque impériale un manuscrit inédit qui semble émaner d'un témoin beaucoup plus désintéressé que les précédents, le sieur Jacques Dubois, se donnant les titres de « gentilhomme champenois, maître ès arts en l'université de Cologne, secrétaire interprète du Roi Très-Chrétien et professeur de langue française, de la germanique et de l'italienne. » La collection des Mémoires de Michaud et Poujoulat renferme déjà de lui un journal sur les derniers jours de Louis XIII, où il s'est qualifié de gentilhomme de la chambre [1]. Son récit des barricades est, par les détails, le

1. Nous avons envoyé ce récit de Dubois au *Comité d'histoire près le ministère de l'instruction publique* pour être inséré dans la *Revue des sociétés savantes*. Il y a encore un autre récit plus curieux peut-être, c'est celui de la *Gazette de France*. Voici ce que Renaudot écrivait le 29 août, trois jours après l'événement : « La rumeur qui survint ici le 26 n'ayant été guère plustôt émue qu'apaisée, je ne puis en dire autre chose, sinon qu'elle a semblé n'être arrivée que pour faire continuellement et plus que jamais crier *Vive le roi*, en témoignage de la fidelité et affection des peuples envers S. M., » n° 132. Le 2 janvier 1649, la *Gazette*

plus complet et le plus pittoresque de tous ceux que nous avons lus ; nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le rapporter ici. Le narrateur ramène à des proportions bien moins dramatiques le rôle que le coadjuteur s'est complu à se tailler dans ses Mémoires, et nous croyons que Jacques Dubois est dans le vrai. En se rendant au Palais-Royal, Paul de Gondy était sincère et de bonne foi ; il ne devint frondeur que plus tard, par dépit d'avoir été jugé ni utile ni redoutable. Le 26 août, en instance pour le chapeau de cardinal, auprès de la reine qui venait de le nommer coadjuteur de l'archevêché de Paris, de Retz ne voulait que se faire valoir et se donner tout au plus la satisfaction frivole de s'imposer à Mazarin ; il espérait que reine et ministre allaient solliciter son secours pour calmer l'émeute en sa qualité de pasteur, se mettre presque à sa discrétion, et récompenser son puissant appui par le chapeau rouge, objet de son ambition.

Un sermon dont il n'a été parlé dans aucune histoire de la Fronde, ni dans aucune édition des mémoires de Retz, semble ne laisser aucun doute sur les dispositions du coadjuteur au moment de l'arrestation de Broussel. La veille de la journée des Barricades, le 25 août, à l'occasion de la fête de saint Louis, le coadjuteur de Paris prêchait devant le roi, la reine et Mazarin. Quelle plus belle occasion pour faire entendre, avec de sévères vérités, un blâme qu'autorisaient le titre de l'orateur et le lieu d'où il parlait ! tout lui était permis. Grâce à l'inviolabilité de

constate toujours « les mêmes cris continuels de *Vive le roi*, qui prouve le contentement que le peuple reçoit à la vue de son prince. » Ce qui n'empêchait pas le roi, quatre jours après, de s'enfuir à Saint-Germain. Cette fuite elle-même est présentée comme une simple promenade par le journal officiel.

la chaire, Gondy pouvait exhaler tout son mécontentement, adresser une leçon à la reine et au ministre, censurer l'administration, réclamer au nom des peuples opprimés, etc. Jamais tribun n'eût rencontré une circonstance plus opportune; et croit-on que de Retz y eût manqué, s'il eût été en ce moment engagé dans l'opposition faite à la reine et à Mazarin. Loin de là, Gondy ne sait trouver que des éloges « pour la plus grande et la plus vertueuse des reines. » Il exhorte le jeune roi à n'oublier jamais les conseils de sa mère, qu'il compare à Blanche de Castille. S'il touche en passant à l'affliction des peuples par suite des longues guerres, il n'en accuse que « l'opiniâtreté des ennemis. » « La piété de la reine l'eût fait cesser depuis longtemps si le terme dependait de sa volonté, » etc. N'est-ce pas le langage d'un prélat courtisan qui attend une faveur du pouvoir, et par ses flatteries témoigne de son dévouement absolu ? C'étaient en quelque sorte des arrhes qu'il donnait pour le chapeau de cardinal[1].

La journée des Barricades, le triomphe de Broussel, qui, selon la juste remarque de madame de Motteville. « n'avait rien de recommandable que d'être *entêté du bien public* et de la haine des impôts, » les symptômes généraux de l'opinion tout à fait déclarée pour le Parlement[2], auraient dû convaincre la reine qu'elle pouvait facilement reconquérir sa popularité des premiers jours et arrêter les troubles en donnant satisfaction aux inté-

1. Bibl. imp. $\frac{\text{Lb.}^{37}}{341}$.

2. Un trésorier de France de Poitiers, en septembre 1648, fit une rente pour une messe tous les jours dans la chapelle du Palais de Paris, pour la prospérité de ceux qui avaient travaillé pour la réforme de l'État. Ms, Bl. Manteaux, 60. Bibl. imp.

rêts généraux qui étaient en souffrance; mais Anne, « incapable de comprendre ce que c'était que le public, » croyait que son premier devoir de reine régente était de transmettre à son fils un pouvoir absolu, intact, et de reprendre sa revanche de sa défaite.

Les barricades détruites, les troupes royales renvoyées de Paris, l'ordre avait été rétabli partout, et, dit de Retz, « Paris paraissait plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint. » La révolte semblait s'être évanouie comme un rêve; mais en réalité, la situation n'avait pas changé : le Parlement, dans la joie de sa victoire, enflé des applaudissements populaires, à travers les souvenirs classiques de son éducation latine ou grecque, se regardait, comme le sénat romain, ou comme les éphores de Lacédémone, « institué pour modérer l'extrême puissance des rois et s'opposer à leurs dérèglements. » La bourgeoisie conservait une grande défiance de la cour; de son côté, la reine entretenait dans son cœur la blessure faite à son orgueil royal, et gardait un amer ressentiment de son humiliation. Les outrages du peuple achevèrent de l'irriter, elle ne paraissait plus en public sans être insultée : on chansonnait partout les amours de dame Anne et de Mazarin; les libelles insolents commençaient à s'imprimer et à se répandre.

Sur ces entrefaites arriva de l'armée le vainqueur de Rocroy et de Lens, mécontent de n'avoir pu poursuivre ses succès faute de l'argent que lui refusait le Parlement; d'ailleurs, l'éducation princière de Condé l'éloignait naturellement de ces « gens de chicane » que la noblesse méprisait et redoutait tout à la fois; en même temps il espérait tout pour son avide ambition et celle de sa famille, d'une régente et d'un ministre dont il serait

l'indispensable appui... Tout calculé, il offrit son épée à la cour. La reine, alors, n'hésita plus à déclarer la guerre à sa capitale rebelle et au Parlement insolent, en se retirant à Ruel, dans la maison du redoutable Richelieu. (13 septembre 1648.)

Le premier acte de la cour fut de violer les lois nouvelles du Parlement, en faisant enfermer dans le château de Vincennes, au mépris de l'important article de la sûreté publique, l'ancien ministre Chavigny, trop favorable au Parlement, et en exilant dans le Berri Châteauneuf; puis Condé vint à Paris, après avoir envoyé une lettre où il se déclarait très-énergiquement contre « les Barricades » et pressait la reine de « songer sérieusement aux affaires du dedans, » en même temps que le baron d'Erlach, un autre héros de Lens, s'avançait vers Paris avec quatre mille Allemands.

La guerre civile était donc imminente, car Paris n'avait nullement été effrayé de ces diverses démonstrations, et, en pleine cour, le célèbre médecin Guénault ne craignait pas de déclarer à Condé que lui et plus de trente mille bourgeois étaient prêts à donner leur bien et leur crédit, à prendre le mousquet « pour la défense de la justice et pour s'opposer à des desseins injustes et odieux. » Ordre avait été donné aux bourgeois de s'armer. Au palais, on avait agité et mis aux voix l'arrêt de 1617, dirigé contre Concini, interdisant, sous peine de mort, aux étrangers[1], de se mêler des affaires de l'État. Pleine de confiance dans son armée et dans l'appui de la

1. On feignait de prendre Mazarin pour un étranger; il avait été naturalisé par lettres royales (avril 1639) dûment enregistrées, et que M. Cousin a retrouvées aux Archives des affaires étrangères, t. XCI, f° 115.

noblesse, qui jusqu'alors s'était tenue en dehors de tous ces mouvements, la régente refusa d'abord toute concession et parla arrogamment; mais dans l'intervalle des négociations, l'habile coadjuteur, « enragé » de son échec et tout entier dès lors aux mécontents, détacha Condé du parti de Mazarin, et bientôt, le jour même où se concluait à Munster le glorieux traité de Westphalie qui, sur les ruines de la puissante maison d'Autriche, reconnaissait la grandeur de la France, Anne fut contrainte de signer, les larmes dans les yeux, des arrêtés du Parlement connus sous le nom de déclaration du 22 octobre, et qui n'étaient à peu près que les principales propositions de la chambre de Saint-Louis, voilées sous les euphémismes d'un langage officiel, adouci et ambigu[1].

1. Il est curieux de voir comment les contemporains appréciaient cet acte important : « Cette déclaration, dit André d'Ormesson dans ses Mémoires inédits, ramène et réduit l'autorité royale à ce qu'elle doit faire pour bien régner, et tous les hommes de bon jugement estimaient que c'était un ouvrage du bon Dieu pour la conservation de la France, et non un ouvrage des hommes. » V. Chéruel. Journal d'Olivier d'Ormesson, et le journal ms. bibl. imp. 1238 a (*bis*) f. 117-156.

CHAPITRE V

Fuite de la cour à Saint-Germain. — Situation morale du Parlement. — La Fronde, bourgeoise et parlementaire à son origine, glisse bientôt dans les mains de la noblesse. — Appréciation du rôle de l'aristocratie féodale; son influence dans les provinces sur la conduite politique des populations : Bourgogne, Languedoc, Normandie, Provence, Guyenne, Anjou, Poitou, Picardie, etc. — Caractère de la première Fronde à Paris. — Paix de Rueil ou de Saint-Germain.

Cette déclaration était, sinon la paix, du moins une trêve : la cour revint à Paris et le Parlement prit quinze jours de vacances. Mais bientôt avec les infractions au traité, inévitables par suite des dispositions du pouvoir [1],

1. Une lettre inédite de Mazarin à Letellier (Bibl. Maz.), écrite la veille même de la rentrée du roi à Paris (23 octobre 1652), montre quelles étaient ces dispositions et le peu de sincérité de la cour en traitant : « Une chose importante est de se *tenir toujours préparé à* profiter de toutes les conjonctures qui s'offriront *pour révoquer la déclaration de* 1648, à la réserve de ce qui est conforme aux anciennes ordonnances et généralement tout ce qui concerne le soulagement du peuple, qu'il faudra confirmer entièrement, en cassant le reste, qui, sans difficulté, *est incompatible avec l'autorité royale*. Vous pouvez vous remettre en mémoire la *douleur que nous eûmes vous et moi de nous voir forcés à consentir à cette déclaration, les larmes que la reine versa de regret de s'y voir contrainte*, malgré toutes les résistances qu'on y apporta, qui furent inutiles, parce que tout le reste du conseil était conjuré pour favoriser ceux qui la voulaient extorquer, et enfin *vous savez combien de fois*, en discourant sur cette matière, *nous sommes tombés d'accord que cette déclaration et la royauté ne pouvaient subsister ensemble.* »

les tempêtes soufflèrent de nouveau : « Il semblait que tous les esprits étaient surpris et enivrés de la fumée des vendanges, et tout présageait des scènes au prix desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastorales. » Mazarin, manquant d'argent, emprunte à 12 pour 100 ; le Parlement ordonne une enquête, Gondi fait prêcher contre cette « consécration publique de l'usure, » et Mazarin est déclaré le « juif le plus convaincu qui fût en Europe. » Le Parlement menace le ministre d'un arrêt de bannissement; Mazarin répond en rassemblant huit mille hommes autour de Paris, rattache à sa cause Gaston et surtout Condé, en lui concédant pour en jouir souverainement les places de Jametz, Dun, Clermont et Stenay, c'est-à-dire une partie de la Lorraine récemment conquise. Telle était la misérable situation du pouvoir : il cédait les lambeaux de la France pour ne pas donner au pays des garanties qui auraient affermi la paix et l'ordre, et ruiné pour toujours l'autorité de ces grands qu'il achetait si cher.

Forte de ces appuis, et désireuse de donner une leçon au Parlement, le 6 janvier 1649 la reine sortit furtivement de Paris avec ses deux fils, son ministre et toute sa maison, ne s'arrêtant qu'à Saint-Germain, où, faute de préparatifs, elle ne trouva que des chambres délabrées et de la paille pour tout lit. L'espoir de la vengeance lui fait supporter ce dénûment absolu : immédiatement les troupes de Flandre reçoivent ordre d'avancer à marches forcées, et le Parlement est relégué à Montargis, avec menace de voir ledit ordre appuyé par 25,000 hommes.

Arrêtons-nous un instant, et avant d'exposer les actes du Parlement, étudions sa situation morale [1]. Créé dans

1. Voir sur ce sujet : Beugnot, les préfaces des *Olim du Parlement;*

l'origine pour être l'auxiliaire et le très-humble serviteur de la royauté, le Parlement avait peu à peu grandi. Sa longue existence, de mémorables services rendus au pays dans les circonstances difficiles, une indépendance énergique et mesurée, le savoir et les vertus solides de ses membres, telles étaient les sources auxquelles le Parlement avait puisé l'autorité qu'il exerçait sur les esprits aussi bien que sur les affaires de l'Etat. Se regardant comme le successeur et le remplaçant des anciens États généraux de France, il voulut en jouer le rôle : une simple formalité législative, la coutume de l'enregistrement des ordonnances royales, qu'il fallait porter à sa connaissance, puisqu'il était destiné à les appliquer, devint bientôt entre ses mains un droit puissant. Les fautes de l'administration fournirent au Parlement de fréquentes occasions de résister, par ses remontrances, à toutes les mesures iniques, avec l'approbation du pays, dont il défendait ainsi les intérêts.

Toujours obligé de céder, il protestait au nom de la justice, et ses défaites étaient pour lui autant de victoires dans l'opinion publique. Son rôle, au commencement des régences de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, vint encore ajouter à la haute opinion que le Parlement avait de son pouvoir; aussi un des membres les plus sérieux et les plus modérés, le président de Mesmes, n'hésitait

de Barante, *le Parlement et la Fronde;* L. de Carné, *les Fondateurs de l'unité en France* (Richelieu et Mazarin); de Rémusat (art. *Richelieu*), dans *Critiques et études littéraires;* Chéruel, *Histoire de l'administration; Institutions de la France,* et *Journal d'Ormesson.* Nous recommandons le *Journal d'Ormesson* autant pour les savantes notes tirées de tous les documents de l'époque, inédits pour la plupart, que pour le texte lui-même, si important au point de vue du parti parlementaire.

pas à déclarer que les Parlements tenaient un rang au-dessus des États généraux, « étant juges par la vérification de ce qui y était arrêté, et médiateurs entre le peuple et le roi. » Mais au milieu de ses plus hardis projets d'émancipation, de ses rêves les plus ambitieux, le Parlement ne pouvait, ne savait oublier que c'était à la royauté qu'il devait son origine; de là cette obéissance passive dès que le monarque voulait bien prendre la peine de se rendre en personne au Palais, pour y tenir ces séances dictatoriales connues dans l'ancien régime sous le nom de *lits de justice*.

Toujours à la hauteur de leurs devoirs comme magistrats, les parlementaires étaient bien éloignés d'être des hommes politiques ou des administrateurs. « L'horizon de la grand'chambre était encore plus rétréci que celui du Louvre. » Ils ne savaient que substituer l'esprit de corps au véritable esprit national. Leurs priviléges, qui faisaient de ces magistrats l'aristocratie du tiers état, les rendaient inhabiles à traiter et à soutenir des questions théoriques touchant à des intérêts généraux; leur esprit formaliste, nourri par ces longues études de droit, n'osait sortir des us et coutumes pour s'aventurer dans des discussions doctrinales, qui seules pouvaient faire éclore la moderne charte de l'affranchissement. Situation illogique et fatale, d'où résultaient, par un singulier contraste et une inconséquence non moins fâcheuse qu'inévitable, à la fois de vagues aspirations à l'indépendance et une insolente soumission. La victoire du Parlement était donc difficile, et cet essai de révolte légale allait, après des douleurs et des misères infinies, consacrer, et pour un trop grand nombre d'esprits timides, justifier l'absolutisme, dissimulé par une grandeur trompeuse pendant

UNIVERSITAS BIBLIOTHECA

les brillantes années de Louis XIV, mais qui devait apparaître avec Louis XV dans toute sa réalité.

Le peuple, ne pouvant soupçonner l'impuissance radicale de ces *cours souveraines,* ne voyait dans leur soumission aux *très-exprès commandements du roi* qu'une obéissance contrainte par la violence, et dans la victoire royale qu'un inique abus d'autorité; il appelait de ses vœux une organisation meilleure, qui donnât à ceux qu'il regardait comme ses défenseurs un pouvoir presque illimité pour faire le bien, et surtout pour arrêter le mal, dont il souffrait depuis si longtemps et chaque jour davantage. Aussi pour soutenir le Parlement était-il prêt à subir les plus cruelles extrémités. D'ailleurs, malgré l'ignorance générale dans laquelle vivait le pays des événements extérieurs et des accidents de la vie des autres nations, la révolte heureuse du Portugal, l'insurrection de la Catalogne, celles de Naples et de Sicile étaient trop voisines de la France, pour que quelques échos des cris de liberté ne fussent pas arrivés à ses oreilles. L'exemple de l'Angleterre surtout agitait tous les esprits, remuait toutes les imaginations : là, un Parlement, défenseur des droits publics, avait lutté contre son maître et l'avait vaincu; l'exil avait rejeté sur la terre de France la fille de Henri IV, exemple vivant de la fragilité des couronnes et de la force des peuples.

La Fronde, à l'origine, est donc toute bourgeoise et parlementaire, c'est-à-dire plus défensive qu'agressive; rien ne ressemble moins encore à la lutte que les ordres du Parlement : « Le prévôt des marchands pourvoira aux approvisionnements des halles et fera retirer à vingt lieues à la ronde de la capitale les troupes cantonnées dans les villes et villages avoisinants, et qui

déjà commencent leurs ravages. » Les Polonais, ou Polaques, dit la *Harangue à la reine par MM. les curés*, se signalent surtout par leurs cruautés dans les villages de Meudon, de Sèvres, etc., « pillant les églises, violant des filles de neuf et dix ans, brûlant, abattant les maisons, tuant, blessant hommes et femmes, volant, emportant ce qui leur semblait bon, et gâtant ce qu'ils ne pouvaient emporter. »

Plus la lutte s'engageait, plus les scrupules du vieux royalisme parlementaire se réveillaient; le Parlement commençait à s'effrayer de son audace : « Il doit, disait le président de Mesmes, donner des ordres généraux, mais ne rien faire qui ressemble au conseil des Seize..... Puisque nous ordonnons une levée de troupes, il faut, par les remontrances, dire que c'est contre le ministre et non contre le roi, car il ne faut pas tomber dans la rébellion. » Et le premier président de faire voter aussitôt cette conclusion.

L'hôtel de ville n'était pas moins hésitant : il envoya aussi à la cour une députation dont les instances furent si touchantes qu'elle fit pleurer tout le monde, même le jeune roi; M. le prince de Condé et la reine seuls restèrents implacables : « Que le Parlement sorte par une porte, disait-elle, et nous rentrerons aussitôt par l'autre » En même temps, dans le dessein d'affamer Paris, un arrêt du conseil royal défendait aux marchands de Poissy de vendre leur bétail pour l'approvisionnement de la ville.

Toute conciliation avec Anne d'Autriche devenant impossible, il fallait songer à la sûreté publique : on s'empare de la Bastille (13 janvier) ; le commandement en est confié à Broussel et à son fils Louvières; l'arsenal est de même livré à un conseiller au préjudice du comte de

Fiesque, qui le demandait. La milice bourgeoise avait pour chef immédiat le prévôt des marchands, et pour colonels les plus fameux des parlementaires; une gravure allégorique célèbre cette victoire sur la noblesse militaire par ces mots si connus : *Cedant arma togæ*. Des désastres publics venaient encore ajouter à la gravité de la situation. La Seine, peu ou mal protégée par des parapets, venait de déborder et causait de grands désastres [1], « ce qui ne nous incommode pas moins, dit le chroniqueur Renaudot dans sa *Gazette*, que les troupes qui sont logées aux environs d'ici. » Mais le bon ordre règne à Paris, les vivres abondent et sont à bon marché, grâce aux soins de la municipalité et à l'arrivée des paysans, qui fuient devant les troupes royales.

Bientôt cependant le Parlement et l'hôtel de ville allaient se trouver dépassés; les nobles mécontents accouraient en foule dans la ville et demandaient à se joindre au mouvement. Dès le 16 janvier, de Retz, de Beaufort prenaient place dans le Parlement; les ducs d'Elbeuf, de Longueville, de Bouillon, les princes de Conti et de Marsillac venaient lui offrir leur épée; fantassins et cavaliers prêtaient serment et recevaient un drapeau où se lisait cette devise : *Regem nostrum quærimus*. Des impôts, votés par le Parlement, avaient été fournis avec empressement pour faire face à toutes ces dépenses.

Le 21, un arrêt du Parlement déclarait Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'État, lui enjoignait de sortir avant huit jours du royaume; après

1. Voir *Inondations en France*, par Champion, ouvrage couronné par l'Institut. — Les détails navrants de cette inondation sont beaucoup trop longs pour que nous puissions les rapporter ici, bien que ce fléau ait ajouté aux misères de la Fronde.

ce délai, tous les Français ne pourraient lui donner asile et devaient lui courir sus. C'était une véritable déclaration de guerre au roi ; il est vrai que pour pallier cet acte de vigueur, messieurs du Parlement priaient le roi de « recevoir cette résolution non comme un acte de rébellion, mais comme un effet de leur devoir, ne pouvant sans crime omettre de se défendre et encourir le reproche d'avoir laissé périr leur roi par un faux zèle plein d'ignorance, sous prétexte que leur oppression était revêtue du nom et de l'autorité de Sa Majesté. »

Aucun récit ne donne une image plus vive de l'état de Paris à ce moment que les Mémoires de Molé :

« Après ce jour fatal du départ de la cour, tout ordre public fut renversé! L'exercice de la justice cessa[1]; chaque jour les chambres étaient assemblées, matin et après-dîner, fêtes et dimanches. Le prétexte était si plausible et le mouvement si rapide, qu'il était *nécessaire de s'y laisser entraîner* (lui, Molé, dire cela! Cet aveu peint la situation). Chacun ne pensait qu'à conserver sa vie. Le travail cessa parmi tous les artisans, le trafic et le commerce parmi les marchands. Les désordres de l'armée dans les environs étaient tels qu'ils faisaient horreur. Tout le monde se plaignait en public, chacun proposait ce qui lui venait à l'esprit. On ne laissait sortir ni hommes, ni bagages par les portes. Les bourgeois étaient armés dans les quartiers. Le mouvement était si général que l'on ne voyait aucun espoir de salut. »

La présence de Condé, ce rude soldat, inquiétait singulièrement la révolution; car personne, ni à l'hôtel de ville, ni au Parlement, ne se sentait en état de lui résister. Il fallait nécessairement s'allier à la noblesse : c'est ce que fit promptement comprendre de Retz, ce cadet de grande maison, dont les habitudes ne pouvaient longtemps s'accorder avec ces magistrats austères et ces bour-

1. « Le Parlement, dit Dubuisson, ne recommença le cours de la justice pour les particuliers que le 12 avril, c'est-à-dire après une interruption de plus de trois mois. »

geois méprisés, et qui d'ailleurs ne se sentait aucune racine dans ce sanctuaire des lois où il était implanté de la veille; avec la noblesse, il pourrait intriguer à son aise.

Dès lors les rôles changent, la révolution est détournée de ses voies primitives; par le seul fait de son appel à l'épée de la noblesse, le Parlement abdique, et avec le prestige de son pouvoir s'évanouit toute espérance de réformes; le peuple s'était levé pour obtenir des garanties, et il allait, à son insu, faire la partie de l'aristocratie.

La noblesse avait dû la haute considération qui l'avait entourée à son courage sur les champs de bataille; hardie jusqu'à la témérité, elle avait su se battre, si l'on peut appeler science la fougue impétueuse qui se signala par les désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt et de Pavie. Mais cette vertu militaire, qui lui avait valu richesses, dignités, priviléges, était pour elle un danger dans un pays où la valeur fait, en quelque sorte, partie de l'héritage national, à moins qu'elle ne se fît pardonner les avantages que lui procurait cette qualité commune à toutes les classes, par une sage politique, comme par exemple en Angleterre, où la noblesse s'était montrée si souvent la tutrice de la bourgeoisie et du peuple contre les empiètements de la royauté. Il n'en était malheureusement pas de même pour la France. A quelle époque de son histoire la pensée du bien public a-t-elle dirigé la conduite de l'aristocratie? Quel grand ministre est sorti de cette classe, lorsqu'elle avait en main le pouvoir de tout faire? Prenez les noms les plus brillants, les individualités les plus intelligentes, les plus populaires, vous n'en trouverez pas un seul dont l'âme fût animée du véritable amour du pays... Les écrivains les moins hostiles sont forcés

de condamner la noblesse. « L'aristocratie féodale, a dit M. de Barante, resta exclusivement militaire et n'usa jamais de sa supériorité et de son indépendance que pour ses intérêts propres, particuliers, pas même pour l'intérêt collectif de la noblesse; l'intelligence politique lui a complétement fait défaut. » — « A-t-on jamais, écrit M. Villemain, prétendu, insinué seulement qu'un de ses membres, le plus grand, le plus honnête, le plus indépendant, ait convoité le pouvoir, désiré la puissance pour réaliser un plan de vaste politique qui fît la France plus grande ou seulement plus heureuse[1] ? » Quel programme pourrait-on présenter au nom de cet ordre?

S'il en fut ainsi des meilleurs, et aux plus grandes époques, qu'attendre d'un prince d'Elbeuf, « Lorrain ruiné, mal famé, rapace, qui, pendant dix ans, remarque H. Martin, avait appris les armes sous les drapeaux des ennemis de la France; » d'un Conti, petit, bossu, que de Retz, dans son langage malin, appelle « un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang? » Qu'attendre de Beaufort, « brave et sot, étourdi, bavard, ne sachant couvrir sa nullité de discrétion et de silence, fantôme de chef, tout fier d'avoir présidé autrefois aux conciliabules de quatre ou cinq mélancoliques qui avaient la mine de songe-creux? » Faut-il nommer ceux qui venaient derrière ce trio? M. de Longueville, descendant du fameux Dunois, qui espérait devenir par arrêt du Parlement « à demi légitime, » et qui avait déjà été de « quatre ou cinq guerres civiles sans être devenu moins flot-

1. On ne peut que souhaiter vivement la publication du travail que M. Louandre annonce dans la *Revue nationale* sur l'*ancienne noblesse française*. L'érudition sûre et impartiale de l'historien devra éclairer aussi vivement ce sujet que celui de l'*Alimentation publique*.

tant et moins irrésolu; » le duc de Bouillon, vrai seigneur féodal, pour lequel le patriotisme consistait dans l'intérêt de sa maison ducale, et qui, en échange de sa principauté de Sedan, aurait livré la France entière à l'Espagne; La Rochefoucauld, qui ne faisait la guerre que « pour mériter le cœur et plaire aux beaux yeux » de madame de Longueville; le maréchal de la Mothe-Houdancourt, etc. C'étaient cependant ces hommes auxquels Parlement et bourgeoisie allaient confier leurs destinées. Madame de Longueville et madame de Bouillon scellèrent en quelque sorte l'union de la noblesse et de la Fronde en venant s'établir à l'hôtel de ville avec toute la cour de leurs adorateurs.

Dirigé par le parlement de Paris et par la noblesse, ce mouvement ne pouvait manquer d'avoir un contre-coup dans les provinces, où, depuis la suppression des intendants, les seigneurs recouvraient chaque jour leur autorité féodale, et, comme par le passé, entraînaient ou modéraient à leur gré les passions. L'histoire de la Bourgogne, fidèle ou rebelle suivant que son gouverneur Condé prenait parti pour ou contre la cour, prouve l'influence puissante et encore presque entière de l'aristocratie. Si le duché de Bourgogne avait depuis un siècle donné des preuves de patriotisme en résistant à l'invasion des Suisses poussés par la Sainte-Ligue contre Louis XII, plus tard, en refusant de reconnaître le traité de Madrid, qui le détachait de la France, et enfin par son héroïque résistance de 1636, où de son corps elle avait protégé le cœur du pays, ce patriotisme était encore bien féodal, et le gouverneur, arbitre de toutes les grâces, de toutes les positions de la province, était, surtout quand il s'appelait le prince de Condé, plus que le roi de France, peut-être,

le vrai successeur des anciens ducs de Bourgogne. Un fait, petit en apparence, avait donné toutefois la mesure de ce qu'il pourrait dans son gouvernement : sur des bruits erronés, répandus au sujet de la sûreté des princes, tout le pays avait été en rumeur, et le Parlement s'en était sérieusement occupé, comme le constatent les délibérations des 29 et 30 décembre 1648.

Lors des premiers troubles de la Fronde, la Bourgogne, imitant la conduite de Condé, s'était montrée attachée à la cause royale. A la nouvelle de la fuite de la cour, le Parlement de Dijon avait ordonné des prières publiques, la fermeture des spectacles, et une députation au roi pour l'assurer de la fidélité de sa bonne province; on avait blâmé « l'excessive entreprise de messieurs de Paris; » on s'était indigné que le premier Parlement du royaume eût accepté un secours de 20,000 hommes de l'Espagne [1], et, quoiqu'il eût été naturel d'imiter les autres Parlements, celui de Dijon avait maintenu le calme dans la province.

La même cause retint dans le devoir le Languedoc, dont le gouverneur était le duc d'Orléans : en vain le Parlement de Toulouse, par opposition aux États de la province, qu'il jalousait, et par esprit de corps, fit étroitement cause commune avec messieurs du Parlement de Paris, qu'ils appelaient « bons frères et amis, » et approuva presque tous ses actes contre Mazarin; en vain les protestants des Cévennes et du Vivarais s'agitèrent; les États de Languedoc restèrent fermement attachés au

1. Voir l'*Histoire du Parlement de Bourgogne*, par le président Lacuisine, d'après les registres du Parlement de Dijon, ouvrage récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Paillot, *Histoire du Parlement de Bourgogne*.

roi, et, loin de se laisser entraîner à une fausse démarche, récompensèrent d'une médaille d'or, dont la légende était : « *Prœmium fidelitatis,* » l'officier Laserre, qui avait résisté à la trahison de son général Marsin.

Les autres provinces suivirent le mouvement de Paris, séduites soit par leurs gouverneurs, soit par leurs Parlements. Ceux de Bretagne, de Normandie, de Languedoc, de Provence, lancèrent contre Mazarin des arrêts semblables à celui du Parlement de Paris. La lutte éclata de toutes parts : en Poitou, La Trémoille, beau-frère de Bouillon, leva des troupes pour la Fronde et vit l'Anjou s'unir avec lui, pendant que le Mans chassait son évêque, Emmanuel de Lavardin, connu pour ses intelligences avec la cour.

La Provence était depuis longtemps mûre pour les troubles : les empiètements de Richelieu sur ses libertés, la substitution de l'assemblée des communes aux États de la province, l'avaient vivement mécontentée; la création du semestre (1647) mit le comble à l'irritation. On appelait ainsi l'établissement d'un certain nombre de magistrats formant Parlement, qui devaient partager l'exercice de la justice avec les anciens, de manière que chacun restât en fonctions pendant six mois. Ce nouveau semestre était un des moyens détournés dont se servait Mazarin pour arriver à la possession d'un pouvoir sans contrôle; grâce à ces magistrats tout dévoués, il pourrait à son gré faire enregistrer tous ses édits et toutes ses déclarations, établir des impôts. Il ne lui fallait que six mois de patience chaque année; qu'était-ce pour ce rusé politique, dont les maximes favorites étaient : « Le temps est un galant homme: » ou bien.

dans ses jours de vanité et d'abandon : « Le temps et moi[1]. »

Le peuple, comprenant peu l'importance de ces nouveautés, ne murmurait que faiblement; la noblesse, jalouse de la magistrature, applaudissait à tout ce qui devait abaisser sa rivale. En vain trente magistrats masqués essayèrent, le jeudi gras, d'organiser un soulèvement, Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de la province, parvint à maintenir l'ordre. A bout de ressources, on ne recula pas devant un crime. L'avocat de Gueydon, qui s'était mis le premier sur les rangs pour obtenir une des charges créées par le semestre, fut assassiné : on espérait ainsi effrayer ceux qui aspiraient aux nouveaux offices; mais, comme toujours, le calcul des partis fut trompé, et l'on commit un crime inutile. Les charges trouvèrent des acheteurs, et la cour, fière de ce premier succès, enjoignit aux nouveaux magistrats de continuer leurs fonctions, même pendant le second semestre, de juillet 1648 à janvier 1649 : exaspérés de ce coup d'autorité, les anciens magistrats levèrent dans le comtat d'Avignon deux mille hommes pour défendre leurs priviléges; la guerre civile allait éclater. L'archevêque d'Arles ménagea un court accommodement entre les deux partis; la moindre étincelle ralluma l'incendie, couvert plutôt qu'éteint. La mort d'un laquais insolent, qui a refusé de saluer le comte d'Alais, est une occasion de crier : Aux armes! le tocsin se fait entendre, sonné, dit-on, par

1. La correspondance des traitants prouve que cet établissement du semestre ne donnait surtout « une moisson agréable d'or » qu'aux financiers; c'était de la part de Mazarin encore plus une question de pouvoir que d'argent. — Cabasse, *Histoire du Parlement de Provence;* Papon, *Histoire de Provence,* etc.

la mère du président d'Oppède ; le chanoine de Cormis, masqué et la pique à la main, comme un sergent-major, range en bataille les plus intrépides ; son frère, l'avocat général, les harangue, déguisé par un nez postiche.

Ces précautions des chefs de la révolte anoncent qu'on hésite à s'engager dans cette terrible voie de la guerre civile : aussi parvint-on encore à replâtrer une sorte de réconciliation; mais les mesures que chaque parti croit devoir prendre pour sa sûreté ramènent les soupçons, les calomnies et bientôt l'explosion. Les consuls, nommés par lettres patentes au lieu d'être élus au scrutin, suivant les statuts municipaux, sont insultés; l'un d'eux court les plus grands dangers; l'ancien Parlement, se sentant cette fois soutenu, casse le semestre, révoque les consuls. Le comte d'Alais est obligé de licencier ses troupes et de rester dans son palais comme otage, avec cent cinquante gentilshommes de la province; les portes d'Aix sont murées pour empêcher qu'on n'introduise des troupes étrangères, et une députation se rend à Paris pour demander secours et protection. (Janvier 1649.)

Les dispositions de la Normandie étaient à peu près semblables : le Parlement était depuis quelques années déjà en lutte avec la cour et avec le gouverneur pour le même motif que celui de Provence, le *semestre*. En août 1647, la régente, passant en Normandie avec le jeune roi, avait trouvé un accueil si froid qu'après un court séjour à Dieppe, elle avait évité de passer par Rouen, disant avec aigreur « qu'elle ne venait point gauler les pommes de Normandie. » Dès les premiers symptômes des mouvements de Paris, les anciens du Parlement de Rouen [1]

1. Les historiens qui se sont occupés de la Fronde n'ont pas assez remarqué, à propos des arrêts des Parlements provinciaux, quelle était la

députèrent à la Chambre de Saint-Louis, et arrêtèrent « que les chambres demeureraient assemblées tous les matins pour délibérer sur les affaires publiques. » De son côté, pour s'attacher les Parlements de Provence et de Normandie, la Chambre de Saint-Louis, par l'article 19, posait en principe : « que l'établissement ancien des compagnies souveraines ne pourrait être changé ni altéré. » Les affaires publiques, dont voulait s'occuper le parlement de Rouen, étaient en assez mauvais état pour solliciter son attention : d'énormes et iniques abus ruinaient la Normandie; partout des impôts non consentis par le Parlement, des tailles livrées aux financiers et perçues par eux sous les formes les plus brutales. Les États nous montrent en particulier vers Alençon, Orbec et Lisieux,

« des compagnies de soldats, traînant la désolation, faisant au peuple plus de mal qu'il n'en eût reçu de troupes ennemies; ces soldats, rançonnant à discrétion les habitants, contraints la plupart d'abandonner leurs demeures; rompant, brûlant les portes des maisons, démaçonnant les granges, battant les blés, les vendant à vil prix, ainsi que les pailles à demi battues, brûlant les charrues et les charrettes, saisissant les chevaux, enlevant tous les bestiaux d'un village qui, réunis en un seul troupeau et parqués tous ensemble, étaient ensuite vendus en détail. »

Il y avait là matière féconde à discours chaleureux de messieurs les anciens; malheureusement leur quartier de service cessa au mois de septembre, et, le 6 janvier, le

taction de service, les *anciens*, attachés au Parlement de Paris, les *nouveaux* ou semestre, tout dévoués à la cour, ce qui explique bien des contradictions apparentes dans les actes de ces diverses compagnies, comme nous venons de le voir pour la Provence et la Normandie. Les *Mémoires de Brienne* auraient dû cependant les éclairer : ce fidèle serviteur de Mazarin complimentant Longueville sur la loyale démonstration du Parlement de Rouen, le duc lui répondit brièvement et comme avec dédain, « ce n'était que ceux du *semestre*. » Rendons à M. Floquet et à M. Cabasse la justice de reconnaître qu'ils ne se sont pas trompés sur ce point.

duc de Longueville et une députation du semestre assuraient la cour à Saint-Germain de la fidélité de la province. Ces bonnes dispositions de Longueville ne devaient pas durer : quatre jours après, le duc promettait au Parlement de Paris le concours de sa province, et donnait comme otages de sa fidélité sa femme, sa fille et son fils. Il est curieux de voir de quelle manière M. de Longueville expliquait au Parlement de Rouen ce rapide mouvement de volte-face : son langage artificieux, ambigu, fera comprendre comment les gouverneurs des provinces arrivaient à séduire leurs administrés, même bien intentionnés, comme les magistrats du semestre. Ce document avait échappé à M. Floquet, d'ordinaire si bien instruit sur tout ce qui regarde la Normandie [1].

« Monsieur le premier président, vous aurez su le prompt et inopiné départ du roi et de la reine de Paris. Aussitôt que j'en eus avis, j'allai trouver en diligence LL. MM. pour essayer de leur rendre le très-humble service auquel ma naissance m'oblige ; mais au lieu de trouver dans le conseil les dispositions que tous les gens de bien y souhaitent pour assoupir les mouvements dont l'État est menacé, je conçus qu'il n'y avait plus lieu aux pensées de modération, et qu'on ne voulait entendre que ceux qui portent les choses à l'extrême, ce qui nous a fait résoudre, M. le prince de Conti et moi, de nous venir joindre au Parlement de Paris. Notre dessein était, avec tant de gens d'honneur et de personnes de condition qui se sont ici rendus à même fin, de chercher les moyens les plus propres à rétablir la tranquillité publique. C'est de quoi j'ai cru à propos de vous donner avis, et de vous assurer que mon intention est de rendre au roi et à la reine tout honneur, respect et fidélité, et d'employer pour la conservation de l'autorité royale et de l'État tous mes soins et mes labeurs, et s'il est besoin, mon sang et ma vie ; je connais l'affection que vous avez toujours eue au bien public, et quoiqu'il ne soit pas nécessaire de vous y exciter davantage, j'ai cru néanmoins devoir, comme gouverneur de la province, vous convier à suivre

1. Arch. imp. KK, 1083, f° 32, ms. inéd. — *Ibid.* pour les autre correspondants de Mazarin, Duplessis-Besançon, l'archevêque de Rouen, l'abbé Franquetot, le comte de Roncherolles.

l'exemple de la capitale et d'un si grand nombre de personnes bien intentionnées qui y sont, à ce que vous employiez à une même fin qu'eux les moyens que vous avez en main et l'autorité de votre charge, invitant vos amis et ceux qui sont sous votre pouvoir de s'y joindre; en quoi faisant nous aurons le bonheur d'avoir relevé et affermi l'autorité de notre jeune roi, avec espérance que non-seulement nous remettrons bientôt la paix et le repos dans le royaume, mais que celle encore de la chrétienté en sera une suite infaillible, ce que ne doutant pas que vous ne soyez très-bien considérés, je demeurerai

« Votre très-affectionné ami à vous faire service.

« Henri d'ORLÉANS.

« Paris, 15 janvier 1649. »

Les dispositions de la Normandie répondaient parfaitement aux désirs de Longueville; tous les correspondants de Mazarin sont unanimes à lui représenter « qu'il y a à craindre à Rouen et dans la province, si le roi ne vient par sa présence raffermir l'obéissance de ses sujets. » Le clergé seul, maintenu par l'archevêque de Rouen, et l'hôtel de ville sont bien disposés; encore craint-on que « si le duc vient à Dieppe, il ne puisse avec ses nombreux amis tellement incommoder Rouen, que les bourgeois timides ne changent de résolution. » Ces avertissements et la conduite de M. de Longueville avaient alarmé la cour. Elle fit défendre au Parlement et à l'hôtel de ville d'obéir aux ordres du gouverneur jusqu'à nouvel avis de Sa Majesté. Dans des conjonctures aussi graves, le premier président, malgré ses bonnes dispositions pour la cour, n'osa pas enregistrer cet ordre du roi sans prendre l'avis des anciens; c'était se lancer au milieu de la tempête. Par leur influence, toutes les mesures ministérielles, sous divers prétextes, sont rejetées ou éloignées : on refuse l'entrée de Rouen au comte d'Harcourt, envoyé pour commander la province de Normandie au lieu et place du duc de Longueville.

On ne sut bientôt plus s'arrêter sur cette pente glissante : on va jusqu'à introduire Longueville dans Rouen. C'était un premier succès pour le duc; restait à savoir comment le Parlement accueillerait sa présence et s'il oserait, en lui maintenant les pouvoirs de gouverneur, faire acte de rébellion ouverte contre l'autorité royale. Tout se passa au gré du prince : son langage insinuant, où il flattait la haine des anciens contre le semestre, lui donna les plus ardents; les cris du peuple, gagné à sa cause par d'habiles meneurs, effrayèrent les timides, qui se retirèrent peu à peu des séances. Seuls les échevins de la ville résistèrent tant qu'ils purent; mais que faire contre le flot des adhérents, toujours grossissant, qui les emportait?

Longueville prit du reste toutes les précautions pour montrer au Parlement son désir sincère de ne rien faire en Normandie que de concert avec lui : il compose un conseil de députés du Parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides et du bureau des finances, conseil qui, malgré son air d'indépendance, appartenait entièrement à Longueville; en même temps, il anéantit le semestre, seule cause qui passionnât les magistrats frémissants de ces innovations. Dès lors le duc est libre d'agir à son gré : il s'empare des recettes, et pour s'attacher le peuple, supprime un certain nombre des anciens impôts, qu'on remplace en mettant en coupe, hors temps, les forêts royales; on vend partout, et à moitié prix (à dix livres le boisseau), le sel dont les greniers du roi sont remplis. Cette vente fait fureur, et l'or coule dans les coffres de l'hôtel de ville, qui peut facilement mépriser les trois cent mille livres qu'offrait le receveur des gabelles, si on ne voulait point vendre le

sel [1]. La cour de Saint-Germain s'alarme en voyant tarir cette source importante de ses revenus et défend de continuer ces ventes sous « peine de la vie, rasement des maisons et abattement des arbres à hauteur de trois pieds; » mais c'est en vain; les greniers demeurent ouverts en permanence, et le peuple y court en foule.

Riche de toutes ces ressources, le parti du duc veut lever des troupes et empêcher le roi de pouvoir en faire autant; un édit ordonne que tout village ou bourg déclos fournira autant d'hommes armés d'épées et de mousquets qu'il paye de fois 500 livres d'imposition, punissant la désobéissance de 50 livres de surtaxe par chaque homme non fourni, et récompensant le zèle par une diminution de 50 livres pour chaque soldat envoyé en armes à l'armée normande. De tous côtés, d'ailleurs, arrivèrent les adhésions : une lettre d'Harcourt à Mazarin, du 11 février, signale les progrès de l'insurrection, et la Normandie se trouva définitivement engagée dans la Fronde. Elle n'y prit cependant qu'une partie indirecte, mais qui ne fut pas moins funeste à la cour, et contribua à la longue durée de la révolte. La Normandie fidèle fournissait au roi dans Rouen un centre de résistance, un siége de gouvernement où il eût trouvé soldats et revenus, et d'où il pouvait d'un seul coup écraser Paris rebelle; c'était au plus, et dans de meilleures conditions, la campagne de Henri IV à recommencer. Frondeuse, au contraire, cette province enhardissait la capitale par son adhésion et par ses promesses, et en même temps affaiblissait l'armée royale qu'elle forçait à se diviser.

L'exemple de Rouen fut contagieux : Amiens, mécon-

1. Journal de ce qui s'est passé au Parlement de Rouen. Ms., Bibl. imp. KK, f° 103; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.*

tent de ce qu'on lui avait arbitrairement enlevé l'élection de ses magistrats municipaux, s'unit aussi aux Parisiens. En Anjou, ce fut encore ce sentiment des libertés municipales, attaquées constamment par la royauté depuis un siècle, qui poussa la province à la résistance. Deux camps partageaient la ville d'Angers : l'un, composé des gens du présidial et auquel se rattachait la haute bourgeoisie, tenait pour le roi, tandis que le parti des Loricards (nom d'un quartier), formé surtout des marchands, des artisans et des bateliers, marchait avec Paris. Les nouvelles que la princesse de Guémenée, l'une des brillantes héroïnes de la Fronde, donna de l'insurrection parisienne en revenant dans ses terres, déterminèrent l'explosion. Aux cris de *A bas Mazarin !* Angers se soulève, des barricades s'élèvent dans toutes les rues, les bourgeois refourbissent leurs vieilles armures de la Ligue. Le gouverneur, le duc de Maillé-Brézé, beau-père de Condé, tenant pour la cour, on appelle un des seigneurs voisins, La Trémoille, qui venait de soulever le Poitou. La Trémoille prend le titre de gouverneur général des provinces de l'Ouest, arrive à Angers (mars 1649) ; mais l'absence du Parlement et d'un grand chef aristocratique ôta au mouvement de ces provinces toute gravité. Poitiers, grâce à son maire Richeteau et à son évêque Chateignier de la Roche-Posay, ne donna que de légers signes d'émotion populaire.

Pendant que le feu de l'insurrection grondait dans toutes les provinces, éclatait dans quelques-unes, un mouvement formidable se préparait au Midi, et devait bientôt inspirer des craintes aussi sérieuses que celui de la capitale. Déjà le 19 août 1648, Du Bernet, conseiller au Parlement de Bordeaux, dans une lettre à Mazarin, demandait le soulagement de la province, en motivant l'état des esprits

et la misère générale, par suite d'une disette qui affligeait tout le Midi, lorsque le vieux duc d'Épernon, aussi avare que riche, séduit par une gratification de douze cents livres, accorda à quelques négociants de Bordeaux la liberté d'exporter du grain pour l'Espagne, encore plus désolée que la Guienne. A cette époque de non-circulation des grains, l'enlèvement de quelques sacs amenait l'enchérissement du blé, l'appauvrissement d'un pays. Une pareille conduite était un défi à l'émeute : aussi, lorsque la nouvelle se répandit dans la ville, le peuple furieux se porta en foule sur les quais et s'opposa à l'embarquement du blé; d'Épernon dut venir en personne, suivi de ses gardes et des gentilshommes de sa maison; sa présence imposa « aux sept ou huit cents mutins armés; » mais à son tour il dut se retirer devant les femmes de la halle et les pauvres en haillons, lui criant que le peuple mourait de faim et qu'on ne souffrirait pas le transport des grains. Beauroche, écuyer du duc, ayant voulu prendre la parole, faillit perdre la vie. Le lendemain les mêmes scènes se renouvelèrent : aussi d'Epernon écrivait-il à Mazarin que si l'émeute était dissipée, il n'en conservait pas moins des craintes sérieuses; il demandait « les réparations du Château-Trompette et une garnison suffisante pour étouffer la sédition en sa naissance, représentant de quelle conséquence serait le soulèvement d'une ville telle que Bordeaux, comme il se communiquerait aisément aux provinces voisines, et les pertes qu'il pourrait causer à l'État. »

Le Parlement, de son côté, s'adressa au roi, et la cour, assez occupée des barricades de Paris pour ne pas se jeter d'autres affaires sur les bras, révoqua l'autorisation accordée par d'Épernon.

Pendant quelque temps, le duc changea même de conduite, et, voulant se rendre populaire aux dépens du Parlement, demanda la décharge des droits que payait chaque tonneau qui descendait par la rivière de la Garonne, « craignant qu'après la Saint-Martin le Parlement n'en défendît la levée pour se faire valoir aux peuples. Je considère, ajoute-t-il, le temps et la disposition générale des esprits, et juge plus à propos de céder quelque chose que d'émouvoir, en se roidissant, des séditions et des révoltes qui nous pourraient jeter en des confusions étranges. »

S'il eût persisté dans ces sages mesures, d'Épernon eût peut-être évité la guerre; mais bientôt il aima mieux en appeler à la force : il représenta que le seul moyen d'assurer la paix à Bordeaux, c'était de construire une citadelle à Libourne, au moyen de laquelle il serait maître de la Dordogne, comme il l'était déjà de la Garonne par le château de Cadillac, et, en cas de révolte, couperait les vivres à l'insurrection. Anne lui accorda facilement cette autorisation; en même temps d'Épernon assigna comme quartiers d'hiver aux troupes qui revenaient de Catalogne les villes de la Réole, Bazas, Saint-Emilion, Cadillac et les gros villages de l'Entre-deux-Mers, violant ainsi les priviléges de Bordeaux, dont les troupes ne pouvaient approcher à une distance moindre de dix lieues.

Une pareille conduite, surtout avec la coïncidence des événements de Paris, devait exciter de nouvelles émotions. Du Bernet les confirme dans une lettre au cardinal : « Toutes les fois que les courriers viennent de Paris, lui écrit-il le 28 janvier 1649, les esprits s'allument, et étant ainsi excités, il n'y a pas de moyen de les calmer. » Mais d'Épernon, enhardi par le succès, part pour Ca-

dillac, pendant qu'il fait avancer vers Libourne des troupes qui se signalèrent bientôt par des excès tels que les populations « aimaient mieux abandonner leurs maisons et leurs propriétés que de recevoir chez eux des pillards pour qui rien n'était sacré. »

Le caractère irrésolu et timide de d'Épernon le faisait reculer presque aussitôt qu'il avançait, quitte à revenir sur ses pas plus tard par des voies souterraines. Les troubles de Paris l'inquiétaient, l'éloignement du ministre hors de la capitale lui semblait d'un mauvais augure pour sa propre autorité. Aussi, le 14 mars, lui écrivait-il : « il faut se résoudre à faire un accommodement avec Paris, pour puis après rétablir l'autorité par d'autres voies ou se résoudre à souffrir un soulèvement entier de la France ; cet accommodement sera plus avantageux pour le service de S. M. et pour vos intérêts qu'une guerre civile ; » et cependant lui-même y marchait à grands pas, en arrêtant un huissier du Parlement chargé de lui porter des remontrances. En effet, dans une assemblée considérable et tumultueuse à l'hôtel de ville, à la suite de cet acte de violence, l'union de la ville avec la Compagnie fut votée presque à l'unanimité, et pendant plus de cinq heures le greffier écrivit les noms des adhérents.

Une lettre inédite de M. Dubourg, conseiller dévoué de Mazarin, retrace parfaitement la situation de la ville :

« 6 avril. — J'ai trouvé un peuple ému et le bourgeois de cette ville en armes, un conseil de guerre établi et des gens qui cherchent un chef pour les commander ; j'entends d'abord publier un arrêt du Parlement qui éloigne les gens de guerre, qui permet au son de la cloche de leur courre sus, qui allume le feu de la désobéissance et de la rébellion dans la province, qui anime les esprits mutins, qui conseille les révoltes et autorise les violences et les meurtres desquels ils devraient être eux-mêmes les juges et les vengeurs. L'approche des gens de guerre est le

seul prétexte qu'ils prennent aujourd'hui pour colorer par une espèce de défense leur entreprise... Je vois avec des larmes de sang que l'on continue toujours dans le même dessein, et qu'au milieu de la solennité des fêtes de Pâques où nous sommes, on ne laisse de faire des assemblées du Parlement, de presser tous les préparatifs de guerre, de chercher des fonds pour le payement des soldats et l'entretenement d'une armée. Le Parlement a commencé à se taxer lui-même à la somme de 300 livres pour chaque officier, et va ensuite exhortant tous les autres corps à vouloir contribuer à tous les frais à proportion de leur puissance et de leurs facultés; ils font mine de toucher à l'argent du roi... Voilà au vrai, monseigneur, l'état déplorable où nous sommes qui m'afflige et me désespère[1]. »

Paris, se sentant si bien soutenu, se livre à la joie : ce n'est pas une guerre civile, c'est un vrai carnaval; les armes sont le burin et la plume, qui ne lancent que caricatures, épigrammes ou pamphlets[2]. Une gravure des premiers jours (8 janvier) représente la Fronde sous ce titre : *le Salut de la France dans les armes de Paris.* C'est un vaisseau aux voiles fleurdelisées en pleine mer, rempli des principaux chefs de la Fronde; dans la mer, d'un côté, Mazarin, accompagné de ses monopoleurs, s'efforçant de renverser la barque par des vents contraires à sa prospérité; de l'autre, le maréchal d'Ancre (reconnaissable à l'ancre qu'il tient pour harponner le vaisseau) s'efforce aussi de la faire sombrer, et fait signe à Mazarin de lui prêter main-forte pour accomplir son dessein. La cour y répondait par la figure piteuse de *Jean-Robert, enrôlé*

1. Ms., Arch. imp. KK, 1217; l'abbé O'Reilly, *Histoire de Bordeaux.*

2. Voir les *Recueils de mazarinades* aux bibliothèque impériale, Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, Mazarine, ceux des villes de Chartres et d'Amiens, la *Bibliothèque historique* du Père Lelong, et surtout, ce qui en donnera une idée aussi nette, sans fatigue, les trois volumes de la *Bibliographie des mazarinades,* publiée par M. Moreau pour la Société d'histoire de France; un *Choix de mazarinades,* deux volumes du même auteur et pour la même Société, et divers *Courriers de la Fronde* édités toujours par M. Moreau (bibl. Jannet), etc., et le cabinet des estampes de la Bibl. imp., collection Fontette.

à la guerre de Paris, ou le *Capitaine Picard composant à lui seul sa compagnie*, et s'efforçant d'être martial sous son large feutre insolemment posé, avec ses grands yeux écarquillés et sa stature d'estafier; ou bien Beaufort couvert de plumes comme un coq, ou le bourgeois de Paris, *monsieur On*, grand flâneur, bavard infatigable, éternel gobe-mouches, à oreilles immenses et profondes, toujours occupé de nouvelles politiques, l'œil collé sur une longue-vue, cherchant à voir ce qui se passe au loin, même en satisfaisant les besoins les plus bas. Les pamphlets ne sont pas plus sérieux : le bouffon, la forfanterie dominent. Un colonel de la milice de Paris, qui a pris pour épigraphe ces mots de la Ligue : « Un Dieu, une foi, un roi, une loi ; » s'écrie : « Nous avons ordonné à tous nos soldats de porter des bottines afin que le sang de ceux que nous tuerons (qui fera des ruisseaux) n'entre point dans nos souliers. »

Quelques pièces cependant, sous cette ironie, laissent déjà deviner les maux du pays : « O la douce guerre, ô la bonne guerre pour la g..... et le filou ! ô la triste guerre pour le bourgeois renfermé dans sa ville comme captif ! ô la rude guerre pour le marchand rencontré dans la campagne ! et derechef : O la cruelle guerre pour les bœufs, vaches et moutons, de plus de six lieues à la ronde ! »

La guerre, en effet, avait éclaté. Condé, comprenant bientôt qu'il ne s'emparerait pas de Paris, résolu de le vaincre par la famine et la privation de son pain mollet de Gonesse, avait tenté le blocus : à cet effet il s'était rendu maître de Lagny, de Corbeil, de Saint-Cloud, de Charenton; la prise de ce village fut la seule affaire sérieuse de cette guerre de « pots de chambre et de cailloux, » comme l'appelait M. le prince. Son armée, trop faible

pour investir complétement la place, ne pouvait empêcher l'entrée des vivres que les paysans des environs apportaient en venant s'y réfugier ; les prix se maintenaient modérés (deux sous la livre le pain blanc, un sou celui des pauvres, c'est-à-dire huit sous et quatre sous de notre monnaie). Cependant la lassitude gagnait tout le monde ; le commerce n'allait plus ; des millions avaient été dévorés par les seigneurs et les nobles amazones. Condé, qui avait peu brillé dans cette guerre, nouvelle pour lui, inclinait à la paix ; la cour, de son côté, s'effrayait de l'extension de la révolte, qui peu à peu gagnait partout. Les meilleurs généraux, Turenne entre autres, penchaient ou se déclaraient pour la Fronde ; l'Espagne, heureuse de nos troubles, faisait des propositions magnifiques de secours aux révoltés ; elle offrait 18,000 hommes et déclarait reconnaître le Parlement pour arbitre de la paix. Heureusement la magistrature était française avant tout, et l'aversion que, à son honneur, elle témoigna toujours contre l'étranger, fit échouer ce projet dangereux. Enfin, la mort de Charles Ier sur l'échafaud (9 février), en effrayant la cour et le Parlement, disposa tout le monde à un accommodement : le Parlement, reconnaissant que le peuple était trompé par la noblesse qui, sous prétexte de bien public, ne cherchait qu'à « perpétuer le désordre pour bouleverser l'État, » chargea Molé d'ouvrir les conférences.

Une émeute où l'intrépide président courut les plus grands dangers le poussa encore à terminer cette lutte ; aussi, moins d'un mois après le commencement des pourparlers, et sans avoir réellement rien obtenu dans ces discussions confuses, Molé, outre-passant les pouvoirs qu'il avait reçus, signait, le 11 mars, le traité de Rueil.

Les intrigues et les exigences de la noblesse, qui ne comprenait qu'une paix comme celle de Sainte-Menehould, c'est-à-dire avec faveurs, dons d'argent et de gouvernements, mirent un obstacle à la ratification[1]. Après une scène tumultueuse au Parlement, où Molé reprocha à la noblesse les traités conclus avec l'Espagne et ses trahisons ordinaires contre le pays, le traité fut définitif le 1er avril 1649, sous le nom de paix de Saint-Germain. Outre l'amnistie pleine et entière pour tous les faits des mouvements, on promettait vaguement la diminution des impôts; les assemblées du Parlement étaient reconnues; le gouvernement s'engageait à ne pas emprunter au delà de 24 millions en deux ans et au denier douze (8 1/3 %). Le député de l'archiduc était renvoyé de Paris; les généraux et leurs lieutenants n'obtenaient que des promesses d'argent, mais ni villes fortes, ni provinces; les semestres des Parlements d'Aix et de Rouen étaient supprimés, les troupes parisiennes licenciées, en même temps que les troupes royales rentraient en leurs garnisons.

Le peuple, on l'a peut-être remarqué, n'obtenait que bien peu de soulagement de ce traité; le Parlement de Normandie seul insista avec fermeté et arracha quelques misérables concessions. Trop pressé de faire la paix, et voyant l'opiniâtreté du conseil à tout refuser, le Parlement de Paris s'en remit à la bonne volonté et à l'intérêt de la cour sur ce sujet; le maréchal de la Meilleraye, diplomate peu habile, laisse entrevoir la politique intéressée du ministère dans cette circonstance : « Les peuples ont

1. Voir ces demandes curieuses, et qui font connaître la Fronde aristocratique, dans les *Mémoires de madame de Motteville*, coll. Michaud, p. 267, et le *Choix de mazarinades* de M. Moreau. — Le Coadjuteur seul avait eu la dignité de s'abstenir; on sait du reste qu'il conspirait autant par goût et par rancune que pour ses intérêts.

témoigné tant d'attachement aux compagnies souveraines, qu'il a été absolument résolu au conseil du roi *de ne leur accorder aucun soulagement par leur entremise.* Leurs Majestés ont grande bonté pour les peuples, elles sont plus intéressées à la conservation de leur état que qui que ce soit, et ne manqueront pas de leur faire du bien quand elles le pourront. » C'était entrer dans une voie funeste aux dépens de la nation, puisque désormais, dans la lutte des deux pouvoirs, il suffira qu'une bonne mesure soit présentée par un des partis pour que l'autre la refuse impitoyablement.

CHAPITRE VI

Les *Mémoires* ne donnent pas la véritable histoire de la Fronde. — Contradiction entre les *Mémoires de madame de Motteville* et les documents au sujet du sort de Paris et des environs pendant la première Fronde. — Lettres de la mère Angélique Arnauld. — Interruption du commerce de la foire Saint-Germain, du service des postes; remises des loyers aux locataires. — Journal de Lehault; enquêtes recueillies par M. Ed. Fleury; documents de la Champagne. — Les trois grands ravageurs de la première Fronde : Erlach, Digby et le prince de Condé. — Erlach n'a pas mérité sa réputation de férocité. — Misère et cruautés en Anjou, en Normandie; lettre curieuse du comte d'Harcourt, gouverneur de la province; bilan de cette *guerre pour rire* en Normandie; désastres en Provence, en Languedoc, en Guienne; appauvrissement général du Lyonnais et du Dauphiné, qui cependant sont restés étrangers à la Fronde. — Détresse de la cour.

Une des clauses du traité de Saint-Germain demandait l'éloignement des troupes des environs de Paris et leur renvoi dans les garnisons ordinaires ; leur court passage, en effet, avait été déjà marqué par d'amères douleurs, de nombreuses ruines, et cependant la guerre s'était bornée à des escarmouches et à quelques rencontres. Comme tout se faisait en riant, les contemporains qui écrivirent leurs Mémoires, au bout de quelques années, avaient perdu le souvenir des nombreux désastres privés et publics; aussi est-ce avec étonnement que l'histo-

rien, instruit de la réalité, lit dans les Mémoires de l'honnête madame de Motteville : « Jamais guerre ne se fit avec moins d'animosité. Nous avons vu et ouï des menaces, des insolences et des crieries, même de mauvaises actions, mais non pas ces massacres et barbaries que nous lisons dans les histoires, et que les autres révoltes auraient produites. » Les enquêtes authentiques des provinces sont loin d'absoudre la conduite des troupes royales pendant ces trois mois de dissensions.

Si la guerre ne faisait sentir ses rudes atteintes qu'à ceux qui en font métier et profession, qui l'appellent pour ainsi dire de leurs vœux dans l'intérêt de leur carrière, ou même à ceux qui la subissent bien involontairement comme la rançon de leur liberté et de leur indépendance, elle n'en serait pas moins un des plus grands fléaux que la colère divine ait déchaînés pour éprouver ou châtier le genre humain. Mais, hélas! ses rigueurs ne s'arrêtent pas là. A peine a-t-elle éclaté dans un pays, qu'elle exerce partout autour d'elle une irrésistible attraction, celle d'un immense abîme qui aspire et engloutit tout. Chaque parti belligérant, par le seul droit de la guerre, dispose ou abuse de la propriété publique et privée : lois humaines ou divines, tout est violé, foulé aux pieds; et c'est principalement sur les faibles qu'elle étend son joug de fer. Ce sera l'histoire de toutes nos provinces pendant la Fronde.

Nous avons déjà parlé des cruautés des troupes de Mazarin, et surtout des Polonais, aux environs de Paris; outre la harangue des curés de ces villages à la reine, nous aurions pu citer un grand nombre de pièces. Après la défaite de Charenton, on jetait les prisonniers dans la Seine en leur disant : « Allez voir votre Parlement. » On les

laissait nus malgré la rigueur de la saison, et leurs souffrances étaient si grandes, que Mademoiselle, par pitié, les fit habiller à ses frais. Le caractère violent d'Anne d'Autriche et de Condé, leur irritation contre toute résistance, expliquent assez ces traitements infligés aux prisonniers parlementaires; on sait, et Mailly le raconte longuement dans l'*Esprit de la Fronde,* que la régente voulait se porter aux dernières extrémités à l'égard des prisonniers, et que la crainte seule des représailles l'arrêta, à la demande générale de la cour.

Mieux que tout ce que nous pourrions dire, les *Lettres de la mère Angélique Arnauld*, abbesse de Port-Royal, à la reine de Pologne, à quelques sœurs ou à des solitaires de ce monastère, nous laissent entrevoir l'épouvantable misère de Paris et des environs :

« 7 janvier 1649. A la sœur Geneviève. — Imaginez-vous qu'on trouva avant-hier une pauvre femme veuve qui a un enfant de cinq mois qu'elle voulait tuer par faiblesse d'esprit et parce qu'elle mourait de faim, afin d'aller querir un nourrisson qui la fît vivre... C'est une chose horrible que ce pauvre pays (Port-Royal des Champs) ; tout y est pillé, les gens de guerre se mettant dans les fermes font battre le blé, et n'en veulent pas donner un pauvre grain aux maîtres, qui leur en demandent par aumône. On ne laboure plus, il n'y a plus de chevaux, tout est volé. Vos lettres d'avant-hier furent prises... Il sera impossible de vous envoyer du pain ni d'en avoir pour nous. Nous nous passerons à des pois et à du laitage, et nous serons bien heureux si on nous le laisse... Les paysans sont réduits à coucher dans les bois, heureux d'y avoir retraite pour éviter d'être assommés ; si encore ils avaient du pain la moitié de leur besoin, ils s'estimeraient heureux... — Avril. Nous ferons ce que nous pourrons pour louer un cheval qui vous portera le reste des habits... C'est grande pitié que toutes nos misères : la guerre est un horrible fléau. C'est merveille que toutes les bêtes et les gens ne sont pas morts d'avoir été si longtemps enfermés les uns avec les autres. Nous avions les chevaux sous notre chambre et dans le chapitre, et dans une cave il y avait quelque quarante vaches à nous et aux pauvres gens. La cour était pleine de poules, de dindons, canes et oies, et quand on ne les voulait pas recevoir, ils disaient : « Prenez-les pour vous, nous aimons

« mieux que vous les ayez que les gens d'armes. » Notre église était pleine de blé, d'avoine, de pois, de fèves, de chaudrons, de meubles et de toutes sortes de haillons, qu'il fallait marcher dessus pour entrer au chœur, lequel était au bas tout rempli des livres de nos messieurs. De plus il y avait douze filles qui se sont sauvées chez nous; toutes les servantes des Granges étaient au dedans et les valets au dehors; les Granges étaient pleines d'estropiés; sans le temps froid, je pense que nous eussions eu la peste... Le froid nous incommodait, car notre bois ayant manqué, on n'en osait aller querir... Tout est devenu hors de prix ici, tout ayant été ravagé. *Je ne pensais pas à vous dire tout cela; mais comme j'en suis toute remplie de pitié et de souci, je le dis insensiblement...* — Mai. — Nous fûmes surprises ici quarantes filles... Nous avons toujours été environnées des plus cruelles troupes du monde qui ont ravagé tout notre pays avec toutes sortes de cruautés, sacriléges... Ces messieurs de Port-Royal avaient tous repris leurs épées pour nous garder, et ont fait de bonnes barricades. Sans les bois, on eût encore plus souffert, les gens de guerre n'osant y entrer... »

On comprend, en lisant les fragments brisés de cette triste correspondance, cette exclamation empruntée à l'Écriture sainte, qui se retrouve à chaque instant sous la plume de la mère Angélique : « Les grands et les puissants seront tourmentés puissamment. » Oui, la mère Angélique l'a bien senti, le crime de l'aristocratie pendant la Fronde est, pour des motifs frivoles d'intrigue et d'ambition jalouse, d'avoir recommencé la guerre, rejeté le pays au milieu des tempêtes civiles, lorqu'il avait besoin d'une longue paix pour panser ses blessures. Cette conduite est quelque chose d'analogue à ce que l'on ferait si on soumettait aux épreuves morales et physiques les plus terribles un malade épuisé par la fièvre, au moment même où il semble pouvoir renaître à la vie par un sommeil bienfaisant.

Mais reprenons notre rôle de greffier auquel nous voulons nous borner, et, pour connaître la vraie situation de Paris, étudions dans les *Registres de l'hôtel de ville pendant*

la Fronde, que MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq ont publiés pour la Société d'histoire de France, les mille détails de cette administration difficile au milieu de circonstances aussi graves. Combien ne fallut-il pas déployer d'activité, de prudence, d'énergie pour garder et nourrir cette ville pendant que Condé était aux portes et que son armée interceptait les vivres! Tantôt on décrète d'autorité la prise et l'usage de quinze grands moulins et de cent dix moyens, qu'on avait trouvés au prieuré de Saint-Martin des Champs; tantôt ce sont des visites domiciliaires qu'il faut faire dans de grands hôtels ou dans des couvents qu'on accuse d'accaparer les grains. Puis il faut constamment intervenir dans les prix de vente entre les boulangers et les consommateurs, obliger les premiers d'être habituellement fournis, de conserver des pains pour le soir lorsque les ouvriers, revenant de leur journée, vont s'approvisionner avant de rentrer au logis. Ce sont des postes qu'il faut aux marchés pour maintenir l'ordre dans les jours de cherté ou de pénurie, des escortes pour assurer l'arrivée des convois, des piquets pour défendre les boucheries et le bois flotté que les soldats viennent piller pour le vendre à leur profit[1]; il faut avec des fonds épuisés, ou réservés pour les besoins de la guerre, fournir au payement des rentes, c'est-à-dire donner à la classe moyenne les moyens de vivre; faire recueillir les taxes levées sur le zèle révolutionnaire des citoyens, et

1. « Les marchands de bois de Crécy et autres lieux voisins demandent des sauvegardes pour leurs marchandises (12 février 1649); ils viennent de faire une coupe de 3,000 arpents, et ne peuvent les faire parvenir à Paris à cause des gens de guerre, qui, dans un seul passage, leur ont pris trois millions de fagots ou cotrets d'une valeur de 15,000 livres; ils ont du bois pour plus de 1,200,000 livres dont ils ne peuvent faire usage. » *Corresp. du chanc. Séguier*, $\frac{709}{27}$, f. 17.

cela au milieu des exigences diverses des partis et des rumeurs populaires. Comme les charges augmentent, que peu à peu la population cesse de travailler, parce que les ateliers chôment et se ferment chaque jour, on parle d'expulser tous les pauvres, étrangers à la ville, en leur donnant vingt sous lorsqu'ils seront dehors, et l'on ne recule devant la mesure que par crainte d'exciter une émeute dangereuse dans ces bas-fonds des nombreuses *Cours des Miracles*.

Il existe une pièce curieuse sur la situation des classes ouvrières à cette époque, intitulée : *Les Contents et les Mécontents sur le sujet du temps*. Les contents sont les armuriers[1], les quincailliers, les faiseurs de malles et de valises et fourreaux de pistolet, les fourbisseurs, usuriers et prêteurs sur gages, imprimeurs, colporteurs, maquignons, faiseurs de baudriers, vendeurs de poudre et de balles, officiers de guerre et cavaliers; les mécontents sont composés de toutes les autres industries qui sont réduites à néant, et qui, dit l'auteur, constituent de beaucoup le plus grand nombre. Les vignerons de la Bourgogne adressèrent une requête au prince de Condé sur l'interruption de leur commerce, et, quelque burlesque que soit le ton, il n'en constate pas moins une souffrance. Une mesure publique explique mieux que tout ce que nous pourrions dire le malaise général, c'est la remise du terme de Pâques faite par le Parlement de Paris aux locataires et

1. On fut même obligé, par ordonnance de police du 30 janvier, de fixer un maximum pour le prix des armes offensives et défensives : 8 livres les mousquets de Charleville, de Mézières et de Liége avec bandoulière; 10 livres ceux de Hollande et de Sedan; pique de frêne, 24 sols; de 10 à 12 livres les pistolets; 20 sols la livre de poudre, 4 sols celle de plomb et la livre de mèches. (Arch. de la préfecture de police, *Coll. Lamoignon*, t. XII.)

sous-locataires de la ville par suite des misères du temps[1].

Toutes les relations habituelles de la vie régulière sont interrompues, brisées, et cessent une à une. La foire de Saint-Germain, si célèbre et si importante, qui attirait un grand concours de paysans et de Parisiens, remise de quinzaine en quinzaine, ne peut avoir lieu; et maint pamphlet se fait l'écho des doléances publiques sur la suppression de cette foire, à la fois rendez-vous d'affaires commerciales et de parties de plaisir. Bientôt, nouvelle plus grave, les coches et les messagers de la poste, arrêtés par le parti de la cour, qui espère ainsi réduire Paris à une capitulation, cessent de marcher, malgré les efforts du Parlement et de l'hôtel de ville, qui comprennent bien qu'un semblable événement est la suspension de la vie intime et des affaires pour toute la France. C'est le journal inédit de Dubuisson-Aubenay qui nous l'apprend :

30 janvier 1649. — « Les voyages de tous messagers, courriers ordinaires, interdits, comme il a été par la cour, on a commis des conseillers qui tiendront bureau par le sieur Burin, ancien commis de la poste, pour faire aller courrier en toutes parts, de la manière et adresse qu'ils pourront éviter d'être arrêtés par le parti de la cour; ceci a été changé ci-après en une chambre des dépêches... » — « Bruit que le courrier de Bordeaux, apportant une dépêche de son Parlement, importante pour le Parlement de Paris, y est arrivé ayant laissé son paquet en chemin, sur l'impossibilité qu'il a vue de l'apporter sans qu'il fût pris par ceux du parti contraire... » — « Tous courriers des Pays-

1. Voir la Requête à nos seigneurs de la cour du Parlement pour être exemptés de payer aux propriétaires des maisons le terme de Pâques. 1649, 4 pages; pièce rare. — Sentence de nos seigneurs des requêtes du Palais pour la décharge entière du terme de Pâques, portant cassation de la sentence de M. le lieutenant civil du 21 mai, avec l'écrou d'emprisonnement fait à la Conciergerie, en exécution de ladite sentence, sur la partie contrevenante, faute d'avoir rendu les meubles exécutés pour le prétendu terme de Pâques; 4 pages, 1649.

Bas et de Munster ont cessé, et tous courriers et messagers de quelque part que ce soit... »

Les correspondances particulières qui ont pu échapper confirment ces détails; nous l'avons déjà vu par une lettre de la mère Angélique, nous le verrons bientôt par une autre de saint Vincent de Paul à un de ses missionnaires. Une lettre d'un des agents du chancelier Séguier, nommé Dulieu, avocat au présidial de Lyon (6 février), nous apprend le terrible effet que produisit cette mesure extrême de la cour sur toutes les populations du Midi, et de Lyon en particulier. « Cette interdiction des postes fait beaucoup crier et le fera davantage ci-après, puisque tous les principaux marchands cessent de donner à travailler au pauvre peuple, qui bientôt sera réduit à la misère. »

A mesure qu'on s'éloigne de Paris, les maux augmentent encore, surtout si on se rapproche des frontières : consultons le manuscrit de Me Lehault; on se souvient que le 12 juillet 1648 il nous donnait une note des désastres de la banlieue de sa petite ville s'élevant à 60,000 livres. Depuis ce moment, plus de trêve, de merci. « Le 23 août, désastres causés par le régiment du comte de Grandpré entré sans ordre, par force et main armée, dans les faubourgs de Marle, où il a demeuré trois jours, le tout estimé par procès-verbal à 6,000 livres. Le 18 septembre, c'est le vidame d'Amiens avec trois régiments; il y demeure quatre jours, revient le 25 avec quatre régiments, reste dix-neuf jours; toujours la même conduite; dépense 14,000 livres. Si encore leur présence éloignait les ennemis : mais non, pendant leur séjour, la garnison d'Avesne pille aux portes la ville de Marcy, emmène cinquante chevaux ou vaches et treize prisonniers qui ne sont sortis qu'en payant rançon. » To-

tal de la dépense appréciable de Marle, pendant 9 mois, de juillet 1648 à avril 1649, 199,100 livres !

Les souffrances de Marle sont l'histoire de la Picardie, du Vermandois. Les enquêtes recueillies par M. Ed. Fleury confirment le récit de Lehault : « Les fermiers et laboureurs des environs de Marle sont obligés d'abandonner la terre pour mendier leur pain. » Des dépositions analogues se retrouvent pour les doyennés de Neuchâtel, Montaigu, Bruyère, Mons en Laonnois; et parmi les témoins, se rencontrent Me Claude Tourtebatte, ancien conseiller au siége présidial de Laon; messire Benjamin de Thouars, chevalier, lieutenant du roi du gouvernement des ville et citadelle de Laon; Me François Tassart, avocat au Parlement, échevin de Laon et ancien gouverneur de la ville, etc.... De toutes les dépositions, nous n'en prendrons qu'une, qui nous semble résumer d'une manière aussi complète que triste l'histoire lamentable de ces provinces en 1649 : celle d'un laboureur des environs de Crécy-sur-Serre. En lisant tout entier ce désolant récit, on pourra juger de la situation de ces pauvres gens qui nourrissaient le pays en ces temps de guerre et de ruine, et qui n'échappaient à l'ennemi que pour être encore plus rudement traités par ceux qui auraient dû les défendre.

Antoine Gossuin, ci-devant laboureur, demeurant à Pouilly, âgé de cinquante ans, après serment par lui fait de dire la vérité, a dit : « La guerre s'étant augmentée principalement depuis que le général Erlach est arrivé avec son armée, il a été contraint de quitter ce diocèse pour n'avoir eu le moyen d'y subsister, et après avoir été pillé, mis à rançon, et tout le village de Pouilly ravagé par l'armée, tous les bestiaux du lieu et ceux du déposant ayant été enlevés, il a été réduit comme tous les autres habitants de Pouilly et des villages circonvoisins à chercher occasion de travailler, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour gagner sa vie et entretenir sa famille. Auquel Pouilly, outre la perte

des biens et le pillage de l'église, la plupart furent mis à rançon, aucuns tués par la violence du soldat et entre autres Louis Gossuin, aussi laboureur, et qui, s'étant voulu sauver, fut tué près le village de Couvron. Et comme cette armée avait donné de la terreur par tous les endroits où elle avait passé dans le diocèse, et qu'on n'entendait parler qne des cruautés qu'elle avait exercées depuis la rivière d'Aisne jusqu'à celle de Serre, tout le pays étant en confusion, chacun fuyait pour trouver un asile et se mettre à couvert de la violence des soldats. Le déposant et plusieurs autres se retirèrent au château de Coucy, et le reste des habitants tant dans la ville de Laon que de La Fère; en sorte que tout le village fut entièrement abandonné, comme aussi le bourg de Crécy et plus de 30 villages aux environs qui furent réduits en déserts et inhabités, tous les peuples fuyant de tous côtés *en une telle extrémité de misère que pas un n'avait le moyen d'avoir du pain pour eux et pour leurs enfants.* Et la cherté du pain était si grande que plusieurs furent contraints de se retirer dans les bois et se substanter de racines et de feuilles d'arbres, dont grande quantité mourut, et les villages qui auraient servi de retraite à tout le pauvre peuple se virent accablés par la multitude des personnes qui y abordaient pour sauver leur vie et qui furent nourris par aumônes. Pendant quoi, cette armée ne trouvant plus rien à piller ni personne contre qui les gens de guerre pussent exercer leurs cruautés, ils démolissaient les bâtiments, ruinaient les édifices, et en tous lieux où ils passaient, ils pillaient les églises et se plaisaient à traiter inhumainement les gens d'église. Et après un long séjour dans le diocèse et que cette armée se fût éloignée et passé en une autre province, tous ceux qui voulaient retourner au lieu de leurs domiciles trouvèrent que le nombre en était grandement diminué, et que la plus grande partie était morte de misère, de chagrin et de pauvreté. »

La Champagne n'est pas plus heureuse que la Picardie et le Vermandois: le 6 mars 1649, l'archiduc s'étant établi à Crécy et s'y faisant en général aimer par sa douceur et ses bons procédés envers les habitants, Condé, qui craignait autant cette politique espagnole que les suites de leur entrée en France, détacha du siége de Paris près de quatre mille hommes qui s'établissent de Fismes jusqu'à Pont-à-Verd, sous les ordres du maréchal Du Plessis-Praslin, et y vécurent comme dans un pays de conquête.

Reims, pour ne pas subir une garnison, dut payer un subside considérable à la place des cinquante mille rations de pain qu'on lui demandait. Pendant ce temps, Erlach, avec son corps d'Allemands, de Suédois et de Polonais, était venu s'établir de Sainte-Menehould à Suippe, et ses coureurs s'étendaient jusqu'à Prosne, qui fut pillé; la noblesse de campagne était dépouillée, battue et traitée avec la dernière indignité[1]; un autre détachement passa la Vesle et vint s'établir à Villers et à Verzy :

« Tout ce qui résistait à ces barbares était impitoyablement saccagé; Auxonne fut, pour ce motif, presque entièrement brûlé; à Reims, on n'était occupé qu'à ouvrir les portes aux gens de la campagne qui, de tous côtés, s'y réfugiaient avec leurs bestiaux, et (détail touchant) ces pauvres malheureux sortaient chaque jour à la fermeture des portes, ne rentrant le matin qu'à l'ouverture, occupés toute la nuit, au risque de la vie, à chercher des fourrages et de l'herbe pour leurs malheureux bestiaux. »

La paix du 1er avril éloigna un instant ces troupes; mais les armées repassèrent bientôt, et, comme on n'avait pas d'ordre de la cour pour leurs étapes, ils vécurent aux dépens des faubourgs de Reims. Dans une nuit qu'ils y passèrent, ils firent pour plus de dix mille livres de dommage, démolissant en partie, brûlant le bois, les

1. Les puissants personnages étaient seuls à l'abri de ces déprédations; on trouve dans la correspondance d'Erlach un curieux billet de Condé : « Monsieur, mon frère ayant des terres sur la frontière, je vous prie d'en vouloir prendre soin et de tenir la main à leur conservation. Celui qui vous rendra la présente vous les nommera, et je vous assurerai seulement que je suis, monsieur, votre très-affectionné à vous servir,

« Louis de Bourbon.

« Compiègne, 24 mai 1649. »

Nous avons trouvé des recommandations semblables du maréchal de Schomberg et beaucoup d'autres seigneurs non moins considérables; les autres sont laissés à la grâce de Dieu!

portes et les fenêtres. On en fit un procès-verbal envoyé à la cour, qui n'y fit pas plus d'attention qu'aux plaintes contre Erlach, maître depuis Reims jusqu'à Rethel et Attigny et ravageant le plat pays. « Les laboureurs s'attroupaient pour aller à la charrue en armes et en bon nombre pendant que certains d'entre eux allaient à la découverte et avertissaient la troupe par des signaux. » Les chemins étaient couverts de villageois fugitifs qui se retiraient dans les villes avec le peu qu'ils avaient pu emporter. Du côté de la montagne, depuis Rilly jusqu'à Villiers-Marmery, les paysans se sauvèrent dans les bois avec leurs bestiaux, exposant leurs maisons au danger d'être brûlées, ce qui arrivait souvent. Ceux de Prunay, résolus de vendre chèrement leur vie, attaquèrent ces scélérats et en jetèrent quatre par terre; dès le lendemain, ceux-ci revinrent en plus grand nombre, mirent le feu au village, et, comme ils apprirent que ceux qui avaient tué leurs camarades s'étaient réfugiés au château de Sillery, ils se les firent livrer par menace de mort et d'incendie. Pendant ce temps un autre détachement tyrannisait Ay, et en vingt-cinq jours, se faisait donner onze mille livres sous le nom de fournitures. La montagne du côté du midi n'était pas mieux traitée : les soldats y vécurent à discrétion, un maréchal des logis présidait aux exécutions militaires contre les paysans indociles.

Tel fut le sort de la province jusqu'au mois de juillet où cette armée alla dans le Hainaut. On comprend que dans de pareilles circonstances les semences de mars se firent mal, et qu'il n'y eut aucune foire dans le pays; celle de la Couture, toujours différée depuis le mercredi de Pâques jusqu'au lundi de la Pentecôte, ne put avoir lieu. Les grains augmentèrent; bientôt le seigle valut

douze francs le setier et le froment dix-huit, et Reims se trouva endetté de près de 600,000 livres[1].

Le nom détesté qui revient le plus souvent dans toutes les dépositions ou dans les Mémoires est celui du général Jean-Louis, baron d'Erlach, Suisse de naissance, au service de la France depuis 1638. Son courage lui valut le commandement du Brisgau; à Lens, comme chef du corps de réserve, il eut une grande part à la victoire et s'empara du fameux général espagnol Beck. Au moment de la défection de Turenne, la cour lui donna le commandement de l'armée de ce maréchal, avec ordre de s'opposer à toutes ses manœuvres et même de l'arrêter, si besoin était. Aujourd'hui on a oublié ce qu'il y a d'honorable dans ses états de service pour ne se plus souvenir que des dévastations de son armée; la mémoire en est restée si vivace et si poignante que, dans le patois de la Thiérache et à Laon, dit M. Fleury, on insulte du nom de *Derlaque* (d'Erlach) un homme qui se montre brutal sans nécessité. Les pamphlets de l'époque le mentionnent souvent dans le même sens; un d'eux le donne comme synonyme de loup-garou[2]. Aussi M. Fleury et, après lui, l'abbé Maynard, s'élèvent-ils avec force contre ce barbare. En présence de ces monstruosités malheureusement trop vraies, nous avons eu la curiosité d'étudier plus attentivement cette figure d'atroce cannibale, d'après ses lettres publiées par un de ses petits-neveux, Albert d'Erlach de Spietz, sous ce titre : *Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach, gouverneur*

1. Bibl. imp., ms., coll. Champagne, t. XXXIII; Reims, t. VII; Mém. ms. de Lacourt et de Oudart-Coquault.

2. Voir les papiers de l'époque : *la Champagne désolée par l'armée d'Erlach; les Horribles cruautés faites dans les provinces de France par les gens de guerre d'Erlach*, etc.; Moreau, *Mazarinades*.

de Brisach, et d'après la correspondance de Mazarin[1]; et grand a été notre étonnement, en parcourant cette correspondance officielle, de voir que jamais peut-être réputation de férocité ne fut moins méritée. Ce n'est pas ici une réhabilitation paradoxale que nous entreprenons, nous voulons éclairer un fait important pour l'intelligence de l'époque que nous étudions. La conduite barbare des soldats est attestée par d'Erlach lui-même, mais la mémoire du général doit en être justifiée.

L'armée d'Erlach était une de ces armées de la guerre de Trente ans, levées en Allemagne et composées de Suédois, de Polonais et d'Allemands ; Mazarin, qui n'espérait que dans les troupes étrangères pour se maintenir et se défendre, permit même aux nombreux prisonniers faits à la bataille de Lens de servir dans le corps d'Erlach. Mal payées, ces armées avaient pris l'habitude du pillage, comme l'atteste une lettre d'Erlach à Mazarin dès qu'il est chargé du commandement de ces troupes :

« C'est un mauvais pli pris de longue main... L'indulgence et le libertinage dans lesquels M. de Turenne les a entretenues sans avoir jamais fait de punition exemplaire parmi elles, les a tellement confirmées dans cette habitude qu'il est impossible de les réprimer, quelque peine qu'on y apporte. »

D'après le code de la guerre à cette époque, l'armée d'Erlach n'était bonne qu'à être employée sur le territoire ennemi pour le ruiner : aussi la dirige-t-on d'abord sur la Flandre; dans la route, la Lorraine, la Champagne et la Picardie sont dévastées. Instruit de cette conduite,

1. Bibl. imp., $\frac{La^{28}}{14}$. Yverdon, 1784. 4 vol. in-8°; Correspondance de Mazarin, ms., Bibl. Maz., $\frac{1719}{A}$, t. II.

le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de ces provinces, écrit à d'Erlach qu'il connaît l'indiscipline de ses soldats, l'impossibilité de la corriger, et qu'il rendrait service à ces malheureuses contrées en conduisant son armée le plus vite possible en Flandre « pour la manger. » D'Erlach n'était pas moins affligé que l'Hôpital des excès de son armée; une lettre qu'il écrit à sa femme nous a semblé fort touchante :

« Nos gens se conduisent fort mal et pis que l'ennemi, de sorte que nous sommes détestés de toute la France, tellement que la *bonne réputation que je m'étais acquise souffre beaucoup ;* mais n'y pouvant rien changer, je m'en rapporte à Dieu, qui sait que tous ces désordres ne viennent pas de moi. »

Cette *bonne réputation* dont s'honore d'Erlach en écrivant à sa femme est hautement attestée par la correspondance de Mazarin : le 19 décembre 1643, il félicite Erlach de la bonne discipline de ses troupes; en janvier 1644, l'officier suisse veut quitter le service de la France, et il semble que ce soit à cause de l'indiscipline générale de l'armée; les protestations de bienveillance du ministre, les flatteries de la reine lui sont prodiguées pour le retenir :

« Il n'est plus question de songer à se retirer du service dans un temps où vous êtes le plus nécessaire à cette couronne... Il faut plus que jamais s'appliquer à remettre les affaires d'Allemagne, à quoi vous êtes une des personnes qui peut davantage contribuer, et pour lesquelles le maréchal de Turenne a ordre de ne rien résoudre qu'il l'ait concerté avec vous. Toutes nos dépêches sont chargées de vos sentiments, et nous n'avons rien tant à cœur que d'introduire l'ordre et la discipline dans l'armée, et de ne rien épargner pour cette fin; nous recevrons toujours vos avis là-dessus... Je vous dis derechef que nous préparons pour cela des fondements si solides, et que nous prendrons si bien nos mesures à l'avenir, que j'espère que les accidents que nous avons vus n'arriveront plus... — 4 février. Semblables assurances sur la future discipline de

l'armée; mais comme toujours, ce sont de vaines promesses, et le désordre se perpétue dans l'armée. »

C'est cette armée, fléau d'un pays ami, à cause de son pesant bagage, des femmes et des valets qui la suivaient (un seul corps, formé de cinq régiments infanterie et cavalerie, avait environ 1.500 femmes, servantes ou concubines, et 900 valets), que Mazarin fait hiverner en Picardie (province dont elle ignorait la langue, et dont elle ne pratiquait pas la religion, presque tous ceux qui la composaient étant Allemands et luthériens), dans une saison où il n'y avait ni vivres ni fourrages, ce qui faisait naître des prétextes de pillage et de violence. Pour comble d'imprévoyance, le ministre la laisse sans solde : d'Erlach est d'abord obligé d'engager tout ce qu'il possédait; mais bientôt, ces ressources épuisées, la détresse amène un régiment entier à déserter. Le beau régiment d'Erlach lui-même, que la cour avait tant admiré précédemment, donna les plus mauvais exemples, chassa ses officiers et reprit la route du Rhin. On le poursuivit : une partie rentra dans le devoir, les autres s'enfuirent ou furent tués.

Ces dégoûts firent qu'Erlach, donnant pour raison le délabrement de sa santé et la détresse de ses finances (il n'avait pas à lui cent pistoles, dit-il), demanda un autre chef pour ses troupes et la permission de se retirer dans son gouvernement. On songea un instant à renvoyer ses soldats aux frontières; mais comment les ramener sans les payer, et surtout comment les conduire à travers des pays déjà ruinés par eux? Aussi Mazarin eut-il une conférence à La Fère avec d'Erlach et lui donna-t-il cinquante mille écus pour toute son armée.

Une somme aussi minime ne pouvait mener loin; bientôt la situation empira, la cavalerie refusa de mar-

cher en avant et déclara par écrit qu'elle se joindrait à Turenne si on ne la payait; tous les capitaines signèrent la déclaration; l'artillerie, de son côté, éleva aussi des réclamations. La cour envoya M. de Choisy pour traiter avec cette armée en insurrection : grâce à l'intervention d'Erlach, et, vu la difficulté des circonstances, les soldats renoncèrent à la moitié de leurs prétentions, à condition de recevoir l'autre moitié en cinq termes différents, et de pouvoir quitter le service du roi si on ne leur tenait parole. Cet arrangement inespéré valut à d'Erlach les félicitations les plus empressées de la cour; Mazarin lui fit présent sur sa cassette de deux mille pistoles, et Letellier l'assura du payement de ses troupes. Malgré la solennité de l'engagement, les événements, plus forts que les ministres, et la détresse complète des finances empêchèrent de faire honneur aux échéances. On ne peut se faire une idée de cette pénurie : après le siége de Cambrai, dit la correspondance d'Erlach, on n'avait plus d'argent pour faire ferrer les chevaux. Dans une pareille situation, les désordres devaient reparaître, et plus graves encore que par le passé. Le chagrin alors s'empara d'Erlach; consumé par une fièvre lente, il se fit transporter à Saint-Quentin, puis à Péronne, et de là gagna son gouvernement de Brisach, où il mourut le 26 janvier 1650, à l'âge de cinquante-quatre ans. Trois jours avant sa mort le roi le nommait maréchal de France; mais la nouvelle arriva trop tard, et cette éclatante distinction ne décora que son tombeau. On lui devait, lorsqu'il mourut, pour arriéré de ses grades ou pour avances faites à ses troupes, 200,000 livres; malgré les pressantes réclamations de la veuve d'Erlach, celle-ci n'avait encore rien reçu le 12 février 1652, ainsi que le témoigne une lettre

où elle redemande cette somme pour établir ses filles et entretenir honorablement sa maison. M. de Longueil, surintendant des finances, tout en reconnaissant la dette, déclara ne pouvoir l'acquitter.

Un fait que nous rencontrons dans le journal si précieux de notre notaire de Marle, vient confirmer l'impression produite sur nous par la correspondance d'Erlach. Le 12 mai 1649, l'armée d'Erlach, *composée de treize mille hommes* avec douze pièces de canon, pendant un séjour d'un mois aux environs de Marle ou à Marle, « *fit fort peu de dégâts, en conséquence des défenses qu'en avait faites ledit Erlach.* » Cette modération, que MM. Fleury et Maynard traitent de « caprice de douceur inexplicable, » s'explique tout naturellement par la discipline qu'exige et qu'obtient ce malheureux d'Erlach de soldats qui viennent de recevoir leur solde, mais que lui refusera bientôt cette même armée le jour où la solde manqua, et où pour vivre il fallut piller le paysan. Pour nous, nous avouons qu'en face de cette correspondance, nous ne pouvons que plaindre d'Erlach; nous ne nous sentons pas le courage de lui appliquer l'épithète de bandit, inséparable de son nom dans les récits de ces historiens qui se sont fait l'écho de la rancune des malheureuses populations. Nous n'hésitons pas à faire remonter la responsabilité de tous ces actes horribles, non plus au général, mais au malheur des temps et au gouvernement lui-même qui le réduisait à cette triste position, à Mazarin, à Anne d'Autriche, à Louis XIV; et cette justification ne s'adresse pas seulement à d'Erlach, mais à son lieutenant Rosen-Worms, qui devint son successeur dans le commandement des Allemands, au maréchal Du Plessis-Praslin, dont la correspondance annonce la plus

grande pitié pour les pauvres populations que ses armées foulent aux pieds et dont elles font litière.

Les récits que les écrits contemporains font des cruautés des soldats d'Erlach présentent des détails diaboliques : c'est un raffinement de férocité qui n'a plus de nom ; la souffrance est un plaisir pour eux ; ils semblent chercher, avant tout, une occasion de s'amuser.

« Dans un village, ils s'emparent d'une chèvre, la coiffent du bonnet d'une vieille femme qu'ils ont tuée, la mettent dans le lit et vont chercher le curé pour lui administrer les derniers sacrements de l'Église catholique. Arrivé près de l'animal, le curé s'aperçoit de l'indigne comédie dans laquelle on veut lui donner un rôle, et est mis à mort avec toutes sortes de cruautés par suite de son refus. Ailleurs, on dépouille les malheureux habitants, on attache sur leur dos des chats que l'on fouette jusqu'à ce qu'ils aient mis en sang le dos de leur pauvre victime. Au bourg de la Tourelle, près de Reims, un malheureux paysan étant parvenu à leur échapper, se réfugie sous le toit de son porc et y reste trois jours sans rien prendre ; survient une bande de soldats qui le découvrent et l'asphyxient avec quelques bottes de paille. Pour forcer les paysans à découvrir l'endroit où ils ont caché l'argent que souvent ils ne possèdent pas, on leur brûle la plante des pieds ou les organes sexuels ; des filles de huit et dix ans sont violées sous les yeux de leurs parents attachés. Les villes sont remplies de malheureux fugitifs qui encombrent les rues et couchent sous les hangars ou les auvents avec leurs troupeaux, exposés à toutes les intempéries de la saison ; Reims, Corbie, Saint-Quentin, Péronne en regorgent. Les châteaux ne sont pas plus épargnés que les chaumières ; celui de Saint-Lambert, qui appartenait à M. de Joyeuse, est pillé, et tous les habitants sont massacrés. »

La Brie est aussi éprouvée : c'est en frémissant qu'on lit les trente-deux pages de la *Lettre du Père Michel*, religieux ermite de l'ordre des Camaldules, près de Grosbois, *à monseigneur le duc d'Angoulême*, leur fondateur, sur les cruautés des Mazarinistes en Brie. Si les faits n'étaient attestés par cent récits différents qui se contrôlent mutuellement, il serait impossible de ne pas croire, comme Mailly, « qu'il y a plus que de l'exagéra-

tion dans ces tableaux et qu'il faut rabattre beaucoup de toutes ces noires hyperboles, » dont les moindres sont les mille profanations et viols dans les abbayes d'Yerre et de Jarcy, le vol des tableaux que le comte de Grancey, singulier amateur des arts, fait couper de leurs cadres pour les emporter plus facilement. Le château de Lésigny, qui appartenait au duc de Luynes, n'est pas plus épargné

Après les bandes luthériennes allemandes d'Erlach, on trouve parmi les dévastateurs les catholiques irlandais et anglais, que la révolution de Cromwell a chassés sur le continent : ils sont commandés par le maréchal de camp lord George Digby, petit-fils d'Everard Digby, qui joua un des principaux rôles dans la Conspiration des poudres, dont le but était de faire sauter Jacques Ier et le Parlement anglais. George Digby semble avoir hérité de cette fougue violente et aveugle : dans la lutte de Charles Ier avec son Parlement, il se montra un des pires conseillers que puisse avoir un prince; se chargea, avec le colonel Lunsford et d'autres coupe-jarrets, d'arrêter les cinq députés patriotes Pym, Hampden, etc., s'engageant par écrit, dit-on, à les amener vivants ou à les laisser morts sur place. A la suite de ce coup d'Etat avorté (4 janvier 1642), Digby, poursuivi par la rancune du Parlement, s'enfuit en Hollande, d'où il revint en Angleterre lorsque la guerre civile, qu'il avait toujours conseillée, eut éclaté; il prit part à tous les combats. Nommé secrétaire d'Etat en 1643, il fut obligé de donner sa démission, par suite de la haine et du mépris que lui témoignaient tous les officiers de l'armée; exclu par le Parlement de toutes les propositions d'accommodement, il se retira en France, où bientôt la guerre civile vint fournir une carrière nouvelle à son humeur

ardente et ennemie de la légalité. Une bravade, exécutée en face des deux armées, le met en relief, et Mazarin lui fournit des fonds pour lever au nom du roi un corps d'auxiliaires irlandais et anglais. On comprend maintenant quelle rage devaient apporter des hommes qui retrouvaient, en face d'eux, sur les champs de bataille de France, la cause parlementaire, qui les avait vaincus en Angleterre et chassés pour longtemps de leur pays ; nous renverrons le lecteur curieux de ces cruautés à la brochure de M. Fleury, qui les rapporte tout au long, mais qui avait négligé de faire connaître leur redoutable chef.

Parmi les noms que les paysans de France ont le plus maudits avec ceux d'Erlach et de Digby, nous sommes obligé d'inscrire un troisième, et malheureusement nous ne pouvons trouver pour lui d'autre excuse que la violence de son caractère, son impatience de toute loi et le souverain mépris que font de l'humanité ces grands exterminateurs pour qui la vie humaine et tous les droits qui découlent de ce premier droit disparaissent devant une question d'ambition ou d'intérêt. C'est avec regret que nous nous voyons contraint d'amoindrir la gloire d'un de ces hommes qui ont rang parmi les illustrations de notre pays, font partie de sa grandeur nationale et contribuent à lui donner une place élevée parmi les peuples : il s'agit, en effet, d'un de ces héros pour lesquels l'épithète de *grand* est devenue inséparable du nom, de Condé..... Mais c'est une triste vérité que les nombreux documents de la Fronde mettent en lumière : sa véritable gloire est limitée à celle de général ; le sentiment du bien et du mal, l'amour de la patrie lui font complétement défaut. La cruauté de Condé semble proverbiale dans tous

les écrits de l'époque, c'est le trait dominant de son caractère; on dirait que sa figure, qui a quelque chose de l'oiseau de proie, avec ses yeux à fleur de tête et son nez aquilin, terrifiait les contemporains. Un pamphlétaire nous montre-t-il Mazarin recommandant la rigueur à Anne d'Autriche? vite il fait intervenir Condé comme exécuteur; dans la *Custode de la reine qui dit tout,* Mazarin s'exprime ainsi :

Mes conseils nécessaires à Votre Majesté,
Pour les exécuter vous avez deux grands princes (Condé et Gaston)
Qui donneront les mains au sac de vos provinces,
L'un par *impiété,* l'autre par *lâcheté.*

Une autre pièce assez rare se sert des mêmes mots : *Les impiétés sanglantes du prince de Condé.* On n'y voit que meurtres, viols commis par les troupes de ce prince, et l'historien ne peut s'inscrire en faux contre le pamphlétaire. Omer Talon, qui en parle aussi dans ses *Mémoires*, ne songe pas non plus à repousser l'accusation. Condé lui-même ne fit rien pour la démentir; aucune enquête, aucune poursuite ne fut dirigée contre l'auteur, quoiqu'elle n'ait été publiée qu'après la paix de Saint-Germain, c'est-à-dire au moment même de la plus grande puissance du prince. Nous n'analysons pas ces pièces, nous voulons éviter les redites de misères, de cruautés que nous rencontrerons trop souvent dans la suite de ce récit [1].

1. Voir aussi *Avis, remontrance et requête par huit paysans de huit provinces,* députés pour les autres du royaume sur les misères et affaires du temps présent, au Parlement de Paris et à ceux députés et assemblés à Ruel pour la conférence, *composé par Misère et imprimé en Calamité.* 1649, 72 pages. Ces paysans sont le Bourguignon, le Picard, le Champenois, le Poitevin, le Breton, le Tourangeau, le Normand et le Manceau. Rien de plus curieux et de plus juste souvent que l'exposé de leurs griefs : 1° Assemblée des États généraux; 12° plus d'étrangers pour faire la

Si de Paris et des provinces voisines nous nous transportons dans celles qui sont le théâtre de la guerre, au centre et aux extrémités de la France, le spectacle n'est pas moins hideux ; il est peut-être plus effrayant encore par suite de l'âpreté des haines provinciales. « Dans l'Anjou et le Maine, je ne puis vous décrire le dégât qui s'y fait, les massacres des gens de guerre qui promènent partout le vol, le viol et l'incendie, les villages abandonnés... Les deux régiments de la Villette et d'Infanterie de la reine se distinguèrent par leurs excès. Angers fut traité en pays ennemi : souvent ils établirent leurs écuries dans les salons des hôtels les plus riches et les plus soigneusement décorés; les citoyens suspects furent frappés de contributions exorbitantes, et la municipalité épuisée fut heureuse de recevoir du clergé un don de deux mille quatre cents livres pour subvenir au logement et à la nourriture des soldats. Après six semaines de ce régime, le duc de Brézé se laissa apaiser par l'intervention de l'évêque Henri Arnauld et par les flatteries du quartier des Loricards, qui lui éleva une pyramide avec cette inscription : *Magno Brezæo.*

La Normandie n'est pas plus heureuse ; tous les documents judiciaires de l'époque ne présentent que « pilleries, extorsions, violences » des deux armées, royaliste et frondeuse. Une lettre inédite du comte d'Harcourt (23 mars 1649) vient fournir encore une preuve nouvelle de la situation des généraux :

guerre; un Suisse dépense plus que six Français, honte et dommage pour la France, qui a tant d'hommes et ne saurait se passer de ses voisins; 19° les financiers, gens d'église ou de chicane contribueront pour *achever le Louvre;* 20° les princes et seigneurs n'auront plus de pension; 22° les charges de gouverneur de province, de ville, etc., ne seront plus héréditaires.

« Pour parler à V. Ém. avec la sincérité que je dois, il ne faut pas qu'elle doute que le pays ne soit ruiné par nos troupes et celles du duc de Longueville, ayant été obligé, pour rompre le dessein qu'il avait de se joindre aux troupes de basse Normandie, de me tenir pendant près de deux mois dans huit ou dix lieues de pays (au camp de Bonneville), que nous avons mangé jusqu'à ne rien laisser; d'ailleurs, monseigneur, nous n'avons pas un sol, et si V. Ém. ne fait faire effort pour donner quelque argent aux troupes, nous nous voyons à la veille d'être desservis par les officiers, qui nous menacent de leur retraite; ils n'ont pas véritablement de quoi vivre, et si le soldat et le cavalier a moyen de vivoter, les officiers n'en peuvent faire de même, et nous nous voyons réduits à cette extrémité, que si nous continuions à faire justice de ceux qui pillent, comme nous avions déjà commencé, nous perdrions un nombre infini de nos bons soldats, qui ne sauraient subsister sans désordre, la plupart n'ayant pas reçu un sol depuis dix mois [1]. »

Le duc de Longueville, grâce aux arrêts du Parlement de Rouen, à l'or que lui avaient fourni les taxes, le sel et les forêts, et surtout à la misère et à l'impossibilité de travailler, avait enfin réuni son armée : on vit en un seul jour dans les bruyères de Saint-Julien 2,800 piétons et 1,300 cavaliers en grand appareil prêter serment « de servir le roi et les Parlements de Paris et de Rouen unis ensemble, sous le commandement de Mgr le duc de Longueville. » Les chefs de cette armée, si plaisamment peints par Saint-Evremond, étaient d'abord tous les vétérans conspirateurs du règne précédent, les Fiesque, les Saint-Ibal, les Fontrailles, les Campion, ou des gentilshommes normands avides de jouer un rôle et de remplir un peu leur bourse trop légère; les plus capables étaient encore peut-être ceux qui avaient appris à connaître le pays par « quarante années de chasse, estimées dans cette armée valoir vingt campagnes. » Cette armée ridicule n'en coûta pas moins cher à la pauvre Normandie, déjà épui-

1. Arch. imp. KK, ms. 1083, f° 150. — Ms., Bibl. im., n° 355; Floquet.

sée. M. Floquet, qui a eu sous les yeux les états des sommes payées aux généraux et aux soldats, dit que du 10 février au 22 mars cette armée coûta 516,023 livres 8 sous! sans compter les dévastations. Un manuscrit de la Bibliothèque impériale parle de quatre régiments vivant à discrétion dans le village de Clères par les ordres du marquis de Sourdéac, qui avait à se plaindre du comte de Clères. On peut lire les détails de cette occupation militaire dans les *Registres secrets du Parlement*. Le pays qui, après deux ou trois années de disette, espérait se relever, grâce aux récoltes abondantes de l'année 1649, les vit toutes gaspillées par des bandes errantes qui ne connaissaient point la discipline, à tel point qu'il « était impossible d'espérer aucun aide du peuple. » Les désordres furent encore plus graves après la paix de Saint-Germain. Lors du licenciement des troupes, on vit la « Normandie entière infestée de soldats débandés et de voleurs de grand chemin, pillant, volant, rançonnant, donnant la mort; les terres demeurant incultes par l'abandonnement des laboureurs réduits au désespoir. » Le duc de Longueville lui-même, dont le jugement ne peut être invalidé, disait à la grand'chambre « qu'il a vu en Normandie beaucoup de lieux où l'ennemi n'eût point fait plus de mal. » Tels furent les résultats immédiats de ce que Tallemant des Réaux appelle une *guerrette* ou *guerre pour rire!*

Faut-il encore suivre la guerre civile en Provence et en Guienne? dire combien ces dissensions, acharnées comme toutes les luttes locales, versèrent de sang, entassèrent de ruines et de cendres; citer les lettres du premier président de Toulouse Bertier de Montranc, de l'intendant du Languedoc de Breteuil qui, effrayés des

horreurs de cette guerre, dont le voisinage les menace et amène de nombreux passages de soldats [1], s'efforcent, par une députation, de réconcilier le comte d'Alais, gouverneur de Provence, et le Parlement d'Aix; faut-il citer Papon et tous les meilleurs historiens du pays pour dire :

« L'armée du comte d'Alais, forte de mille chevaux et de quinze cents fantassins, campée dans les villages voisins d'Aubaigne, y vit à discrétion... brûle, pille et viole partout où elle passe, arrête et rançonne les courriers expédiés par le Parlement à la cour... Ses profanations vont jusqu'à dévaster les églises et les tombeaux; la terre de Rognes, le terroir de Pellissane ont été entièrement pillés, plusieurs villages ont eu le même sort; le bourg de Meyrargues mis à feu et à sang, celui de Saint-Paul, livré d'abord au pillage, puis brûlé; une circulaire du comte d'Alais lui-même parle « des meurtres, assassinats, « voleries et brigandages qui se commettent chaque jour sur les grands « chemins en divers endroits de la province. » A toutes ces souffrances vint s'ajouter la peste; elle éclata d'abord à Marseille (juillet), se répandit à Aix et dans tout le pays; le mal fut si violent que les compagnies souveraines sortirent de la ville pour se retirer en divers lieux, et les habitants dans leurs bastides : c'est une fuite, une dispersion générale et dans tous les sens. A Marseille, plus de dix mille personnes avaient déjà quitté la ville (le 2 août), dit la *Gazette de France;* tout le commerce fut anéanti; une grande cherté dans les grains en fut la conséquence, et bientôt le blé valut plus de dix écus la charge. »

Aussi, dans une situation aussi triste, sans fortifications et sans canons, Aix, toujours menacé d'un siége par le

1. Bibl. imp., ms., coll. Languedoc, t. XCV, *passim*, fonds Coislin, 8 mars 1649. « Les excès de gens de guerre, dit M. de Breteuil, pourront seuls indisposer, en Languedoc, le peuple, qui se sent encouragé par le Parlement, menaçant chaque jour de rendre arrêt pour obliger les soldats à payer ou à sortir du pays; depuis *cinq semaines* il y a six régiments qui vivent à discrétion. » — 18 août, lettre de Bertier de Montranc, lettres de M de la Rocque, chef de la députation, etc.; *Toulon pendant la Fronde*, par M. Henry, archiviste du Var, dans le *Bulletin de la Société des lettres du Var; Lettres* de Guy Patin sur la peste de Marseille; *Correspondance* du chancelier Séguier, S. G. F. Bibl. imp., ms., $\frac{709}{25}$, f° 82, pour la ruine du commerce de Marseille.

comte d'Alais, accepta facilement la paix humiliante que le roi lui imposa.

Les relations sur le Bordelais sont déchirantes; l'une d'elles résume ainsi la situation :

« Le Bordelais est en grande désolation : on n'entend que les cris des pauvres habitants; on ne voit que villes brûlées, chemins couverts de morts; les villages d'autour de Libourne sont tous perdus, c'est un pays de désolation et de tristesse. Camblanes, La Tresne, Carignan, Tresses furent pendant plusieurs jours la proie d'une soldatesque d'autant plus insolente que ses excès étaient impunis. A Camblanes, l'église, où s'étaient réfugiés les habitants, devint la proie des flammes, et une jeune fille, poursuivie par un soldat, aima mieux se jeter dans le feu, préférant la mort au déshonneur. Un capitaine du régiment de Guienne, touché de compassion, l'arracha à la mort; malgré cette protection, le soldat, n'écoutant que sa passion brutale, la poursuivait encore, et l'officier ne put la sauver qu'en tuant, après un combat acharné, le forcené ravisseur. »

Laissons toutes ces provinces à leurs ruines et étudions un peu celles qui n'ont pris aucune part à ces troubles. comme le Lyonnais et le Dauphiné, que la sagesse de leurs gouverneurs surent retenir et conserver dans la tranquillité; leur situation est bien peu préférable. Lyon s'est épuisée par les droits de joyeux avénement et les renouvellements des priviléges : au lieu de 1,230,000 livres qu'on lui demandait, elle n'a pu en donner que 780,000, et encore, pour faire cette somme, la ville a dû engager pour huit ans le produit de ses octrois. Aussi, malgré la situation favorable de l'industrie lyonnaise à l'époque des troubles, puisqu'elle avait environ douze mille métiers [1], la misère fit bientôt sentir ses atteintes:

1. L'industrie de Lyon ne se rétablit que dix-sept ans après, en 1667. sous l'administration de Colbert, et sauf quelques années florissante jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, ne posséda un pareil nombre de métiers que sous l'Empire, de 1804 à 1812. — Rapport d'Arlès-Du-

une ordonnance des consuls engage les chefs d'atelier à ne garder qu'un seul ouvrier, et à renvoyer les autres compagnons et apprentis, sous prétexte qu'ils sont étrangers pour la plupart. Ce vain palliatif n'amène aucun résultat, et comme l'aumônerie générale est impuissante devant tant de maux, les consuls sont obligés de délivrer aux ouvriers malheureux le blé que peuvent porter cinq cents ânes; les maladies, « fièvres continues, malignes et venimeuses, » écrit le médecin Falconet à son ami Guy Patin, se répandent dans la ville, dans les campagnes, et causent une grande mortalité.

Après avoir demandé au chancelier Séguier des délais de trois mois pour le payement des dettes commerciales, les banqueroutes arrivent partout et ajoutent au malaise de la place; le peuple, désespéré, pille la maison du sieur Perrachon, qui tient les fermes du roi et douane de Valence. « L'émotion est si grande, dit Dubuisson Aubenay (5 avril), qu'on parle de se mettre en république comme à Genève. » Dans une lettre adressée au chancelier, Charrier, président des trésoriers de France à Lyon (7 décembre 1649), et ses collègues refusent positivement d'établir un nouvel impôt de 600,000 livres pour l'étape des gens de guerre, « la levée ne s'en pouvant faire par la surcharge de la généralité, par la pauvreté du peuple, la

four. — Voir aussi *Recueil des priviléges de Lyon,* par Guill. Barbier, Lyon, 1649, in-4°, dont l'avertissement renferme des documents très-curieux pour l'histoire commerciale de Lyon; Beaulieu, *Histoire de l'industrie à Lyon,* 1838; Dubuisson Aubenay, *Journal des guerres civiles,* surtout la *Correspondance du chancelier Séguier,* ms., fonds Saint-Germain, fr. $\frac{709}{\text{de } 23 \text{ à } 28}$; et *Notes et documents* pour servir à l'*Histoire de Lyon,* par Péricaud aîné, dans l'*Annuaire du Rhône,* 1838 à 1860; Monfalcon, *Histoire de Lyon;* Ch. Gouraud, *Histoire politique commerciale de la France,* 1854.

cherté et disette des blés. » La construction de l'hôtel de ville, confiée à l'architecte Simon Maupin, que Lyon admire comme une de ses gloires, commencée depuis 1646, s'interrompt ou languit, et ne peut être achevée que neuf ans après. Dans le Lyonnais, le Dauphiné, on ne peut recevoir aucune taxe; les habitants de l'élection de Saint-Étienne, « depuis sept ou huit ans, n'ont rien payé, soit en repoussant les forces qu'on envoie contre eux, soit en abandonnant leurs paroisses et se réfugiant dans le Vivarais et le Velay, » et l'on craint que ce mauvais exemple ne se glisse jusque dans l'Auvergne. (Lettre des trésoriers de Lyon au chancelier, 3 juin 1649.)

Il en serait de même de toutes les provinces, dont l'histoire se ressemble à quelques détails près. La correspondance Séguier signale encore la misère du Languedoc, pour lequel l'évêque de Lodève intercède; celle de la Bretagne, à laquelle on arrache avec peine 1,700,000 livres. La cour elle-même n'est pas dans une meilleure situation, elle ne vit que des coupes qu'elle fait dans les forêts de Normandie, de Compiègne et de Guise; bientôt ses ressources s'épuisent, et le 10 juin, Dubuisson reçoit avis de Compiègne que « les tables des commensaux du roi sont à bas, que les pourvoyeurs ont quitté faute d'argent et de crédit qu'ils n'ont pas dans ce pays-là. » Un mois après, la situation n'a pas changé : « Le 31 juillet, écrit au chancelier un de ses affidés, lorsqu'une députation de Paris vint prier le roi de rentrer dans sa capitale, elle fut très-bien reçue de la reine, qui les régala bien en paroles, mais très-mal à dîner, la nécessité étant telle que nous n'avons pu leur offrir aucune chose, et elle est retournée à Verberie. »

CHAPITRE VII

La paix de Saint-Germain n'est qu'une trêve. — L'*Union* des Parlements persiste, la noblesse se retire en province; mécontentement des bourgeois de Paris, causé par l'absence du roi. — État précaire de l'autorité royale, prouvé par trois lettres du chancelier Séguier et de Mazarin. — Retour de la cour à Paris (18 août 1649). — Insolence de Condé; son traité avec Mazarin. — Désarroi complet des finances par suite de la contrebande du sel, qui se fait au son du cor et sous la protection des canons des faux-sauniers. — Pillage des bois de l'État. — La banqueroute des fermiers des gabelles amène la suspension du payement des rentes. — Réunion des rentiers à l'hôtel de ville; troubles dans Paris. — L'insolence de Condé augmente encore et amène son arrestation (18 janvier 1650). — Une partie de la noblesse provinciale embrasse sa cause. — Il est abandonné du peuple de Paris, du Parlement, de la Normandie, de la Bourgogne, à l'exception de Seurre, qui est assiégé et pris par le roi. — La princesse de Condé relève le drapeau des princes et commence la seconde Fronde. Différence de la Fronde parlementaire et de la Fronde aristocratique.

Cette paix de Saint-Germain si « chèrement achetée, dans laquelle les seigneurs avaient tous arraché quelque lambeau des libéralités royales, » n'avait pas même été une véritable trêve; chacun gardait sa position, ses prétentions. Les nobles s'étaient retirés en leurs terres pour réveiller le vieil esprit provincial et exciter de faciles révoltes; les Parlements avaient maintenu cette association

générale du royaume qui faisait leur force. Le jour même de l'enregistrement de la déclaration royale de Saint-Germain, à la fin de la séance, le doyen des aides de Normandie ne s'en était pas caché lorsqu'il s'écriait : « Souvenons-nous, messieurs, combien a été avantageuse l'*Union* des compagnies et qu'elle ne finisse pas avec cette guerre, mais *soit perpétuelle* pour le bien du service du roi et de la justice, pour l'avantage de la province et des compagnies. » Les bourgeois, de leur côté, devinrent bien vite furieux de voir que la cour ne rentrait pas à Paris : à quoi avait servi leur modération pendant la guerre? les pourvoyeurs du roi n'avaient-ils pas durant le blocus même été toujours privilégiés sur le marché de Paris? Pourquoi ne tenait-on aucun compte de leurs regrets, de leurs supplications, de leurs vœux pour la gloire et l'éclat du règne de leur jeune souverain? Jamais peuple avait-il ainsi couru au-devant de son roi [1]? Aussi de l'enthousiasme on avait passé au dépit; les pamphlets avaient recommencé de plus belle, et la populace n'hésitait pas à arracher des mains des exempts l'imprimeur Morlot, condamné à la potence par le Parlement, pour la publication d'un des plus odieux libelles de la Fronde, la *Custode* (*rideau du lit*) *de la reine qui dit tout.*

Trois lettres écrites par des ministres de Louis XIV, mieux que tout ce que nous pourrions dire, éclaireront la situation : les deux premières sont du chancelier garde des sceaux, Séguier, au secrétaire d'Etat ministre de la guerre, Letellier; la troisième est de Mazarin lui-même.

1. Voir le *Manuel du bon citoyen*, 1649; *la Plainte des Parisiens au roi et à la reine sur leur dessein de s'éloigner de Paris; la Plainte du Palais-Royal sur l'absence du roi*, etc.; Moreau, *Bibliographie des Mazarinades.*

Le Dauphiné, quoique n'ayant pris aucune part aux événements politiques, avait fait aussi sa petite rébellion au sujet des impôts, et le Parlement de Grenoble avait enregistré de sa propre autorité une déclaration contraire à celle du roi par rapport aux étapes et autres impositions; le chancelier fait savoir à quelle résolution on s'est arrêté dans le conseil au sujet de cette affaire :

« 12 mai 1649. — Si nous étions en état de pouvoir se servir de la puissance pour venger l'injure faite à l'autorité royale, cette violence mériterait bien un châtiment exemplaire, mais on a jugé qu'il faut mesurer le remède à la condition de l'état de la province, et ne pas se servir de toute la sévérité que désirerait ce crime, crainte que voulant beaucoup entreprendre, l'on excitât une seconde émotion qui serait plus dangereuse que la première, et que l'événement en serait douteux... C'est le sentiment de MM. du conseil, qui ont suivi la pensée de MM. des finances, qui ont cru par cette voie assurer toutes les autres impositions de la province, qui sont augmentées du double depuis le règlement fait à Lyon, qui les avait fixées à 900,000 livres, joint que les dépenses des gens de guerre reviennent cette année à 1,000,000, je n'ose dire *deux millions*, ainsi qu'on l'a avancé... »

Malgré la prudence dont on a usé, l'affaire du Dauphiné a eu du retentissement : à son exemple, le Languedoc a réclamé la liberté de fixer ce qu'il croira devoir donner au roi; on craint que la Provence, la Guienne et la Normandie ne veuillent imiter cet exemple. Nouvelles et anxieuses délibérations du conseil, nouvelle lettre plus explicite du chancelier :

« 30 mai. — Si ces mouvements eussent paru avant notre paix (de Saint-Germain), ils eussent été sans remède, ce qui fait juger combien il est important de conserver Paris dans l'état où il est à présent; l'on n'a pas estimé à propos de demander aucun secours à la ville de Paris. La proposition serait infructueuse, et ne produirait qu'un refus qui donnerait sujet aux esprits mal affectionnés de faire beaucoup de discours et de semer des bruits dans le public, que l'on aurait peine d'étouffer... Il y a beaucop de dispositions dans les esprits à recevoir

ces impressions, qui feraient sans doute de très-mauvais effets, et aussi parce que les moyens de secourir le roi ne peuvent être tirés sans l'autorité du Parlement, qui prendrait occasion de s'assembler et de regagner les bonnes grâces du peuple, en prenant leur protection pour empêcher les impositions. Il faut éviter cette liaison, d'autant plus qu'elle est à présent rompue et que cette compagnie a perdu sa réputation dans le public. J'ajouterai que ce secours que l'on demanderait ne pourrait être tiré que par autorité ou par la bonne volonté des peuples : pour le premier moyen, il ne se faut pas tromper, il n'y en a point dans Paris, et il se faut contenter d'en conserver les apparences et de ménager son pouvoir; quant à l'amour, il est encore moindre, et si les peuples se retiennent de se soulever, c'est par la crainte de retomber dans les misères où ils se sont vus, et non pas par respect et amour de l'administration.

« ... On nous donne tous les jours avis de diverses assemblées qui se font, que je voudrais bien détruire avec autorité, si nous étions en état de cela; mais je prévois qu'il n'y a que l'industrie qui puisse être opposée à tous ces artifices, et que nous n'avons la puissance d'agir autrement, que ce serait seulement faire voir notre faiblesse, qui produirait avec certitude un mauvais effet, je veux dire quelque remuement dans lequel l'autorité et le pouvoir de ces mauvais esprits se ferait paraître davantage, et nous aurions peu de moyens de les empêcher d'exécuter leurs mauvais desseins; aussi, qu'il est important de conserver cette réputation dans les provinces, que la disposition de Paris est bonne au service du roi... »

Les précautions extrêmes que Mazarin est obligé de prendre trois mois après, au point de songer à faire fléchir la justice humaine et la détourner des voies de l'équité, montrent que la situation n'avait pas changé et qu'il fallait toujours manier les Parisiens avec une adresse infinie :

« 7 août, de Compiègne. — Ayant su que le nommé Papaut, prisonnier dans le grand Châtelet, est sur le point d'être jugé et peut-être condamné à mort pour un meurtre, comme il est d'une famille fort accréditée parmi le peuple de Paris qu'il nous serait extrêmement important de gagner en sauvant la vie à leur parent, j'ai fait trouver bon à la reine que l'on cherchât toutes les voies possibles en justice pour cela, et en cas qu'on n'en trouvât point d'autre, elle ne pourrait pas même se défendre de savoir de vous ce qui se pourrait faire pour

le sauver. Mais comme le procès pourrait peut-être cependant être jugé, je vous fais toujours ces lignes par avance pour vous prier, en cas qu'il soit sur le bureau, de mander au procureur du roi d'en suspendre le jugement jusqu'à ce qu'on lui ait fait savoir les intentions de S. M. là-dessus. Enfin c'est une affaire que je remets à l'adresse de M. le chancelier, et lui serai fort obligé s'il la peut terminer d'une manière qui fasse connaître aux parents de ce criminel le soin que j'ai pris de sauver en quelque façon l'honneur de leur famille[1]. »

Un état de choses où il fallait à chaque instant avoir recours aux voies diplomatiques ne pouvait convenir à l'humeur impérieuse d'Anne, qui ne comprenait que les libres allures d'un pouvoir absolu. On s'explique facilement la répugnance qu'inspirait à la reine ce séjour de Paris, où elle retrouvait en face d'elle le Parlement et la bourgeoisie; aussi, sous prétexte de réparer quelques échecs dans le Nord, la cour se dirigea vers les frontières. De beaux succès militaires pouvaient ramener la faveur du peuple, ou du moins lui imposer un peu de respect; malheureusement Condé se retirait en Bourgogne et ne voulait pas accepter le commandement de l'armée dont la gloire aurait rétabli les affaires de Mazarin. Sur le refus du prince, le maréchal d'Harcourt marche contre les Espagnols, qui avaient envahi nos places de Picardie et de Champagne, les chasse d'abord facilement, saccage le Hainaut, prend quelques places sur l'Escaut, qu'il ne peut garder, et enfin échoue complétement devant Cambrai, dont il est obligé de lever le siége, ce qui met fin à la

1. Nous avons envoyé une copie complète de ces trois lettres au *Comité d'histoire de France* près le ministère de l'instruction publique; ces lettres confidentielles, bien mieux, selon nous, que l'épisode du souper chez le restaurateur Regnard dans le jardin des Tuileries, raconté par tous les historiens de la Fronde, ou l'insulte faite en pleine rue aux laquais du roi par MM. de Brissac, Matha et Fontrailles, qui ajoutaient en plaisantant « pour le présent, les rois n'étaient plus à la mode, » montrent combien l'autorité royale était nulle à Paris.

campagne. Il n'était plus possible d'ajourner le retour à Paris; on s'y décida enfin le 18 août 1649, et, ramenée par Condé, la cour « fut reçue comme les rois l'ont toujours été, dit de Retz, avec des acclamations qui ne signifient rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter, » et le soir, la reine raconta aux dames de la cour, avec complaisance, toutes les douceurs que les lavandières, les ravaudeuses et les dames de la halle avaient dites à son ministre. Le 25 août, pour la Saint-Louis, et le 5 septembre, anniversaire de la naissance de Louis XIV, nouvelles fêtes; tout paraissait aller au mieux, le cardinal nourrissait des projets d'alliance pour ses deux nièces avec les ducs de Candale et de Mercœur, fils aînés des ducs d'Epernon et de Vendôme, alliances qui auraient permis au ministre d'échapper à la dure protection du prince de Condé. Celui-ci ne s'y trompa pas, et, excité par sa famille, déclara n'y consentir que si on lui donnait Pont-de-l'Arche pour son beau-frère Longueville, c'est-à-dire encore une nouvelle place forte dans la Normandie.

Le refus de la reine fit éclater l'insolence du prince envers Mazarin, qu'il salua dérisoirement du mot de *Adieu Mars*, et d'un geste hardi qui rendait le mot plus insolent encore; il en vint même aux menaces et se rapprocha ouvertement des anciens frondeurs. Il fallut céder de nouveau : la reine accorda les honneurs du tabouret à la femme de La Rochefoucauld et à madame de Pons, et Mazarin signa, le 2 octobre, avec Condé une espèce de traité dont Molé fut le dépositaire : 1° On ne pourvoirait dorénavant à aucun gouvernement, à aucune grande charge de la maison du roi, de l'armée ou de la diplomatie; on ne prendrait aucune mesure importante, on n'éloignerait personne de la cour sans l'avis préalable de

Condé; 2° Mazarin servirait les intérêts du prince envers et contre tous; 3° il ne marierait son neveu ni ses nièces sans l'avoir arrêté avec Condé. (*Arch. imp.*, K. 118.)

Pour que Mazarin acceptât de pareilles conditions, il fallait la redoutable crise dans laquelle se trouvait le pays et le gouvernement : guerre avec l'Espagne dans le Nord, en Italie, en Catalogne, et partout sans résultat heureux; troubles civils dans un grand nombre de provinces, et la peste dans presque tout le Midi. A Marseille seulement, il y avait eu en trois mois douze mille morts, parmi lesquels neuf Pères récollets sur les onze qui étaient venus au secours de la ville; le 28 septembre, quoique le mal diminuât, il y avait encore, dit la *Gazette de France*, près de six mille malades dans les infirmeries et environ six cent cinquante métairies atteintes du fléau. Les finances étaient complétement en désarroi : les impôts ne rentraient plus, la misère des citoyens et la licence des temps y faisant également obstacle; la ferme des gabelles, le plus productif de tous les revenus, était partout au pillage. Les documents à ce sujet dépassent toute croyance.

Dans les généralités de Picardie, Soissonnais, Champagne, Normandie, et même dans celle de Paris, on ne vend plus de sel; la ferme ne produit rien, tout le commerce ayant lieu par faux-saunage organisé par des gens de guerre, déserteurs d'armée, vagabonds et gens de frontière. Des particuliers ont fait des amas de sel pour six ou sept ans; le désordre est arrivé à tel excès que « quantité des habitants d'Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers et lieux circonvoisins, sur toute la Loire en général, ont fait descendre plus de 100 bateaux pour aller charger du sel à Nantes et les ont ramenés sous une

escorte de 1,200 hommes armés. En une seule fois, ils ont amené plus de 1,500 muids du sel; la vente s'est faite publiquement et « au son du cor; » c'est en vain que capitaines, archers et commis des gabelles essayent de s'y opposer : ils sont repoussés, chassés de leurs postes, dont plusieurs ont été pillés et démolis; les bateaux destinés à la surveillance sont coulés à fond. Dans une autre circonstance, 52 bateaux à sel avaient passé à Blois, malgré la résistance des autorités; les soldats de la gabelle, ayant appris qu'un peu au-dessous de la ville on débitait le sel d'un de ces bateaux, se rendirent maîtres des délinquants. Mais les habitants les délivrèrent pendant qu'on les conduisait en prison, maltraitèrent le lieutenant général à coups de pierres; plusieurs gardes furent blessés ou tués, et menace fut faite de mettre le feu à la demeure de tous les fonctionnaires. Bientôt le succès enhardit les contrebandiers, et une espèce d'association fréta 200 bateaux de sel, escortés par 2,500 hommes armés « de canons en fonte verte; » ce sel fut vendu ouvertement dans les villes, foires et marchés de la Beauce, du pays Chartrain, Dunois, Vendômois, Gâtinois et même dans Paris. En Picardie, Champagne, Soissonnais, les gens de guerre faisant métier de contrebandiers s'assemblent jusqu'à « 600 chevaux à port d'armes pour escorter le sel » qu'ils répandent partout; ces « méventes » ruinent les finances et particulièrement les rentes de l'hôtel de ville de Paris, établies sur la ferme des gabelles. Afin de remédier à ces désordres, le roi lève quatre cents hommes à cheval « pour courre sus aux faux-sauniers, visiter les villes, châteaux, places, » institue deux conseillers des aides comme commissaires pour se transporter à la tête de ces cavaliers partout où besoin sera, et faire le procès aux coupables

souverainement et en dernier ressort, s'en saisir, même par le canon, mines et autres moyens qu'ils jugeront nécessaires; et cela nonobstant tous prétendus priviléges et exemptions; ordre est donné à tout fonctionnaire de leur prêter main-forte [1].

Une autre pièce nous montre un des commissaires dans l'exercice de ses fonctions : le 19 octobre, sentence rendue contre des faux-sauniers; après amende honorable faite à genou, en chemise, la corde au col, une torche en main, devant l'église et la porte du grenier de Senlis, un faux-saunier est pendu et étranglé, deux exposés au carcan, condamnés à trois cents livres d'amende, aux frais du procès montant à deux cents livres. Tous les autres condamnés conjointement à 5,000 livres d'amende et envoyés aux galères à perpétuité. — Le 4 novembre, la *Gazette* nous apprend une nouvelle exécution : 120 contrebandiers de la Capelle et d'Irson s'étant retirés avec du sel près de Château-Thierry, sont attaqués dans les trois maisons où ils se sont retranchés après une lutte de six heures, les faux-sauniers sont contraints par le feu mis à leurs demeures de se rendre; 60 chevaux, 80 minots de sel furent saisis ainsi que 26 prisonniers qui doivent être fustigés, envoyés aux galères ou pendus. En octobre 1650, nouvelles plaintes au sujet de l'enlèvement de plus de 600,000 boisseaux de sel, enlèvement favorisé par les plus puissants des provinces de Saintonge, d'Aunis, de Poitou, par la plupart des officiers, même par des ecclésiastiques. En Saintonge, cette contrebande était faite

1. Ordonnance du 6 juillet 1649, 31 pages. Arch. imp., coll. Rondonneau, par ordre de matières, Gabelles, carton 423; *Gazette de France*, nº 133, année 1649; registre $\frac{E}{1696}$ (conseil d'État), sect. administrative.

hautement et en public par le chevalier de la Grange, capitaine aux gardes, faisant fonction de gouverneur. Son frère, lieutenant du gouverneur de la citadelle d'Angoulême, allait encore plus loin : il faisait dire à tous les marchands de la rivière de Charente que s'ils allaient charger du sel au bureau de Taillebourg, non-seulement il s'en saisirait, mais coulerait à fond les gabarres qui le portaient, et exécutait cette menace contre un marchand. Il arrêtait aussi les bateaux chargés d'autres marchandises, comme des planches de sapin, pour lui payer un droit, ce qui anéantit promptement tout le commerce de la Charente. Dans les landes de Mont-de-Marsan, un convoi de 150 charrettes, escortées de vingt hommes de cheval et de quarante hommes à pied, sont allés prendre du sel sans payer, et après un combat meurtrier, ont battu les capitaines et gardes de la gabelle. Mêmes plaintes à propos du Languedoc. Voulant arrêter cette contrebande, le conseil d'Etat ordonne, le 7 décembre 1650, d'armer trois vaisseaux de guerre pour escorter la flotte qui va en Brouage chercher du sel.

On ne s'en prenait pas seulement à l'odieuse gabelle, rien n'était respecté : le pillage le plus effronté se commettait aussi dans les bois de l'Etat, où beaux arbres comme jeunes pousses, tout était coupé, abattu, dit un arrêt du conseil d'Etat du 20 décembre 1649. Par un autre arrêt, on se plaint que, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, les gentilshommes donnent retraite aux meubles et aux bestiaux des contribuables, qu'il est impossible de lever la moindre taille; pour les contraindre, le roi envoie des régiments d'infanterie ou de cavalerie, qui vivent à discrétion et ruinent le

pays : dès lors il n'y a plus moyen d'acquitter les charges[1].

Un pareil désordre dans les affaires justifiait, ou plutôt expliquait la faillite des fermiers des gabelles venant, après plusieurs délais, déclarer qu'ils étaient hors d'état d'exécuter les conditions de leur bail, et en demander la résiliation. Il fallait donc ajourner encore le payement des rentes de l'hôtel de ville, constituées sur ces revenus des gabelles ; et déjà depuis un an le gouvernement n'avait rien donné. On avait espéré que le retour du roi allait ramener l'argent dans le trésor, et le jour de l'échéance (19 septembre), on apprenait la banqueroute des fermiers. Cet événement, qui intéressait un grand nombre d'habitants riches et pauvres, dont les rentes formaient toute la fortune, excita dans Paris une grande émotion ; on songea même un instant à mettre le feu aux maisons des fermiers. Le Parlement prend l'affaire en mains, condamne les fermiers à payer sur-le-champ la moitié du semestre, et leur accorde, vu les pertes réelles qu'ils avaient éprouvées, un délai pour l'autre moitié[2]. Les rentiers, de leur côté, nomment douze syndics, la plupart déterminés frondeurs, pour veiller à l'intérêt commun ; ceux-ci choisissent pour patrons les anciens chefs qui n'ont pris aucune part à la paix de Saint-Germain, Beaufort et de Retz. On se réunit à l'hôtel de ville, « cet ancien parloir des bourgeois, » que Molé appelait « une nouvelle chambre des communes, » et l'assemblée monte quelquefois jusqu'à trois mille personnes. De prétendus bruits d'assassinat tenté

1. Registre du conseil d'État $\frac{E}{1696}$, f. 39 à 164. Ms., Arch. imp.

2. Voir sur l'incident des *rentes* pendant la Fronde un excellent travail de MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, dans les *Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde*, t. II, p. 425 à 452.

contre le conseiller Joly, syndic des rentiers, une échauffourée organisée par le marquis de La Boulaye, des coups de fusil tirés sur le carrosse de Condé, et que celui-ci attribue à Beaufort et à de Retz, jaloux de sa puissance, viennent encore aggraver une situation déjà tendue. Les informations sur tous ces événements amènent des séances orageuses; la « sainte cohue des enquêtes » prend fait et cause pour les frondeurs, même contre son premier président Molé, qui est gravement injurié et court quelques dangers. On ne vient plus au palais qu'armé; dans les pièces contiguës à la salle des séances se tiennent chaque jour des troupes d'amis de Condé, du Coadjuteur et de Beaufort, prêts à en venir aux mains au premier signal. « Si le moindre laquais eût tiré l'épée, dit de Retz, Paris était confondu. »

Cette lutte faisait les affaires de Mazarin en divisant ses anciens ennemis, qui, à plusieurs reprises, avaient été sur le point de s'entendre : la Fronde ne pouvait pardonner à Condé son récent traité avec Mazarin; le duc d'Orléans surtout s'en montrait offensé, se prétendant lésé dans sa juste influence sur les affaires de l'État. Condé, d'ailleurs, mécontentait tout le monde; il poussa même l'insolence à l'égard de la reine jusqu'à vouloir lui imposer un amant, le fat et étourdi marquis de Jarzay, capitaine des gardes du corps, qui devait prendre la place de Mazarin. Jarzay, habitué aux succès galants, pousse l'aventure, risque la déclaration formelle et par écrit de ses sentiments; la reine, pressée par Mazarin, chasse Jarzay de sa présence. Condé prend en main la cause de son protégé, et, par ses exigences, contraint la reine à le recevoir dans le Palais-Royal. Bientôt, courant de sottise en sottise, pour une question de tabouret, il blesse toute la noblesse fran-

caise, pointilleuse sur les droits de l'étiquette, à l'exception de quelques jeunes seigneurs qui applaudissent à toutes les insolences de leur chef et les exagèrent encore par des airs hautains, qui leur valurent le sobriquet ridicule de *petits-maîtres*.

Un nouvel empiétement de Condé amena l'explosion : la Normandie avait repris son gouverneur Longueville; mais la partie haute de cette province était toute dévouée à la reine, grâce à la ville du Havre que gardait la duchesse d'Aiguillon, au nom de son neveu et pupille, le duc de Richelieu. Condé s'empare de l'esprit du jeune homme, le marie avec la veuve du marquis de Pons dans un des domaines de Longueville, la nuit, à l'insu de la duchesse d'Aiguillon, et sans le consentement de la reine, toujours rigoureusement exigé pour les unions des ducs et pairs. A peine cette union était-elle terminée, que Condé en exigeait le prix : Richelieu partit en poste avec l'argent et les gardes du prince, et entra dans la citadelle du Havre; pendant ce temps, des affidés gardaient les chemins pour arrêter les courriers suspects. Un ordre de Condé enjoignait même, dit-on, de jeter dans la mer, une pierre au cou, toute personne qui arriverait chargée des instructions de la régente.

Cette conduite combla la mesure. Mazarin et la reine se rapprochent de la Fronde parlementaire : des conférences nocturnes ont lieu au Palais-Royal avec Gondi; tous sont bientôt d'accord. Mazarin alors fait arrêter Condé dans le Louvre avec Conti, Longueville, et les envoie à Vincennes (18 janvier 1650); et le peuple de Paris, qui a fait des barricades pour l'honnête Broussel, lorsqu'on saisit le triste héros de la première Fronde, allume des feux de joie, comme l'avait prédit le con-

seiller Portail dans le *Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé*, 16 avril 1649.

Le lendemain de l'arrestation de Condé, la haute noblesse et le Parlement furent convoqués afin d'apprendre de la régente les motifs de ce coup d'État. Le seul fait matériellement criminel était l'affaire du Havre; dans tout le reste de l'accusation, on énonçait plutôt des tendances dangereuses, de mauvais procédés, que des actes positifs, et cependant « personne ne sourcilla. » Cette approbation tacite donnée à un acte qui violait la déclaration du 22 octobre 1648, prouve combien les questions de principes étaient peu de chose, même pour le corps chargé de défendre et d'appliquer la loi; une seule réclamation, celle du jeune maître des requêtes, le poëte Bachaumont, se fit entendre. La vieille Fronde avait décidément fait son temps; aussi, deux jours après, se réconciliait-elle avec la cour. Le Parlement de Bourgogne, quoique composé d'anciens serviteurs attachés à Condé par des obligations personnelles, n'osa remuer; celui de Normandie se montra aussi indifférent à la cause de Longueville : l'exemple du Parlement de Paris entraînait toutes les compagnies souveraines du royaume.

La cause des princes, abandonnée par le peuple et les magistrats, fut d'abord embrassée avec ardeur par la noblesse provinciale : Turenne partit en hâte pour Stenay en prenant le titre de « lieutenant général de l'armée du roi pour la délivrance des princes. » Bouillon se retira dans sa vicomté de Turenne; La Force dans le Périgord, Brézé dans son gouvernement d'Anjou; Saint-Simon à Blaye; Seurre reçut dans ses murs Boutteville et Tavannes; madame de Longueville avec le prince de Marsillac gagna la Normandie où dix-huit mois auparavant, après le traité

de Westphalie, elle avait été accueillie avec transport comme nouvelle épouse du gouverneur.

Des défections cependant se manifestent dès les premiers jours : le duc de Lorraine, par exemple, montre une grande joie de cette arrestation dans la lettre qu'il écrit à madame de Chevreuse, son intermédiaire avec la cour : « Jamais nouvelle ne put être plus agréable... cette arrestation va apporter une suite de bien et de repos à tout le monde. » Cette joie, il est vrai, n'était pas tout à fait désintéressée : Charles espérait, à la faveur de cet emprisonnement, reprendre plus facilement les villes données à Condé et peut-être même ses anciens États, s'il avait occasion de rendre des services signalés à la reine et à son ministre. Les Richelieu, à cause desquels les princes avaient été arrêtés, ne se montrèrent pas fidèles. La cour, comprenant l'importance de la position du Havre, avait envoyé immédiatement le marquis de Thermes, ancien ami de la maison de Richelieu, qui sut faire comprendre au jeune duc qu'il n'était qu'un instrument dans la main d'un prince ambitieux et turbulent, duquel son intérêt et son devoir devaient l'éloigner. En introduisant Condé dans la place, de gouverneur il devenait lieutenant ; fidèle, au contraire, il rentrait en grâce avec sa tante, faisait reconnaître son mariage par le roi et obtenait pour la veuve de Pons le rang et les honneurs de duchesse [1]. Aussi, lorsque madame de Longueville, chassée de Rouen, se présente en suppliante au Havre, trouve-t-elle les portes fermées, sous prétexte

1. Voir au sujet de toute cette curieuse affaire une correspondance inédite que nous avons trouvée aux Archives impériales, KK, 1083, f° 173 à 183. Nous regrettons de ne pouvoir la donner ici à cause de son étendue.

que les principaux officiers veulent obéir à madame d'Aiguillon, qui les avait nommés, et bientôt même l'infortunée duchesse, forcée aussi de quitter Dieppe, doit commencer ses courses de belle aventurière et ses romans de grand chemin.

La cour, de son côté, se montrait à la hauteur de la situation et ne perdait pas son temps : elle avait reconnu la faute qu'elle avait commise en 1649 en n'écoutant pas l'appel de ses partisans; aussi, après avoir reçu une lettre du procureur général [1], elle partit dès les premiers jours de février, malgré la peste qui sévissait dans toute la province et bien que Mademoiselle trouvât que la « saison, peu propre à faire voyage, convenait mieux à la danse. » Le voyage ne fut qu'ovations, et la campagne que succès : toutes les villes se soumirent à l'approche du roi. La province, raffermie dans le devoir, reçut pour nouveau gouverneur le comte d'Harcourt, qui mit partout dans les postes occupés par les créatures de Longueville des hommes à lui, et dans ce nombre le grand Corneille comme procureur-syndic des États.

Ce qu'il venait de faire en Normandie, Mazarin, au moyen des riches dépouilles des princes, le répéta partout pour s'assurer des ailiés : Vendôme eut la Bourgogne ; le marquis de l'Hôpital la Champagne ; le Berry fut donné au comte de Saint-Aignan. A Paris, on resserrait l'alliance avec les Frondeurs en comblant le Parlement de faveurs :

1. Il y demande en particulier la démolition des places et des châteaux de la province, d'après la déclaration du feu roi et surtout celle de Pont-de-l'Arche, « dont les bourgeois de Rouen et de Paris seront très-aises, à cause des exactions que commettent les gouverneurs sur les bateaux marchands. » La présence du roi avec un régiment de ses gardes fera en quinze jours plus qu'une armée de dix mille hommes en six mois. Arch. imp. KK, 1083.

le fils de Broussel fut confirmé dans son gouvernement de la Bastille; le duc de Beaufort et le Coadjuteur furent déclarés innocents dans l'affaire du coup de fusil contre le carrosse de Condé. On confia la place de prévôt des marchands au conseiller Le Fèvre, et la surintendance des finances au président de Maisons; Châteauneuf remplaça le chancelier Séguier, et dix-huit bourgeois choisis par le Parlement furent chargés de la surveillance des fonds pour les rentes de l'hôtel de ville.

Tranquille au sujet de Paris, la cour, en laissant le gouvernement au duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, partit pour la Bourgogne, où l'arrestation des princes avait été un coup de foudre, et où tout le monde était dans l'attente des événements. Si l'évêque de Châlon rassurait Mazarin en lui garantissant la fidélité de la province, à l'exception de Seurre; si l'énergique avocat général Millotet était attaché à son devoir et prêt à tout souffrir plutôt que de faiblir un seul instant, d'un autre côté le premier président Bouchu « créature du prince par les bienfaits qu'il en avait reçus, ayant été élevé par ses bontés d'une condition médiocre à une place si auguste, » et l'intendant Machaut avaient fait armer et approvisionner le château de Dijon pour foudroyer la ville, qui semblait hostile au prince. L'armée surtout s'était montrée sensible au malheur du vainqueur de Rocroy : à Beaune, dans un banquet, les officiers du régiment du marquis de Persan mêlèrent leur sang au vin, et jurèrent, en trempant dans le breuvage la pointe de leurs épées, de mourir pour défendre leur général. Au château de Dijon, un des commandants, Comeau, refusait de recevoir une garnison autre que celle que lui avait confiée le prince; Saint-Micault se jetait dans Seurre avec les garnisons de

Châlon, de Mâcon, et d'autres villes qu'il avait entraînées; Tavannes battait la campagne pour embaucher de nouveaux soldats au parti des princes[1]. La guerre civile allait désoler la malheureuse Bourgogne, qui était déjà aux abois, si on se souvient de l'enquête de M. Rossignol. Deux partis sont bien nettement dessinés : celui des princes, appelés les Principions ou Albions, et des royalistes, nommés en Bourgogne Frondeurs, contrairement au sens qu'on attachait généralement au mot dans toute la France.

Un instant le parti de la cour, grâce aux efforts de Millotet, paraît l'emporter : Verdun et Saint-Jean de Losne chassent la garnison que les amis des princes leur ont imposée; Seutre essaye d'en faire autant. Les Chambres réunies défendent aux soldats de s'assembler; on empêche l'entrée de Turenne en Bourgogne, et par des garnisons fidèles on s'oppose à la jonction des rebelles de Bourgogne et de Champagne. Mais le 8 février le marquis de Tavannes, fidèle au roi, est défait au combat d'Arc-sur-Tille par son neveu le comte de Tavannes, lieutenant de Condé, et sans le zèle de Millotet, qui fit prendre les armes aux habitants de Dijon et même aux ordres religieux, en leur représentant vivement le sort des villes abandonnées aux violences et aux exactions des gens de guerre, Dijon et le château se déclaraient pour le vainqueur; celui-ci se vengea de son échec en détruisant le village de Longvic où se trouvaient les propriétés de son timide allié, le commandant du château.

1. *Histoire du Parlement de Bourgogne,* de Lacuisine, et surtout les *Mémoires de Millotet*, manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque de Dijon, sous ce titre : *Mémoire des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis la détention de M. le Prince jusqu'à la conquête de la Franche-Comté,* 1650-1668; Arch. imp. KK, 1071, lettre de l'évêque de Châlon, etc.

Malheureusement la politique cauteleuse de Mazarin vint compromettre ces heureux commencements; des lettres qu'il adressa au président Bouchu et à son frère l'abbé de Cîteaux, répandues dans la province, vinrent décourager les royalistes. Comment en effet s'opposer aux amis de Condé, lorsque Mazarin écrivait aux Bouchu : « qu'il était aussi bon serviteur de M. le prince qu'ils le pouvaient être eux-mêmes, qu'il n'avait nullement contribué à sa prison, qu'elle était un pur effet des volontés de la reine, auxquelles il s'était opposé autant que pouvait le permettre l'obéissance qu'il lui devait? » Qu'on juge de l'effet d'un pareil désaveu, d'une conduite aussi timide que déloyale! Bientôt les attentats contre les partisans du roi n'eurent plus de limites : ce n'étaient que pillages, incendies, exactions; le désordre arriva à tel point que la cour fut obligée d'envoyer pour gouverneur le duc de Vendôme, qui fit son entrée à Dijon le 16 février[1].

1. Un document extrait des registres des délibérations des États de Bourgogne montre quelle était la sécurité dont jouissaient les personnes et les propriétés : « Avril 1650. Sur la requête de sœur Magdeleine Legoux de la Berchère, abbesse de Molaize, ordre de Cîteaux, de François Petit, seigneur et prieur de Palleau, et Philippe Lebel, sieur d'Escuelles, les États les ont déboutés de la demande par eux faite que le pays les désintéressera de la perte qu'ils ont soufferte à cause du siége de Seurre, et ordonnant que très-humbles remontrances seront faites au roi de ce que 300 soldats du régiment de Languedoc et autres se sont saisis des abbayes de Molaize, prieuré de Palleau et château d'Escuelles, où ils ont fait tous actes d'hostilité, pillé et saccagé tout ce qu'ils ont trouvé et même violé, et sera Sa Majesté suppliée de faire donner arrêt au corps, portant défense à toutes personnes d'acheter des meubles des soldats ou autres que ceux qui seront vendus par autorité de justice, et qu'il sera permis de reprendre les ornements d'église, meubles, bétail pris par les gens de guerre, en quelque lieu qu'on les puisse reconnaître, sans aucune restitution de prix. » Note communiquée par M. Jeandet (de Verdun). Le rôle important que pendant cette période a joué cette petite ville, comme frontière entre la Bourgogne et la Franche-Comté, alors possession espagnole, et surtout comme adversaire de Seurre, donnera une grande valeur aux recherches

Ses actes, aussi modérés qu'énergiques, rétablirent bientôt les affaires du parti royaliste : restait Seurre ou Bellegarde, défendue par de vieux soldats accoutumés à vaincre sous Condé et commandés par Saint-Micault et Tavannes. La place, quoique mal fortifiée, se confiait sur les munitions de toute espèce que l'Espagne, heureuse de perpétuer nos troubles, lui faisait espérer de la Franche-Comté, et était devenue le centre de résistance de la Bourgogne. « S'il y avait, dit Millotet, quelque meurtrier ou prévenu de crimes ou quelqu'un qui se voulût venger de son ennemi, ils se jetaient dans Bellegarde dont la garnison, par ses courses, mettait à contribution les villages circonvoisins, brûlait les refusants, faisait prisonniers ceux de Dijon et de toutes les villes qu'ils trouvaient sur les grands chemins. » Si l'on voulait arrêter la révolte pendant qu'elle était encore faible, il fallait venir à bout de Seurre. Millotet et Vendôme réussirent enfin à décider la cour à ordonner le siége. Une armée s'avança sous les ordres du duc de Vendôme. La garnison, voulant montrer à quel point elle pousserait la résistance, arbora sur les remparts des drapeaux semés de têtes de mort; mais cette fanfaronnade ne tint pas devant les événements. En

consciencieuses de cet écrivain. Son *Histoire de Verdun* complétera très-heureusement notre travail sur le sort de la Bourgogne, que nous ne pouvons qu'indiquer en courant. Auxerre, Avallon, Tonnerre, loin des frontières de la Bourgogne, sont tout aussi éprouvés que Verdun, comme on peut le voir dans l'excellente édition de l'*Histoire d'Auxerre*, par l'abbé Lebœuf, qu'ont donnée MM. Challe et Quantin (t. IV, p. 480 et suivantes). M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, connu par de remarquables travaux d'érudition, a bien voulu nous communiquer des extraits d'un manuscrit qui lui appartient, *Éphémérides auxerroises*, où l'on trouve des détails analogues à ceux que nous avons déjà donnés sur les ravages des gens de guerre à Auxerre, en 1649 par le régiment d'infanterie du cardinal Mazarin, en 1650 par celui de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais.

effet, le 16 mars, le roi arriva à Dijon et se rendit au camp devant Seurre : en vain Tavannes, pour s'attacher ses soldats par l'excès même de leur audace, fit-il tirer sur le roi, dont un des officiers eut le bras emporté par un boulet; les cris de : « Vive le Roi ! » poussés dans le camp royaliste, émurent les soldats de la garnison. Tavannes et ses partisans ne se trouvèrent bientôt plus les maîtres dans la place où ils commandaient, les soldats menaçant les officiers de se saisir de leurs personnes et de les livrer au roi, s'ils ne faisaient leur paix sur-le-champ; il fallut enfin céder, et une capitulation, suivie d'une amnistie enregistrée par le Parlement de Dijon, marqua la fin de la première guerre civile en Bourgogne. (9 avril 1650.)

En Lorraine le parti des princes n'était pas plus heureux : le chevalier de Larochefoucauld, frère du prince de Marsillac, se laissa surprendre à Damvilliers par l'ancien gouverneur Bécherelle, qui remit la place au roi, et bientôt Clermont, Jametz et les autres places de Lorraine cédées à Condé firent également leur soumission. Un dernier malheur atteignit ce prince en Anjou, dont le gouverneur, le maréchal de Maillé-Brezé, beau-père de Condé, mourait dans son château de Saumur. Il ne restait plus au parti de Condé que Montrond en Berry et Stenay en Lorraine. Sa cause semblait donc désespérée : les Parlements avaient abandonné sa défense; les efforts de la noblesse avaient été infructueux, les peuples ne montraient aucune sympathie.

La cour croyait son coup d'État accepté parce qu'elle avait réglé ses démêlés avec les hommes; elle négligeait ses plus redoutables ennemis, les femmes. Toutes ou presque toutes furent du parti de Condé : ces cœurs sensibles furent émus de ce malheur, indignés de la trahison

du ministre et de l'ingratitude de la reine : le héros de la guerre de Trente ans, le sauveur de la France, le soutien de la royauté dans les fers, le lion pris au piége par le renard ! Elles sont seules pour remuer la France ; mais rien ne les arrête ; « à elles seules, dit M. Michelet, elles vont mener la guerre civile, gouverner, intriguer, combattre ; les hommes traînent derrière ces nobles amazones, menés, dirigés en seconde ou en troisième ligne. Que le lecteur ne s'attende donc pas à beaucoup de suite dans les événements ; la logique est impossible avec tous ces êtres passionnés. »

Ce chassé-croisé de passions, de calculs, mérite cependant qu'on s'y arrête un instant, ne serait-ce que pour le flétrir : rien de plus triste et de plus navrant que cet oubli de toute notion de justice, de morale, d'humanité ; rien de plus affligeant que le spectacle de l'égoïsme cynique, de la cupidité effrénée, de la frivolité insoucieuse et légère, de toutes les passions de ce monde uniquement occupé de ses intérêts et de ses amours : la reine est déclarée pour le cardinal Mazarin ; la duchesse de Chevreuse tient pour Châteauneuf ; sa fille pour le Coadjuteur ; Turenne et Conti pour la duchesse de Longueville ; celle-ci pour Larochefoucauld. Mademoiselle de Montpensier veut d'abord, à force d'audace, se faire épouser par Louis XIV, amoureux de la belle Marie Mancini ; puis cette même demoiselle de Montpensier s'éprend tardivement de Condé, et le soutient de sa fortune dans ses grands revers. Le maréchal d'Hocquincourt écrit à la duchesse de Montbazon que « pour un seul de ses regards, Péronne sera à la belle des belles, » et plus tard passe aux Espagnols par amour de madame de Châtillon, qui prouve son affection à Condé en lui recrutant pour son

parti d'abord Nemours, et plus tard en salariant des des traîtres ou des assassins. M. de Longueville est l'esclave de cette même duchesse de Montbazon, qui sera aussi courtisée de près par le duc de Lorraine en même temps que mademoiselle de Montpensier[1]. Liaisons honteuses et immorales, vanités de cœur, cupidités insatiables, haines privées, préoccupations personnelles, ambitions ardentes, voilà les seuls mobiles de cette seconde Fronde, qui abjure toute préoccupation du bien public, et ne songe même plus à couvrir ses intrigues du voile de l'intérêt général. Comme l'a bien remarqué le savant éditeur des *Mazarinades*, la Fronde nobiliaire est bien au-dessous de la Fronde parlementaire : elle se personnifie dans un petit nombre d'hommes et de femmes qui ne pouvaient se l'assimiler que pour en faire une intrigue obscure et un imbroglio complexe ; elle va entièrement à la dérive, c'est une folle et douloureuse équipée qui retarda de douze années les heureux fruits de la paix de Westphalie et faillit ruiner à tout jamais la malheureuse France. Cette Fronde se résume en trois mots : grands noms, petits intérêts et souffrances immenses !

1. Nous ne parlons pas ici des passions éprouvées pour des personnages de second ordre ; par exemple, pour madame de Gourville et mademoiselle Gerbier, que tout le monde courtisa chez le duc de Bouillon, dans la vicomté de Turenne ; la belle Nanon de Lartigues, aimée du duc d'Épernon, etc., etc. Cependant ces passions eurent souvent une grande influence sur les événements. On sait que plus tard, lors des conférences pour la paix des Pyrénées, Mazarin se plaignait amèrement de cette intervention des femmes dans les affaires de l'État comme de son plus grand souci. Que dire des femmes de la Fronde après ce mot de la fille de madame de Montausier à madame de Rambouillet : « Grand'mère, maintenant que je suis grande et *que j'ai cinq ans*, parlons donc un peu des affaires d'Etat ? »

CHAPITRE VIII

État de la Guienne pendant la lutte des Bordelais et du duc d'Épernon. — Dispositions de la noblesse du Midi favorables à la cause de Condé. — La princesse de Condé se retire à Montrond, dans le Berri; son séjour dans la vicomté de Turenne, chez M. de Bouillon, ruine le pays; son arrivée à Bordeaux. — Alliance de la noblesse française et de l'Espagne, à Bordeaux, avec la princesse de Condé; en Picardie, avec la duchesse de Longueville et Turenne. — Désastres en Picardie, en Champagne. — Le pillage des blés, approuvé par le cardinal Mazarin, qui l'érige en système pour l'approvisionnement des armées. — Détresse extrême des généraux et des troupes au dedans du royaume et au dehors.

Ce que la sœur de Condé, la vaillante « Pallas, » n'avait pu faire en Normandie, ni ses amis dans leurs provinces, son épouse injustement délaissée allait l'entreprendre, avec succès, à une autre extrémité du royaume, où la guerre civile, à peine éteinte, pouvait se rallumer facilement. Au moment même où la paix de Saint-Germain ramenait un peu de calme dans Paris, le gouverneur de Guienne, d'Épernon, écrivit à Mazarin le 5 avril 1649 : « Je me prépare à faire repentir les Bordelais, et je fais avancer les troupes; je supplie très-humblement Votre Eminence de n'oublier pas à envoyer de Brest, au plus tôt, les vaisseaux que Votre Eminence

m'a promis, soit que vous ayez la paix, soit que vous continuiez la guerre avec ceux de Paris[1] ».

Les effets avaient bientôt suivi les menaces : d'Épernon vint se loger à quatre lieues de Bordeaux, s'empara du moulin du Ciron, qui approvisionnait la ville, intercepta les farines transportées par la Garonne et la Dordogne, fit dévaster les propriétés des membres du Parlement. Les soldats, encouragés dans leur licence, se livraient ouvertement à l'incendie, au viol, au sacrilége ; les habitants des campagnes voisines, ruinés et désespérés, accouraient à Bordeaux, demandant qu'on les défendît. La ville organisa à la hâte trente-six compagnies, formant près de vingt mille hommes; Bordeaux devint un véritable camp. On s'exerça aux armes; des chefs furent donnés aux paysans des environs pour les aguerrir contre les brigands qui les ruinaient. La noblesse elle-même, sauf ceux que la cour conserva ou gagna au moyen de pensions et de brevets de maréchal de camp, prit parti pour le Parlement : de ses rangs sortaient en effet les marquis de Chambaret, de Lusignan et de Sauvebœuf, qui commandèrent successivement l'armée bordelaise.

D'Épernon, exaspéré de cette résistance, ne se contint plus, et donna à ses soldats toute liberté pour ravager le

1. Pour cette guerre de Guienne : Arch. imp., ms. KK, 1217 ; O'Reilly, *Histoire de Bordeaux;* Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bordeaux,* inachevée, corrigée par la censure royale ; dom Devienne, *Hist. de Bordeaux,* l'auteur fut forcé par le Parlement d'adoucir certains passages trop hostiles à ce corps; *la Colonie,* ouvrage fait sur des documents parlementaires; *la Fronde à Bordeaux,* par Saint-Marc; *Histoire de la guerre de Guienne,* par Balthazar, édition Moreau; *Lettres sur les troubles de Bordeaux,* 1652. Bibl. imp., ms. Dupuy, 755; Gaign., t. CCCCLIV, CCCCLVI; *Correspondance relative à la province de Guienne* (1653-55), ms. sup. fr., 3305; et surtout les vingt-huit volumes des *Papiers de Lenet,* ms. Bibl. imp., et *Madame de Longueville pendant la Fronde,* par M. Cousin.

pays. Un garde-côte, sorte de hardi pirate, après avoir ravagé les côtes de Médoc et de la Saintonge, fut chargé par le duc de venir à Bordeaux avec huit vaisseaux, et de débarquer aux Chartrons pendant que d'Épernon s'emparerait du faubourg de Saint-Seurin ; en même temps, le commandant du Château-Trompette recevait ordre du duc de tirer sur la ville et d'y faire de nombreuses sorties : injonctions barbares qu'il accomplissait fidèlement, puisqu'on tira, le 9 septembre, plus de quatre mille coups de canon. Bordeaux, dans un certain rayon autour du château, n'offrait aux regards qu'un monceau de ruines. Les habitants fuyaient à l'autre extrémité de la ville, les maisons croulaient partout au bruit de l'artillerie ; l'église des Jacobins fut renversée ainsi que le couvent de Sainte-Catherine.

Le désordre était épouvantable ; une lettre de l'avocat-général de La Vie à Son Eminence confirme

« Ces brûlements, rasements, démolitions de maisons, dégradations des bois que commettent les gens d'Épernon, et le mal que le canon du Château-Trompette fait dans la ville ; le monde est si fort acharné contre ce château, qu'à faute d'autres armes, ils voudraient essayer de le prendre avec les dents et les ongles. » Dans une autre lettre, c'est le même sentiment encore plus énergiquement traduit : « Nos peuples mangeraient plutôt à belles dents ce méchant Château-Trompette que de le rendre. »

Si l'avocat-général de La Vie semble suspect, à titre de parlementaire, quoique tout prouve que dans un voyage à Paris, Mazarin avait su le rattacher à ses intérêts, les lettres du maréchal Duplessis-Praslin, commissaire royal, trouveront plus de créance :

« La rage de ceux de Bordeaux contre M. d'Épernon ne se peut concevoir... Je suis obligé de prendre les plus grandes précautions pour communiquer avec le duc d'Épernon, si je ne veux pas me décréditer

dans l'esprit des Bordelais... Si on remet le château entre les mains de d'Épernon, il faut, disent les habitants, que le Parlement et le peuple quittent la ville. »

La correspondance de d'Épernon vient confirmer et justifier cette haine; dès les premiers mots, il ne songe qu'à irriter le ministre contre ses administrés et les dépeint sous les plus odieuses couleurs :

« Si l'on ne remet le Parlement et le peuple de Bordeaux dans leur devoir, cette compagnie établira une espèce de monarchie sur les sujets du Roi; elle avance cet ouvrage, car elle entreprend toutes choses... » Ailleurs il précise ces accusations : « Le Parlement a osé déclarer que pendant la minorité, l'autorité du Roi dort comme sa volonté. Si elles dormaient, en effet, cette injure doit les éveiller et les animer d'une juste colère pour tirer une punition exemplaire de cette insolence. » Partout se montre l'irritation la plus violente; il ne propose que voies de rigueurs, jamais d'accommodement, « il faut dompter la fierté de Bordeaux, maintenir le château comme bride à cette ville. »

Les lettres de Duplessis-Praslin font aussi connaître au vrai la situation de la Guienne et de sa capitale. La durée de la guerre, la famine, la misère, l'arrivée des paysans, qui cherchaient dans la ville un refuge contre les outrages et les dévastations, amenèrent à leur suite, comme partout, les maladies contagieuses :

« Tout le pays bordelais, écrit le maréchal à Mazarin, le 17 octobre, est infecté de maladies, et ce ne sera pas peu si nous pouvons nous en garantir, tant le mal est général, surtout à Blaye... Le 4 novembre, mon frère, mon fils et tous mes gens sont malades... On ne perçoit aucun impôt; le vin sort de tous côtés sans payer de droits... L'armée royale est aux abois et ne vit que de ses pillages; les chefs eux-mêmes n'ont plus de ressources. » Du Plessis déclare « n'avoir rien reçu depuis deux ans, sa maison à Paris en est à l'aumône. » — « Quant à moi, Monseigneur, je suis réduit à la misère, et je serai contraint au premier jour de chercher quelqu'un en ce pays qui me veuille nourrir. »

Toutes les troupes étant occupées en Espagne, en Italie et en Flandre, la cour, malgré les sollicitations pressantes

et réitérées du duc d'Épernon, n'avait pu le secourir, et bientôt le Château-Trompette fut obligé de se rendre (octobre 1649). La joie du peuple alla presque jusqu'à la folie. Bordeaux y gagna de s'enrichir de considérables provisions de guerre et de bouche. Le Parlement résolut de profiter de ce succès important pour ménager la paix; une circonstance favorable lui venait, d'ailleurs, en aide: le Parlement de Paris, par l'organe du président de Novion, magistrat intègre et d'un rare mérite, avait fait des remontrances à la reine au sujet des mouvements de Bordeaux. Malheureusement, après les succès de Sauve-bœuf, surnommé « Sauve-Peuple, » sur la rive gauche de la Garonne, dans le but de déboucher les passages qui coupaient les vivres à Bordeaux, vinrent des revers causés par l'arrivée du comte du Doignon avec une flotte. On entreprit même le siége de Bordeaux; mais le courage des habitants, secondé des bonnes dispositions de Sauve-bœuf, triompha des forces des assaillants. Enfin, pour mettre un terme à une lutte qui durait déjà depuis plus d'un an et menaçait de s'étendre au Périgord, au Limousin, à l'Agénois, la cour consentit à la paix (23 et 26 décembre). Les conditions furent avantageuses pour Bordeaux : le roi accordait une amnistie générale, les prisonniers étaient mis en liberté, les propriétés rendues; diminution des tailles, démolition de la citadelle de Libourne, éloignement des troupes, maintien des priviléges de la ville, droits d'élection conservés, canons du Château-Trompette et du fort de Hâ remis en leur place. Une lettre de Mazarin à Duplessis montre que le prince de Condé avait obtenu par son crédit ces conditions : « Il n'était plus temps de rien prétendre de mieux; on avait été forcé d'accorder des choses désavantageuses, en con-

sidération de l'état où était le prince de Condé avec le roi ; qu'en un autre temps où Sa Majesté serait plus autosisée, on rétablirait tout en son premier état. »

C'était donc au moment où Condé se croyait le plus fort qu'on l'avait jeté en prison, et cette puissance semblait s'être écroulée avec sa faveur. Lorsque tout paraissait désespéré, le secours lui vint d'où il l'attendait le moins : sa mère, la vieille princesse douairière de Condé, quitte Chantilly, apparaît dans le Parlement, et par ses flatteries, ses prières, ses larmes, obtient l'appui de ces magistrats tout-puissants. Pendant ce temps, l'épouse dédaignée jusqu'alors, Clémence de Maillé-Brezé, guidée par le conseiller au Parlement de Bourgogne Lenet, ce serviteur dévoué du prince, prend la fuite et se retire dans le Berry, à Montrond, dont le château, dominant la ville de Saint-Amand et d'un difficile accès, pouvait être aisément défendu. Outre ses avantages naturels, la place était merveilleusement choisie, à cause de sa situation sur les confins du Berry, du Bourbonnais, du Nivernais, de la Marche et du Limousin. « C'était, dit Lenet, un lieu propre à tenir toutes ces provinces en échec, à faire perdre au roi les recettes de la taille et de la gabelle, et à en tirer de l'argent suffisamment pour faire subsister le parti qui se pouvait former, favoriser le passage par la Bourgogne et la Guienne, provinces en lesquelles la disposition des esprits et divers intérêts faisaient prévoir de grands orages. »

Un siége eût été une entreprise dispendieuse et incertaine; la cour, occupée d'ailleurs à réunir des troupes sur la frontière de Picardie pour les opposer à l'archiduc Léopold et au vicomte de Turenne, y renonça. Cependant d'évidents préparatifs de défense se faisaient à

Montrond, où arrivait une partie des officiers et des soldats de Bellegarde; les autres allaient à Stenay ou vers les ducs de Bouillon et de Larochefoucauld, qui n'attendaient que le signal pour commencer la guerre civile.

La noblesse, plus nombreuse dans le Midi que dans le Nord, et plus éloignée de la cour, y avait mieux conservé sa puissance : en Limousin, la vicomté de Turenne comprenait plusieurs villes et quatre cents villages, habités par des paysans exercés aux armes chaque dimanche et pouvant fournir cinq mille bons soldats; en Périgord, le maréchal de La Force n'avait besoin que d'un peu d'argent pour lever six mille hommes de bonnes troupes, et peut-être entraîner le parti protestant, dont il avait été autrefois le chef. Deux mille gentilshommes s'étaient trouvés en Angoumois à l'enterrement du vieux duc de La Rochefoucauld, et avaient reconnu pour leur chef son fils, le prince de Marsillac, et, sous sa conduite, marché contre Saumur, où ils avaient été prévenus, il est vrai, par Guitaut, le nouveau gouverneur envoyé par Anne d'Autriche. En Poitou, La Trémoille pouvait offrir l'autorité de son nom et la place de Taillebourg; on espérait, en outre, le concours de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, place importante par son voisinage de Bordeaux, et même celui de du Doignon, lieutenant d'Épernon, maître du Brouage et de La Rochelle, mais qui devait son élévation aux Maillé-Brezé.

Lenet cependant était trop prudent pour se laisser prendre à cet étalage de forces : il savait que la noblesse avait peu d'argent et peu de crédit parce qu'elle payait rarement ses dettes; que, par conséquent, le désordre se mettrait bientôt dans cette armée sans magasins ni ressources sérieuses; que s'en procurer aux dépens du

paysan et du citadin, c'était les ruiner et les décourager bien vite par ces excès mêmes. Au contraire le concours du Parlement donnait une sorte de légalité, et maintenait un certain ordre dans la révolte en mettant à sa disposition les caisses des recettes de l'impôt. Aussi s'efforça-t-il d'abord de gagner à la cause des princes le Parlement de Guienne. On sait que c'était à Condé que Bordeaux était redevable des conditions de sa paix avec la cour, et, à moins d'un mois de distance, c'eût été montrer une ingratitude notoire que de repousser sa femme et son fils dans l'infortune : la reconnaissance était un devoir pour les Bordelais. De plus, à l'exception du rasement de la citadelle de Libourne, le duc d'Épernon n'observait aucune des conditions. Ses agents continuaient leurs pillages et leurs dévastations : Martinet se signalait par sa barbarie à Libourne; du Doignon ravageait le pays de Montferrand, d'Ambès et du Médoc, enlevait à ces contrées plus de quatre mille tonneaux de vin, qu'il expédiait à La Rochelle et au Brouage. La nouvelle de l'arrestation de Condé ne fit qu'augmenter l'insolence du duc, qui voyait son ennemi renversé; son ambition n'avait plus de bornes quand il songeait à l'alliance projetée de son fils avec la nièce de Mazarin. D'Agen, où il s'était retiré auprès d'une belle bourgeoise, Nanon de Lartigues, il gouvernait despotiquement la Guienne, qu'il haïssait autant qu'il en était détesté.

La reconnaissance et la haine disposèrent donc les Bordelais à écouter les propositions de Lenet, et bientôt ils promirent de recevoir la princesse et son fils, à condition toutefois qu'ils entreraient avec une suite peu nombreuse, et sans amener les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, dont le Parlement se défiait. Lenet, après avoir

fortifié Montrond, et l'avoir approvisionné comme pour un siége de plusieurs années, en laissa la garde au brave marquis de Persan, et conduisit la princesse du côté de Bordeaux, en la faisant s'arrêter à Turenne. chez le duc de Bouillon Pendant dix jours, il y eut des fêtes continuelles, où, jusqu'à ce qu'on fût ivre, on portait des toasts en l'honneur de Condé, debout, plus souvent à genoux, la tête découverte et l'épée nue.

On peut se figurer la ruine qui en résulta pour ce petit pays, en voyant, dans cette seule année, le duc de Bouillon lever, à main armée, trois années de ses revenus. De son côté, Lenet envoyait force circulaires pour faire révolter villes et nobles et se procurer de l'argent; les autres intriguaient avec l'Espagne, avec de La Force et Saint-Simon. Bergerac, Agen et Libourne, en haine de l'avide Nanon, se révoltaient et se donnaient à la Fronde; Bouillon obligeait Brive-la-Gaillarde à se déclarer pour le même parti, en entassant force fagots aux portes, et en menaçant d'y mettre le feu et d'abandonner la ville au pillage en cas de résistance. Ce fut une ruine pour Brive, dont les dettes furent si considérables, qu'après la paix elle fut forcée d'aliéner une partie des terrains, des fossés et des remparts, avec le droit du pied fourché sur les bestiaux, pour faire face à ses emprunts; heureuse encore d'avoir rencontré, dans cette époque d'égoïsme, un homme de dévouement, François Dumas, seigneur de Prades, président du présidial de Brive, qui employa une fortune considérable à secourir ses malheureux concitoyens[1].

1. Marvaud, *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin* t. II. — Arch. imp., reg. $\frac{E}{1696}$, f. 105. — Il y avait au château de Turenne quatre tables de vingt-cinq couverts dressées nuit et jour.

Dès que la princesse de Condé pénétra en Guienne, grand nombre de seigneurs et, parmi eux, Sauvebœuf et Lusignan, allèrent lui offrir leurs hommages et leur dévouement; du Doignon se retira au Brouage pour ne pas être exposé à la combattre; et, malgré les jurats et l'avocat-général de La Vie, la princesse fut reçue dans Bordeaux aux cris de « Vive le roi et les princes! A bas Mazarin! » Au Parlement, où l'opposition était plus puissante, personne n'osait introduire la mère et l'enfant. Une scène dramatique habilement jouée enleva tout : Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé, duchesse de Fronsac, feignit de se jeter à genoux, en suppliante, avec le jeune duc d'Enghien. On l'en empêcha; mais discours et larmes avaient attendri les cœurs. La princesse réussit au delà de ses espérances, et, lorsqu'elle eut déclaré au président « être résolue de vivre en bonne et fidèle sujette du roi, » le Parlement lui accorda, par arrêt, hospitalité, sûreté et protection. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld vinrent loger dans les faubourgs de la ville, aux Chartrons. Bientôt même, grâce à deux petites émeutes, la princesse fut débarrassée de ses adversaires les plus acharnés, d'Alvimar et de La Vie; les autres, effrayés, se soumirent, et la princesse de Condé put envoyer au baron de Vatteville, représentant de Philippe IV, un maréchal de bataille autorisé à « entrer dans le même traité que madame la duchesse de Longueville et Turenne ont fait avec les ministres de Sa Majesté Catholique, en Flandre. » 11 juin 1650.

Turenne, amoureux de madame de Longueville, et se croyant, par reconnaissance, lié au prince de Condé, qui lui avait servi d'intermédiaire dans sa réconciliation avec la cour après la première Fronde, avait couru, dès

l'arrestation du prince, à Stenay. Cette place forte, par sa position, offrait presque l'équivalent de Sédan, et bientôt il y avait été rejoint par la grande aventurière, madame de Longueville. Une lettre de Fabert à Mazarin, du 29 mars 1650, donne les renseignements les plus précis sur les forces de la Fronde à Stenay :

« Elles sont extrêmement faibles, composées de mauvaises troupes et dans une triste situation ; ils n'ont plus rien à vivre entre Stenay et Montmédy, et ne sauraient demeurer dans la souveraineté de Sédan, si nous avions des troupes ; et étant une fois éloignés, je ne crois pas qu'on pût les faire revenir, tant ils sont mécontents de M. de Turenne. Ils crient contre lui avec des injures et des imprécations horribles, et je crois que c'est avec sujet et qu'ils en ont été très-maltraités ; présentement ils sont encore en lieu où ils n'ont plus que le simple fourrage et quelquefois du pain qu'on leur envoie de Montmédy... L'on m'a dit que madame de Longueville a mandé à un orfévre de Paris de vendre ses pierreries, et qu'elle fait état d'en employer l'argent à des levées ; mais quoi qu'elle puisse entreprendre, je ne vois pas qu'il y ait rien à craindre de deçà si l'archiduc n'y envoie des troupes qu'il a en Flandre [1]. »

C'était là, en effet, la seule ressource du parti. Turenne, après avoir écrit inutilement de tous côtés pour obtenir des renforts et des alliés, même au maréchal suédois de Wrangel, son ancien compagnon d'armes dans la guerre de Trente ans, se tourna vers l'Espagne. L'alliance avec l'étranger, nos annales ne le montrent que trop, était dans les habitudes de la noblesse, pour laquelle le mot *patrie* semblait n'exister pas ; et c'était toujours au plus redoutable ennemi qu'elle s'adressait, à l'Angleterre pen-

1. Arch. imp., ms. Lettres inédites de Fabert. — La publication de ces lettres serait d'une grande importance historique pour l'étude de la Fronde, la connaissance de Mazarin et surtout pour une appréciation neuve et originale du premier maréchal plébéien, qui est peu connu sous son vrai jour. Fabert tient de Vauban et de Catinat. Nous espérons donner ce recueil, dont nous avons déjà fait paraître plusieurs fragments dans le *Cabinet historique*, le *Causeur* et le *Journal des Économistes*.

dant la guerre de Cent ans, à l'Empire au moment de la lutte de François Ier et de Charles-Quint. Pendant la Fronde, c'est à l'Espagne, à la puissance qui enlaçait et étreignait notre pays de trois côtés à la fois, à un État qui formait, lui seul, une coalition; à des monarques qui, depuis un siècle et demi, n'avaient qu'un but, conquérir la couronne de France, que s'adressa la noblesse. Au bas du traité du 20 avril 1650, « association complète aux intérêts de l'étranger, » on lit, à côté de la signature du comte de Fuensaldagne, celles de madame de Longueville et de Turenne. Il faut, en vérité, y trouver en toutes lettres son nom pour croire que Turenne, cédant aux ruses d'une coquette adultère, soit descendu jusqu'au crime de haute trahison, ajoutant ainsi le forfait à la faute de la révolte. On s'engageait réciproquement à ne point s'accommoder avec la cour, que les princes ne fussent en liberté et que l'on n'eût offert « une paix juste, égale et raisonnable à l'Espagne, » c'est-à-dire apparemment, s'écrie avec indignation M. Henri Martin, la restitution de toutes les conquêtes françaises! Et ce traité recevait bientôt l'approbation des ducs de Bouillon et de Larochefoucauld. Ceux qui n'y participaient pas trouvaient du moins cette conduite naturelle. De Retz, avec sa légèreté habituelle, dit, en parlant de cette intervention : « C'était mettre dans nos affaires un grain de Catholicon d'Espagne. » Mademoiselle, la petite-fille de Henri IV, écrivait à l'archiduc espagnol : « Vos troupes sont plus capables de causer de la joie que de donner de la crainte. Toute la cour juge en bonne part votre arrivée en France, et vos entreprises ne passeront jamais pour suspectes; faites tout ce qu'il vous plaira. Les victoires que vous remporterez en France sont des victoires de bienveillance

et d'affection. » Un seul seigneur, le duc de Longueville, refuse, à son grand honneur, l'alliance avec l'étranger : après la délivrance des princes, dans une conférence qu'eurent à Trie les deux beaux-frères, Condé, expliquant ses plans, parlait d'appeler les Anglais en Normandie. Au seul nom de cette nation, que son aïeul Dunois avait glorieusement expulsée deux siècles auparavant, le duc s'indigna, dit Priolo, témoin oculaire, et ne voulut jamais entendre parler de pareils auxiliaires[1].

Nous ne suivrons pas de plaine en plaine, de ville en ville, la série des combats et des siéges qui forment cette guerre du Nord; ce sont des faits connus et que l'on trouvera clairement exposés dans l'excellente histoire de M. Henri Martin : nous nous attacherons à en démontrer les résultats économiques pour le pays. Dans le Nord, l'armée de Turenne, aidée des Espagnols, s'étant emparée de Ribemont, du Catelet (juin 1650), vint assiéger Guise, qu'elle emporta d'assaut le 27 juin; mais elle fut obligée de l'abandonner le 2 juillet, par suite du manque de vivres : le pain valait jusqu'à 100 sous dans le camp des assiégeants. Après avoir ravitaillé leurs troupes, les coalisés prirent La Capelle, s'emparèrent de Vervins, de Rethel et de Château-Porcien, qui se trouvaient alors dégarnies de troupes, franchirent l'Aisne, la Vesle, et se placèrent entre Paris et l'armée de Duplessis-Praslin, qui couvrait Reims. Le 1er août, Turenne avança jusqu'à La Ferté-Milon, et de là à Dammartin, voulant pousser une pointe jusqu'à Vincennes pour délivrer les princes prisonniers; mais, soit timidité, soit désir de prolonger les troubles, les Espagnols refusèrent de s'engager si loin

1. Bibl. imp., ms., portefeuille Fontanieu, 490-491. — Voir le traité ms., fonds Dupuy, 775.

de leurs lignes. On essaya de jeter le trouble dans Paris par des propositions de paix faites au duc d'Orléans, qui alors gouvernait au nom du roi, et par des placards, signés de Turenne, qui engageaient le peuple à se soulever contre Mazarin; mais, voyant toutes ces tentatives infructueuses, l'armée franco-espagnole se retira sur la Meuse et s'attacha au siége de Mouzon, dont elle ne s'empara que le 6 novembre.

Dès les premiers pas, les Espagnols, loin de recommencer les bons procédés de l'année 1649, agissent comme en pays ennemi : à Ribemont, que les armées royales de Duplessis-Praslin et de Rose ou Rosen-Worms venaient déjà de ravager, un parti de l'armée de l'archiduc vint prendre ce qui restait, même dans l'église Saint-Pierre, et là, dit un manuscrit inédit[1] :

« Ces pillards exercèrent des cruautés tyranniques sur plusieurs pauvres personnes qui y étaient retirées, croyant avoir trouvé un asile assuré par la sainteté du lieu; ces inhumains, ne connaissant aucune piété, déchargèrent leur cruauté même sur une personne qui aurait imprimé la vénération aux plus barbares, tant par son âge décrépit que par le caractère dont son âme était enrichie. Ayant découvert dom Michel Delamer, mon compagnon religieux, caché sur les voûtes de l'église, ils le dépouillèrent de ses habits et le pendirent par-dessous les aisselles à une poutre, le fouettèrent outrageusement avec des étrivières de chevaux, et après avoir exercé mille indignités sur son corps nu, l'abandonnèrent à demi-mort. Ce spectacle donnait de la compassion aux plus insensibles, qui retournèrent en ce lieu de désolation après la retraite de ces inhumains. Ce pauvre religieux ayant été relâché, ne trouva autre chose pour couvrir sa nudité qu'un vieil coutil de lit puant et infect. »

1. *Abrégé de l'histoire de la ville de Ribemont*, manuscrit de 1672, par dom Farcy Baurin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye royale de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont, natif de ladite ville. — Ce manuscrit est aujourd'hui dans les mains d'un habitant de Ribemont. Nous en avons eu communication par l'intermédiaire de MM. Bonjour, qui dirigent une importante fabrique de cette ville.

On ne peut se figurer, sans lire les récits de l'époque, à quels raffinements de cruauté se portaient ces barbares. Près de Rozoy, un gentilhomme nommé d'Arbois, sur le point d'être pillé, compose avec les troupes d'Erlach pour une somme d'argent : au moment de l'exécution du traité, les soldats aperçoivent une fille assez belle; ils crient et disent qu'il n'y a point de composition si on ne leur donne cette personne. C'était la sœur de d'Arbois. Sur son refus, ils pillent la maison, le pendent et emmènent la pauvre fille... A Beaumont, ils poursuivent pendant deux jours une jeune fille, et, ne pouvant l'atteindre, la tuent de loin d'un coup de fusil; d'autres, après avoir assouvi leurs passions brutales sur toutes les filles ou femmes qu'ils rencontrent, s'amusent « à mettre de la poudre à canon dans la nature et y mettent ensuite le feu. » Exécrable jeu que les soldats répètent à chaque instant dans ces récits; car ces cruautés s'exercent, disent les lettres d'un sous-principal au collége de Navarre et les Mémoires de Molé, non seulement en Picardie, en Champagne, mais dans le Maine, l'Anjou, la Normandie et presque toutes les provinces de France[1].

La résistance de Guise rendit un grand service à la France, en donnant à l'armée royale le temps d'arriver; mais elle irrita encore plus les Espagnols qui, dans leur retraite, pillèrent et brûlèrent le château de Vadencourt

1. *Mémoires de Molé,* publiés par la Société d'Histoire de France; lettre du sieur Cermier de Sipois (Mercier de Poissy), au duc d'Orléans, 32 pages; *Histoire de Laon,* par M. Melleville; *Histoire de Chauny,* par M. Melleville et par M. Capaumont; *Histoire du duché de Valois et du diocèse de Laon,* par le P. Lelong; *Histoire de l'église de Meaux,* par Toussaint-Duplessis; *Histoire du Vermandois,* par Colliette. Ces ouvrages imprimés parlent trop légèrement de tant de misères : nous préférerons les documents extraits de ms. inédits, qui entrent dans plus de détails.

où ils firent pour plus de 20,000 livres de dégât, l'abbaye de Bohéries, quoiqu'elle eût servi d'hôpital pour leurs blessés et leurs malades ; Flavigny le Grand, Montreux, le château du Sart, Etréaupont, Sorbais, Luzoir, Gergny, etc., en un mot, tout ce qui se trouva sur leur passage eut le même sort.

Ces dévastations se succédant les unes aux autres, se perpétuant toujours, entraînèrent la ruine de ces pays et les jetèrent dans un abîme de misère. C'est au campement de Bazoches qu'il faut attribuer la décadence du Mont-Notre-Dame : une grande partie des habitants s'étaient retirés sur les tours de l'église avec ce qu'ils avaient de plus précieux. Les Espagnols, ne pouvant y monter, entassèrent la chaire, les bancs et les confessionnaux avec quantité de bois et y mirent le feu ; la chaleur fut telle que les cloches fondirent, et les tours furent ruinées. Braine aussi fut ravagé et réduit à l'état le plus déplorable : l'abbaye de Saint-Yved, où se trouvaient des tombeaux précieux de membres de la famille royale, fut pillée, les tombes mutilées, les ornements d'art détruits et dispersés [1]. Les excès pendant ce campement d'un mois à Bazoches furent tels que beaucoup de familles furent obligées, dit l'auteur de l'*Histoire du duché de Valois*, de se retirer dans les bois, où elles vécurent de racines. Le *Journal de Marle*, par Lehault, est d'un homme désolé.

1. *Histoire de Braine*, par M. Stanislas Prioux, et la *Monographie de l'abbaye de Saint-Yved de Braine*, 1860, par le même auteur, ouvrage qui a obtenu une *mention très-honorable* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; grâce au plan et à la reproduction par des gravures chromo-lithographiques, M. Prioux, à la suite d'une mission en Angleterre, nous a complétement rendu cet édifice, un des plus anciens et des plus beaux monuments que le moyen-âge nous ait laissés ; *Histoire ms. du mont Notre-Dame*, par Galantin, géomètre du cadastre pour le département de l'Aisne.

« Passage désastreux de quinze à seize mille hommes de l'armée de Du Plessis-Praslin, qui en huit jours (28 juillet au 6 août) ruine la ville et le pays à trois à quatre lieues à la ronde; quantité de maisons sont démolies par les soldats, qui s'en font des huttes; incendie de dix maisons au grand faubourg. Le 12 août, les Espagnols, sous la conduite de Fuensaldagne, y entrent à leur tour; les bestiaux et les grains sont pris, emmenés à l'armée des ennemis, et la ville paye 1,600 livres pour sauver son église du pillage; le gouverneur dût racheter sa liberté pour 3,000 livres. Le 9 septembre, les Espagnols, commandés par le comte de Sfondrat, ravagent de nouveau Marle et les environs. On fuit de tous côtés, et à Marle seul la dépense de la sortie des femmes et du transport des meubles a été estimée plus de 8,000 livres. »

Si nous consultons maintenant l'enquête faite en 1650, dans la province de Picardie, cette déplorable situation sera encore prouvée par les mille témoignages que rapporte M. Ed. Fleury. A plus de deux siècles de distance, la lecture de ces dépositions fait encore frémir, arrache les larmes des yeux : ce ne sont pas quelques témoins isolés qu'on pouvait facilement suborner, des témoins intéressés à grossir le mal, parce qu'ils viennent déplorer des pertes et demander des indemnités; ce sont d'ordinaire des officiers publics, en grand nombre, dont les récits se confirment mutuellement. Dans cette multitude de témoignages portés devant messire Louis de Hérissart, conseiller du roi en l'élection de Laon, on ne sait lesquels choisir, lesquels laisser; prenons-les au hasard. Charles Bertrand, curé de Montcornet, dépose ainsi :

« Les calamités et misères ont réduit tout le pauvre peuple à une telle extrémité, que les maladies sont survenues si générales, qu'il en est mort presque les deux tiers, étant vrai et à la connaissance particulière du déposant qu'à Montcornet, qui n'était composé que de trois cents feux, il est mort sept cents personnes, et de ceux qui restent vivants il y en a encore la moitié de malades et en danger de vie. Et n'y ayant plus de liberté dans le bourg ni en la campagne, tout le commerce est cessé, et n'y a plus de trafic, soit denrées ou autres marchandises,

depuis l'entrée des ennemis en France. Et combien qu'au dit Montcornet il y ait eu autrefois jusqu'à quarante taverniers, il n'y en a pas un depuis la paix. . Il n'est plus homme pour labourer, point de chevaux ni autre bétail pour fournir au labourage, de sorte que le pays est menacé d'une famine cruelle. »

Dépositions analogues pour tous les environs de la Fère :

« A Saint-Gobain, les habitants s'étaient enfuis dans la forêt, sous les profondeurs de laquelle l'ennemi les suivit, les trouva et les dépouilla ; avec ce qui leur restait de meubles, de bestiaux et de vivres, ils s'enfoncèrent dans les carrières et lieux souterrains, dans lesquels ils ont séjourné trois mois pleins, en grande pauvreté et nécessité.... A Mayot, les soldats brûlent soixante-dix maisons sur cent, et démolissent les autres pour se faire des huttes ; il reste une vingtaine d'individus qui ne savent comment vivre; la plupart des habitants de Versigny ont péri de faim dans la forêt de Montceau-les-Leups, n'osant en sortir de peur de tomber aux mains des coureurs qui tenaient la lisière des bois et massacraient tous ceux qu'ils rencontraient. Tout Juvincourt brûle, pas une maison n'échappe au désastre. Les grains en vert et les moissons en grange sont saccagées, gâtées, dit le chevalier de Bezannes, seigneur de Prouvais; « dans toute l'étendue du plat pays, les troupes ont vécu fort licencieusement, les soldats et les cavaliers faisant la moisson des grains au temps de l'août et les vendant publiquement dans les villes et les maisons fortes. Et comme tous ces désordres se faisaient dans la confusion, la plupart des grains demeuraient mal battus sur les champs et périssaient tant par la pluie qu'autrement. En sorte que si les soldats en vendaient un setier, ils en perdaient trois dont le peuple ne pouvait être nourri ni sustenté. Le long de la rivière d'Aisne, il y avait un vignoble florissant et sur lequel les enquêtes de 1651 et de 1656 donnent de très-curieux et très-neufs renseignements ; les soldats, amis aussi bien qu'ennemis, coupent beaucoup de vignes par le pied ; les désastres furent tels qu'à Roucy, où l'on avait coutume de récolter environ dix mille pièces de vin, « on n'en a pas récolté une seule, ce qui a réduit les pauvres vignerons à l'extrême misère de *maudire leur vie.* » Quantité d'habitants s'éloignent et s'en vont demeurer au Palatinat. »

La Champagne n'est pas mieux traitée que la Picardie ; nous nous contenterons de donner des extraits d'un ma-

nuscrit inédit sur Reims et ses environs, le sort de Reims est celui de toute la province :

« Le 25 mars 1650, l'armée royale mit à une contribution de cinquante francs par jour, pour sa subsistance, les villages au-dessous de la rivière d'Aisne, ceux de la montagne de Reims et de la terre de Saint-Thierry. On laissait à ceux qui payaient la liberté de faire les semences de mars et de travailler aux vignes, tandis que les autres étaient poursuivis et ravagés. La campagne fut couverte de détachements qui allèrent de village en village, depuis le 15 mai jusqu'à la fin du mois. Cormicy avait refusé de les recevoir, à moins qu'ils ne fissent paraître l'ordre de la cour. Ce lieu fut investi, forcé, il n'y resta qu'un petit nombre d'habitants sans provision. La troupe en sortit, faute d'y pouvoir subsister ; elle fit dans sa marche un dégât inconcevable dans les vignes et dans les blés, où des escadrons entiers de quinze et de vingt hommes de front passaient et repassaient, afin d'ôter jusqu'à l'espérance de la récolte. Le 22 mai, une brigade d'un régiment logé à Bourgogne s'avança du côté de Reims et vint enlever le troupeau du faubourg ; ceux à qui il appartenait se déterminent à le disputer par la force : quinze d'entre eux montent à cheval, les autres suivent à pied tous bien armés ; ils joignirent le détachement et lui arrachèrent leur troupeau. »

Après la mort d'Erlach, le Livonien Rosen-Worms, un de ses lieutenants, l'avait remplacé dans le commandement des Allemands, et, comme son prédécesseur,

« Il s'applique au commencement à réprimer la licence des soldats, fait de très-rigoureuses défenses de se débander, de couper les blés, ordonne, sous peine de la vie, qu'on ne donnât aux chevaux que l'herbe des prés et les ravières [1]. Cette sévérité ne put retenir le soldat, accoutumé au brigandage ; ils poussèrent les fourrages jusqu'à quatre lieues aux environs de Réthel, et ils vinrent même jusqu'à Chenay, au point du jour, enlever le bétail et ce qu'ils trouvèrent dans les maisons. Ce que les Allemands laissaient ne tardait pas à être enlevé par les Fran-

1. Le manuscrit de Coquault confirme ce jugement de Rosen, dont le nom n'est guère moins maudit dans les relations que ceux d'Erlach et de Condé. Nous en verrons plus tard de curieuses preuves. — Consulter aussi les Histoires de Reims, par Marlot, etc., celles de Réthel et de Chaumont, par Jolibois ; de Charleville, par Jean Hubert ; de Sedan, par l'abbé Pregnon.

çais, et souvent il arrivait que le parti des deux qui se trouvait le plus fort regagnait sur l'autre le butin qu'il emportait. Tout était comme dans un abandon général, sans qu'on pût entrevoir le remède à tant de maux. « Bientôt la disette de la farine se fit plus sentir que celle du blé; l'armée occupait une partie des moulins pour sa subsistance, les autres ne pouvaient fournir en assez grande quantité aux bourgeois et aux villageois. On mit en état ceux de la ville, quelques particuliers, par la persuasion où l'on était qu'après la prise de Château-Porcien Reims serait assiégé, en firent construire; mais ces moulins travaillaient lentement, et la mouture de chaque setier coûtait le triple de ce que l'on payait aux autres moulins.

« Pendant que la disette désolait ainsi les villes et villages de Picardie et de Champagne, tout abondait dans les petits camps de Praslin et de Rosen; ils vidaient les granges dans la vallée de Noron et depuis la Montagne jusqu'à Fismes, et venaient vendre le blé à Reims avec autant d'assurance qu'en auraient pu avoir les laboureurs auxquels ce grain appartenait. La défense qu'on avait faite d'en acheter fut levée le 23, et l'on apaisa ainsi le murmure du peuple, qui criait qu'on le laissait périr en l'empêchant d'avoir des vivres pour son argent. On permit aux cavaliers d'entrer avec leur charge de blé et de farine, qu'ils exposaient en vente dans le marché; le seigle fut taxé à quatre livres et le froment à huit livres. Dès que la ville fut ravitaillée, on renouvela les défenses, et le 24, on refusa la porte à deux cents cavaliers qui auraient affamé la campagne, si l'on eût toléré plus longtemps ce commerce de brigandage. »

Une chanson de l'époque attribue à Praslin l'honneur d'avoir défait 50,000 vaches et 200,000 moutons. On ne saurait croire à quel point le sentiment moral du bien et du mal s'oblitère à certaines époques, même dans les plus hautes régions. Une lettre du duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, au Chancelier semble supposer que le ministre prit bientôt son parti de ces pillages continuels et qu'il songea même à en profiter pour approvisionner à meilleur marché ses troupes : « 21 août 1649... les munitionnaires de l'armée d'Harcourt achètent les blés que les soldats, et particulièrement les Allemands, enlèvent de tous côtés... *L'honneur* de cette com-

binaison *est dû à Son Eminence, qui en est l'auteur*[1]. »

Une telle conduite explique les défiances que l'on voit éclater dans presque toutes les villes de ces malheureuses provinces : à Fismes, les habitants, refusant de recevoir le maréchal d'Hocquincourt, pressé par l'ennemi, causèrent la défaite de son corps d'armée; à Reims, après avoir refusé l'entrée aux troupes de Senneterre, on ne voulut recevoir que les bagages des soldats de Praslin et de Rosen. On leur déclara que s'ils étaient trop serrés par les Espagnols, ils pourraient entrer à l'extrémité, qu'ils ne logeraient pas chez les bourgeois, qu'ils camperaient dans les grandes rues, dans les places publiques et le jardin de l'abbaye de Saint-Remy. La nuit suivante, les troupes de Praslin, feignant l'épouvante, entrèrent par la porte de Vesle : à peine introduits, ils oublient les conventions, pénètrent dans les maisons; il fallut la ferme contenance de Rémois, qui tendirent leurs chaînes et menacèrent de les traiter en ennemis, et surtout le petit nombre des soldats, pour que l'ordre se rétablît.

Le surlendemain Rose entre aussi avec 1,200 hommes : ils avaient plus de 4,000 chevaux « pris la plupart sur les paysans; » on les campa dans les jardins et les prés d'entre les deux rivières qui passent dans le faubourg, et cet espace foulé aux pieds des chevaux apporta un dommage considérable.

Rien de plus curieux que de lire dans notre chroniqueur les rapports qu'avaient entre elles ces deux classes si différentes d'un même peuple : ainsi, dans toute la France, vivaient à côté l'un de l'autre le peuple et l'armée, se surveillant, s'épiant comme des ennemis en pré-

1. $\frac{702}{28}$, f. 96. S. G. F. Bibl. imp. ms.

sence, chacun prêt à profiter de la moindre négligence de l'adversaire.

« Quand l'armée campée à Reims faisait des mouvements dans la ville, les bourgeois étaient en haie dans les rues par où ils passaient : ce fut une chose assez singulière que, pendant tout le temps que les troupes furent dans Reims, dix mille soldats obéirent aux habitants. On les voyait dans leurs tentes, au milieu des rues et des grandes places, couchés sur la litière, leurs chevaux au piquet et à l'injure du temps, ayant toute sorte de provisions en abondance, et formant une espèce de seconds citoyens qui n'étaient point à charge aux anciens : les uns et les autres avaient leurs fonctions que chacun remplissait sans bruit ; la porte de Vesle était toujours ouverte ; on ne fermait la barrière que durant la nuit. Cent cinquante ou deux cents bourgeois la gardaient ; on n'en laissait que quatre-vingts pendant le jour, et la herse avait en l'un et l'autre temps un nombre de personnes surveillantes, afin qu'en cas d'irruption on fût toujours maître de l'abaisser. On resta ainsi jusqu'au 20 septembre. Rose sortit le 22 ; en partant, Praslin demanda une somme d'argent considérable, et comme on la lui refusa, ses troupes ravagèrent les vignes dans la plaine des Moineaux et de Sacy ; le faubourg de la porte de Cérès était entièrement ruiné, il n'y restait pas une seule maison habitable : on n'y avait laissé que les gros murs et la couverture. »

Une si grande affluence de monde, bourgeois, soldats, paysans, augmenta beaucoup la consommation de la ville. A la fin de septembre, les denrées étaient d'une cherté excessive, et la misère amena des fièvres qui emportèrent beaucoup de monde dans la ville et plus encore dans la campagne. Ajoutez, comme dernier trait à ce triste tableau, l'enlèvement continuel, par les coureurs du Réthel, de tous ceux qui osaient s'aventurer en dehors des murs de la ville : le 12 décembre, par exemple, on enlevait près de Vitry l'intendant de justice et un commissaire des vivres qui faisait avancer un petit convoi. La prise fut estimée 50,000 livres.

Cette conduite des troupes françaises à l'égard des pro-

vinces de France serait incroyable, et surtout inexplicable, si une nombreuse correspondance des chefs d'armée ou des gouverneurs de place, que nous avons trouvée aux archives, ne venait éclairer cette question. Tous, depuis le commencement de la Fronde jusqu'à la fin, dans quelque province que se trouve leur emploi, tiennent le même langage au ministre. Nous donnerons quelques-unes de ces lettres : déjà nous avons vu le comte d'Harcourt en Normandie, et l'infortuné d'Erlach se plaignant de ne rien recevoir ni pour eux, ni pour leurs officiers et leurs soldats; Rosen-Worms, fait entendre des plaintes plus amères encore :

« Je supplie très-humblement Votre Eminence qu'en cas que Sa Majesté se veut servir davantage de moi, elle considère qu'il y a déjà cinq ans que je n'ai reçu ni gages, ni pensions, de sorte qu'il me faut vivre en gueux et n'ai aucun moyen de pouvoir tenir ma table ni faire habiller mes domestiques. Il y a déjà un an que, sur toutes les remontrances que j'en ai fait, on ne m'a donné que des promesses et bonnes paroles; mais m'étant impossible de m'en pouvoir plus longtemps contenter, n'ayant aucune rente, ni gouvernements, ni biens comme les autres lieutenants-généraux, étant étranger et n'ai rien, si ce n'est ce que le roi me donne, et, s'il venait que je mourrais dans le service du roi, ma femme et mes enfants n'auraient quoi que ce soit, et seraient contraints de passer leur vie en gueux. » 8 mai 1650 [1].

Deux lettres datées du 12 octobre attestent cette triste

1 Arch imp. KK, 1071, 1074, 1075. — Les lettres de Mazarin qui se trouvent aux archives confirment ces douloureux détails : le 18 mars, en réponse à une lettre de Rosen du 4 mars (que nous n'avons pu trouver), Mazarin lui dit qu'il va presser, vu la nécessité des troupes, l'intendant des finances Hervart d'envoyer 50,000 livres à Rosen; le 16 décembre, à Duplessis : « J'envoie le sieur Colbert avec le peu d'argent qui me reste pour assister de ma part les pauvres blessés. J'ai donné ordre aussi qu'on menât deux de mes carrosses, soit pour servir à nos blessés de condition ou à conduire les principaux prisonniers à Reims, suivant que vous jugerez à propos. On fait partir en toute diligence 60,000 rations de pain à l'armée, et le sieur Brachet fait voiturer tout le vin qu'on peut faire venir. »

situation de Rosen : l'une est d'un intendant-général des finances, M. de Bordeaux, l'autre du maréchal Duplessis-Praslin. « Il est tout à fait impossible, disent-ils, que Rosen puisse subsister dans les armées sans une considérable assistance ; s'il n'est pas payé avec ses officiers-généraux, il abandonnera le service. »

Écoutons maintenant Duplessis-Praslin pour son propre compte ; on se souvient de ce qu'il écrivait en Guienne sur sa position, il n'est pas plus heureux en Picardie :

« 4 juin 1650, de Crécy-sur-Serre. — Les ennemis à Irson traitent fort bien les paysans, et quand une fois ils ont donné des sauvegardes, ils ne sont jamais pillés ; tous les villages proche leurs quartiers sont traités ainsi, et l'ordre est si grand dans leur armée pour cela, qu'il faut croire qu'ils appréhendent fort de fâcher les peuples, et qu'ils les veulent gagner par la douceur. Les maux que font nos troupes aideront fort à cela ; pour moi, qui *toute ma vie ai eu en horreur ces désordres, je m'estime fort malheureux d'y voir si peu de remèdes...* — Du 23 septembre... « Je ne vous parle pas du besoin que l'on a d'argent dans cette armée, cela serait inutile, je pense, puisque vous le savez il y a longtemps ; les bas officiers commencent à déserter, n'ayant plus de quoi vivre. »

Le 22 août 1650, le maréchal d'Hocquincourt tient le même langage : « Une grande partie des soldats envoyés à Guise déserte par le peu de subsistances qu'ils rencontrent dans cette place. » Nous trouvons ailleurs une note de M. de Feuquières à la fin de 1656 : il déclare avoir avancé pour la nourriture des soldats et autres frais de la citadelle de Verdun, de 1645 à 1656, en onze ans, 570.000 livres ; pendant ce temps, il n'a rien reçu de la cour pour ses avances et ses appointements de lieutenant-général au gouvernement de Toul. On lui a envoyé 11,000 livres seulement sur les 75,000 livres qui lui ont été assignées pour l'incendie de sa maison par les troupes de Condé, incendie qui lui porte dommage de plus de

50,000 écus. Fabert, intime ami de Mazarin, qui dans ses moments de détresse lui confiait son neveu et ses nièces, Fabert lui-même, dans une lettre du 12 janvier 1652, se plaint de n'avoir reçu, depuis sept ans, ni gages ni pension.

Les armées sont aussi éprouvées et aussi misérables en face des ennemis que devant les factieux : on peut en juger par cette lettre que M. Servient, sorte d'intendant militaire, adresse au chancelier au sujet de l'armée d'Italie. Après avoir exposé l'état des troupes, qui depuis un an n'ont rien reçu, il ajoute :

« Quand la charité et la justice ne feraient pas secourir des troupes qu'on peut dire être sans argent, sans pain, sans armes et sans souliers, dont les officiers sont sans bagages, vous jugerez, monseigneur, que la prudence et la bonne politique ne veulent pas qu'on les laisse périr, dans le besoin qu'on peut en avoir contre les ennemis étrangers et contre ceux du dedans ; et qu'outre plusieurs grands et plusieurs corps considérables qui sont mal affectionnés, les peuples n'étant pas mieux intentionnés qu'il ne faut, à cause des tailles et impôts dont ils sont chargés, ce serait jeter le manche après la cognée, si au lieu de conserver au moins les gens de guerre favorables par quelque sorte de bon traitement, la continuation d'une misère qui n'est pas supportable les faisait déserter les armées et en même temps remplir le royaume de mécontents dont la crierie et le dégoût peuvent favoriser les mauvais partis qui ont déjà paru et même en exciter et former de nouveaux .. Il est bien assuré aussi que les Espagnols ne se porteront à un traité de paix glorieux pour nous, tant que notre faiblesse et notre misère leur feront espérer la prise de Casal ou la débande de nos alliés, ou quelque désordre nouveau dans le royaume par le dégoût et la désertion des gens de guerre. Par toutes ces considérations, je vous supplie de contribuer en ce qui dépendra de votre autorité, afin que les troupes soient promptement assistées des secours nécessaires ; et comme le pain est la première chose, il vous plaira de faire que messieurs des finances en expédient sans délai, encore ai-je crainte que la diligence qu'on apporte à nous envoyer ce secours de pain, en attendant celui des deniers, n'arrive trop tard et après le débandement des troupes, ce qui serait une perte très-considérable en elle-même et par les suites qu'elle pourrait avoir. »

Cette lettre, datée de Turin le 29 mai 1649, est suivie, le 19 juin, d'un appel non moins pressant, et aussi inutile. Le maréchal Duplessis écrit lui-même, le 12 décembre, à Mazarin ; la situation n'a pas changé[1] :

« Tous les capitaines ont vendu jusqu'à leurs habillements pour entretenir leurs soldats, et, de ma part, j'ai fait ce que j'ai pu ; mais comme e suis réduit à n'avoir pas de quoi entretenir ma famille, il est impossible que je nourrisse un régiment : le munitionnaire ne veut plus donner de pain. »

N'est-ce pas ici l'occasion de répéter ce que le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, appelle son *triste refrain:* « honte et misère au dehors, barbarie et misère au dedans. »

1. Bibl. imp., ms. $\frac{702}{26}$; arch. imp., ms. KK, 1217 et 1218. — Voir aussi le tableau que fait de l'armée d'Italie le chevalier de Sévigné à son retour de Casal. Chéruel, *Journal d'Ormesson,* p. 598.

CHAPITRE IX

Saint-Vincent de Paul, par ses vertus, mérite d'être le « ministre de la charité nationale, le grand aumônier de la France. » — Son œuvre rappelle en grand l'œuvre de saint Séverin au cinquième siècle. — État du catholicisme français à l'époque de saint Vincent de Paul. — Un triple mouvement amène la renaissance religieuse du catholicisme au XVIIe siècle. — Saint François de Sales, Bérulle, Saint-Cyran et saint Vincent de Paul en sont les apôtres. — Portrait de M. Vincent. — Sa jeunesse est l'apprentissage de toutes les misères. — Précepteur chez M. de Gondy. — Curé de Châtillon, il fonde les *Charités*. Réquisitoire du lieutenant criminel de Beauvais pour exercice illégal de charité. — Désordres dans la gestion de la charité hospitalière par le clergé avant saint Vincent de Paul. — Élément laïque introduit par le saint pour la surveillance des associations charitables. — Vincent aumônier général des galères. — Fondation de la congrégation de la Mission ou des Lazaristes. — Enfants trouvés. — Vieillards secourus. — Son association avec madame Legras. — Établissement des Filles de la charité.

Du milieu de ces horreurs sanglantes, de ces ténèbres morales ne jaillira-t-il aucun éclair d'héroïsme, aucune étincelle de vertu? A quel degré de décadence sommes-nous descendus? Quel est donc cet âge de fer où l'on ne trouve que bourreaux et victimes? D'ordinaire cependant, les grandes crises enfantent les grands dévouements; c'est dans les révolutions, qui mettent en péril la vie d'une nation, que se rencontrent tous les extrêmes: le courage à côté des défaillances, le dévouement opposé à

la férocité, l'abnégation en face de l'égoïsme. A la force de résistance que déploient contre ces grands fléaux le gouvernement ou les individus, on peut juger du niveau de la civilisation, de la puissance de la société, de la force des institutions. L'examen fait dans ces conditions donne ici une réponse des plus tristes, des plus navrantes : ces institutions, qui paraissaient si fortes, n'ont aucun ressort ; cette civilisation, qu'on jugeait si brillante, n'a qu'un éclat emprunté ; cette nation mourait lentement de langueur et de faim. En vain se rencontre-t-il un de ces hommes que la destinée des nations tient en réserve comme pour retarder les grandes catastrophes ; un de ces hommes qui sauveraient les sociétés, si les sociétés, atteintes dans leur vitalité, pouvaient être sauvées. En vain la voix de cet homme qui s'appelle du grand nom de Vincent de Paul [1] crie-t-elle à ce gouvernement corrompu, à cette administration gangrenée, que ce qui lui manque c'est la pitié pour les malheureux, c'est-à-dire la population à peu près tout entière ; que la loi de tous les lieux, de tous les temps, la loi éternelle, c'est l'équité, la

1. Pour ne pas dérouter le lecteur, nous avons écrit, conformément à l'usage, de Paul en deux mots, cependant *toutes les signatures authentiques* du saint portent DePaul en un seul mot, et on dirait avec deux majuscules ; M. Vallet de Viriville, qui a rendu à l'héroïne de Domremy son véritable nom, Jeanne Darc, avait déjà fait remarquer incidemment dans les *Archives de l'Aube*, 1841, à l'occasion d'un autographe de saint Vincent que possède la ville de Troyes, cette orthographe du nom du fondateur des Filles de la charité. Une autre coïncidence semble ajouter à la probabilité de notre conjecture : le docteur Depaul, dont la famille est originaire du Béarn, à quelques lieues du hameau qui vit naître notre saint, écrit son nom en un seul mot. M. C. de Paul, professeur à l'Ecole Turgot, l'écrit en deux mots, mais cette orthographe, dit-il, répond dans nos usages actuels aux deux majuscules du dix-septième siècle, telles qu'on les écrivait dans le Midi. Les registres paroissiaux de Pouy ne peuvent éclairer la question, puisqu'ils ne remontent qu'à 1625.

charité. Son avertissement n'est pas compris : le spectacle d'un si effroyable malheur ne peut vaincre l'égoïsme de la cour et des grands, appeler les réformes sur une législation empreinte d'une si odieuse inégalité; en vain quelques âmes d'élite, des corporations même, telles que magistrature, corps médical et confréries rivalisent d'efforts avec saint Vincent de Paul pour chercher à ranimer ce grand corps social dont la vie n'était plus qu'apparente, ils ne peuvent que le galvaniser. Une société qui ne veut pas introduire la justice dans la loi, assurer à chacun une part de ce que Dieu a donné pour tous, est une société dont la vie se retire, une société condamnée à périr : un siècle et demi à peine sépare la Fronde de 1789!

Si l'Église catholique a donné à Vincent place dans ce patriciat qu'elle appelle les Saints, l'humanité entière le compte, avec raison, au premier rang de ceux qui méritent la reconnaissance et la vénération de leurs semblables. Vincent est plus que le grand homme d'un pays, c'est l'apôtre d'une cause qui intéresse l'humanité dans ce qu'elle a de plus intime, de plus touchant et de plus redoutable, la cause des pauvres ; rarement l'histoire aura à inscrire des titres de gloire plus pure. Pour l'exemple de notre temps, pour l'honneur de la conscience humaine, arrêtons-nous un peu à considérer ce spectacle d'un homme qui s'élève au-dessus de son siècle par ses seules vertus, et mérite ainsi d'être choisi par tous comme le « ministre de la charité nationale, » dit heureusement M. H. Martin. Fatigués par ces récits de cruauté des gens de guerre, découragés par cette insouciance des chefs légitimes, indignés par cette avidité des financiers qui ont produit la misère publique, retrempons-nous devant le

désintéressement plein d'abnégation, le souci persévérant du soulagement de tous, la sensibilité vraie qui ont valu à ce paysan des Landes l'honneur insigne d'être à la tête de toute l'œuvre charitable du dix-septième siècle, d'en rassembler sous sa main tous les ouvriers.

Nous allons contempler un spectacle semblable à celui que MM. Ozanam, de Montalembert et surtout Amédée Thierry nous ont montré à la fin du cinquième siècle, à la veille de la chute du monde romain dans la personne de saint Séverin, l'apôtre du Norique. Seulement, le théâtre s'agrandit : au lieu de deux petites provinces éloignées, c'est un royaume entier; de grandes armées dévastatrices ont remplacé les petites tribus barbares ; ce ne sont plus quelques moines des monastères de Favianes et de Passau, ce sont des ordres religieux en grand nombre qui rivalisent de docilité et de zèle pour obéir à des ordres émanés d'une humble cellule. Mais aussi l'impuissance qu'on remarquait dans l'œuvre de saint Séverin éclate encore plus visible dans celle de saint Vincent de Paul; tout son dévouement ne sert qu'à mieux prouver l'intensité et l'étendue du mal qui, comme un torrent irrésistible, entraîne les digues qu'on lui oppose.

Pendant les longues et terribles guerres de religion, le catholicisme français était tombé dans la plus déplorable situation morale qu'on puisse imaginer : cette période de trouble et d'agitation n'avait amené à sa suite que fanatisme, ignorance et grossièreté. Les pasteurs ne valaient pas mieux que le troupeau : mille abus, grâce à la licence des temps, s'étaient introduits dans les couvents; il n'y avait plus de discipline, les désordres les plus honteux semblaient la règle, la vie de beaucoup de monastères. Depuis qu'elle ne pouvait plus lancer

des invectives intolérantes ou sanguinaires, la chaire était muette. Si l'on en excepte quelques hommes qui, comme de Besse, Valladier, les PP. Cotton et Coëffeteau et surtout Fenoillet, avaient conservé les traditions de l'éloquence sacrée, la parole évangélique ne gardait plus aucune réserve, aucune dignité. A moins d'une réforme sérieuse, d'une *Renaissance religieuse*, le catholicisme semblait condamné à perdre les avantages d'une victoire si chèrement achetée.

Comment retrouver les mœurs, les lumières, la charité qui lui manquaient? Un triple mouvement se fait remarquer à la fois dans le christianisme; il répond à ce triple besoin, comme l'a justement remarqué M. Rossecuw Saint-Hilaire. Il éclate de tous cotés, tant la lutte a retrempé les cœurs et les esprits amollis par une longue possession d'influence et d'autorité! des ouvriers nombreux étaient là, prêts à se mettre à l'ouvrage, n'attendant que des chefs pour les conduire.

L'esprit régénérateur se manifesta d'abord par un élan de mysticisme avec saint François de Sales, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, ce livre plein de tendresse et de passion, composé pour une dame de Paris, madame de Charmoisy, cachée sous le nom de Philothée. Le but de l'auteur était de ramener la dévotion dans le monde. C'était une sorte d'Imitation pour les mondains. Le *Traité de l'amour de Dieu* compléta cette œuvre de la direction des âmes. Le mariage mystique avec madame de Chantal produisit la Congrégation de la *Visitation*, asile ouvert par l'évêque de Genève aux faibles et aux délicates, aux âmes aimantes qu'on repoussait des autres ordres. Ami de madame Acarie, (sœur Marie de l'Incarnation), réformatrice des Carmélites, et de la mère Angélique

Arnauld, l'abbesse de Port-Royal, François de Sales peut réclamer une belle part dans ce mouvement de réforme du clergé et des couvents.

L'Oratoire, fondé par Bérulle, et d'où devaient sortir les Malebranche, les Massillon, les Lami, les Thomassin, les Richard Simon et tant d'autres noms illustres dans les sciences, la chaire ou les lettres ; Port-Royal avec sa colonie des Arnauld, des Lancelot, des Nicole, des Pascal, que Saint-Cyran sut gagner à sa cause, disent assez quelles lumières cette renaissance religieuse devait jeter sur le monde entier. Sur ces deux célèbres maisons, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux livres bien connus de MM. Sainte-Beuve et Nourrisson.

Malgré l'amour de Saint-Cyran pour les pauvres, la charité n'avait pas encore trouvé son apôtre, et l'esprit de la société moderne exigeait, pour l'adopter, que ce sentiment religieux devînt pratique, qu'il se mêlât au siècle. Si la France se couvre promptement de couvents de tous ordres, de toutes couleurs, grâce à Vincent de Paul, elle voit bientôt à côté autant et plus d'hôpitaux, d'écoles ; comme l'ont bien remarqué M. Henri Martin et M. Caillet, un des traits les plus caractéristiques de cette régénération du catholicisme français, c'est la prédominance de l'élément agissant et social sur l'élément ascétique et solitaire, c'est la passion de l'enseignement, du soulagement de tous ceux qui souffrent, le besoin de donner à une vie active un but utile. On ne songe plus à s'absorber en Dieu, mais à aller à lui par le travail et par le service des pauvres : aussi en présence d'une œuvre si grande, si belle, dans toutes les classes de la société on s'associa à ces nobles et généreux efforts ; jamais la charité séculière ne s'est élevée plus haut.

« Tout ce qu'il y eut de vrai et de salutaire dans cette régénération, a dit M. Henri Martin, se résume dans un seul nom, saint Vincent de Paul; le théoricien mystique, saint François de Sales, était sorti des hautes classes de la société, l'homme d'action, l'organisateur, sortit du peuple. » La charité fut son génie. Vincent se consacre tout entier au service de ses semblables comme d'autres se dévouent à la recherche des honneurs, de la gloire, de la science : il y jette tout le feu de son âme, tout le calme de sa raison; qui pourra dire ce qu'il a déployé d'activité et de patience, inventé d'expédients et de combinaisons, dépensé de temps et d'argent pour l'organisation de ces sociétés laïques, de ces congrégations religieuses, de ces institutions charitables qui sont la vraie histoire de sa vie? Tout ce mouvement est l'œuvre d'un fils de paysans assez pauvres dans un pays fort pauvre, et dont l'extérieur ne démentait pas l'humble origine. On se rappelle en effet cette figure aux lignes vulgaires, aux traits grossiers, cette tête chauve, ce nez long et gros, cette bouche largement fendue, ces lèvres épaisses, cette taille ordinaire et un peu lourde? Cette physionomie frappe et se grave dans la mémoire, et, après un examen plus attentif, on remarque ce front haut et large, ces yeux vifs et doux, ce sourire qui lui donne un air souverainement affable, et qui imprima à son langage un caractère d'éloquence simple et touchante : il y a là une beauté de physionomie que le cœur donne, même aux plus laids.

Parcourons rapidement cette vie si connue de tous : Vincent de Paul, ou Depaul, naquit le 24 avril 1576, dans la maison dite de Ranquine, canton de Pouy, près de Dax, appelé aujourd'hui Saint-Vincent de Paul par ordonnance royale du 3 décembre 1828. Son enfance

se passa à garder les troupeaux de son père; dès cette époque, quoiqu'il soit « nourri par la pauvreté qu'il devait nourrir à son tour[1], » on cite des traits de sa charité : on le voit donnant d'une seule fois à un malheureux vieillard tout ce qu'il possédait, trente sous ! Son père, remarquant en lui d'heureuses dispositions, le mit chez les cordeliers de Dax qui, pour 60 livres par an, l'élevèrent et l'instruisirent. Au bout de quatre ans de travail, pour alléger les charges de son père, tout en continuant ses études, il entra comme professeur chez M. Commet, avocat distingué de Dax et juge à Pouy. Quelques années après, ayant déjà reçu les ordres mineurs, il allait étudier à Toulouse, et dirigeait en même temps une espèce de pension de jeunes enfants riches dans la petite ville de Buzet, à cinq lieues de Toulouse. En 1600 il fut ordonné prêtre, prit le grade de bachelier en théologie en 1604.

Vers la même époque une personne pieuse, qui avait apprécié les qualités du jeune Depaul, l'institua son héritier; cette succession l'appela à Marseille. Comme il retournait par mer à Narbonne, il fut pris par des Corsaires, emmené esclave à Tunis et servit sous trois maîtres différents; il convertit le dernier, qui était un renégat italien ainsi que sa femme, et ils s'échappèrent ensemble. Lorsqu'il fut arrivé à Avignon avec son pénitent, le vice-légat Montorio le conduisit à Rome (1608), où il connut le cardinal d'Ossat, chargé par Henri IV de négociations importantes auprès du pape Paul V. D'Ossat donna bientôt toute sa confiance à Vincent, et lui confia

1. L. Veuillot. Des nombreuses *Vies de saint Vincent de Paul*, la plus intelligemment faite dans sa rapidité un peu partiale, est une petite brochure de 50 pages environ, par l'ancien rédacteur de *l'Univers*. Il n'y faut point chercher les faits et les documents, mais le rôle du saint et son influence sur son époque ont été très-bien entrevues.

une mission secrète et verbale pour Henri IV. Plus d'un aurait profité de cette circonstance et du bon accueil du roi pour faire sa fortune, la vocation de Vincent l'appelait ailleurs, et son apprentissage des misères humaines n'était pas encore terminé; il en devait « faire le tour » pour les connaître par lui-même, et se mettre ainsi en état d'y porter un remède efficace. Grâce à cet austère noviciat, Vincent, mieux préparé que ses prédécesseurs, réussira où les autres ont échoué, bâtira des œuvres charitables pour l'éternité, et sera un des grands apôtres de la pensée moderne, la charité ou fraternité sous son nom politique; c'est son titre de gloire auprès de la postérité.

A la suite de sa mission diplomatique, Depaul fut quelque temps aumônier de la reine Marguerite de Valois, puis se retira chez les Oratoriens auprès de Bérulle, qu'il avait connu, dit la tradition, dans leurs mutuelles visites à l'hôpital de la Charité. De cette époque date leur union indissoluble, mais Vincent ne resta pas longtemps dans cet asile de la science; plus homme pratique que spéculatif, il voulait agir. Bérulle lui en fournit l'occasion en lui faisant accepter la cure de Clichy-la-Garenne (1611), où il devait remplacer François Bourgoing, le futur général des Oratoriens. Là, comme partout, son court passage fut signalé par le bien qu'il fit, mais il quitta bientôt cette cure pour entrer comme précepteur dans une puissante famille, chez Emmanuel de Gondy, général des galères, connu ainsi que sa femme, Françoise Marguerite de Silly, pour sa piété. C'est grâce à ce préceptorat qu'un jour Vincent de Paul pourra entreprendre toutes ses œuvres; le crédit de cette famille lui ouvrira l'accès des grandes maisons et lui assurera l'appui des archevêques de Paris, Henri et Jean-François de Gondy, frères d'Emmanuel.

Ce ne fut cependant pas dans leur diocèse, mais dans celui d'Amiens, sur les terres de la famille de Gondy, à Folleville, qu'il établit, le 25 janvier 1617, sa première Mission ou Compagnie pour la prédication des pauvres paysans si délaissés. Tout à coup, cédant à divers scrupules, Vincent résigne ses fonctions pédagogiques pour reprendre, de l'aveu de son guide Bérulle, sa vie de simple curé, et va s'établir à Châtillon-lez-Dombes (Ain). Là, quelques mois après, le 12 décembre 1617, il établissait la première Confrérie des Servantes et des Gardes des pauvres, ou Charité de Châtillon, et cette institution, qui paraissait dans l'origine applicable seulement à une petite ville de province, se répandit aux environs, à Bourg, et bientôt, par l'intermédiaire de madame de Gondy, qui ne cessait de correspondre avec son ancien directeur, à Villepreux, à Joigny, à Montmirail, et dans presque toutes les terres qui dépendaient de cette riche maison. L'archevêque de Paris en approuvait les règlements en 1618, celui d'Amiens en 1620 pour Folleville; enfin nous les trouvons établies en 1629, à Paris, sur la paroisse de Saint-Sauveur, rue Pavée, où s'élevait l'hôtel des Gondy.

Ces Confréries ou Charités ne s'établirent pas toutefois sans obstacle ni sans résistance, si nous en jugeons par la pièce suivante que nous avons trouvée dans les *Archives du Comité d'histoire de France* près le ministère de l'instruction publique :

Projet de réquisitoire et d'ordonnance de M. le lieutenant de Beauvais contre l'établissement que voulait M. Vincent de Paul, sans être autorisé, d'une confrairie de charité à Beauvais (lequel projet a été trouvé dans les pièces du présidial) :

« Sur ce qu'il nous a été remontré par les procureurs du roi audit siège, que combien qu'il soit strictement défendu par les ordonnances

royaux et arrêtés de la cour, à toute personne, de diriger ni établir aucune société ou confrairie en ce royaume sans lettres-patentes de Sa Majesté, si est-ce néanmoins que, depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale aurait, sans en communiquer aux officiers royaux ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrairie, à laquelle il donne le nom spéciaux (*sic*) de la *Charité*, et à laquelle il désirait exiger pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais, et aller chacune semaine en leurs maisons faire la quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet; ce qui aurait été depuis exécuté par ledit Vincent et icelle confrairie érigée, en laquelle il avait reçu 300 femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent, ce qui ne doit être toléré. Attendu les défenses portées par les édits et arrêtés, requérons y être pourvu, et en le faisant, informé de ce que dessus, pour l'information faite être envoyée à M. le procureur général du roi, nous avons, etc. »

Le titre de ce document « Projet de réquisitoire » semble indiquer qu'on ne continua pas les poursuites commencées; probablement l'esprit de Vincent, éloigné de toute espèce d'intrigues, son caractère « un peu sujet à la crainte d'offenser les personnes de condition, » dit M. Sainte-Beuve, le déterminèrent promptement à se soumettre aux lois de son pays. Dès lors l'honorable magistrat, scrupuleux observateur de son devoir, n'ayant plus à requérir contre le citoyen, laissa en paix le prêtre exercer son œuvre charitable.

Marquons-en bien le caractère nouveau et puissant. Avec son bon sens pratique, Vincent vit que les anciennes institutions monastiques, corrompues par le temps, n'avaient plus aucun crédit; que, si l'on ne voulait voir la société entière s'éloigner du sanctuaire, il fallait la faire entrer de moitié dans la religion. Aussi ce qu'il prêche, ce qu'il conseille en toute circonstance, c'est la vie active, sociale, la charité venant s'asseoir au pauvre foyer

des petites gens. Ce n'est plus l'aspiration à la sainteté des cloîtres qu'il exalte; mais la vie utile dans le siècle, la vie dévouée au service de ceux qui souffrent et qui manquent de tout, qui croupissent dans l'ignorance; et à ceux qui lui montrent les dangers de ces corporations nouvelles que les murs du monastère ne défendent plus, il répond qu'elles auront plus de vertus. C'est parmi les femmes que Vincent cherche ses premiers auxiliaires, comprenant que dans toute femme il y a la nature d'une sœur de charité, qu'elles seules ont les qualités nécessaires à la douce mission qu'il entrevoyait dans sa pensée : patience dans la douleur, abnégation dans le devoir, dévouement d'instinct et de tempérament, délicatesse infinie du cœur.

Aucune réforme ne pouvait venir plus à propos : en vain l'Église, sur les plaintes nombreuses formées contre la gestion des biens de la charité hospitalière par le clergé, avait averti officieusement ses membres; en vain les conciles de Vienne et de Trente[1] avaient tenté une sage distribution dans les divers offices de l'assistance : aux religieux le service des pauvres, aux prêtres la conduite des âmes, aux laïques la gestion des biens; les abus croissaient chaque jour. Après les avoir signalés avec fermeté, on les attaqua avec résolution : François Ier, sur les plaintes du cardinal de Meudon, grand aumônier, attribua d'abord la surveillances des maladreries et léproseries à l'autorité civile, avec faculté de remplacer les administrateurs. Deux ans plus tard,

1. Concil. Vienn., sessio tertia, anno 1311; — concil. Trident., sessio septima, *Decretum de reformatione*, Can. xv, 1547. — Voir sur cette question Martin Doisy, *Histoire de la Charité;* Alexandre Monnier, *Histoire de l'assistance publique,* couronné par l'Institut; Moreau-Christophe, *Problème de la misère.*

voyant l'impudente déprédation des revenus, les hôpitaux, convertis en véritables bénéfices, jouissant de leur exemption de toutes charges, sans remplir aucune des conditions de leur établissement, au grand dommage des villes, qui s'épuisaient en impôts pour satisfaire à l'aumône, François Ier étendit cette mesure à tous les hôpitaux du royaume. Il fallut un troisième édit (1546) pour vaincre l'espèce de coalition qu'avaient formée le clergé détenteur et les seigneurs, protecteurs intéressés de ces bénéfices, dont ils réclamaient pour eux la surveillance, comme d'un patrimoine destiné d'ordinaire à leurs fils cadets. La lutte continue sous Henri II et Charles IX, qui se déclare le « vrai conservateur des biens des pauvres. » Henri III, en 1586, renouvelle ces règlements administratifs ; Henri IV, à deux reprises, est obligé de créer une *Chambre de charité chrétienne*, et Louis XIII, une *Chambre générale de réformation*, en 1612, avec mission de reviser l'administration charitable et d'en extirper les scandales, ce que ni l'une ni l'autre chambre ne purent faire. A l'époque qui nous occupe, il y a procès dans presque toutes les villes entre la municipalité et les communautés religieuses ou les ecclésiastiques administrateurs des maisons de charité. Voici ce que nous lisons dans un *Recueil de pièces, tant imprimées que manuscrites*[1], contenant le procès entre les lieutenants, gens de conseil, échevins de Reims et les religieux de la commanderie de Saint-Antoine de Viennois, ceux de Saint-Remy, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis de Reims, et les aumôniers de Saint-Laurent et de Sainte-Catherine. La ville demande la possession de ces établissements reli-

1. Bibl. imp., L 1041.

gieux, ou au moins l'assistance de deux échevins et du substitut du procureur à la reddition des comptes; elle prouve que dans l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois, sous prétexte de n'entretenir que des malades du *feu saint Antoine*, depuis quarante ans la maison n'en a point *un seul*, et emploie le bien de l'hôpital pour les intérêts de l'ordre. Les religieux de Saint-Denis et l'aumônerie de Sainte-Catherine, qui devaient dépenser une partie de leurs revenus à l'éducation de sept enfants orphelins, d'un maître et d'une servante pour les conduire, et le surplus à la nourriture et habitation des pauvres de la ville, apportent même négligence dans l'accomplissement de ces deux devoirs et confisquent au profit de l'ordre un revenu de 20,000 livres. Ceux de Saint-Remy sont allés plus loin : depuis plus de trente ans, pour avoir prétexte de fermer leur porte aux pauvres, ils ont ôté les lits de l'aumônerie. Pendant ce temps, la ville succombe sous ses charges, et ne peut suffire aux dépenses de la maison de charité qu'elle avait élevée en 1633; dans un seul hôpital, qui pouvait contenir vingt malades au plus, depuis janvier 1652 jusqu'en juillet 1653, pendant dix-huit mois, elle en eut jusqu'à cinquante-trois !

Vincent, dès son premier essai à Châtillon, introduit l'élément laïque dans ses associations de charité : le procureur, d'après les statuts, sera indifféremment un ecclésiastique ou un bourgeois de la ville (et le choix tomba sur un bourgeois, Jean Benier ou Beynier); les comptes sont rendus chaque année par la trésorerie à jour fixe (le lendemain de la Pentecôte), en présence du curé, du procureur, du châtelain, de l'un des syndics et du recteur de l'hôpital. Ces concessions aux justes exigences de l'é-

poque expliquent peut-être la rapide propagation de l'institution du pauvre curé de Châtillon.

Si Vincent, comprenant l'affinité naturelle qui existe entre la femme et le prêtre[1], chercha surtout ses auxiliaires dans la femme, qui se fait si facilement toute à tous, qui éprouve une sorte d'affection pour es âmes « calleuses, » pour les malades et les infirmes, il n'éloigna cependant pas systématiquement les hommes des œuvres de charité qu'il méditait. Dès le mois d'octobre 1620, l'évêque d'Amiens autorisait une confrérie de charité d'hommes; laissant aux femmes le soin des malades, les hommes se chargeaient spécialement des pauvres valides. Comme les confréries des femmes, les charités des hommes se répandirent assez rapidement; mais elles réussirent peu en général, et bientôt Vincent dut se résigner à en abandonner la pensée.

Cependant madame de Gondy n'ayant pas renoncé au désir de ramener dans sa famille son ancien directeur, Vincent se rendit enfin aux instances réitérées de tous ses amis, et retourna chez le général des galères, après un séjour de cinq mois dans sa cure de Châtillon. D'autres institutions non moins grandes qu'il devait réaliser avec l'appui de cette puissante famille l'attendaient. Outre l'œuvre des Missions, qui prit peu à peu un plus grand développement, Vincent s'occupa d'autres misères, d'autres souffrances plus terribles peut-être que celles de

1. Un jeune critique distingué, M. Émile Montégut, a bien caractérisé ces affinités : « De tous les types humains, le prêtre est celui qui se rapproche le plus de la femme. Toutes les qualités féminines lui sont recommandées par son devoir : la douceur et la patience lui sont imposées par le caractère dont il est revêtu, la persuasion doit être son moyen d'action le plus légitime; la nécessité où il est de conseiller, de soutenir, de consoler les âmes souffrantes, l'oblige à procéder avec plus de tact et de ménagement que les autres hommes. »

la campagne, celles des forçats, dont Emmanuel de Gondy se trouvait chargé par son titre. Après les avoir visités à Paris, dans leurs basses-fosses infectes et humides, les avoir vu croupissant dans la vermine, Vincent, par dévouement de conscience pour les Gondy, peut-être autant que par charité, n'eut pas de repos qu'il n'eût amélioré leur malheureuse position. Ses efforts furent couronnés d'un tel succès, le changement qui s'opéra au physique et au moral chez tous ces misérables, transportés dans une maison de la rue Saint-Honoré, fut si grand que bientôt Louis XIII, à la sollicitation du général des galères, nomma leur bienfaiteur aumônier-général des galères de France (février 1619). Cette élévation imposait au consciencieux prêtre l'obligation de visiter les galères; aussi, dès 1622, il se rendit à Marseille. C'est à ce voyage que se rattache le fait si souvent cité des « fers honorables, sacrés trophées de la charité, » dont le saint se revêtit à la place d'un galérien qui lui parut plus malheureux que coupable[1]. En 1623, on retrouve Vincent à Bordeaux, où les galères s'étaient transportées pour une guerre contre les protestants, et continuant toujours la tâche d'arracher les malheureux à « l'enfer anticipé, » dit justement M. H. Martin, que le dur régime pénal du moyen-âge avait établi pour eux.

En 1624, de retour de ses visites aux galères, Vincent eut à s'occuper d'une autre Œuvre dont il avait jeté les germes sept ans auparavant, sans se douter de l'importance qu'elle devait acquérir. Nous voulons parler de

1. Ce fait a été mis en doute par M. de Boulogne, évêque de Troyes; du reste le procès de canonisation le rapporte seulement comme une tradition. « On raconte que Vincent de Paul, etc. » Voir cette légende Abelli, t. II, p. 294; Collet, l'abbé Maynard.

l'Œuvre des Missions : déjà, depuis 1617, des prêtres s'exerçaient à ce ministère, trop délaissé alors, de l'instruction religieuse « du pauvre peuple des champs. » Mais rien de durable n'avait été fait : cette année, madame de Gondy, que le désir d'établir cette Œuvre poursuivait, parvint à faire donner par l'archevêque de Paris, son beau-frère, le collége des Bons-Enfants (près la porte Saint-Victor), comme demeure de la future congrégation ; elle-même, par contrat, accordait une somme de 45,000 fr., dont les revenus devaient servir à l'entretien des missionnaires. Ce fut le dernier acte de cette pieuse femme, qui mourait en juin 1625. Environ un an après, son mari entrait lui-même dans la congrégation de l'Oratoire.

Vincent de Paul, libre de ses liens avec cette famille, se livra tout entier à sa Compagnie naissante. La plupart des premiers membres de la congrégation appartiennent à la Picardie, où se trouvaient surtout les terres de la famille de Gondy. On peut lire aux Archives, dans le *Catalogue des prêtres et des frères de la Mission* (M.M. 119), les noms des obscurs héros de la charité que Vincent sut rassembler autour de lui pour l'œuvre à laquelle il était réservé. Du collége des Bons-Enfants, la congrégation passa, en 1632, au prieuré de Saint-Lazare (faubourg Saint-Denis, 117), où elle prit son complet développement, et, grâce à ce séjour, fut connue sous le nom de Lazaristes autant que sous celui de Congrégation de la Mission.

Avec ses missionnaires et d'anciens élèves de l'Oratoire comme lui, les Bourdoise, les Olier, les Eudes, Vincent s'occupa aussi de la réforme ecclésiastique et des moyens de préparer aux populations de dignes pasteurs, au lieu de ces curés « ignorants ou débauchés » qu'on rencon-

trait partout[1]. Tous ses efforts, pendant quelque temps, tendirent à rallumer dans le clergé des villes et des campagnes les lumières et les vertus chrétiennes : les exercices des *Ordinands*, les retraites ecclésiastiques, les conférences, les grands et petits séminaires, dont l'influence fut si grande pour la réforme du clergé français, ne peuvent entrer dans notre étude du rôle de Vincent de Paul; mais ce qui s'y rapporte mieux, c'est l'établissement des missionnaires à la suite des armées françaises (origine des aumôniers de terre et de mer). Quinze partirent avec l'armée envoyée en 1636 contre les Espagnols et les Allemands de Jean de Werth. Malheureusement les désordres extrêmes de l'époque ne permirent pas que peuples et soldats en retirassent une grande utilité[2].

Les confréries de charité, pendant ces quelques années, s'étaient multipliées de tous côtés, et il était à craindre que, Vincent n'ayant pas le temps de les visiter, peu à peu les liens ne se relâchassent et qu'elles ne finissent par périr. Parmi ses pénitentes, Vincent trouva une âme de prédilection avec laquelle fut conclue une sorte d'alliance spirituelle qui rappelle un peu celle de François de Sales avec madame de Chantal; mais calme, sans troubles, sans orages intérieurs, toute d'action, association plutôt qu'union, qui devait donner dans la veuve Legras une

1. *Vie du P. Condren*, 1657; *Vie de M. Olier*, par l'abbé Faillon, 2 vol., 1841; *Essai sur l'influence de la religion en France au dix-septième siècle*, par Picot, 2 vol., 1824. — Un évêque écrit à Vincent DePaul qu'il y a dans son diocèse 7,000 prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel; d'autres ne savent même pas la formule de l'absolution, et commencent la messe par le *Pater*. Vincent DePaul remarqua lui-même à Saint-Germain sept ou huit prêtres qui disaient la messe chacun d'une manière différente; Arnaud, dans son diocèse d'Angers, signale les mêmes excès, la même ignorance, etc.

2. Une étude sur l'influence de ces aumôniers, leur rôle, aurait, ce nous semble, un grand intérêt et son importance historique.

mère aux pauvres, dont Vincent était depuis longtemps le père : alliance féconde qui produisit la grande famille des *Filles* ou *Sœurs de la Charité*. Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras, ancien secrétaire des commandements de Marie de Médicis, était nièce des deux Marillac, si connus sous le règne de Louis XIII. Pendant son mariage même, tout le temps que lui laissaient les devoirs de famille était consacré au service des pauvres et des malades, chez eux ou dans les hôpitaux. Devenue libre par la mort de son mari (1625), elle voulut employer désormais sa vie et sa fortune en bonnes œuvres, et quitta la paroisse de Saint-Sauveur pour venir s'établir près du collége des Bons-Enfants, où était son directeur Vincent ; déjà même elle avait associé à sa mission charitable plusieurs dames du monde. Ce fut en 1629 que Vincent de Paul commença à utiliser le zèle organisateur et la bienfaisance de mademoiselle Legras pour la visite des confréries de charité qui, peu à peu, se multiplièrent. Bientôt, des campagnes et des petites villes, elles se répandirent dans les grandes villes et, à côté des humbles bourgeoises, enrôlèrent beaucoup de grandes dames. Ces dames, ne pouvant remplir par elles-mêmes tous les devoirs de la charité, s'adjoignirent un certain nombre de filles pieuses, mais pauvres, qui devaient les remplacer dans les rudes travaux de la bienfaisance. C'est là l'origine de la double association des Dames de Charité et des Servantes des Pauvres, connues sous le nom de Filles ou Sœurs de la Charité, réunies en congrégation sous le patronage de mademoiselle Legras (25 mars 1634).

Tous les genres de misère touchaient également Vincent de Paul et mademoiselle Legras. Un jour, en 1638, ayant rencontré un mendiant qui déformait les membres

d'un malheureux enfant trouvé dont il devait se servir pour exciter la compassion publique, Vincent le lui arracha des mains, l'emporta dans ses bras, et, suivi d'une foule de gens à qui il a raconté ce qui venait de se passer, il se rendit à la pauvre maison de *la Couche*, où l'on rassemblait ces petits infortunés. La vue de cette chétive institution, qui n'avait pour tout personnel qu'une veuve et deux servantes ; l'enquête qu'il fit faire par des Dames de Charité sur le sort des trois cents ou quatre cents enfants exposés chaque année et qui presque tous périssaient, l'engagent dans une œuvre nouvelle. Il prend douze de ces pauvres petits, tirés au sort, et les remet à mademoiselle Legras et à ses Filles de la Charité. Pendant dix ans, l'Œuvre ne se soutint qu'avec peine, tant le préjugé contre ces malheureuses créatures était puissant, et, en 1648, elle menaçait de périr ; la chaleureuse éloquence de Vincent, parlant à toutes les Dames de Charité qu'il a rassemblées, le discours célèbre qu'il leur adresse, en remuant les cœurs de toutes ces mères, sauva l'Œuvre des Enfants-Trouvés, et généralisa pour la France cette institution essayée depuis longtemps, mais qui n'avait pu s'établir un peu régulièrement que dans les hospices du Saint-Esprit de Lyon et de Marseille[1]. Les Filles de mademoiselle Legras, en devenant les *tantes* de ces enfants, en assurèrent pour toujours le succès. La vie de l'enfance assurée, Vincent songea à la vieillesse, et, avec l'aide d'un donateur charitable, « connu de Dieu seul et de M. Vincent, » qui versa entre ses mains 130,000 livres,

1. Voir une curieuse brochure de M. Desnoyers, secrétaire de la Société d'histoire de France, les *Enfants trouvés avant saint Vincent de Paul*. Nous avons trouvé dans la *Correspondance Séguier* une touchante lettre de mademoiselle Legras au chancelier sur les enfants trouvés.

il fonda un asile pour les vieillards sous le nom d'hospice du *Nom de Jésus*, près du *Regard* ou fontaine du faubourg Saint-Martin (1653), aujourd'hui l'hospice des Incurables. Cet établissement devait bientôt, en 1657, servir de modèle à un autre beaucoup plus considérable, la principale fondation charitable de Louis XIV, l'Hôpital-Général.

A côté de ces grandes œuvres que Vincent put achever de son vivant, il faut encore mentionner les essais faits par lui en faveur des aliénés, et une sorte de maison morale de correction pour les jeunes enfants de famille débauchés et incorrigibles telle à peu près que celle de la Roquette. On ne les rendait à leurs familles que lorsque leur conduite témoignait un grand changement d'habitudes et de principes.

Beaucoup de ces œuvres n'appartiennent pas à l'étude que nous avons entreprise : mais, pour faire connaître l'universelle bonté et la grande intelligence dans le bien de cet homme admirable, nous n'avons pu nous résoudre à les omettre; quant à ses missionnaires et aux Dames et Filles de Charité, nous les retrouverons à l'œuvre au milieu de nos misères de la Fronde. La nouvelle position de Vincent de Paul, devenu un des membres du conseil de conscience ecclésiastique auprès de la régente Anne d'Autriche et de Mazarin, à l'élévation duquel il a puissamment contribué; ses relations directes ou indirectes avec tout l'épiscopat français, le mettront plus facilement en état de remplir cette tâche qui lui semble réservée, celle de Providence visible de tous les infortunés. Malgré l'établissement déjà solide des congrégations de la Mission et des Filles de Charité, c'est avec effroi qu'on se demande ce que seraient devenues toutes ces populations, secourues par lui pendant l'horrible tourmente de

douze années (1648-1660) qui nous occupe, si ce vieillard de soixante-treize ans, accablé d'infirmités et qui avait bien droit à l'éternel repos par une existence si bien employée, n'avait eu l'heureux privilége d'une vie prolongée jusqu'à quatre-vingt-cinq ans.

CHAPITRE X

Saint Vincent de Paul n'a pas eu l'initiative de cette assistance publique. — Page inédite de l'histoire de Port-Royal. — Le Janséniste Maignart de Bernières, maître des requêtes, est le précurseur de Vincent de Paul dans cette œuvre de bienfaisance. — Les *Relations* de la misère de septembre 1650 à 1656. — Antoine Lemaistre n'est que l'éditeur de l'*Aumône chrétienne;* Saint-Cyran en est l'auteur. — Caractère janséniste et parlementaire de ce premier élan. — La charité gagne les mondains Maucroix, Godeau. — Élan général de charité. — Rôle du protestantisme dans cette crise nationale. — Tolérance religieuse de Vincent de Paul. — Intervention politique et charitable de Vincent dans les troubles de la Fronde. — Avec son armée charitable des Missionnaires et des Filles de la charité, il se substitue à l'œuvre janséniste et parlementaire. Louis XIV abandonne par impuissance à Vincent de Paul la tâche glorieuse de réparer les maux du pays. — Ordonnance royale. — Correspondance officielle de Vincent avec diverses municipalités de Picardie, de Champagne, d'Ile de France. — Passeport signé de son nom à ses ouvriers charitables. — Une correspondance officielle lui donne le nom mérité de *Père de la patrie.*

Ce n'est cependant pas à Vincent de Paul qu'il faut faire remonter l'initiative de cette sorte de ministère de l'assistance publique qui sauva la France, c'est à un pauvre mort, oublié de la renommée, dont le nom ne se trouve dans aucune biographie. Il faut l'aller chercher dans la poussière de livres peu lus aujourd'hui pour lui

rendre la justice que l'histoire lui a déniée jusqu'ici. Sa gloire s'est perdue dans le nimbe mystique de saint Vincent de Paul, et bientôt l'ingratitude et les passions des contemporains ont effacé jusqu'à son souvenir. Aussi est-ce pour l'historien un devoir de payer la dette arriérée de la reconnaissance nationale, et nous sommes surpris que M. l'abbé Maynard, qui cite l'*aumône chrétienne*, ait continué cette conspiration du silence. L'équité commande, selon nous, d'honorer d'une égale reconnaissance les bienfaiteurs du pays, qu'ils aient appartenu à l'Église ou qu'ils soient sortis des rangs de la société; leurs titres publics sont les mêmes, ils ont servi de toute leur force, de tout leur pouvoir la cause de l'humanité. Pourquoi donc une différence dans la récompense? pourquoi à l'un la gloire et le retentissement autour de son nom, pourquoi l'ombre et le silence autour de l'autre? La part de saint Vincent de Paul est assez belle, ce nous semble, pour qu'on ne refuse pas aux autres la célébrité que leurs œuvres méritent.

La préface d'un livre publié en 1651 nous a révélé ce fait intéressant par sa nouveauté.

« La France ayant été affligée d'une grande famine en 1649, un très-pieux et très-charitable magistrat se sentit ému de Dieu et animé à se consacrer tout à la charité et à se joindre dans un commerce si saint avec quelques-uns de ses amis et quelques dames encore plus illustres par leur piété solide et par leur charité exemplaire que par leur condition et par leur naissance... Les succès qui ont suivi cette union ont justifié que Dieu avait conduit des âmes si désintéressées. Comme il ne leur suffisait pas d'avoir de l'argent, s'ils n'avaient des personnes fidèles pour le donner fidèlement, Dieu leur a fait trouver en toutes les provinces qu'ils ont assistées divers particuliers très-pieux qui ont été comme les mains de ces cœurs, les aumôniers de ces laïques et les médiateurs entre les riches charitables de Paris et les pauvres misérables de la campagne. Ces serviteurs de Dieu ont exposé si courageusement leur vie aux visites des malades, dont le nombre

était très-grand, que quelques-uns d'entre eux y ont trouvé leur vie éternelle. Paris, où toutes sortes de personnes se viennent rendre pour trouver quelque soulagement à leur nécessité, ayant reçu un grand nombre de misérables qui s'y réfugiaient comme à un asile, ce même esprit qui avait porté ces personnes à chercher les pauvres éloignés, ne leur fit pas oublier ceux qui étaient proches. Il se forma parmi eux une sainte société qui résolut de les secourir, qui prit une connaissance particulière de tout le détail de la misère et des souffrances extrêmes d'un nombre prodigieux de familles des faubourgs, dont le pain n'était pas meilleur que celui des plus pauvres de la campagne, puisque l'avoine et le son leur tenaient lieu de froment, et qui, par ses soins et ses assistances, tira des bras de la mort et des tourments de la faim et du désespoir, beaucoup plus cruels et plus redoutables que la mort même, ceux qui ne pouvaient plus subsister que par ce secours extraordinaire...

« Mais lorsque l'espérance d'une abondante moisson faisait espérer que la fin de l'année 1650 mettrait fin à ces misères, Dieu permit que toute cette récolte fût consommée par les troupes ennemies et par le campement des armées dans les provinces de Picardie et de Champagne. La licence des armées dissipa en peu de mois ce qui eût pu nourrir ces deux provinces durant une année. Le reste fut emporté dans les places fortes, et le pillage des blés était accompagné des violences ordinaires aux gens de guerre. Après que ces troupes, qui donnaient de la terreur, se furent retirées dans les garnisons, on vit de nouvelles armées de pauvres, de familles éplorées et ruinées qui faisaient pitié aux plus inhumains, qui, ayant été ou fuyants devant la face et l'épée de ces étrangers, et errants de village en village pour mendier leur pain, ou renfermés dans des villes assiégées, comme Guise et Réthel, n'avaient fait aucune récolte des fruits de la terre, et se trouvèrent accablés de tant de misères, que l'esprit, frappé de douleur dans la vue de ces objets si déplorables, ne trouve point de paroles qui égalent la grandeur de son idée.

« Comme ce nouveau mal était sans comparaison plus violent et répandu sur plus de peuples que n'avaient été tous les autres, et que les courses des ennemis, les passages des gens de guerre, la cherté du blé, le pillement de leurs maisons, la rigueur de l'hiver, le défaut de logement, d'habits, de nourriture, de feu, de remèdes dans leurs maladies, les avaient réduits à un état lamentable où il n'y avait que Dieu qui leur pût procurer quelque assistance, et comme la multiplication des affligés en demandait une de consolation, l'Esprit-Saint unit ensemble un plus grand nombre de personnes riches pour le soulagement de ces deux provinces. »

Il y a là un centre de société charitable, autour duquel d'autres vinrent se grouper successivement. Mais quel en était le directeur et les principaux membres? Les *Mémoires de Lancelot* (2 vol. in-8°, 1738, Cologne) sont heureusement venus soulever le voile dont l'humilité de ces âmes dévouées aimait à s'envelopper. Le pieux magistrat était « Charles Maignart de Bernières, de Rouen, qui se constitua comme le procureur des provinces désolées et pour cet effet vendit sa charge de maître des requêtes au Parlement. » Ami et disciple de Port-Royal, il trouva des soutiens pour son œuvre dans deux autres collègues, du Gué de Bagnols et Lenain, qu'une affection filiale unissait comme lui à la pieuse maison de Saint-Cyran. On sait assez que la bienfaisance publique était dans les habitudes des parlementaires. Les *Registres du Parlement de Paris* comme ceux de *Rouen*, ainsi que les *Mémoires* d'Omer Talon, font mention de nombreuses *Assemblées charitables* de ces magistrats, ayant un caractère officiel. Le premier président était d'ordinaire choisi comme chef des œuvres de bienfaisance, de là la réputation de charité, un peu exagérée peut-être, de certains présidents, comme Pomponne de Bellièvre, par exemple. L'œuvre de Vincent de Paul a donc au commencement un cachet janséniste, et l'on comprend quelle faveur cette œuvre rencontra dans la magistrature française et dans le Parlement en particulier, qui d'ailleurs était, comme par conscience, obligé de venir au secours de la misère que sa levée de boucliers avait aggravée.

Dès les premiers jours de la Fronde, magistrats et filles de Port-Royal rivalisent d'ardeur, d'inventions pour secourir ces nombreuses infortunes qui les émeu-

vent[1]. Le 17 janvier 1649, la mère Angélique écrit à la célérière de Port-Royal de Paris en parlant de M. de Bernières :

« Dites-lui que j'ai trouvé une meilleure invention que lui pour le potage des pauvres... Je prends, au lieu du boisseau qui vaut 50 sols, un petit mouton ou des fressures et des triboulets qui ne coûtent pas tant. Je fais cuire la viande, puis on la retire, on la hache par petits morceaux, et on coupe aussi le pain fort menu. On fait encore bouillir tout cela un bouillon, après que les choux, que l'on a mis lorsqu'on a tiré la viande et rempli d'eau la chaudière, sont cuits. Les fêtes de Noël et hier, à cause du temps, j'en ai fait faire dix à douze seaux de la sorte. Mais on y met pour 40 sols de pain ; aussi il y en a pour cent cinquante personnes qui n'ont rien autre chose. »

Le mal augmentant toujours, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents, notre infatigable et ingénieux magistrat créa une sorte de publicité au service des indigents.

« Il s'avisa de faire savoir ces maux à Paris et même à toutes les grandes villes de France par des *Relations* très-véritables et très-exactes qu'il prit la peine de faire lui-même, en composant un narré de plusieurs extraits des lettres que tous ceux qui assistent les pauvres sur les lieux lui adressent toutes les semaines. On voit dans ces Relations le détail de ces misères et des secours que l'on y apporte : on voit le besoin des aumônes et partout un fidèle et religieux emploi de l'argent pour fournir à ceux qui donnent un sujet d'extrême consolation, et enlever toute excuse de dissipation d'argent à ceux qui ne donnent pas. »

Ces *Relations* tirées à environ quatre mille exemplaires

1. Ne doit-on pas aussi mettre en ligne de compte pour la charité janséniste les aumônes abondantes, mais tardives, que M. Singlin de Port-Royal obligea madame de Longueville repentante, à faire aux pauvres de Champagne, et surtout de Stenay, aumônes qui furent distribuées par M. de Saint-Gilles (de Port-Royal). M. Pavillon, qui appartenait aussi aux opinions de Saint-Cyran, imposa la même conduite à son pénitent, le prince de Conti, pour le Berri, la Guienne ; pendant la famine de 1662, la princesse vendit jusqu'à 60,000 francs de bijoux pour secourir les pauvres du Berri, de la Picardie et de la Champagne. — M. Sainte-Beuve, qui donne ces détails, nous apprend aussi qu'on appelait de Bernières et du Gué de Bagnols « les procureurs-généraux des pauvres. »

produisirent le plus heureux effet; des appels si nombreux, si éloquents, si convaincus, ne pouvaient manquer de produire de grands résultats :

« Ces peintures vives et parlantes, qui représentaient aux yeux d'un nombre infini de lecteurs la vérité des choses, qu'ils n'eussent pu apprendre que confusément par le bruit commun, qui est toujours vague et mêlé de faussetés, en ont ému qui paraissaient insensibles; elles en ont échauffé qui semblaient plus froids que le marbre. On a vu des gens pieux qui, n'ayant point d'argent, sont venus chez ce magistrat avec un notaire pour prendre à rente une somme considérable, laquelle ils ont toute mise entre ses mains; il s'est aussi trouvé quelques dames qui ont vendu leurs pierreries et leur vaisselle d'argent pour satisfaire à leur devoir de chrétiennes, et la reine même, jusqu'au cabinet de laquelle ces Relations ont porté le récit des maux extrêmes des provinces, donna sur-le-champ ses pendants d'oreilles, qui ont été vendus 16,000 livres, action qui devrait faire rougir toutes les princesses et les dames qui portent, quand elles se parent, ce qui suffirait à remédier aux nécessités pressantes de toute une province. » — « Paris, de septembre 1650 en mars 1651, envoya plus de 80,000 livres en Picardie et en Champagne, dont 32,000 livres pour nourrir 10,000 personnes, tant malades que veuves, orphelins et languissants, 20,000 livres pour acheter des semences; il a fallu encore une quantité prodigieuse de couvertures et d'habillements pour garantir du froid ceux qui étaient nus; on a établi aussi des hôpitaux pour les pauvres malades, étant plus de 800 en même temps, et fourni des instruments à ceux qui étaient guéris, afin qu'ils pussent travailler de leur métier et gagner leur vie. »

La détresse universelle et ces relations émurent même un homme qui jusqu'alors s'était montré avide de plaisirs, et médiocrement préoccupé des intérêts de la société et des devoirs de sa profession, le chanoine Maucroix, l'ami de l'insouciant La Fontaine. Sous l'empire de cette émotion l'ancien avocat, oubliant ses badinages poétiques, devint un apôtre de l'humanité, et dans un mémoire chaleureux exposa la misère de la Picardie et de la Champagne. M. Louis Paris a publié, dans son excellente *Notice sur Maucroix*, un extrait de ce mémoire, qui ne fait

que confirmer les détails des *Relations*, auxquelles cet écrivain prit dès lors une part active [1]. C'est lui qui apprend par les *Relations* que, dans la Champagne, quatre personnes charitables avaient fourni à elles seules 12,000 livres pour acheter des semences, aumône considérable en elle-même, qui était cependant bien minime, dit-il, « pour un pays où il y avait 40 lieues de terres abandonnées ! »

Cette œuvre, pendant longtemps, semble avoir été renfermée dans les limites d'une société mi-partie janséniste, mi-partie parlementaire, avec le patronage de dames charitables appartenant presque toutes à la magistrature : un avis placé à la fin de chaque numéro des *Relations* donne le nom et l'adresse de ces dames qui recevaient les aumônes destinées aux malheureuses provinces : ce sont la présidente de Lamoignon, qui, après sa mort, fut remplacée par mademoiselle de Lamoignon, sa fille demeurant d'abord cour du Harlay, puis rue Aubry-le-Boucher ; les présidentes de Herse, rue Pavée ; de Nicolay, rue Bourtibourg ; de Traverzay, rue Saint-Martin, chez le président Méliand, son frère ; madame Fouquet, mère du procureur-général Nicolas Fouquet, plus tard surintendant ; madame Joly, rue des Blancs-Manteaux ; madame de Miramion, rue des Bernardins, et mademoiselle Viole, rue de la Harpe. Une coterie si étroite ne pouvait plus suffire en présence de l'intensité et de l'étendue du mal, et devant l'adhésion unanime que l'œuvre rencontrait, il fallut donc étendre, élargir le cercle ; on fut même obligé de réimprimer les premiers numéros, sur la demande des provinces éloignées qui vinrent au secours des

1. *Maucroix*, par L. Paris, 1854. — Ce Mémoire existe à la Bibl. imp., coll. Laravalière, et *Histoire de Reims*, ms. Haluze.

provinces frontières, dès qu'elles eurent connaissance de ces navrants bulletins de la misère.

« L'on a souhaité que l'on fît réimprimer les premières *Relations*, pour faire voir l'ordre et la suite de cet emploi de l'argent, qui est l'un des plus considérables qui soient en nos jours, puisqu'il regarde non-seulement la vie temporelle d'un grand nombre de personnes, mais même la spirituelle, qui doit être le principal objet d'un chrétien. Cet argent servait, en effet, à entretenir aussi quelques « ecclésiastiques fervents pour le service de Dieu et du prochain, qui prenaient la place des pauvres pasteurs tués ou en fuite. »

Cette publication charitable, commencée en septembre 1650, continua jusqu'en décembre 1655[1]. Elle est précédée d'une sorte de préface que terminent des conseils religieux aux fidèles pour racheter leurs péchés par des aumônes. Afin de donner plus de poids à ce conseil,

1. Il en existe un recueil factice aux bibliothèques impériale et Sainte-Geneviève, in-4°, sous ce titre : *Recueil des relations contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres, entre autres ceux de Paris et des environs, et des provinces de Picardie et de Champagne, pendant les années* 1650-1655. Paris, chez Savreux. — Le dernier numéro, celui de décembre 1655, qui parut après une interruption de neuf mois, ne se trouve pas dans ces recueils; la bibliothèque impériale en possède un exemplaire détaché que M. Marty-Laveaux a bien voulu nous communiquer. — Le Recueil Thoisy, qui est à lui seul une bibliothèque dans l'immense collection de la rue Richelieu, renferme, outre ces Relations, de nombreuses pièces charitables dont nous parlerons à leur place. Nous ne citerons que peu de ces Relations, d'abord parce que le premier nous les avons données presque *in extenso* dans notre travail de la *Revue de Paris* (1856), dont elles ormaient le principal fond; à la même époque à peu près, M. Georges Cadoudal les publiait aussi en résumé dans le *Messager de la charité*; depuis, en 1858, M. E. Fleury y a fait de nombreux emprunts pour sa brochure le *Diocèse de Laon pendant la Fronde;* enfin M. l'abbé Maynard (septembre 1860) a composé son récit presque exclusivement avec les enquêtes de M. Fleury et ces Relations, qui sont donc devenues une sorte de lieu commun où il n'y a plus rien à apprendre. Nous ne donnerons que la dernière (celle de décembre 1655), qui n'a encore paru nulle part. — M. Maynard a supposé, nous ne savons d'après quelle autorité, qu'on s'abonnait à ces *Relations;* l'*Aumône chrétienne* semble dire au contraire qu'on les distribuait partout où l'on espérait recueillir quelque secours, ce qui paraît bien plus naturel.

M. de Bernières le fait suivre de deux pages d'extraits de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, concernant le soulagement des pauvres dans les nécessités publiques. Vient ensuite, en quatre pages, une instruction de charité pratique : elle est adressée surtout aux seigneurs des villages malheureux[1]. On les engage à s'entendre avec les curés : tâcher de donner de l'ouvrage aux hommes valides; pour les maladies violentes, confier les malades à la confrérie religieuse; pour ceux qui ne peuvent travailler, comme vieillards, enfants, convalescents, on donne une recette économique qui rappelle celle de la mère Angélique :

« Il faudra remplir d'eau une marmite ou chaudron contenant, bord à bord, 5 seaux, dans laquelle on mettra par morceaux environ 25 livres de pain, 7 quarterons de graisse ou de beurre, selon les jours gras ou maigres, 4 litrons de pois ou fèves avec des herbes, ou demi-boisseau de navets ou de choux, poireaux ou oignons, ou herbes potagères, et du sel pour 14 sous environ. Le tout, cuit ensemble, revenant à 4 seaux, suffira pour cent personnes, et leur sera distribué avec une cuillère contenant une écuellée, qui est une portion, et toute cette nourriture ne reviendra qu'à 100 sous pour cent personnes ou au plus 18 deniers (1 sou 1/2) pour chacune. On peut aussi mettre dans les marmites quelques viandes, comme des entrailles de bœuf, mouton ou veau, lesquelles suppléeront à la graisse, pois et navets, et ne coûteront pas davantage. »

Le succès qu'obtinrent ces conseils charitables inspira à notre ingénieux magistrat l'idée de faire publier un livre complet sur ce sujet. Ce fut encore l'école janséniste qui s'en chargea et publia un travail inédit de son fondateur[2] : *l'Aumône chrétienne et ecclésiastique*, en

1. Ce sont ces leçons qu'un grand seigneur, élève de Port-Royal, le duc de Luynes, rédigea plus tard sous ce titre : *Devoirs des seigneurs dans leurs terres*, 1668. Voir une étude sur ce livre par M. G. Cadoudal, *Messager de la charité*, 22 mai 1858.

2. Il avait aussi autrefois adressé à la mère Angélique un *Traité de*

2 volumes. Le neveu du grand Arnauld, Antoine Lemaistre, se chargea de l'éditer; ce qui explique pourquoi les biographes de Lemaistre, entre autres MM. Sapey et Oscar de Vallée, regardent le célèbre avocat comme auteur d'un livre dont la « mise en pratique, dit M. Sapey, résoudrait bien des problèmes et serait le triomphe de la fraternité sur la terre. » L'ouvrage parut le 30 juin 1651, avec l'approbation de curés et de docteurs en théologie dont la plupart sont connus comme dévoués aux opinions jansénistes[1]. Lemaistre trouva des imitateurs: en 1652, nous voyons : *Exhortation aux Parisiens sur les secours des pauvres,* où il est prouvé, par des passages formels de l'Écriture sainte, par les autorités des Pères de l'Église et par des raisons invincibles, que l'aumône, en ce temps, est de précepte, et non pas de conseil, par Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence (48 pages)[1]. Godeau était, comme Maucroix, un de ces mondains que la charité convertissait; longtemps il n'avait été connu que par ses sonnets à la belle Julie d'Angennes, qu'il célébrait sous le nom d'*Iris*, et qui, en échange, l'appelait son *nain*, et disait à Voiture que ce nain était mille fois plus galant que lui. La pitié qu'in-

la pauvreté, et, jusque dans sa prison, dicté des pensées sur le même sujet. La plus grande partie fut imprimée sous le titre de *Pensées chrétiennes sur la pauvreté,* avec un discours sur la pauvreté de Jésus-Christ. Ces deux traités se trouvent dans l'édition des *Lettres,* Lyon, 1679. — (*Mémoires de Lancelot,* t. II, p. 207.)

1. *Debréda,* curé de Saint-André des Arcs, docteur en théologie de la Sorbonne; *Grenet,* curé de Saint-Benoît; *Duhamel,* de Saint-Méry; *Chassebras,* archiprêtre et curé de Sainte-Madeleine; *Blondelle,* de Saint-Hippolyte; *Lenoir,* de Saint-Hilaire; *Marlin,* de Saint-Eustache, et les docteurs *Taignier, Bourgeois, Cordon, Retart, Feydeau, Dorat.*

1. Il est à regretter que les éditeurs des *Lettres de Godeau* n'aient donné place dans sa correspondance qu'aux lettres littéraires et religieuses; on aurait probablement trouvé d'importants détails historiques dans les lettres de cet homme si répandu.

spirait la misère produisit encore d'autres prodiges : elle réconcilia un instant les disciples d'Ignace de Loyola et de Saint-Cyran qui, laissant de côté leurs discussions théologiques, se tendirent une main fraternelle sur le terrain de la charité. A la même époque à peu près, le jésuite Amable Bonnefons donnait son *Chrétien charitable*.

En face de la misère que nous connaissons, pendant que le catholicisme suscitait ces prodiges de charité, que faisait le protestantisme? La question est importante et demande à être examinée avec la plus complète impartialité, c'est-à-dire avec un désir sincère de trouver. L'existence du protestantisme serait, à nos yeux, gravement compromise, si son esprit se trouvait opposé aux justes tendances de la société moderne, qui cherche à faire jouir de la plus grande somme de bien possible, soit au physique, soit au moral, le plus grand nombre d'individus. Une religion froide, sans entrailles, qui croirait avoir satisfait au plus doux et au plus énergique besoin du cœur, celui d'aider ses semblables par une taxe administrative, pourrait convenir à des marchands exacts, méthodiques, prévoyants comme nos voisins d'outre-mer, mais périrait infailliblement chez un peuple tout d'élan qui a posé la fraternité comme une des grandes bases de son édifice social.

De longues recherches ne nous ont donné que trois faits : l'un se trouve dans une *Remontrance faite au Roi par l'archevêque de Sens* (1656[1]); il peint la situation

1. Bibl. Maz. (17638.) — Nous avons encore trouvé d'autres dépositions de membres du clergé catholique en faveur de la charité protestante, mais elles se rapportent à des époques postérieures à la Fronde. — « Les ministres hérétiques se contentent de 500 livres de pension et de 3 ou 400 en divers lieux de cette province, sans rien prendre pour les fonctions de leur ministère, mariages, baptêmes, enterrements, et se

dés protestants, leur puissance, et parle, entre autres choses, de quêtes qu'ils font pour secourir leurs frères malheureux, et qui s'élèvent à 500,000 livres.

Les *Documents sur Lyon*, par M. Péricaud aîné, contiennent une lettre du médecin, plus tard précepteur de Guillaume III, Samuel Chapuzeau, alors simple correcteur d'imprimerie à Lyon en 1651, où il prie Charles Spon de remercier en son nom MM. du Consistoire de l'Église réformée de Lyon qui, des deniers de cette assemblée, ont payé 36 livres pour conduire de Lyon à Paris le fils de Chapuzeau. Nous verrons enfin dans le chapitre suivant les ministres protestants du Midi s'offrir en même temps que les ordres religieux catholiques pour tirer au sort et aller s'enfermer dans les Arènes de Nîmes au milieu du foyer de la contagion.

L'appel pressant et réitéré que M. Charles Read, le docte président de la *Société d'histoire du protestantisme français*, a bien voulu faire dans le *Bulletin* de cette Société, pour faciliter nos recherches, n'a rien produit. En

contentent de leur simple viatique, quand ils sont députés à leurs synodes et ailleurs... Le plus pauvre des curés réduit à la partie congrue a 300 à 400 livres comprenant son casuel, sans être chargé de famille. N'est-ce pas être plus riche que les ministres et pouvoir faire quelque aumône aussi bien qu'eux, du moins devoir y exciter fortement les fidèles comme ils font ceux de leur secte? » — Voir Lettre de cachet du roi avec la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Lascar, pour établir des hôpitaux généraux dans les villes de son diocèse. 1677. Bibl. imp., Recueil Thoisy, Hôpitaux. $\frac{Z\,2284}{63}$. On lit aussi dans une exhortation faite à Paris par Fléchier pour les pauvres du Poitou vers 1684 : « Les huguenots font des quêtes plus abondantes que les nôtres, pour arrêter dans leur parti, par des considérations d'intérêt, ceux que le désir de se sauver leur enlève... Faut-il que la charité des catholiques ne soit ni si libérale ni si empressée que celle des hérétiques? Quelle honte pour nous si nous ménageons nos aumônes pendant qu'ils répandent les leurs; si nous employons à la vanité des biens qu'ils ramassent pour les besoins de leurs frères! »

présence de cette indifférence regrettable ou de cette pénurie de documents, l'historien est-il autorisé à accuser de stérilité la bienfaisance protestante? Nous ne le croyons pas encore; outre la discipline, arrêtée au premier synode national des églises réformées en France, tenu à Paris le 28 mai 1559 (art. 25); outre un règlement du 10 décembre 1561, que le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, lauréat de l'Académie dans le beau concours sur la question de l'*Influence de la charité*, a publié sous ce titre : *Police et ordre gardez en la distribution des deniers aumonez aux pauvres de l'église de Paris en la ville de Paris*[1]; outre les beaux noms historiques des Wilberforce, des Howard, des Oberlin, des Élisabeth Fry, et ceux des contemporains qu'il est facile à tout le monde de nommer, comme les Delessert et autres, l'historien consciencieux trouve des motifs qui doivent suspendre, jusqu'à plus ample enquête de la part des protestants, l'arrêt sévère que quelques historiens se sont trop hâtés peut-être de prononcer[2].

Ces motifs qui peuvent expliquer la pénurie des documents historiques sur la bienfaisance protestante, sont : 1° leur manque d'organisation civile et politique; la difficulté de se réunir en grand nombre, de centraliser leurs actes, leur direction, surtout depuis la prise de la Ro-

1. *Bulletin de la Société*, décembre 1852. — Ce bulletin parle aussi d'associations religieuses de femmes protestantes sous les noms de *Dames de la Rochelle* et de *Sœurs de Sedan*, qui, dit-il, auraient précédé de soixante ans environ les *Sœurs de la charité* de saint Vincent de Paul; mais comme il n'apporte aucune pièce à l'appui, nous les attendons pour mettre ces deux institutions à l'*avoir* du protestantisme.

2. M. de Carné, *Revue des Deux-Mondes*; M. de Melun, *Annales de la charité* (livraison du 29 février 1852); M. Villeneuve-Bargemont, dans son *Économie politique chrétienne*, et Châteaubriand, *Génie du christianisme*.

chelle, en 1628; la destruction des actes et registres publics qui les concernent depuis la révocation de l'édit de Nantes; 2° la religion réformée tendant, par sa nature et son origine, à mettre directement l'homme en rapport avec Dieu, sans appeler aussi souvent que dans le catholicisme l'intervention du prêtre, l'effet nécessaire d'un principe semblable devait populariser les œuvres de charité individuelle, faire naître dans chaque protestant le désir de pratiquer l'aumône par lui-même, afin d'accomplir le devoir dans toute son intégrité, et par conséquent laisser peu de traces de cette charité.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, une lettre de saint Vincent de Paul, empruntée aux archives de la Mission, prouve que la situation désolée des protestants les oblige à implorer les aumônes catholiques, et que le gouverneur de Sedan, l'honnête et tolérant Fabert, appuie leur demande auprès de M. Vincent.

« 26 avril 1651, à M. Coglée, missionnaire à Sedan. — Attendant que je puisse communiquer vos lettres aux dames qui assistent les peuples des frontières réunies et savoir d'elles si vous pouvez étendre votre distribution sur les huguenots comme sur les catholiques, je vous dirai que leur première intention a été d'assister seulement ceux qui ne peuvent travailler (malades, languissants, pauvres orphelins ou vieilles gens) ni chercher leur vie, et qui seraient en danger de mourir de faim si on ne les assistait pas. Dès que quelqu'un a assez de forces pour s'occuper, on lui achète quelques outils conformes à sa profession, et on ne lui donne plus rien... *Je serai bien aise* que ces dames en ordonnent selon que vous le proposez, pour la satisfaction de monsieur le gouverneur, pour lequel je suis plein d'estime, de révérence et de reconnaissance. »

Malheureusement nous n'avons rien trouvé sur la décision des dames de charité[1]; il est probable qu'elles se

1. Qu'on ne croie pas qu'il s'agisse ici d'une fin de non-recevoir; dans les 2,000 lettres environ de son fondateur que la Mission possède à Paris,

rendirent aux désirs de leur guide spirituel. Cette lettre, à laquelle sa date donne une grande importance, comme nous le verrons bientôt, montre qu'un changement s'était opéré dans la direction de l'assistance publique, et que, des mains de M. de Bernières et des jansénistes, l'œuvre était passée dans celles de Vincent de Paul et de ses congrégations. Comment avait eu lieu ce changement, c'est ce que nous allons tâcher de faire comprendre.

La politique à outrance que professait Anne d'Autriche contre la capitale révoltée, la rigueur implacable avec laquelle Condé exécutait ses menaces dictées par la colère, les malheurs qui en résultaient pour les pauvres Parisiens affamés et pillés, devaient nécessairement provoquer l'intervention conciliante de Vincent de Paul. Un billet révèle cette diplomatie charitable :

« Madame, Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé ; mais cette joie se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, comme je l'ai vu, mais courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie

nous avons rencontré souvent la même recommandation de suivre les volontés des donateurs, et cela quand l'affaire n'avait aucune importance. Nous profitons de cette occasion pour faire amende honorable du reproche d'intolérance que, sur un texte mal compris, nous avions adressé à Vincent de Paul dans notre travail de la *Revue de Paris;* une étude beaucoup plus sérieuse de l'époque, une sorte de connaissance plus intime du saint, que la lecture de toutes ses lettres inédites nous a donnée, tout nous a convaincu que Vincent, en présence du malheur, ne demandait jamais à quelle religion on appartenait. Aussi ne mettons-nous aucun amour-propre à déclarer que nos critiques de 1856 nous paraissent en 1861 plus spécieuses que solides, que nous les rétractons sans aucune arrière-pensée ni faux-fuyant, par le seul motif du respect que l'on doit à la vérité. Nous avons trouvé dans les archives de la Mission une lettre qui ne laisse aucun doute sur la haute tolérance du saint, mais nous n'avons point obtenu l'autorisation de la reproduire, et nous ne croyons pas pouvoir prendre la liberté d'en indiquer le sujet.

très-humblement Votre Majesté d'agréer que je lui donne cet avis, pour ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que s'il plaît à Sa Majesté et à la vôtre de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. »

Les ravages, on le sait, continuèrent après cette lettre comme auparavant. Cet échec ne découragea pas le zèle de Vincent : le 13 janvier, il partait de Saint-Lazare pour aller trouver la cour à Saint-Germain et essayer encore de son crédit auprès de la reine pour ramener la tranquillité dans Paris et dans le royaume; ne voulant pas toutefois laisser soupçonner sa conduite, il écrivit à Molé une lettre dans laquelle il l'assurait que son seul dessein était de travailler à la paix, et que s'il ne l'avait pas vu avant son départ, c'était pour pouvoir affirmer en toute conscience à la reine qu'il n'avait concerté sa démarche et ses paroles avec personne.

Ce voyage, accompli au milieu d'aventures assez périlleuses, à cause des bandes de pillards qui infestaient la banlieue de Paris, ne produisit pas plus d'effet que la lettre de Vincent. Dès lors il crut n'avoir rien de mieux à faire que de visiter les maisons de son ordre dans les diverses provinces, comme un général qui passerait la revue de ses bataillons avant le combat; mais, absent ou présent, sa charité continua à s'exercer, et, bien que sa maison de Saint-Lazare et que sa ferme d'Orsigny eussent souffert des pillages, il donna presque au delà de ses ressources. Les registres de l'hôtel de ville constatent le don de 10 muids de farine fait par les prêtres de Saint-Lazare pour les besoins de Paris; plus tard on les voit vendant les blés qui proviennent de leurs récoltes à 6 livres, lorsque la municipalité les vendait 10. Une lettre

nous montre les efforts de Vincent; elle est datée du Mans, le 4 mars 1649, et adressée à M. Portail, prêtre de la Mission, à Marseille :

« Je vous connais trop attaché au bon plaisir de Dieu pour vous étonner de n'avoir pas reçu de mes lettres depuis deux mois; c'est bien malgré moi, car je n'eusse pas discontinué de vous écrire si les postes n'avaient cessé d'aller... Je suis occupé à la visite de toutes nos maisons... Vous savez les pertes que nous souffrons, non-seulement des blés que nous avions à Orsigny et à Saint-Lazare, mais par la privation de toutes nos rentes (placées en grande partie sur les coches), ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que sept ou huit prêtres, dix-huit écoliers et quelques frères. Le reste a été envoyé à Richelieu et ailleurs, encore seront-ils obligés de sortir quand il n'y aura plus rien. De si peu qu'il y a de blé, on en distribue tous les jours trois ou quatre setiers aux pauvres, ce qui nous est une très-sensible consolation dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas [1]. »

La communauté elle-même, par suite de toutes ces charités, au rapport du frère boulanger, allait à son tour manquer de blé lorsqu'arriva la paix de Saint-Germain, qui permit, avec un peu d'argent emprunté, de faire quelques provisions pour Saint-Lazare.

Vincent de Paul, étant tombé malade de fatigue et de soucis à Richelieu, ne revint à Paris qu'assez longtemps après la paix de Saint-Germain. Cette longue absence de Paris est sans doute l'explication de son intervention tardive dans l'organisation de l'assistance des misères publiques. Quoi qu'il en soit, les biographes les plus rapprochés de l'époque de Vincent (biographes bien ren-

1. Toutes les lettres de Vincent pendant son voyage s'entretiennent des pauvres; voir celle à Gautier, missionnaire à Richelieu, 25 février, et celle à Alméras, 8 octobre : « Les pauvres, qui ne savent où aller ni que faire, qui souffrent déjà et qui se multiplient tous les jours, c'est là mon poids et ma douleur. » (*Arch. de la Mission*, Paris.)

seignés, puisque l'un, Abelly, était un des curés de Paris qui aidèrent Vincent dans ses travaux, et l'autre, Collet, appartient à la congrégation de la Mission) ne constatent cette intervention qu'après la levée du siége de Guise, qui eut lieu le 2 juillet 1650, et comme tout à fait accidentelle. Voici leur récit[1] :

« Après le siége de Guise par les Espagnols, les deux armées, en se retirant, laissèrent un très-grand nombre de soldats languissants de faim et malades qui mouraient sur les chemins; la nouvelle s'en répandit à Paris : Vincent fut touché de l'état pitoyable de ces malheureux, et, aidé de la charitable présidente de Herse, il envoya deux missionnaires avec un cheval chargé de vivres, et environ 500 livres en argent. Arrivés sur les lieux, les missionnaires trouvèrent un si grand nombre de ces pauvres gens couchés le long des haies, qu'après avoir épuisé leurs provisions ils coururent en toute hâte aux villes voisines pour acheter d'autres vivres; mais ils furent bien étonnés d'y voir les mêmes besoins que dans les campagnes, ce qui les obligea d'en écrire promptement à Vincent pour lui faire savoir que la désolation était générale dans tout le pays, et que les remèdes qu'ils avaient portés n'étaient rien en comparaison de ce qui était nécessaire pour y donner quelque remède... A ces nouvelles, Vincent résolut de tout entreprendre pour secourir ses frères. Quelque refroidie que fût la charité par le malheur des temps, il fit de si grands efforts qu'il la ranima et la mit en mouvement. Les dames de la charité, qui, sous sa conduite, étaient prêtes à faire l'impossible, furent les premières à qui il s'adressa, et quelque épuisées qu'elles fussent, soit par les aumônes immenses qu'elles avaient envoyées en Lorraine, soit par la dépense énorme qu'elles faisaient depuis douze ans en faveur des enfants trouvés, elles crurent que, dans une occasion si urgente, ne pas donner des aliments à une multitude que la faim dévorait, c'était en quelque sorte lui donner la mort. Pour ménager leurs ressources, Vincent pria l'archevêque de Paris de recommander aux fidèles les besoins de la Picardie et de la Champagne; les chaires retentirent des cris et des gémissements que poussaient ces deux provinces. Les prédicateurs n'avaient pas besoin d'hyperbole, la misère allait bien au delà de leurs expressions. »

1. Ce récit se trouve confirmé par le Journal si exact de Lehault; il parle des Pères de la Mission pour la première fois à l'occasion des maladies qui éclatèrent vers le 15 août 1650.

Le manuscrit inédit de Dubuisson Aubenay achève d'éclairer le débat et donne la priorité à de Bernières :

« 2 novembre 1650. Jour des Trépassés. — Grandes aumônes se font à Paris pour les pauvres gens de Champagne ruinés par l'armée de l'archiduc. Les dames de Lamoignon et de Herse, présidentes et autres et les sieurs de Bernières, Lenain, etc., *y opèrent journellement.* »

A la date du 2 novembre 1650, la part que prend Vincent de Paul à ce grand œuvre du salut de la France n'a donc aucune notoriété; il n'est question que de M. de Bernières, c'est-à-dire de l'œuvre janséniste et parlementaire; mais c'est la dernière mention que nous ayons rencontrée : bientôt la petite Église sera abandonnée même de ses amis. Une lettre de la mère Angélique (16 mai 1652, t. II, p. 165) à mademoiselle Lamoignon, et une autre de Vincent de Paul (22 mai 1652), nous apprennent que la reine de Pologne, cette fille spirituelle de Port-Royal, après avoir envoyé 12,000 francs à la mère Angélique pour les pauvres des provinces, lui *enjoint* de s'entendre avec M. Vincent pour l'emploi de cette somme et sa répartition entre les malheureux. Quelques années plus tard, dans un épanchement avec M. Arnauld, la mère Angélique (12 mars 1665) se plaint des calomnies qui s'attaquent à eux : le P. d'Anjou, jésuite, avait dit, en prêchant dans l'église de Saint-Benoît, « qu'il savait que les aumônes publiques qu'on avait recueillies pour les pauvres de Champagne et de Picardie avaient été employées à entretenir des gens qui dogmatisaient contre l'Église, » désignant ainsi les religieuses et les solitaires de Port-Royal. C'était la première récompense de tout ce dévouement. Six années plus tard, son attachement pour Port-Royal amenait la disgrâce de l'homme dont la généreuse initiative avait peut-être sauvé d'une ruine com-

plète deux provinces entières : le 7 avril 1661, en effet, M. de Bernières partait pour Issoudun, où il était exilé, et où il mourut le 31 juillet 1662. La reconnaissance publique protesta, il est vrai, un instant contre la coupable et incroyable ingratitude du pouvoir : « En un seul jour, dit M. Sainte-Beuve[1], il y eut jusqu'à *quatre cents* carrosses de gens qui vinrent lui faire leurs adieux; » puis ce fut tout, et une grande iniquité s'accomplit tranquillement, iniquité qui ne crie pas moins contre le gouvernement de Louis XIV que les ruines mêmes de Port-Royal.

Nos reproches, qu'on ne s'y trompe pas, ne veulent atteindre que la mémoire de Louis XIV et de ses ministres. Le changement de direction fut probablement heureux pour le développement de l'œuvre et le but final, le salut de la France. Dans une société désorganisée, avec un pouvoir en désarroi, au milieu d'une anarchie sanglante, ce qu'il fallait avant tout, c'était une grande organisation complète, et Port-Royal, avec sa petite communauté, ne pouvait la donner. Dès son apparition, Vincent de Paul amenait avec lui deux cadres au grand complet, les *prêtres et les frères de la Mission* et les *Filles de la Charité*, deux corps qui avaient fait leur apprentissage des misères publiques au milieu des épouvantables désastres de la Lorraine; des hommes qui, de 1636 à 1645, avaient bravé la guerre, la famine et la peste, « dont cette province fut presque toute couverte comme d'un déluge qui semblait la devoir abîmer. » Un seul de ces courageux héros de la charité, le frère Mathieu Renard, avait fait durant ces

1. La nature de notre travail ne nous a permis que de traiter incidemment ce chapitre si beau : *la Charité de Port-Royal.* Nous le demandons à M. Sainte-Beuve pour la troisième édition de son grand ouvrage sur cette maison.

neuf années, au milieu des plus grands périls, *cinquante-trois fois* le voyage de Paris en Lorraine pour porter de l'argent et des secours. Cette expérience des calamités donna aux prêtres de la Mission une supériorité qui fut bientôt hautement reconnue par les autres ordres religieux.

Dès que Vincent eut pris part à l'œuvre, il y apporta son activité, son dévouement habituels : 16 missionnaires et plusieurs Filles de la Charité partent immédiatement pour la Picardie et la Champagne ; leurs lettres désolées se retrouvent avec les autres dans les *Relations*.

« De Guise. — Je vous écris de Guise, où la pauvreté, misère et abandon surpassent tout ce que je vous dirai. Il est mort environ 500 personnes depuis le siége, il y en a autant de malades et languissants dont une partie sont retirés dans des trous et des cavernes, plus propres pour loger des bêtes que des hommes. On ne sait par où y entrer, ils y sont abandonnés de tout secours, ce qui fait qu'il en meurt tant... C'est encore pis à Ribemont. Tout ce que je vous en puis dire est que je ne crois pas qu'il y ait au monde une plus grande pauvreté. Le nombre des pauvres malades est de 150 dans ce seul lieu ; il en est de même à Laon, la Fère et autres lieux de Picardie... A Saint-Quentin, il se découvre tous les jours de nouvelles misères, et si grandes, qu'à peine oserais-je les marquer, si elles n'étaient connues de tous ceux qui sont sur les lieux. Il y a plus de 200 malades... Hier, je fus à deux faubourgs, où au lieu de maisons que l'on a fait démolir, il y a environ 25 chaumettes, en chacune desquelles j'ai trouvé deux ou trois malades, en une seule dix ; deux femmes veuves, avec chacune quatre enfants, couchés tous ensemble sur la terre, n'ayant chose quelconque et sans aucun linge. Un autre ecclésiastique, dans sa visite, ayant rencontré plusieurs portes fermées, en a fait faire ouverture et a trouvé que les malades étaient si faibles, qu'ils ne pouvaient ouvrir la porte, n'ayant mangé depuis trois jours, et n'ayant sous eux qu'un peu de paille à demi pourrie ; le nombre de ces pauvres est si grand, que sans le secours venu de Paris, lors de l'appréhension du siége, les bourgeois, ne les pouvant nourrir, avaient résolu de les jeter par-dessus les murailles de la ville... Dans le monastère des Filles de Saint-François, au nombre de cinquante, la nécessité est telle qu'elles ne mangent que du pain d'herbe et d'orge, avec des oignons. Il y a plusieurs autres monas-

tères de filles qui seront contraintes ou de mourir dans leur clôture, ou de la rompre pour vaquer dans le monde en cherchant de quoi vivre. On aura besoin de bois, de chemises ou méchantes couvertures pour leur sauver la vie, car l'humidité de leurs cabanes à demi découvertes, et la nudité en laquelle ils sont, les rend tout transis de froid et ne nuit pas moins que la faim à leur guérison... A Marle, depuis deux mois, le curé a enterré plus de 300 personnes, entre lesquelles il estime qu'il y en a plus de 100 mortes faute d'assistance...

Vincent de Paul, malgré la confiance qu'il avait dans les récits de ses associés charitables, voulut probablement vérifier en personne, sonder l'étendue du mal. Comment expliquer autrement ses visites dans les villes de Noyon, de Chauny et dans tout ce diocèse, visites que mentionnent les historiens de ces localités; il fallait qu'il eût vu de ses yeux, pour faire passer sa conviction dans l'esprit d'Anne d'Autriche et de son ministre, et les amener à signer cette ordonnance importante qu'aucun historien n'a encore révélée, ordonnance qui constitue de la part de l'autorité une déclaration formelle d'impuissance et qui est le titre le plus glorieux de Vincent de Paul et de ses missionnaires.

« De par le roi,

« Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie. Mais qu'en ce faisant, les gens de guerre passant ou séjournant dans les lieux où lesdits missionnaires se sont trouvés, ont

pris et détroussé les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinés pour les pauvres, en sorte que s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté. Désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, défend très-expressément aux gouverneurs et ses lieutenants-généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres chefs et officiers commandant ses troupes, tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels lesdits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera. Défend en outre Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très-expressément à tous les baillifs, sénéchaux, juges, prévôts des maréchaux et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de poursuivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple. Veut Sa Majesté qu'aux copies de la présente duement collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

« Fait à Paris, ce 14 février 1651 [1]. »

Comment une ordonnance aussi importante, dont les copies ont dû être multipliées, a-t-elle pu jusqu'ici échapper à l'attention de tous les biographes de saint Vincent et des historiens de la Fronde? nous ne chercherons pas à en rendre compte; pour nous, nous la regardons comme un des actes les plus importants que nous ayons eu la bonne fortune de rencontrer dans nos longues recherches. Qu'on en pèse toutes les paroles : l'aveu du mal au début

1. Recueil Cangé, *Ordonnances militaires*, t. XXVIII.

de l'ordonnance, la barbarie des soldats poussée à ce point qu'ils ne respectent pas même ceux qui viennent porter secours à eux et à leurs victimes; la recommandation expresse et en termes solennels faite à toutes les autorités, de quelque ordre, de quelque nation qu'elles soient, de venir en aide à ces hommes généreux qui portent avec eux le dernier espoir de salut des provinces désolées, rien n'y manque. Nous verrons plus tard des sauvegardes données à des ecclésiastiques charitables; mais quelle différence dans les termes! Cet acte attribue à Vincent un rôle public et officiel. Ce n'est plus un simple particulier trouvant dans sa seule vertu l'autorité nécessaire pour entraîner à sa suite un monde d'action et de dévouement, c'est désormais le « Grand Aumonier de la France, » dans les mains duquel la royauté abdique volontairement ce qui constitue aujourd'hui son plus noble privilége, le pouvoir de faire le bien. La charité a fait de l'humble paysan des Landes la seule force active du royaume en décadence, et le titre de Père de la patrie, que lui donne le gouverneur de Saint-Quentin, ne fut jamais mieux mérité.

Cette ordonnance justifie la lettre que Vincent écrivit aux missionnaires de Sedan sur la demande de Fabert; elle explique aussi celle que M. Em. Jolibois a trouvée dans les archives de la ville de Réthel et qu'il a citée dans son excellente histoire de cette ville, mais sans pouvoir en indiquer l'importance officielle : elle est adressée au gouverneur et aux échevins de Réthel.

« Paris, 20 mai 1651. — Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec grand respect et égale affection de vous rendre mes très-humbles services. La lecture en fut faite à une assemblée des dames de la charité où était Mgr l'archevêque de Reims; chacun

fut fort touché de l'état souffrant de votre ville et édifié de la bonté de ceux qui veulent contribuer à donner 50 livres que l'on y envoie d'ici tous les huit jours. Dieu veuille que l'on puisse continuer! Il n'est pas croyable combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui va à plus de 15,000 livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie. Je vous supplie très-humblement de croire, messieurs, que je ferai tout ce que je pourrai pour votre satisfaction et pour l'assistance de vos pauvres, tant de la ville que des villages voisins, car l'intention des bienfaiteurs est que les uns et les autres soient visités et secourus par le prêtre de notre compagnie qui est de là, autant que ce qu'on lui donne se peut étendre, préférant les pauvres malades et les plus abandonnés aux moins nécessiteux. »

C'est encore grâce à cette ordonnance que nous pouvons comprendre les lettres qui suivent, d'abord celle de M. de La Fons, lieutenant-général de Saint-Quentin :

« Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en ces provinces de Picardie et de Champagne, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu d'y commettre, ont donné la vie à des milliers de personnes réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité, et je suis obligé de vous témoigner les très-humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu la semaine passée jusqu'à 1,400 pauvres réfugiés en cette ville, durant le passage des troupes, qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes, et il y en a encore dans la ville plus de 1,000, outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle de votre charité. *La misère est si grande qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher*, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent pour plus de 200,000 écus de biens et qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai, de vous supplier d'être encore le PÈRE DE LA PATRIE, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants que vos prêtres assistent, et ils s'en acquittent très-dignement. »

Ou bien celles du chanoine et archidiacre de Reims, M. de Y., et du bailli de la même ville, M. Soüyn. Nous citerons seulement la seconde, celle du chanoine se te-

nant trop dans des généralités; celle du bailli nous montre une organisation déjà sérieuse et puissante, établie par Vincent dans ces provinces désolées pour arriver au meilleur emploi des charités de Paris :

« Je crois que l'on *vous aura fait voir le mémoire que j'ai envoyé à Paris, de l'état auquel j'ai trouvé ici l'ouvrage de votre charité,* et les assistances corporelles et spirituelles que vous procurez aux pauvres de la campagne... Deux de vos prêtres sont venus en cette ville, l'un pour prendre l'argent de l'aumône, pour n'en pouvoir trouver dans les lieux de sa résidence qui sont dénués de tout, et l'autre pour enlever partie d'une quantité de grains qu'il a achetés ici, et les faire conduire à Saint-Soupplet pour la nourriture de ses pauvres. Ainsi chacun travaille heureusement *sous vos auspiees* au soulagement des misérables, tandis que vous vous employez de delà à enflammer ce feu divin qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne. J'attends ici M. ....., à qui *vous avez donné la direction générale d'une si grande œuvre* [1], pour l'établissement de nos quartiers d'hiver, j'entends des hôpitaux et de la subsistance des pauvres curés. Notre magasin d'orge, qui provient de vos aumônes, s'emplit toujours pour faire quelque distribution pendant le mauvais temps. Continuez, monsieur, ces soins charitables qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens et qui leur assurent le bonheur de l'éternelle par l'administration des sacrements, qui cesserait sans doute en beaucoup de lieux sans votre secours. »

Faut-il encore à ces lettres en ajouter une de M. Simonnet, président et lieutenant général de Réthel où, après avoir loué la charité du saint, qui lui rappelle le dévouement de la primitive Eglise, il ajoute : « Vous pourvoyez aux besoins des pauvres avec tant d'ordre et tant de zèle, par les prêtres de votre congrégation que

1. Probablement Alméras, qui fut après Vincent le supérieur de la Mission; on rencontre à plusieurs reprises, dans la correspondance du saint, aux archives de la Mission, son nom comme chef des secours de la Picardie et de la Champagne, on le voit sans cesse, aux dépens de sa santé, car plusieurs fois il faillit mourir de la peste, parcourir les provinces pour bien connaître par lui-même la véritable situation.

vous y employez dans tous les lieux circonvoisins où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger les chiens, ainsi que j'en ai vu les preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes, et ont consolé et assisté les autres jusques à la mort, etc. »

Ne retrouve-t-on pas dans ces deux dernières lettres une sorte de témoignage de satisfaction que Vincent de Paul était bien aise de demander toujours à l'élément laïque de la société, comme nous l'avons remarqué en expliquant l'esprit des Confréries de charité.

Une dernière preuve, pour établir ce point si important, le rôle officiel et public de Vincent de Paul, c'est-à-dire l'exercice de la charité au nom de la société par celui qu'elle a jugé le plus utile et le plus capable.

Comment expliquer de la part de celui qui disait sans cesse avec le grand Apôtre des gentils : « Le poison de la charité, c'est l'orgueil; son appui, c'est l'humilité, » comment expliquer, si ce n'est en vertu du pouvoir conféré par l'ordonnance royale, le billet suivant que M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, communiqua à M. Gossuin, auteur de *Vincent de Paul jugé par ses écrits* : c'est évidemment l'homme public qui parle et non l'humble chrétien qui se traitait toujours de « *misérable.* »

« Je soussigné, *supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission, certifie à tous ceux qu'il appartiendra* que, sur l'avis que quelques bonnes dames pieuses de cette ville m'ont donné que la moitié des habitants de Palaiseau étaient malades, et qu'il en mourait dix ou douze par jour, et sur la prière qu'elles m'ont faite d'envoyer quelques prêtres pour l'assistance corporelle et spirituelle de ce pauvre peuple affligé, à cause de la résidence de l'armée en ce lieu, par l'espace de vingt jours, nous y avons envoyé quatre prêtres et un chirurgien, et que nous leur avons envoyé, depuis la veille de la fête du Saint-Sacrement

tous les jours, un ou deux exceptés, 16 gros pains blancs, 15 pintes de vin, et hier de la viande, et que lesdits prêtres de notre compagnie m'ayant mandé qu'il est nécessaire d'envoyer de la farine et un muid de vin, j'ai fait partir aujourd'hui une charrette à trois chevaux, chargée de quatre setiers de farine et deux demi-muids de vin, pour l'assistance des pauvres malades de Palaiseau et des villages circonvoisins. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente de main propre.

« A Saint-Lazare-lès-Paris, le 21e jour de juin 1652.

« VINCENT DE PAUL,

« *Supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission.* »

CHAPITRE XI

La misère n'est pas particulière à la Picardie et à la Champagne. — La peste sévit dans la France entière : détails sur Rouen, Dreux, Paris, le Languedoc, le comtat d'Avignon, la Provence, etc. — Beau rôle du corps médical à cette époque. — Ruine du commerce en Provence, en Languedoc, dans le Nivernais, etc. — Souffrances de l'Anjou, du Poitou, du Berri, du Bourbonnais, du Limousin, du Languedoc, de la Provence, de la Guienne. — Correspondance curieuse des dames de Paris et de Bordeaux. — Paix de Bordeaux (octobre 1650).

Les chapitres précédents, où il n'a été question que de la Picardie et de la Champagne, pourraient induire en erreur, en faisant supposer que le mal était circonscrit aux frontières du nord-est, où se rencontraient à la fois les armées françaises et étrangères de l'Espagne, de la Fronde et du roi : malheureusement il n'en était point ainsi. La France entière était aussi désolée que les provinces envahies : presque partout, à la suite des mauvaises récoltes, de la misère et du passage des armées, la peste, alors en quelque sorte endémique et permanente en France, s'était déclarée avec une violence excessive. La Normandie, exempte des maux de la guerre, fut réduite aux abois par ce fléau ; déjà il avait sévi en 1647. « A Rouen plus de 17,000 personnes avaient été enlevées par suite du mauvais état des hôpitaux et du peu de logement

qu'il y avait, soit pour recevoir les malades, soit pour faire prendre l'air aux infectés et aux convalescents. » Après la mauvaise récolte de 1648, et le pillage et destruction des blés en 1649, le mal redoubla d'intensité :

« L'hôpital *la Santé* ne fut plus qu'un sépulcre, et celui que l'on nommait *l'Event* un lieu de contagion et de mortalité. Les pauvres qui étaient frappés du mal dans leur logis aimaient mieux y périr sûrement que d'être portés en un lieu *où ils se trouvaient huit ou dix dans un même lit et quelquefois un seul vivant au milieu de sept ou huit corps morts*, mélange plus horrible que la peste même. L'année 1650 fut la plus funeste; les plus aisés se retirèrent de la ville, à la réserve des magistrats, qui par l'obligation de leurs charges ne purent les abandonner. La cessation du travail par les artisans qui étaient en santé, et le peu de soulagement pour les contagiés, firent croître le mal avec tant d'impétuosité et de furie, que dans la *seule salle de la Santé*, qui n'a que la forme d'une grange, *il y avait plus de* 800 *malades* jetés et entassés les uns sur les autres, et qui ne semblaient relégués de la société des hommes que pour périr misérablement avec les mourants ou avec les morts; *il fallut mettre ce que cette salle ne pouvait contenir ou dans la chapelle, ou les laisser mourir dans la cour; il fallut même y employer la remise du chariot sous lequel on logea* 80 *enfants* dont les pitoyables cris retentissaient dans tout le voisinage. Les loges du lieu de l'Event, destinées pour huit ou dix tout au plus, en recevaient jusqu'à trente, dont la plupart passaient les nuits dans la cour, exposés aux injures de l'air. Enfin, la mort ne recueillit jamais sa moisson avec un appareil plus horrible [1]. »

Cette peinture hideuse de l'état des hôpitaux n'est pas particulière à la ville de Rouen; partout il en était de même; et longtemps après, les *Mémoires de Tenon sur les hôpitaux de Paris* présentent le même tableau : l'organisation était des plus déplorables. Un seul fait prouve du reste l'incurie des administrations; on vendait aux

1. Récit de ce qui s'est passé en l'établissement des hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch, de la ville de Rouen, pour les malades et convalescents de la peste. Pièce du Recueil Thoisy, Hôpitaux. Bibl. imp., Z 2284; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI, et Registres secrets, année 1650. *Mémoires* d'Omer Talon.

pauvres les habits de ceux qui étaient morts, sans les assainir, après les avoir tirés du dépôt infect où ils avaient été entassés pêle-mêle, et dont le nom seul, la *pouillerie*, inspire l'horreur. L'état du revenu de l'Hôtel-Dieu pour 1640 nous apprend qu'on en vendait annuellement pour 500 livres. Qu'on se figure combien de misérables haillons, couverts de vermine et recélant dans leurs plis les germes funestes des maladies représente cette somme ! En 1651 la vente fut encore plus considérable ; aussi la contagion redoubla-t-elle à Paris en 1652.

La mort sévissait partout. « A Rouen, dit Guy-Patin, qui devait bien être informé comme doyen de la Faculté de médecine de Paris, à Rouen, la peste emporta 4,000 personnes en quinze jours. » Ce fut cette terrible épidémie qui enleva à la France un poëte dont le caractère était encore plus élevé que le talent, l'auteur de *Wenceslas* et de *Saint-Genest :* lieutenant-général du roi au bailliage de Dreux, le poëte Rotrou répondait à son frère et à ses amis qui l'exhortaient à fuir le fléau, que son devoir l'enchaînait à son poste. Sa lettre se terminait par ces nobles paroles : « Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisqu'au moment où j'écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui ; ce sera pour moi quand il plaira à Dieu. » Et peu de jours après il succombait, le 27 juin 1650, dans sa quarante et unième année, au moment où il prenait dans l'art dramatique le premier rang après Corneille. A Paris, les coups n'étaient pas moins rudes et s'attaquaient à tous : à la date du 6 septembre, dit Guy-Patin, Paris avait perdu vingt-deux médecins et deux étaient très-malades. Quelle brèche énorme dans les rangs d'un corps qui en 1634 comptait cent-un membres, cent-

douze en 1638, et qui était retombé à cent cinq en 1675[1]. Le zèle, le désintéressement du corps médical rivalisait, on le voit, avec celui des corporations religieuses les plus dévouées; peut-être même le dévouement est-il plus admirable chez les médecins qui se sentent retenus, enchaînés à la vie par le lien le plus puissant (celui qui seul excuserait une lâcheté), la famille, dont ils sont souvent l'unique soutien dans le présent, la seule espérance dans l'avenir. La science pour eux, comme la religion pour d'autres, crée une sorte de sacerdoce qui a ses impérieuses obligations, et chaque fois que la société a été en péril, depuis son premier et illustre représentant Hippocrate de Cos, jamais le corps médical n'a failli. Déjà depuis assez longtemps le mouvement charitable que la misère développait forcément en France trouvait le médecin au premier rang. C'est un médecin, Théophraste Renaudot, qui établit, dès l'année 1612, des *consultations charitables* à Paris et un *bureau d'adresse et de placement* pour les pauvres et un *mont-de-piété;* un arrêt du conseil lui donne, en 1618, le titre de « *commissaire général des pauvres du royaume;* » le 25 septembre 1640, des lettres patentes du roi Louis XIII autorisent Renaudot à faire tout ce qu'il jugerait à propos pour le soulagement des pauvres et des malades[2]. Bien-

1. Sabatier, *Recherches sur la Faculte de médecine de Paris,* 1835

2. Jules Caillet, l'*Administration en France sous Richelieu,* 2e édition, 1860, t. I, p. 377 et suiv., et t. II, p. 370 et suiv.; Félix Roubaud, *Théop. Renaudot,* 1856; Hatin, *Histoire de la Presse,* 1859; de Lescure, *Gazette de France,* 11 septembre 1861; M. de Lescure, qui a déjà publié une série d'articles sur Renaudot, annonce un très-important travail sur ce fondateur de la *Gazette,* qui n'est pas encore apprécié à sa véritable valeur. La Bibliothèque impériale possède sous la lettre $\frac{T^{12}}{\text{de } 25 \text{ à } 37}$ de nombreux factums de Renaudot sur ses luttes médicales.

tôt ce ne fut plus un individu, ce fut la Faculté de Paris entière qui se dévoua au service de la misère et de la souffrance. Le 13 mai 1644, « sur la requête présentée au Parlement par le doyen et les docteurs de la Faculté de médecine de Paris, la cour du Parlement, ayant égard à la requête, ordonne que, suivant le projet de la Faculté, trois docteurs des anciens et trois de la jeunesse se trouveront aux écoles de la Faculté à dix heures du matin, les mercredis et samedis de chaque semaine, et là, étant avec le doyen et plusieurs autres docteurs qui s'y rendent ordinairement, ils visiteront les malades et ordonneront les remèdes, après avoir conféré ensemble, si besoin est, et fourniront les remèdes gratuitement, *aux dépens de la Faculté*, jusqu'à ce que, par la libéralité des gens de bien et de condition, la Faculté puisse ménager quelque fonds plus grand pour les pauvres et pour les malades qui ont besoin d'opération manuelle [1]. » En 1650, et probablement à cause des besoins sanitaires de la ville, Guy-Patin abolit les repas de corporation que récipiendiaire et docteurs avaient coutume de faire au sortir des thèses : le temps des réjouissances était passé ; il n'y avait plus place que pour le dévouement dans ces jours de désolation et de misère, comme le comprit bien l'âme chagrine mais patriotique du savant doyen. Cette année 1650 fut si funeste, que le docteur anglais Edward Bascome la cite parmi les plus meurtrières dans son *Histoire des pestes et des épidémies* [2].

« L'hiver de 1650 fut rigoureux, le printemps froid et humide. Cette fâcheuse influence se manifesta en France sous la forme de fièvre in-

1. Ordonnance de police, coll. Lamoignon, t. XII. Arch. de la préfecture de police de la Seine.
2. London, 1851. Texte anglais.

flammatoire. Cette épidémie, d'un caractère redoutable, appelée *feu sacré, feu Saint-Antoine, ergot*, sévit par une grande mortalité : les basses classes, mal nourries, tombaient accablées au moindre souffle de la maladie, comme il arrive d'ordinaire; aussi la Sologne fut-elle très-éprouvée. Le mal commençait par lassitude, faiblesse suivie de torpeur, sommeil, membres brûlants, douleurs atroces dans les membres inférieurs, qui devenaient gangrenés. Tout porte à penser que cette maladie venait de nourriture insuffisante. »

Les détails du Bas-Languedoc sont des plus tristes : le mal vint par la Provence et de là pénétra dans le comtat d'Avignon et dans le Bas-Languedoc; Beaucaire, Nîmes ne purent s'en garantir. On établit pour les malades une sorte de lazaret hors des murs, près des ruines de l'ancien monastère de Saint-Bauzile; les supérieurs de tous les monastères vinrent offrir au consul des religieux pour soigner et exhorter les pestiférés tant dans l'infirmerie que dans la ville; les ministres protestants firent la même proposition. Les Récollets ayant été choisis, Robert d'Avignon, leur gardien, assembla la communauté et invita ses frères à se sacrifier : quatre d'entre eux se présentèrent; le gardien les ayant embrassés, ils allèrent aussitôt se renfermer dans les cabanes de Saint-Bauzile, y trouvèrent la mort, et furent aussitôt remplacés par des jésuites. La contagion sévissait principalement dans les Arènes, habitées par une population serrée et malheureuse; pour circonscrire le fléau, on interdit toute communication avec le reste de la ville, sous promesse de fournir à tous les besoins de ces infortunés. Le présidial sortit de Nîmes et alla s'établir à Villeneuve d'Avignon. L'épidémie dura longtemps dans le Bas-Languedoc; lorsque le présidial de Nîmes eut repris ses séances, comme on craignait que les plaideurs ne rapportassent le fléau, on décida qu'on ne recevrait pas ceux qui vien-

draient de tous les lieux qui se trouvent de Nîmes jusqu'à Arles, et des villes situées sur les bords du Vistre jusqu'au Rhône.

Faut-il, dans de pareilles conditions, parler du commerce ? La piraterie s'exerçait ouvertement sur les côtes de la Méditerranée ; une des principales richesses du Languedoc consistait en grains recherchés, même en Italie, et dont l'exportation était pour la province l'objet d'un commerce étendu. Pendant les troubles, les vaisseaux qui transportaient ces blés n'arrivaient presque jamais à leur destination. Les galères chargées de la garde des côtes les retenaient ; on en faisait autant dans les ports de Marseille et de la Ciotat et aux Martigues. On contraignait ainsi les négociants, auxquels on enlevait tout espoir de conduire leurs denrées à Gênes ou dans d'autres villes d'Italie, de les céder à vil prix. Les relations avec l'Espagne n'offraient pas plus de sécurité ; on lit dans les remontrances des États de 1650, que des équipages de vaisseaux appartenant aux ports de Lunel, d'Agde et de Frontignan avaient été confondus avec la chiourme des galères. Le gouverneur de Collioure se faisait remarquer parmi ceux qui s'abandonnaient à ces coupables manœuvres. De cette époque date la décadence de la culture et de la vente du pastel ; des documents authentiques prouvent qu'à la fin de la première partie du XVIIe siècle il partait de Toulouse, pour le nord de l'Europe, 200,000 balles de coques de pastel. Le Lauraguais, l'Albigeois, les champs fertiles qui environnent Toulouse, fournissaient en grande quantité cette matière tinctoriale extrêmement recherchée, qu'on envoyait à Bordeaux, au Havre, à Anvers et dans tout le nord de l'Europe. Avec la Fronde, la culture languit dans ces plaines dévastées, et alors l'in-

digo, qui déjà se montrait comme un rival redoutable pour le pastel, l'emporta peu à peu, au grand détriment de la province, dont cette plante faisait la richesse.

Le commerce des draps du Languedoc fut aussi menacé sérieusement : à la faveur des troubles, les drapiers de Paris obtinrent du lieutenant civil en la prévôté de Paris le privilége exclusif de vendre les draps du Languedoc, alors très-estimés; ils firent même saisir ceux qui étaient dans les magasins des merciers, et détruisirent ainsi la concurrence qui existait entre eux et ces derniers, qui durent à l'avenir se pourvoir d'étoffes fabriquées en Angleterre, en Hollande, en Espagne. Les drapiers, se présentant seuls sur les marchés du Languedoc, acquéraient les étoffes à vil prix. Heureusement pour l'industrie du Languedoc, les députés de la province obtinrent la révocation de ce privilége ruineux [1].

Partout même détresse : à la fin de 1647, arrivait d'Italie à Nevers, pour établir une verrerie et une manufacture de faïences, à la demande des échevins de Nevers, Jean Castellan, recommandé par la duchesse de Mantoue Anne de Gonzague. Les troubles civils empêchèrent de donner suite à ce projet avant le mois d'octobre 1656, et pendant ce temps, le pauvre Castellan fut heureux de trouver une grange que lui donna la duchesse. Ce ne fut qu'en pleine administration de Colbert, vers 1665, près de 20 ans après l'arrivée de Castellan, que sa grange devint une manufacture sérieuse; si Castellan fût mort ou fût retourné en Italie, c'était une industrie perdue pour le Nivernais [2].

1. Registre des délibérations des États, années 1650-55. — *Histoire du Languedoc* de dom de Vic et de dom Vaissette, revue par le chevalier A. du Mège; *Histoire de Toulouse*, par d'Aldéguier, etc.

2. *Archives de Nevers*, par P armentier, 1842.

L'Anjou avait été vendu par le duc de Maillé-Brézé au prince de Condé qui, pour s'attacher un allié des Montbazon et des Guémenée, le duc de Rohan-Chabot, le lui céda et, par une munificence royale, refusa d'en recevoir le prix. Ce Rohan-Chabot devait d'autant plus de reconnaissance à Condé que c'était par le crédit de ce puissant protecteur que le Parlement avait prononcé en sa faveur dans le fameux procès contre Tancrède de Rohan, que la vieille duchesse de Rohan présentait comme son fils, afin de punir sa fille Marguerite de son union avec ce bel officier de fortune, Chabot.

La famille de Condé croyait pouvoir compter sur lui; mais la reconnaissance de l'ancien premier maréchal du duc d'Orléans avait diminué avec les dangers de sa position depuis la mort de son rival Tancrède, tué dans une escarmouche de la première Fronde; aussi, à la vue des succès de la cour en Normandie, en Bourgogne, ne répondit-il aux sollicitations pressantes de Lenet que par des vœux, sans prendre le moindre engagement. Il est vrai qu'il laissait La Rochefoucauld faire une tentative pour pénétrer en Anjou et surprendre Saumur. La province avait beaucoup souffert de ces conflits et, pour n'en citer qu'un exemple, les religieuses du couvent de la Fidélité à Saumur avaient été forcées par la guerre et l'épuisement de leurs ressources à se retirer dans l'abbaye de Fontevrault, et, à leur retour, n'avaient trouvé qu'une ville en ruine, foudroyée par l'artillerie de la citadelle [1].

Le Poitou avait été également troublé par les diverses

1. Eugène Berger, *la Fronde en Anjou*, dans la *Revue de l'Anjou et du Maine-et-Loire*; Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*; *Vie de madame Gautron, prieure de la Fidélité*, 1689; sur *Tancrède de Rohan*, voir un roman historique de ce nom par M. Henri Martin.

tentatives de La Rochefoucauld, qui s'était même avancé jusqu'à Lusignan; mais le maréchal de La Meilleraye l'avait obligé à la retraite. C'était pour la cour une conquête importante; au centre du royaume, cette province serait devenue redoutable entre les mains de la faction.

Le Berri avait aussi sa part des malheurs publics : les troupes royales s'avancèrent de tous côtés en se livrant au pillage autant par nécessité que par habitude. Le gouverneur, Saint-Aignan, avait en outre formé un régiment de trente compagnies, qui, disséminé dans les paroisses, vivait à leurs dépens; les habitants de Bourges se plaignaient en vain : le gouverneur faisait de belles promesses, mais les désordres continuaient toujours. De son côté, la garnison frondeuse de Montrond Saint-Amand multipliait ses courses dans un rayon assez éloigné, et allait même jusqu'aux portes de Moulins, ainsi que le prouve une lettre de M. de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais, au ministre Letellier[1]. Le Bourbonnais souffrit tellement que le souvenir en est resté dans la mémoire rancunière des paysans, qui se sont transmis la durable impression de ces souffrances par la tradition, seule histoire qu'ils connaissent encore. C'est aux dévastations des Polonais qu'on rapporte toutes les ruines qu'on rencontre dans le Bourbonnais, et dont la mention se

1. Archives du dépôt de la guerre, lettre du 14 septembre 1650. — Raynal, *Histoire du Berri*. Pour l'épisode des Polaques, voir le *Cabinet historique* de M. L. Pàris, lettre de M. Meilheurat (mai et juin 1860), et notre réponse (novembre 1860). On trouve dans le même recueil une anecdote curieuse qui fait connaître les habitudes de Saint-Géran : « Ce maréchal étant en son lit de mort fit son testament, dans lequel il ordonnait plusieurs restitutions. Une infinité de gens à qui il avait ôté le bien, ayant appris les bonnes dispositions du maréchal, vinrent le trouver pour avoir aussi leur part en ces restitutions. Mais Saint-Géran, voyant que pour restituer à tant de personnes son bien n'y pourrait suffire, déchira son testament et mourut sans avoir restitué à qui que ce soit. »

trouve naïvement racontée dans les *Registres paroissiaux du Donjon.*

« Le 1er février 1650, il passa par le Donjon environ 2,000 cavaliers que l'on dit être l'une des armées de M. le prince, qui avaient passé à Vichy et sont allés vers Bellegarde, conduits par M. de Coligny. M. le gouverneur et M. de La Ferté ont fait battre le tocsin partout pour empêcher les autres... Les habitants du Donjon et des paroisses depuis Vichy jusques à Digoin ont été commandés à prendre les armes et à se défendre et empêcher que les gens de guerre de M. le prince qui venaient par l'Auvergne ne puissent passer par le Bourbonnais pour aller à Bellegarde. Suivant ce commandement, les habitants ont fait de fortes barricades, se sont bien armés, faits de bons corps de garde et veillé jour et nuit, tellement que nos ennemis s'en sont retournés, et peu de temps après les habitants, *fracti bello fatis que repulsi,* ont abattu leurs barrières, quitté leurs corps de garde et retourné leurs armes au ratelier trop tôt, car le 16 mars 1650 sont arrivés au Donjon trois compagnies de cavalerie, qu'il faut nommer tyrans cruels et diables, lesquelles ont demeuré sept jours au Donjon et y ont fait les plus grandes extorsions, rançons et excès que personne ait connu ni ouï dire. On dit que c'est M. le gouverneur et M. de Gaumin, intendant à Moulins, qui nous ont envoyé ce déluge, afin de contraindre le pauvre peuple de payer toutes les tailles encourues depuis 1647, 1648, 1649. »

Un arrêté du Conseil du 16 août 1650 nous montre l'Auvergne pleine d'agitations : de tous côtés des assemblées illicites où on enrôle secrètement des soldats ; pour réprimer ces mauvaises dispositions, la cour permet au comte de Noailles, lieutenant général en la province, de lever un régiment de cavalerie et un d'infanterie, qui, comme toujours, vivront aux dépens du pays, et pour la levée desquels la province doit fournir une somme de 40,000 livres [1].

Si nous nous rapprochons de la Guienne et de la Provence, ces deux théâtres d'une guerre acharnée et sans

1. Registre du conseil d'État E1696, fo 98. — Ms., Arch. imp.

merci, le mal naturellement est plus grand. Par sa position géographique entre la Guienne et la Provence, et par son voisinage avec l'Espagne, qui mettait ce royaume ennemi en communication directe avec Condé, le Languedoc pouvait considérablement agrandir le champ des opérations militaires des princes rebelles : maître du Languedoc, Condé était maître de tout le Midi et en état de résister avec succès aux armes royales. Diverses raisons semblaient devoir entraîner cette province : gouvernement particulier du duc d'Orléans, dont la conduite fut des plus inconséquentes durant ces troubles ; pays d'États, elle avait des priviléges nombreux et importants à défendre contre la politique envahissante de l'administration centrale ; elle renfermait dans ses limites des territoires entiers, habités par des protestants, si faciles autrefois à soulever; l'humeur ardente de ses habitants, la haine invétérée du Sud contre le Nord, les souvenirs encore vivants de l'indépendance de Toulouse, capitale du duché d'Aquitaine ou du comté de Toulouse; tout, selon les apparences, paraissait devoir faire de cette province éloignée de Paris un centre d'insurrection. Nulle cependant ne demeura plus fidèle, malgré les calamités qui l'atteignaient ainsi que le reste de la France : outre un budget écrasant, elle eut aussi à subir les gens de guerre ; les registres du Parlement, les archives locales n'offrent à l'historien qui les parcourt que plaintes et doléances.

Les souffrances ont été telles pendant 1650, que le 7 février suivant le Parlement de Toulouse décrète un arrêt portant défense aux receveurs des tailles de les lever à main armée; leur enjoint de tenir en compte les dépenses que les gens de guerre ont causées; ainsi un

petit village, celui de Villaux-Savary, par exemple, a payé une contribution de 9,262 livres 8 sous; l'évêque d'Embrun, de son côté, se plaint au nom de tous les évêques et archevêques, et en particulier de ceux de Languedoc et de Guienne, « pour les logements et passages continuels des gens de guerre, dont les ecclésiastiques souffrent en leurs bénéfices, de telle sorte que plusieurs avaient été contraints de les abandonner par les surcharges des impositions qu'on leur avait fait payer en certaines provinces pour des droits d'aides et pour les octrois des villes au préjudice de leurs exemptions[1]. »

La Provence était toujours tourmentée à la fois par la peste et par sa querelle avec son gouverneur le comte d'Alais, devenu duc d'Angoulême par la mort de son père. On peut juger de la force du fléau par ce fait que les Provençaux, si jaloux de leurs libertés municipales, ne songèrent pas, en 1650, à l'élection des consuls à Marseille. Le 14 mars, le mal étant un peu moins grave, on fit ces élections, qui déplurent au gouverneur; aussitôt il envoya son gendre le duc de Joyeuse, pour lequel les Marseillais professaient une estime particulière, à cause de son père le duc de Guise. Ne sachant comment éconduire ce haut personnage sans manquer aux égards qu'on lui devait, les habitants eurent recours à un stratagème : on répandit le bruit que la peste recommençait avec plus de fureur; comme cette annonce n'avait pas

1. Ces plaintes du clergé se retrouvent partout : lors de l'expédition de Guienne, Mazarin décrète une somme de 200,000 livres à prendre sur tous les ecclésiastiques du royaume. Le *Recueil des délibérations de l'assemblée générale du clergé* nous fait connaître l'énergique opposition de l'archevêque de Reims, motivée sur la ruine de la province; l'évêque de Soissons déclare que son clergé ne pourra probablement pas payer les décimes, bien loin de fournir sa part de cette taxe extraordinaire, montant à 1667 livres 10 sous.

suffi pour mettre en fuite le duc, on fit passer devant ses fenêtres, avec les précautions usitées en temps de peste, tous les malades qu'on portait à l'hôpital et tous les morts des différents quartiers qu'on conduisait au cimetière. La ruse réussit à merveille : Joyeuse, frappé de frayeur, alla en toute hâte rejoindre son beau-père à Aix. Mais bientôt le duc d'Angoulême, mécontent d'avoir été ainsi joué, marcha contre la ville. Marseille était sur ses gardes : il dut renoncer à son projet de châtiment. Le Parlement, de son côté, avait confirmé l'élection et soutenait les Marseillais auprès du ministre; Mazarin, comprenant le danger de maintenir un gouverneur dans un pays où il était généralement détesté, et craignant de plus, comme les députés le lui représentaient, que ce gouverneur ne songeât à s'unir avec les princes et à leur livrer la ville, l'appela à Paris, et pour colorer cette disgrâce, manda en même temps le chef des mécontents, le comte de Carces (septembre 1650). Mazarin, selon son habitude, temporisa; sans approuver le duc d'Angoulême, il n'accordait cependant pas son changement aux demandes réitérées des Provençaux, et la Provence souffrait cruellement de ces incertitudes.

En Guienne, les affaires étaient encore en plus mauvais état: d'Épernon, toujours sûr de l'appui de Mazarin, avait refusé de livrer le commandement des troupes au maréchal de La Meilleraye, qui lui amenait des secours, et le chassa même de la province sans s'inquiéter des ordres du roi; bientôt, apprenant la prochaine arrivée de la cour, il poussa la guerre avec vigueur et vint camper aux portes de Bordeaux, où son arrivée jeta la consternation et la fureur. Dès lors on se laissa emporter en avant dans la révolte, et le Parlement rendit un arrêt

pour recevoir Bouillon et La Rochefoucauld dans la ville avec leurs troupes, et pour prier la princesse de Condé d'en lever de nouvelles, nécessaires à la défense de la ville. C'était l'autoriser indirectement à s'adresser à l'Espagne, ce qui eut lieu en effet : le plan des ducs étant de compromettre irrévocablement le Parlement, avant que la députation envoyée au roi à Libourne pût s'entendre avec la cour. Le 8 juillet, un envoyé d'Espagne faisait une entrée solennelle à Bordeaux, dans un carrosse à six chevaux, pendant que la flottille bordelaise accompagnait les frégates espagnoles jusqu'à Bacalan. Cette conduite constituait un crime de haute-trahison, puisqu'on était en guerre avec l'Espagne : aussi le Parlement essaya d'abord de se tenir à l'écart de ces négociations suspectes ; mais une émeute excitée par Bouillon, et que la princesse parvint seule à calmer, amena le Parlement à donner, le 10 juillet, l'arrêt d'union avec les princes. Peuple et Parlement se portèrent dès lors aux dernières extrémités : on arrêta qu'on protégerait comme par le passé la princesse, qu'on armerait pour la défense de la province ; qu'on écrirait au roi, sous forme de remontrances contre le cardinal ; qu'on le déclarerait ennemi de l'État dès qu'il entrerait dans le ressort de Bordeaux ; et, malgré la défense de la cour. on procéda à l'élection de nouveaux jurats tout à fait favorables à la cause de Bordeaux (1er août).

Cependant, le 25 juillet, on avait eu avis officiel de la marche du roi vers Bordeaux ; aussitôt le Parlement, monarchique même au milieu de ses excès d'audace, résolut d'envoyer une députation à Louis XIV pour le saluer, tout en portant une lettre ferme sur les alarmes que causait la venue de Mazarin. La députation fut reçue le 2

août : la harangue, énergique contre d'Épernon, était pleine de réserve à l'égard de Mazarin; la reine, sans s'arrêter à ce langage, exigea une déclaration formelle et écrite de rupture avec le duc de Bouillon, et demanda si elle pourrait entrer dans Bordeaux accompagnée des troupes qu'elle jugerait nécessaires pour la sûreté de sa personne et le soutien de la dignité royale. A Bordeaux, on aurait peut-être accepté ces conditions, si un acte de cruauté et de trahison, commis par ordre de Mazarin sur la personne du brave Richon, gouverneur de Vayres, n'avait ravivé toute la colère des Bordelais. Malgré les termes de la capitulation et le pardon du roi, obtenu par Mademoiselle, le ministre le fit pendre à la halle de Libourne. A cette nouvelle, on cria de toutes parts : « Plus de paix avec une cour asservie par Mazarin, » et le chevalier de Canolles, du parti royal, fait prisonnier dans l'île de Saint-Georges, fut pendu par représailles.

Des appuis arrivaient de tous côtés aux Bordelais : on apprit que le Parlement de Toulouse avait, par arrêt du 1er août, intercédé auprès de Leurs Majestés en faveur de la Guyenne, et exprimé la nécessité de remplacer d'Epernon par un autre gouverneur; le marquis de Cugnac annonça à Bordeaux la prochaine arrivée du maréchal de La Force, son aïeul, et de ses deux fils, les marquis de La Force et de Castelneau, suivis de 6,000 hommes, levés dans les Cévennes et à Montauban. La cour, de son côté, semblait reculer : par méfiance des Libournais, trop sympathiques à la cause de Bordeaux, et aussi par ennui, dit Mademoiselle, elle se transporta à Bourg. Cependant, l'attaque de la Bastide par le maréchal de La Meilleraye (25 août), quoique infructueuse, avertit les Bordelais qu'ils devaient se tenir sur leurs gardes; on travailla

aux fortifications. La princesse et ses dames allèrent en personne, chacune avec un petit panier, porter de la terre afin d'encourager les travailleurs; le duc d'Enghien, monté sur un petit cheval, se montrait à tous les ateliers de terrassements « tantôt pliant sous le faix d'une hotte chargée de terre, tantôt blessant ses tendres mains à porter des pierres que sa mère rangeait avec du ciment trempé de ses larmes, » dit une lettre des dames du Parlement de Bordeaux aux dames du Parlement de Paris. L'enthousiasme était tel que toutes les intrigues de Mazarin pour jeter la division entre le Parlement, l'hôtel de ville et les princes échouèrent complétement.

Le 30 août un arrêt du Conseil déclara « tous les Bordelais criminels de lèse-majesté, leurs propriétés confisquées » si, en trois jours, ils ne faisaient leurs soumissions; défense était faite à tous fonctionnaires des finances et de la magistrature de remplir aucune fonction dans ladite ville. Ces menaces, que nul effet ne pouvait suivre, ne servirent qu'à irriter Bordeaux; le Parlement y répondit par une apologie de sa conduite, qui était au fond un acte violent d'accusation contre d'Epernon et surtout contre Mazarin. Un caractère particulier distingue cette apologie entre toutes les pièces de l'époque : elle ne contient aucune proposition contraire à l'autorité royale: ce qui indique bien qu'à Bordeaux on n'était pas systématiquement rebelle, mais jeté dans l'insurrection par les mauvais traitements de d'Épernon et la détestable organisation du gouvernement.

La défense énergique de Bordeaux prouva encore mieux la haine contre Mazarin : au commencement de septembre, au bruit du tocsin, tout le monde s'arma, même 6,000 femmes, entre lesquelles il y avait beaucoup de

dames de qualité, munies de broches, de haches, de ce que la colère ou le hasard leur avait fourni ; une espèce de demi-lune, ou plutôt une élévation de terre de six pieds, sur laquelle on avait construit un parapet garni de barriques, résista douze jours! Après avoir perdu plus des deux tiers de son armée, composée de 6,000 hommes, Mazarin, sentant l'inutilité de ses efforts, conclut avec la ville une trêve de dix-huit jours pour laisser le temps des négociations; Bordeaux, de son côté, était épuisé, et d'ailleurs arrivait l'époque des vendanges, temps auquel, comme l'a remarqué Lenet, Bordeaux cesse d'être la *capitale de la Gascogne* pour devenir le premier entrepôt de vin. Aussi on parvint à s'entendre ; au bout de l'armistice, la trêve fut renouvelée, et les dames du Parlement de Bordeaux l'employèrent à écrire aux dames du Parlement de Paris une lettre où brille tout le feu d'une imagination gasconne et une sorte de galimatias sentimental. C'est la comédie après la tragédie : on trouve, à chaque ligne, le ton fanfaron de femmes qui ont pris part à une entreprise en dehors de leur vie habituelle, et qui veulent justifier ce titre *d'illustres amazones* que leur donne la réponse des dames de Paris ; « c'est avec les plumes de leurs casques qu'elles écrivent, et c'eût été avec le sang des ennemis, que les yeux des dames de Paris, remplis de douceur cependant, n'eussent pas été blessés de cette peinture. » Puis abondent les traits de l'ironie la plus fine et du sarcasme le plus mordant sur les exploits de l'armée du Mazarin ; un vif enthousiasme règne dans la peinture des combats qui ont toujours montré les Bordelais « assiégeans victorieux ou assiégés invincibles ; » elles terminent en faisant allusion à l'antique usage des Gaulois de remettre aux femmes la décision des jugements difficiles, et en souhaitant voir

les dames du Parlement de Paris « prononcer les oracles de la justice. »

Pendant l'échange de ces folies, l'intérêt avait des deux côtés préparé les esprits à la paix ; la princesse de Condé était dégoûtée de son contact forcé avec la populace qui, pour témoigner de son adhésion, hurlait des triolets obscènes contre Mazarin et madame Anne aux oreilles de la princesse, et la contraignait de les répéter en chœur avec son fils; aussi consentit-elle facilement à la paix sur des promesses évasives du ministre [1]. On accorda à Bordeaux amnistie complète, et à la princesse et aux ducs la permission de se retirer dans leurs domaines (5 octobre 1650). La révocation du gouverneur fut promise, mais non stipulée; d'Epinay-Saint-Luc remplissait l'intérim comme lieutenant-général. Les adieux de la princesse et du Parlement furent touchants ; Bordeaux paya les dettes de la princesse, et lui remit les pierreries qu'elle avait déposées en gage pour la sûreté d'un prêt de 150,000 livres. Le lendemain de ce départ, le roi entra solennellement avec toute la cour dans Bordeaux, et le Parlement lui adressa une harangue ainsi qu'à la reine, au duc d'Anjou et à Mademoiselle. Mazarin seul ne put rien

1. La *Correspondance inédite de Colbert*, que M. P. Clément doit publier sous les auspices du ministre des finances, et dont deux études, publiées dans la *Revue européenne* (15 avril et 15 mai 1861), font juger l'importance, prouve encore une fois que la cour ne faisait la paix que parce qu'elle était contrainte et avec l'arrière-pensée de reprendre un jour ce qu'elle concédait : « Mazarin, dit Colbert, ne sait comment aborder la reine pour lui annoncer cette nouvelle qui, assurément, lui donnera la fièvre; quant à lui, Mazarin, elle lui a été plus sensible que si on lui avait dit que son père avait été condamné à être pendu, ou qu'on l'eût condamné lui-même. » Trois jours après, Mazarin dit que la reine a pleuré en apprenant « cette ruine de la monarchie. » On comprend combien peu devaient durer des trêves ou des paix faites dans de pareilles conditions.

obtenir de l'aversion persistante des Bordelais, « ce que la reine sentit comme un outrage fait à sa personne, » dit madame de Motteville, la confidente qui n'ignore rien. Tous les honneurs furent pour mademoiselle de Montpensier. « Pendant les dix jours que la cour séjourna à Bordeaux, personne n'allait chez la reine; et quand elle passait dans les rues, on ne s'en souciait guère. Je ne sais si elle avait fort agréable d'entendre dire que ma cour était grosse, et que tout le monde ne bougeait de chez moi, pendant qu'il en allait si peu chez elle. » Ne semble-t-il pas qu'on découvre ici les premiers signes de cet esprit ambitieux qui rendit peu de temps après Mademoiselle l'héroïne de la seconde Fronde?

CHAPITRE XII

Réconciliation des deux Frondes. — Délivrance des princes; fuite de Mazarin. — Joie causée par la liberté de Condé en Guienne et en Bourgogne. — Le bon accord est bientôt détruit par la rivalité du duc d'Orléans et de Condé. — Retraite de ce prince à Saint-Maur; son départ pour le Berri, après la majorité du roi, est le signal d'une nouvelle guerre civile. — Efforts impuissants des missionnaires de saint Vincent de Paul contre la misère en Picardie et en Champagne. — Lettre collective de Fabert et de trois chefs d'armée protestant contre les excès des soldats. — État de la Normandie, de la Bourgogne, du Nivernais, d'Abbeville. — Arrêts inutiles du Parlement pour remédier au mal. — Inondations générales ou *année du déluge* (1651). — Cherté des blés. — Budget de l'Hôtel-Dieu en 1651. — Plaisirs de la cour.

Mazarin, vainqueur à Bordeaux, n'était pas moins heureux dans le Nord. L'héroïque défense du gouverneur de Mouzon pendant quarante jours fut le salut du ministre; fatigué de ce long siége, l'archiduc Léopold voulut prendre ses quartiers d'hiver en Belgique, ne laissant à Turenne qu'un gros corps de cavalerie et d'infanterie. Rethel était le poste avancé du rebelle français. Mazarin, avec son armée de Guienne, vient renforcer les troupes de du Plessis et assiége Rethel. Au bout de quatre jours, la ville se rend avant que Turenne ait pu remuer ses lourds alliés, et, par une nouvelle faveur insolente de la Fortune, deux jours après, du Plessis battait l'armée du célèbre guerrier, qui s'enfuyait jusqu'à Bar-le-Duc.

Aussi Mazarin, loin de relâcher les prisonniers, les avait envoyés au Havre pour les mettre à l'abri d'un coup de main. Après la victoire de Rethel, il crut n'avoir plus besoin des chefs de la Fronde, qui lui avaient fidèlement maintenu Paris tranquille pendant son expédition de Bordeaux, et refuse à Gondy le prix de l'alliance, le chapeau de cardinal tant souhaité. Le Parlement, séduit par l'adresse du Coadjuteur, se ressouvint tardivement de la déclaration d'octobre au sujet de la liberté des individus, et parla sévèrement de la « politique infortunée du ministre, cause de tous les maux [1]. » De son côté, pour se venger, Mazarin compara, dans l'intimité, le Parlement de Paris au Parlement d'Angleterre, et les principaux frondeurs aux Cromwell et aux Fairfax. Gaston d'Orléans répondit aigrement à ces insinuations; alors « la reine, violente d'elle-même, dit M. Michelet, et violente de servilité pour son heureux vainqueur, folle de son laurier de Rethel, met, selon ses habitudes, les ongles au nez de Monsieur, qui se sauve éperdu, jurant qu'il ne remettra jamais les pieds chez cette furie » (31 janvier 1651 [1]).

1. « En comparant les malheurs qui sont arrivés depuis le 18 janvier 1650 avec la conduite précédente des affaires, il est facile de porter un jugement sur cette politique infortunée, cause de tous nos maux. Depuis ce jour fatal, nous n'avons eu que divisions d'esprit, guerres civiles et déchet à l'autorité... Votre Parlement a cru que dans une occasion si importante, la postérité lui reprocherait avec justice d'avoir dénié son intercession aux plaintes de deux princes du sang et du gouverneur de Normandie, et de n'avoir pas pris connaissance de leur emprisonnement, qui semble destiné à être perpétuel et prive la France du secours qu'elle devait espérer et attendre de leurs services et de leur courage... Les pierres qui les renferment sont capables d'élever leurs plaintes si haut qu'elles seront entendues dans toutes les provinces. Si cette détention avait pour motif un secret d'État et un mystère, nous garderions le silence, mais la lettre de cachet envoyée à toutes les compagnies au moment de leur emprisonnement ne les accuse que de choses légères, les justifie de toutes sortes de crimes et porte témoignage de leur innocence. » Discours du premier président Molé (20 janvier 1651). Barante,

Ce fut le signal et le prétexte de la rupture entre les anciens alliés et l'occasion de la réconciliation des deux Frondes. Conti devait en payer les frais en épousant l'ancienne maîtresse du Coadjuteur, mademoiselle de Chevreuse. Gaston enjoint aux maréchaux de France, aux prévôts, aux échevins et aux chefs de la garde bourgeoise, de n'obéir qu'à lui, en vertu de sa charge de lieutenant général du royaume. La cour est bientôt déserte : une tempête furieuse éclate dans le Parlement lorsqu'on y apprend le langage de Mazarin; la noblesse, et même le clergé, tous réunis à Paris pour son assemblée quinquennale, suivent leurs deux chefs, le duc d'Orléans et le Coadjuteur, aux Cordeliers et aux Augustins. Le Parlement, toutes chambres assemblées, rend un arrêt par lequel il demande la liberté des princes, ordonne de n'obéir qu'au lieutenant-général, ce qui était anéantir de fait la régence, et prie la reine de renvoyer le cardinal. Le peuple, de son côté, dans une violente émeute, menace la vie de Mazarin. Anne, furieuse, entoure de soldats le Palais-Royal, déclare qu'elle ne commettra pas « la même faute qu'avait faite le roi d'Angleterre, en abandonnant son ministre à la rage publique. » Abasourdi de tant de coups soudains, Mazarin se mit de côté pour laisser passer la tempête, quitta Paris le 6 février 1651, et se rendit à Saint-Germain, où il devait attendre la reine, si elle ne réussissait pas à tout conjurer.

A la nouvelle de la fuite de son ennemi, le Parlement

le Parlement et la Fronde. — Ce discours s'élevait à la hauteur d'un événement important; Molé forçait la main à la reine et la mettait dans l'impossibilité de refuser la liberté des princes. Mazarin et la cour devaient renoncer à tout espoir de négociation : c'était une amnistie pleine, entière, une délivrance immédiate, sans conditions, qui devait suivre ce langage.

lance un arrêt de bannissement contre lui, ses parents et ses domestiques. Le conseil du roi approuve l'arrêt; ordre est adressé au cardinal de quitter le royaume avant la fin du mois : ce délai passé, il est enjoint à tous de lui courir sus. Voyant les événements se précipiter avec une telle fureur, la reine veut s'enfuir et rejouer encore le même jeu qu'au commencement de la Fronde à Ruel et à Saint-Germain; mais, à deux reprises, Gondi, avec les milices bourgeoises, la retient prisonnière dans son palais. Mazarin, découragé, n'essaye plus de résister et court au Havre délivrer lui-même les princes; peut-être espérait-il par là arriver à la désunion des deux Frondes, ou au moins persuader à ses anciens prisonniers que c'était à lui qu'ils étaient redevables de leur délivrance, et les lier ainsi par la reconnaissance dans un premier moment de surprise. Un projet de traité entre les princes et la cour que nous avons trouvé dans les portefeuilles de Fontanieu donne quelque vraisemblance à cette conjecture[1]; mais il perdit bientôt toute espérance devant les

1. Articles et conditions sous lesquelles le roi, par l'avis de la reine régente, sa mère, et de M. le duc d'Orléans, veut et entend que MM. les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville soient mis en liberté hors la citadelle du Havre, où ils sont présentement détenus, et ce, sans aucun délai, et incontinent qu'ils s'y seront soumis et les auront signés :

1° MM. les princes et le duc de Longueville déclarent qu'ils n'ont fait aucune ligue, traité ni association, soit au dedans, soit au dehors du royaume, avec qui que ce soit, contre le service de Leurs Majestés, et si aucuns de leurs parents et amis en ont fait sous leurs noms, ils déclarent qu'ils les désavouent et y renoncent;

2° MM. les princes et duc promettent de bonne foi de remettre aux mains du roi, dans trois mois, la ville et citadelle de Stenay, comme aussi incontinent et sans délai de faire sortir la garnison de Mouzon et ceux qui commandent dans la place, et de la remettre aux mains de l'exempt et au garde qu'il plaira au roi, qui y demeurera avec douze mortepayes seulement, lesquels seront soldés aux dépens du roi; ledit exempt se chargera par inventaire des munitions de guerre, canons et armes qui se trouveront dans la place, lesquels le roi promet de faire rendre et re-

décrets du Parlement de Paris et le mécontentement de la Normandie, furieuse d'obéir au comte d'Harcourt. Ce chef qu'elle avait autrefois repoussé, ne se sentant pas aimé, se vengeait par un appareil redoutable d'autorité : il était toujours entouré de cent gardes que la province payait 24,000 francs, et qui, « se répandant dans le pays, vivant aux dépens du peuple, incommodant à l'excès et violentant les habitants, faisant insolemment des levées

mettre entre les mains du prince de Condé dedans deux ans, avec toutes les armes, canons et munitions, et sans qu'il soit rien innové dans l'état de la place et fortifications;

3° Les princes ne pourront être remis dedans les places du gouvernement desquelles ils étaient pourvus lorsqu'ils ont été arrêtés, que quatre ans après la majorité du roi;

4° Le duc de Longueville se démettra entre les mains de S. M. du gouvernement de Normandie, ensemble de toutes les places du gouvernement dont il était capitaine et gouverneur particulier, moyennant quoi S. M. promet lui donner et le pourvoir des gouvernements de Guienne ou de Provence, en cas que le comte d'Alais s'en veuille démettre, au choix et option de S. M., et aux mêmes conditions de survivance qu'il avait pour le gouvernement de Normandie, et ce incontinent et sans délai, ensemble l'indemniser et faire payer de ce qu'il a avancé et déboursé pour la récompense du château de Dieppe, lorsqu'il fut fait gouverneur de Normandie;

5° Promet en outre S. M. de faire payer aux princes et au duc tout ce qui se trouvera leur être dû de leurs gages, appointements, pensions et autres dettes de quelque nature et condition qu'elles soient, et ce en cinq payements, dont ils seront assignés sur les années 1651, 1652, 1653, 1654 et 1655;

6° Les princes ne pourront aller en leur gouvernement de Bourgogne, de Champagne et de Berri que deux ans après la majorité de S. M.; néanmoins, jouiront de tous les honneurs, autorités, droits, appointements et gages appartenant aux charges et gouvernements, et en feront les fonctions comme ils faisaient auparavant leur détention, et pour les gouvernements particuliers des places, jouiront seulement des appointements de capitaine et gouverneur particuliers d'icelles;

7° Les princes et duc promettent aussi qu'incontinent madame la duchesse de Longueville renoncera à tous traités, ligues et associations dedans lesquels elle peut être entrée et avoir fait avec les Espagnols, ennemis de cet État, ou autres, tant dedans que dehors le royaume;

8° S'emploieront les princes de bonne foi pour faire que M. le maréchal de Turenne et autres sujets du roi qui sont sortis hors de leur devoir

de denrées à leur profit, causant du désordre dans les paroisses, se conduisaient en voleurs avoués. »

A peine Mazarin venait-il de rendre la liberté aux princes, qu'un arrêt du Parlement de Rouen lui enjoignait de sortir de la province, et, après quelques hésitations, le malheureux quittait successivement le Havre, Dieppe, Abbeville, Doullens; et de Sedan, où il reçut pendant quelques jours une bonne hospitalité chez son ami l'honnête et loyal Fabert, il se retirait à Bruhl, dans l'électorat de Cologne. Rien de plus rapide que tous ces événements; la roue de la Fortune tournait avec une mobilité effrayante pour ceux de ses favoris qui cherchaient à s'y attacher : la révolution, en effet, avait éclaté le 26 août 1648; en janvier 1649, la cour se retirait à Saint-Germain, au risque de ne plus rentrer à Paris; en avril, l'épée de Condé imposait le traité de Saint-Germain, et le roi revenait en octobre. Bientôt Mazarin se croyait assez fort pour arrêter, en janvier 1650, Condé, Conti et Longueville; un an après il était

et se sont joints avec les Espagnols, fassent les mêmes déclarations et renonciations que dessus, et même aux traités qui pourraient avoir été faits par Lusignan et autres avec les Espagnols ou autres depuis le traité de Bordeaux;

9° Oublieront les princes et duc de Longueville tous les mécontentements qu'ils pourraient avoir contre qui que ce soit pour raison de leur détention.

Fait à Paris le 10 février 1651.

Signé : Anne, Gaston et Phelippeaux.

Deux lettres de la reine et de Gaston à M. de Bar, maréchal des camps et armées du roi, commandant au Havre, lui enjoignant de mettre en liberté les prisonniers, accompagnent cette pièce, dont l'original est a la Bibliothèque royale, où il a été remis par le R. P. Pernaud, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martin des Champs. Portefeuille Fontanieu 491. Ms.

obligé de délivrer lui-même (février 1651) ses ennemis et de quitter la France. Au bout de huit mois, Mazarin rentrait avec une armée au secours de la royauté; mais il fallut deux années de négociations, d'intrigues, d'attente, il fallut les fautes qu'amenèrent l'indécision du duc d'Orléans, l'emportement de Condé ; il fallut la ruine de la France entière pour que Mazarin, après avoir ramené par la main, jusqu'aux portes de la capitale, le jeune roi, pût lui-même reprendre au Louvre cette place qu'il avait timidement abandonnée. Désormais il régnera en maître absolu de la fortune publique jusqu'au dernier jour de sa vie.

Un an d'absence et de captivité avait suffi pour que le peuple oubliât ses anciens griefs contre Condé, et la même joie qui avait accompagné son arrestation accueillit partout sa délivrance. A Bordeaux, l'allégresse alla jusqu'à la folie : on fit des Mazarins de paille et de toile peinte qu'on habillait de la façon la plus grotesque, et qui, après avoir servi de divertissement, étaient brûlés dans les places publiques; de tous côtés pleuvaient *Mazarinades* et *Archimazarinades*. La lettre qu'on écrivit au prince, en réponse à la nouvelle que la princesse donnait de l'élargissement de son mari, témoigne des sentiments de cette ville :

« Monseigneur, il est difficile que la réjouissance soit modérée, quand la douleur a été extrême. La ville de Bordeaux, qui avait presque succombé sous la violence du déplaisir de voir V. A. en captivité, se trouve encore moins capable de supporter les excès de la joie que votre liberté lui cause... Ces faiblesses sont illustres, puisqu'elles sont les effets de la passion qu'elle a pour un prince qui est l'admiration de tout le monde... Ce sentiment est aussi universel qu'il est extrême. C'est, assurent-ils, une joie sincère, car ils ne mettent « de l'artifice que dans les feux qu'ils lancent des théâtres et des pointes des clochers... Tels sont, monseigneur, les petits témoignages de la grande affection qui nous attache à

vos intérêts et qui se rendront bien plus sensibles, lorsque notre passion sera animée par l'honneur de votre présence. Ce sera alors que ce peuple, qui voit avec tant de plaisir vos prisons brûler au milieu de ses feux de joie, aura le bonheur de voir ici celui qu'elles lui ont si longtemps ravi. »

Une lettre de remercîments de Condé et de Conti vint assurer les jurats et le Parlement de leur reconnaissance et leur rappeler que les intérêts de la ville leur étaient aussi chers que les leurs propres. C'était donner et prendre des gages d'avance pour la future insurrection. Le lien devint encore plus fort lorsqu'à la suite d'intrigues nouvelles du duc d'Épernon pour reprendre son gouvernement, il y eut une petite émeute et une lettre du Parlement demandant un nouveau gouverneur. Condé leur fut accordé par suite d'un échange des gouvernements de Bourgogne et de Guienne entre M. le prince et d'Épernon (6 mai 1651).

En Bourgogne, la réaction avait été d'autant plus facile que Mazarin, sacrifiant Millotet en échange de deux lettres de Condé cédées par le président Bouchu, et qui pouvaient être utiles au ministre pour le projet de mariage de sa nièce avec le duc de Candale, fils de d'Épernon, avait laissé au pouvoir Bouchu et les principaux amis de Condé. L'autorité royale était si peu rétablie, qu'après la capitulation de Seurre le roi avait couru quelques dangers de la vie à Dijon : trois hommes déguisés forçèrent la porte d'un arsenal établi à Petit-Clairvaux, où avaient été amenés cent cinquante tonneaux de poudre pris sur Gallas en 1636. Déjà ils étaient parvenus à mettre le feu à un de ces tonneaux; mais l'humidité du lieu et de la poudre, causée par l'inondation du torrent de Suzon, fit qu'on eut le temps d'éteindre l'incendie. Si ce projet eût réussi, la moitié de la ville eût sauté, et avec elle le *Logis-du-Roi*, où étaient alors Louis XIV et toute

sa cour. Le Parlement informa sur cette affaire, dont le mystère n'a jamais été éclairci[1].

On comprend qu'en Bourgogne la joie de la délivrance alla chez les partisans du prince jusqu'à l'oubli du devoir. A Saint-Etienne de Dijon, lors du *Te Deum* chanté en réjouissance de cet événement, on supprima l'*Exaudiat*, la prière pour le roi; pendant ce temps un mannequin de paille représentant la Fronde était enterré devant l'église, couvert de toutes sortes d'immondices, après avoir été traîné processionnellement par un cortége de femmes. Bouchu avait fait prendre les armes à ses amis et était descendu dans la rue avec son fils, sa fille et d'autres dames du Parlement, tous parés de rubans isabelle, couleur de la livrée du prince de Condé. De là, au son des instruments, on s'était porté devant la porte de Millotet, où l'on avait tiré des coups d'arquebuse; aussi intrépide devant l'émeute que sur son siége, l'avocat-général était sorti armé d'une pertuisane, et s'avançant vers les plus audacieux : « Venez, canailles, leur dit-il, vous ne tuerez pas votre maire au coin de son feu. » Ces paroles énergiques firent reculer les plus hardis, et la démonstration s'en prit aux armes du duc de Vendôme, que le fils Bouchu fit détruire partout.

Les mauvais jours semblaient revenus : la milice licenciée s'était reformée d'elle-même et avait rappelé ses anciens officiers; le désordre était tel que l'intendant de la province, Laisné de la Marguerie, doué cependant d'une certaine fermeté, avait cru devoir prendre la fuite, comme compromis par sa lutte contre le Parlement de Bourgogne, qui entrait en révolte ouverte et imitait le

1. Lacuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne.*

Parlement de Paris dans ses décrets d'anathème contre Mazarin (8 mars 1651). Sur ces entrefaites eut lieu l'échange des gouvernements; avant de partir, Condé avait triplé les forces de ses amis par les troupes qu'il avait fait venir. Ceux-ci, comme le remarque Millotet dans ses Mémoires, devaient devenir les amis du nouveau gouverneur, et Condé devait accepter à son tour ceux que ce dernier avait laissés en Guienne.

Partout les princes avaient rencontré la même joie, qui partout prenait sa source dans l'espérance de la paix. Il semblait que personne n'eût plus rien à demander; mais ce calme apparent allait déchaîner des tempêtes furieuses: la guerre n'avait jamais été plus imminente. Après la victoire, toutes les prétentions rivales se dressent; ceux qui étaient alliés pour la lutte redeviennent des ennemis pour le partage du pouvoir. Qui gouvernera la France? Pour la reine, un autre ministre que Mazarin ne pouvait que déplaire, et toute sa conduite devait tendre à le ramener. On s'en aperçut bientôt : le texte de l'édit que le Parlement avait demandé contre Mazarin ranima l'indignation; la rédaction indiquait visiblement les regrets d'Anne, et l'espoir qu'elle conservait. Le Parlement demanda qu'on ajoutât un article pour exclure formellement des conseils du roi les cardinaux, comme prêtant serment à un prince étranger; de là, une enquête « contre cette injure faite à l'Eglise » de la part du clergé encore réuni. Ce coup frappant indirectement le Coadjuteur dans ses espérances. il sut faire prononcer contre ce projet le duc d'Orléans, qu'il menait à sa fantaisie; le Parlement insista, mais la reine traîna l'affaire en longueur. espérant arriver à ses fins en jetant des brandons de discorde entre ses ennemis.

Ce n'était pas le seul entre les anciens et les nouveaux alliés : pour obtenir la délivrance des princes, une assemblée de la noblesse était venue en aide au Parlement et s'était réunie à Paris aux Cordeliers ; le nombre des adhérents se composait d'environ 800. C'était une occasion magnifique de réclamer les priviléges compromis ; on ne la laissa pas échapper : l'assemblée demanda la convocation des États-Généraux afin de réprimer les usurpations ministérielles, et obtint bientôt la jonction de l'assemblée du clergé ; on fit même une tentative auprès de l'hôtel de ville qui représentait la bourgeoisie. On voulait ainsi d'avance former une sorte d'États-Généraux au petit pied ; mais on ne put entraîner la municipalité. Les attaques contre le Parlement n'étaient pas moins violentes que contre le ministre : « La France, disait Gillebert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges, est un corps composé de trois membres, le clergé, la noblesse et le tiers-état ; un quatrième membre ne peut se joindre au corps sans qu'il en résulte un monstre horrible. » Messieurs de la noblesse tenaient même langage : « Il est honteux que, par le renversement des anciennes lois, de jeunes écoliers deviennent au sortir du collége des arbitres de la fortune publique, par la vertu d'une peau de parchemin qui leur coûte 60,000 écus ! » Le Parlement, ainsi menacé, demanda la dissolution de l'assemblée irrégulière de la noblesse, et s'apprêta à la foudroyer de ses arrêts pendant que la noblesse délibérait sur la proposition de jeter à la rivière le premier président. La reine intervint enfin sur les vives représentations du duc d'Orléans, et promit aux deux assemblées la convocation des États-Généraux, d'abord pour le 1er octobre, puis pour le 8 septembre, c'est-à-dire le lendemain de la majorité du

roi, espérant bien faire annuler sa promesse par Louis devenu majeur. La noblesse fut obligée de se séparer, ne se sentant pas soutenue : le duc d'Orléans en aurait bien eu l'intention, mais ne voulait pas se brouiller avec le Parlement; le prince de Condé, comme la reine, craignait que les États réunis n'abolissent l'ordonnance de Charles V, fixant la majorité à treize ans, et ne donnassent l'autorité au duc d'Orléans, oncle du roi, plutôt qu'à lui Condé, simple prince du sang.

Cette rivalité entre les deux princes, qui se ménageaient cependant, se retrouvait partout. Grâce à cette lutte, la reine espérait ramener le cardinal Mazarin, qui ne cessait de la diriger du fond de son exil. A peine avait-il été hors de Paris que Le Tellier, secrétaire d'État à la guerre, lui avait fait passer un chiffre particulier pour une correspondance détaillée et régulière; Servien, de Lyonne, Brienne, l'abbé Fouquet et Colbert lui servaient aussi d'intermédiaires auprès de la reine. Châteauneuf, ministre imposé à Anne après la fuite de Mazarin, ne fut pas longtemps à s'apercevoir de toutes ces intrigues, et les dénonça au Parlement par l'organe du duc d'Orléans, « Tant qu'ils seront auprès de la reine, l'esprit de Mazarin régnera toujours, si son corps est absent. » Loin de céder, Anne, profitant de la division de ses ennemis, renvoie Châteauneuf, et sur les avis de Mazarin, le remplace par Chavigny, ami de Condé et ennemi acharné du cardinal, donne les sceaux à Molé, qui garde en même temps la première présidence, et appelle le chancelier Séguier comme chef du conseil.

A ce coup d'État de la reine, les Frondeurs se réunissent le soir chez le duc d'Orléans. Là, Gondy propose immédiatement de soulever le peuple; Condé et Beaufort que

des intrigues de femme rattachaient à sa cause, s'y opposèrent. C'était le commencement de la rupture des deux Frondes; elle fut consommée le lendemain, lorsque Condé, avec ses habitudes brutales, retira la parole de mariage échangée entre Conti et mademoiselle de Chevreuse.

Les deux Frondes séparées, la reine voulut regagner le duc d'Orléans et le Parlement: elle accorde au premier le renvoi de Molé qu'elle remplace par Séguier, et au Parlement la déclaration qui excluait les cardinaux des conseils du roi. Forte de ce double appui, elle chicane Condé à propos des faveurs énormes qu'il avait extorquées pour lui et ses amis, comme prix de son alliance; la main de Mazarin se devinerait facilement dans toutes ces intrigues, si des lettres ne la montraient surabondamment. « Tout vaut mieux, écrit-il à la reine, que d'accorder à M. le Prince ce qu'il demande; s'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. »

On ne sait vraiment comment raconter cette époque: intrigues, promesses violées, paroles données à deux partis à la fois, voilà les moindres méfaits de tous ces princes et de ces prélats; un pas de plus dans cette voie, et ils nouent des négociations avec l'étranger, appellent les armées dans nos provinces qu'ils désolent: et pour quels motifs? Gondy veut venger son ancienne maîtresse que Conti a rebutée et qu'un agent de Condé, le savetier Maillard, a outragée publiquement; Condé ne prétend pas à moins qu'à traîner à sa suite une clientelle de gouverneurs de villes ou de provinces, qui, à son appel, seront toujours prêts à lever l'étendard de la révolte et à imposer les volontés de leur patron au chef de l'État, qu'il soit ministre, reine ou roi; Orléans ne veut céder en rien à son cadet Condé; madame de Longueville craint la sévé-

rité d'un époux outragé; la guerre civile, en la forçant de courir d'un bout de la France à l'autre ou chez l'étranger, peut seule retarder son retour en Normandie, sa réintégration sous le toit conjugal si fastidieux pour elle[1].

Pour balancer l'influence de Condé, la reine avait besoin du duc d'Orléans; mais on ne le possédait jamais qu'en gagnant le favori qui faisait mouvoir ce pantin politique. Dans le moment c'était le Coadjuteur; on le gagna facilement par l'appât du chapeau rouge toujours promis et jamais donné, et par les caresses que la reine faisait à la jeune Chevreuse « qu'elle baisait sur les deux joues. » La vengeance que demandaient les deux Chevreuse n'était rien moins que l'assassinat de Condé; de Retz refusa; il consentait à faire arrêter le prince chez le duc d'Orléans. Condé, averti des dangers qu'il courait, se retire dans la nuit du 5 au 6 juillet 1651 dans son château de Saint-Maur près de Vincennes, où il est bientôt rejoint par sa sœur, son frère et ses principaux partisans; de là, il déclare à l'envoyé de la reine, le maréchal de Grammont, qu'il ne peut plus se fier à la parole d'Anne d'Autriche, et charge son frère Conti de faire la même déclaration au Parlement et de demander l'expulsion de Le Tellier, de Servien et de Lionne. Si le Parlement de Bordeaux s'associait de tout cœur aux plaintes de Condé,

1. Madame, mère du régent, dans sa *Correspondance*, raconte avec sa causticité ordinaire un mot assez piquant de madame de Longueville : « Madame de Longueville s'ennuyait extrêmement en Normandie, où était son mari. Ceux qui étaient auprès d'elle lui dirent : — Mon Dieu, madame, l'ennui vous ronge, ne voudriez-vous pas quelque amusement? Il y a des chiens et de belles forêts; voudriez-vous chasser? — Non, dit-elle, je n'aime pas la chasse. — Voudriez-vous de l'ouvrage? — Non, je n'aime pas l'ouvrage. — Voudriez-vous vous promener ou jouer à quelque jeu? — Non, je n'aime ni l'un ni l'autre. — Que voudriez-vous donc? lui demanda-t-on. Elle répondit : — Que voulez-vous que je dise? *je n'aime pas les plaisirs innocents.* » Lettre du 31 mai 1718. Edit. Charpentier.

celui de Paris n'entrait qu'avec répugnance dans cette voie : malgré sa haine contre Mazarin, il trouvait que c'était empiéter sur les droits de la royauté que d'exiger le renvoi de trois ministres parce qu'ils déplaisaient à un prince; aussi le premier président blâma-t-il Condé en disant que « ces retraites des princes étaient souvent le commencement des guerres civiles. » Cependant l'indécision ordinaire du duc d'Orléans, malgré les sollicitations de Gondy, força la reine à céder encore : ses ministres furent renvoyés, mais elle éloigna en même temps Chavigny, l'ami de Condé; le prince rentra à Paris, et ne fit de visite au Palais-Royal que sur un arrêt formel du Parlement.

Anne d'Autriche, exaspérée de cette insolence, et sollicitée à une rupture par Mazarin, résolut d'accabler Condé : Châteauneuf et le président de Bellièvre rédigèrent un mémoire acerbe que la reine envoya au Parlement. Pour atteindre plus sûrement l'ennemi, elle sacrifiait en apparence l'ami : la déclaration « protestait de la résolution que le roi et la reine ont prise d'éloigner pour toujours le cardinal Mazarin du royaume, » mais en même temps examinait sévèrement la conduite de Condé; on l'accusait de négociations avec l'archiduc Léopold et le comte Fuensaldagne, commandant de l'armée espagnole dans les Pays-Bas, et d'avoir, pour faire échouer la campagne de Picardie, refusé de réunir à l'armée royale les régiments qui dépendaient de lui ou de Conti. Au Parlement, Condé cria à la calomnie et accusa Gondy d'être l'auteur du factum, des collisions sanglantes furent sur le point de s'engager dans le sanctuaire de la justice. La Rochefoucauld saisit traîtreusement Gondy entre deux portes et allait l'étouffer, si M. de Champlâtreux, fils du

premier président, ne fût venu délivrer le Coadjuteur au moment même où un des spadassins à gages de Condé s'avançait un poignard à la main. A l'occasion de ce guet-apens, ce fut encore dans la salle une nouvelle scène de violences, d'invectives entre La Rochefoucauld, le Coadjuteur et son ami le duc de Brissac. Les présidents se jetèrent entre les deux partis, suppliant l'un « par le sang de saint Louis de ne pas souffrir que le temple, où ce saint roi avait établi le Parlement pour la conservation de la paix et de la justice, fût ensanglanté, » et l'autre « par son sacre épiscopal à ne pas contribuer au massacre du peuple que Dieu leur avait commis. »

La ville fut épouvantée de cette scène et des suites qu'elle aurait inévitablement amenées; comme le disait M. le Prince : « Paris a failli être brûlé : quel feu de joie pour le Mazarin; et ce sont ses deux ennemis capitaux qui ont été sur le point de l'allumer! » La reine, qui voyait que cette division des chefs ramènerait sûrement Mazarin, ne voulut écouter aucun des avertissements du duc d'Orléans et de Molé; ce fut à la dernière extrémité qu'elle défendit à Gondy de retourner au Parlement. Condé triomphait encore : il exigea une déclaration qui reconnut calomnieuses toutes les accusations portées contre lui, ou un jugement, s'il était reconnu coupable. La reine ne pouvait s'y déterminer; Condé menaçait de partir pour le Berri, où se trouvait déjà la princesse au milieu de ses amis, prêts à la guerre civile. Mazarin alors décida la reine à se rendre au désir du prince. « Donnez, écrivit-il, toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout est bon, pourvu que vous l'amusiez et l'empêchiez de prendre son essor. » La déclaration fut octroyée par la reine; et le Parlement profita de l'occasion pour

faire renouveler une nouvelle déclaration contre le cardinal Mazarin (5 septembre).

Deux jours après, le roi avait treize ans et un jour, et, par l'ordonnance de Charles V, devenait majeur et capable de gouverner; le Parlement, « garni de pairs, » était au grand complet, sauf le prince de Condé qui, dans une lettre, motivait son absence sur les calomnies de ses ennemis. L'enregistrement de sa justification, dans cette séance, ôtait tout prétexte à cet acte d'insubordination. Mais le moindre mécontentement, un changement dans le ministère suffisait à Condé. La reine, en effet, avait rappelé à la tête du conseil Châteauneuf, rendu la surintendance à La Neuville qui, en échange, avait envoyé à Mazarin dans la détresse, une grosse somme d'argent; enfin Molé, qui conservait en même temps la présidence du Parlement, avait repris les sceaux.

Ce changement de ministère ôtait à Condé toute espérance d'imposer les conditions d'une réconciliation; aussi, dans un conseil tenu à Chantilly avec ses principaux alliés, Conti et les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, il consentit à partir pour le Berri. L'historien impartial qui examine la conduite du prince de Condé dresse forcément contre lui un acte d'accusation : sous peine de mentir à sa conscience et à la vérité, il doit déclarer que Condé s'engageait dans la guerre civile, faisait tous ses efforts pour y entraîner la France, seulement parce qu'il ne pouvait supporter une autorité au-dessus de la sienne; il voulait être le premier du royaume, disposer à son gré pour ses amis et ses créatures des honneurs, des dignités, des places fortes, des gouvernements. A ces conditions, il eût consenti à laisser Mazarin, Orléans, de Retz ou tout autre, gouverner ce pays, pour l'admi-

nistration duquel il ne se sentait ni la moindre inclination ni la moindre capacité. (Octobre 1651.)

Avant de nous engager dans cette nouvelle guerre civile, sondons encore une fois l'abîme de misères où chaque pas nous fait descendre plus profondément. Si on s'en souvient, l'enquête de 1650 était terrible : partout le dénûment le plus complet, la maladie, la faim, la misère, en un mot, sous ses plus hideux aspects; le seul secours est celui qu'apportent, dans ces lieux désolés, les soins, les aumônes des Pères de la Mission. L'ordonnance royale que nous avons citée plus haut en reconnaissant Vincent de Paul pour le chef de cette assistance publique, est, nous l'avons remarqué, plutôt un aveu de la faiblesse et de l'impuissance royale qu'une organisation régulière; pas plus après qu'avant l'ordonnance, les pauvres missionnaires n'eurent pouvoir de secourir tranquillement ces provinces. Aussi tous leurs efforts ne purent aboutir qu'à adoucir les souffrances, à préserver de la mort un petit nombre de ces malheureux; l'activité charitable qui se fait remarquer dans la correspondance du fondateur de la mission, les récits déchirants des *Relations*, tout en prouvant le zèle, montrent en même temps combien cet admirable dévouement produisait peu, en présence d'un mal qu'il n'était donné à aucune force humaine de pouvoir arrêter; leur mérite, c'est d'avoir espéré contre toute espérance.

Le 8 mars, Vincent écrivait à M. Coglée, un de ses prêtres alors à Sedan : « Je ne croyais pas tarder si longtemps à vous envoyer le prêtre dont vous avez besoin; la cause de ce retardement est la désolation de ces frontières de Picardie et de Champagne où nous avons seize ou dix-huit personnes qui travaillent au soulagement des peu-

ples, et particulièrement le prêtre que nous vous avions destiné, et il faudra les y laisser jusqu'à ce que la saison adoucie modère les misères de ce pays-là..... Tâchez de vous faire, par ces raisons, dispenser du synode; priez le grand vicaire de Reims d'avoir pour agréable que vous continuiez vos assistances à la paroisse, à cause du surcroît de peuples et de malades réfugiés, qui font qu'à peine le petit nombre de prêtres que vous êtes peut suffire. »

Malgré le feu de charité qui leur faisait faire des prodiges, se multiplier à l'infini, que pouvaient faire ces seize ou dix-huit hommes contre des maux infinis aussi et sans cesse renaissants? Dans les villes et les villages, toujours même misère, des troupes royalistes ou frondeuses, aussi redoutées les unes que les autres; à Marle, nous les voyons se chauffer avec les maisons des faubourgs qu'ils démolissent.

« De sorte que des 250 maisons qui existaient à leur arrivée, il y en eut plus de 100 entièrement démolies et ruinées, avec 100 auxquelles il y est demeuré fort peu de chose, et le reste plus de moitié gâté, outre quoi il y a eu aux faubourgs plus de 200 corps de bâtiments, soit granges, étables et autres, qui ont été démolis entièrement, soit pour faire les huttes du camp, soit pour brûler, ce qui a fait qu'ils ont été obligés de mettre quantité de chevaux dans les églises Saint-Martin et Saint-Nicolas, et jusqu'au coin des autels. Il y a eu aussi 20 maisons dans l'enclos de la ville qui ont été démolies et ruinées, de sorte que la perte totale se monte à plus de 150,000 livres. » Après la destruction venait le pillage, organisé en bandes « d'environ 1,500 hommes de guerre, tant de pied que de cheval, qui étaient le plus souvent conduits par les officiers, les tambours battant..., au moyen de quoi il ne s'est fait aucun labourage à cinq ou six lieues des environs de Marle. En outre, les principaux officiers ont exigé grandes sommes des habitants pour se rédimer du pillage; » puis les visites domiciliaires, sous prétexte de se procurer du blé dont « ils prenaient le peu qui restait ou l'achetaient à presque moitié, à perte de la juste valeur, et volaient publiquement aux marchands, bière, viande, fromage, œufs, beurre, fruits

et autres choses qu'ils trouvaient, en présence de leurs officiers, qui ne faisaient qu'en rire. » Le produit de ces vols était bientôt consommé en orgies qui n'étaient encore pour les habitants qu'une nouvelle occasion souffrance ou de perte, « les officiers et soldats s'amusant journellement à rompre la nuit les meubles, vitres et autres choses des maisons des habitants, qu'ils menaçaient en outre de piller comme Mazarins. »

Le maire de Marle, Duflos, réclamait-il contre ces excès, un capitaine le frappait de deux coups de canne, et Étienne Parent était en danger de périr des coups d'épée donnés par le lieutenant Montal, que nous retrouverons bientôt à Sainte-Menehould et à Réthel. Les villages sont encore plus malheureux : pillage, viols, prise des bestiaux, habitants laissés nus en chemise, hommes, femmes, enfants, par toute saison. Ecoutons pour Ribemont le récit de notre bénédictin, dom Furcy Baurin :

« En 18 jours de séjour l'armée royale ruine tant les blés que la prairie, toutes les maisons des faubourgs, une partie de celles de la ville et presque tous les lieux réguliers, les chaises du chœur et les vitres de l'église de l'abbaye, partie pour en composer les camps, le reste réduit en cendres par la malice des soldats. La campagne était occupée par eux et en faisaient leur propre; le vol était tout commun, passant pour des actions généreuses et pour des avantages de la petite guerre, les violences et les meurtres sans supplice, enfin ce lieu était abandonné de ses habitants, afin d'éviter les insolences et les cruautés des gens de guerre, et c'était pour lors que Ribemont avait sujet de pleurer, son malheur n'ayant jamais expérimenté tels désordres. »

Les manuscrits de Champagne sont remplis de récits aussi tristes; ils donnent des détails assez curieux sur la maladie que la science actuelle de la médecine pourrait contrôler peut-être.

« La mortalité ne diminue pas. On observa qu'il périssait beaucoup plus de personnes depuis 35 jusqu'à 50 ans, que d'un autre âge. La maladie commençait par de grands maux de tête, accompagnés de flux de ventre et de fièvre; elle se faisait ressentir plus communément dans les quartiers où l'armée avait campé. Aussi mourut-on beaucoup plus sur

la paroisse de Saint-Jacques et dans la Couture qu'aux autres endroits. Cette mortalité enleva dans Reims 2,000 personnes : le 10e ou le 12e jour de la maladie était décisif; quelquefois la fièvre continuait jusqu'au 25e ou 30e. Les personnes replètes et chargées d'embonpoint y succombaient plutôt que les maigres; les gens de la campagne, atténués de longue main, ne résistaient pas longtemps; le nombre en fut réduit à la moitié. On ne parla que de morts et de mourants jusqu'au 21 février. Nos médecins étaient à bout, et ils ne pouvaient découvrir le vrai principe de cette malignité fatale. Frère Jean Roch, jésuite, qui se mêlait de pharmacie et de remèdes, vint fort à propos dans cette extrémité; il suivait une méthode toute différente de la leur et réussissait : la plupart de ceux qu'il traitait échappaient; il jugea que la nature de ces fièvres était pourprée, et il employait l'émétique avec succès. »

Mars. — « L'espérance que donnaient les grains était médiocre, la plupart des terres étant demeurées incultes; l'orge, que l'on se préparait à semer, faisait la plus grande ressource du public. La façon des vignes achevait de ruiner les bourgeois : on manquait d'hommes pour les faire; la cherté du pain augmentait leurs journées d'un cinquième, et après s'être épuisés pour y fournir, on n'osait s'assurer qu'on ne retomberait point dans les calamités de l'année précédente... L'accablement et la pauvreté du peuple font que l'archevêque de Reims dispense du carême, à l'exception des mercredis et vendredis... Les aumônes qu'on reçut de Paris sauvèrent la vie à plusieurs pauvres de la campagne ; les P. de la Mission firent des hôpitaux en divers lieux, comme à Boul, Sompy, etc. Ils y faisaient apporter les malades, qu'on y traitait avec beaucoup de soin, et les encourageaient par leurs exhortations : ces retraites que la charité et le dévouement ouvrirent aux malades, en garantirent un grand nombre de la mort... La propreté qu'entretinrent les magistrats municipaux de Reims contribua vers la fin de mars, avec le retour du printemps, à diminuer la mortalité : on eut soin de tenir les rues fort nettes, et chaque jour on sonnait la cloche de la porte à une heure après-midi pour avertir qu'on balayât [1]. »

Si la peste diminuait un peu d'intensité, les traitements cruels des gens de guerre, ceux de Rosen surtout, continuaient en Picardie et en Champagne : une lettre de Fabert à Mazarin rapporte que ce chef disait en plein souper que « les villages entre l'Aisne et la Meuse lui avaient été abandonnés pour être pillés; » en vain Fabert, appe-

1. Ms. Bibl. imp., coll. Champagne, t. XXXIII.

lant la politique de l'intérêt bien entendu de l'état au secours de son humanité, représentait que les places frontières succomberaient si la culture des pays ne les soutenait, les ordres de répression contre ces pillards, ou n'arrivaient pas de Paris, ou ne produisaient aucun résultat. Bientôt le mal fut à tel point que les chefs des corps d'armée, dans le voisinage, craignant probablement pour leur sécurité les résolutions désespérées des malheureux habitants, s'adressèrent collectivement à Mazarin. A quelle hauteur fallait-il donc que la marée de sang fût montée pour que quatre officiers supérieurs jetassent ce cri d'alarme! On le sait, si la pitié qu'inspirent les maux de la guerre doit être cherchée quelque part, ce n'est pas chez un soldat; ses yeux, frappés souvent par des scènes de désolation et de carnage, y sont en quelque sorte accoutumés; aussi lorsqu'on parcourt les mémoires des grands capitaines, comme ceux de Turenne par exemple, on est indigné malgré soi du sang-froid avec lequel ils racontent les scènes les plus atroces. Pendant la Fronde, les chefs arrivent à en avoir à la fois peur et horreur.

« 3 janvier 1651, de Charleville.

« Le mal que fait M. Rozen est d'autant plus grand que le peuple ne porte pas seul cette incommodité; mais le logement que M. Rozen fait prendre dans les châteaux et maisons des gentilshommes, et les outrages et mauvais traitements qu'ils reçoivent, altèrent infiniment les affections d'un corps qui a toujours si dignement servi l'Etat. Si V. Em. n'a la bonté d'y donner ordre, les châteaux les mieux fournis seront les criminels de M. de Rozen; ces places, qui ont été six mois sans commerce avec les autres du royaume, courent fortune de n'y plus en avoir du tout; il n'y a pas un marchand qui ose hasarder d'y amener quoi que ce soit. Nous attendons, Monseigneur, de Votre Eminence, la fin de tant de persécutions, et quelque diligence que vous fassiez pour cela, ce ne sera jamais assez tôt pour empêcher l'extrémité où la chose est déjà réduite : car les paysans prennent déjà les armes pour sauver ce qui leur

reste, et si M. de Rozen les désire faire brûler comme il menace, nous n'estimons pas qu'il soit possible d'empêcher un soulèvement général contre lui et contre ses troupes. Nous lui avons écrit fort civilement et lui avons fait savoir que l'intention de Votre Eminence n'était pas qu'il étendît ses quartiers en deçà de la rivière de l'Aisne; mais il n'a pas voulu nous honorer d'une de ses réponses et a continué de donner ses ordres. Et si, après tant de raisons, nous osions y ajouter nos très-humbles prières, ce serait avec tout le respect possible que nous lui demanderions que M. de Rozen laissât la noblesse et le peuple de ce gouvernement en repos, comme chose à laquelle vous prenez un intérêt particulier [1].

« FABERT, NOIRMOUTIERS, BUSSY-LAMET ET MONTAIGUT. »

La signature de Fabert que nous trouvons la première, et les sentiments d'humanité que ses lettres nous ont révélés, tout nous fait croire que l'initiative de cette protestation énergique est due au premier maréchal plébéien, à l'honnête Fabert. Cette protestation n'eut probablement aucun effet. Une lettre de M. de Montdevergne, maréchal de camp dans les troupes de Rozen, nous apprend que MM. de Noirmoutiers et de Bussy donnèrent bientôt après à leurs soldats l'ordre de charger les troupes de Rozen comme celles de l'ennemi.

« Les mois de mai et de juin 1651 se passèrent en des mouvements continuels de gens de guerre; un régiment écossais d'environ 1,000 hommes logés à Villers-Allerand, pilla le Cosson, maison qui appartenait à Henry Cauchon de Maupas, évêque du Puy et aumônier de la reine. Le crédit qu'il avait à la cour lui fit obtenir un ordre pour arrêter les officiers de ce régiment, qui le dédommagèrent en partie... La campagne n'était pas plus sûre que quand les ennemis avaient garnison à Réthel. Les vivres étaient très-chers, et le seigle valait 14 fr. le setier; les courses et les vols des soldats amenaient cette disette. La rivière de Marne entre Damery et Châtillon, et les villages des environs de la vallée de Noron furent conservés. Ce quartier était défendu par une compagnie de 200 paysans. Charles Oudard, couvreur de profession, originaire de Belleval, âgé d'environ 45 ans, en était le chef : il avait quel-

1. Arch. imp. KK. 1072.

que connaissance de la guerre, ayant porté les armes dans sa jeunesse; hardi et très-propre aux coups de main, il se faisait appeler parmi les siens le capitaine *Machefer*. Les soldats le redoutaient, et la noblesse du pays s'en servait dès qu'elle était menacée d'être pillée. Il savait se placer avantageusement sur les passages et au coin des bois, d'où il faisait des sorties et des décharges sur les voleurs, qu'on assommait dès qu'ils tombaient entre ses mains, car il ne faisait aucun quartier. »

De si beaux commencements eurent une triste fin, tant l'exemple du mal était pernicieux à cette triste époque. Ce capitaine, dont la brigade était devenue redoutable, s'accoutuma lui-même aux vols et aux meurtres, et au lieu de continuer à défendre le pays, il tint les grands chemins, pillant et assassinant. Les paysans commandés pour l'arrêter le prirent au dépourvu dans son lit, et l'amenèrent dans les prisons de la ville; lui et son neveu, surnommé *Ronge-meules*, âgé d'environ dix-huit ans, furent pendus; leurs corps, attachés avec une chaîne de fer à deux gibets et exposés sur les grands chemins.

Dès le mois de juin, Souyn, bailli de Reims, et quelques autres avaient été députés vers la reine pour la supplier de faire sortir les troupes du pays ou de donner des ordres sévères contre le brigandage. Audry, lieutenant-général, écrivait des lettres qui contenaient, en forme de journal, les excès qu'elles commettaient dans le pays : on les imprima à Paris afin de les distribuer au Conseil; comme toutes les autres tentatives, ce fut encore inutilement.

« A la suite de tant de souffrances, la dyssenterie vint encore nous affliger en septembre. Un froid extraordinaire saisissait les extrémités de ceux qui étaient attaqués, mais ils avaient jusqu'au dernier instant l'usage de leur raison. La misère était excessive parmi nous; le seigle était toujours à 12 livres, l'orge à 10 livres, et les autres grains à proportion. La ville avait à sa charge un nombre infini de pauvres enfants de la campagne dont les parents avaient péri dans la mortalité, et la plus grande partie de nos villages étaient déserts, ou démolis, ou brû-

lés. La nécessité avait retranché le luxe et la bonne chère; on ne vivait dans les meilleures maisons que de pain de seigle ou d'orge et de viande bouillie [1].

En Normandie, d'Harcourt, haï de la province, n'avait pu se maintenir après le départ de Mazarin, et le duc de Longueville était rentré dans son gouvernement; mais le Parlement lui avait fait comprendre qu'il n'était nullement disposé à le suivre dans les hasards et les dangers d'une nouvelle guerre civile. Le langage ferme du président Poërier d'Amfreville ne laissait aucun doute : « Monseigneur, lui avait-il dit, vous devez affermir la fortune publique sous l'autorité du roi, qui est la source de la vôtre, et de laquelle on ne peut jamais se séparer sans perdre le respect et la vénération des peuples;... à lui appartenait de guérir toutes les plaies de la province par le grand ouvrage de la paix, souverain bien des choses humaines. » Aussi fut-ce en vain que dans une entrevue à Trie, Condé essaya d'entraîner son beau-frère; mademoiselle de Longueville, sa fille, le maintint ferme dans le parti de la cour. Bientôt même la brouille éclata entre les deux anciens compagnons de captivité à propos de 100,000 écus prêtés autrefois à Condé et que lui redemanda Longueville. Malgré cette séparation, la Normandie eut encore à souffrir au commencement de la guerre : Beaufort étant venu faire des levées dans le Perche et dans le Maine, ses milices indisciplinées, sans solde et sans pain, vivant sur le pays, se répandirent aux environs, rançonnant tout cruellement et commettant d'épouvantables désordres. On commença par la vente du sel à vil prix à Laval, Mortagne, Bellesme, Argentan, Exmes et

1. Ms. Bibl. imp., coll. Champagne, Reims, t. VII.

jusqu'à Caen ; on s'attaqua ensuite aux recettes publiques. Cependant la famine se faisait sentir dans la province, déjà la noblesse remuait, mettant en avant les grands mots de service du roi et d'Union, lorsque le Parlement de Rouen, par ses édits, arrêta le mal et rompit avec le Parlement de Paris, en enregistrant les déclarations royales contre les princes révoltés. Aussi peu à peu le calme revint dans la province, qui, pendant les années suivantes, fut exempte de grandes souffrances par les gens de guerre, que nous rencontrerons dans les autres provinces ; il est vrai qu'en revanche elle dut fournir « plus d'un million de livres deniers extraordinaires dont Sa Majesté se servit dans l'extrême nécessité de ses affaires [1]. »

La Bourgogne n'a pu se relever de ses ruines de l'invasion de 1636 ; un procès-verbal de 1651 rappelle tout à fait celui que M. Rossignol nous a fait déjà connaître. La situation ne s'est pas améliorée ; la Bourgogne est gisante à terre comme autrefois dans les jetons municipaux :

« Jacques Filzjean, seigneur de Sainte-Colombe, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, député en la chambre des élus, faisons savoir que, le 16 d'août 1651, étant au village de Cirey, bailliage de Dijon, sur la requête présentée à MM. les élus par les habitants du village, avons procédé à sa visite :

« Ayant ordonné à Garnier, laboureur, de nous présenter les derniers rôles des tailles de la communauté, il nous a fait réponse n'en avoir aucun, attendu qu'il n'y a personne audit village qui sache lire et écrire ; il nous a seulement représenté un bâton quarré de la longueur d'environ deux aunes et d'environ deux doigts de largeur et un d'épaisseur, dans lequel nous avons vu et reconnu divers crans et

1. Arch. imp. KK, 1070. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie ;* vers latins de Halley. *Opuscula miscellanea,* 1675, p. 124, et *Muse normande,* de David Ferrand, p. 46 ; *Cant royal sur les mouvements de la guerre de Paris ;* dans ce poëme, à propos d'un festin de noces, des Parisiens venus à Rouen redisent les horreurs de Paris et s'émerveillent de la paix et de la prospérité relative de la Normandie.

marques, que Garnier nous a dit avoir été faits avec un couteau pour servir de mémoire aux habitants des sommes auxquelles chacun d'eux a été imposé, et pareillement des soldes faites par chacun des habitants. Garnier nous a fait connaître, par lesdites marques, que depuis le mois de mai quatre des habitants dudit village se sont retirés de celui-ci à cause des tailles qu'ils disaient leur être absolument impossible de payer. Ayant ordonné à Garnier de nous faire voir toutes les maisons du village, ensemble tous les habitants du village, il nous a conduit premièrement en l'église, laquelle nous avons trouvée dans une totale désolation, la nef étant entièrement découverte et la voûte qui couvrait le chœur tombée depuis peu, en sorte que la sainte messe n'y peut être célébrée qu'à découvert. De laquelle église il nous a conduit en une maison assise au haut du village, en laquelle étant entré, n'y avons trouvé aucun meuble et inhabitée; puis, dans une autre maison délabrée, couverte de loches à environ 500 pas, en laquelle Garnier fait sa résidence, qu'il ne peut réparer à cause de sa pauvreté et qu'il va être obligé de remettre à la demoiselle Roger, qui la lui avait vendue. Puis nous a conduit le long de la rue, où nous avons remarqué diverses places vides où étaient autrefois autant de maisons qui ont été brûlées par l'irruption des ennemis de l'Etat en 1636. Puis vers le milieu du village, sommes entré en une maison proche de la fontaine publique, et aux environs nous avons vu quantité de meix vides où étaient assises des maisons maintenant brûlées et ruinées par les ennemis. Proche lesquels meix brûlés avons vu une maison nouvellement construite habitée par Jean Lambert, laboureur, fermier du sieur Cassard. Puis dans une autre où réside Dimanche Rouhier; puis après des meix vides en la maison de Bernard Robelot; finalement en une autre encore inhabitée et abandonnée au créancier Roger, n'y ayant en tout le village autres bâtiments. Après laquelle visite, ont comparu devant nous Bernard Robelot, Jean Lambert, Dimanche Rouhier et Garnier, lesquels quatre nous ont dit être les seuls habitants de Cirey. Ils nous ont très-humblement prié de considérer le pauvre état de leur village, de le faire entendre à MM. les élus, à ce que, par leur bonté et justice ordinaire, il leur plaise ordonner qu'à l'avenir, du moins jusqu'à ce que le village soit rétabli et repeuplé, ils ne soient comptés en toutes les répartitions qu'à la somme de 12 livres qu'est à raison d'un seul feu, suivant que MM. les précédents élus les avaient réduits sur le procès-verbal de visite de M. Comeau (1644), et qu'ils demeurent dès à présent quittes des billets des tailles, garnisons et subsistances des troupes qu'on leur a envoyés. S'ils ne sont soulagés des dettes et des tailles, ils seront infailliblement contraints et nécessités d'abandonner le village, ainsi que d'autres ont fait, pour manifeste impuissance d'y satisfaire. Ils doivent plus de 200 livres d'arrérages d'un capital de

6,000 livres ; ils n'ont de leur chef aucuns héritages, n'étant que simples fermiers de M. le président d'Esbarres et autres. Les habitants ont déclaré ne savoir signer. »

Le procès-verbal de 1644 déclarait « trois pauvres habitants; pays brûlé, désert et inhabité. » Depuis 1636, c'est-à-dire en quinze ans, une seule maison neuve avait été construite; aucune des autres ruines n'avait été relevée! Il en était de même dans toute la province. M. l'abbé Prunier a publié dans le *Bulletin archéologique de Sens* un document intitulé : « Mémoire des plaintes et doléances que font les habitants de la paroisse de Montacher (bailliage de Sens) par-devant Me Mathurin Geuffron, notaire royal, des foules, surcharges de logements de guerre, tailles et autres choses qu'ils ont eus depuis dix-huit ans (1643-1651). La plainte finit ainsi :

« Tous lesquels logements des gens de guerre, paiements de grandes tailles, deniers pour les cotes d'aisés ou coqs de paroisse, cherté de sel et autres surcharges ont rendu tous les habitants contraints à quitter et abandonner leurs lieux et mendier leur pauvre vie. En sorte que la paroisse de Montacher est totalement ruinée et ne permet plus aux habitants qui sont depuis en peu de nombre, supporter si peu de surcharges qu'ils ne soient contraints à mendier leur pauvre vie comme ceux qui la mendient déjà. 26 mars 1651. Ont déclaré lesdits habitants ne savoir signer, à l'exception de quatre. »

Un instant le Parlement essaie aussi son intervention pour arrêter ces désordres des gens de guerre : il envoie des conseillers dans les diverses provinces avec un arrêt (27 mai) qui rend responsables de tous ces abus les officiers, leurs biens, leurs enfants et leur postérité[1]; un pa-

1. Nous trouvons à Senlis le sieur Menardeau; Doujat dans l'Ile de France; Baron pour la Champagne et la Brie; Trouchet pour Orléans et le pays Chartrain; Bitaut pour l'Anjou, la Touraine et le Maine; le comte Montanglon pour le Poitou et le Berri; Hébert pour l'Auvergne, le Bour-

cil arrêt, sans les moyens de le faire exécuter, ne pouvait être au plus qu'une lettre morte, si toutefois même il n'excitait pas encore la rage de ces barbares, qui se faisaient un jeu de braver la loi. La misère se répand de tous côtés, et le nombre des mendiants augmente tellement que Nevers, le 29 mai 1651, est obligé d'établir aux frais de la ville avec les appointements de cent sous par mois, un « chasse-pauvres ou chasse-coquins » revêtu d'une robe aux livrées de la municipalité et qui prêtait serment entre les mains des échevins, mesure renouvelée des plus mauvais jours du moyen âge, aux époques de peste [1]. Abbeville était tellement endetté pour ses contributions et ses emprunts, qu'un partisan, pour en tirer quelque argent, prenait le parti désespéré de jeter en prison le maire Becquin. Les registres paroissiaux du Donjon, en Bourbonnais, signalent encore de grandes souffrances : « Le jour de Saint-Claude, 6 juin 1651, les régiments de Conti et de Bourgogne ont logé dans le Donjon et y ont fait beaucoup de maux, battu et rançonné plusieurs hôtes, rompu les meubles et emporté tout ce qu'ils ont pu, et délogé le lendemain. » Il en est de même dans toute la province : ici le siége de la place forte de Hérisson dure trois mois, à la grande affliction du pays; ailleurs, c'est la famille Teurant ou Thurant qui, avec les paysans du village, résiste aux partisans frondeurs et mérite ainsi l'anoblissement. La Provence se plaint qu'à la faveur des troubles les pirates viennent sur ses côtes prendre vais-

bonnais, le Nivernais et le Beaujolais; le Coq de Corbeville pour la Picardie, Soissons, les élections de Montfort-l'Amaury, Mantes, etc.

1. Registre, fos 118 et 191. — Parmentier, *Archives de Nevers*, 1842; le même registre est rempli de mesures et d'ordonnances concernant les boulangers pour assurer l'approvisionnement de la ville et de la province de 1649 à 1655.

seaux et marchandises, ce qui rend le pays pauvre et nécessiteux[1].

De tous les côtés arrivent, en outre, les plus désolantes nouvelles d'inondation : c'est la Seine qui déborde et cause partout des ravages, une arche du pont au Change est rompue ; quatre ou cinq maisons du pont sont ruinées, les autres abandonnées, par la frayeur qu'inspire la crue extraordinaire du fleuve. A Angers, la désolation est à l'extrême par la crue des rivières qui tombent dans la Mayenne et le débordement de la Loire : toute la ville basse et le quartier des ponts sont inondés jusqu'au second étage des maisons; vingt et une sont renversées, quantité de personnes ont péri, tant par cet élément que par faim, malgré les libéralités de l'évêque Arnauld, du duc de Rohan et des principaux habitants. Le P. Cyrille de Laval, récollet, s'emploie trois jours à porter du pain dans un bateau à ces pauvres assiégés de l'eau, et ramène ceux qui étaient en péril; la plupart des ponts de Cé sur la Loire sont renversés et la ville inondée; la Mayenne, encore plus terrible, abattit une partie des grands et des petits ponts. L'est et le sud de la France éprouvent les mêmes catastrophes : la Saône, le Rhône, même les rivières de second ordre comme l'Isère, débordent; les ponts de Romans, de Vienne sont emportés et beaucoup de villages inondés; en Provence l'inondation fut telle, que dans les annales du pays on donne à cette année le nom d'*Année du déluge*. Les eaux de la Durance, phénomène inouï et à peine croyable, s'il n'était attesté par de nombreux témoignages contemporains, remontèrent jus-

1. *Cabinet historique* de M. L. Pàris, mai, juin, novembre 1860; *Mémorial de l'Allier*, etc.; *Manifeste du Parlement de Provence pour Abbeville; Histoire du comté de Ponthieu*, par de Vérité, t. II.

qu'aux portes d'Avignon; toutes les rivières, le Var, le Verdon, l'Asse, l'Arc débordèrent et se répandirent comme des torrents dans les villes et dans la campagne. Cette inondation, jointe aux désordres de la guerre civile, qui persistait toujours dans cette malheureuse Provence, ne permettent plus de cultiver les terres, amena une cherté extrême, presque une famine; le prix de la charge de blé n'atteignit jamais aussi haut (22 écus) pendant tout le dix-septième siècle, même dans la terrible année de 1693, où il fut à 21 écus 10 sols (le prix des bonnes années était de 6 écus, et en moyenne de 10 à 12 écus) [1]. Dans le Bourbonnais, toujours d'après les registres du Donjon, la coupe de blé seigle (mesure de trente livres ou double décalitre, dont le prix ordinaire était 10 sols) est vendue communément 40 sols en fin de cette année 1651. Les *Éphémérides auxerroises* (ms. de M. Quantin) donnent les mêmes renseignements : « 1651 — année très-fâcheuse pour la cherté du blé, qui valait 8 livres le bichet, le vin 4 sous 6 deniers la pinte; des maladies chez les pauvres et les riches. » MM. H. Martin et Lacroix, dans leur *Histoire de Soissons*, disent qu'au mois d'avril, en *un seul* jour, le muids de froment

1. Papon, *Histoire de Provence;* Maurice Champion, *Inondations en France.* — Le chanoine Magloire Giraud, recteur de Saint-Cyr, a dressé, d'après des documents authentiques, des tableaux qui indiquent le prix du froment et de l'huile pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, en compulsant les registres des délibérations du conseil de la ville de la Cadière. Cette commune faisait à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une rente annuelle de six charges de blé, payables à Pâques, et une autre rente de onze milhéroles d'huile payables à Noël; on s'en acquittait tantôt en nature, tantôt en argent. Lorsque ce dernier mode de payement était préféré, ce qui arrivait souvent, le marché de Toulon servait de régulateur, et le conseil avait soin de consigner, dans une délibération, le prix de ces denrées sur ledit marché. Voir ces tableaux dans le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres, arts, du Var.* 1855.

éprouva une hausse de 25 écus! M. Duffand, ingénieur en chef, couronné par l'Institut pour sa statistique sur les prix du blé à Poitiers et à Limoges, a bien voulu nous envoyer ceux qui correspondent à notre étude :

ANNÉES.	POITIERS.	LIMOGES.
1648....	11,23	9,08
1649....	14,53	9,97
1650....	13,88	10,78
1651....	21,13	18,14

Ce n'est qu'à partir de 1656 que nous retrouvons des prix normaux : 8,40 à Poitiers et 10,55 à Limoges. A Paris, le journal de Dubuisson-Aubenay et les registres des mercuriales ou prix du blé à la halle de Paris, conservés aux Archives impériales, donnent également des chiffres désastreux; nous renvoyons le lecteur à une savante note qu'ont écrite les éditeurs des *Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde* sur cette question, t. II, p. 404 à 425, où cette matière est traitée *ex professo*. L'État au vrai des revenus de l'Hôtel-Dieu pour 1651 n'est pas moins navrant : la dépense s'est élevée à 375,625 livres, la recette n'est que de 258,313 livres; déficit 67,312 livres. Aussi cette publication termine-t-elle en invitant les Parisiens à rendre visite à l'Hôtel-Dieu : « Là vous reconnaîtrez la grande nécessité des malades et vous apprendrez, par autant de bouches qu'il y a d'affligés (1,800 voix qui se multiplient tous les jours), les incommodités qu'ils souffrent faute de logement; là vous pourrez juger de la somme immense d'argent nécessaire et vous avouerez qu'il est du tout impossible que ceux qui ont l'administration de cet hôpital y puisent subvenir sans les aumônes des gens de bien. » Ces divers chiffres font assez deviner les souffrances de toutes ces malheureuses populations.

Comment dire maintenant, après tous ces deuils, ces maux de toute espèce, de la nature et des hommes, ce qu'on lit dans les Mémoires de Dubuisson-Aubenay si bien au courant des moindres particularités de la cour, ce que la *Gazette de France* relatait publiquement (il est vrai qu'elle n'était guère lue alors que par le monde officiel et qu'elle se taisait sur toutes ces misères ou n'en parlait qu'en termes généraux)? A la cour, on avait le temps, le courage de s'amuser, on trouvait de l'argent pour les plaisirs, lorsque toute la France s'épuisait en aumônes insuffisantes pour essayer de combler cet abîme béant. De février en mai, il ne se passe guère de semaine qu'il n'y ait mascarade en forme de ballet, ballet proprement dit, entre autres celui de *Cassandre*, 26 février 1651, où l'on trouve le nom de Molière dans la quatrième entrée; comédie, collation, musique des vingt-quatre violons pendant la collation, feu d'artifice, soit au Palais-Cardinal, au Louvre ou chez des courtisans comme le président Tubeuf. Les expéditions militaires même n'empêchent pas les plaisirs : à Poitiers, dit la feuille, officieux rapporteur des faits et gestes du jeune monarque, « le roi continue de prendre ses divertissements au manége et au bal, comme la reine ses dévotions (1er janvier 1652). » Pendant ce temps la France était à l'agonie ; un pamphlet de l'époque en vers, *la France affligée*, a cruellement rappelé cette conduite inqualifiable : le pays désolé expose ses malheurs à tous ses chefs et voici ce que répond le roi :

> « Si la France est en deuil, qu'elle pleure et soupire;
> Pour moi, je veux chasser, galantiser et rire. »

Et tous les autres font une réponse à peu près semblable.

L'été même ne pouvait calmer cette ardeur de plaisir : en juin et jusqu'au 8 août, nous trouvons fête galante pour le roi chez le président Tubeuf ! D'autres choisissaient ce moment pour transporter chez nous les courses du bois de Boulogne à la manière anglaise, avec des chevaux nourris aussi à l'anglaise. (Ms. Dubuisson, t. IV, p. 406, mai 1651.)

CHAPITRE XIII

Correspondance de Condé et du Parlement de Bordeaux. — La cour va dans le Berri. — Ruine de cette province. — La cour s'établit à Poitiers. — Situation respective du parti royal et du parti des princes. — Ruine de Saintes, de Tonnay-Charente, de Taillebourg, etc. — Fureur du Parlement de Paris à la nouvelle du retour de Mazarin. — Marche rapide du cardinal à la tête d'une armée qu'il a levée par les conseils de Fabert (décembre 1651). — Négociations avec Turenne. — Le tiers parti. — Arrivée de Mazarin à Poitiers. — Dispositions du clergé, de la noblesse. — Rohan prend parti pour la Fronde et entraîne Angers. — Siége de cette ville. — Ruine de l'Anjou. — Revers de Condé à Miradoux, à Agen. — Triste preuve des rivalités provinciales : ruine de Langon. — Le parti royal se rétablit en Provence par madame Venel. — Désolation du Languedoc.

Dès le commencement de la seconde Fronde, des défections se firent remarquer ; c'était pour Condé un avertissement de l'abandon où devait plus tard se trouver ce prince. Longueville ne voulait plus être d'un parti où dominait sa femme ; la Normandie, d'ailleurs, lasse de ces troubles, se montrait hostile à tout mouvement ; Bouillon et son frère Turenne, mécontents de Condé, refusaient également de servir sa cause. Condé hésita un peu : à Bourges, un messager de la reine et du duc d'Orléans le priait d'attendre pacifique jusqu'à la convocation prochaine des États généraux ; cependant, l'influence fatale

de madame de Longueville l'emporta. Condé tira l'épée du fourreau en jurant qu'il serait le dernier à la remettre : immédiatement il fait partir vers Madrid, pour solliciter les secours de l'Espagne, son habile conseiller Lenet ; son frère et sa sœur eurent ordre de se maintenir en Berri ; quant à lui, il court à son gouvernement de Guienne. La harangue qu'à son arrivée il adressa au Parlement de Bordeaux fut des plus habiles :

« Messieurs, les obligations que j'ai à cette illustre compagnie sont si grandes, que je n'ai point de paroles pour exprimer la reconnaissance que j'en ai; mais j'espère que ce que je ferai dans la province pour son soulagement et pour maintenir l'autorité de la Compagnie me donnera le pouvoir d'en marquer ma reconnaissance beaucoup mieux que mes paroles; et comme elle a eu la bonté d'employer sa vie et son bien pour procurer ma liberté, je lui proteste aussi d'employer cette même liberté, mon crédit et ma vie pour sa conservation, pour le soulagement et le repos de cette province [1]. »

Dès le lendemain un arrêt déclarait unis les intérêts du prince à ceux de la Compagnie; en même temps on prenait l'engagement de solliciter le duc d'Orléans et les Parlements de procurer la réunion de la maison royale, si nécessaire au service de Sa Majesté et de la tranquillité publique, et quinze jours plus tard des remontrances

1. Il nous a semblé assez curieux de montrer une fois de plus comment s'y prenaient les princes pour entraîner les villes dans leur rébellion; voici la lettre qu'au début de sa révolte Condé, comme gouverneur de Guienne, écrivait aux consuls de Montauban le 25 septembre 1651 :

« Comme il a plu au roi me commettre au gouvernement de cette province, je vous prie que vous n'ayez qu'à obéir qu'aux ordres de S. M., qui vous seront envoyés par moi seul, sans que vous puissiez en recevoir d'autre personne, quelle qu'elle soit, sous quelque prétexte, charge et emploi que ce puisse être. Et comme j'ai reçu avis certain qu'on devait envoyer dans peu de temps des gens de guerre dans votre ville et aux environs, que vous ayez à leur refuser les portes, et faire armer, s'il est besoin, les communes pour leur courir sus, s'ils n'avaient ordre exprès de S. M. ou un ordre particulier de moi. »

étaient adressées au roi sur les circonstances présentes... Elles présentent d'une manière sensible l'enchaînement des causes qui amenèrent le malheur de Bordeaux :

« Sire, une ville malheureuse, qui depuis longtemps ne peut trouver ni le repos, ni le bonheur de plaire à V. M., verse aujourd'hui sur ce papier ses nouvelles douleurs... L'injuste accusation que les ministres de M. le cardinal font à M. le prince est devenue un prétexte d'accusation contre nous; une retraite qu'on l'a forcé de faire dans la capitale de son gouvernement, est la cause d'une nouvelle guerre; elle fait notre crime, et par un effet de la plus étrange infortune, celui que V. M. nous a donné pour gouverner à la place d'un de nos persécuteurs, va être poursuivi, à main armée, jusque dans nos murailles... C'est ainsi que la protection qu'il nous doit par la place qu'il occupe va devenir un de nos malheurs, et que ce qui devait nous rendre heureux va achever de nous rendre misérables... Qu'avons-nous donc fait depuis le départ de V. M. pour nous attirer les nouveaux malheurs qui ne cessent de nous affliger?... » Quant à la conduite de Bordeaux, elle était toute naturelle : « Le prince est venu dans Bordeaux sans suite et sans armes, comment pouvait-on croire qu'il eût des projets de guerre? Le Parlement implorait la clémence des rois, qui force le coupable de rentrer en lui-même, tandis que leur passion ne produit d'autre effet que de précipiter les peuples dans le désespoir; » enfin, terminant d'une manière touchante par l'état misérable dans lequel Bordeaux se trouvait, il protestait qu'il se présentait avec le plus profond respect dont de véritables sujets peuvent être capables. 27 octobre 1651. »

Malgré ses protestations, le Parlement se mettait en réalité à la disposition de son gouverneur, dont la popularité s'accrut encore par un de ces hasards si importants en des temps de révolution populaire : un faiseur d'anagrammes avait trouvé que son nom « Louis de Bourbon » donnait « bon Bourdelois; » bientôt quelques-uns allèrent jusqu'à lui conseiller de prendre le titre de duc de Guienne. Malheureusement pour Condé, tout ne réussit pas aussi bien, son grand plan de rabattre de la Garonne sur la Loire et la Seine, pendant que les Espagnols des-

cendraient par la Picardie et la Champagne, devient impossible depuis la retraite de Turenne. Une partie des régiments des princes cantonnés en Picardie refusent même de suivre leurs chefs; 3,000 hommes seulement vont rejoindre les Espagnols à Stenay, qui venait de se déclarer pour les princes ainsi que Seurre et le château de Dijon.

De quel côté la cour portera-t-elle ses premiers coups? la reine penche visiblement pour Stenay, qui doit la rapprocher de Mazarin; Châteauneuf décide cependant Louis XIV à frapper directement sur cet odieux chef de troubles, cet orgueilleux prince de Condé dont le magnifique cortége avait tant humilié le roi quelques mois auparavant dans une rencontre au Cours-la-Reine. Les maréchaux Aumont et La Ferté-Senneterre sont envoyés vers le nord; Harcourt au sud; Louis marche sur le Berri. Paris est laissé à la garde de Molé et du duc d'Orléans que Gondy, par la promesse du chapeau rouge, s'engage à maintenir fidèle.

Les princes n'avaient fait que paraître dans la province, et déjà les ruines jonchaient le sol du Berri; le 21 septembre, un immense incendie dévorait à Issoudun près de 700 maisons de cette vieille ville, et la rumeur publique accusait Condé. Le prince donnait ainsi une marque terrible de son mécontentement contre une ville qui avait aidé le lieutenant du Berri, M. de Saint-Aignan, à reprendre le château de Baugy; depuis ce temps, Condé proférait dans toutes les occasions les paroles les plus amères contre Issoudun, et surchargeait les habitants de garnison : au début de la guerre, il anéantissait tout ce qui pouvait le gêner ou lui résister.

L'arrivée de l'armée royale ne fit qu'aggraver le mal :

Châteauroux se débarrassa d'un hôte aussi incommode au prix d'une indemnité de 10.000 livres; à Bourges, le régiment de la reine se présenta pour tenir garnison. Comme on refusait de le recevoir, il se mit à dévaster toutes les paroisses des environs. La ville l'admit enfin; mais bientôt, sous prétexte d'être mal logé et mal traité, le régiment recommença ses excès, et pour qu'il s'éloignât, il fallut s'engager à lui payer par mois la somme considérable, dans les misérables circonstances où l'on se trouvait, de 11,500 livres, et on eut beaucoup de peine à la réunir. Il fallait aussi fournir aux besoins du parti de Condé : le 18 septembre, M. de Persan vint de Montrond à Bourges pour se procurer de l'argent, se rendit à la maison du commis-général des gabelles, prit 18,000 livres qui se trouvaient dans la caisse ; par ses ordres, le grenier à sel fut ouvert, on mit en vente le minot de sel à 20 et même à 16 livres, tandis que le prix ordinaire était au moins de 30 livres.

Cependant la marche du roi inquiétait Conti : pour maintenir plus facilement son autorité, il fit arrêter ceux qui lui faisaient de l'opposition, le maire de Bourges Claude Biet, et les marquis de Sessac et de La Fayette. Mais enfin il fallut céder, et Conti partit pour Montrond avec M. de Nemours, madame de Longueville et les habitants les plus compromis. Le roi entra à Bourges et alla loger dans la maison de Jacques Cœur ; pour récompenser les habitants de leur fidélité, Louis leur accorda la remise de l'impôt de 4,500 livres qui servait à la réparation de la grosse tour, qu'il fit démolir : lui-même ôta la première pierre de sa main, et le peuple, avec cet acharnement qu'on avait déjà remarqué lors de l'ordonnance de Richelieu contre les lieux fortifiés à l'intérieur,

eut bientôt dispersé les derniers vestiges de ces murs épais, si longtemps l'abri de ses tyrans.

Restait une autre place importante, celle de Montrond Saint-Amand; on chargea Philippe de Clérambault, comte de Palluau, d'en faire le siége. Ce fut encore une occasion de courses pour les soldats dans tout le pays : à la famine qui régnait déjà vinrent s'ajouter les brigandages de la guerre; de Palluau fut obligé de séparer ses troupes et de les disséminer en divers lieux pour les faire vivre, comme l'indique une de ses lettres [1]. Alors recommencèrent ces exès que nous avons déjà vus tant de fois, et qui furent si graves qu'ils amenèrent cette fois des représailles de la part des paysans.

Enhardie par ces premiers succès, la cour envoya au Parlement de Paris des lettres-patentes qui déclaraient coupables de haute trahison les princes et leurs partisans s'ils n'avaient pas fait leur soumission avant un mois (8 octobre). Puis, la cour se dirigea sur Poitiers, où elle s'établit au commencement de novembre, pendant que le comte d'Harcourt s'avançait vers la Charente, avec quelques milliers de soldats, qu'on avait demandés à l'armée du Nord. Là, en effet, était le véritable danger : il fallait empêcher Condé de faire des progrès vers le Centre et d'étendre son théâtre d'action, resserré encore dans le Sud-Ouest. Déjà les La Trémoille et les La Force avaient entraîné une grande partie du Périgord, de l'Angoumois et de la Saintonge ; le comte du Doignon s'était pareillement prononcé pour Condé; l'Espagne promettait à Lenet des secours considérables d'argent et d'hommes qu'on devait envoyer en Guienne, en Provence et en Cham-

1. 4 février 1652. Bussy-Rabutin, t. I, p. 222; Raynal, *Hist. du Berri.*

pagne; et Condé avait livré le château et le havre de Talmont comme garantie en échange d'un premier envoi. Marsin, quittant la Catalogne avec ses meilleurs soldats, était venu rejoindre le prince en Guienne; en Anjou, le duc de Rohan, mécontent de ce que la cour, pour présider les États de Bretagne, lui eût préféré Vendôme, dont le fils venait d'épouser une nièce de Mazarin, était disposé à s'engager dans le parti de Condé, et préparait peu à peu les esprits à la guerre civile; le voisinage du roi pouvait seul arrêter ses entreprises.

L'activité de la cour parvint à rétablir l'équilibre: en Périgord, le fils aîné de La Force, gagné par le bâton de maréchal de France, rentra dans le parti royaliste et négocia le mariage de sa fille avec Turenne; le baron d'Estissac, de la maison de La Rochefoucauld, avec mille gentilshommes de l'Angoumois se rendit à Poitiers auprès du roi. Harcourt fit lever le siége de Cognac que les frondeurs, déjà maîtres de Saintes et de Taillebourg, voulaient également prendre; la Rochelle et l'île de Ré rentraient aussi dans le devoir; Condé lui-même, après avoir de Tonnay-Charente organisé la défense de cette rivière, en laissant des garnisons à Saintes et à Taillebourg, avait été contraint de se replier sur la Gironde et la Dordogne.

Les ruines de Saintes peuvent montrer ce qu'on appelait mettre une ville en défense: Chambon, que Condé avait fait gouverneur de la place, afin de rendre l'attaque plus difficile, mit le feu aux faubourgs. Dans ce désastre, les deux monastères des Bénédictines et des sœurs de Sainte-Claire servirent d'asile à toute la population, protégés eux-mêmes par une sauve-garde de Condé. Chambon, afin de les épargner, avait eu soin d'isoler leurs bâtiments avant de mettre le feu aux faubourgs. La pro-

vince fut aussi éprouvée que sa capitale : les impôts de toute nature, les garnisons et le passage des gens de guerre ruinèrent tellement ce petit pays, que dans plusieurs localités les habitants furent forcés de déserter leurs foyers, et d'aller chercher ailleurs une existence moins malheureuse. Les petites villes de Tonnay-Boutonne et de Taillebourg, entre autres, tombèrent dans un état d'épuisement et de solitude dont elles ne se sont jamais relevées [1]. Ces barbares exécutions hâtèrent la soumission de toutes les villes au sud de la Charente, dès que d'Harcourt se présenta devant elles.

Pressé de tous côtés, Condé reculait toujours; après avoir fortifié Libourne, Bergerac, après avoir réduit Périgueux, se sentant trop faible, il voulut resserrer plus étroitement ses liens avec l'Espagne, son suprême espoir, et pour la gagner lui livra Bourg, c'est-à-dire les portes de Bordeaux. La trahison était flagrante; aussi tout ce qui, dans la ville, a quelque sentiment d'honnêteté et de patriotisme, s'indigne de ce voisinage de l'étranger, le mécontentement éclate; mais le parti des princes, plus fort, chasse de la ville le premier président et tous les conseillers royalistes, et domine par la force et la violence. La conduite de Condé détermina le roi à lancer une déclaration de lèse-majesté (8 octobre). On allait procéder à l'enregistrement de cet acte, lorsque le duc d'Orléans signale à l'assemblée un danger plus pressant : il savait que « le cardinal avait obtenu un passe-port pour revenir à Paris; qu'il allait y rentrer au premier

1. Ms. inédit du monastère de Sainte-Claire de Saintes, f° 60. *Description manuscrite de quelques lieux de Saintonges*, par l'ingénieur Massé; art. *Tonnay-Boutonne* et *Taillebourg*; *Histoire de Saintonge*, par Massiou.

jour; que les gouverneurs des frontières étaient venus le trouver à Dinant. » Le premier président, de son côté, docile aux ordres de la cour, demande l'enregistrement de la déclaration, et prononce à ce sujet des paroles que l'histoire doit recueillir, comme la véridique sentence de condamnation de toute cette haute noblesse princière : « Il est triste de voir MM. les princes du sang donner lieu à de telles déclarations; mais ce malheur n'est que trop commun et habituel dans ce royaume. Cela est arrivé si souvent depuis cinq ou six siècles, qu'on peut dire qu'ils ont été les fléaux du peuple et les ennemis de la monarchie; » et cent vingt voix contre quarante venaient s'associer à cette flétrissure, en votant l'enregistrement contre Condé.

Ce langage devait déplaire au duc d'Orléans; aussi, soit pour se venger de Molé, soit pour effrayer le Parlement dans la personne de son chef, il soudoya le lendemain une petite échauffourée. Une quarantaine d'individus se rendirent au Luxembourg, criant contre les impôts et demandant la paix. Le duc d'Orléans leur dit qu'il ne se mêlait plus des affaires; que c'était au premier président garde des sceaux qu'il fallait s'adresser. Les émeutiers se dirigèrent vers l'hôtel de l'intrépide magistrat; sans accepter le secours que lui offrait le maréchal de Schomberg, en ce moment chez lui, la *grande barbe* fait ouvrir la porte à deux battants, et l'aspect de Molé, les menaçant avec le plus grand calme de les faire pendre, suffit pour mettre en fuite ces misérables.

Si le Parlement se montrait depuis quelque temps plus respectueux et plus docile aux ordres du roi, il n'avait pourtant pas abjuré ses longs ressentiments contre le cardinal; il faudrait pouvoir copier ici le journal de Du-

buisson-Aubenay pour se faire une idée de la fureur, de l'inquiétude des cours souveraines et du peuple à propos de la marche de Mazarin : on répand les bruits les plus absurdes, qui sont démentis le lendemain, pour faire place à d'autres aussi peu dignes de foi. Chacun des pas de l'ancien ministre est enregistré et commenté : « Il est entré dans telle ville; Châlons, par les soins de Jacques Talon, lui a fourni 2,000 rations de pain pour son infanterie; il a en outre 1,500 chevaux... De prétendues lettres de Mazarin courent chaque jour les salons et les rues... On veut s'en prendre à tout le monde; on songe à saisir comme otages de la conduite du maréchal d'Hocquincourt, chef de l'armée de Mazarin, l'abbé et les autres fils du maréchal, étudiants au collége de Navarre; mais leurs oncles les en ont retirés et mis en sûreté... Un instant aussi la comtesse d'Harcourt, dont le mari commande l'armée du roi en Poitou, est arrêtée et conduite prisonnière à l'hôtel de ville; mais, sur les représentation du maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, Beaufort la délivre. Craignant qu'on ne revînt sur cette décision, la comtesse s'enfuit de son hôtel et va chercher un asile auprès de Senlis, chez un de ses fils... Une espèce d'émeute d'indignation éclate à la dépêche du gouverneur de Pont-sur-Yonne, disant que, malgré sa résistance, il a été obligé d'ouvrir un passage à l'armée de Mazarin, et que les conseillers du Parlement envoyés contre le cardinal pour lui signifier des arrêts ont été l'un tué, l'autre blessé et fait prisonnier. On voulait, par cette émeute, « faire donner à la chaude » arrêt contre d'Hocquincourt et tous les autres officiers qui servaient Mazarin... Enquête, par des gardes du duc d'Orléans, puis par le conseiller Portail, chez un banquier du quar-

tier des halles, le sieur Desmartins, soupçonné d'avoir fait parvenir au Mazarin de l'argent caché dans une charrette à ordures. Émoi du corps des négociants au sujet de cette enquête inquisitoriale, etc[1].»

La nouvelle répandue par le duc d'Orléans et qui avait causé un tel émoi était vraie, et, d'après les conseils de Fabert, Mazarin avait levé une petite armée[2]. La révolte

1. Nous ne pouvons que renouveler notre souhait de voir la publication prochaine de ce journal, si important pour la physionomie de Paris pendant la Fronde. Fabert confirme une partie de ces bruits dans sa curieuse *Correspondance :* « MM. de Bouillon et de Turenne, qui n'ont jamais paru grands chasseurs, ont fait la Saint-Hubert avec M. d'Orléans à Limours, et depuis ont toujours été avec le fils de M. le premier président, à Champlâtreux. On parle entre eux d'un tiers parti... » M. d'Orléans apprenant que Fabert voulait recevoir le cardinal, menace de faire raser la maison que possède à Paris le gouverneur de Sedan. KK, 1072.

2. C'est dans les lettres de Fabert qu'il faudrait aller chercher bien des faits inexpliqués de la Fronde, que la nature de notre travail ne nous permet pas d'aborder : les services qu'il avait rendus à Mazarin, la loyauté bien connue de son caractère lui donnaient le droit de tout dire. Voici, au sujet du retour du cardinal, des passages curieux d'une lettre chiffrée qui se trouve aux Archives : « 25 octobre. — M. le maréchal de La Ferté se rendra partout où vous lui commanderez pour avoir l'honneur de vous voir... Votre Eminence peut être sûrement à Rocroy, M. de Montaignt étant homme plein d'honneur... Pour vous parler de mon métier, j'estimerais beaucoup de vous voir à la tête d'un corps assez considérable pour agir de soi-même. Le licenciement des troupes de Brandebourg et de Neubourg vous donne le moyen d'avoir de très-bons hommes avec peu d'argent. L'on en pourrait trouver encore vers Francfort et Mayence, à quoi joignant ce que vous désirez faire l'hiver en France, et marchant avec tout au secours du roi, serait, à mon avis, une très-belle suite de tant de belles choses faites par vous pour son service. Cela mettrait M. le prince à son devoir ou du moins ferait que les troupes du roi étant libres pour s'opposer aux Espagnols, ils tireraient peu d'avantages de nos divisions, ce qui pourrait les porter à la paix. Cette dépense dont avec justice vous seriez remboursé, garantirait l'Etat et vous rétablirait en toute autorité... Il est à croire que les peuples que vous auriez obligés ne voudraient pas troubler le repos que vous leur auriez procuré en s'opposant à votre retour à la cour... Si Votre Eminence se veut avancer à Sedan, il sera à propos de le savoir de bonne heure, afin de faire les provisions nécessaires, autrement il y aura de la peine à les réunir et elles coûteraient beaucoup. » Fabert revient à plusieurs reprises sur cette armée, surtout dans une lettre du 19 novembre.

de Condé avait été pour la cour un heureux prétexte de rappeler l'exilé; le 17 novembre, Louis XIV lui envoyait l'autorisation « de venir au secours du roi. » A cette nouvelle, le Parlement rendit un arrêt contre l'ancien ministre, et des conseillers furent envoyés en Champagne et en Picardie pour signifier aux chefs d'armée et aux gouverneurs des places de ne point livrer passage à Mazarin ni à ses troupes. Mais les foudres impuissants du Parlement ne pouvaient arrêter le cardinal : le 24 décembre, sa petite armée de 6,000 hommes, l'écharpe verte au vent, entrait en France et était parfaitement reçue à Sedan par Fabert.

De Sedan, Mazarin ne trouvait plus devant lui que des gouverneurs et des chefs d'armée qui étaient ses créatures, et dont quatre avaient été faits par lui maréchaux de France. Déjà des pourparlers sérieux étaient engagés avec d'autres chefs militaires du premier mérite. La correspondance de Mazarin et de l'abbé Fouquet nous donne à ce sujet les plus précieux détails sur les relations du cardinal avec Turenne, dès le lendemain même de son entrée en France, le 26 décembre.

« Pour M. de Turenne, il sait l'estime et la tendresse que j'ai eue pour lui... Je suis toujours le même, nonobstant tout ce qui s'est passé, l'affection que j'avais pour lui ayant jeté de trop profondes racines pour pouvoir être arrachée par de *semblables accidents*. J'ai écrit déjà fortement à la cour pour qu'on trouve moyen de ne pas laisser inutile un homme de sa considération, et j'espère qu'il sera satisfait sur ce point-là... Il est injuste de se plaindre de ce que j'ai préféré d'autres à lui pour le commandement des troupes qui m'accompagnent; il peut bien croire que j'aurais tenu à beaucoup d'honneur et d'avantage qu'il eût voulu venir, ainsi que je l'en aurais conjuré, si j'avais cru qu'il en eût eu la moindre pensée. J'ai cru que ce serait imprudence de m'adresser pour une affaire de cette nature à une personne avec qui je n'avais encore aucune liaison. Du reste, il voit l'état où je suis; si ma fortune devient meilleure, j'ose répondre qu'il s'en ressentira, étant résolu de

chercher toutes les occasions de faire quelque chose de solide pour lui, et l'obliger par ce moyen à être de mes amis sans aucune réserve. »

« Si mon retour devait produire les maux que croit M. le coadjuteur, je ne songerais jamais à rentrer en France, mais j'espère qu'il n'en arrivera pas ainsi, et vous lui pourrez insinuer que s'il était vrai que ma perte fût inévitable, comme il le pense apparemment, il n'y trouverait pas son compte.

Loin de rencontrer des obstacles, l'armée de Mazarin se fortifiait de tous les chefs qu'elle rencontrait: La Ferté-Senneterre[1], d'Hocquincourt, de Grancey, de Navailles, de Broglie, de Feuquières, Manicamp, etc. A la vue de ces progrès rapides, le 29 décembre, le Parlement fulmine le décret le plus fougueux contre Mazarin : « Le cardinal et ses adhérents, ayant contrevenu aux défenses du 6 septembre, avaient encouru les peines prononcées contre les criminels de lèse-majesté et les perturbateurs du repos public, il leur sera couru sus par les communes; les maires et échevins des villes s'opposeront à leur passage; les meubles et la bibliothèque du cardinal seront vendus, et, sur le produit de la vente, une somme de 150,000 livres sera allouée à qui le livrerait mort ou vif. »

1. L'avarice de ce maréchal était proverbiale, et chaque jour il en donnait les preuves les plus éclatantes : « La ville de Nancy lui offrait-elle une bourse de jetons d'or où se trouvait l'image de la ville, le gouverneur demandait qu'on lui fît des jetons plus gros, afin de reconnaître *plus aisément* Nancy, une si petite empreinte ne pouvant convenir à une si grande ville. » A son entrée à Metz, la synagogue juive demanda à lui présenter ses hommages : « Je ne veux pas voir ces marauds-là, dit de La Ferté en colère, ce sont eux qui ont fait mourir mon maître. » On lui représente alors qu'ils apportaient un présent de 4,000 pistoles : « Faites-les entrer, reprend l'avide maréchal; après tout, ils ne le connaissaient pas quand ils l'ont crucifié. » Tous les Mémoires contemporains, et surtout ceux du marquis de Beauveau, parlent de son avarice. Il est juste de dire qu'il rachetait son avidité par sa servilité. Nous avons vu de lui aux Archives une lettre du 7 novembre 1652, où il déclare qu'il est et restera jusqu'au dernier soupir le « *second des francs Mazarins*, parce que S. Ém. Mazarin est le premier. »

Le duc d'Orléans était prié d'employer l'autorité du roi et *la sienne* pour l'exécution de cet arrêt.

La haine du Parlement contre le cardinal l'entraînait jusqu'au vertige; que signifiaient ces mots, l'autorité du duc d'Orléans, puisque la majorité du roi lui avait enlevé son titre de lieutenant-général? C'était, dès le premier pas, violer la loi constitutive du royaume et presque se déclarer en insurrection. Les autres clauses de l'arrêt outrageaient l'humanité et la civilisation : vendre la bibliothèque du cardinal[1], ses meubles, sa galerie de tableaux, de tapis, et cela pour payer le prix du meurtre! Que dire encore de cette disposition qui priait le roi de pardonner à celui qui prendrait ou tuerait Mazarin, s'il se trouvait précédemment coupable de quelque crime? Hideuse prime au vice et à la férocité que le Parlement eut la honte d'avoir décrétée sans que personne ait cherché à la gagner! Pour se rendre compte de l'aberration de certains esprits, il faut lire le pamplet : *Croisade pour la conservation du Roi et du royaume*. Paris, 1652, 7 pages. C'est une des pièces les plus curieuses de la Fronde : cérémonies religieuses, messes, prières, voilà pour gagner Dieu; pour le côté humain, de l'argent, ce nerf de la guerre, caisse de 100,000 écus pour les conjurés, dont 100,000 livres données à l'assassin du cardinal; serment sur la croix et le missel entre les mains d'un prêtre, etc. Rien n'y manque; et, comme le remarque M. C. Moreau

1. Un grand nombre de pièces de l'époque parlent de cette vente de la bibliothèque de Mazarin. Voir principalement : *Advis à Nosseigneurs de Parlement sur la vente de la bibliothèque de M. le cardinal*, par G. N. P. (Gabriel Naudé de Paris), bibliothécaire de Mazarin; *Sentiments d'un fidèle sujet du roi sur l'arrêt du Parlement du* 29 *décembre* 1651, in-4°, 75 pages. *Le Palais Mazarin*, par M. Léon de La Borde; la *Correspondance de Mazarin* et celle de Fabert sont remplies des regrets que cause au ministre la perte de sa bibliothèque et de ses collections.

dans sa *Bibliographie des mazarinades*, tout cela est écrit sérieusement et imprimé avec permission! Faut-il aussi parler du fameux tarif de Marigny, qui semble trop être une plaisanterie de bourreau en bonne humeur, et tient autant de l'odieux que du ridicule[1]?

Pour appuyer ces barbares déclarations du Parlement, le duc d'Orléans rappela de l'armée du Nord les régiments qui lui étaient particulièrement soumis, comme duc d'Orléans et comme gouverneur du Languedoc. Malgré ces mesures, Mazarin avançait dans l'intérieur du royaume. La colère, mauvaise conseillère, entraîna bientôt le Parlement dans une nouvelle faute : ils accueillirent les lettres du prince de Condé et les appuyèrent auprès de la cour, en demandant que la déclaration de lèse-majesté contre Condé fût suspendue jusqu'à l'entière exécution de la déclaration du même jour contre Mazarin (12 janvier 1652). Leur audace est encore augmentée par l'exaspération qui régnait à Paris en voyant le gouvernement songer à se saisir de l'argent destiné au payement des rentes pour subvenir aux dépenses de la guerre.

La haine égara également le parti de la cour : voulant

1. Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de MM. les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, qui a été justement condamné par arrêt du Parlement. Paris, 1652, 15 pages. Un prix différent est décrété pour quiconque rapportera un morceau du Mazarin, tant pour l'oreille, tant pour le nez, etc... Marigny, dans une de ses lettres, nous apprend que cette folie de mauvais goût fut faite sur la table de S. A. R. le prince de Condé, un soir qu'elle avait pris médecine, et que S. A. R. y a pris part. *Lettres inédites de Marigny*, t. I, p. 242, et sept. 1861, t. VII. Une autre lettre de Marigny donne un détail encore plus curieux et plus triste au sujet de ce pamphlet : « Le cardinal a pensé enrager du tarif. Il le porta au conseil, où il fut lu; ce qui l'embarrasse, c'est que le roi l'a trouvé si plaisant, qu'il le sait par cœur et le répète à toute heure avec M. d'Anjou. » *Cabinet historique* de M. L. Pàris, septembre 1861, t. VII.

achever le discrédit du Parlement, une coupable politique conseilla de rappeler auprès du roi, à Poitiers, Molé comme garde des sceaux ; Molé, le seul homme qui, dans ces circonstances difficiles, pût encore modérer les excès auxquels les divers partis étaient disposés à s'abandonner. Le rappeler, c'était décapiter le Parlement et la ville de Paris, ouvrir la barrière à tous les désordres d'une sédition irritée par le malheur. Par ce départ et celui des autres ministres, la ville cessait d'être le siége du gouvernement, qui essaya de se constituer à Poitiers. Cette conduite fournissait à Gondy une occasion favorable pour ressaisir de nouveau son rôle de chef de parti modéré, de tiers-parti, comme disait Fabert : il se rapprocherait de Condé pour demander avec lui l'expulsion formelle de Mazarin, mais s'unirait à la cour pour s'opposer à la guerre civile et à la faction de M. le prince. Ce tiers-parti naturellement s'appuyait sur les cours souveraines et prenait pour chef nominal le duc d'Orléans ; mais un prince aussi irrésolu et incapable que l'était l'oncle du roi pouvait-il déployer l'énergie, la souplesse qu'exigeait un pareil projet pour être mené à bien ? La seule chance était qu'à la faveur de ce revirement, le Parlement reprît la direction des affaires, et que, grâce à cette autorité, il amenât une ère de réformes et de garanties civiles. Malheureusement, nous venons de le voir, il se laissait naïvement emporter à sa rancune contre Mazarin, et, pour de petites satisfactions, négligeait les grands intérêts publics qui étaient entre ses mains.

La réponse de la cour aux déclarations du Parlement fut donc péremptoire ; pour la rendre encore plus significative, on la fit transmettre aux députés de la compagnie par l'organe de son premier président, agissant en

qualité de garde des sceaux. Le roi « maintenait sa bienveillance passée pour son Parlement; mais il trouvait extraordinaire qu'on eût mis à prix la tête d'un ministre-cardinal qui rentrait en France par l'ordre formel de Sa Majesté. La seule excuse que pouvait invoquer le Parlement était son ignorance de cette volonté royale; maintenant que le Parlement en avait connaissance, le roi comptait bien ne plus être troublé dans l'exécution de ses desseins, et pouvoir remettre son royaume en paix. » Un arrêt du conseil royal cassait l'arrêt du Parlement du 29 décembre.

Pendant ce temps arrivaient à Paris des nouvelles des autres provinces : les lettres de Toulouse portaient que cette cour avait donné contre le cardinal arrêt pareil à celui de Paris. A Rouen, le langage était moins ferme : on se contentait de remontrances sur les conséquences du retour de Mazarin en France; Rennes « ne disait mot de cette affaire, mais informait le Parlement de Paris des insultes et bravades que lui avait faites le maréchal de La Meilleraye, qui était venu prendre séance au Parlement avec ses gardes et ses serviteurs. Aussi, sachant qu'il devait se faire recevoir duc et pair en celui de Paris, le Parlement de Rennes priait qu'on le refusât jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction[1]. » Rapprochée

1. Ms. Bibl. Maz. — *Journal de Dubuisson-Aubenay*, t. VI, p. 17. A la date du 26, Dubuisson nous apprend que le duc d'Orléans fait venir à Paris quatre régiments allemands, et raconte une petite scène qui peint la situation : « Ce même jour, un secrétaire du duc d'Orléans vient tenter Mademoiselle, sa fille, pour voir si elle voudrait vendre ou engager de son bien pour assister Monsieur, son papa (*sic*); elle répond que si c'était lui qui lui en parlât, elle sait le respect avec lequel elle lui répondrait, mais qu'elle trouvait fort mauvais qu'un autre tâchât à la persuader de s'ôter le bien qu'elle a, qui ne ferait point grand secours à M. son papa, et qui l'incommoderait très-fort, elle, dont M. son papa serait un jour marri tout le premier. »

de ces témoignages de considération, la leçon donnée au Parlement de Paris par son chef et son représentant naturel produisit dans la capitale un fâcheux effet : on ouvrit l'avis de s'unir avec le prince de Condé « pour chasser l'ennemi commun. » Mais la majorité s'arrêta devant les graves conséquences d'un avis qui « ne tendait qu'à une guerre civile, » et déclara qu'il ne « fallait pas se lasser de faire des *remontrances* et d'exciter les autres Parlements à en user de la sorte : » et pour s'attacher le Parlement de Rennes, en même temps que pour décourager les ambitieux, on décida qu'il ne serait procédé à la réception d'aucun duc nouveau, pair ou maréchal, ni autre officier de la couronne, avant que Mazarin fût sorti du royaume (25 janvier 1652).

C'était cependant une reculade dans le programme du tiers-parti : le duc d'Orléans, n'osant pas compter sur l'appui du Parlement, signait de son côté, et presque le même jour, une alliance secrète avec le prince de Condé. Gondy, plus fidèle à sa politique, refusait de se laisser entraîner et restait seul ; aussi fut-il bientôt recompensé par le chapeau rouge : Paul de Gondy était maintenant le cardinal de Retz.

Pendant que ses ennemis faisaient ainsi faute sur faute, Mazarin avançait sans obstacle [1], semant sur sa route une sorte de manifeste adressé au roi et à la reine, où il

1. Le ton des lettres inédites de Mazarin à l'abbé Fouquet nous semble assez curieux. De Gien, 18 janvier : « Les habitants m'ont parfaitement reçu... Je ne vois pas ce que pourront dire à présent ceux qui prônaient tant que mon entrée dans le royaume causerait une révolte générale et renverserait l'État... Les peuples ont fait des acclamations partout où j'ai passé, et ont témoigné une véritable joie de mon retour; il paraît par là la *protection que Dieu prend de l'innocence,* et que connaissant la pureté de mon zèle et de mon intention, il veut confondre mes ennemis et rendre inutiles tous leurs mauvais desseins, etc. »

expliquait dans des termes pleins de dignité qu'il rentrait en armes dans le royaume « afin d'aider au roi dans la guerre civile et étrangère qu'il soutient présentement, » et arrivait à Poitiers auprès du roi et de la reine. le 28 janvier. Sa Majesté alla plus d'une lieue au-devant de lui ; le conseiller secret reprenait publiquement son ancienne position de premier ministre. Le soir, après souper, le roi, le duc d'Anjou son frère, le cardinal et plusieurs seigneurs portant chacun une feuille de laurier [1], allèrent saluer la reine, qui fit à l'exilé un accueil bienveillant. Autour de Mazarin se réunit bientôt un grand nombre de prélats, et entre autres les archevêques de Bordeaux, de Bourges, de Rouen, les évêques de Bazas, de Rodez, d'Angoulême, de Saintes, d'Évreux, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, et non contents de soutenir par leur présence la cause du ministre, ils la défendirent par les armes spirituelles : une censure avec excommunication fut lancée contre ceux qui liraient, garderaient, prêteraient, vendraient, réimprimeraient un livre intitulé « Question canonique : Si M. le prince a pu prendre les armes en conscience et si ceux qui prennent son parti offensent Dieu ? Contre les théologiens courtisans. » La censure va jusqu'à défendre à tout confesseur de donner l'absolution à ceux qui, « sous prétexte et mauvais principes du libelle, » sont engagés dans le parti des princes.

La présence de la cour à Poitiers était nécessaire pour raffermir les dispositions incertaines de la noblesse : dès les premiers jours, on voit dans la *Gazette* que le roi « voulant favoriser et protéger la noblesse du Poitou en

1. Ms. Denesde, cité par Thibaudeau, *Histoire du Poitou.*

tout ce qui la concerne..... entend et ordonne que tous les gentilshommes de cette province faisant profession des armes jouissent pleinement et paisiblement de l'exemption des gens de guerre en leurs maisons et lieux à eux appartenant, tant dans les villes, bourgs et lieux fermés qu'à la campagne...; défense d'y contrevenir, d'enlever quoi que ce soit, à peine de punition exemplaire. » Par contre, on ne fait rien pour les mendiants, qui sont si nombreux. « Les rues, les places publiques, les portes des églises en regorgent, dit un historien de cette province ; l'air était infecté de leur malpropreté, ils favorisaient les larcins des domestiques, la nuit ils volaient les passants et le jour filoutaient dans les églises. »

L'attention de la cour était vivement appelée vers l'Anjou, où le gouverneur, longtemps incertain, semblait enfin pencher, timidement encore il est vrai, vers la révolte : le 24 décembre, il avait refusé au régiment de Picardie, qui rejoignait l'armée royale, le passage par le Pont de Cé; et pour s'assurer de cette position importante sur la Loire, il y avait établi un poste. Cependant ce premier acte d'insubordination l'inquiétait; pour le justifier il envoya à la cour un gentilhomme chargé d'expliquer sa conduite : il avait craint, disait-il, que la présence des troupes royales ne causât un soulèvement dans le pays. Il semble vraiment, à lire toutes ces proclamations, à entendre tous ces discours, que, à certaines époques, le sens des mots change complètement : les princes appelaient tranquillité publique tous les actes qui pouvaient le plus troubler et détruire cette paix si nécessaire, comme ils appelaient liberté la licence de tout opprimer.

Le déchaînement général qu'excita le retour de Mazarin mit un terme aux hésitations, à l'incertitude de

Rohan ; ne jugeant pas que l'ancien ministre pût résister à un acharnement si unanime, à un tel déploiement de passion, le gouverneur de l'Anjou voulut d'avance prendre rang parmi les vainqueurs. Après deux ans de tergiversations, il se déclare pour son ancien bienfaiteur Condé, et par son activité répare le temps perdu : Angers est mis en état de défense ; Rohan lève un régiment de cavalerie et un d'infanterie, et par maintes caresses cherche à s'attacher l'ancien parti populaire des Loricards, naguère si cruellement réprimé. Il faut lire, d'après une chronique angevine, le discours que le duc tint à une réunion des corps de métiers convoqués dans son hôtel, et que rapporte M. Berger dans son travail, *la Fronde en Anjou* :

« Messieurs, vous savez combien je vous ai considérés, portant vos intérêts autant ou plus que je n'ai fait les miens propres ; ce que j'ai fait par le passé n'est rien en comparaison de ce que je prétends faire aujourd'hui. Vous savez que les princes ont une armée à laquelle va se joindre toute la France, pour prendre le cardinal Mazarin en quelque lieu qu'il se réfugie. Voici une lettre (jetant quelques papiers sur la table) par laquelle il me prie de lui mettre en main la ville d'Angers pour en faire sa place d'armes et lieu de refuge ; il me promet payer comptant mon gouvernement et même m'en donner à l'avenir un plus considérable. Mais faire cela, c'est penser à mon profit et à votre perte ; c'est faire mes affaires par la ruine des vôtres, me mettre en faveur auprès du roi, de la reine, de Mazarin, et vous, en disgrâce auprès de toute la France, dont les armes venant à bref délai vous assiéger pour avoir le Mazarin, vous feraient périr avec lui. Je n'ai garde ; je vous aime mieux que tout l'or et l'argent, et je veux m'exposer à périr pour votre conservation. »

Cette scène de haute comédie, jouée avec un grand aplomb, eut tout le succès que le duc en attendait ; le plus grand nombre, ébloui par ce langage désintéressé, sentit renaître son ardeur passée et répondit par des cris de dévouement au duc, « sans considération ni respect

pour qui que ce soit. » Après le duc, le chef du peuple fut un certain docteur Voisin, boute-feu célèbre qu'on retrouve mêlé à tous les épisodes de la Fronde en Anjou : la noblesse se divisa entre le parti de la cour et la Fronde. Les gens de justice et le clergé s'attachèrent généralement au roi ; aussi, profitant de l'absence que fit l'évêque Arnauld, Rohan lui ferma les portes d'Angers et lui interdit tout retour, puis fit un coup d'État contre la magistrature. Ayant appris que le présidial d'Angers s'était assemblé pour faire acte d'adhésion à Mazarin, il se transporta au palais où il fit arrêter le lieutenant général Boylesve, frère de l'évêque d'Avranches et tout devoué comme celui-ci à Mazarin.

De pareils faits appelaient nécessairement l'attention de la cour, qui alla s'installer à Saumur, pendant que trois colonnes de troupes commandées par d'Hocquincourt, de Broglie et de Navailles pénétraient en Anjou : le pays eut bientôt à souffrir de ces singuliers protecteurs, recrutés pour la plupart en Allemagne.

« Tout le pays entre Saint-Léonard, Trélazé, Saint-Augustin, Sainte-Gemmes, Saint-Barthélemy, Sorges, Saint-Laud, fut dévasté par les anciens vainqueurs de Magdebourg; toutes les fermes, toutes les maisons de campagne qu'ils rencontrent sur leur chemin sont pillées et brûlées; les amis mêmes n'étaient pas épargnés : la maison de plaisance Enautard, de l'évêque d'Angers, fut saccagée par eux. »

Cependant frondeurs et royalistes avaient les yeux fixés sur Angers. « Il semblait, dit La Rochefoucauld, que toute la France fût en suspens pour attendre l'événement du siège. » Là en effet était le véritable nœud de la situation : le duc d'Orléans empruntait même aux gens de sa maison, afin de se procurer 100,000 écus, nécessaires à Beaufort pour aller au secours de Rohan ; il

fallait donc que celui-ci tînt assez longtemps pour permettre au roi des Halles de venir se mesurer avec le vrai roi. On ne doutait pas que dans ce cas Mazarin, pressé de tous côtés, ne fût obligé de renoncer à son plan de marche sur Paris, et dût même quitter la partie; si, au contraire, Mazarin était vainqueur, fort de ce succès il prendrait l'offensive et poursuivrait à outrance ses ennemis. Le *Journal* de Dubuisson donne mille détails sur cette préoccupation de la France et surtout de Paris; la ville était inondée de papiers où les bruits les plus contradictoires couraient au sujet d'Angers [1]. La vérité était que de nombreux renforts arrivaient de tous côtés à d'Hocquincourt.

A la vue de ces préparatifs et de toutes ces terribles troupes que la renommée de leurs excès rendait encore plus redoutables, l'effroi se répandit dans Angers: la terreur fut au comble lorsqu'on vit que le grand archidiacre Garande, qui apportait des lettres de pardon et d'amnistie de la part du roi, n'avait pas été écouté par Rohan; une députation de 800 bourgeois ou dames les plus considérables de la ville, conduite par madame de Leffretière, ne fut pas plus heureuse auprès du duc; l'émeute seule l'intimida, et Angers capitula le 28 février. Le 3 mars, le Pont de Cé, où s'était jeté de Rieux, demandant 100,000 livres pour faire sa soumission, fut pris, et la garnison passée au fil de l'épée par les Polacres de Navailles. Dès lors la province était soumise et n'avait plus qu'à subir les exigences du vainqueur, et surtout la colère implacable d'Anne: la ville d'Angers fut taxée

1. Pour cette affaire d'Angers, qui ne dura que vingt-trois jours, M. Moreau cite plus de vingt pamphlets différents dans sa *Bibliographie des mazarinades.*

à une contribution de guerre de 150,000 livres et était menacée du pillage ; l'intervention de son évêque la sauva : un matin que la reine se présentait pour communier dans l'église où ce prélat officiait : « Recevez, dit-il, en lui présentant l'hostie, recevez votre Dieu, qui est mort sur la croix en *pardonnant à ses ennemis.* » Cette supplication éloquente et solennelle adoucit la reine-mère, et bientôt la contribution fut réduite des deux tiers. A Baugé, une autre intervention, celle de mademoiselle de Melun, princesse d'Épinay, retirée dans cette ville comme sœur hospitalière dans l'hôpital de Saint-Joseph qu'elle y avait fondé, préserva cette ville du pillage : beaucoup d'autres maisons religieuses furent moins heureuses : les unes ne durent leur conservation qu'à des rançons considérables, un grand nombre furent pillées, comme l'abbaye du Perray, le prieuré de l'Evières[1] ; partout la campagne était ravagée à plusieurs lieues à la ronde des villes où tout corps de troupes s'était arrêté ; aussi les chroniques locales parlent-elles de bandes de 200,000 pauvres qui vinrent solliciter la charité publique à l'occasion du jubilé. Les désordres étaient si grands qu'on avait été obligé de reculer la publication du *jubilé universel* accordé par le pape Innocent X en 1650 jusqu'en 1653[2]. Nous avons trouvé le même retard pour le diocèse de Paris, où le jubilé ne fut célébré qu'en avril 1653.

La cause des princes éprouvait d'autres revers en Guienne : Condé, après avoir fortifié les places de la Dor-

1. M. Berger parle d'un manuscrit curieux, l'histoire de ce prieuré, qui renferme les plus tristes détails sur ces scènes de barbarie.

2. *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, par l'abbé Tresvaux, ancien vicaire général de Paris, 1858, t. II.

dogne, avait couru en toute hâte au secours de Conti, menacé dans Agen. Sa présence rendit quelque gloire à ses armes; Saint-Luc, lieutenant-général de Guienne, fut obligé de se retirer dans la ville de Miradoux, dont Condé fit le siége; l'énergie de cette place la sauva. A bout de résistance, les commandants abattirent les maisons en face de la brèche, et remplirent des fosses profondes de bois et de matières combustibles qu'on devait enflammer à l'approche des assiégeants. Ceux-ci s'arrêtèrent, et bientôt l'arrivée d'Harcourt les obligea de se retirer sur Agen, où Condé ne pénétra avec ses troupes que par le secours d'un chanoine, Causse; devant une hostilité qui allait jusqu'à élever des barricades, il dut se retirer. Toutes ces guerres amenaient de nombreuses ruines, les hostilités locales en profitant souvent pour s'exercer impunément : l'histoire de la petite ville de Langon peut en donner une idée. Rivale de Bordeaux pour le commerce de vin, Langon devait se trouver dans le parti contraire, aussi était-elle restée fidèle au roi; les Bordelais, après un rude assaut, s'en emparèrent en 1649, pillèrent la ville, et pour achever de la ruiner, répandirent le vin emmagasiné. Délivrée par d'Épernon, cette petite ville fut reprise, le 15 juillet, par Conti; les habitants terrifiés fuient au château de Fargues et dans l'abbaye de Rivet. Sous l'administration d'un nommé Galapian, dont le nom est resté dans ces contrées comme un objet d'horreur, ce fut un régime de terreur organisé; enfin Marin parvint à s'en emparer de nouveau au nom du roi. Les habitants, en rentrant dans leur ville, firent constater, par une enquête regulière, l'état déplorable où elle se trouvait; c'était la ruine et la désolation :

« Rue de la Mer, 10 maisons brûlées ou démolies;

« Rue Ronde, 7 maisons brûlées, les autres inhabitables;

« Rue Saint-Gervais, l'église et 10 maisons brûlées, les autres laissées sans portes, ni fenêtres, ni planches; rien que les murs;

« Sur la place, toutes les maisons ruinées, une seule à demi-conservée;

« Rue Biron, 8 maisons démolies, les autres délabrées;

« Rue Briou, 3 maisons démolies, les autres inhabitables;

« Rue Maubec, 6 maisons démolies, les autres en ruines, etc.

« Hors de la ville, dans les faubourgs, l'herbe croît sur les fondements de 24 maisons en ruine; dans la campagne, plus de 12 maisons brûlées; l'église Notre-Dame a été dévastée, les couvents des Carmes et des Capucins, où les habitants s'étaient réfugiés, saccagés, et en face de tous ces désastres, le roi put à peine accorder quelques milliers de livres d'indemnité, et seulement longtemps après [1] ! »

La diversion sur laquelle les princes avaient compté en Provence, grâce aux soldats qu'avait promis l'Espagne, n'aboutit pas, faute de ces secours. Deux partis divisaient, comme partout, ce pays : le parti des princes ou *Sabreurs*, appelé ainsi parce que leur chef, le baron Puget de Saint-Marc, en parlant de ses ennemis, disait toujours : « Je les sabrerai, » et celui de la cour ou des *Canivets* et des *taille-plumes*, parce qu'il était en grande partie composé des parlementaires qui, entraînés un moment par l'influence du président d'Oppède, étaient peu à peu revenus à la cour depuis la disgrâce du comte d'Alais. Au commencement, les Sabreurs étaient parvenus à s'emparer de l'hôtel de ville d'Aix, et faisaient ainsi incliner une partie de la Provence vers les princes. Une de ces circonstances imprévues qui se retrouvent à chaque pas dans toutes les révolutions, vint donner un autre tour aux affaires : un jour, tout à coup sur la place des Dominicains, où le baron Puget de Saint-Marc et le

1. Le chanoine O'Reilly, *Histoire de Bazas.*

conseiller de Tressemanes-Chasteuil, en robe rouge, coiffé du chapeau de son laquais et l'épée à la main, haranguaient bourgeois et artisans, qui déjà se rassemblaient en foule autour d'eux avec des cris de faveur, paraît une femme; un pistolet d'une main et une épée dans l'autre, elle s'avance vers le plus épais du rassemblement en criant hardiment : « Vive le roi, hors d'ici les Sabreurs. » A son aspect, le peuple reste un instant immobile : mais bientôt se rangeant autour d'elle, il répète les mêmes cris comme un signal de liberté; les Parlementaires, enhardis, se saisissent de l'hôtel de ville et des autres postes importants d'Aix; les Sabreurs sont bientôt même obligés de quitter la ville et se retirent à Marseille. Cette femme, qui était intervenue si à propos pour la fortune de la royauté, était la sœur de l'évêque d'Apt, Gaillard de Lonjumeau, la femme d'un zélé parlementaire, le conseiller Venel. Le dévouement qu'elle avait montré pour tous les malheureux pendant la peste, en prodiguant sa fortune et ses soins, lui avait acquis un grand pouvoir dans la ville; aussi est-ce à elle que doivent se rapporter ces mots d'Anne d'Autriche : « La ville d'Aix et la Provence ont affermi la couronne sur la tête de mon fils. »

On se figurera facilement ce que le Languedoc, situé entre tous ces foyers d'insurrection, devait souffrir. Pour remplacer en Catalogne les troupes de Marsin et préserver le Roussillon de l'attaque des Espagnols, en même temps que pour défendre le Languedoc contre Condé, la cour fit venir beaucoup de troupes d'Italie ; ces troupes, soit dans leur passage, soit dans leurs quartiers, ravageaient tout. Dans l'assemblée des États, le 25 décembre 1651, quelques députés tracèrent le hideux ta-

bleau des excès commis par ces soldats indisciplinés et par leurs chefs, qui leur donnaient l'exemple de tous les désordres.

« Mgr l'évèque de Comminges dit tout ce que les habitants du diocèse de Saint-Papoul ont eu à souffrir des huit compagnies du régiment de Normandie, qui ont, à vive force et par toutes sortes de violences et de mauvais traitements, extorqué des sommes et des fournitures qui ne leur étaient point dues. A la suite de cette plainte, le sieur de Lamamye, syndic-général de la province, a dit que les lieux de Villepinte, Montréol, Fanjeaux, Trèbes, La Grasse, Villesèque, La Bastide-Esparrenques, Villeneuve de Chavimont, Cessinon, Olonzac, Dagne, Saint-Chinian, Saint-Pons et autres villes de cette province, ont souffert et souffrent encore à présent, le logement des gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie, qui ravagent et ruinent lesdites communautés, les contraignent à leur payer des sommes immenses par-dessus ce qui est porté par les règlements du roi, et qui plus est, violent les femmes, tuent les habitants. Le grand vicaire de Saint-Pons a dit aussi que le régiment de cavalerie de Pardaillan, composé de 4 compagnies, au lieu d'aller loger à Azillanet, son étape, aurait, sans ordre, logé par force à Oupian, au diocèse de Saint-Pons, ayant enfoncé une porte dudit lieu, démoli la maison des lépreux joignant icelle, battu, pillé et saccagé les habitants. »

Les plaintes étaient si vives que l'assemblée décida que l'on prendrait sur le don de 600,000 livres accordé au roi, les sommes nécessaires au dédommagement des communes qui avaient souffert par le logement des gens de guerre; c'était en quelque sorte forcer l'administration à s'occuper de ces pauvres provinces, à user de son autorité pour réprimer ces violences. Malgré ces mesures, malgré les réclamations les plus vives, ces désordres durèrent jusqu'à la fin de 1654, et ne diminuèrent que sur la déclaration formelle des Etats, qu'on ne voterait aucune imposition, qu'on n'accorderait le don gratuit de chaque année qu'après le renvoi des troupes.

CHAPITRE XIV

Mademoiselle s'empare d'Orléans. — Condé quitte la Guienne et vient prendre le commandement des troupes de la Fronde. — Combat de Bléneau. — Condé à Paris, accueil des Parlements. — Inquiétudes de la cour. — Misère à Paris. — Condé organise une sorte de terreur. — Siége d'Étampes — Pamphlets de la Fronde. — Singulier rôle du duc Charles de Lorraine en France. — Désordres de son armée. — Arrêt de surséance pour le payement des dettes des habitants de Champagne et de Picardie donné par le Parlement de Paris. — La misère de la noblesse. — Projet d'union de la noblesse pour y remédier. — Anarchie complète. — Statistique des registres de l'état civil à Arnay-le-Duc et à Verdun (Bourgogne); à Montcombroux et au Donjon (Bourbonnais); à Évreux et à Saint-André (Normandie): à Dreux (Orléanais); à Limours et à Forges-les-Bains (Ile de France).

Les Mémoires ont donné une importance intéressée, démesurément grossie par la vanité des écrivains à cette guerre d'escarmouches, de siéges, de combats, qui remplit la période à laquelle nous sommes arrivé[1] : ces faits militaires n'amenèrent aucun résultat sérieux; aussi

1. La Fronde politique ne pourra être bien connue que par la publication de la *Correspondance* des principaux acteurs : déjà M. Louis Paris a donné dans son *Cabinet historique* les *Lettres de Marigny* à Lenet, l'habile conseiller de Condé; M. Chéruel prépare la *Correspondance de Mazarin*, et fera connaître celle des Fouquet dans son grand ouvrage sur les deux agents du cardinal. Nous-même songeons à mettre au jour les *Lettres de Fabert à Mazarin*. Restera encore la collection aussi précieuse que considérable des *Lettres du chancelier Sé-*

nous n'indiquerons la marche des armées qu'autant que cela est nécessaire pour apprécier les événements et la situation économique du pays. Hâtons-nous donc de rejoindre du côté d'Orléans l'armée de la Fronde, commandée par Beaufort et Nemours. Obligée d'arracher de tous côtés des contributions, 4,000 livres de Montfort-l'Amaury, autant de Nogent-le-Roi et de Houdan, malgré la désolation de la contrée[1], elle n'avançait que lentement et n'avait pu arriver à temps pour sauver Angers, d'où l'armée royale, fière de ce succès s'avançait à grandes journées vers Orléans. La possession de cette ville était d'un grand prix : l'autorité de Gaston ne pouvait être méconnue dans le chef-lieu de son apanage princier, sans que son crédit en reçut une mortelle atteinte : dès le 18 mars, il envoya, avec 8,000 livres pour s'assurer le bon vouloir de la populace, le comte de Fiesque tenir une assemblée générale où l'on devait arrêter que le l'entrée de la ville serait interdite au cardinal Mazarin. La présence du lieutenant ne suffisant plus, on sollicite l'arrivée du duc d'Orléans ou de Mademoiselle, avec le

guer et de Pierre Lenet. Nous ne saurions trop le répéter, c'est dans les correspondances ou les journaux, comme ceux de Dubuisson-Aubenay, qu'il faut étudier l'histoire, et non dans les *Mémoires*, plaidoyers d'avocats intéressés, écrits longtemps après les événements et trop souvent arrangés pour les besoins de la cause, où les dates, les faits habilement groupés ne servent d'ordinaire qu'à induire en erreur, surtout lorsque les auteurs, comme de Retz et La Rochefoucauld, sont des artistes en style.

1. Dubuisson, 13 mars 1652. — Ce manuscrit renferme, à la date du 18, la copie d'une lettre sans signature, mais qui doit être de Mademoiselle; cette lettre prouve que la question d'argent n'était pas étrangère à la détermination de la duchesse de Montpensier. « J'attends avec impatience comme M. de Fiesque aura été reçu, et ce qui aura été arrêté à l'assemblée de ville qui assurément s'est tenue à son arrivée. Tout mon bien est quasi aux environs d'Orléans; l'on s'intéresse à moins. »

maréchal d'Étampes; Gaston, par les conseils de sa femme et du Coadjuteur, envoie sa fille, qui partit « en habit gris tout couvert d'or, » emportant pour toute instruction d'empêcher, quoi qu'il arrivât, les troupes du duc de passer la Loire, pour aller, ainsi que le désirait Nemours, secourir Montrond et fortifier Condé en Guienne.

C'est dans les mémoires de l'époque, et surtout dans ceux de Mademoiselle, qu'il faudrait lire ce curieux épisode : fille hardie d'un père timide, Mademoiselle voulut avoir sa page héroïque dans cette folle épopée, à côté de madame de Longueville et de la princesse de Condé. Un autre motif la poussait encore : déjà âgée de 25 ans, elle commençait à se fatiguer de sa position de vieille fille, et espérait conquérir un mari à la pointe de son épée. Se souvenant du mot d'Anne d'Autriche au moment de la naissance du roi : « C'est ton petit mari, » elle portait sur Louis XIV ses vues ambitieuses, quoiqu'elle eût onze ans de plus que le jeune monarque. Elle crut d'une bonne politique de commencer par se montrer une adversaire redoutable, comptant bien ainsi imposer son mariage comme une des conditions du futur traité de paix; si par hasard le roi échappait à ses filets, restait Condé, dont la femme, d'une très-mauvaise santé, se remettait difficilement d'une couche faite à Bordeaux. M. le prince ne pouvait payer l'appui qu'on lui prêtait qu'en épousant l'héroïne, si riche d'ailleurs; Mademoiselle avait donc au moins chance d'un mari sur deux. Guidée par ces divers motifs, la grande Mademoiselle avec ses *maréchales de camp*, les deux comtesses de Fiesque et de Frontenac toutes trois en amazones, se présentèrent devant Orléans. Au grand étonnement de Mademoiselle, un envoyé vint lui dire qu'on ne pouvait la recevoir, l'armée royale

étant trop voisine et Molé parlementant au nom de la cour; qu'on l'introduirait volontiers après le départ du roi. La patience n'était pas dans la nature de la princesse; d'ailleurs elle se trouvait excitée par une prédiction d'un marquis de Vilène, qui lui avait annoncé que tout ce qu'elle entreprendrait du 27 mars au vendredi suivant lui réussirait, et que dans cet intervalle de temps elle ferait des choses extraordinaires. Mademoiselle se dirige vers le quai, où se trouvaient un grand nombre de bateliers; ses discours, ses largesses (150 pistoles), lui gagnent ces hommes : aussitôt à l'œuvre, ils démolissent une porte murée et introduisent la princesse par la brèche [1] pendant que les magistrats à l'hôtel de ville, contents d'avoir la main forcée, s'occupaient à délibérer. L'heureuse aventurière commence sa marche triomphale, soutenue sur une chaise de bois par deux portefaix. Elle était montée au faîte de son orgueil, mais un mot de la reine l'en fit descendre : instruite par son valet de chambre La Porte, qui avait eu un entretien avec Mademoiselle, des prétentions de la fille de Gaston à la main de Louis XIV, Anne d'Autriche répondit par une de ces boutades triviales mais énergiques, que lui suggérait la colère : « Oh ! ce n'est pas pour son nez, quoiqu'il soit bien long. »

Si le triomphe de Mademoiselle ne dépassa pas l'enceinte d'Orléans, il y fut du moins complet : amenée par son escorte jusqu'à l'hôtel de ville, Mademoiselle se trouva maîtresse absolue dans la ville, à condition de ne pas y introduire de troupes [2].

1. « Pour y parvenir, je songeai à prendre le bon chemin; je grimpa comme un chat; je me prenais aux ronces et aux épines, et je sautai toutes les haies. » *Mém. de mademoiselle de Montpensier*, édit. Chéruel.

2. On comprend que dans une époque chansonnière comme la Fronde,

La cour, obligée de passer outre, se dirigea vers Gergeau et Sulli. Pendant que l'armée royale chemine conduite par d'Hocquincourt, Beaufort se met à sa poursuite; s'il eût poussé sa pointe avec énergie, il enlevait la famille royale avec le cardinal ou du moins les eût mis dans la nécessité de fuir publiquement. Turenne arriva à temps pour protéger cette retraite, et l'armée royale gagna sans accident Gien, où la cour s'arrêta. Heureusement pour Mazarin, la discorde se glissait parmi ses nombreux ennemis, animés par des passions et des intérêts si divers; une querelle, où le sang faillit couler, éclata dans un conseil de guerre entre Nemours, qui voulait qu'on s'emparât de Blois pour marcher au secours du Berri et de la Guienne, et Beaufort, qui, avec plus de raison, soutenait qu'il fallait se rapprocher de Paris et attaquer Montargis. Condé arriva à point pour dominer ces amours-propres par l'autorité de son nom et ces rivalités par son génie militaire. Pressé par ses amis de venir raffermir l'alliance de Gaston, ébranlée par les intrigues du cardinal de Retz, et dégoûté de la guerre de Guienne contre le maréchal d'Harcourt, Condé laissa le

l'événement d'Orléans n'ait pas dû passer inaperçu. Condé, pour remercier sa généreuse héroïne, lui écrivit « qu'elle avait fait un coup qui n'appartenait qu'à elle. » Il y a de nombreux couplets inspirés par cette singulière conquête. Scarron, ami du comte de Fiesque, écrivit à madame de Fiesque et ne tarit pas d'éloges : « Comment diable escalader une ville! nos plus déterminés héros n'auraient pas fait plus que votre illustre héroïne, et Clorinde et Camille n'auraient pas été à l'assaut plus gaiement que vous et madame de Frontenac. » Voir Loret, *Muse historique*, lettre du 7 avril 1652, édition Ravenel, et à la bibliothèque impériale (collection Fontette, cabinet des estampes), une curieuse gravure : Mademoiselle avec ses deux maréchales de camp balayant le Mazarin comme une ordure qu'elles chassent d'Orléans. — On peut voir dans les *Lettres des rois de France et hauts personnages aux autorités de Chartres*, par M. Lucien Merlet, ce que cette expédition d'Orléans coûta aux villes voisines, àChartres par exemple, p. 284-293.

gouvernement de Bordeaux à madame de Longueville et au prince de Conti, aidés de Marsin, de Lenet et du président Viole. Pour ne pas éveiller l'attention, huit compagnons seulement le suivent, et, sans ressources, sans relais préparés, au milieu de pays occupés par les ennemis, il fait un voyage de cent vingt lieues comme domestique du marquis de Lévi. Les preux des romans de chevalerie au moyen âge n'ont pas plus d'aventures, ne font pas plus de rencontres que Condé; à plusieurs reprises il manque d'être pris et court les plus grands dangers; enfin, au bout de sept jours, il arrive à Lorris, dans le Gâtinais, où il prend le commandement de l'armée.

Aux coups qu'elle frappa, on s'aperçut bientôt de la présence de Condé : il s'empare de Montargis, puis, feignant de se diriger sur la Bourgogne, il tombe sur l'armée royale, divisée en deux corps, surprend et bat d'Hocquincourt à Bléneau. A cette nouvelle, la consternation se répand dans la cour; l'on veut retourner à Bourges, sans songer que c'était livrer peut-être sans retour Paris à Condé et à la Fronde. Heureusement Turenne était là : il arrive au secours de son collègue avec ce qu'il peut trouver de troupes sous sa main, rallie les régiments d'Hocquincourt en fuite et parvient à arracher la victoire à Condé. Celui-ci, mécontent de trouver un pareil rival devant lui, quitte l'armée comme il avait abandonné la Guienne, et, sur les instances de Chavigny, court à Paris, qu'il espère entraîner dans son parti, à la suite de Monsieur et du Parlement.

C'était à Paris, en effet, que devait se dénouer cette situation si embrouillée. Le roi n'avait plus de relations avec le Parlement depuis qu'on n'avait pas délibéré sur

sa lettre du 23 février, au sujet de M. de Nemours et des troupes qu'il amenait; c'était au gouverneur, le maréchal de l'Hôpital, ou au prévôt des marchands qu'il s'adressait pour ses communications officielles avec les habitants de Paris. Le Parlement n'était guère mieux avec les princes, pour avoir essayé de s'opposer à l'entrée des officiers espagnols, flamands ou lorrains venus avec Nemours, et en l'honneur desquels la Fronde aristocratique prolongeait la foire de Saint-Germain et dansait au Luxembourg. Livré à lui-même, le Parlement s'occupait des moyens d'assurer le payement des rentes de l'hôtel de ville, qui menaçait d'être de nouveau interrompu par suite du retour de la guerre aux environs de Paris, et rappelait que, suivant la parole donnée par le maréchal de l'Hôpital, au nom du roi, et par le duc d'Orléans au nom de ses propres troupes, il ne pouvait être logé gens de guerre à dix lieues autour de Paris, enfin envoyait une députation au roi contre le cardinal Mazarin, à l'exemple du Parlement de Toulouse (31 mars).

Le prince de Condé arriva à Paris dans ces circonstances. Le duc d'Orléans aurait bien voulu l'empêcher de rentrer, mais une espèce d'émeute que fomentent Chavigny et les partisans du prince, livre Gaston tout entier à Condé : il lui fait une brillante réception, et dès le lendemain, le présente au Parlement. Condé remercie l'assemblée d'avoir suspendu l'effet de la déclaration publiée contre lui, et se déclare prêt à poser les armes dès que Mazarin serait hors de France. Les présidents, qui déjà avaient fait pendre le chef de l'émeute, auraient vivement désiré que le prince ne vînt pas prendre sa place; mais à défaut de conclusions des gens du roi, force fut au Parlement de lui donner place. Le président Bailleul,

qui remplaçait Molé pendant son absence, tout en assurant le prince que le Parlement tenait à honneur de le voir siéger dans son sein, lui dit que la Compagnie eût souhaité ne pas le voir « dans le sanctuaire de la justice en l'état où il se trouvait, condamné par une délibération et les mains encore sanglantes des combats livrés contre Sa Majesté. » A la cour des aides, le premier président Amelot et le procureur général Fouquet furent encore plus sévères pour M. le prince.

Une circonstance vint améliorer les affaires de Condé : la députation envoyée à la cour avait été malmenée par le roi, qui n'avait pas voulu en écouter les remontrances; cette conduite fut attribuée à Mazarin. Aussi la haine que l'on portait au ministre l'emporta sur l'aversion qu'inspirait le vainqueur de Bléneau, escorté de la guerre civile; on ne vit plus en lui que l'irréconciliable ennemi de Mazarin venant s'opposer à son retour. Le Parlement se rapprocha des princes, et, d'accord avec les autres cours souveraines et l'hôtel de ville, supplia le roi de venir au plus tôt dans Paris, d'exclure le cardinal du conseil et du royaume, et enfin de donner la paix à tous ses sujets : une restriction importante était cependant mise à ce traité, l'assemblée de l'hôtel de ville du 20 avril ayant décidé que, « pour quelque cause que ce pût être, on ne ferait union ni l'on ne fournirait deniers pour assister MM. les princes contre le roi sous prétexte de Mazarin[1]. »

La nouvelle du retour de Condé inquiétait vivement la cour, une lettre inédite de Mazarin à l'abbé Fouquet le prouve :

1. Voir une pièce rare et curieuse *Avis à MM. les notables convoqués à présent en assemblée à l'hôtel de ville pour l'expulsion du Mazarin*, 1652, 16 pages. L'auteur y établit, par un calcul très-serré, que la guerre doit coûter aux Parisiens 1,560,000 livres par mois.

« Gien, 6 avril. — LL. MM. n'ont pas approuvé le consentement que l'on a donné que M. le prince pût venir à Paris pour 24 heures, ce temps étant plus que suffisant pour émouvoir une sédition dans la ville et y mettre les choses en état qu'au lieu d'être obligé de s'en retirer, il eût le pouvoir de faire sortir ceux que bon lui semblerait. Cela paraît assez par le tumulte qu'ont causé les placards que l'on a affichés et la distribution d'argent qu'on a faite à la canaille, et on peut même juger de là ce que M. le prince pourrait faire y étant en personne, et jetant de l'argent en plus grande abondance. Il faut que le maréchal de l'Hôpital et le prévôt des marchands cessent tout commerce avec S. A. R. et fassent prendre les armes aux bons serviteurs du roi, que le *cardinal de Retz fasse prêcher et oblige ses amis à parler, en sorte que les bourgeois connaissent la vérité de ce qui se passe...* Cette crainte du peuple de Paris embarrassera fort M. le duc d'Orléans, et si, en même temps on lui montre le moyen de faire son accommodement avec la cour avec réputation et sûreté, je crois qu'il en goûtera la proposition avec joie, malgré les conseils de Chavigny qui lui fait croire que M. le prince, maître de l'armée, s'accommodera de son côté fort avantageusement avec la cour, s'il ne peut compter sur l'assistance et l'amitié de S. A. R.; mais il faut l'accord du cardinal de Retz avec M. de l'Hôpital et le prévôt pour faire le coup dans l'esprit de S. A. R... Il ne faut pas s'endormir, car le temps presse : M. de Chavigny avec ses adhérents gagne pays furieusement, et avec l'assistance de M. le prince, viendra à bout de tout... Il serait bon de faire afficher des placards contre M. le prince qui disent particulièrement qu'il veut empêcher le retour du roi à Paris, et jeter les habitans dans une dernière ruine; s'il est même nécessaire de distribuer quelque argent, je vous prie de le faire. »

Dans une autre lettre du 14 avril, Mazarin donne la substance de ces placards : c'était lancer un trait à Condé en pleine poitrine :

« Rien ne peut plus contribuer à la ruine de Paris que d'y recevoir le prince, qui empêchera le roi d'y aller et attirera la guerre à leurs portes; qu'ils doivent considérer comme Condé a traité les Bordelais, auxquels non-seulement il a manqué à la parole qu'il leur avait donnée que la Guienne ne serait point le théâtre de la guerre; mais lorsqu'il a vu que le comte d'Harcourt était proche de Bordeaux, il les a abandonnés, et s'en est venu pour tâcher de remettre ses affaires en rangeant de son côté Paris, qui doit attendre un pareil traitement. »

Ces ordres répondaient aux sentiments du Parlement, des notables de l'hôtel de ville et de la bourgeoisie : Condé s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait compter sur Paris. La persuasion ayant échoué, il résolut d'avoir recours à la violence et à la terreur, de soulever la populace contre les magistrats et les bourgeois, et d'établir son autorité dans Paris par les moyens qui avaient affermi dans Bordeaux celle de Conti et de madame de Longueville. Il comptait trouver un puissant auxiliaire dans l'affreuse misère qui régnait à Paris; les *Relations*, qui jusqu'alors n'avaient parlé que de la Picardie et de la Champagne, commencent à signaler à la pitié publique la détresse de la capitale aussi bien que celle des provinces. La première commence aux mois de mars et d'avril 1652 :

« De loin, dit-elle, on pouvait nier pour excuser la dureté de son cœur; mais enfin il ne faut plus chercher d'excuses. Les pauvres de nos faubourgs qui languissent de faim depuis quelques mois, ce nombre infini de réfugiés que l'approche des armées chasse de la campagne frappe nos regards, et leur voix retentit de tous côtés à nos oreilles. La désolation de nos villages est assez publique pour n'avoir plus besoin d'être annoncée. Il est temps de se réveiller du sommeil, puisque Dieu frappe à nos portes par une inondation de gens de guerre. Il se faut préparer aux mêmes fléaux dont les autres provinces ont été affligées. Nous ne pouvons détourner ce malheur que par un dernier effort, en soulageant par nos aumônes ceux qui sont chez nous et auprès de nous, et les continuant tout autant qu'il plaise à Dieu nous en donner les moyens pour ceux qui ne peuvent vivre que par nous. »

Dans les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Denis, Saint-Laurent, Saint-Martin et la Villeneuve sur Gravois (quartier Bourbon-Villeneuve et Montorgueil), environ 12,000 familles de pauvres honteux réduits à la dernière extrémité sans parler des mendiants... A Saint-Médard, plus de 1,800 familles d'artisans dans une extrême nécessité « qui ne reçoivent rien, faute d'argent.»

Les correspondances particulières attestent aussi l'intensité du mal, comme on peut en juger par les lettres de la mère Angélique à la mère Agnès :

« Mars 1652. — Je vous envoie un morceau de pain des pauvres; jugez à quelle extrémité ils sont réduits. Nous ne voyons que des pauvres qui nous viennent dire qu'ils n'ont mangé il y a deux ou trois jours, d'autres qu'ils n'ont mangé que des choux dans de l'eau, sans sel. Je vous supplie de montrer ce pain à nos sœurs, qu'elles considèrent, comme je leur ai dit souvent, qu'il faut retrancher tout ce qui est possible, afin que nous n'ayons pas besoin qu'on nous donne en retranchant aux pauvres. »

Qu'on juge dans une pareille situation ce que devaient produire des pamphlets incendiaires comme ceux que lançaient les partisans des princes; M. le comte de Saint-Aulaire le déclare lui-même : « La vérité historique oblige de reconnaître que les grands seigneurs de la Fronde ne se faisaient pas plus de scrupule des émeutes populaires que des alliances avec l'étranger. » A quelle époque de nos révolutions a-t-on lu un langage plus horrible que celui d'un des écrits qui eut alors le plus de vogue :

« Lâchons hardiment la bride; faisons carnage sans respecter ni les grands ni les petits, ni les jeunes ni les vieux, ni les mâles ni les femelles. Sortons de nos gîtes, de nos tanières, quittons nos foyers, faisons voltiger nos vieux drapeaux. Battons nos caisses. Alarmons tous les quartiers, tendons nos chaînes. Renouvelons les barricades. Mettons nos épées au vent, tuons, saccageons, brisons, sacrifions à notre juste vengeance tout ce qui ne se croisera pas pour le véritable parti du roi et de la liberté. »

Des paroles, on passa bientôt aux faits : les partisans de Condé organisèrent une troupe de bandits sous la conduite d'un nommé Peny, qui s'attaquait à tous ceux qu'on soupçonnait de mazarinisme. Chaque jour il y avait

quelqu'un d'insulté, le prévôt des marchands ou les échevins et les membres du Parlement, qui, au sortir des séances, étaient souvent maltraités et coururent risque de la vie. Condé, en effet, s'apercevant qu'il n'avait pas à s'applaudir d'avoir quitté l'armée pour Paris qui le repoussait, redoublait de violence. Turenne, de son côté, trompant par une marche habile les lieutenants de son rival, arrivait à Châtres ou Arpajon, conduisait la cour à Corbeil et de là à Saint-Germain, pendant que l'armée des princes, reconnaissant sa faute, venait camper à Étampes. L'armée des princes se rapprochait ainsi de Paris, où d'un moment à l'autre sa présence pouvait devenir nécessaire pour subjuguer les Parisiens, fatigués de cette longue lutte et disposés à céder et à rappeler à tout prix leur roi. Cette armée d'ailleurs commençait à se trouver dans une position difficile : les vivres faisaient défaut; le pays affamé ne pouvait plus même, depuis quelque temps, fournir le pain nécessaire, et elle ne subsistait, pour ainsi dire, que du vin qu'elle avait trouvé en une certaine abondance dans les ports de Montargis [1]. On devine facilement à quels excès une armée, d'autant plus indisciplinée qu'elle se savait nécessaire, pouvait se porter, excitée par un régime d'ivresse constante qui ne laisse plus subsister aucune discipline. Étampes, tombé au pouvoir de la Fronde, éprouva les effets ordinaires de la présence de ces pillards : les soldats, quoique logés seulement dans les faubourgs en vertu d'une capitulation, venaient chaque jour dans la ville et y faisaient tant de désordres que beaucoup d'habitants furent contraints d'abandonner leurs maisons et leurs biens; ce fut encore

1. *Antiquités de la ville et du duché d'Etampes*, par le R. P. D. Fleureau, 1683; *Histoire d'Étampes*, par Max. de Montrond. 1836.

pis lorsqu'on eut épuisé le grenier à sel et les greniers à grains, qui étaient assez bien approvisionnés. »

Ce mouvement des deux armées et l'arrivée de la cour à Saint-Germain anéantissaient la transaction qui avait promis de respecter Paris à dix lieues à la ronde : de toutes parts, les populations s'enfuyaient devant l'armée royale et venaient se jeter dans la capitale :

« Ces paysans, dit La Porte dans ses *Mémoires*, n'avaient de couvert contre les grandes chaleurs du jour et la fraîcheur de la nuit que le dessous des auvents, des charrettes et des chariots qui étaient dans les rues; quand les mères étaient mortes, les enfants mouraient bientôt après, et j'ai vu sur le pont de Melun, où la cour vint quelque temps après, trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétait encore. »

Les bestiaux qu'ils amenaient avec eux périssaient bientôt faute de nourriture; il fallait nourrir toutes ces bouches affamées; un renchérissement considérable des denrées ne tarda pas à s'ensuivre : avec la faim, la fermentation se mit dans la multitude. On ne savait plus à qui s'en prendre ni qui écouter. Le Parlement et l'hôtel de ville se déconsidéraient peu à peu par leur inaction, leur incapacité visibles; ils ne savaient ou ne pouvaient imposer la paix aux princes, n'osaient pas s'unir avec eux pour chasser résolûment Mazarin, et, d'un autre côté, n'obtenaient aucun succès dans leurs négociations avec la cour. La haine contre le cardinal subsistait assez vive pour que la plus grande partie de la population ne voulût le recevoir à aucun prix; cette haine se changeait en mépris pour la reine qui, après avoir banni le ministre comme concussionnaire et pirate, le rappelait quelques mois après, lui livrait la direction des affaires de son fils et de son royaume. La partie honnête des bour-

geois, lasse à l'excès, abhorrait les princes, auteurs de toutes ces calamités, mais n'avait pas le courage de leur résister ouvertement, intimidée par la canaille qui leur servait d'escorte. On n'avait d'audace que dans les pamphlets : là on s'attaquait à tout et à tous, institutions et personnes ; tantôt on proclame la supériorité des États généraux, au-dessus des rois et des lois fondamentales; tantôt cette doctrine constitutionnelle fait place à des tendances en faveur de l'aristocratie : « Les rois ne peuvent former d'entreprise de conséquence sans l'avis des princes du sang. » Bientôt le même libelliste, Dubosc-Montandré, renverse l'idole qu'il vient d'élever : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre [1]. » C'est le même Montandré qui écrit : « En matière de soulèvement on n'est coupable que de modération. »

Aujourd'hui encore, dit M. Floquet, on s'étonne quand, lisant les écrits de ces temps-là, on y voit traités, discutés, avec autant de hardiesse que de méthode les plus graves problèmes. « Si les rois sont d'institution divine? S'ils ont un pouvoir absolu sur nos biens et sur nos vies? Si les conditions avec lesquelles les peuples se sont donnés aux rois ne doivent pas être inviolables? Si leur gouvernement doit être monarchique ou aristocratique, pour le bien commun du prince et du peuple? S'ils doivent avoir des favoris; si leurs favoris doivent entrer dans le conseil, et prendre le gouvernement des affaires? Si les trois États ont droit de se mêler des affaires des princes; de remédier aux désordres du royaume? « Des libelles cou-

1. Ce passage ne rappelle-t-il pas l'épigraphe du Journal de Prudhomme, les *Révolutions de Paris*, en 1789 : « Les grands ne paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous. »

raient sous ce titre : Présages de changements en la monarchie des Français; d'autres excitaient ouvertement à un soulèvement général, « puisque tous les autres moyens avaient manqué; » disant qu'il n'est point de peuple qui n'ait droit de se faire justice lui-même, quand on refuse de le lui faire. *Le Raisonnable plaintif* allait encore plus loin dans ses déductions. « Quand tout le peuple, par un intérêt commun, se soulève contre l'oppression, ce n'est plus une rébellion et une désobéissance, c'est un procès dont la contestation se forme par une guerre et la décision s'en fait par le sort des armes, selon la volonté de Dieu, qui est le souverain du roi et du peuple. De quelque date que soit l'origine d'une monarchie, elle ne peut pas prescrire la liberté d'une nation qui lui a donné l'être et le commencement[1]. »

Les revers éprouvés par l'armée de la Fronde vinrent ajouter à l'irritation des esprits : Turenne, profitant d'une espèce de fête militaire donnée à Mademoiselle et à ses maréchales de camp, qui commençaient à s'ennuyer dans Orléans, surprend les factieux au moment où ils rentraient dans la ville d'Etampes, se jette à leur

1. Paris, 1652, 14 pages. — Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations; nous n'indiquerons plus qu'une pièce : « *Avertissement envoyé aux provinces pour le grand soulagement du peuple, sur la déclaration du duc d'Orléans*, 1652, 23 pages. » Ce pamphlet, publié en vertu d'une permission spéciale, contient le programme des plus larges réformes : réduction des tailles à 9 millions, comme en 1609, au lieu de plus de 50 millions; dispense pour les campagnes pendant trois ans; promesse de payement des rentes de l'hôtel de ville; rappel des intendants des provinces; convocation des États-Généraux à Paris; cahiers des États reçus pour lois; organisation d'une milice avec des officiers élus; des magasins établis pour l'entretien de l'armée; la gabelle délivrée à 25 livres le minot au lieu de 37, etc... Il est à remarquer qu'on ne touchait aux priviléges d'aucune classe. C'était l'autorité royale qui faisait tous les frais de la guerre. L'avertissement est une sorte de charte où tout est réglé, même le prix du sel et du charbon...

suite sur le faubourg du Sud, taille en pièces le corps des Espagnols, tue ou prend environ 3,000 ennemis « avec de très-amples et riches dépouilles. » L'ardeur du pillage, qui entraînait les troupes royales, faillit compromettre le succès de la journée; Turenne eut la plus grande peine à faire sortir ses soldats des maisons qu'ils dévalisaient. Cette journée valut au vainqueur la confiance de Mazarin, qui le nomma seul chef de l'armée royale et renvoya d'Hocquincourt dans son gouvernement de Péronne. Libre de ses mouvements, Turenne va s'établir à Etréchy, puis à Palaiseau, et fait occuper Saint-Denis.

L'inquiétude est au comble dans Paris : on ferme les boutiques, le peuple se répand dans les rues en criant : *La paix ou la guerre! nous ne voulons plus languir ainsi!* on insulte d'une même voix Mazarin, Parlement, hôtel de ville et princes. Condé changea de visage en entendant les paroles injurieuses prononcées contre lui, quand il traversait la foule pour se rendre au palais (10 mai). Il fallait se relever : le lendemain on apprend qu'une partie des troupes du roi, cantonnées à Saint-Germain, viennent pour s'emparer du pont de Saint-Cloud. Condé alors, après avoir averti le Parlement, monte à cheval avec les gentilshommes qui lui sont attachés en criant : « Qui m'aime me suive. Allons battre les Mazarins! » 10,000 bourgeois se joignent à lui et à M. de Beaufort pour aller défendre le pont, mais déjà la garnison de Saint-Cloud avait repoussé l'attaque. Condé, ne veut pas rentrer sans avoir fait quelque exploit qui flatte les Parisiens et montre en même temps à la cour l'autorité dont il jouit sur les bourgeois, qu'il peut mener à son gré aux combats; il tourne vers Saint-Denis et l'emporte sur les 300 Suisses du roi, qu'il emmène pri-

sonniers à Paris. Mais le lendemain même Saint-Denis était repris par les troupes royales aidées des habitants, que le pillage des partisans de Condé avait effrayés [1].

Cependant Mazarin s'aperçut bientôt qu'on était dans une mauvaise voie, que la violation du traité conclu pour la sauvegarde des environs de Paris ne faisait qu'irriter ses ennemis, et qu'en laissant la violence au parti des princes, la crainte des excès de la canaille lui ouvrirait mieux les portes de la ville que ses propres troupes. Il renouvelle la convention protectrice de la capitale, et immédiatement la cour se porte de Saint-Germain à Corbeil et à Melun, tandis que Turenne, dont l'armée s'était fortifiée de milices venues des frontières, entreprenait le siége d'Étampes, qui renfermait toutes les forces de Condé en deçà de la Loire. Tavannes, comprenant l'importance de cette place, n'avait reculé devant aucune mesure énergique : tous les édifices près des murs avaient été rasés, les faubourgs incendiés à deux reprises pour ne pas offrir le moindre abri à l'armée royale; et les habitants, même les plus notables, travaillaient à terrasser les murailles, à faire des retranchements, corvées dont on ne pouvait se racheter qu'à force d'argent.

Les affaires de Saint-Cloud et de Saint-Denis avaient montré à Condé quelle estime il pouvait faire de ses alliés les Parisiens : en réalité il manquait de soldats; à part quelques bonnes troupes des régiments de Languedoc ou

1. MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq ont trouvé aux Archives un manuscrit curieux : *Extrait du livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis pour l'année* 1649 *et suivantes*, qui donne les détails les plus précis sur cette double affaire de Saint-Denis, les dangers que courut la royale abbaye, où il y eut deux fois commencement d'incendie, et les outrages et violences qu'éprouvèrent habitants et religieux, etc., ils l'ont publié à la fin des *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, t. III, p. 336-403.

de Bourgogne, le reste était composé de déserteurs qui avaient quitté le service royal, et « de gens de métier, compagnons de boutique ou filous. » Il fallait toute la réputation de Condé, le courage et l'attachement de ses lieutenants, pour faire une espèce d'armée de ce ramassis; l'armée royale, au contraire, était formée de vieux soldats commandés par des officiers expérimentés. Le parti des princes avait donc absolument besoin d'alliés : on n'eût pas osé devant le Parlement parler d'un secours d'Espagnols; le duc Charles de Lorraine semblait créé à souhait pour la situation. Depuis la conquête de son duché par Louis XIII, le prince menait, avec 8,000 hommes, une véritable existence de condottiere au service de l'Espagne, mais la servant mal parce qu'il en était mal payé. Doué d'une conscience accommodante[1], il traitait avec tous les partis : déjà depuis le commencement des troubles, il avait fait diverses tentatives de négociations pour recouvrer son patrimoine en échange de ses services. Le remarquable ouvrage de M. d'Haussonville renferme une correspondance curieuse entre Anne d'Autriche et le duc, mi-coquette et sentimentale d'un côté, mi-galante et chevaleresque de l'autre. Mais les deux correspondants cherchent à se séduire et presque à se tromper par leurs belles phrases et leurs douces protestations[2]; au milieu de ce galimatias précieux, ni l'un ni

1. Le duc n'était pas plus honnête en affection qu'en affaires : il courait d'épouse en épouse, comme les autres volent de maîtresse en maîtresse; il était en ce moment *marié* à la fois avec la duchesse Nicole et avec madame Cantecroix.

2. Mazarin se crut même obligé d'en avoir de la jalousie ou du moins feignit d'en éprouver. Voir les *Lettres du cardinal à la reine*, édition de M. Ravenel, p. 448. « Il semble que 76 (le duc de Lorraine) a beaucoup d'amitié pour 22 (la reine), et je sais que 56 (Mazarin) craint d'être obligé d'en avoir jalousie... »

l'autre ne perd de vue son but, celui-ci son duché, celle-là le trône de son fils et celui qu'elle appelait « cet autre moi-même. » L'entente était déjà assez grande avec la cour pour que Mazarin espérât un utile concours de la présence de Charles contre les frondeurs; et par son ordre, les gouverneurs des places soumises au roi l'avaient laissé entrer en Champagne vers la fin d'avril.

Les princes, de leur côté, désiraient aussi gagner Charles à leur cause, et lui envoyaient message sur message; l'intermédiaire était la sœur du duc de Lorraine, Marguerite, femme de Gaston d'Orléans, qui plus que personne souhaitait cette alliance : grâce à ce beau-frère, il espérait échapper à la lourde tutelle de Condé. Cette alliance d'ailleurs effrayait moins les scrupuleux du parti, le duc de Lorraine pour beaucoup ne comptant pas comme étranger.

Le duc de Lorraine était fort embarrassé de faire son choix : en s'engageant avec Anne d'Autriche, il perdait Stenay, Jametz et Clermont, que le prince de Condé avait dans ses mains; si, au contraire, il obtenait des princes ces villes pour prix de son alliance, il lui fallait renoncer à la Lorraine. Ne trouvant son compte nulle part, il crut plus habile d'amuser les deux partis, espérant assez des circonstances pour s'imposer à amis et à ennemis : il s'avance jusqu'à Coucy, dont il s'empare; puis il vient camper à sept lieues de Paris auprès de Dammartin, laissant partout des traces terribles de son passage et du plus affreux pillage, seule paye qu'il donne à ses soldats. Il faut se trouver dans la Fronde pour voir un chef d'armée dans une situation aussi singulière : lié par un traité avec la cour d'Espagne dont il reçoit des subsides, et se faisant en même temps payer par les tré-

soriers royaux pour une armée qui se nourrissait aux dépens du pays, pendant qu'il traite avec le parti des princes. Le doute commençait cependant à gagner la cour lorsque, après un mois de tergiversations, de conférences, Charles jette le masque, se déclare pour les princes et propose de marcher au secours d'Étampes. Un billet de Turenne au cardinal, intercepté par le duc de Lorraine, mit peut-être fin à ses hésitations en faveur des princes. « J'ai mis si bon ordre à tout, disait le grand capitaine, et tellement bouché les avenues, que S. A. de Lorraine, prudente comme elle est, ne se hasardera jamais à vouloir passer la Marne. » Piqué au vif, le Lorrain écrivit sur le dos de la lettre : « M. de Lorraine passera en dépit de tout le monde, » et renvoyant le courrier, il franchit le fleuve à gué et dirige son armée sur la Brie ; puis laissant là ses troupes, il entre à cheval dans Paris le 2 juin, à dix heures du soir, entre Gaston et Condé qui étaient accourus au-devant de lui comme le « salut du parti. »

M. d'Haussonville, grâce à des documents empruntés aux archives des affaires étrangères, nous a guidé dans les dédales de cette intrigue du Lorrain; mais il nous abandonne tout à coup et ne dit rien de l'attitude de la cour devant ce manque de foi solennel. Nous avons eu l'heureuse fortune de trouver des documents qui complétent son récit. Il était difficile à Mazarin d'avouer qu'il a été dupé jusqu'au dernier instant, que c'était lui qui, par sa crédulité, avait mené comme par la main à travers tout le royaume les troupes lorraines; d'un autre côté, se fâcher trop fort, c'était peut-être rompre tout à fait avec un chef mobile, capricieux, et qui pouvait revenir un peu plus tard; cependant il fallait prendre des précautions contre le mauvais vouloir déclaré de cet an-

cien allié, devenu un ennemi redoutable et le vrai maître de la situation. On peut voir aux archives de l'empire cette série d'ordres donnés pour remédier au mal, tous datés du 3 juin, le lendemain de l'entrée de Charles à Paris, quatre sur la même page, et séparés seulement par un trait, tant on est pressé! Le ton de ces circulaires, les câlineries à la noblesse incertaine qu'on espère gagner par un étalage de grands sentiments d'honneur, et surtout par la perspective des dangers qu'elle court elle-même, indiquent clairement les inquiétudes du ministre.

« Ordre à M. Desprez, bailli et conseiller de Château-Thierry, de rassembler la noblesse des environs pour empêcher à nos ennemis les passages des rivières de Marne, Seine, Aisne, Yonne, et s'opposer à toutes leurs entreprises; qu'elle se tienne prête pour le premier commandement, il ne s'agit pas seulement de leur conservation, mais de celle du royaume; le roi leur sait bon gré de leur diligence et de leur affection, il espère qu'ils ne l'auront pas moindre que leurs prédécesseurs, qui autrefois ont valeureusement combattu pour la défense du pays; persuadez-leur bien que j'ai pour eux tous et pour chacun d'eux en particulier beaucoup de bonne volonté. »

Comme cet appel du ban et de l'arrière-ban est humble et presque suppliant!

Ces sentiments se retrouvent dans une lettre confidentielle à ce même Desprez, et encore plus pressante. Une troisième dépêche, toujours du même jour, à M. Duplessis-Praslin, tient le même langage au sujet de la noblesse, à laquelle on donne rendez-vous aux environs de Montereau. Cette lettre tout intime recommande à Praslin la diligence dans « cette occasion très-importante, » et dans une sorte de post-scriptum se trouve le motif véritable de la lettre, l'aveu pénible de la maladresse. « Ce matin, un avis que M. le duc de Lorraine était à Paris et qu'il fai-

sait avancer ses troupes à Lagny, nous a fait soupçonner qu'il a d'autres desseins que ceux qu'il avait promis d'exécuter, et sur la foi desquels seulement il lui a été permis d'entrer en France. C'est pourquoi *il est temps de veiller pour n'être pas surpris.* »

Le lendemain 4 juin, le ministre adresse aux villes les plus importantes de la Champagne une circulaire qui paraît de plus en plus explicite; le post-scriptum de la veille est devenu le sujet principal de la dépêche. On avoue l'entrée du duc à Paris, on parle de précautions contre les mauvais desseins que le duc pourrait méditer; le gouvernement a foi dans la fidélité et le zèle de ses bonnes villes, qui doivent être prêtes à obéir aux ordres des maréchaux de l'Hospital ou de la Ferté; « on fait venir ce dernier de Lorraine avec ses forces pour les opposer aux troupes de Charles, s'il changeait sa première intention de nous suivre, dont il nous a tant donné d'assurances. Enfin, une dernière lettre au maréchal de l'Hospital. On l'informe de la circulaire aux bonnes villes en le pressant d'agir sur la noblesse, les villes et les communes de son gouvernement pour « les disposer à rendre un grand service au roi et à l'État dans les occurrences présentes où Sa Majesté a tout sujet d'entrer en soupçon de la conduite de M. de Lorraine [1]. »

Avant d'accompagner le duc de Lorraine à Paris, examinons un peu l'état des provinces qu'il vient de traverser, et où une armée royale le suit à la piste. Quelle devait être la terreur des populations, si peu habituées aux ménagements, lorsqu'elles virent flotter des étendards sur lesquels on lisait : « Frappe fort; prends tout et ne

1. Arch. imp. KK. 1072.

rends rien [1]. » Jamais soldats ne suivirent mieux la consigne de leur chef : de temps en temps des fourgons, remplis du butin que les bandits ont pu arracher, s'en vont en Lorraine mettre en sûreté leurs rapines et les nombreux troupeaux qu'ils traînent derrière eux. A leur arrivée à Paris, pour se débarrasser, ils les vendent à vil prix, ou les troquent contre les plus légères frivolités. Mais où trouver ce butin dans ces villages déjà tant de fois pillés, dont les habitants sont « nus au milieu des rigueurs de l'hiver, » dans ces villes qui ne comptent plus que des mendiants et des vagabonds « languissant de froid et de faim sur le pavé des rues où ils passent la nuit, » dans ces « granges publiques, » sous ces hangars où la pitié les recueille, car « les hôpitaux et les bourgeois ne peuvent les abriter tous? » Qu'arracher à des gens qu'on voyait réduits à manger « du pain de son, des herbages, des limaçons, le sang des bœufs qu'ils faisaient cuire, des chiens, des chats, » des gens qui, à Reims, s'étouffaient lorsque les pères Minimes et les missionnaires de M. Vincent leur faisaient une maigre distribution?

« Le Lorrain insatiable, dit la Chronique champenoise, s'attaquait aux châteaux et aux lieux de refuge; ne trouvant plus rien dans les villages, il mit le feu à Sept-Sous, à Nogent-l'Abbesse, aux faubourgs de Saint-Eloi, Lude, Saint-Bale, Saint-Thierry, les Marest, Ballieux ; tout fut généralement pillé, sans exception, sans distinction, le fermier aussi bien que le gentilhomme. Quelques-uns de ces derniers réclamaient-ils, de noble à noble, contre ce traitement qui les confondait avec le vilain, le jovial guerrier répondait cavalièrement à ces plaintes « que

1. Archives des affaires étrangères, Mémoire de Villarceaux au cardinal, *apud* Haussonville.

chacun de ses soldats avait un diable au corps, et que ce diable, à la vue du pillage, se multipliait en trois ou quatre, qu'il était dès lors impossible de dompter; » puis de rire de sa bonne plaisanterie. Les villes près desquelles il passait, quoique ruinées, affamées, étaient obligées de fournir des rations de pain pour le soi-disant allié; Reims dut trouver le 10 mai 6,000 rations de pain pour l'avant-garde, et il fallut encore en donner lorsque l'armée décampa le 19; on peut se figurer ce que le duc en exigea alors que sa troupe au grand complet s'élevait à 3,000 fantassins, 4,500 cavaliers. Ces fournitures avaient épuisé le reste des ressources du pays :

« Avant la fin de juin, sans attendre la complète maturité des grains, les paysans de ces contrées étaient réduits, par la nécessité, à couper les blés verts, à les faire sécher au four pour en faire du pain. Cet aliment cru et indigeste, dit le Manuscrit, amena de nombreuses maladies. Pour conserver le peu de céréales qu'on laissait mûrir, Reims leva, au prix de 50,000 livres, une milice de cent cavaliers et d'autant de fusiliers; l'étendue du pays qu'ils devaient garder commençait à Dontrien et finissait à Neuchâtel et à Pont-à-Verd, et pour plus de sûreté contre les fourrageurs lorrains, on rompit tous les ponts de la Vesle. Cette mesure de désespoir n'arrêta pas longtemps les pillards, qui rétablirent celui de Maco, et parurent à l'entrée du faubourg de Vesle; mais ils n'osèrent s'engager lorsqu'ils entendirent sonner le tocsin ; ils parvinrent cependant à s'emparer de douze vaches et trois chevaux qu'ils emmenèrent. Pour prévenir le retour de pareils maux, on demanda à son de trompe, dans les places publiques, des hommes de bonne volonté qu'on organisait en troupes pour la garde des moissons; il s'en présenta environ 1,200 (dit la *Gazette*) auxquels on assigna des cantons particuliers. »

Peu de villes se défendirent aussi énergiquement que Reims le fit plusieurs fois dans la Fronde; ailleurs on se laissait aller aux plaintes et aux récriminations, surtout lorsqu'on voyait que les oppresseurs étaient les armées royales :

« Je me suis trouvé à propos ici, écrit de Châlons-sur-Marne le comte de Brégy à Mazarin, le 23 avril, pour modérer les sentiments violents d'une députation à la cour, concertée ici dans une assemblée qui s'y est faite par les soins et à la sollicitude de l'évêque de Châlons, où toutes les villes, excepté Troyes et Epernay, ont envoyé. Le prétexte est fort spécieux, et l'on peut dire qu'il y a de la justice, puisqu'il est pris sur la ruine et misère du pays et sur l'appréhension que l'on y a que la moisson ne soit empêchée par le passage des troupes ou les quartiers qu'on y peut prendre. » Brégy ajoute qu'il a obtenu de l'évêque, son proche parent, qu'ils « demanderont seulement quelque soulagement à leur misère, et de pouvoir recueillir les biens qui sont sur la terre, et qu'il plaise au roi d'envoyer ici une personne de considération, en l'absence de M. le maréchal de L'Hôpital, pour remédier aux désordres des gens de guerre, en cas que, par quelque besoin inévitable, l'on ne puisse détourner les passages ; » il termine en disant que la garnison de Clermont fait contribuer ou pille une partie de la Champagne [1].

La modération de Châlons devait être mal récompensée, la *Gazette* nous apprend que, le 5 juin, l'ordre fut envoyé aux trésoriers de Châlons de fournir, durant trois mois, 2.000 rations de pain chaque jour, pour l'armée du maréchal de la Ferté, campée du côté d'Epernay. M. Bourquelot raconte les mêmes faits à propos de Provins et de Montereau : pour se défendre, Montereau, malgré ses 3,000 hommes de pied et ses 500 lances, ne trouve d'autre ressource que de rompre le pont, d'enfoncer les bateaux et les bacs, d'encombrer les passages et les endroits guéables avec des poutres et des charrettes. Provins est obligé de fournir 2,000 pains à la Ferté, dont les troupes pillent et brûlent, sans scrupule, châteaux et villages hors d'état de résister ; après la Ferté, il fallut satisfaire le Lorrain, qu'on n'éloigna qu'au prix de 3,000 livres. Le pillage eut lieu à Rampillon, qui ne put se racheter et eut à souffrir des cruautés qu'on rencontre

1. Arch. imp., ms. KK, 1072.

rarement dans les expéditions militaires, et dont la vue faisait frémir. A chaque pas on rencontrait des gens mutilés, des membres épars; des femmes coupées par quartiers après avoir été violées; des hommes expirants sous les ruines des maisons incendiées, d'autres conservant encore un souffle de vie dans un corps déchiré; d'autres enfin percés avec des broches ou des pieux aigus. Un pauvre cultivateur des environs de Braine ayant refusé à des soldats une somme d'argent qu'il n'avait pas, fut attaché par les pieds à la queue d'un cheval fougueux : on frappa à coups de fouet l'animal, qui se mit au galop dans des sentiers tortueux. Les membres de ce malheureux furent disloqués et mis en pièces; on les retrouva épars : les pieds étaient encore attachés à la queue du cheval quand il fut repris [1].

C'est le sort de tout ce qui n'est point assez riche pour payer ou assez armé pour se faire redouter. On voit, dans la brochure de M. Fleury et dans le journal de Lehault, l'existence épouvantable des petites localités de la Picardie et de la Champagne au milieu des passages successifs de vingt généraux, royalistes, frondeurs, espagnols ou lorrains, allemands ou polonais. La destruction qui s'exerce dans Marle monte à plus de 150,000 livres pour l'année 1651. C'est par bandes de 1,500 hommes, infanterie et cavalerie, que les soldats allaient à la maraude, officiers en tête, tambours par-devant, canons par derrière; chaque nuit était éclairée par l'incendie d'un village ou au moins d'une ferme. Les *Relations* sont encore plus effrayantes par le détail qu'elles donnent de tous ces faits :

1. Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II; Prioux, *Histoire de Braine*.

« Saint-Quentin. — Sur 450 malades, les habitants, ne pouvant plus les soulager, en ont fait sortir 200 que nous avons vus mourir peu à peu étendus sur les grands chemins; le grand nombre qui nous reste peut à peine avoir un petit morceau de pain. Nous ne donnons qu'à ceux qui mourraient sans ce secours. La nourriture ordinaire est des souris auxquelles ils font la chasse, tant ils sont pressés de la faim : ils dévorent les racines que ces animaux ne peuvent consommer; enfin, l'on ne peut exprimer ce que l'on voit... Ces *Relations, loin de ne pas être conformes à la vérité, la diminuent plutôt; elles ne rapportent pas la centième partie des misères qui règnent en ces pays, où l'on ne peut imaginer quelles elles sont sans les avoir vues.* Il ne se passe point de jour qu'il ne meure plus de 200 personnes de faim dans les deux provinces... Nous assurons avoir vu de nos propres yeux, entre Reims et Rhétel, des troupeaux, non pas de bêtes, mais d'hommes et de femmes, aller aux champs remuer la terre comme les pourceaux, pour y trouver quelques racines, et, comme ils n'en arrachent que de méchantes et à moitié leur soûl, ils deviennent si faibles qu'ils n'ont plus même la force de chercher leur vie... Le curé de Boult, dont nous envoyons la lettre, nous a assuré avoir enterré trois de ses paroissiens morts de faim; les autres n'ont vécu que de pailles hachées et mêlées avec de la terre dont ils composent un manger que l'on ne peut appeler pain. Cinq chevaux puants et pourris ont été dévorés; un vieillard, âgé de 75 ans, est entré dans son presbytère pour faire rôtir à son feu un morceau de chair de cheval mort de gale depuis 15 jours, infecté de vers et jeté dans un bourbier puant. »

Une brochure citée dans la *Bibliographie des mazarinades* dépasse ce qu'on a raconté de plus atroce : « Récit véritable du funeste accident arrivé dans la Picardie, au village de Mareuil sur Daule (Mareuil en Dôle, village du canton de Fère en Tardenois), où deux enfants ont été trouvés se nourrir des cadavres ou corps de leur père et mère. » Le fait est-il exact? On désirerait en douter. Toujours est-il que l'effroyable misère de cette époque autorisait la publication d'écrits dont l'épouvante et le dégoût ne paraissent point invraisemblables et hors de proportion avec le cadre qui les entoure.

Rien n'arrête plus ces pauvres affamés, les édits les plus sévères cessent de leur paraître terribles lorsqu'il

s'agit de satisfaire leur faim : à Ribemont, dès que les troupes sont parties, les habitants de la ville, poussés par la faim, se jettent sur les champs où il est resté d'aventure quelque récolte, emportent la moisson, même avant qu'elle soit mûre. Les cultivateurs se plaignent à grands cris. Le procureur du roi du bailliage intervient : il fait publier par les rues une ordonnance du prévôt qui menace les maraudeurs « d'amende et de punition corporelle et exemplaire, lesdites amendes payables par corps. » Les menaces sont vaines, le désordre continue : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles. » Le seul secours de ces malheureux venait de Paris, apporté par les disciples de Vincent de Paul.

« Depuis deux ans ou environ, écrit en avril 1652 le notaire Lehault, que les P. de la Mission distribuent de grandes charités aux pauvres de Marle et des lieux voisins, vont panser et soigner les malades dans leurs maisons, aux hôtels-Dieu et ailleurs, cela a fait un bien et profit qui ne se peut trop louer ni aucunement exprimer, étant certain que leurs bienfaits, soins et diligences ont fait éviter la mort à un très-grand nombre de personnes qui, sans leur assistance, fussent mortes de faim. Outre quoi beaucoup d'honnêtes familles, tant de cette ville que d'ailleurs qui, par honte, n'osaient découvrir leurs misères, en ont aussi reçu un secours tout particulier, aussi bien que plusieurs prêtres et curés qui, pour ne recevoir aucun revenu de leurs bénéfices non plus que de leurs biens patrimoniaux, se ressentaient de la calamité publique et commune. » On se rappelle quels étaient les secours qui excitent une telle reconnaissance ; ils disent assez la ruine générale : il s'agissait, deux fois par semaine, de potages composés de deux livres de graisse et d'une douzaine de pains de deux sous dont on faisait une panade pour 70 personnes ! Ajoutons les pamelles (l'orge) qu'ils donnent pour ensemencer les terres, aux pauvres laboureurs qui n'ont moyen d'avoir des semences, sans quoi « les trois quarts du peu de personnes qui restaient en ce pays eussent été contraints de l'abandonner pour n'y pouvoir vivre. »

Les missionnaires avaient encore à soulager des misères plus lamentables. « Une aumône que vous avez envoyée

la semaine dernière, dit une de leurs lettres, a tiré plusieurs filles du danger imminent de perdre leur honneur, » que les malheureuses vendaient quelquefois pour un morceau de pain ; si elles échappaient au désespoir, elles succombaient d'ordinaire sous la violence. Toute fille trouvée dans un village est une fille perdue, de quelque condition qu'elle soit. Les Pères vinrent encore au secours de ces malheureuses, que les soldats en partant abandonnaient sans ressources. « On a commencé, écrit un missionnaire, à les retirer dans la communauté des filles de Sainte-Marthe, de la ville de Reims, où elles sont dressées à s'occuper de quelque travail. » On allait même chercher celles qui s'étaient réfugiées dans les carrières de la montagne, dans le fond des bois, pour échapper à la brutalité du soldat, et quelquefois, c'est triste à dire, du paysan lui-même, leur compagnon d'infortune.

Ces longues épreuves du malheur commençaient à endurcir tous les cœurs, à étouffer tout sentiment généreux : on songeait à soi avant tout ; c'est avec la dernière dureté que les créanciers exigeaient de leurs infortunés débiteurs l'acquittement de leurs précédents engagements. Le Parlement de Paris fut obligé de venir à leur secours par un arrêt du 13 juin, et de rétablir les relations sociales en accordant dans toute la Picardie et la Champagne aux débiteurs une surséance pour le payement de leurs dettes, afin qu'aux souffrances de ces malheureuses populations ne vinssent pas encore s'ajouter les émotions et les tourments de la contrainte, de la saisie, de l'expropriation [1].

1. M. Michelet a remarqué dans son livre *le Peuple* que les paysans, après avoir acquis en grand nombre de petits domaines sous Henri IV

« Sur ce que le procureur général du roi a remontré à la cour, que les manants et habitants du plat pays et villages circonvoisins de Reims, Réthel, Ribemont, Saint-Quentin et Laon, ayant été réduits à des misères extrêmes et incroyables...; qu'il n'est resté aux habitants aucuns moyens pour cultiver et ensemencer les terres dépendantes de leurs villages, non pas même pour faire subsister leurs personnes; la compassion de leurs misères ayant excité la charité de cette ville de Paris pour les secourir en leurs nécessités, leur fournir des grains desquels ils ont ensemencé leurs terres; mais comme ils sont en état et espérance de recueillir le fruit de ces charités, ils sont menacés par leurs créanciers particuliers qui prétendent faire procéder par voie de saisie, tant sur les fruits pendants par les racines, que sur les vifs et morts, servant au labourage, même d'obtenir des contraintes par corps, faute de payement de leur dû, qui serait réduire lesdits pauvres habitants au désespoir... La cour octroie à ces habitants surséance pour le payement de leurs dettes d'un an, et donne mainlevée de toutes les saisies déjà faites. »

Les divers documents que nous avons eu l'occasion d'étudier ont, surtout, signalé les misères rurales et urbaines, et indiqué incidemment celles de la noblesse; cependant elle n'était pas plus heureuse, comme le prouve une pièce importante : pour la première fois peut-être, dans l'ancienne monarchie, existait l'égalité, mais *l'égalité de la misère,* dit une *Relation.*

et Louis XIII, perdirent leurs propriétés rurales vers 1650, sans en indiquer clairement les causes; ne serait-ce pas à la suite des dettes qu'ils avaient contractées pendant cette misérable époque de la Fronde, comme semble le prouver suffisamment cet arrêt du Parlement? On se souvient aussi de l'enquête de Bourgogne, p. 298 : deux habitants de Cirey, acquéreurs de biens ruraux, sont obligés de les rendre à mademoiselle Roger, faute de pouvoir la payer! Nous trouvons dans le numéro de novembre 1861 du *Cabinet historique* de M. L. Paris, une communication faite par M. Suin, président de la chambre des notaires à Soissons : il établit, d'après une série de documents empruntés aux *Archives du tabellionage de Soissons,* ce que nous ont déjà appris M. Michelet, comme fait général, et M. Lallier pour le bailliage de Sens (p. 56), qu'au XVIe siècle, même à l'époque de la Ligue, la situation des classes agricoles était meilleure que durant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Tous ces documents doivent paraître *in extenso* dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons.*

Lettre circulaire envoyée dans les provinces à tous les gentilshommes de ce royaume, avec l'union de la noblesse, pour empêcher les désordres, les excès et les ravages des gens de guerre, et pour parvenir à la paix générale, faite le 16 *mai* 1652, *à Nogent-le-Roi.* — 1652, Paris, 8 p.

Les nécessités générales de l'Etat et l'oppression particulière de la noblesse ayant obligé quantité de gentilshommes, princes, ducs et pairs, de s'assembler aux Cordeliers, à Paris, en février 1651, sous l'aveu de S. A. R., lieutenant général de l'Etat, après avoir obtenu la jonction du clergé, il fut conclu que l'unique remède à tant de maux ne pouvait se rencontrer que dans les États généraux, lesquels S. M. accorda, en des formes si solennelles, que tout le monde eut sujet de croire que notre soulagement était proche, puisqu'un moyen si salutaire nous était assuré. Vous remarquerez, MM., que le roi et la reine nous accordèrent les États au 8 septembre suivant, avec permission de nous rassembler pour les solliciter, en cas d'inexécution de leurs promesses, données par un écrit signé de LL. MM. et contresigné des quatre secrétaires d'État.

Les misères publiques ayant depuis augmenté par l'augmentation de leurs causes, ont fourni matière de nouvelles plaintes, et principalement par la licence effroyable des gens de guerre, dont le débordement est arrivé à tel point... qu'*il semble que l'on ait traité avec eux à forfait au prix de nos biens et de nos vies, et encore de l'honneur de nos femmes et de nos filles.*

Tant de maux... ont engagé la noblesse, qui se trouve malheureusement divisée par la diversité des intérêts particuliers et par le défaut de communication..., à se réunir en son entier. Après plusieurs propositions, il fut conclu qu'il était nécessaire de signer un acte d'union entre les particuliers et entre les bailliages, ce qui s'exécuta à Magny, le 27 février dernier, par députés chargés de pouvoirs entre ceux de Senlis, Chaumont, Magny, Mantes et Meulan, Montfort-l'Amaury, Dreux, Châteauneuf et Chartres, auxquels se sont adjoints depuis, à différents temps, Etampes, Beaugency, partie d'Orléans, Romorantin, Dunois, Blaisois, Vendomois, Saumur et la Flèche.

Les bailliages unis s'étant trouvés, par leurs députés, à Maintenon, le 16 avril dernier, jugèrent à propos de communiquer notre dessein aux bailliages voisins, vers lesquels ils députèrent, afin que comme nous n'avons tous qu'un même intérêt, aussi nous travaillassions tous par les mêmes moyens à notre conservation, et crurent que le mal étant parvenu à son période, il y aurait désormais de la honte à cet illustre corps de demeurer muet et sans mouvement, lorsque les soupirs des

peuples oppressés demandent un secours qu'ils ne peuvent obtenir que par la paix. C'est ce qui a été le motif de l'arrêté qui y fut fait, de proposer par chacun des députés en leur bailliage particulier de demander au roi cette paix tant désirée, et les États généraux ci-devant promis comme l'unique moyen qui nous la peut donner bonne et ferme.

Et en attendant le consentement desdits bailliages, il fut résolu d'en donner avis à MM. du clergé, comme à nos aînés, avec lesquels nos intérêts étant communs dès notre origine, comme il a paru dans tous les États généraux et dans les deux dernières assemblées de Paris sur le sujet dont il s'agit. Et pour recevoir réponse de ces députations, l'assemblée fut indiquée à Nogent-le-Roi au 15 mai.

En ce lieu de Nogent se sont trouvés à jour nommé les députés des bailliages ci-devant unis, auxquels se sont encore venus joindre quelques autres, et rapport nous ayant été fait par nos députés que plusieurs bailliages n'ayant pas eu assez de temps pour y envoyer dans les formes nécessaires, approuvent notre dessein et se préparent à s'y joindre.

Nous y avons pareillement reçu deux lettres de l'agent général de MM. du clergé, par lesquelles nous avons appris en substance que MM. de leurs corps approuvent nos intentions et promettent de travailler à les insinuer et de solliciter avec nous dans le temps favorable, et pour cet effet ont demandé quelque surséance.

Cette double raison nous a fait différer l'exécution de la députation vers le roi jusqu'au 8 de juin prochain, auquel jour l'assemblée a arrêté que deux députés de chaque bailliage, tant de ceux qui sont unis que de ceux qui s'uniront, se rendront à gîte à la Roche-Guyon-sur-Seine, proche Vernon, pour de là exécuter ladite députation vers le roi, et que cependant copie du présent arrêté serait envoyé à l'agent général du clergé, avec prière de le communiquer à MM. de son ordre. . . . . .

Suit la déclaration : *Union de la noblesse, faite en l'année présente de* 1652. Nous, soussignés [1], etc.

Que les circonstances difficiles où l'on se trouvait, le prochain retour du roi à Paris (octobre 1652), etc., aient empêché ce projet d'union de s'accomplir, le fait seul de cette circulaire atteste que l'anarchie régnait dans toute la force du terme, puisque chacun est réduit à se faire justice et protection à soi-même.

A Arnay-le-Duc (Bourgogne), la perception des impôts

1. Dubuisson, t. VII, p. 843. Pièces justificatives et documents.

est si rigoureuse que, sans l'humanité du sergent exécuteur, les recors, sur l'ordre du receveur, après avoir saisi les meubles d'un échevin de la ville, allaient enlever le lit, où la malheureuse femme de ce contribuable était gisante et à l'article de la mort; ce mobilier vendu ne rapporta que 30 livres! Outre ces contributions ordinaires, ce sont constamment des réquisitions d'hommes, de vivres pour le siége de Seurre; en 18 mois, Arnay se chargea de trois impositions extraordinaires s'élevant à 42,000 livres, plus un octroi de 2 sols par mesure de farine et de 20 sols par chaque pourceau. Au 15 décembre 1651, elle reçut trois compagnies du régiment de Navarre : pour obtenir leur bienveillance, on fit un traité avec le chef, d'après lequel la ville donnerait chaque jour 120 livres; cette capitulation n'empêcha cependant pas les extorsions continuelles du chef et des soldats, et cela jusqu'au 3 mai 1652, c'est-à-dire pendant 140 jours, dépense totale 168,000 livres, sans estimer les désastres.

Pour subvenir à toutes ces dépenses, la ville se voyait contrainte à des emprunts forcés aux habitants aisés, la *taxe des aisés*, comme avait fait Mazarin en 1646. Un avocat ne voulut pas consentir à être taxé à 2,000 livres et n'offrait que 500, parce que, disait-il, il avait déjà fourni à la ville 6,000 livres, et ne recommencerait que quand les autres notables auraient donné autant que lui; le maire, pour vaincre cette résistance d'un exemple dangereux, obtint du commandant 15 soldats et 2 sergents qu'il envoyât chez Delacroix pendant une absence « avec ordre d'y bien faire leur devoir, qu'il y avait moyen d'y faire bonne chère, parce que c'était un bon hôte. » Les soldats en nombre, et soutenus par l'autorité, commencent à fermer les portes sur eux et se « firent traiter

en enfants de bonne maison. Après avoir déjeuné, dîné et bu, *même au delà de leur contenance,* ils jetèrent les plats, les serviettes et la nappe dans le feu, et commirent ensuite grand désordre dans la maison, ayant rompu les serrures et mis en dedans la porte du cabinet de Delacroix, ils lui brûlèrent quantité de livres et de sacs de procédure, lui dérobèrent une paire de pistolets, un fusil, quatre cuillères et un gobelet d'argent, quantité de vaisselle d'étain et neuf ou dix serviettes, rompirent plusieurs meubles et s'efforcèrent de mettre le feu en jetant sous les chalits des tisons allumés. Plusieurs étant descendus à la cave pour avoir de meilleur vin, mirent en perce les tonneaux dont le vin fut entièrement épanché, et ayant découvert le saloir, ils le renversèrent et prirent 8 jambons et d'autres pièces, déclarant hautement qu'ils ne sortiraient pas de la maison que Delacroix n'eût satisfait aux demandes des magistrats. » Delacroix, averti, accourt, veut faire des remontrances à ces forcenés, mais trois soldats, « imbus de vin, » lui donnent des coups; en se débattant il en renverse deux. Au même instant, tous le frappent de leurs épées de telle façon qu'il voulut recourir à ses armes; mais il reçut deux blessures à la cuisse qui l'abattirent, et comme il perdait beaucoup de sang, on fut obligé de le mettre au lit... La plainte portée par Delacroix contre le maire et les soldats ne paraît avoir reçu aucune suite.

Arnay eut ensuite trois mois de repos ; mais le 30 juillet, elle revit une nouvelle garnison qui séjourna jusqu'en mai 1653 aux frais et dépens pour les fourrages, des huit villages voisins, et encore n'obtint-on la retraite des troupes qu'en offrant au duc d'Epernon « deux feuillettes de vin fin, deux douzaines de jambon et autant de

langues de porc; » peu de jours après cependant les étapes recommencèrent à l'occasion de la reddition de Seurre, et Arnay vit successivement les régiments de la Marine, d'Uxelles, de Roncherolles, les compagnies de chevau-légers d'ordonnance de Clugny et de Changey. Deux faits résument la situation économique d'Arnay, en 1665, lors de la vérification des dettes sous l'administration de Colbert, celles d'Arnay s'élevaient à 317,087 livres 11 sous, ou près d'un million de notre monnaie; l'autre est une table des naissances d'après les registres de l'état civil d'Arnay depuis 1600 jusqu'en 1835 : nous emprunterons seulement ce qui regarde l'époque de la Fronde.

ANNÉES.	NAISSANCES.	ANNÉES.	NAISSANCES.
1648....	120	1653....	84
1649....	107	1654....	94
1650....	102	1655....	95
1651....	94	1656....	101
1652....	65	1657....	139

Qu'on remarque ce chiffre de 65 naissances en 1652 : c'est le nombre des plus mauvaises années de la Ligue; et dans tout le XVIIe siècle, il ne se représente que deux fois, dans les terribles époques de 1693 et 1694, 64 et 61 ; en 1709 on tombe encore au-dessous, à 51; on ne commence à se relever qu'en 1714, où l'on arrive à 67. — La moyenne des naissances d'après ce tableau, pendant le dix-septième siècle, est de 102, les décès s'élèvent à 116; c'est donc une dépopulation de 14 personnes chaque année; depuis 1789, au contraire, les naissances l'emportent annuellement sur les décès de 7 [1].

1. *Histoire d'Arnay-le-Duc*, par Lavirotte, ancien officier d'état-major, inspecteur des finances, d'après les manuscrits de la ville et

A Verdun (en Bourgogne) nous rencontrons les mêmes résultats d'après les manuscrits de M. Jeandet :

ANNÉES.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.
1647....	6	79	38
1648....	12	86	73
1649....	8	86	60
1650....	23	67	120
1651....	6	53	80
1652....	21	37	224
1653....	24	54	109
1654....	19	66	63
1655....	10	61	34

Il en était de même partout où nous avons eu l'occasion de vérifier l'exactitude de cette conjecture : à Limours (canton de Seine-et-Oise), alors une des résidences favorites du duc d'Orléans, et qui, par conséquent, se trouvait dans les meilleures conditions pour être à l'abri de tous ces fléaux déchaînés à l'envi, voici les chiffres que nous avons trouvés en compulsant les registres de l'état-civil :

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
1647....	34	26	5
1648....	30	24	4
1649....	33	34	10
1650....	23	43	»
1651....	26	31	»
1652....	19	101	»
1653....	25	»	»
1654....	30	»	10
1655....	31	»	14

L'année 1651 s'arrête au 27 novembre pour le registre

les archives de Dijon. Il serait à souhaiter que dans toutes nos communes il se trouvât un citoyen curieux du passé de ses pères pour recueillir tous les documents historiques utiles à conserver; l'histoire de France serait bien plus facile à faire.

des inhumations et ne reprend qu'au 14 mai 1652. C'est-à-dire que pendant près de six mois on ne tient plus note des décès, tant ils sont nombreux probablement... Il faut aussi voir la physionomie de ces registres, l'écriture hâtive, le peu de renseignements et, si fréquemment, cette lugubre répétition : *Ce même jour*... pour toutes ces inhumations ; involontairement, la lettre de Rotrou revient à la pensée : « Les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. »

La lacune qui se trouve dans le registre des mariages est encore plus frappante : durant quatre années, de 1650 à 1654, plus d'unions enregistrées ; est-ce une simple omission dans les écritures paroissiales, ou bien n'est-ce pas plutôt que le malheur des temps, le manque complet de sécurité ne permet plus à l'homme de choisir une compagne qu'il s'engage devant Dieu et devant les hommes à protéger ; dans toutes nos recherches, il y a peu de témoignage de perturbation sociale qui nous ait autant attristé ; c'est la fin du monde, la ruine de la société, ou, du moins, elle ne se perpétue plus que par le rapt et la violence, et cela en France, en plein dix-septième siècle, dans une monarchie qui comptait douze siècles d'existence ! Mais arrêtons-nous : laissons la parole aux chiffres ; on ne pourra les accuser d'être déclamatoires !

Cette lacune effrayante au sujet des mariages se retrouve dans les registres paroissiaux de Montcombroux (commune dépendant du Donjon, Allier). Pendant 1650, 1651, 1652, aucune trace de mariages ; en 1648, il y en avait 3 ; 1 seul en 1649 ; on en retrouve 4 en 1654. — Au Donjon, on trouve des mariages, mais le nombre diminue considérablement : au lieu de 15 unions célébrées en 1649, on n'en trouve plus que 4 en 1650, 7 en 1651, 8 en 1652 et

6 en 1653. — A Forges-les-Bains [1], près de Limours, pendant ces trois années (1650-1652), 3 seulement, dont 2 appartiennent à la petite noblesse ; en 1649, on en comptait 4, et en 1653, ils montent à 5. — A Dreux, on trouve une moyenne de 34 au lieu de 70, qui était le chiffre des mariages avant la Fronde. Nous n'avons rencontré d'exception à ce fait, dans le nombre de registres paroissiaux remontant à cette époque que nous avons pu consulter directement ou indirectement, que pour Verdun, en Bourgogne, dans le relevé statistique de M. Jeandet. Là, au contraire, le nombre des mariages augmente pendant cette période : d'une moyenne de 12, ils s'élèvent de 1650 à 1654 à une moyenne de 20 (sauf l'année 1651, où il n'y en a que 6). Il est vrai de dire que des étrangers, mentionnés dans les registres, pour la plupart, avec

1. A Forges, de 1640 à 1648, la moyenne des décès est de 7 ; pendant les quatre années de la Fronde elle s'élève à 20 ; les naissances tombent à 15, au lieu de la moyenne 23. Les nombreuses lacunes qui se trouvent dans les registres paroissiaux d'Évreux et de Saint-André-sur-l'Eure ont empêché notre ami, M. Ernest Morin, de relever pour nous une statistique exacte ; il entrevoit à peu près les mêmes résultats, mais cependant avec un caractère un peu moins affligeant. Ces lacunes lui paraissent être le résultat de mutilations intéressées, ayant pour but de faire disparaître toute trace des troubles et de leurs suites ; cette mesure fut prise à Paris sur l'ordre exprès du roi pour les registres de l'hôtel de ville, ainsi que l'ont constaté MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, et depuis M. Lamé-Fleury, ingénieur, dans une curieuse brochure dont nous ne donnons le titre que de mémoire : *Un dernier épisode de la Fronde* ou *la Lacération des registres du Parlement et de l'hôtel de ville*. M. Elie Tilleul, ancien notaire, qui s'occupe avec intérêt de toutes les questions historiques, a fait ce dépouillement pour Dreux. Sur une population de 4,000 personnes avant la Fronde, la mortalité était d'environ 260, elle arrive en moyenne à 400 pendant cette période, et s'élève même en 1651 jusqu'à 551 ; les naissances suivent une progression contraire ; au lieu d'une moyenne de 265, elles s'abaissent à 189, et n'ont retrouvé leur niveau qu'une seule fois jusqu'en 1660, où elles n'atteignent encore que 232, conséquence naturelle du petit nombre des unions, qui s'élèvent à peine à la moitié du chiffre normal d'avant la Fronde.

cette indication : « retiré à Verdun par le malheur des guerres, » ou « réfugié dans cette ville à cause des ennemis de l'État tenant la ville de Seurre, » et des soldats en garnison dans la ville, forment environ la moitié des époux. Ces alliances ont quelque chose d'anormal que nous ne savons comment expliquer, puisque dans les six années qui précèdent 1649, on ne trouve aucun mariage avec des étrangers et seulement quelques mariages militaires. Dans le Bourbonnais, les registres paroissiaux du Donjon présentent encore la même physionomie : les naissances qui, en 1649, s'élevaient à 42, ne sont plus que de 28, 32, 23, 32, 27 pendant les cinq années (1650-1655) ; les décès avaient été de 7 en 1649; — en 1650, ils montent à 12; à 18, dans chacune des années 1651 et 1652; à Montcoml roux, qui ne voyait d'ordinaire qu'une seule inhumation par année, elles vont à 6 en 1651 et à 5 en 1652; nous ne revenons au chiffre normal de l'unité qu'en 1654.

CHAPITRE XV

L'union ne peut subsister entre le duc d'Orléans, Condé et Charles de Lorraine. — Charles traite bientôt avec la cour; levée du siége d'Étampes. — Tentative de la cour pour ramener la paix. — Les princes la font échouer. — Journée du 25 juin au Parlement. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Récit de l'incendie de l'hôtel de ville et du massacre de la municipalité, le 4 juillet, d'après de nombreux documents inédits. — Les contemporains sont unanimes pour en rejeter le crime sur les princes et principalement sur Condé.

L'apparence d'union dont on avait voulu donner au peuple un témoignage par l'arrivée simultanée des trois princes, Orléans, Condé et Charles de Lorraine, entrant de front à cheval dans Paris, ne pouvait durer entre de pareils personnages : une question d'étiquette, la préséance à laquelle le duc lorrain prétendait sur Condé comme duc souverain, faillit les brouiller; on parvint cependant, grâce à un compromis, à rétablir l'accord entre ces caractères difficiles et jaloux les uns des autres.

Charles était en ce moment le héros de la capitale, l'objet de l'admiration universelle, et comme diplomate ayant joué Mazarin, et comme capitaine, arrivant à Paris sans se laisser entamer et sans perdre un seul homme; le mari aux deux femmes ne semblait pas moins curieux et

intéressant aux belles amazones, dont les unes lui faisaient des avances (madame de Châtillon), et les autres l'écoutaient volontiers (mademoiselle de Montpensier, madame de Guémenée, madame et mademoiselle de Chevreuse). Mais celles qui avaient eu l'heur de le captiver étaient mesdames de Frontenac et de Montbazon [1]. Il leur faisait sa cour en leur apprenant des contes assez libres qui paraissaient divertir beaucoup le plus grand nombre, ou en leur racontant les habitudes de ses soldats qui, disait-il, ne mangeaient pas seulement les chiens et les chevaux morts, mais aussi les hommes, dont ils avaient déjà mangé plus de dix mille; et un jour ayant trouvé dans un couvent deux vieilles religieuses qui n'étaient pas bonnes à autre chose, ils en avaient fait du bouillon; son armée était donc la providence des vieilles femmes. Ou il se moquait de tout le monde : des dames, du cardinal de Retz, du prince de Condé, etc. Le Parlement seul, fidèle à ses traditions de patriotisme français, refusa au duc d'Orléans de laisser asseoir *sur les fleurs de lis* un prince ennemi de l'État. Malgré les ovations dont il était l'objet, ce petit échec fit comprendre au duc de Lorraine sa fausse position : il avait aussi à se plaindre de la hauteur de Condé, qui l'appelait à son secours et ne voulait pas rendre au Lorrain les places que lui, Condé, avait reçues de Mazarin. C'était pour un pareil allié qu'on voulait que Charles risquât son seul bien, son unique patrimoine, l'armée qu'il amenait, contre un capitaine aussi redoutable que Turenne. Aussi, profitant du prétexte que les princes n'avaient pas tenu leur promesse et n'avaient ni soldats ni argent, Charles se montra plus facile

1. Voir le charmant récit de M. d'Haussonville, t. II, p. 330 et suiv.

pour les ouvertures de la cour, répondit aux lettres aimables qu'Anne lui envoyait sous le couvert de M. de Brégy, dans lesquelles on souhaitait que, du Luxembourg, il allât loger au Louvre, et que ce fût le roi qui fît les honneurs de sa ville à un prince qui lui était si cher. Madame de Chevreuse intervint également, et trouva un biais : satisfaire Monsieur et les Espagnols en faisant lever le siége d'Étampes, puis se rendre agréable à la reine en ramenant les troupes lorraines en Flandre. Cette conduite équivoque devait plaire à ce prince incertain, il la suivit sans balancer.

Depuis le 25 mai, Turenne assiégeait Étampes, défendu par Tavannes, de Clinchamp et Valon. En vain le roi était venu devant la place, elle n'avait pas voulu se rendre, et même une batterie de fauconneaux avait tiré pendant que Louis XIV reconnaissait l'état de la place, insulte que Tavannes avait déjà faite au jeune roi lors du siége de Seurre. La nouvelle de la défection de Charles, passant aux princes, soutint le courage de la place, qui ne capitula pas. Mais M. de Lorraine n'était pas un homme sur lequel on pût compter; dès le lendemain de son arrivée, le 3 juin, il avait vu Châteauneuf[1] et madame de Chevreuse, qu'il avait priée de transmettre ses excuses à la reine pour être entré publiquement à Paris, tandis qu'il n'avait que l'intention de venir incognito voir sa sœur et son beau-frère; qu'il était prêt à aller s'entendre avec le roi pour faire des propositions de paix générale. La cour ne pouvait repousser de pareilles avances; aussi, le 6 juin, un traité était conclu entre

1. Voir dans d'Haussonville la très-importante et très-curieuse lettre de Châteauneuf à la reine, datée du 3 juin, à minuit, et les articles du traité entre Châteauneuf et le duc de Lorraine, t. II, p. 482.

Châteauneuf pour le roi et le duc de Lorraine : d'après les conditions, l'armée royale devant Étampes devait, si la ville n'était prise, se retirer, le 10 juin, à quatre lieues de la ville, et Charles devait sortir du royaume dans les quinze jours. Le tout se passa comme on en était convenu. Aussi l'étonnement fut-il grand dans Paris lorsque, quatorze jours après l'entrée de Charles, on apprit qu'il avait abandonné la France, et qu'il s'en allait tranquillement, payé à la fois, comme à son arrivée, par l'Espagne et la France, et pillant encore plus qu'à son premier passage. Le jour même du départ du duc Charles, la cour prit un grand parti, qui devait aboutir à la paix, ou au moins rejeter sur ses ennemis la responsabilité de la guerre; elle répondit aux députés du Parlement que si les princes voulaient donner des garanties sérieuses de leur désarmement, de la soumission de leurs adhérents et de la rupture de leurs traités avec l'étranger, on « permettrait au cardinal de se retirer, en lui donnant un emploi éloigné, après avoir rendu justice pour la réparation de son honneur. » Ce n'était pas le compte des princes : en rendant suspectes les conditions, les exigences préalables de la cour, ils traînèrent les délibérations du Parlement; mais un retard n'était pas suffisant pour eux. Condé organise alors une Fronde enragée, singulier mélange de canaille et de gentilshommes, de vieux soldats qu'il habille en ouvriers, maçons, savetiers, tous gens de corde, habitués au sang et prêts aux plus mauvais coups. « C'est dans la même intention, dit Fleureau dans son *Histoire d'Étampes,* de maintenir Paris attaché à son parti et d'en éloigner le roi, que Condé avait fait venir, les 22 et 23 juin, son armée d'Étampes, où elle avait séjourné deux mois. Pour mettre l'affaire

en train, un de ces hommes tire deux coups de pistolet sur Gaston, et attache d'un lien solide au prince de Condé, du lien de la terreur, cet homme indécis et pusillanime. Restait à appliquer le même procédé au Parlement. Déjà, depuis longtemps, chaque jour d'assemblée, le peuple se pressait devant le palais de justice en criant : « La paix et point de Mazarin ! » sous prétexte de mazarinisme, les magistrats étaient exposés aux plus grands périls, à l'issue des séances. Le 25 juin, Condé voulut en finir. Pendant l'assemblée, un malentendu de deux compagnies de la milice bourgeoise les fait s'entre-égorger sur le quai des Orfévres. Ce premier conflit met l'exaspération au comble : « La paix ou l'union avec les princes ! crient les affidés ; voilà quatre ans que le Parlement nous a excités pour ses intérêts particuliers ; il nous a valu le siége de Paris, l'absence du roi, la ruine de notre trafic. Qu'il fasse la paix et nous tire de notre misère, ou nous l'assommerons ! » Lorsqu'à la sortie de la séance on apprit que le Parlement n'avait pas encore achevé sa délibération sur la question de savoir qui le premier donnerait des gages, la cour ou les princes, l'exaspération fut au comble : à coups de poing, de bâton ou de fusil, on força les magistrats à rentrer pour terminer la délibération. Le Parlement, effrayé, s'évada comme il put[1], et, pour ne pas être exposé à de pareilles scènes, il suspendit ses séances jusqu'à ce que l'hôtel de ville eût trouvé les moyens de « garantir la sûreté de la jus-

1. Voir Dubuisson, manuscrits, depuis le mois d'avril 1652. « Il n'y eut pas un seul conseiller, dit Talon, lequel était reconnu comme tel (car plusieurs sortirent travestis), qui ne souffrît injures, malédictions, coups de poing, ou coups de pied, ou coups de bâton, et qui ne fût traité comme un coquin. »

tice, » toutefois, avant de se séparer, le président de Novion eut le courage de rendre un arrêt sévère, contre les factieux.

Condé se trouvait donc maître de la situation, et, espérait obtenir de bonnes conditions de la cour, avec laquelle il négociait, pendant qu'il faisait assommer les magistrats par ses partisans, sur un simple soupçon de tendances mazarinistes. Il y avait alors, disait un vieux courtisan, « une démangeaison de négociations » dont profitait Mazarin, trompant ses ennemis les uns par les autres, opposant leurs intérêts divers pour rompre leurs négociations, les déconsidérant et les divisant par des indiscrétions calculées, enfin « se servant habilement des illusions que fournit toujours abondamment l'autorité royale. » Chavigny était l'âme de toutes ces intrigues, où il travaillait surtout pour lui, sous prétexte de faire les affaires de Gaston et de Condé.

Aux embarras que lui suscitait Paris, le prince allait bientôt en voir s'ajouter d'autres non moins graves : l'armée royale s'était fortifiée des 3,000 hommes du maréchal de La Ferté ; Turenne était en état de frapper un coup décisif et de prendre sa revanche d'Étampes. Il vint donc avec la cour s'établir à Saint-Denis. Condé, de moitié inférieur en forces (6,000 contre 12,000), abandonne Saint-Cloud, marche pendant la nuit vers Charenton, poste facile à défendre, au confluent de la Seine et de la Marne. Turenne, averti du mouvement, laisse La Ferté traverser seul la Seine, et se dirige, pour couper l'armée de Condé, par la plaine de Saint-Denis. Pendant ce temps le roi, comptant sur les bonnes dispositions de l'hôtel de ville, avait écrit de sa propre main au prévôt des marchands Lefèvre et au gouverneur de

L'Hôpital qu'on tînt les portes de la ville fermées à l'armée de Condé.

Avant que le prince eût pu exécuter son mouvement, son arrière-garde était attaquée par l'avant-garde de Turenne à la hauteur du faubourg Saint-Antoine, près de la porte du même nom (place de la Bastille); heureusement pour lui, Condé trouva des barricades élevées, un mois auparavant, par les Parisiens contre les troupes pillardes du Lorrain, et les utilisa comme un camp retranché. Forcé de combattre par l'impatience et les défiances de la cour, qui était venue se poster à Charonne, Turenne, sans artillerie et sans La Ferté, rencontra une terrible résistance; Condé se multipliait au point « de paraître mille Condé. » Le combat, à chaque instant, prenait plus d'importance; déjà six pièces de canon arrivaient à Condé et de Beaufort lui conduisait un petit renfort de volontaires parisiens. La fatigue, par cette chaleur excessive (2 juillet), amena une sorte de trêve entre les deux armées. Pendant ce temps, La Ferté était venu rejoindre Turenne; à la reprise des hostilités, l'armée de la Fronde semblait perdue, lorsque tout à coup la porte Saint-Antoine s'ouvrit pour recevoir les débris des troupes du prince, et le canon de la Bastille, résonnant au même instant, arrêta la marche victorieuse de l'armée royale.

Ce coup de canon, que Mademoiselle avait fait tirer, « tuait son mari. » Irritée de l'inaction dans laquelle restait son père le duc d'Orléans, qui feignait d'être malade pendant que Condé le suppliait de venir à son secours, ou du moins de lui ouvrir la ville, Mademoiselle arrache enfin un ordre vague, l'autorisant à faire ce qui serait nécessaire. Munie de ce plein pouvoir, elle ob-

tient de l'assemblée de l'hôtel de ville l'ordre de faire marcher 2,000 hommes de milice au secours de Condé; se fait accorder par le fils du vieux Broussel, gouverneur de la Bastille, la permission de tirer contre l'armée royale les canons de la forteresse, que pointa le conseiller Portail. Par son acte audacieux, Mademoiselle enlevait à Turenne une victoire décisive, et retardait ainsi la chute de la Fronde.

L'humeur chevaleresque de Mademoiselle et le tendre intérêt qu'elle portait à Condé avaient seuls sauvé ce prince; il ne s'y trompa point, et vit clairement que Parlement, hôtel de ville et gouverneur, avaient résisté autant qu'ils avaient pu, que la milice parisienne l'abandonnait en n'ouvrant la porte Saint-Antoine qu'à la suite de prières et de menaces. A la porte Saint-Denis, il avait fallu casser d'un coup de pistolet la tête du chef de poste pour que Condé pût continuer sa route. Son entrée n'avait pas contribué à relever ses affaires et son parti : c'était une armée en déroute, avec un long cortége de blessés, qui était venue chercher un asile, et une armée dans laquelle brillait plus d'un étendard rouge de Castille, drapeau qui déshonorait et compromettait la ville; enfin, à la suite de cette armée, se trouvaient de nombreux bagages, dépouilles de toutes nos provinces dévastées. La défiance était telle, à l'égard de ces soldats « pillards et paillards, » qu'on les avait logés entre Saint-Victor et Saint-Marcel, « dans un faubourg muré, gardé par la Seine et la Bièvre. » « L'on pouvait dire, selon l'expression de M. Michelet, qu'ils étaient dans Paris et qu'ils n'y étaient pas. » Condé était obligé de chercher son appui sur le rebut de la population, qui l'avait déjà servi dans la journée du 25 juin contre le Parlement.

Depuis ce jour néfaste, la cour souveraine n'avait pas tenu de séance en son siége ordinaire; mais une grande assemblée était convoquée à l'hôtel de ville pour le 4 juillet; on devait, disait-on, y proposer la rentrée du roi *sans conditions*, et cette résolution eût réuni la plus grande partie des suffrages, si Condé n'eût pas trouvé dans la ville un refuge inattendu. 310 membres avaient été invités à se rendre à cette réunion[1].

La journée s'ouvrit sous les auspices les plus menaçants : le matin, on avait trouvé affiché un « placard sanglant portant que M. le prince ayant fait voir ces jours comme il expose sa personne pour le salut de la ville, elle doit aussi s'exposer pour lui et courir sus à tous ses ennemis, la Chevreuse, le Coadjuteur, même M. d'Orléans, qui est si lâche que d'abandonner ce prince en ses généreuses résolutions, et qu'en un mot il faut faire main basse à tous les Mazarins. » Les séditieux mécontents ajoutent qu'il fallait « commencer par l'exécution, et puis alléguer leurs raisons[2]. » Aussi, soit que le secret de ce qui devait se passer eût transpiré, soit que tous éprouvassent le pressentiment vague d'une catastrophe immi-

1. Voici les noms et qualités des membres présents à cette triste journée : le maréchal de l'Hôpital, gouverneur; messire Ant. Lefebvre, prévôt des marchands; 4 échevins; 23 conseillers; M. l'archevêque de Paris; 3 députés du chapitre de Notre-Dame; 20 députés des diverses congrégations religieuses de Paris; 16 quarteniers ou chefs des quartiers de la ville; 39 curés ou vicaires des différentes paroisses; 190 membres des cours souveraines ou notables habitants de Paris; 12 représentants des six grands corps de métiers (draperie, mercerie, épicerie, pelleterie, bonneterie et orfévrerie). Voir cette liste complète avec tous les noms, t. III, *Registres de l'hôtel de ville;* elle est très-curieuse et peut rendre de grands services pour les recherches biographiques sur l'époque, et topographiques par les adresses et renseignements qu'elle donne.

2. Ms. Journal de Dubuisson-Aubenay, t. VI, p. 168 et suiv.; pour le placard, voir t. VII, p. 965. Dernier avis donné aux Parisiens dans la crise des maux de l'État. Bibl. Maz.

nente, comme à l'approche des grands orages politiques, il y avait quelque chose dans l'air. Un des députés convoqués, marchand de la rue Saint-Denis, retenu par sa femme, répondait : « C'est mon devoir d'y aller, puisque je suis nommé; » mais, comme s'il allait au combat, ou plutôt à la mort, il se confessa et communia. Le 4 au matin, la journée commença à la place Dauphine; de nombreux rassemblements s'y formèrent, et au milieu d'eux des officiers et des soldats déguisés en hommes du peuple et chargés de diriger, d'échauffer cette multitude. Ils s'avisèrent, pour se reconnaître, de reprendre l'insigne, inventé, dit-on, par Mademoiselle à la sanglante journée du faubourg Saint-Antoine, et d'attacher des bouquets de paille à leurs chapeaux. Le rassemblement se met en marche, se dirigeant vers l'hôtel de ville, maltraitant sur son passage tous ceux qui ne portent pas la paille, cette marque caractéristique des ennemis de Mazarin. L'effroi le fait prendre, les femmes à leur éventail ou à leur coiffure, les hommes à la boutonnière ou au chapeau, les religieux à leur froc : tout le monde en porta, même les enfants, les gueux, « et jusqu'aux ânes et aux chevaux[1]. » « La procession de la Ligue n'était rien en comparaison, écrit Marigny à Lenet, et votre ormée n'est que fleurette auprès de ce que nous vîmes; la paille n'est plus paille, c'est fleur d'antimazarin[2]. » Quatre compagnies de la milice bourgeoise étaient postées sur la Grève; mais la plupart des miliciens subissaient ou partageaient l'exaltation des bandes : « Allez! criait-on de tous côtés aux députés qui se rendaient à l'assemblée,

1. Conrart, *Mémoires*.
2. Marigny, lettre du 7 juillet, dans le *Cabinet historique* de M. Louis Paris, et ms. Lenet, Bibl. imp.

allez! et si vous ne faites pas ce qu'il faut, nous vous tuerons au retour! » Ce qu'il fallait, c'était l'union du Parlement et de la ville avec les princes, proclamer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, Condé généralissime des armées, comme on fit au Parlement le 20 juillet suivant.

L'assemblée réunie attendait les princes, qui avaient fait annoncer leur visite, lorsque se présenta un trompette du roi apportant l'ordre de remettre la délibération à huitaine. La venue de ce messager redoubla le mécontentement des masses[1], et « aucuns disaient tout haut que c'était des lettres composées à Paris, à dessein d'empêcher l'assemblée de prendre quelque généreuse résolution, et qu'il fallait jeter le trompette et ses dépêches dans la rivière. » Le roi, dans ces lettres, se plaignait qu'on eût reçu les troupes de Condé dans la ville : « Sa Majesté croyait certainement que c'était la canaille, et non l'ordre de la ville et la bonne bourgeoisie qui avait donné cette retraite, qui n'empêcherait pas que Sa Majesté ne continuât ses bonnes volontés à la ville, l'assurant qu'elle lui ferait monter des vaisseaux chargés de grain et venir le pain des environs, à l'ordinaire. »

« Pendant la lecture de ces lettres, à chaque période, on faisait des huées comme l'on en eût fait dans les halles. » Vers cinq heures, comme on n'avait aucune nouvelle des princes, on envoya le maître d'hôtel de la ville au

1. Cette remise d'une séance où l'on devait délibérer sur les moyens de remédier à la misère présente « met le peuple en colère, étant capable de faire mourir cent mille âmes. » Ce détail, emprunté à un manuscrit du marquis Amelot de Chaillou, a été cité par M. Cousin, p. 419, Appendice, *Madame de Longueville pendant la Fronde*. C'est la seule circonstance atténuante qu'on puisse invoquer en faveur des auteurs de cet horrible guet-apens, et le plaidoyer déguisé du marquis ne l'a pas négligé.

Luxembourg pour s'informer du retard, car déjà la plupart des membres, ennuyés d'attendre, se levaient. Pour les occuper, le procureur du roi et de la ville, Germain Piètre, prit la parole. Dans l'exorde de son discours, comme prémisses à sa conclusion, l'orateur montrait que souvent le royaume avait été sauvé de grands dangers par l'union du roi et de la capitale, et notamment pendant la régence de Blanche de Castille, mère de Louis IX (allusion transparente aux événements, et qui était pour ainsi dire un lieu commun que nous avons déjà rencontré dans le discours du Coadjuteur et dans plusieurs autres); puis, entrant au cœur de son sujet, il dit qu'il fallait courageusement représenter au roi que « l'État périclite; que sa bonne ville est en danger, agitée de toutes parts; que les magistrats sont dans l'impuissance d'arrêter les séditions qui s'élevent tous les jours, et faire considérer à Sa Majesté qu'elle est enfermée dans ce vaisseau, aussi bien que ses sujets, avec toute sa fortune; qu'il en est le pilote et le maître, et, en cette qualité, chargé de le conduire... » Il concluait à supplier le roi de « nous donner la paix et sa présence, en nous ôtant la cause et le sujet de nos maux, pour raison de quoi le Parlement et le corps de ville avaient fait tant de remontrances. » Cette périphrase désignait probablement, dans la pensée de l'orateur, Mazarin; mais son nom n'était pas prononcé. Le discours finissait à peine que « s'élevèrent plusieurs voix confuses qui firent grand bruit, et qui dura assez longtemps. Il y eut des *personnes assez qualifiées* qui dirent tout haut que, dans toutes ces conclusions, il n'y avait rien contre le cardinal Mazarin; que c'était la pierre d'achoppement contre laquelle il fallait former une union de toute la ville avec les autres

compagnies, ce qui étonna fort les gens de bien. » On remarqua en même temps qu'il s'était glissé dans la salle quantité de gens qui n'y étaient point appelés. Le procureur du roi, ayant obtenu le silence, montra dans un nouveau discours que tout ce qu'il avait représenté « était directement contre le cardinal Mazarin, et les voies qu'il fallait tenir pour abréger nos maux. » L'arrivée du duc d'Orléans coupa court à l'incident. Le bureau alla au devant de lui, et bientôt il fit son entrée avec les princes de Condé, de Guémenée, les ducs de Beaufort et de Sully, et plusieurs autres personnes de condition, « tous ayant de la paille dans les mains ou à leur chapeau, Son Altesse royale comme les autres ; » aussi le maréchal de L'Hôpital ne put s'empêcher de lui dire « qu'il entrait avec les marques de la sédition dans la maison du roi[1]. » Son Altesse royale commença par remercier, en son nom et en celui du prince, l'assemblée du passage qu'elle avait

1. Ce fait important suffirait presque à lui seul pour démontrer l'existence d'un complot arrêté à l'avance. Comment ces princes, qui « descendaient de leurs carrosses, » auraient-ils eu à la main le signe du ralliement? — Talon et Conrart parlent également des observations sévères que le duc de Rohan adressa la veille à Condé contre son projet, mais inutilement; et les deux cents habits d'ouvriers loués la veille chez un fripier pour habiller des soldats, et ces chambres louées également dans des maisons de la place de Grève, où l'on avait pratiqué dans les murs des meurtrières qui répondaient juste aux fenêtres de l'hôtel de ville? Qui avait ordonné, préparé tout cela? Et ce Blanchart, capitaine du régiment de Bourgogne, tué dans la mêlée, porté dans l'hôtel de Condé et enterré le lendemain à Saint-Sulpice; et cet officier de cuisine du prince de Condé pendu dans la suite pour la part horrible qu'il avait prise à la journée. La seconde relation donnée par M. Cousin dans l'Appendice de *Madame de Longueville pendant la Fronde* dit qu'on y remarqua aussi des « laquais du duc de Beaufort, et que la plupart de ces canailles étaient attitrées par les princes. » Conrart, dans ses Mémoires, rapporte qu'il y avait environ huit cents soldats mêlés aux bateliers et gagne-deniers du quartier de la Grève, et que la dépense monta à 4,200 livres. Il n'y a donc là aucun des caractères d'une émeute spontanée ou accidentelle, mais un guet-apens bien arrêté.

accordé aux troupes, les priant d'agir de même à l'avenir, en pareille occasion; Condé renouvela ces témoignages de gratitude et ces assurances de dévouement à la ville. Le bureau les remercia de ces sentiments et leur fit part de l'objet de la délibération. A cette nouvelle, les princes se levèrent de leurs places et « *firent grandes montres de la paille qu'ils portaient avec des gestes qui ne pronostiquaient rien de bon.* » A leur sortie, quelques-uns des gens du prince commencèrent à dire en murmurant « qu'ils n'avaient pas eu sujet de grande satisfaction de cette assemblée; » et beaucoup de témoins rapportèrent plus tard que, pendant que ces affidés furent sur la place de Grève parmi le peuple, on les vit donner de l'argent à des gens, auxquels ils dirent que « l'hôtel de ville n'était rempli que de mazarins, et qu'il fallait faire main basse[1]. »

C'était le signal de commencer les violences auxquelles on se préparait de longtemps, car, *avant quatre heures, déjà, tous les passages de l'hôtel de ville étaient aux mains des factieux, et le feu mis en deux endroits, du côté de Saint-Jean.* La greffière s'en étant aperçue, l'envoya dire à l'assemblée longtemps avant que Son Altesse royale fût arrivée; mais on n'en tint pas compte, « comme ayant

1. Ce récit des *Registres de l'hôtel de ville* est plus fidèle dans les termes que celui de Courart; il est peu probable que les princes aient osé aller publiquement aussi loin que le rapporte ce chroniqueur : « Dès que les princes parurent sur le perron qui est dans la Grève, ils dirent à la population : Ces gens-là ne veulent rien faire pour nous, ils ont dessein de tirer les choses en longueur et de tarder huit jours à se résoudre; ce sont des mazarins, faites-en ce que vous voudrez. » Cependant le Journal de Dubuisson-Aubenay attribue ce langage au comte de Béthune : « Ces messieurs assemblés demandent encore huit jours de délai pour faire l'union, et que partant c'était au peuple à faire ce qu'il aviserait là-dessus. » Alors la canaille commença à crier qu'il fallait égorger et brûler les mazarins.

voulu battre celui qui en apporta la nouvelle, que l'on fit passer comme raillerie. » A peine le bureau, qui avait accompagné les princes, eut-il repris sa place, pendant que le gouverneur demandait, sous forme de proposition, si l'on procéderait à prendre les avis ou si l'on remettrait au lendemain, à cause de l'heure, « que l'on commença à tirer des coups de mousqueton et de fusil, tant du côté de Saint-Jean que dans les fenêtres de la grande salle du côté de la Grève, au milieu des cris : *Union! Union!* » L'attaque était « selon les règles de la guerre, » exécutée non pas seulement par des gens du peuple, mais par des soldats « choisis et qui agissaient comme ils eussent fait à l'attaque d'une place, » des coups en ligne droite par les meurtrières construites dans les maisons en face de l'hôtel de ville[1], tirant régulièrement et de front. « Plusieurs coups passèrent tout au travers de la salle, et portèrent jusqu'à l'autre côté de la cour, où les marques y sont toutes visibles; ce qui obligea la compagnie de se retirer de côté et d'autre pour tâcher à sauver sa vie, » cherchant, de concert, les lieux les plus reculés de l'hôtel de ville, ou bien se couchant tout à plat. Le signal fut, dit-on, « donné des fenêtres de la grande salle par un inconnu qui s'était glissé avec beaucoup d'autres » pour jouer cette tragédie[2]. Dès lors, la

1. Bechefer, le substitut du procureur général, dans l'enquête qui eut lieu plus tard, remarqua dans « les chambres des deuxième et troisième étages des maisons vis-à-vis l'hôtel de ville, des trous faits exprès pour tirer droit dans les fenêtres. » L'avocat général Bignon lui dit « qu'il serait peut-être périlleux d'en informer particulièrement, d'en avoir trop de lumière, qu'il valait mieux n'en point parler. » Reg. de l'hôtel de ville.

2. Marigny, qui partit avec les princes de l'hôtel de ville, semble confirmer ce fait dans sa *Relation* à Lenet : « Nous n'étions pas à vingt pas dans la rue de la Mortellerie que l'on tira un coup de l'hôtel de ville, auquel le peuple, qui était dans la Grève, répondit. »

marche de la journée se précipite : le feu est mis en même temps à toutes les autres portes de l'hôtel. C'est en vain que le colonel des archers de la ville, ses officiers et ses archers, assistés des gardes du gouverneur, essayent, « avec toute la résolution que l'on peut attendre d'eux, » de barricader les principales avenues; vainement aussi le curé de Saint-Jean s'avance avec son clergé, le saint-sacrement en main : cette exhibition est impuissante à calmer la rage des assaillants; le vicaire qui le portait est mis en joue, et, au milieu des injures et des pierres, on force le clergé à se retirer[1]. Dans l'assemblée, l'effroi, la terreur, le désordre, sont au comble; déjà on a abandonné la grande salle comme trop dangereuse, par suite des balles qui arrivent des maisons en face; les uns cherchent inutilement des armes pour résister, d'autres se cachent et cherchent à fuir, les religieux se confessent entre eux, et remplissent le même office pour tous ceux qui veulent se mettre en état de bien mourir. Toujours les mêmes cris : « Union ! Union ! » se font entendre.

On décide enfin le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins et d'autres, à signer une déclaration d'union dans la forme que veulent les princes. Le maître des requêtes, Miron, celui qui a battu le tambour pour les premières barricades de la Fronde, le 26 août 1648, se charge, malgré les prières de ses amis, de la porter; il espère que ses services passés doivent le mettre à l'abri du soupçon de mazarinisme, et que sa présence et l'écrit d'union qu'il apporte vont mettre fin à la sédition. A peine a-t-il paru qu'il est frappé, blessé, tué; « ce qui étonna beaucoup de monde. » A cette vue, le désespoir

1. « Sans ces démonstrations, disent les *Registres de l'hôtel de ville*, toute la compagnie et la maison de ville même étaient perdus. »

succède à la terreur. Quelques députés ont cependant trouvé une issue, « hasardant le tout pour le tout; ils descendent des fenêtres qui sont au plus haut de l'hôtel de ville dans l'hôpital du Saint-Esprit, qui occupait l'aile gauche de l'hôtel; mais ils sont bientôt découverts, et une partie de la bande se porte de ce côté, fait ouvrir les portes de l'hôpital, qu'ils mettent au pillage, et arrêtent aussi les fuyards. Le receveur eut la plus grande peine à sauver sa caisse, et sa frayeur fut telle, qu'il en mourut quelques jours après. En vain le président Charton, le second de Broussel, une des victimes du *Te Deum* de 1648, ainsi que Goulas (secrétaire du duc d'Orléans, qui, resté quelques minutes après le départ des princes pour affaires, avait été ensuite retenu comme otage dès que l'attaque avait commencé), écrivent en gros caractères sur des papiers le mot *union* et le jettent par les croisées; en vain l'assemblée met aux fenêtres de la salle où elle était un drap blanc, en signe de paix, la populace trouve moyen de l'abattre et le brûle[1]. La multitude ne veut rien écouter et redouble ses efforts : « aucuns des plus forts et des plus robustes avaient pris sur leurs épaules des solives qui sont d'ordinaire posées à terre, près le pied de

1. Une des relations publiées par M. Cousin, d'après le manuscrit de M. Amelot de Chaillou, rapporte un fait que nous n'avons vu nulle part, qui est absolument invraisemblable et qui n'est visiblement qu'une excuse inventée le lendemain par le parti des princes, honteux des événements : « Ceux du dedans ayant mis à une fenêtre une épée nue et un mouchoir, la paix ou la guerre, on aurait commencé à tirer contre plus qu'auparavant. » Nous le répétons, cette conduite insensée est impossible de la part de citoyens pacifiques, revêtus d'un caractère de magistrats, assiégés d'une multitude furieuse dont ils ont tout à redouter, et sans moyen de défense. Cette même relation ajoute un fait curieux : « Quand ce peuple avait tué quelque mazarin, un crocheteur ou autre le mettait sur ses épaules et allait le montrer dans les rues. »

la croix de la Grève, vers la rue de la Tannerie, où l'on met hors de la fange les sacs des échantillons de blé exposés aux marchands, et s'efforçaient de rompre avec les solives la grande porte de l'hôtel ; mais, la porte se trouvant forte, ils eurent recours à la paille et aux fagots, et mirent le feu tant à la grande porte qu'aux deux petites, qui furent bientôt consumées. Cela commença vers les quatre à cinq heures, que l'on vit la fumée de toutes les extrémités de Paris, où l'on dit que c'était pour brûler les mazarins[1]. »

Ce fut vers neuf heures que les portes furent ouvertes; dès lors on n'entend plus que ces mots qui servent en quelque sorte de ralliement et d'aiguillon : « A moi, Condé; à moi, Bourgogne[2]. » La résistance des archers et des gardes devenait dès lors impuissante : Blanchart, capitaine du régiment de Bourgogne, et vingt-cinq ou trente hommes de sa cabale, se jetèrent à main armée sur la grande montée; quelques-uns, et Blanchart de ce nombre, furent tués par les archers; mais l'émeute n'était pas moins victorieuse. « Les coquins font tous les désordres imaginables, ils fouillent et volent la garde-robe, rompent trois guichets d'armoire, prennent tout le

1. Dubuisson. C'est l'incendie dont le commencement fut signalé par la greffière.

2. Mailly, *Esprit de la Fronde*, t. V, p. 432. Cet historien bourguignon, tout dévoué à la famille des Condé, à qui il dédie son livre, dit à ce propos, « mots de ralliement assez singuliers, si c'étaient réellement les soldats du prince qui s'en servaient, quoiqu'il ne fût pas impossible que dans la chaleur du tumulte cette imprudence ne leur échappât ; il était pourtant assez croyable, ajoute-t-il aussitôt, qu'ayant tant d'intérêt à ne point se découvrir, il fallait en accuser les émissaires de la cour, qui avait elle-même tant d'intérêt à rejeter tout l'odieux de cette scène sur les princes. » Cette hypothèse de Mailly n'est pas admissible : comment supposer que la cour effrayât ses partisans et les jetât ainsi dans les bras des princes, ou bien fît assassiner ceux sur qui elle pouvait compter pour rentrer dans la ville? Comment à distance organiser avec cette précision une pareille journée?

linge et la vaisselle d'argent qu'ils y trouvent, malgré le greffier Lemaire, qu'ils maltraitent horriblement; ils veulent se faire conduire par lui au lieu où était l'argent des rentes de la ville, menaçant, poignards et pistolets sur la gorge, de le tuer, quand il aurait mille vies. » Au bout d'une demi-heure de lutte, il parvint enfin à se racheter, moyennant 100 louis : ils le chassent de l'hôtel de ville pour être plus en liberté; car Lemaire seul s'opposait à eux. Dehors, ce fut encore pis pour lui : dès qu'il eut mis le pied sur le seuil de la porte, il reçut dix-sept coups d'épée ou de baïonnette et trois grandes contusions, dont il fut très-longtemps à guérir; il fut encore obligé de débourser pour se garantir de la mort, et enfin jeté par la tourbe sous les piliers du Saint-Esprit.

D'autres furent moins heureux et moururent des suites de cette journée; parmi eux, Legras, maître des requêtes qui, à Orléans, s'était opposé aux princes et à Mademoiselle. Conrart rapporte que le meurtrier disait à chaque coup qu'il portait : « Si tu en es échappé à Orléans, tu n'en échapperas pas ici. » Suivant la relation publiée par M. Cousin, Legras, ayant composé de sa liberté avec un homme qu'il rencontra dans sa fuite, moyennant douze pistoles qu'il avait, fut conduit par ce coquin jusqu'au bas de l'escalier de l'hôtel de ville, où celui-ci, après avoir reçu son argent, lui bailla quatre coups de poignard, et un autre qui survint, deux coups d'épée sur la tête, et ensuite le dépouillèrent. N'étant pas mort sur l'heure, il fut porté par quelques spectateurs chez un chirurgien de la Grève, où il expira deux jours après. Ferrand, conseiller en Parlement; Yon, épicier, ancien échevin; Legrand, avocat au parlement et bailli de Saint-Victor; Savari, Janvri, Leboulanger, auditeur des comptes, tué à

coups de poignard et de baïonnette; Fressant ou Froissant, marchand de fer de la place Maubert et marguillier de Saint-Étienne du Mont; Guillois, premier échevin, sont aussi au nombre des victimes. Pour se faire aider dans leur hideuse besogne, les émeutiers avaient ouvert les prisons et fait sortir les malfaiteurs, qui se répandaient de tous côtés. Fatigués de frapper, ils songent enfin à leurs intérêts, et offrent de sauver du massacre tous ceux qui peuvent payer leurs tristes services. « Les uns comptèrent le prix sur-le-champ, les autres le remirent au lendemain et l'effectuèrent dans la crainte d'un traitement plus terrible; il s'en trouva beaucoup qui, pour une trentaine de pistoles, échappèrent ainsi, portés sur le dos de leurs bourreaux, à travers la foule » qui, respectant en eux ses pareils, les laissa exercer en paix leur lucrative industrie[1]. Le conseiller de la grand'chambre, Doujat, qui cheminait avec Legras, fut enlevé dans une maison, et là promit dix louis d'or, si ceux qui le tenaient le rendaient sain et sauf à sa demeure, ce qui fut fait. Le président de Guénégaud promit dix pistoles à d'autres qui le tirèrent de là; mais au premier corps de garde du carrefour des rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet et Jean de l'Épine, ils le perdirent et furent contraints de l'abandonner dans les mains de plus forts qui le menèrent par la place aux Veaux et du Chevalier du Guet, vers la Monnaie; se voyant près de son hôtel, il leur persuada de le mettre en maison bourgeoise (chez M. de Sève de Plotard), plutôt qu'en un cabaret, où ils le pensaient mener: mais il fallut encore composer et doubler la somme, et

1. Ce fut dans cette circonstance que le fameux perruquier Didier l'Amour, immortalisé par Boileau dans le *Lutrin*, sauva par la force de son bras quelques-uns de ses amis. Brossette, *Commentaires*.

ainsi ils eurent deux cents livres et bien à boire. Les premiers, avant eux, lui avaient pris son chapeau et un manteau et pourpoint de taffetas rayé, lui baillant haillons au lieu de cela pour le déguiser, et faire passer pêle-mêle avec eux, qui étaient cinq, par tous les corps de garde qui étaient très-fréquents, et sans cela ils ne l'eussent jamais fait passer ni conservé à eux; il était le troisième recommandé au sacrifice des princes, après et avec le gouverneur et le prévôt des marchands [1]. Force était d'accepter les secours de ces avides massacreurs [2], car les rues qui aboutissent à la Grève étaient barricadées, et des bourgeois sous les armes en défendaient l'approche et repoussaient tous ceux qui voulaient forcer les barrières pour sauver quelques victimes. Dès le commencement, un avocat au conseil du roi, Du Buys [3], voyant de chez la dame Compagnon, tante de sa femme, chez Bourdelas, chirurgien, mettre le feu à l'hôtel de ville, se sauva avec un sien

1. Ms. Dubuisson, p. 175.

2. « Le lendemain, ces meurtriers et voleurs tout ensemble eurent assez d'impudence pour aller aux maisons d'aucuns particuliers demander le reste de l'argent qui leur avait été promis. L'on en arrêta deux seulement qui furent menés à la conciergerie du Palais et condamnés à mort; ce qui fut exécuté dans la cour du Palais, par l'appréhension que l'on avait qu'il n'arrivât encore sédition dans la Grève à leur sujet, d'autant plus qu'il y en avait un qui était officier de cuisine du prince de Condé. Laisné, conseiller à la grand'chambre, qui était avec Gilbert de Voisins, commis pour informer contre eux, trouva écrit en grosses lettres sur sa porte : « Si vous faites mourir ces deux prisonniers, vous ne vivrez « pas six heures après. » Conrart, *Mémoires*.

3. Ms. Dubuisson. Ce même témoin dit avoir vu arriver en Grève, par a rivière, avant le désordre, un bateau plein de soldats des princes qui se mêlèrent avec la canaille sur la place, et un conseiller de ville, de Bourges, a dit affirmativement à M. d'Orléans avoir reconnu parmi les officiers le major du régiment de Languedoc, assurant de plus que ceux qui le sauvèrent et le reconduisirent chez lui étaient des soldats des princes, auxquels il donna 100 écus; un nommé Poncet, officier du Parlement, donna 100 louis au trompette du régiment de Valois, qui le sauva (ces deux régiments dépendaient du duc d'Orléans).

parent. et trouvant dans la rue de la Verrerie un grand homme d'apparence accompagné, et ayant un hausse-col doré, dit exprès : « Voilà grande pitié de laisser périr tant d'honnêtes gens que l'on pourrait sauver, s'il y allait au secours seulement une escouade de chacune des compagnies de la colonnelle de ce quartier. » A quoi cet homme à hausse-col, qui sans doute était exprès pour cela, répondit : « Mort-Dieu, il faut que désordre arrive. »

Le vœu de l'homme à hausse-col était plus que satisfait, le désordre n'avait plus de bornes et personne n'était là pour l'arrêter; les princes étaient retournés au Luxembourg. à l'autre extrémité de la ville; quelques citoyens courageux osent pénétrer jusqu'à eux, leur apprennent ce qui se passe à l'hôtel de ville, et présentent à Gaston le billet que lui adressait son secrétaire Goulas, et dont nous avons retrouvé l'original à la bibliothèque impériale. Pour apprécier l'horreur de la situation, il faudrait que le lecteur vît de ses propres yeux ce billet si concis; il comprendrait par cette écriture tremblée, illisible, sur un petit papier chiffonné, où aucune des règles de l'étiquette, si importante à cette époque, n'est observée, il devinerait la terreur qui s'était emparée de tous ces malheureux renfermés dans l'hôtel de ville.

« L'hôtel-de-ville est assiégé, on brûle la porte, et toutes les compagnies qui étaient à la garde ont fait leurs décharges dans les fenêtres de la grande salle ; tout est perdu sans votre secours, que tous les honnêtes gens de la ville réclament, et je vous assure qu'il n'y a pas un moment à perdre. Je suis, avec tout le respect que je vous dois, Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« GOULAS.

« De l'hôtel-de-ville, ce 4 juillet 1652.

« A Son Altesse Royale [1]. »

1. Fonds Gaignières, 362, t. LXI, f° 241. Bibl. imp., ms.

A une demande faite en termes aussi pressants par son propre serviteur, Gaston, ému ou effrayé, prie Condé de courir à l'hôtel de ville pour remédier au mal : « Monsieur, répond le prince avec indifférence et en ricanant, il n'y a point d'endroit où je n'aille pour votre service ; mais je ne suis pas homme de sédition, je n'y entends rien, et je suis fort poltron. Envoyez-y M. de Beaufort, il est connu et aimé du peuple ; il connaît les ressorts qui le font mouvoir, il réussira mieux que moi. » Mailly lui-même, cet historien que nous savons si dévoué aux Condés, est obligé d'avouer qu'on regrette d'entendre cette raillerie dans la bouche du prince, pour une circonstance aussi sérieuse. Mademoiselle seule montra quelque pitié. Elle sortit du Luxembourg pour se diriger vers l'hôtel de ville ; mais, chemin faisant, elle se laissa distraire ou décourager par les chaînes tendues, les salves de mousqueterie, et n'arriva pas à la place de Grève [1].

Beaufort se montra enfin à l'hôtel de ville. Pendant l'attaque, dit Conrart, il s'était tenu dans la boutique d'un mercier, rue de la Vannerie [2], avec le marquis de la Boulaye, regardant froidement ce qui se passait. Il semble cependant qu'on fût allé au delà de sa pensée. « Il de-

1. Peut-on dans une pareille circonstance comprendre ce langage de la princesse : « Je trouvai, dit-elle, madame Leriche, une vendeuse de rubans, en chemise, il avait fait grand chaud ce jour-là, et la nuit était la plus belle qui se puisse voir ; elle était avec le bedeau de Saint-Jacques la Boucherie, qu'elle appelait son compère Paquier ; il était en caleçon. Cette mascarade me parut assez plaisante ; ils se mirent à me faire mille contes en leur patois de francs badauds, qui me firent rire, nonobstant l'embarras où l'on était ? » Mém., éd. Chéruel.

2. Joly est d'accord sur le même fait, seulement il indique comme retraite du prince une maison même de la Grève ; Mailly le dit aussi, mais sans préciser le lieu ; il avoue en même temps qu'après tout ce qu'on sait de la Boulaye, ce grand émeutier de la Fronde, sa présence en cet endroit en ce moment doit être bien suspecte.

meura, dit le *Registre de l'hôtel de ville*, fort ébahi de voir le pillage et la violence des choses en l'état qu'elles étaient, ne croyant pas, comme il s'est éclairci depuis à quelque familier, que cette fureur populaire les dût porter si avant contre leurs magistrats. » Pour demeurer maître de la place, il fit tirer des pièces de vin de l'hôtel de ville et rouler au loin au bout de la Grève où, tandis que la canaille s'enivrait, il fit sortir ceux qu'il voulut[1]. Quelque temps après, arriva enfin Mademoiselle, qui était revenue une seconde fois[2], après un quart d'heure de conférence avec de Beaufort, conférence qui se passa en discussion sur leur plus ou moins de droits au premier rôle, à tel point qu'il fallut, dit Mailly, que ceux qui les accompagnaient leur fissent sentir l'absurdité et le danger d'un pareil débat. Mademoiselle fit échapper le prévôt des marchands, qui était caché dans une chambrette, à la condition de bailler sur-le-champ sa démission de la prévôté des marchands, ce qu'il fit volontiers, et elle « lui donna escorte et adresse pour le faire sortir avec son frère, maître des comptes, et M. de Labarre, son fils, sans être vu de personne. » Lorsque la canaille sut que le prévôt lui avait échappé, quoi qu'on lui eût dit pour l'apaiser qu'il n'était plus prévôt, elle courut sur ses traces, et aurait volontiers fait violence en sa maison, si les voisins ne se

1. Dubuisson, ms. Bilb. Maz.

2. Pendant que le carrosse de Mademoiselle avançait vers l'hôtel de ville, elle fit une singulière rencontre. Un homme avançant la main sur la portière demande : « Le prince est-il là? — Non, répond mademoiselle de Montpensier. » Aussitôt l'inconnu disparaît; mais le suivant des yeux dans l'obscurité (il était près de minuit), elle aperçoit à la lueur des flambeaux qui étaient devant son carrosse reluire quelque arme sous son bras, sans qu'elle pût distinguer de quelle espèce. Cette singulière apparition, dit Mailly, fit réfléchir Mademoiselle et donnera aussi beaucoup à penser au lecteur.

fussent mis en devoir de les chasser. Le maréchal de l'Hôpital se sauva aussi sous un déguisement ; mais ne voulant rien devoir à Beaufort, qu'il soupçonnait être l'auteur du désordre pour avoir son gouvernement, il s'échappa par une fenêtre. Le Noble d'Auvilliers, le même qui avait sauvé la vie du cardinal de Retz dans l'entreporte du Parlement, fut aussi le libérateur du maréchal ; il le conduisit chez un bourgeois de sa connaissance, puis, malgré une alarme causée par un cabaretier qui avait reconnu le gouverneur, d'Auvilliers le conduisit à son hôtel. Les autres captifs achevèrent de s'évader sous la sauve-garde du duc et de la princesse, et à la faveur d'un incident.

L'incendie allumé par les assassins ne s'était pas éteint, et au milieu de la préoccupation générale et particulière de cette journée, personne n'y songeait. Cependant l'hôtel de ville « était en danger de périr par le feu fort ardent de la salle qui est du côté de la grande arche ; un commis de greffier, nommé Louis de Meré, en avertit M. de Beaufort, lui représentant que les pierres de la voûte éclataient par la violence du feu, et qu'il était nécessaire d'y donner ordre au plus tôt. Le duc y descendit à trois heures du matin, et voyant la ruine imminente de la municipalité parisienne, commanda « à quantité de crocheteurs et gens d'eau (porteurs d'eau, bateliers) là présents, d'éteindre cet incendie, qu'ils avaient peut-être allumé. » Ils y travaillèrent « puissamment jusqu'à neuf heures du matin, sans lequel travail le feu eût enfin ruiné la voûte de la salle et ensuite embrasé tout l'hôtel de ville. » « La préservation du monument, » disent les *Registres*, fut un « miracle évident, » lorsqu'on examine tout ce qu'il a souffert : « Le feu y ayant été mis par sept

ou huit endroits, toutes les portes des avenues brûlées et consumées, celles des salles toutes rompues; la figure de Henri IV, qui était à cheval au-dessous de la grande porte, toute gâtée, tant par le feu que par les coups de mousquetades tirés contre les pierres de l'enceinte du portail de la grande porte; les fenêtres, vitres, volets de la ville, du côté de la Grève principalement, rompus, fracassés et percés; les tableaux de la grande salle et ceux des bureaux et chambre de la reine troués en divers endroits de coups d'arquebuse; la porte de derrière la montée et le hangar du côté de Saint-Jean brûlés. »

Tous les contemporains ont jeté un blâme sévère sur la conduite des chefs de la Fronde dans cette fatale journée. Voici le jugement qu'en porte l'avocat général Omer Talon dans ses *Mémoires :*

« Cette action consterna tous les gens de bien de Paris et stupéfia ceux qui y firent réflexion sérieuse; mais la rage, la fureur, la chaleur des esprits étaient si grandes, que non-seulement plusieurs qui ne pouvaient pas approuver l'action en rejetaient la faute sur ces députés, lesquels n'avaient pas fait l'union avec les princes, quoiqu'elle ne leur a pas été demandée; d'autres sur l'arrêt du Parlement qui avait ordonné cette assemblée; et ainsi ne voulaient pas blâmer cette action dans toutes ces circonstances, quoique ç'ait été la plus farouche, la plus brutale et la plus sauvage qui ait été faite depuis la monarchie, quand elle sera examinée dans toutes ses particularités. »

Mailly lui-même avoue, sous une foule de réticences et d'excuses, que le prince de Condé fut le grand coupable.

« Les paroles prononcées sur la place de Grève, que la mauvaise humeur, sans doute, plutôt qu'un dessein prémédité arracha aux princes, furent la cause de tout le mal; en un instant elles sont portées d'un bout de la Grève à l'autre, mais dénaturées, mais commentées par toutes les bouches où elles passent; les émissaires de Condé qui, depuis le matin, s'attendaient à un signal de sa part, ne l'ayant point reçu, croient que c'est pour ce moment qu'on les a destinés, et sans attendre

d'autres ordres, ils se disposent à employer la fureur du peuple, qui ne demandait, après avoir été retenu si longtemps, qu'un objet pour se décharger. »

Le religieux de Saint-Denis, dont le récit a été publié par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq, dit :

« L'on considéra pour lors dans Paris Condé comme un prince très-malintentionné, qui n'avait ni crainte de Dieu, ni amour pour sa patrie, et en particulier pour les habitants de la ville de Paris. »

Les femmes de la halle osèrent lui reprocher à lui-même sa conduite :

« La crierie de 80 ou 100 femmes qu'on envoyait au palais demander la paix aux princes fut si grande, que M. le prince de Condé en vint aux invectives avec deux ou trois des plus résolues, leur reprochant qu'elles étaient payées par les mazarins, et elles eurent assez de hardiesse pour lui répondre qu'elles n'étaient pas *femmes à dix-sept sols* comme les assassins de l'hôtel de ville. » *Mémoires du P. Berthod*, 1652, p. 583.

Deux pièces de vers que nous croyons inédites, insérées dans les documents qui accompagnent le journal de Dubuisson, s'attaquent directement à Condé : pour détourner de sa personne l'horreur publique, il feignait un grand chagrin de tous ces événements.

Condé, l'unique auteur de nos plus grands malheurs,
Par qui toute la France aujourd'hui désolée
Ne parait plus qu'un grand et triste mausolée,
Et l'on confond partout et le sang et les pleurs,

Solennise à ton gré par tes feintes douleurs
Le massacre insolent d'une illustre assemblée :
Prête à la foy publique hautement violée
De beaux déguisements et de fausses couleurs;

L'on n'en connaît pas moins la cause du carnage;
A travers ta pitié, l'on remarque ta rage,
L'on sçait les intérests qui l'ont fait esclater.

Tout le monde en secret murmure de ton crime;
Le sang de nos bourgeois nous défend d'en douter,
Et nous demande à tous leur bourreau pour victime.

La seconde pièce, moins solennelle que le sonnet, est peut-être plus violente :

En mémoire de l'incendie
Arrivé nouvellement,
Condé veut éternellement
Porter paille, quoiqu'on en die.

Ma foi, bourgeois, ce n'est pas jeu.
Craignez une fin malheureuse :
Car la paille est bien dangereuse
Entre les mains d'un boutefeu[1].

1. La folie redoutable de la paille fut poussée très-loin : deux mazarinades parlent d'une sorte de l'ordre de chevalerie à créer, dont la paille serait l'insigne. Dans un de ces pamphlets, intitulé : *Ordre de la Paille institué pour combattre les Mazarins*, on trouve un fait qui, s'il est exact (ce que nous ne pouvons affirmer, puisque nous ne l'avons vu que dans ce libelle), vient encore fournir une nouvelle preuve de la misère : « Le lieutenant civil, sur la requête qui lui fut présentée que les prisonniers mouraient de faim, déclare que les parties (probablement les créanciers) eussent à leur livrer 16 onces de pain par jour, ou il les laisserait sortir. » L'auteur de la mazarinade veut qu'on enrôle dans le parti de la paille tous ces prisonniers pour combattre Mazarin.

CHAPITRE XVI

Lettres de saint Vincent de Paul, de la mère Angélique, de la mère Agnès Arnauld sur la misère de Paris. — Prix des denrées. — Les plus bouffons, comme Loret, deviennent tristes en face de tant de maux. — Remise du loyer de Pâques 1652, accordé par le Parlement aux locataires de Paris. — Environs de Paris. — Étampes. — Les *aéreux*. — Les Missionnaires de Vincent et les Filles de madame Legras, « martyrs de la charité. » — État de la Brie. — Cet excès de misères amène la réaction dont l'abbé Fouquet est un des principaux instruments. — Rôle du clergé pendant la Fronde.

Il fallait, comme l'avait dit le Religieux de Saint-Denis, que « Condé n'eût aucun amour pour sa patrie, aucune pitié de Paris, » et presque aucun sentiment humain pour s'être ainsi décidé à stupéfier par la terreur une population déjà gisant à ses pieds, demi-morte de faim et de misère. Il semble que de tous côtés s'élève le cri désespéré du poëte Pétrarque : « Hélas! il n'y a que la douleur qui dure en ce monde! » Aussi, hésitons-nous, après les pages terribles que nous avons déjà transcrites, à continuer ces enquêtes; nous le savons, il y a dans cette histoire trop de gémissements, trop de larmes, trop de sang, pour qu'un lecteur ordinaire puisse s'y plaire longtemps; que celui donc qui demande à l'histoire la distraction et l'amusement passe ce chapitre, il n'est pas écrit pour lui.

Tel de nous n'aurait pas la patience de lire ce qu'ont pu supporter nos pères! Certes, ils pouvaient dire avec Tacite : *Dedimus profecto magnum patientiæ documentum.*

N'avoir pas de quoi vivre et avoir à craindre chaque jour d'être tué, en un mot ni sécurité ni pain, telle est la situation des malheureux habitants de Paris et des environs : des lettres confidentielles de Vincent de Paul à ses missionnaires ou de la mère Angélique à la reine de Pologne vont nous la montrer; nous les prenons presque au hasard, et nous n'en donnerons qu'un petit nombre :

« Notre pauvreté augmente avec les misères publiques; les troubles nous ont ôté tout d'un coup 23,000 livres de rente, car outre la privation des aides (rentes sur les boissons), les coches ne vont plus... Nous sommes maintenant (1er mars 1652) 35 prêtres, vous pouvez penser quelle est notre peine pour subsister [1]. »

Les lettres de la mère Angélique entrent dans plus de détails :

« 1er mai. — La barbarie des soldats est telle, que les Turcs ne sauraient faire pis; on accuse surtout les Allemands et les Polonais de ces sacriléges et de ces cruautés... Leur licence est si horrible, qu'entre Port-Royal des Champs et Port-Royal de Paris, il n'y a pas une âme dans les villages, de sorte que ne trouvant plus de pain, les soldats forcent tous les lieux où ils croient qu'il y en a... Tout Paris est rempli de religieuses qui ont fui leur asile (à Port-Royal, le 16 mai, il y en avait 160 d'étrangères à la communauté, et 240 le 12 juin), et le nombre augmente chaque jour... — 26 juin. On est ici dans la crainte d'un nouveau siége; la farine vaut déjà 56 livres, et on a grande peine à en avoir. Le pain de Gonesse ne vient plus, les maladies augmentent, les meurtres se multiplient; enfin, ce n'est que misère [2]... »

1. Arch. de la Mission à Paris. Lettres de saint Vincent de Paul. Voir aussi celles du 16 février, du 3 mai, du 21 juin, du 5 juillet, etc.

2. Les *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, publiées par Pr. Faugère (1858, 2 vol.), ne nous apprennent presque rien sur l'époque de la Fronde, cette religieuse s'étant fait un devoir de conscience « de ne point du tout parler de ce qui se passe, mais de faire mourir tout en soi. »

Une seconde lettre du 28 juin est encore plus explicite; nous la donnons presque entière.

« ... La France est toute désolée; il n'y a point de province qui ne souffre à l'extrémité. Paris et ses environs sont des plus maltraités. Tous les villages d'alentour sont entièrement déserts, et ce qui reste d'habitants sont retirés dans des bois, les autres étant morts de faim ou ayant été assommés par les soldats... Les abbayes ont été presque toutes pillées, et ce qui est plus horrible, les religieuses qui n'ont pu se sauver ont été indignement traitées. Un soldat mort à l'Hôtel-Dieu a confessé avec grande douleur que de tous les horribles crimes qu'il avait commis, celui qui l'affligeait le plus était que, comme il poursuivait une religieuse, elle avait monté par le moyen de la grille jusqu'au crucifix qu'elle tenait embrassé, ce que voyant, de rage il l'avait tuée d'un coup de fusil... La maison de mon frère d'Andilly (Pom-

30 janvier 1649. On entrevoit cependant même dans son silence et dans les mots qui lui échappent la terreur générale, signe caractéristique des correspondances de ce temps, « cette guerre civile qui est le tombeau de tant de gens... 10 août 1649. Le temps est si malheureux que les personnes qui ont le plus sujet d'espérer de la sûreté n'en trouvent plus du tout sur les chemins. Il faut attendre la paix, dit-elle à une religieuse qui voulait venir de Blois à Paris... 30 avril 1652. Nous sommes dans un temps où il faut être *revêtu des entrailles de miséricorde* pour le prochain, si nous voulons que Dieu nous ouvre les siennes. » 25 mai 1652, etc. Un de ces voyages en prose et en vers, comme ceux de Bachaumont, qui furent si à la mode au dix-septième siècle, fait encore bien mieux connaître le peu de sécurité qu'offraient les routes en 1652 : cinq voyageurs, dont l'un, l'auteur du récit, est magistrat, vont de Paris à Lyon vers janvier 1652, escortés de leurs domestiques, tous sont armés d'épées, de pistolets, de fusils ou de mousquets : ils parlent à chaque instant de la garde qu'on fait à la porte des villes dont on leur refuse souvent l'entrée en les voyant ainsi équipés; à Corbeil, à Pont-sur-Yonne, il leur faut donner d'assez grosses sommes; dans les villages, leur aspect cause le plus vif effroi et met les habitants en fuite, en particulier à Villeneuve-le-Roi et même à Joigny, à Saulieu, au delà de Rouvray; ils jettent une véritable consternation dans Trévoux par une fanfare qu'ils ont l'idée d'exécuter avec douze cors; à Vermanton, non loin d'Auxerre, des officiers de connaissance qu'ils rencontrent leur font faire une véritable débauche aux dépens des habitants qu'on somme de livrer leur meilleur vin, etc. Voir *Nouveau recueil de diverses poésies françaises*, composées par divers auteurs. Paris, chez de Sercy, petit in-12; une édition porte ce titre : *les Voyageurs inconnus* et autres œuvres curieuses tant en prose qu'en vers.

ponne) a été non-seulement pillée des Lorrains, mais presque démolie, les arbres arrachés et tous les pauvres paysans estropiés. La même chose est arrivée à un de nos villages (Mondeville), et il faut dire partout, car ceux des princes, maréchaux de France, capitaines des gardes n'ont point été considérés, n'y ayant nulle obéissance ni discipline dans pas une armée, et il semble que tous les soldats sont possédés du démon... Jusqu'à présent Dieu a protégé notre maison des Champs par la charité extrême de M. de Luynes, qui ne l'a point voulu abandonner, avec 25 ou 30 solitaires, quoique ses amis l'en aient prié. Il a fait faire 8 tours pour la défendre, et a fait avoir quantité d'armes pour tous les ermites. Il y a des gentilshommes du pays qui s'y sont aussi retirés avec quantité de pauvres et les ouvriers, en sorte qu'il y a bien 0,010 personnes qui y vivent par la charité de ce bon seigneur... A Paris on couche partout, jusque dans les parloirs, et nous sommes obligés de refuser des religieuses avec grand regret. On nous menace de la peste, et on dit qu'il y en a déjà en quelques quartiers de la ville... Les malheureux soldats ont tant commis de crimes, que toutes les filles et femmes de la campagne qui l'ont pu se sont sauvées en cette ville, et la rage des démons qui veut toujours multiplier les maux, faisait que de méchantes personnes les attendaient aux portes pour sous de belles promesses, les mener se perdre. Pour y remédier, M. du Hamel, curé de Saint-Merry, a *le premier*, par le moyen des dames de sa paroisse, fait louer une grande maison, et les autres curés, à son imitation, pour loger et nourrir ces pauvres créatures [1], en sorte qu'il y en a plus de 100 à Saint-Merry et aux autres paroisses de même. On leur donne à filer, afin qu'elles ne soient pas oiseuses et qu'elles gagnent quelque chose qu'elles puissent emporter quand elles s'en retourneront... Il se fait encore de très-grandes aumônes. Tous les corps se sont taxés pour nourrir les pauvres qui y abordent de toutes parts. On eut il y a quelques jours un grand sujet de pitié. Deux bateaux pleins de pauvres blessés arrivèrent au port au Foin, pensant être reçus à l'Hôtel-Dieu; mais cela ne se put, y en ayant déjà un si grand nombre, qu'ils sont sept dans chaque lit, quoiqu'on ait fait deux salles de plus; de sorte que l'on coucha ces pauvres malades sur le foin. Aussitôt que cela fut su, des dames y coururent, et chacune en prit ce qu'elle put chez soi; de sorte que ces pauvres furent beaucoup mieux qu'ils n'eussent été à l'Hôtel-Dieu, où il en meurt 100 par jour. On a été contraint d'ouvrir l'hôpital Saint-Louis pour mettre les blessés qu'on apporte des armées qui se sont horriblement battues à Etampes, dont tous les en-

1. Encore l'initiative janséniste dans cette charité qui sauve l'honneur des pauvres filles.

virons sont dans une destruction et une désolation incomparables, car tous les blés y sont perdus, les vignes arrachées, les villages brûlés, de sorte que Mlle Lamoignon a jugé qu'il fallait secourir ce quartier. Pour cela on y a envoyé de bons prêtres avec 4,000 livres de l'aumône de V. M. C'est ce qui empêchera de périr ce qui reste du pauvre peuple. Ce secours d'Etampes était si pressé que, en attendant vos ordres, nous avons cru que V. M. aurait agréable que ce tiers y allât. On nous faisait espérer la paix, et tous les jours elle se rompt. On dit que les affaires sont tellement aigries de tous les côtés, qu'il faut un miracle singulier pour l'avoir. Pour moi j'en désespère, voyant l'endurcissement des cœurs ; car hors le petit nombre de bonnes âmes qui s'appliquent à la charité, les autres sont autant dans le luxe que jamais. Le Cours et les Thuileries sont aussi fréquentés que ci-devant, les collations et tout le reste des superfluités vont à l'ordinaire, sans que l'horrible image de la calamité dont les rues sont pleines, les meurtres si ordinaires dans les rues et aux portes, et la cherté de toutes choses puissent toucher les cœurs et faire appréhender la colère de Dieu...

5 juillet. — Le besoin de farine est si grand à Paris, que le pain y vaut déjà, tout le plus noir, dix sols la livre. Nous n'en avons plus que pour cinq jours... Nous avons du blé, mais on ne peut le faire moudre qu'avec une très-grande peine, à cause des soldats qui volent les moulins. Il y a grand sujet de craindre pour l'avenir encore pis.

12 juillet. — Imaginez-vous, madame, que dans tous les maux que V. M. sait que nous souffrons, et dont les particularités ne se peuvent dire sans horreur, on va encore à l'hôtel de Bourgogne (à la Comédie), et tous ceux qui ne sont pas encore dans l'angoisse présente ont si peu de compassion de celle de leur prochain, qu'ils cherchent autant leur divertissement qu'en pleine paix, et ce qui est plus horrible, c'est qu'on *ne peut souffrir que les prédicateurs prêchent la pénitence*... Répétons sans cesse cette parole du Saint-Esprit : *Les grands et les puissants seront tourmentés puissamment*... Nous ne pouvons qu'à grande peine avoir communication avec les Ermites, et souvent les soldats dont nous sommes toutes entourées prennent nos lettres, de sorte qu'on n'ose écrire qu'avec crainte. Si le malheur du temps continue, on croit que nous serons encore mieux à Port-Royal des Champs qu'ici, où on a grande peine à avoir du pain, et à cause des séditions du peuple qui s'émeut à toute heure et qui fait qu'on tue les hommes comme les poulets, et avec la même facilité. Outre cela on croit que la peste y sera grande par la multitude des pauvres.

16 juillet. — On s'entre-massacre tous les jours avec toute sorte de cruauté et d'inhumanité... Les soldats s'entre-volent après avoir pillé les autres, et comme ils gâtent plus de bien qu'ils n'en pillent, ils ne

laissent pas après de mourir souvent de faim, ne pouvant presque plus rien trouver. Toutes les armées sont également dans le même désordre, et c'est à qui pis fera... On essaye de renvoyer de Paris des paysans pour serrer les grains; mais à mesure qu'ils serrent, les gens de guerre les viennent battre et dérober, et mettent tout en fuite... *Les grands et les souverains qui souffrent pour l'ordinaire très-peu en ce monde doivent trembler en voyant les autres tant souffrir.* »

Loret, dans sa *Muse historique*, confirme les prix élevés de toutes les subsistances à Paris; encore sa lettre est du 12 mai (on se souvient qu'il faut quadrupler ces chiffres pour trouver l'équivalent de notre monnaie) : le beurre vaut 20 sols la livre; l'œuf 3 sols; l'aloyau de bœuf 30 sols, le pain de ménage un écu, un morceau de fromage, 10 sols... Il y a plus de 100,000 mendiants à Paris. en présence de tous ces maux, la muse burlesque du pauvre chroniqueur, qui jusqu'à ce moment a ri de tout, l'abandonne, et il l'avoue ingénument.

Quantité de gens pourront dire
Qu'il vaudrait autant rien n'écrire
Que d'écrire si tristement;
Mais qui pourrait faire autrement?
Le feu, comme dedans du chaume,
Se répand par tout le royaume;
On voit l'État qui va périr
Si Dieu ne nous vient secourir.
Et quoi! durant cet incendie,
Faut-il faire la comédie,
Et jouer le plaisant rolet
De Philipin ou de Jodelet?
Qui le voudra faire le fasse...
Pour moi, durant cette disgrâce
Où tous les bons Français ont part,
Je ne puis devenir raillard;
Si quelques-uns s'en formalisent,
Que mes rimes point ils ne lisent.

Les habitudes régulières des temps de calme ne peu-

vent plus se continuer au milieu de pareils désordres : par impossibilité même, les contrats ne sont plus exécutés. On ne sera donc pas surpris de rencontrer une nouvelle exemption de payement des termes accordée par le Parlement aux locataires et sous-locataires de Paris, sur leur requête :

Requête des habitants de la ville et faubourgs de Paris présentée à la cour de Parlement pour la remise des quartiers de Pâques, Saint-Jean et Saint Remy prochains, attendu la misère du temps.

Supplient très-humblement les principaux locataires et sous-locataires de la ville et faubourgs de Paris, remontrant qu'ayant depuis quatre années souffert et enduré tous les plus grands effets de la misère du temps, qui sont la guerre, la famine et les maladies dangereuses, avec toute la peine imaginable, se sont vus réduits comme au désespoir de pouvoir subsister, et à l'impossible de survivre à tant de maux. Vu que durant le cours des troubles présents qui agitent la France, toutes affaires cessent, le commerce n'étant plus en usage, les marchands ne pouvant continuer leurs trafics de marchandises, et les pauvres artisans et gens de métier, chargés de femme et d'enfants, meurent journellement de faim, de pauvreté et de langueur, n'ayant de quoi s'employer pour gagner leur vie. Pressés de nécessité, leur dernier recours est la mendicité, refuge des misérables : de sorte que le mal est encore plus grand, que ce remède extrême n'a point d'effet, tant à cause du nombre infini des pauvres qui sont dans Paris, que de la cherté des vivres, du bois et de toutes sortes de denrées qui n'y viennent qu'après avoir payé de grandes sommes d'argent aux ports, aux passages et aux entrées des villes que les gens de guerre tiennent et occupent, ce qui est le sujet de la cherté de toutes choses, qui sont aujourd'hui à des prix excessifs, et dont les pauvres gens de métier, faute d'argent, n'en peuvent avoir. Et néanmoins il se voit que, sans avoir égard ni considération à une multitude incroyable de personnes dénuées de biens, ne trouvant emploi pour gagner ni avoir du pain, on ne laisse pas de contraindre les locataires, dans leur grande incommodité, d'aller à la garde des portes, pendant que leur pauvre famille pâtit et gémit dans la nécessité : chose cruelle et digne de compassion, telle que, si à présent ils étaient forcés de payer un seul terme, la plus plus grande partie, quoiqu'ils vendent jusqu'à la paille de leur lit, ne e pourraient faire.

Ce considéré, Nosseigneurs, et que la misère est encore plus grande

qu'on ne la représente, plaise à la cour d'avoir pitié d'un si grand nombre de pauvres locataires, que la nécessité urgente, joint avec le désespoir, pourraient enfin les porter à quelque sédition très-dangereuse, laquelle il faut éviter par tous les moyens possibles. Et en cette considération, il plaira à la cour ordonner qu'elle les dispense de payer les loyers des trois quartiers de Pâques, dernier passé, Saint-Jean et Saint-Remy prochain, comme leur étant impossible de ce faire, quelque contrainte qu'on leur fasse, ou à faute de ce, les dispenser d'aller à la garde des portes; à quoi ils ne peuvent vaquer pendant que leur famille meurt de faim; étant plus raisonnables que les propriétaires des lieux qu'ils occupent, fournissent des hommes à leurs dépens pour aller à la garde des portes, que les pauvres habitants locataires, dont la plupart sont sans armes et n'ont aucun moyen d'en avoir. Ce sera une œuvre de justice et de charité qu'ils espèrent de la cour et qui ne demeurera point sans récompense, s'il lui plaît les soulager par cette remise des trois quartiers de loyers jusqu'à ce qu'il plaise à la bonté divine nous octroyer la paix et donner moyen au pauvre peuple de gagner sa vie. Et vous ferez bien. Paris, 19 juin 1652.

Suivent soixante-seize noms de marchands, bourgeois et artisans de Paris, demeurant sur les pont Saint-Michel, pont au Change, rue de la Barillerie et environs du Palais; cette conduite ayant été imitée par les principaux locataires des autres quartiers de la ville, le Parlement prit la requête en considération et le conseiller Fedeau fut nommé rapporteur de cette affaire. Son rapport étant favorable ainsi que les conclusions du procureur général, la Cour, par un arrêt du 6 septembre, déchargea les demandeurs du quartier de Pâques dernier, et quant à celui échu au jour de Saint-Jean suivant, elle renvoya les parties à la barre de la Cour pour contester par instance de chaque quartier, rue et conditions des personnes en la matière accoutumée [1].

Dans un autre recueil de pièces (Bibl. Mazarine) se trouve une autre ordonnance du Parlement se rapportant

1. Bibl. Maz. Recueil de plusieurs pièces (17634)

au même fait : « Le Parlement fait défense de présenter aucune requête au nom collectif des propriétaires, sauf à chacun en particulier à se pourvoir devant les juges ordinaires pour la diminution prétendue qu'il peut devoir d'un quartier d'arrérage de rentes foncières et autres constituées pour la construction de bâtiments, de maisons dont les locataires se trouvent déchargés. »

Il est inutile d'ajouter à ces récits celui des *Relations*. Nous leur emprunterons un seul détail : après la journée du faubourg Saint-Antoine, les pauvres artisans des faubourgs coururent couper des morceaux de la chair des chevaux tués dans le combat, et cette viande se vendait encore 10 sols la livre... La situation des environs de Paris n'était pas meilleure, examinons-la rapidement, en nous arrêtant spécialement à Étampes. Une partie des troupes de Turenne vint camper le 7 mai, dit la *Gazette* de Renaudot, au camp d'Antoni, le gros de l'armée étant à Palaiseau, d'où les coureurs ont visité tous les villages des environs de Paris, et y ont fait tant de désordre que la plupart des paysans ont été contraints de se réfugier dans la ville ; le 24 mai, d'après les *Nouvelles à la main* publiées dans la *Revue Rétrospective* de M. Taschereau [1] ses troupes se sont tellement gorgées de butin que les soldats se débandent de tous côtés et se retirent chez eux pour le mettre en sûreté ; derrière eux, ils ne laissaient que maladies et pauvreté. Vincent de Paul écrit à un missionnaire le 24 juillet :

« Nous avons entrepris à Palaiseau, où l'armée royale a campé vingt jours, un aussi grand travail que celui d'Etampes ; les maladies et la pauvreté y sont aussi extrêmes, et nos ouvriers (les missionnaires) sont tombés malades au nombre de sept ou huit, les uns après les autres, ce qui nous oblige d'y en envoyer d'autres et de rappeler ceux-là. »

1. T. XX (*Journal de la Fronde*, 1652-1655).

Les *Relations* font frissonner par la peinture des environs de Paris, où les armées ont campé :

« Les villages de Châtres, Linas, etc., sont déserts, et il faut faire ce qu'on fait dans les quarante lieues de pays de Saint-Quentin à Sedan, dans ces quartiers où l'on n'entend parler que de meurtres, pillages, voleries, violences et sacriléges. A Etrechy, les vivants sont mêlés avec les morts, et le pays en est rempli. A Villeneuve Saint-Georges, Crosne, Limay, on a trouvé 374 malades dans la dernière extrémité, ni lit, ni habits, ni pain. Il va falloir commencer par enlever le foyer d'infection qui augmente la maladie, en enterrant les cadavres d'hommes, de chevaux morts et de bestiaux, et toutes les saletés que produit le séjour d'une armée. »

La *Relation* veut ici parler d'une opération connue sous le nom de *travail des aéreux* et que nous reverrons en grand à Etampes ; on la trouve mentionnée pour la première fois après le combat qui fut donné en Champagne (1651) auprès de Saint-Étienne et de Saint-Souplet. Plus de 1,500 des ennemis demeurèrent sur la place, et servaient de pâture aux chiens et aux loups ; à cette nouvelle. Vincent manda à l'un des prêtres de la Mission de prendre des hommes à la journée, et de faire enterrer ces corps à demi pourris, pour délivrer les vivants d'un spectacle d'horreur qui remplissait l'air d'infection. Le dégel qui survint un instant rendit cette recherche des corps, épars çà et là dans la campagne, encore plus difficile ; heureusement le froid revint, car, dit le prêtre chargé de cette mission, si le dégel eût continué, il n'y aurait eu personne qui voulût s'y engager pour mille écus. Ce travail coûta environ 300 livres.

A Lagny et à Corbeil, même état qu'à Palaiseau et à Étampes. A Etioles il n'y a pas une maison entière, les malades sont exposés à l'injure du temps et dépourvus de tout secours temporel ou spirituel. Voyons donc ce qui

se passait à Etampes qui, dans ces *Relations* sert de point de comparaison.

L'armée des princes était sortie d'Etampes, le 23 juin, après un séjour de deux mois :

« La ville était presque vide d'habitants, beaucoup étaient morts, et d'autres s'étaient absentés, et de ceux qui restaient, la plupart étaient languissants et malades, et il y a de l'apparence que cette misérable ville se ressentira *encore longtemps* (l'auteur dom Fleureau écrivait ces lignes en 1683, c'est-à-dire plus de trente ans après le siége d'Etampes !) des désordres de cette guerre dont les funestes marques restent sur les masures de beaucoup de maisons qui étaient auparavant habitées. »

La *Relation* et le manuscrit d'un témoin oculaire nous permettent d'ajouter quelques ombres encore à ce sinistre tableau :

« La ville est entourée de corps morts ; ce qui reste dans des maisons en ruines a la peau collée sur les os, et rien pour les soulager... Les cimetières sont trop petits pour recevoir les corps ; les loups commencent à y chercher leur pâture et sont déjà si affamés du sang de l'homme, qu'une bête court par les villages et a dévoré trois femmes. Pour surcroît de misères, Etampes se trouva tout infecté, à cause des fumiers pourris qui étaient répandus de tous côtés, dans lesquels on avait laissé quantité de morts, tant d'hommes que de femmes, mêlés avec des charognes de chevaux et d'autres bêtes qui exhalent une telle puanteur, qu'on n'osait s'en approcher. Les campagnes d'alentour avaient leur part dans ces tristes calamités, les champs étaient ravagés comme après un violent orage, et la plupart des villages abandonnés n'offraient que le spectacle du deuil et de la désolation [1]. »

Tout semblait désespéré lorsqu'on vit arriver dans ces infortunés cantons quelques hommes que la charité faisait voler au secours de leurs frères ; ils songent d'abord à ensevelir les cadavres entassés dans divers lieux de la ville ; les habitants d'Étampes, affaiblis par la maladie ou la faim, sont hors d'état de pouvoir les seconder dans ce

1. Montroud, *Essai historique sur la ville d'Étampes*, 1836.

lugubre devoir ; les Lazaristes ne se rebutent pas, ils font venir de loin des hommes plus vigoureux, leur font enlever du milieu des rues ces restes hideux de carnage et de destruction; courageusement eux-mêmes donnent l'exemple. Cinq missionnaires et cinq sœurs de charité succombèrent dans cette tâche surhumaine, véritables héros, mourant les armes à la main sur leur champ de bataille, et dignes d'être appelés par leur chef « martyrs de la Charité. » Ecoutons Vincent en parler :

« Quasi tous ceux qui travaillent à Etampes y tombent malades nous avons à la communauté de Saint-Lazare toujours une vingtaine de malades, ce sont maladies qui portent à l'extrémité et dont on a grand peine à revenir... Nous sommes épuisés d'ouvriers à cette heure (8 octobre)... La Providence de Dieu a appelé à lui M. David, de notre compagnie, duquel on peut dire que, en peu de temps, *explevit tempora multa*. Il y avait seulement quinze jours qu'il secourait les malades d'Etampes. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il y faisait autant que pourrait faire un homme venu du ciel, relativement aux confessions, aux catéchismes, aux secours corporels, à la sépulture des cadavres à peu près corrompus. Il alla en enterrer douze à Etrechy qui infectaient le village ; après quoi il tomba malade et mourut. »

Le souvenir de David revient fréquemment ; dans une lettre du 30 août écrite au missionnaire Bonichon à l'Hôtel-Dieu de Melun, on lit :

« Je suis bien marri de l'indisposition de vos missionnaires malades ; la plupart des nôtres guérissent, grâce à Dieu, mais il en tombe d'autres qui prennent leur place. M. Delafosse, qui assistait les pauvres d'Etampes, en est revenu sur un brancart avec la fièvre ; d'autres sont allés prendre sa place comme il avait pris celle de feu M. David, décédé dans ce lieu et dans cette sainte occupation. Nous ressentons tous les jours la perte d'un si bon ouvrier. Dieu a encore disposé à Crécy de M. Gilles, où il était supérieur, le 22 de ce mois ; je ne vous dis pas combien nous en sommes affligés, parce que je ne le pourrais pas. Il plaît à Dieu de nous exercer encore par la maladie de MM. Lambert, Le Soudiez à Crécy, et Berthe en Picardie [1]. »

1. Arch. de la Mission. Paris, rue de Sèvres.

Ne semble-t-il pas qu'on entende sur un champ de bataille l'ordre lugubre de : « Serrez les rangs, » et toujours de nouveaux soldats se trouvent au poste périlleux pour y succomber. Les Filles de la Charité ne pouvaient le céder sur un pareil terrain aux Missionnaires, et sœur Marie-Joseph mérite de voir son nom inscrit à côté de celui de M. David :

« Cette vraie Fille de la Charité succombant enfin sous le poids d'un travail qui ne finissait point, et ne pouvant plus ni aller assister les malades dans leurs maisons, ni se résoudre à ne les plus servir, les faisait amener dans sa chambre, et se levant sur son lit, elle avait le courage de les saigner. Comme elle voulut continuer jusqu'à la mort de leur rendre ce service, elle expira dans le moment qu'elle se couchait, après en avoir saigné un [1]. »

On avait, en effet, établi pour les pauvres vivants quatre hospices où étaient reçus et servis chaque jour les malades, et où présidaient MM. Deschamps et Watebled, qui avaient appris la charité à Rethel, dans cette grande école de misère. Deux de ces maisons étaient destinées aux habitants d'Étampes, et les autres à ceux d'Étrechy, Villeconin, Guillerval, Saint-Arnoult et les villages environnants. Les orphelins ne furent point délaissés par celui dont le zèle avait su donner des mères tendres aux enfants trouvés : une vaste maison d'Étampes les recueillit. Aussi la ville relevée dressa, dans sa reconnaissance pour M. Vincent et ses disciples, une croix de fer plantée non loin de l'église de Saint-Basile sur le terrain dit

1. *Vie de madame Legras*, par Gobillon, curé de Saint-Laurent. Nous lisons dans une *Relation* de mai 1652 : « Pour Étampes, l'état est tel que l'on a délaissé les malades des villages, l'on s'attache seulement à ceux de la ville, qui est en telle désolation, que l'on n'a pu trouver une femme pour veiller une sœur de la charité, laquelle a fini ses jours en servant les pauvres de ce lieu, après les avoir secourus pendant deux années en Picardie et en Champagne. » Il s'agit probablement de sœur Marie-Joseph.

le Carrefour des Ormes, et qu'on voyait encore il y a quelques années.

En plus ou en moins, ce que nous venons de voir à Étampes se retrouve dans tous les environs de Paris; la lettre de Vincent au frère Bonichon nous a montré l'état non moins déplorable de la Brie; elle est

« semblable, dit une *Relation*, aux frontières les plus désolées, les villages sont déserts, et les pauvres mourants n'ont qu'un peu d'eau et de raisin pour toute nourriture et tout remède. Qui peut exprimer l'état de Lagny, Corbeil et environs? La France n'est plus la nourrice de Paris, elle a besoin d'être nourrie en la plupart de ses villages, où toute récolte a été moissonnée par des mains étrangères; les terres restées en friche rappellent la malheureuse Lorraine, et il est à craindre qu'on ne trouve plus de secours; car, comme les revenus ordinaires manquent à tout le monde, les pauvres seront abandonnés si ceux qui ont deux robes, c'est-à-dire qui ont au delà du nécessaire, n'en donnent une à ceux qui n'en ont point; s'ils ne vendent ce qu'ils possèdent pour donner l'aumône. »

Aux motifs religieux, les *Relations* ajoutent des considérations purement humaines, des mesures de prudence:

« Le présent besoin que l'on a trouvé dans la visite des paroisses tant à Paris que dans les environs, ne permet aucun discours que pour représenter à tout Paris que c'est un ouvrage public que l'on entreprend, et qu'il est de telle importance d'y trouver un prompt remède, que, cessant même la loi de l'Evangile qui nous oblige de donner de notre subsistance pour sauver la vie du pauvre, la seule police y doit obliger, pour empêcher le désordre que pourrait exciter le peuple affamé ou les maladies que la corruption d'une mauvaise nourriture lui peut causer [1]. »

La plume tombe des mains à copier tant d'horreurs. Quand a-t-on jamais vu une situation plus déplorable? Ne croirait-on pas relire l'histoire des temps de l'invasion

1. Voir aussi les *Mémoires de madame de la Guette*, obligée de défendre son domaine de Sussy (Brie), entre l'Yerre et la Marne, contre les maraudeurs des deux armées... Édition de M. Moreau.

anglaise, des grandes compagnies, ou ces époques désolées des guerres de religion? — Le commerce est interrompu, les foires et les marchés abandonnés, les coches ne vont plus, les routes n'offrent aucune sécurité, les lettres interceptées par les divers partis parviennent rarement a leur adresse. La nation à tous les degrés semble déshabituée du travail; l'atelier est désert, les ouvriers chôment partout et traînent sur les pavés des grandes villes à la disponibilité de l'émeute. Les propriétés son devenues une proie toujours offerte au plus fort, on ne peut plus les habiter tranquillement et on n'en tire aucun revenu, heureux si encore on peut se faire exempter des charges et des impôts sous lesquels le propriétaire plie écrasé; le trésor, qui ne reçoit plus rien, ne peut payer les rentes. Le brigandage public et privé s'exerce partout impunément, les mœurs à tous les étages se sont relâchées; la justice est impuissante à réprimer tous ces excès: c'est le magistrat qui tremble devant le criminel. Les campagnes en friche ne présentent que ruines et désert; la mauvaise nourriture amène des maladies aussi terribles que les pestes et encombre les hôpitaux appauvris et sans ressources; en un mot, partout, dans tous les rangs, à tous les degrés, ce n'est que désordre, crime, anarchie. Et cet état de choses durait déjà depuis près de quatre ans; une telle calamité ne pouvait se prolonger plus longtemps sans amener l'anéantissement complet de la société française. Ou la France devait peu à peu s'affaisser et disparaître du premier rang parmi les peuples, ou une réaction puissante, efficace devait s'organiser: mais, hélas! comme on l'a vu plus d'une fois, la nation payera ce secours de ses dernières libertés.

Déjà cette réaction est à l'œuvre et s'organise sourde-

ment : à la tête sont deux de ces esprits inquiets, agités, qui, comme l'abbé Fouquet et son frère, le procureur-général Nicolas Fouquet, semblent nés pour l'intrigue et jouent un grand rôle dans les époques de trouble; ils servent à réunir en faisceau tous ces fonctionnaires découragés, sans force parce qu'ils agissent isolément, le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands, son fils le conseiller Labarre et le premier président Molé. Une petite partie de la volumineuse correspondance de Mazarin, que nous avons pu étudier soit aux bibliothèques impériale et Mazarine, aux archives de l'empire, soit dans les copies que la bienveillance de M. Chéruel a mises à notre disposition, nous a laissé entrevoir quelques coins de ce vaste champ d'intrigues. La publication des *Lettres de Mazarin* et l'*Étude sur les deux Fouquet* ne laisseront rien à désirer.

Mazarin avait encore un auxiliaire plus puissant, le clergé. M. l'abbé Maynard s'est trompé lorsqu'il a cru reconnaître les éléments d'une opposition religieuse contre le favori d'Anne d'Autriche dans quelques passages des *Carnets de Mazarin* publiés par M. Cousin. Il s'agit simplement d'une lutte de position entre le cardinal et l'évêque de Beauvais Potier, soutenu de ses amis; d'une revendication d'influence par certains chefs de communautés tels que la supérieure du Val-de-Grâce; M. Maynard a grossi les proportions de quelques petits faits, accidents de cour, qui tous d'ailleurs se rapportent au commencement de la régence et lorsqu'il s'agit de se rendre maître du terrain. Un clergé hostile se fût conduit bien autrement; il se fût rappelé facilement les scènes et les prédications de la Ligue, qui remontaient à peine à cinquante ans. Où voit-on rien qui, de près ou

de loin, ressemble à cette démocratie religieuse, dont M. Labitte a si vivement retracé le tableau ? A cette preuve négative ajoutons des faits positifs qui montreront évidemment l'erreur dans laquelle une politique toute d'actualité, nous le craignons, a entraîné le récent historien de saint Vincent de Paul.

Quatre jours seulement après que le roi s'est enfui de Paris, le 10 janvier 1649, le journal de Dubuisson nous montre les archevêques de Bordeaux, de Toulouse, les évêques d'Avranches et d'Aix et jusqu'à « deux ou trois douzaines » de prélats proposant de s'assembler chez l'archevêque de Paris pour s'entremettre « de quelque accommodement entre le ministre et le Parlement ; » cette proposition a probablement reçu un commencement d'exécution, puisque le 14 janvier on refuse la sortie de Paris aux « ecclésiastiques qui veulent aller à Saint-Germain proposer un accommodement ; » les mêmes tentatives du clergé se renouvellent encore le 17 ; essayer à trois reprises une médiation entre Mazarin et le Parlement, à cette époque de fureur générale contre le ministre, peut, ce nous semble, être compté comme une preuve de sympathie.

Si, le 25 janvier, le Coadjuteur fait un discours frondeur et parlementaire à l'église de Saint-Paul, on peut facilement opposer maint sermon antifrondeur, entre autres celui de l'abbé Lingendes (6 mars) où Beaufort crut se reconnaître dans le tableau passionné de la révolte d'Absalon, ce qui amena de si longs démêlés ; le 18 février, le zèle que montrent les prélats en faveur de la cour et de Mazarin, amène l'arrestation momentanée des évêques de Dol et d'Aire ; une mazarinade croit même devoir expliquer en faveur du mouvement le silence du

clergé, que le peuple de Paris ne pouvait manquer de remarquer et peut-être d'interpréter d'une manière fâcheuse pour les intérêts des ennemis de Mazarin. Le passage est significatif : « Je sais bon gré à nos prédicateurs de *ne s'être point encore* (le pamphlet est du 22 mars 1649) *ingérés d'animer le peuple à la juste guerre* où il s'est embarqué de lui-même par une légitime défensive. Et de vérité, il ne fallait pas de consultation ni d'exhortation où il n'y avait pas de doute. » (*Manuel du bon citoyen.*) Quel aveu plus formel peut-on désirer?... La neutralité, le silence, dans de pareilles circonstances, équivalent à une adhésion que la peur seule peut arrêter ou retarder. Le 23 avril, à la suite de la paix de Ruel, les curés de Paris, « nonobstant la froideur de M. le Coadjuteur, » se décident à envoyer une députation de douze membres à Saint-Germain; le curé de Saint-Paul en mène six dans son carrosse et celui de Saint-Gervais en fait autant; le doyen d'âge, curé de Saint-Landry, porte la parole. Le 3 juin, à un salut du Saint-Sacrement pour la Fête-Dieu, dans l'église Saint-Eustache, on va jusqu'à étaler les armes de Mazarin sur des ornements de la fête; pour arrêter les murmures et l'émotion menaçante du peuple, un prêtre n'a que le temps de faire disparaître ces malencontreuses armoiries. Il nous serait facile de multiplier ces extraits de Dubuisson à toutes les époques de la Fronde. Qui compose le brillant cortége de Mazarin à son retour d'exil, lorsqu'il va trouver la cour à Poitiers? tous les prélats de l'ouest et du centre de la France.

Le mouvement fut encore plus prononcé lorsqu'on eut réussi à rapprocher, par l'espoir du chapeau rouge, le Coadjuteur Paul de Gondy et Mazarin : une lettre de ce dernier, que nous avons déjà citée (12 avril 1652) à l'oc-

casion de l'arrivée de Condé à Paris, marque le plus grand accord entre les deux Éminences. et Mazarin prie de Retz de faire « *prêcher* dans Paris et d'*obliger ses amis à parler* pour le service du roi. » Les désirs de Mazarin sont des ordres : le 20 avril, à l'assemblée de l'hôtel de ville, M. de Combes, *doyen de Notre-Dame et député du chapitre*, « fait un long et beau discours disant qu'étant ecclésiastique, il frémissait d'horreur d'ouïr dire que deux armées chrétiennes, toutes deux françaises, fussent en présence au cœur du royaume à commettre toutes sortes d'excès et d'hostilités à la ruine du roi et de son Etat, et aux mains l'une contre l'autre répandant le sang qui devait être réservé pour une bonne guerre » et il concluait avec l'abbé Prevôt, que nous retrouverons bientôt à la tête des menées royalistes, en demandant « que le roi fût très-humblement supplié de retourner en sa bonne ville de Paris, et qu'à cet effet les princes y contribuassent en mettant les armes bas. » De Mazarin, nullement question, on le voit. Dès lors ce ne sont plus que pamphlets ayant un cachet tout clérical : *la Vérité toute nue, la Pièce de Pontoise* et *l'Esprit de paix*, dûs tous trois à la plume du cordelier François Faure, plus tard évêque d'Amiens, et dont le dernier, daté du 25 juin, fit une si grande sensation dans Paris[1] ; *Exhortations aux Parisiens*, *Avis aux Parisiens*, *Hymnes à sainte Geneviève*, par Godeau, évêque de Vence et de Grasse ; processions des châsses de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain des Prés dans les rues de Paris, spectacle destiné à agir fortement sur l'esprit du peuple et à l'incliner à la paix ; on la demande dans toutes les prières publiques. Même

1. Voir cette dernière pièce dans le *Choix des mazarinades*, par M. Moreau et la *Gazette* n° 71, année 1652, pour les descentes de chasse.

lorsque de Retz semble vouloir s'éloigner de Mazarin, il se trouve à son tour impuissant à retenir cette redoutable machine de guerre qu'il a lancée, et par jalousie l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, reprend, sur les conseils de Mazarin, cette autorité épiscopale que son indolence abandonnait trop facilement à son neveu, le cardinal de Retz. Les mandements succèdent aux mandements (5 juin, 7 juin, 28 juin) : dans ce dernier surtout, à propos des aumônes et des charités à faire, il semble qu'on entende sonner le tocsin ou plutôt le glas funèbre de l'agonie de Paris, tant le tableau est assombri[1].

L'indignation causée par la journée de la porte Saint-Antoine, et surtout par les scènes hideuses de l'hôtel de ville, encouragea le parti clérical à aller encore plus loin: voici ce qu'on lit dans le journal de Dubuisson, qui est parfaitement au courant de toutes les manifestations de l'opinion publique :

« A la suite du combat du faubourg Saint-Antoine, on amena à l'Hôtel-Dieu de Paris 4 ou 500 soldats de l'armée des princes blessés plus ou moins gravement; à l'abord on confessa et administra des sacrements ceux qui en avaient le dernier besoin, mais dans la suite des temps aucuns prêtres sages, judicieux et vraiment pieux ayant parlé ensemble, crurent qu'il fallait faire une consultation à laquelle ils appelèrent des plus savants et de la Sorbonne même, et fut résolu que les confesseurs admonesteraient les blessés pénitents de l'état où étaient leurs âmes et du péril qu'eux et leurs camarades couraient dans le parti des princes contre le roi, *et ne leur donneraient plus l'absolution, s'ils ne promettaient sincèrement de quitter ce parti lorsqu'ils seraient guéris, et de ne porter jamais les armes contre le roi.* »

Cette conduite du clergé, hardiment déclaré pour le roi et Mazarin, contraste avec la terreur générale qui régnait dans Paris, et dont la *Gazette* de Renaudot, par le silence

1. Bibl. de l'Arsenal, t. XV du Jardin de Plaisance, provenant de la bibliothèque de Saint-Martin des Champs.

prudent qu'elle garde sur les événements de l'hôtel de ville, peut donner une idée. Quand on songe à la haine persévérante dont Louis XIV poursuivit tout ce qui avait tenu de près ou de loin à la Fronde, il semble, qu'à part l'éducation toute catholique que lui donna sa mère Anne d'Autriche[1], l'influence immense qu'eut le clergé sous le règne de Louis XIV pourrait bien avoir eu pour motif l'appui réel que ce corps avait donné au prince pendant les troubles de sa minorité.

1. On trouve à la bibliothèque impériale (cabinet des estampes) de nombreuses gravures représentant les actes de dévotion du jeune roi avec sa mère, les prières de consécration à la Vierge, le renouvellement de cette consécration à l'époque de la majorité de Louis XIV. Une autre gravure donne une idée de la rancune de Louis XIV contre la Fronde! c'est la représentation de la statue que Louis XIV fit élever dans la cour de l'hôtel de ville, à la date du 4 juillet 1653 pour la fête expiatoire de l'attentat contre la municipalité parisienne. La statue en marbre représentait Louis en demi-dieu, un foudre à la main; un de ses pieds terrasse un esclave qui tient encore le flambeau de la discorde, mais renversé et éteint; la tête est un peu pendante hors du piédestal (c'était la Fronde ou le prince de Condé); l'autre pied marche sur un vaisseau renversé: ce sont les armes de Paris vaincu. Cette statue infamante resta trente-quatre ans dans la cour, jusqu'au 30 janvier 1687 : Louis XIV étant venu à Notre-Dame rendre grâce à Dieu du recouvrement de sa santé après une maladie dangereuse, dîna à l'hôtel de ville et accorda au prévôt des marchands la permission de transporter cette statue dans sa maison de campagne (à Chessy en Brie); mais comme il fallait à Louis XIV un autre monument de gloire, on remplaça cette statue par une autre en bronze, ouvrage de Coysevox, où il était représenté triomphant de l'hérésie par la révocation de l'édit de Nantes.

CHAPITRE XVII

Le massacre de l'hôtel de ville a rendu Condé maître absolu dans Paris désert. — L'effroi gagne le duc d'Orléans, et la réaction royaliste en profite pour relever la tête ; le départ de Mazarin pour un nouvel exil fait éclater la mauvaise foi des princes. — La *paix* devient le cri général. — Le chanoine Le Prévost chef d'une nouvelle *Ligue* royaliste ; texte de l'*association* que signaient les bourgeois. — Lettre importante de saint Vincent de Paul à Mazarin pour la paix et le retour du roi. — Broussel et Beaufort donnent leur démission de chefs de Paris. — Députations au roi. — Son retour au Louvre. — Bilan de la Fronde — Misère de Paris; troisième remise des loyers aux locataires. — Sauf-conduits donnés aux prêtres et aux religieux pour une enquête sur les environs de Paris. — Le *Magasin charitable.*

Au prix d'une courte honte, Condé crut un instant avoir atteint le but qu'il poursuivait : être maître de tout faire dans Paris, sans craindre aucune résistance. Le 6 juillet se joua une scène politique qualifiée par Mademoiselle « de comédie, » on procéda à l'élection d'un prévôt des marchands. Broussel obtint presque l'unanimité des suffrages; le « vieux patriarche de la Fronde, » ardent de cœur mais indécis de caractère, n'était plus qu'un instrument dans les mains des ambitieux. Son premier acte fut de proclamer l'*union* de la ville avec les princes. Ceux-ci, espérant un succès aussi facile dans le Parlement, l'avaient convoqué pour le 8 juillet ; mais à leur grand dés-

appointement, ils trouvèrent les bancs à moitié vides[1]; 80 conseillers, mais pas un seul président, pas un seul des gens du roi, presque tous avaient quitté la ville avec les principaux bourgeois. Malgré leur victoire, les princes n'avaient donc pour Parlement qu'un corps mutilé, dont on pouvait facilement contester les actes; l'effet de cette désertion fut tel que le duc d'Orléans crut devoir se disculper de la journée de l'hôtel de ville, en témoigna ses regrets, et demanda le procès des coupables. Condé et de Beaufort ne s'associèrent pas à cette protestation.

« Dès le 7, dit Dubuisson, ordonnance du duc d'Orléans affichée dans Paris, portant que « tous boulangers aient incessamment à faire du pain, en sorte que la ville n'en manque point, » et pour venir en aide à cette ordonnance, on pose des moulins à bras pour la commodité publique, au cimetière Saint-Jean, dans l'enclos des Petits-Augustins du faubourg Saint-Germain, où un cheval fait moudre un setier de blé par heure et gratis... A la suite de ces mesures, on vit le pain s'amender un peu à Paris, où le petit pain s'est vendu jusqu'à 20 et 24 sols la livre, le gros pain 12 sols, le beurre commun jusqu'à 18 et 20 sols la livre; le quarteron de vieux œufs, 25 sols, les frais, 3 sols pièce; le lait, 5 sols la pinte. »

Mais à côté de cette amélioration que constate le journal de Dubuisson, il enregistre des faits qui prouvent que la situation au fond n'avait que peu changé : c'étaient toujours les mêmes ravages, les mêmes abus de la force, et l'insécurité dans les relations ordinaires de la vie.

« Le 25 juillet, le secrétaire du maréchal de l'Hôpital, arrêté dans la rue de la Boucherie, au faubourg Saint-Germain, mené dans une écorcherie, est contraint pour sauver sa vie d'envoyer quérir 1,000 écus

1. En vain Gaston s'était rendu de sa personne chez les principaux parlementaires; son entrevue avec la femme de Charton caractérise très-bien l'effroi qui régnait dans Paris : elle lui demanda « si c'était donc qu'il voulût absolument la mort de son mari, et que n'ayant pas été tué à l'hôtel de ville, Charton dût aller au Palais pour se faire assassiner. » Elle ajouta « qu'elle ne le laisserait sortir de sa maison que si Son Altesse lui envoyait M. de Valois (son fils) en otage. »

qu'il paye à ses assassins. » Les simples particuliers mêmes n'étaient pas à l'abri de ces exigences. « Au sieur Courtois, prêtre sacristain de la paroisse de Saint-Gervais, un filou s'adresse à l'heure qu'il n'y avait plus personne en l'église, et lui demande 20 pistoles, autrement qu'il n'était rien de sa vie. »

Peu à peu cependant quelques membres du Parlement étaient venus se joindre à ce simulacre de cour souveraine; de son côté, la cour, voyant Paris au pouvoir des princes et l'archiduc prêt à entrer en France avec les Espagnols, se résolut, par un grand effort, à offrir positivement ce qu'un mois auparavant elle présentait comme une simple possibilité : le roi et la reine se décidaient, sur les instances de Mazarin, à le laisser se retirer, « aussitôt qu'à Paris les ordres seraient donnés pour l'exécution de ce qui devait rétablir le calme dans le royaume. »

Le peuple, crédule dans ses espérances, parce qu'il est toujours en dehors des intrigues des partis, prit naïvement cette déclaration pour les préliminaires d'une paix sérieuse, et la joie se répandit dans Paris; mais Condé le détrompa promptement : il ne voulait pas de paix, à moins d'avantages exorbitants pour lui et les principaux complices de sa révolte. Le cardinal eût peut-être cédé, si le prince eût consenti à ce que l'exil de Mazarin se changeât en mission d'aller traiter de la paix avec l'Espagne : mission importante dont le succès eût rétabli en grâce Mazarin, auteur de cette paix que tous désiraient; mais pour cette même raison d'influence, Condé voulait se réserver ce rôle de pacificateur général, qui aurait justifié sa coupable liaison avec les Espagnols[1]. Aussi la négociation échoua : Condé n'avait donc plus qu'à rendre les promesses du roi suspectes; c'est ce qu'il fit dans la séance

1. Une curieuse lettre de Mazarin (7 mai 1652) explique ces démêlés.

du 13 juillet. Cent dix membres s'étaient réunis, mais toujours sans présidents ; on décida que la Compagnie remerciait le roi de l'éloignement de son ministre, et annonçait que les princes mettraient bas les armes dès que le cardinal serait hors de France. C'était rompre toute négociation en ordonnant au fier monarque de s'exécuter le premier : la cour, en effet, n'avait plus d'autre alternative que de subir la loi dure et hautaine de Condé ou de laisser les événements suivre leur cours naturel jusqu'à la réaction, que tout montrait comme très-prochaine, et que la conduite du prince devait encore avancer.

Condé ne pouvait maintenir autour de lui cette clientelle militaire et aristocratique qu'en cédant de son côté à toutes ses demandes, à toutes ses exigences : le 15 juillet, au mépris d'un arrêt du Parlement qui ordonnait de n'enregistrer aucun brevet de duc et pair, tant que Mazarin serait au pouvoir, Condé exigea cette formalité pour le duc de Rohan-Chabot, quoiqu'il n'eût été reçu à cette dignité qu'après cinq autres personnages qui attendaient encore la formule « soit montré » sur leur brevet. Cette faveur exceptionnelle, exigée du Parlement, était probablement le prix du silence que gardait Rohan sur le crime de l'hôtel de ville, crime dont le gouverneur de l'Anjou avait vainement, au rapport de Talon, essayé de détourner le prince : elle irrita toute la noblesse contre Condé.

Le roi, après la réponse du Parlement, avait quitté Saint-Denis pour se rendre à Pontoise : ce changement de résidence, conseillé par Turenne, qui sut ranimer la cour découragée, était une précaution militaire pour arrêter derrière l'Oise l'archiduc de Flandres et le duc de Lorraine; mais c'était surtout une rupture de négociations avec Paris. Le 18, un arrêt du conseil donnait un

caractère de rébellion à tout ce qui se faisait à Paris : remontant au dernier arrêt du Parlement du 1er juillet comme au dernier acte légal, le roi déclarait nulle toute délibération prise ou à prendre tant au Parlement qu'à l'hôtel de ville, ordonnait d'informer de l'horrible attentat commis contre l'assemblée dûment convoquée, et transférait le Parlement à Pontoise.

A toutes ces attaques, la Fronde devait répondre sous peine d'abdication et de déchéance; le 19 juillet, cent quarante-trois membres se réunirent; Broussel proposa, dans un discours écrit à l'avance, de déclarer Gaston lieutenant-général du royaume, dignité presque royale [1], et Condé commandant des armées sous l'autorité du lieutenant général, jusqu'à ce que le roi, « détenu par Mazarin, eût été mis en liberté, et Mazarin chassé du royaume. » En face d'un roi majeur, c'était un crime de haute trahison, et néanmoins la cour des aides, la chambre des comptes et l'assemblée des notables bourgeois de l'hôtel de ville reconnurent sans contradiction ce « brevet d'usurpation. » Le premier soin du nouveau chef fut de nommer à la ville de Paris un gouverneur à sa discrétion, en l'absence du maréchal de L'Hopital, Beaufort fut choisi ; puis d'établir le conseil dont parlait l'acte d'union, conseil de princes, de ducs et pairs, de membres des cours souveraines et du corps de ville. Séguier, mécontent de la cour qui ne lui rendait pas les sceaux, en accepta la présidence au grand scandale de la haute magistrature, et pour compléter la contrefaçon du conseil royal, on imita le sceau du roi.

1. « Il ne lui manquait plus, comme le remarqua spirituellement le conseiller Catinat (père du maréchal), que le pouvoir de guérir les écrouelles. »

Il fallait se procurer de l'argent, c'est toujours par là qu'un nouveau pouvoir commence; on ordonna de vendre ce qui restait des meubles, « bustes et figures » du cardinal, qui les avait donnés au roi dans le désir de les sauver. On mit sur les habitants de Paris une taxe égale à ce qu'ils payaient chaque année pour l'enlèvement des boues; on demandait une somme de 800,000 livres à une imposition de soixante-quinze livres sur chaque porte cochère de la ville et des faubourgs, de trente livres sur chaque boutique de marchand et de dix livres sur les petites portes; on vota en même temps le rétablissement des entrées, des cinq grosses fermes et des divers droits autorisés par la déclaration du 24 octobre, et qui ne se payaient plus depuis les troubles. C'était faire payer assez cher aux Parisiens leur défaite; une circonstance vint encore aggraver la position : la cour établit de son côté des taxes analogues à Pontoise, Lagny, Corbeil et Melun, de sorte que les denrées qui entraient dans Paris supportaient double péage : ajoutez à ces lourdes charges les désordres des gens de guerre, qui recommençaient de plus belle.

Des évènements inattendus vinrent bientôt déconsidérer la nouvelle administration municipale: la mort de Nemours, tué en duel par Beaufort, et la retraite de la Rochefoucauld pour cause de blessures. Ces deux frondeurs étaient dans le parti des princes les seuls partisans de la paix; Condé, dès lors, tout à fait sous l'influence de madame de Longueville, devait s'engager plus que jamais dans l'alliance espagnole et dans la guerre, comme le devine fort bien Mazarin dans sa correspondance avec l'abbé Fouquet. La lutte entre les deux partis prenait chaque jour un caractère plus grave, plus sérieux : les deux Parlements de Paris et de Pontoise se

faisaient une guerre d'édits et d'arrêts, annulant mutuellement leurs actes, de sorte que, dans ce conflit législatif, les peuples ne savaient de quel côté se trouvaient la justice, l'autorité, l'obéissance légitime; l'anarchie, le désordre étaient plus grands encore dans les esprits que dans le gouvernement. En même temps que cette guerre de papiers, une autre plus terrible se préparait. Au commencement de juillet, l'archiduc Léopold, pressé par les princes d'accourir à leur secours, avait opéré, à Fismes, sa jonction avec Charles de Lorraine, qui était rentré en France de son côté, après en être sorti pendant une journée pour accomplir sa promesse à Turenne. Avec leurs 20,000 hommes, ils auraient pu se montrer redoutables à Turenne, qui en avait environ 9,000; mais ni l'un ni l'autre ne désiraient sérieusement le triomphe des princes : l'Espagne ne voulait que perpétuer nos dissensions pour reprendre les provinces qu'elle avait perdues dans la guerre, et le Lorrain s'accommoder avec la cour, ainsi que le prouve la curieuse négociation publiée par M. d'Haussonville. Le bon sens patriotique d'Anne et de ses conseillers Servien et Le Tellier l'empêcha d'aboutir, malgré les vœux intéressés de Mazarin. Malheureusement, pendant les pourparlers, Charles avait su se glisser à travers les fortes positions de Turenne, et était apparu le 6 septembre dans la plaine de Charenton ; cette fois, l'accueil des Parisiens fut menaçant : ils gardaient rancune des anciens ravages et de la trahison du duc, et l'obligèrent même un jour à se réfugier dans une église pour échapper à la foule irritée.

Les signes de la réaction devenaient chaque jour plus sensibles et plus nombreux : d'abord la division continuait entre les chefs du parti des princes ; Condé,

incapable de modération, aigri encore par l'insuccès, s'en prenait à ses lieutenants, aussi les défections se multipliaient : Séguier lui-même fit sa soumission et désorganisa par sa retraite le conseil des princes. L'autorité du duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume n'avait été reconnue nulle part : le Parlement de Bordeaux seul lui avait répondu. Dans la province de Languedoc, dont il était par sa naissance gouverneur, le Parlement de Toulouse avait enjoint de « n'obéir qu'aux ordres du roi ; » à Paris même, il fallait des « peines extrêmes pour obtenir une faible part des taxes sur les portes des maisons, et, dans le quartier du duc, malgré l'exemple qu'il avait donné en payant le premier « le dizainier, marchand de bas du pont Saint-Michel, n'en peut venir à bout. »

La détermination de la cour au sujet de Mazarin vint donner une nouvelle force au parti de la réaction : à la fin des longues crises, les transactions que sait faire à propos le parti le plus fort mettent plus vite un terme aux troubles qu'un système de violences, en rattachant à la cause victorieuse les modérés et les timides qui forment toujours le plus grand nombre. Sur les remontrances du Parlement de Pontoise, qui ouvrit sa première séance (7 août) par demander l'éloignement du cardinal, sur les instances nouvelles de celui-ci, le roi déclara (12 août) qu'il consentait à laisser partir « ce fidèle serviteur, » et Mazarin (le 19) s'achemina lentement vers son exil de Bouillon ; comédie dont les principaux du Parlement de Pontoise « savent le secret, » dit lui-même Mazarin dans une lettre du 9 octobre à Fouquet.

Une seconde mesure vint compléter ce premier acte déjà si heureux pour le retour de la paix : le 26 août fut

promulgué, toujours par le conseil de Mazarin, un « *édit du roi* portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre dans trois jours sous l'obéissance du roi. » Ce fut le signal de la déroute de la Fronde ; il ne restait plus à personne de prétexte pour continuer la rébellion : aux princes, depuis le départ de Mazarin ; aux gens compromis et qui ne persistaient que par crainte de châtiment, depuis l'amnistie. Dès lors, le courage revint aux plus timides : le 29 août.

« plusieurs assemblées de bourgeois se font ès places et rues de Paris, aucuns des plus hardis ont dit aux princes qu'ils iraient demander au roi ses forces pour chasser de Saint-Cloud, Suresnes et toute cette vendange, leurs troupes qui la ruinent, si eux-mêmes ne les ôtent ; plus de 300 vont au palais d'Orléans demander qu'ils puissent faire leurs vendanges ; on les renvoie avec belles paroles. Les troupes des princes se débandent toutes, les officiers mêmes quittent. Les paysans des environs viennent depuis quelques jours au duc de Beaufort et à Broussel demander avec hardiesse qu'on les délivre de ces *restes d'étrangers* (Lorrains et Espagnols) qui les dévorent, autrement ils joueront à la désespérade et s'en défairont. Sur les plaintes vigoureuses que font à S. A. R. ces habitants, conduits par le sieur du Vaussel, marchand linger et dixainier d'entre les deux portes du Palais, le prince de Condé se rendit le lendemain près des troupes et fit prendre deux soldats qui avaient, l'un, arraché une porte d'une maison, et l'autre fait vanterie d'avoir tué les jours précédents des bourgeois, les livra entre les mains du prévôt des bandes pour être exécutés, et même réprimanda de Valon, leur commandant, en tirant l'épée sur lui pour n'avoir pas réprimé ses soldats [1]. »

Les temps, on le voit, étaient bien changés ; les princes commençaient à comprendre qu'on ne pouvait plus abuser de la patience des malheureux peuples ; que partout on voulait la fin de cette guerre exécrée ; qu'il n'y avait plus

1. Voir pour toute cette agonie de la Fronde Dubuisson, qui enregistre jour par jour le mouvement de l'opinion.

qu'un seul désir, un seul sentiment, un seul mot, *la paix, la paix!* Eux-mêmes s'y résignaient et écrivaient à la cour pour négocier; mais il était trop tard. Le roi voulait la soumission sans conditions (29 août). Que de chemin l'autorité royale n'avait-elle pas fait en neuf jours, puisque, dans Dubuisson, on voit que le 20 août, en plein Parlement, le vieux Broussel s'était emporté jusqu'à dire: « Qu'est-ce que le roi? » Aujourd'hui ce même roi dictait ses conditions, se faisait prier, supplier pour rentrer dans sa bonne ville, et ne laissait d'autre parti à Condé que de se soumettre ou de porter les armes en traître contre sa patrie!

Le peuple profitait de la moindre occasion pour montrer au roi combien il désirait son retour, et combien il était las des princes.

« Le 5 septembre au soir, l'on fait des feux de joie et d'artifice pour le jour natal du roi dans divers quartiers et à la croix du Trahoir, où le duc de Beaufort passa, et disent aucuns qu'il n'en témoigna pas être content. »

La seule personne que le cardinal redoute à Paris, c'est de Retz; la longue inaction de cet esprit inquiet, curieux d'intrigues, trouble Mazarin; le 6 septembre, il écrit à ses confidents une lettre fort curieuse et qui explique à l'avance la catastrophe finale de Gondy:

« Je vous conjure de vous appliquer à rompre par toutes sortes de voies les desseins du cardinal de Retz et de *croire comme un article de foi* que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera et les protestations de sa passion au service de la reine, et de vouloir me servir sincèrement et de pousser M. le prince, il n'a rien de bon dans l'âme ni pour l'Etat, ni pour la reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise et qu'il ne puisse jouer en apparence ni à la cour, ni à Paris, le personnage de serviteur du roi bien intentionné; car il est incapable de l'être jamais. Vous n'aurez pas grande

peine avec la reine sur ce sujet, car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais [1]. »

De Retz, en effet, songeait à sortir de son obscurité par une démarche éclatante, qui pouvait, en cas de réussite, non-seulement assurer sa rentrée en grâce, mais lui assurer crédit et faveur en l'absence de Mazarin : il voulait reprendre à la fin de la Fronde, grâce à son titre de pasteur spirituel du diocèse, le rôle de pacificateur général qu'il avait essayé de jouer au commencement, le jour des barricades, devant la statue de Henri IV. Se mettre à la tête d'une députation du clergé de Paris, et la conduire à la cour, c'était un prétexte pour aller chercher le chapeau de cardinal, arrivé depuis peu de Rome, une occasion de traiter au nom du duc d'Orléans, et peut-être de se faire retenir à la cour. Le 9 septembre une longue suite de carrosses, remplis de chanoines du chapitre de Notre-Dame et de curés de Paris, escortés de gardes du duc d'Orléans et de nombreux gentilshommes, se rendit à Compiègne auprès du roi, qui les accueillit parfaitement. A l'habile et éloquent discours du fin moqueur de Retz, Louis répondit par écrit qu'il était bien disposé à retourner à Paris, mais qu'il fallait que « les Parisiens fissent quelque chose pour hâter ce retour, en ne souffrant plus le pouvoir violent de ceux qui voulaient faire durer les troubles ; » quant aux autres projets que le Coadjuteur espérait mener à bien dans ses entretiens avec le roi et la reine, il dut y renoncer, en se voyant renvoyé aux yeux et aux oreilles de Mazarin, les sous-ministres Servien et Le Tellier.

La réponse significative du roi, une fois connue à

1. Lettre de Mazarin au procureur général Fouquet du 6 septembre.

Paris, fut bien vite comprise. Dès le lendemain, dit Dubuisson,

« Le curé de Saint-Jean en Grève s'en entretenait en plein prône, et ce jour-là le duc Charles passant sur le pont Neuf seul en un carrosse de M. d'Orléans, quelques bourgeois disaient à haute voix qu'il fallait le jeter dans la rivière. »

Bientôt même, grâce aux agents de la cour qui travaillaient la bourgeoisie et le peuple de Paris, on forma une espèce de conspiration, dont Retz essaya vainement un instant de se faire le chef; mais on lui préféra un chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement, Le Prévost, celui qui déjà s'était signalé par son zèle le 20 avril. Cette conspiration prit pour cocarde un morceau de *papier* blanc qui, dès lors, remplaça dans Paris la *paille* des princes : on ne pouvait en faire partie qu'en signant une déclaration dont nous avons retrouvé un exemplaire dans les *Manuscrits* de la bibliothèque impériale :

Ordre du roi, dont M. Le Prévost, conseiller au parlement, a fait faire lecture dans le Palais-Royal, le 27 *septembre* 1652.

De par le roi.

S. M. étant bien informée de la continuation des bonnes intentions des bourgeois et habitants de sa bonne ville de Paris, pour son service et pour le bien commun de ladite ville, et des dispositions dans lesquelles ils sont de s'employer de tout leur pouvoir pour y remettre toute chose en l'état auquel il se doit, et pour se tirer de l'oppression où ils sont présentement et se remettre en liberté sous son obéissance, S. M. a permis et permet auxdits habitants et à chacun d'eux en particulier et en tant que besoin serait, elle leur enjoint et ordonne très-expressément de prendre les armes, s'assembler, occuper les lieux et postes qu'ils jugeront à propos, combattre ceux qui se voudront opposer à leurs desseins, arrêter les chefs et se saisir des factieux par toutes voies et généralement faire tout ce qu'ils verront être nécessaire et convenable pour rétablir le repos et l'entière obéissance envers S. M., et parfaire que ladite ville soit gouvernée par l'ordre ancien et accoutumé, et par ses magistrats légitimes, sous l'autorité de S. M., laquelle leur donne tout pouvoir de le faire par la présente qu'elle a

signée de sa main, et y a fait apposer le cachet de ses armes, voulant qu'elle serve de décharge et de commandement à tous ceux qui agiront en quelque manière que ce soit pour l'exécution d'icelle.

Donné à Compiègne, le 26 septembre 1652.

LOUIS.

LOUIS LETELLIER.

Nous soussignés, bourgeois et habitants de Paris, du quartier de... reconnaissons avoir donné pouvoir de solliciter près de S. M. l'obtention de l'ordre dont le projet est ci-dessus, lequel nous promettons d'exécuter chacun selon nos pouvoirs, et pour cet effet nous joindre aux autres serviteurs qui sont fidèles et affectionnés au roi et qui sont dans les autres quartiers de Paris, qui ont signé le même pouvoir, avec lesquels nous nous joignons dès à présent pour notre défense particulière les uns des autres, en telle sorte que s'il arrivait qu'il fut fait insulte par qui que ce soit à un particulier d'entre nous et des autres quartiers, nous promettons d'en entreprendre la défense à force ouverte, le tout pour parvenir à la paix, tranquillité de la ville et rétablissement du commerce sous l'obéissance de S. M. [1].

Vincent de Paul qui avait à plusieurs reprises, en vue de la paix, essayé son crédit auprès de la reine et de Mazarin dans la première Fronde, ne pouvait rester indifférent dans un moment où tout le monde s'agitait pour procurer cette paix, objet de tous les vœux. Après s'être inutilement entremis pour réconcilier le roi et les princes pendant le séjour de la cour à Saint-Denis, ainsi que le prouve un billet des premiers jours de juillet 1652, après avoir écrit le 16 août au pape Innocent X, imploré ses prières en lui demandant de renouveler les tentatives d'intervention qu'il avait déjà faites par des lettres pontificales ou par son nonce apostolique « afin de réunir la maison royale divisée et d'éteindre la guerre civile, » Vincent se décide à s'adresser directement à Mazarin et lui

1. Bibl. imp., ms. 246, suppl. fr. — Recueil de pièces relatives aux troubles de France en 1652. — M. Bazin, le meilleur historien de la Fronde, s'est étrangement trompé dans toute cette affaire, faute d'avoir connu ces documents authentiques.

envoie cette longue lettre dont l'original se trouve aux *Archives de la Mission.*

11 septembre 1652.

Monseigneur,

Je me donne la confiance d'écrire à V. Em. Je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui dise que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cris; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusqu'aux Dames de la Charité, qui sont des premières de Paris, qui ne me disent que si LL. MM. s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe. Et selon cela, Mgr, je pense que V. Em. fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais pour ce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables, et la réponse que j'y fais, et que je supplie très-humblement V. Em. de lire et de considérer.

La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris, et quantité de bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Mgr, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire, au moins n'en connais-je pas un, et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche [1], s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du Palais [2] et celle de la maison de ville [3]; à quoi je réponds que l'un d'eux [4] sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre [5] voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra, et de cela il n'en faut pas douter, je le sais de bonne part.

En troisième lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à V. Em. qu'il

1. Vieux mot, châtiment.
2. La journée du 25 juin au palais de justice contre le Parlement. M. Maynard l'explique à tort par les *barricades*, où les princes, chefs de la seconde Fronde, ne jouèrent aucun rôle.
3. Siége et incendie de l'hôtel de ville du 4 juillet.
4. Le duc d'Orléans.
5. Le prince de Condé.

faut châtier Paris pour le rendre sage ; et moi je pense, Mgr, qu'il est expédient que V. Em. se ressouvienne comme quoi se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté ; elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié un grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville [1], ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste, en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'Etat, et qu'enfin Henri III, ni le roi même [2], ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués. De dire que V. Em. fera la paix avec l'Espagne, et qu'elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison, je réponds, Mgr, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne ; qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'on rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme l'on dit que V. Em. veut faire ; et, en ce cas, V. Em. doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III, régent du royaume, et couronné roi présomptif, lequel ayant abandonné aux Anglais la Normandie et quelques villes de Flandre, à la charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui, que les États s'étant assemblés extraordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de s'enfuir inconnu et mourut misérablement dans un village où il s'était caché [3].

Que si l'on estime qu'auparavant le retour de LL. MM. en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et MMsrs les princes, souffrez que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance, qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

1. Châtiment des Maillotins et troubles à Paris des Cabochiens, Bourguignons, Armagnacs.

2. Louis XIV, lors de la première Fronde.

3. Ou M. Maynard a mal lu le texte, ou Vincent de Paul confond les noms et les époques; il faudrait lire *Charles V, le Sage;* en tous cas, Vincent a fait des erreurs historiques; il y a probablement eu dans sa mémoire confusion entre Charles le Sage, régent de France, ayant à lutter contre les États-Généraux d'Étienne Marcel et signant le traité de Bretigny avec les Anglais, et Charles le Mauvais, mourant à la même époque si malheureusement. M. Maynard a encore compliqué l'imbroglio en voulant appliquer ces détails à Charles III, les expliquer par les Normands, le traité de Saint-Clair sur Epte, et la mort du roi au château de Péronne. Jamais Charles III n'eut de démêlé avec les Parisiens et encore moins avec les États-Généraux, qui ne furent institués que quatre siècles plus tard, en 1302, par Philippe le Bel.

Quelques-uns pourront dire à V. Em. que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple, et ne revienne pas à Paris sans elle, ains[1] qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre, pour faire voir que ce n'est pas V. Em. qui excite la tempête, ains la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Mgr, qu'il n'importe pas tant que le retour de V. Em. soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit; et que le roi rétabli dans Paris, S. M. pourra faire revenir V. Em. quand il lui plaira, et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que V. Em., laquelle regarde principalement le bien du roi, de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris, et à l'obéissance du roi, assurément, Mgr, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pour ce que c'est en cela la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme l'on dit, que V. Em. a donné ordre que le roi n'écoute pas MMgrs les princes, qu'il ne leur donne point de passe-ports pour se rendre auprès de LL. MM., que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet V. Em. a mis auprès du roi et de la reine des étrangers, ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on parle à LL. MM., il est fort à craindre, Mgr, si cela continue, que l'occasion se perde, et que la haine des peuples se tourne en rage. Au contraire, si V. Em. conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de V. Em.

Voilà, Mgr, ce que je prends la hardiesse de vous représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de V. Em. que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis[2] qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du roi; que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à V. Em., à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Mgr, son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

VINCENT DE PAUL.

1. Vieux mot mis pour *mais*.
2. Entre autres le cardinal de Retz, ancien élève de Vincent de Paul.

Après l'établissement de la nouvelle *Ligue* royaliste les événements se précipitent : sur la demande d'un échevin, Broussel, avec l'assentiment du duc d'Orléans, donne sa démission de prévôt, en disant qu'il n'a jamais ambitionné cette charge et qu'on « sait assez comment il l'a acceptée. » Gaston autorise une députation du corps des marchands à se rendre auprès du roi, à Pontoise, pour solliciter son retour; un des députés, au rapport de la *Gazette*, toucha surtout la cour en représentant

« la misère des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il dit monter à 3,000, lesquels on serait obligé d'abandonner si l'on ne mettait bientôt fin à cette guerre qui avait fait perdre à cet hôpital la plus grande partie de son revenu. »

Bientôt une nouvelle députation de la milice bourgeoise se rendit à Saint-Germain, où la cour était venue s'établir pour se rapprocher encore de Paris, et Beaufort fut lui-même obligé de se démettre de sa charge de gouverneur. Le 12 octobre, le duc de Lorraine quitta la capitale, et son exemple fut imité deux jours après par Condé.

Il ne restait plus à Paris que le duc d'Orléans; il n'était ni de taille ni d'humeur à disputer au roi l'entrée de sa capitale; aussi le roi partit de Saint-Germain le 21 octobre avec Turenne, et, du bois de Boulogne, envoya dire à son oncle de ne pas demeurer dans la ville; celui-ci s'engagea, par écrit, à en partir le lendemain, ce qu'il fit en effet, se retirant à Blois, où il mourut dans l'obscurité, d'où il n'eût jamais dû sortir[1]. La duchesse d'Orléans,

1. C'était bien Mazarin qui, de loin, avait dicté cette dernière mesure; dans une lettre à l'abbé Fouquet, du 12 octobre, on lit : « Que Son Altesse Royale s'en aille dans son apanage, c'est tout ce que nous saurions souhaiter, et ce serait un grand malheur s'il demeurait à Paris, gouverné par M. le cardinal de Retz, M. de Châteauneuf et autres de cette cabale-là, puisque par ce séjour nous serions exposés aux mêmes inconvénients où l'on est tombé par le passé. »

sur le point d'accoucher, reçut l'autorisation d'y rester autant qu'elle voudrait; sa fille, Mademoiselle, partit bientôt, incertaine de ce qu'elle devait faire, mais désirant rejoindre le prince de Condé. Louis, au milieu des transports de joie des habitants, se retira au Louvre, plus isolé, plus facile à défendre que le Palais-Royal. « Le roi, dit la *Gazette* [1], est dans son Louvre, le soldat à la barrière, et le bruit des tambours et les fanfares des trompettes, qui, ces jours passés, ne servaient que de triste avertissement au bourgeois de se tenir prêt pour la garde et la défense de ses biens ou le salut de sa personne, ne servent plus qu'à exciter les transports de sa joie. » Parmi les premiers qui accoururent au Louvre, on remarqua le cardinal de Retz et le fils de Broussel, qui venait remettre les clefs de la Bastille. Le roi convoqua nominativement ceux du Parlement qu'il voulait conserver à se joindre aux membres revenus de Pontoise, et, tous ensemble, le 24, prirent séance pour enregistrer une nouvelle déclaration d'amnistie, qui accordait encore trois jours au repentir des princes. Par un autre décret, il était interdit au Parlement « de prendre ci-après connaissance des affaires générales de l'Etat et de la direction des finances, et de rien ordonner ou entreprendre contre ceux qui en auraient l'administration, à peine de désobéissance. » Le Parlement se tut, les bannis obéirent, et, de ce jour, bien plus encore que de celui où le roi entra dans le Parlement, un fouet à la main, date l'avénement du pouvoir absolu, le règne du bon plaisir.

Le hasard voulait que ce jour fût exactement celui où, quatre années auparavant, le même Parlement avait im-

1. Voir à la bibliothèque les médailles et les gravures faites en souvenir de cet événement; lire aussi la *Gazette*, n° 135, année 1652.

posé à la royauté des conditions de gouvernement dont il demeurait à peine un souvenir. Tout l'intervalle de ces quatre années avait été rempli par la désolation du royaume, par la perte de son unité au dedans et de son influence au dehors, par la misère des particuliers et l'épuisement des ressources publiques, sans que de ce désordre fût sortie une seule institution féconde pour la réparation des abus et des vices sérieux qui composaient l'ancien régime. Beaucoup d'idées cependant avaient été semées et germeront dans le demi-siècle qui s'ouvre[1]. Le terrain était tellement déblayé des renommées prétentieuses qui, pendant quelque temps, l'avaient occupé, qu'un roi de quatorze ans, une reine décriée, et l'ombre d'un mi-

1. Les historiens ont pu souvent remarquer que les mesures d'ordre, de progrès, qui d'ordinaire signalent l'installation des périodes d'autorité, en général ont été empruntées aux idées de l'époque de troubles qui les a précédées et amenées. A son grand honneur et profit, le pouvoir habile fait accepter aux intérêts menacés par la révolution une sorte de compromis qui donne satisfaction aux besoins réels et aux aspirations de la société, et en même temps lui fait faire un pas important dans la voie du progrès. Toute notre histoire en fait foi : c'est dans les projets des États généraux, dirigés par Pierre Marcel, que Charles V va choisir les réformes et les institutions qui lui ont valu le surnom de Sage, et donné à son règne un caractère réparateur. Charles VII le Bien servi puise également dans la grande ordonnance des Cabochiens. L'hôpital et les illustres jurisconsultes qui nous ont donné l'ordonnance de Moulins sont contemporains des guerres de religion et des luttes ardentes du XVIe siècle. Henri IV succède à la démocratie de la Ligue ; l'administration de Richelieu doit plus d'une des sages mesures qui recommandent ce ministère, à cette assemblée orageuse des États généraux de 1614, qui fut la dernière de l'ancienne monarchie. M. Laferrière, inspecteur général de l'enseignement supérieur en France, a montré tout ce dont notre législation actuelle est redevable aux discussions fécondes des assemblées de la grande révolution de 1789 ; M. Moreau, éditeur des *Mazarinades*, hier encore rédacteur de l'*Ami de la religion*, a établi avec beaucoup de sagacité que les premières réformes qui ont signalé le règne de Louis XIV ont été conçues et ordonnées sous l'influence des mouvements de la Fronde. On consultera avec fruit sur ce sujet la préface de ses *Courriers de la Fronde*.

nistre absent, n'y rencontraient plus d'obstacle à leur volonté; Mazarin seul manquait au triomphe qu'il avait préparé, malgré son vif désir d'y prendre part, puisqu'il avait été à la peine; désir qui perce dans toute sa correspondance avec les Fouquet.

Quel triste inventaire le jeune roi pouvait dresser comme résultat final de ces quatre années de troubles ! Qu'étaient devenus ces temps signalés par les grandes victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue, de Lens, triomphes qui aidaient la France, toujours fascinée par la gloire militaire, à supporter avec patience sa profonde misère, ses dures souffrances? Combien était éloigné maintenant ce jour où, le traité de Westphalie à la main, elle avait espéré imposer à l'Espagne, par un second traité, l'aveu définitif de l'abaissement du grand empire de Charles-Quint et de la supériorité des successeurs de François Ier, l'ancien vaincu de Pavie, le prisonnier de Madrid ! Il avait fallu la lassitude, l'épuisement, l'impuissance, bien réelle déjà, de la monarchie espagnole, pour que la France pût, pendant trois ans, protéger encore, à peu près, ses conquêtes. Mais depuis 1652, en Flandre et du côté des Pyrénées, l'Espagnol commençait à réparer ses pertes : après un siége de cinq semaines, Gravelines se rendait, et Mardyck, abandonné par les Français, retombait aussi sous leur domination : Dunkerque, isolé par ces succès, se trouvait sérieusement menacé, et bientôt, malgré la courageuse défense du comte d'Estrades, l'Espagne, avec l'aide de Cromwell, reprenait cette place importante ; à l'extrémité opposée, elle en reprenait encore une autre plus importante. En Catalogne, le maréchal Lamotte-Houdancourt fit vainement d'héroïques efforts pour garder Barcelone; au bout de six mois, il

fallut la remettre à don Juan d'Autriche, et la province entière fut perdue, à l'exception de Roses. Du côté de l'Italie, l'Espagne triomphait encore, et Casal, ce boulevard de la France, à la conservation duquel Richelieu attachait un si grand prix que deux fois il avait passé les Alpes pour le défendre, Casal se trouvait livré par le duc de Mantoue, un de ses petits princes qui se sont montrés de tout temps plus Autrichiens qu'Italiens.

Il était temps aussi qu'on s'occupât de Paris, réduit à la dernière extrémité. Une des premières demandes adressées au roi (24 octobre) fut une requête des locataires de Paris, pour obtenir la remise des termes de la Saint-Jean et de la Saint-Remy, fondée, comme la précédente, sur la misère des Parisiens, misère qui a tué « plus de 50,000 personnes. » L'avocat au conseil, Lefebvre, demande, pour assurer l'exécution, une amende de 1.000 livres pour tous les contrevenants, propriétaires, sergents et huissiers, en reconnaissant toutefois que cette remise « ne peut tirer à conséquence pour l'avenir [1]. » C'est, on s'en souvient, la troisième fois que se présente cette exemption en l'espace de trois années! Cette misère frappait tellement tous les yeux, qu'un mois environ avant le retour du roi, il y avait eu une sorte d'armistice entre les divers partis pour permettre le libre exercice de la charité. Nous avons trouvé « *trois ordonnances* destinées à servir de passe-port et de sauf-conduit aux prêtres et aux personnes charitables, allant assister les malades dans les villages, avec défense aux gens de guerre de les troubler, sous peine de vie »; la première est

1. Bibl. imp., $\frac{Lb^{37}}{3175}$. Requête présentée au roi en son château du Louvre, etc.

datée du 28 septembre 1652, et signée du duc d'Orléans; la seconde émane du roi, avec la date du 1er octobre; le lendemain, le duc de Lorraine en délivrait une semblable. Nous n'en avons pas rencontré au nom du prince de Condé [1]. Cette mesure donna naissance à une enquête dont les résultats confirment les détails précédemment connus dans les *Relations*, auxquelles cette enquête donne un cachet d'authenticité et de véracité irréfutable : « Dès qu'il y a eu une ouverture des passages, dit le document imprimé, Mgr l'archevêque de Paris a jeté les yeux sur l'état déplorable de son diocèse, pour y apporter les remèdes qui dépendent de son autorité et de son ministère. » L'enquête porte pour titre : « *Etat sommaire des misères de la campagne, et besoins des pauvres aux environs de Paris*, 25 *octobre* 1652; » suivi bientôt d'un second rapport charitable ou « *mémoire des besoins de la campagne*, 20 *novembre* 1652. » Ces deux pièces, œuvre de l'abbé Feret, vicaire général du diocèse de Paris, sont adressées à l'archevêque [2]. Alors même que le nom de Vincent de Paul n'est pas prononcé dans une œuvre charitable, on peut être assuré que le généreux apôtre s'y trouve au moins de moitié : une lettre adressée à un missionnaire, le 24 novembre, vient à l'appui de notre affirmation pour cette enquête :

« Nous vous envoyons 100 livres, écrit-il au missionnaire Senée, chargé de Lagny et des 22 villages voisins... Faites marché avec le chirurgien dont vous me parlez pour visiter et soigner les malades de deux en deux jours. Nous donnons 15 sols à M. Gaucher pour chaque jour;

1. Bibl. imp. Recueil Cangé F., t. XXVIII, *Ordonnances militaires*.

2. Ces pièces n'apprennent rien de plus que les *Relations* que nous avons déjà citées; nous les avons d'ailleurs données *in extenso* dans notre travail de la *Revue de Paris* (1856); elles se trouvent aussi reproduites dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, 1860.

s'il ne s'en contente pas, donnez-lui davantage... S'il *y* a besoin de faire marché pour procurer des vivres, faites-le ; écrivez à madame de Herse pour lui demander quelque peu d'argent pour aider ces pauvres gens à faire leur vendange... Je vous prie *d'écrire toutes les semaines à M. le grand vicaire ou à moi* l'état des choses, et de n'épargner rien pour sauver la vie de ces braves gens. Il y aura des personnes de qualité qui, bientôt et souvent, iront pour voir comme vous vous comportez [1]. »

Pour centraliser les dons de nature diverse que la bienfaisance envoyait, un homme eut l'idée d'établir deux magasins généraux; on allait avec des chariots de maison en maison recueillir les offrandes. Abelly, le premier historien de saint Vincent, nous a conservé le nom de ce pieux laïque, et nous avons été surpris de ne pas le retrouver dans le plus récent biographe de saint Vincent de Paul, M. l'abbé Maynard; il s'appelait Duplessis-Montbard. De longues recherches nous ont permis de trouver quelques détails sur ce bienfaiteur oublié. Christophe Duplessis, baron de Montbard, était conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé; Courtepée (*Description du duché de Bourgogne*) le cite comme un des bienfaiteurs de l'hôpital de Montbard; en 1662, un *Etat au vrai des revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris* nous le montre comme directeur de cet hôpital. On voit, d'après ces quelques renseignements, qu'il a dû prendre nécessairement une grande part à tout

1. Cent lettres tirées de la correspondance de saint Vincent de Paul pourraient montrer avec quel discernement il faisait la charité, quelles précautions il prenait pour ne secourir que de véritables indigents, quelle que fût sa confiance dans ceux qui faisaient une recommandation : nous n'en donnerons qu'une empruntée aux belles collections d'autographes de M. Laverdet (catalogue du 31 janvier 1854). « Au frère Jean Parre, à Saint-Quentin, 6 septembre 1659. — M. de La Haye, doyen de Noyon, a recommandé, pour les secours à distribuer, un pauvre gentilhomme nommé M. de la Sablonnière, disant qu'il a été ruiné par le camp volant établi à Miremont, qui lui a pris ses bestiaux et ses meubles, et dissipé ses blés : « Savoir, pour en informer les Dames de la charité, si cela est « vrai? S'il ne reste rien à ce pauvre gentilhomme pour se remettre ni « pour subsister? S'il a des enfants et combien? etc. »

ce mouvement charitable; c'est donc un nom de plus à inscrire dans les annales de la charité, si peu remplies. Les deux magasins étaient situés : l'un dans la maison de Mme de Bretonvilliers, à la pointe de l'île de la Cité, très-commode pour les envois et pour la charge des bateaux qui devaient porter les secours du côté de Villeneuve-Saint-Georges, Lagny, etc. ; l'autre à l'hôtel de Mandosse, près l'hôtel de Bourgogne, pour tous les lieux voisins de Gonesse.

Il fallait tenir le public au courant du résultat de cette organisation; on le fit par une nouvelle publication : le *Magasin charitable* (27 pages), publiée à la fin de janvier 1653; mais nous n'en avons trouvé qu'un numéro. L'auteur du rapport commence par prévenir le public que l'on n'a pu comprendre dans ce travail toute l'étendue du diocèse, mais simplement les « lieux entièrement ruinés par la guerre, et où l'on a vu des excès de misères, une désolation extrême; » on n'a pas tenu compte non plus de quelques « stations particulières et passagères, très-utiles cependant, puisque, dans quelques-unes, plus de 150 malades ou nécessiteux ont été soignés pendant six semaines ou deux mois [1] par des personnes de piété de l'un et de l'autre sexe.

Une poignée d'hommes, vrai bataillon sacré, animés d'un saint zèle et d'une grande ardeur, vont se répartir dans toutes ces stations; ils appartiennent à différent.

1. Il y en eut de ce genre une pour Villeneuve le Roi, Orly, Mons, Athis, Ablon, Choisy, Thiais; une autre pour Grosbois, Villecrène, Mauldre et Serray; d'autres à Fontenay aux Roses, Varennes, Villejuif, Maisons, Andrezel; une autre pour Huit-sols; une pour Noisy le Sec et Champs; une à Palaiseau; on assista encore ainsi les pauvres de Boissy le Sec, Laclas, Fontaine, Boissy, Guillerval, Dormay, Morigny, Champigny, Petit-Saint-Marc, Brières, ce qui coûtait par semaine un peu plus de 100 écus.

corps, mais le même chef les dirige, donne les instructions : cet homme c'est toujours M. Vincent. « La conduite des missionnaires de M. Vincent qui ont beaucoup d'expérience a servi de modèle pour presque toutes les stations, » et sur ce nouveau champ de bataille où la faim, la peste frappent des coups si redoutables et si fréquents, plus d'un soldat de cette armée de miséricorde trouvera la mort; quant à nous, nous ne pouvons assez admirer cette chrétienne et patriotique intrépidité d'hommes vivant nuit et jour au milieu des pestiférés et des morts, bravant l'infection sous toutes formes pour soulager les dernières angoisses des infortunés.

A Corbeil, on ne trouve plus que six capucins; les autres sont morts ou très-malades. De Corbeil ils s'étendent aux villages d'Essonne, de Villabé, jusqu'à Lonjumeau et Monthléry. — « il y a toujours de 4 à 500 malades, » Le 19 décembre 1652, il y en avait, d'après une relation très-exacte signée des Pères, 632, et 648 le 22; depuis le 15 janvier ils ont un peu diminué; en outre, 168 orphelins et 156 nécessiteux, ce qui signifie, disent-ils, d'extrême nécessité. La station de Lagny est occupée par trois Pères de la Mission, qui gardent encore Etampes, où nous avons déjà vu leur admirable dévouement, ainsi qu'à Juvisy le pieux élan des Récollets; de là ils parcourent Viry, Orangis, Grigny, Fleury, etc. A la station de Lagny on compte 180 malades, 89 orphelins, 450 nécessiteux; dans un des villages de cette station, à Chessy, *il n'y a plus d'habitants;* à Juvisy on compte 150 malades, 70 orphelins, 150 nécessiteux.

A Villeneuve Saint-Georges, ce sont les prêtres du séminaire de Saint-Nicolas qui viennent en aide aux malheureux. Le bulletin de la misère porte 78 malades,

39 orphelins, 63 nécessiteux; la station de Brie, desservie par les Picpus, s'occupe de 189 malades, 57 orphelins, 13 convalescents et 87 nécessiteux. Les Carmes déchaussés se sont établis à Tournan et ont à soigner 127 malades, 64 orphelins, 90 nécessiteux. La station de Gonesse est une des plus maltraitées; cette ville, grenier de Paris au commencement de la Fronde, avec son fameux « pain de Gonesse » a-t-elle payé par un redoublement de misère ce fatal privilége? Quelle que soit la cause, on y trouve 245 malades, 5 orphelins; mais en revanche « les nécessiteux sont en si grand nombre que l'on n'a pu en dresser de rôle, faute de fonds pour subvenir à leurs besoins; il y a autant de nécessiteux que de vivants, puisque la misère est universelle. » Ce sont les Jacobins réformés qui s'en occupent, ainsi que de la station de Luzarches, où ils ont 140 malades et « des nécessiteux sans nombre par la ruine universelle de ce canton. » A la station de Saint-Denis, on retrouve les Pères Récollets, qui n'ont pas moins de 110 nécessiteux, 116 malades et 45 orphelins; au mont Valérien, ce sont les ecclésiastiques du séminaire de M. Charpentier : 229 malades, 77 orphelins; « nécessiteux en trop grand nombre pour les compter et les assister, on ne peut même secourir les convatescents. »

Presque à chaque station on trouve ces mots : « On aurait pu plus facilement ajouter un tiers à chaque catégorie de malades et de nécessiteux, si on avait des fonds pour les soutenir. » Quant aux orphelins, on n'admet dans cette catégorie, si digne de pitié, puisque pour eux la misère doit durer longtemps, que « ceux qui sont âgés de moins de dix ans; les autres trouvent place, s'ils peuvent, parmi les nécessiteux. »

Arrêtons nous dans ce triste examen, car il est impossible de parcourir ainsi les 193 villages dont parle le *Magasin*. A côté de ces admirables serviteurs de Dieu et de l'humanité souffrante, joignons quelques noms séculiers que nous fournit notre brochure ; le président de Mesmes, qui se dévoue au soulagement des villages de Moissy, Limoges, Fourches et Cramayau ; à Morsan, madame de Vassan ; à Fleury, madame Joly ; madame la présidente de Nesmond pour Montfermeil, Villeparisis, Livry, Bondy ; à Ris, madame de Ris. Honneur à ces âmes d'élite qui comprenaient si bien que *propriété oblige*, et que la possession d'un manoir impose encore plus de devoirs qu'elle n'accorde de droits ! Donnons encore une place d'honneur à ces apôtres non moins dévoués de la science et de l'humanité, médecins, chirurgiens, qui vont s'enfermer dans ces tombeaux infects et ne demandent par jour, pour leur nourriture et salaire, que 15 sous !

L'économie la plus sévère présidait à toute cette œuvre charitable : tous les frais ordinaires de la conduite au magasin et des envois dans les campagnes, tant par bateaux, charrettes, ballots, crocheteurs, qui tranportaient, par semaine, de 5 à 6,000 livres de viande, etc., 2 à 3,000 œufs et toutes sortes de provisions et d'ustensiles, montaient à environ 40 francs par jour : ceux qui dirigeaient l'entreprise étaient de véritables administrateurs des pauvres, comprenant bien qu'ils maniaient les deniers des malheureux : expression doublement vraie puisque les indigents versaient aussi leur obole, comme le prouve un touchant épisode emprunté à notre *Relation*, que le narrateur n'a pu reproduire sans une profonde émotion : « On ne doit pas mettre en oubli le présent d'une pauvre femme qui, donnant sa garde-robe et ses souliers, retour-

nait pieds nus; sur ce qu'on lui dit qu'elle avait plus besoin de recevoir que de donner, elle répondit, en simplicité de cœur, qu'elle donnait son meilleur, et fit connaître qu'elle avait plus de lumières que ces riches qui ne peuvent encore concevoir l'obligation de donner leur superflu..... » Nous aussi, nous avons été souvent ému en lisant ce noble élan de ces petites gens de Paris « qui toutes contribuaient, dit une lettre de saint Vincent, datée du 3 janvier 1653, ce tronc du *Magasin charitable* suffisant presque à la dépense commune » tant il était souvent rempli, « ce tonneau de sel de 8 ou 10 boisseaux, d'où l'on en a tiré jusqu'à 120 et qui s'est toujours trouvé comblé à mesure, » cette corporation des bouchers fournissant près de 6,000 livres de viande gratuitement, ces bonnetiers qui ont généreusement répandu de l'argent et des objets de leur profession, et à côté cette « vaisselle d'argent[1] aux riches armes burinées, ces montres et autres pièces curieuses, dont, par un saint commerce favorable à la charité, l'on a trouvé le débit à l'égard des personnes à qui la qualité et la condition en pouvaient rendre l'acquisition de bienséance, » et cette association des classes les plus extrêmes, si rare dans l'ancien régime, produit une somme de 12 à 13,000 livres par mois.

1. Parmi les donatrices de cette vaisselle d'argent, nous trouvons madame de Miramion; en 1650, dans sa maison, près de Saint-Nicolas des Champs, elle nourrissait et instruisait de petites orphelines. En 1651, elle distribuait plus de 2,000 potages; en 1652, la misère augmentant et ses revenus ne pouvant suffire, elle vendit son collier de perles 24,000 fr.; en 1653 sa vaisselle d'argent eut le même sort.

CHAPITRE XVIII

Condé se fait condottiere et va s'établir en Champagne; misère de cette province, de la Picardie. — Détresse de la cour; lettres de Colbert et de Mazarin à ce sujet. — Circulaire imprimée de Condé pour forcer toutes les villes ou les villages de Champagne à lui payer contribution. Autre circulaire de Condé, qui autorise la maraude d'hommes par ses troupes. — Misère de la Bourgogne; le siége de Seurre est la ruine de la province. — Dettes de la Bourgogne. — La fin de la Fronde à Bordeaux rappelle la fin de la Fronde à Paris. — Complicité de Condé et de Conti avec l'*Ormée*. — Lettre de Mazarin au duc de Candale. — État misérable de la Guienne, du Languedoc et de tout le Midi. — Réaction parlementaire, bourgeoise et cléricale. — Soumission de Bordeaux (31 juillet 1653).

La lettre de Vincent, à la date du 3 janvier 1653, dont nous parlions dans le chapitre précédent, montre que les environs de Paris n'étaient pas seuls à souffrir :

« J'étais allé chez mademoiselle Legras faire une petite conférence à ses filles, lorsque madame la duchesse d'Aiguillon et la présidente de Herse m'ont envoyé quérir chez une d'elles où *je suis pour aviser aux moyens de secourir la Champagne* où les armées sont, qui la réduisent en un pitoyable état. »

Après la soumission de Paris, Condé ne pouvait plus compter réellement que sur son armée; il résolut d'en faire son refuge, en même temps que son moyen d'action et de puissance. Dans ce siècle de guerre, le rôle de con-

dottiere avait été élevé assez haut par divers personnages qui lui avaient dû leur célébrité et leur force : Mansfeld, Bernard de Saxe-Weimar, Wallstein, Charles de Lorraine. « Cette façon de vivre libre et indépendante, » ce pouvoir souverain sur ses troupes et sur ses officiers, devaient convenir à l'humeur hautaine, absolue du prince, impatiente de toute contrainte; aussi pensa-t-il qu'avec tous les avantages qu'il avait sur le duc de Lorraine, il ne pouvait manquer de se faire une condition bien supérieure. Décidé à jouer le rôle de chef d'armée mercenaire, il partit avec son émule Charles (15 octobre) vers la Champagne et la Flandre, qui retombèrent dans leur vie d'alarmes et d'inquiétudes : « le commerce est entièrement interrompu, et rien n'entre plus que par convoi et avec des dépenses excessives [1]. »

La bonne intelligence ne put subsister longtemps entre « les deux aventuriers » qui se séparèrent bientôt, et, tandis que Charles se dirige vers la Lorraine, Condé fait une vaine tentative contre Reims, mais s'empare de Rethel, de Château-Porcien et assiége Sainte-Menehould. Turenne accourt; de beaucoup inférieur aux forces de Condé et de l'Espagne réunies, il ne peut empêcher la prise de la ville. Heureusement Gaston envoya bientôt redemander ses troupes à Condé, qui fut encore affaibli par le départ de Tavannes, et de la plus grande partie des troupes espagnoles, que Fuensaldagne emmena en quartier d'hiver dans le Luxembourg, tout en remettant à Condé, comme compensation, le titre et les insignes de généralissime des armées d'Espagne; désormais l'écharpe rouge de Castille, qui ceignait le premier prince du sang,

1. Bibl. imp., coll. Champagne, t. XXXIII, f° 132 à 148. Ms. Lacourt.

fut, aux yeux de tous, le signe manifeste de sa trahison.

Il semble que pour punir Condé, la fortune l'abandonne dès lors complétement. Turenne, dont l'armée s'était grossie en même temps que celle de Condé se fondait, reprit l'offensive, força son rival à passer la frontière du Luxembourg, et, aidé par Mazarin, qui lui amenait de nouveaux soldats levés dans le pays de Liége par les soins de Fabert, auprès duquel il s'était refugié à Sedan, revint menacer les conquêtes du prince. En deux mois (décembre 1652, janvier 1653), Bar, Ligny, Château-Porcien et autres petites places, furent reprises; mais la mauvaise saison empêcha de faire le siége de Sainte-Menehould et de Rethel, dans un terrain naturellement fangeux et détrempé par les pluies, au grand préjudice de la Champagne, qui était perpétuellement ruinée par les courses des commandants des deux villes. On n'était pas en sûreté, si on n'avait un passe-port du marquis de Persan (à Rethel), auquel ce trafic rapporta de grandes sommes, puisque le passe-port n'était valable que pour un mois et coûtait 13 livres. La guerre semble, en effet, n'avoir plus d'autre but que la dévastation et le pillage sur toute l'étendue de nos frontières Nord-Est; et quoique pendant les campagnes de 1653, 1654, 1655, nos armées soient conduites par Turenne, les conquêtes n'avancent que lentement, faute d'argent. La correspondance de Mazarin avec Colbert, alors intendant de la maison du ministre, permet d'entrevoir la situation. En janvier 1653, lors de la présentation à la cour de madame de Mercœur, la nièce de Mazarin, celui-ci n'a pas le moyen d'acheter un carrosse neuf, et se sert d'un vieux carrosse en mettant une housse dessus. C'est encore pis à l'époque des campagnes, pendant le printemps et l'été.

« 23 juillet. — Le malheureux pain de munition de Champagne nous va accabler par la dépense des mois de mai, juin, juillet, que l'on doit demander dans peu de jours sans avoir moyen d'en fournir... Au nom de Dieu, je conjure V. Em. de me permettre d'écrire à M. de Fabert, que les gouverneurs des places frontières députent ici pour presser les surintendants de pourvoir à leur pain, pendant les cinq mois qui restent de cette année... Pour les affaires d'argent, l'on vient à bout avec force de tout ce que l'on demande à longs jours; pour tout ce que l'on demande comptant, l'on vous donne des traites de l'élection d'Issoudun, du sieur Coquerel, et autres de même nature que l'on n'oserait offrir au dernier homme du royaume... Il y a ici des lettres de change de M. de Fabert pour 60,000 livres, je déclare à V. Em. que je n'ai pas de quoi les payer; elles seront protestées... »

Dans toutes les lettres de Colbert, c'est le même refrain : « Pas d'argent. » En voici une de Mazarin à Colbert qui révèle une situation gênée au delà de toute expression :

« De Noyon, le 19 juillet 1653. — Je vous envoyai hier un billet pour les surintendants, et je vous écrivis pressamment afin que, par toutes sortes de moyens, on trouvât la somme de 50,000 écus pour faire sortir Manicamp de La Fère. Celui-ci est pour vous dire que l'affaire est très-délicate, à cause du peu de confiance qu'on peut prendre en Manicamp, si le roi s'éloigne une fois de ces quartiers, sans qu'elle soit achevée, d'autant plus que les ennemis ne sont pas loin. Et comme j'avais écrit au maréchal d'Estrées qu'on ne prétendait pas cela de Manicamp qu'il n'eût sa récompense, soit par le gouvernement de Saint-Quentin avec quelque argent, soit en l'équivalent qui serait de 50,000 écus au moins, il a été décidé qu'aujourd'hui on donnerait ici à la personne que Manicamp nommerait, la somme de 50,000 écus en argent comptant, qu'il pourrait entrer dans Chauny s'il voulait, pour y commander dès à présent...

« Je vous mande tout le détail de cette affaire afin que vous en informiez la reine et les surintendants, les conjurant de ma part, le plus pressamment que vous pourrez, de faire un effort pour nous assister en cette rencontre, en quoi vous contribuerez ce qui pourra dépendre de vous, leur donnant même mes pierreries afin qu'ils puissent trouver de l'argent dessus. Vous diriez aussi aux surintendants que j'emploie au payement de la somme qu'on doit donner à Manicamp les 22,000 écus qu'ils ont envoyés par un commis de la Bazinière, les 2,000 louis qu'ils firent donner au roi par Girardin, les 1,000 louis que vous me donnâtes en partant avec 500 que j'avais dans ma cassette, et

que, pour le surplus, je travaille avec M. Letellier pour voir si on le pourra trouver parmi ceux qui sont à la suite de la cour, et déjà je suis assuré de plus de 1,500 louis par MM. de Villeroy, de Roquelaure, de Créqui et de Beringhen, et s'il me manque quelque chose pour parfaire la somme, je tâcherai de faire contenter Manicamp d'une lettre que je lui donnerai pour vous payable à vue, dont le maréchal d'Estrées lui répondra. Cependant la vérité est que ce soir, après ce payement fait, il n'y aura plus un sol à la cour, non-seulement pour donner à l'armée ce que les surintendants avaient envoyé, mais même pour subsister. C'est pourquoi je vous prie, sans perdre un moment de temps, de presser les surintendants de nous envoyer un prompt secours au moins de 100,000 fr., et s'ils veulent mes pierreries pour avoir plus de facilité de trouver cette somme sur-le-champ, vous les leur donnerez. Avec cette somme on pourvoira à ce qui sera nécessaire pour les travaux et pour l'hôpital, pour faire quelque gratification aux principaux officiers des régiments auxquels on l'a promis à Paris, et pour donner lieu au roi d'employer 200 pistoles, comme il avait résolu de faire, aussi bien que pour rendre une partie de ce que j'aurai emprunté aux personnes ci-dessus qui en auront besoin pour leur subsistance. En cas qu'on ne pût trouver à l'instant la somme entière, il faudrait en envoyer au moins la moitié droit à La Fère et le jour suivant le reste; et on pourrait prendre quelques gardes de la reine pour en assurer la voiture, n'oubliant de recommander à ceux qui en seront chargés de marcher avec toute la diligence possible.

« Le cardinal MAZARINI. »

On voit par cette lettre quelle était la situation du trésor, et à quels expédients on était obligé d'avoir recours pour une somme misérable de 50,000 écus. Il faut lire dans toutes les histoires financières, Bailly, Bresson, Forbonnais, ou dans M. H. Martin, qui a parfaitement résumé cette époque, les détails des opérations désastreuses auxquelles on se livrait, s'abandonnant à la discrétion des financiers et des partisans, dont les beaux temps revenaient; le tout couvert par des acquits au comptant, c'est-à-dire les dépenses secrètes non soumises à la vérification de la cour des comptes et qui servaient à payer les usures des traitants ou les pots de vin (en certaines années ils

s'élevèrent à 80 millions, et on avait fait la Fronde pour qu'ils ne dépassassent point 3 millions). C'est, comme avant la Fronde, à force d'édits bursaux qu'on subsiste, par de nouveaux impôts sur le sel et sur divers droits des aides, par des réductions d'un sixième sur la valeur des monnaies courantes, afin d'engager les particuliers à se hâter de prêter, soit aux financiers, soit au trésor, des espèces qui allaient diminuer de valeur entre leurs mains[1]; on ne se soutient que par des anticipations continuelles de budgets; en 1653, les revenus de 1654, 1655 et 1656 sont déjà fortement entamés. On autorise les roturiers à se racheter du droit de franc-fief, qui se percevait tous les vingt ans pour une somme une fois payée; c'est de cette époque que datent les tontines, dues au Napolitain Laurent Tonti, dont les vicissitudes de fortune sont des plus curieuses.

On frappe tous ceux qui, depuis 50 ans, ont usurpé les titres de noblesse, d'une amende de 2,200 livres (c'était une sorte de justice relative, puisque cette noblesse exemptait de prendre part aux charges de l'Etat). On exige des anoblis depuis la même époque un droit de 1,650 livres; puis viennent de continuelles aliénations du revenu public; un nouvel impôt de 6 sous par livre,

1. Mazarin avait soin de se mettre à l'abri de ces réductions, qui ne retombaient que sur le commerce et sur le peuple; et tout ce qui avait crédit au pouvoir l'imitait; voici une lettre inédite sur ce sujet, 30 octobre 1653, de la main de Colbert : « Je serais d'avis, pour nous sauver de la perte du rabais des monnaies, que nous fissions un prêt au roi de 150 ou 200,000 livres avec les intérêts à 15 pour 100, à nous en rembourser au mois de juin prochain sur quelque bon fonds, comme le convoi de Bordeaux ou les gabelles de Languedoc et Lyonnais qui s'adjugent présentement; si Votre Eminence approuve cette pensée, je ferai mes sollicitations pour la faire réussir. » En marge, de la main de Mazarin : « Je l'approuve pour 150,000 livres sous un nom emprunté, si ce n'est que vous pensiez plus à propos de payer M. Tubeuf. »

c'est-à-dire presque le tiers de la valeur. Les surintendants, à bout d'inventions fiscales, recommencent à encourager par de belles primes les *donneurs d'avis* en matière d'impôts, comme avant la Fronde; nous avons retrouvé dans le *recueil Thoisy* (Ordonnances des finances) une pièce de ce genre, à la date de 1655. « Un nommé Pierre Célérier, bourgeois de Paris, est gratifié de 40,000 livres en considération de ce que, par *l'avis donné au conseil*, la ferme des papiers, beurres et poissons a été augmentée de 200,000 livres de revenu annuel[1]. » Pour se rendre compte des charges qui accablent le peuple, il faut en outre étudier les budgets des provinces; on y retrouve le même gaspillage, les mêmes désordres que dans les budgets de l'Etat [2], de plus une foule de surcharges pour

1. (Z, 2284. 95, f° 202.) Voir *Une province sous Louis XIV*, par Alexandre Thomas.

2. Une Remontrance du président de la cour des aides, Amelot, donne les plus curieux détails sur les impôts et les partisans (Bibl. Sainte-Geneviève, X, 530). « La misère est si extrême et si générale qu'il *la faut diminuer pour la rendre croyable* à ceux qui ne la voient pas, ou plutôt elle se fait voir jusqu'à ceux qui en détournent les yeux, parce qu'elle fait sentir sa rigueur à ceux mêmes qui semblent en devoir être les plus exempts par les avantages de leur naissance et de leur condition. Ce n'est pas sans sujet que la campagne presque déserte se décharge dans les villes et jusque dans les pays étrangers de la plus grande partie de ses habitants, ce n'est pas volontairement que tant de pauvres gens abandonnent leur labeur avec leurs maisons, c'est la nécessité, et une dure nécessité qui les force d'aller demander leur vie de porte en porte où ils pensent la trouver... Il n'y a plus personne qui ne souffre et qu ne sente leur fort des calamités publiques, que ce peu de gens qui les ont causées et qui en ont profité aux dépens des autres; ces gens qui ont anéanti les revenus publics sous couleur de les accroître, qui ont pillé impunément les particuliers sous le nom du prince, et le prince même, sous prétexte de l'acquitter envers les particuliers, ces marchands d'iniquités qui font trafic des afflictions d'autrui et qui établissent leur fortune sur les fléaux de Dieu, enfin ces partisans qui sont les ennemis irréconciliables de l'État, puisqu'ils ne peuvent trouver l'avancement de leurs affaires que dans sa ruine. Ce sont là les seuls qui ont été exempts du pesant fardeau dont ils ont accablé tout le reste. »

obtenir la protection de tel ou tel haut personnage, qui, dans l'occasion, peut être utile à la province; et comme les grands ne sont accessibles que par une foule de petits intermédiaires, il en résulte une liste interminable de présents à offrir, partant d'impôts à payer pour satisfaire toutes les cupidités de haut et de bas étage. En un mot, c'est l'histoire de la poule aux œufs d'or qu'égorge un maître extravagant.

Que de maux devaient être engendrés, et l'étaient, en effet, par une administration aussi déplorable ! Entre tous les témoignages qui surabondent, prenons d'abord un de ceux qui peuvent le moins être suspectés d'exagération, celui de notre impassible notaire de Marle, Me Lehault. Cette fois, il ne se borne plus à consigner les faits, il éclate en gémissements :

« C'est avec regrets que je décris les misères de ma patrie, et me repens de l'avoir entrepris, puisque je ne vois aucune apparence de la fin de mes maux, que j'appréhende être plus grands que jamais... O pauvre ville de Marle, j'ai horreur de voir dans son circuit jouer la plus cruelle tragédie que les plus inhumains tyrans se pourraient imaginer; hé Dieu! n'apaiserez-vous jamais votre courroux? Vos fléaux seront-ils toujours sur nos têtes? Quels courages seraient assez constants pour souffrir avec patience les malheurs qui nous accablent? La plume me tombe des mains et me trouve dans la résolution de désister de cet ouvrage puisqu'il ne peut servir que de sujets de déplaisirs à nos successeurs. Néanmoins, pour faire connaître à notre géniture les cruels effets de la guerre, je franchirai hardiment ce mauvais pas, quand ce ne serait que pour leur faire voir que les ruines et incursions n'arrivent pas toujours par la fureur des ennemis, et que nous ne sommes le plus souvent affligés que par la rage de ceux qui devraient nous protéger, et notamment après avoir reconnu les services que nous rendons au roi et à notre patrie, en conservant et gardant la ville au péril de nos vies, à son obéissance, ainsi que nous l'avons fait depuis dix-huit ans, sans l'avoir désertée, quoique nous ayons eu mille sujets de le faire, par les mauvais traitements que nous y avons reçus... »

L'événement ne tarde pas à justifier ces plaintes, qui

pourraient paraître déclamatoires si, par les pages du registre que nous avons cité textuellement dans un des premiers chapitres de cette histoire, on ne connaissait le caractère du chroniqueur. La ville de Vervins ayant été prise par les Espagnols, le cardinal, dans le dessein de les en chasser, fait avancer le maréchal de la Ferté-Senneterre avec 3,000 chevaux, et lui donne ses quartiers à Marle et villages voisins.

« A son arrivée, on lui remontre que la ville n'est composée que de 100 maisons environ, et que dans ce nombre il y en a 60 au plus où on puisse mettre logement, le surplus étant pauvres gens; que les faubourgs sont beaucoup plus spacieux et qu'il y a quantité de villages à une petite lieue ès environs, où les gens et guerriers seront plus à leur aise et y trouveront quantité de fourrages qui manquaient en la ville; en un mot, que ce serait ruiner soixante hommes [1], puisque le surplus s'étaient retirés... Il ferme l'oreille à ces justes remontrances et veut que le tout loge, et en un moment les 3,000 hommes se saisissent des 60 maisons, où ils se font traiter à discrétion et avec toutes les inhumanités indicibles, depuis le 20 janvier jusqu'au 24, qu'ils en sortent; pendant lequel temps ils pillent et emportent tous les meubles, grains et autres choses qui se trouvent aux maisons, sans presque y rien laisser, battent, outragent et excèdent leurs hôtes afin de les faire abandonner, les dépouillent en la rue et en plein jour, violent quantité de filles et femmes, brûlent cinq ou six maisons et plusieurs bâtiments, rançonnent certains habitants pour leur rendre leurs femmes, retiennent un petit enfant à l'âge de six mois un fort long temps sans le rendre à sa mère, quoiqu'il mourût presque de faim, et menacent de l'embrocher, si elle ne leur donne ce qu'elle n'avait pouvoir de faire. Et ce qui passe l'ordre naturel, est que quantité de ces enragés, pour ne pouvoir trouver des femmes et filles suffisamment, ont été trouvés

1. C'était en effet la cause de tous ces maux résultant du passage des armées; Fabert l'indique fort bien dans une de ses lettres à Mazarin : « Si on loge les compagnies en corps dans les villages, elles se trouvent bientôt sans aide par l'abandonnement que font les villageois, et alors elles courent et volent partout et forcent les paysans à quitter la campagne, pour se réfugier dans les souterrrains et dans les bois, où quelques-uns tuent les cavaliers qu'ils peuvent attraper; si on les éparpille, ne se sentant plus redoutables, ils se font aimer du paysan et s'entendent avec eux. » Ms. KK. 1074. Arch. imp.

et aperçus exerçant l'abomination pour laquelle Sodome et Gomorrhe furent réduites en cendres [1]... Les habitants se plaignent au maréchal et n'ont aucune réponse, sinon qu'*il faut que les troupes vivent* et *qu'on les traite comme il faut*; on lui remontre le pillage, il dit que *ce n'est rien* et que chacun retourne en son logis pour les bien traiter. Les doyens et curés vont aussi faire leurs doléances; pour leur faire la bonne bouche, on leur dit qu'il vaut mieux *qu'ils soient mordus du chien de France qu'étranglés de la chienne d'Espagne*... En partant il n'y eut ni officiers, ni cavaliers, du moins fort peu des officiers, qui n'emportassent une charge de blé et autres grains, tous sur leurs chevaux, avec tout le vin qu'ils n'avaient pu boire, de sorte qu'en toute la ville il n'y avait point en tout 50 pots de vin en divers côtés; que ceux qui en avaient besoin par extrême nécessité étaient contraints d'acheter 25 ou 30 sous le pot au lieu de 6 ou 7 qu'il valait huit jours auparavant. Étant à noter que toutes ces pertes et ruines ne peuvent être estimées moins que de 150,000 livres, outre les déplaisirs reçus, et que les troupes emportaient les blés et autres grains à Crécy et autres lieux voisins, où ils les vendaient, et non contents de ce, faisaient venir des troupes qui étaient logées à Voyenne, Toully, etc., auxquelles ils donnaient, vendaient et distribuaient les grains, de sorte que, de la mémoire des vivants, il ne s'est vu en ladite ville une plus grande désolation qui a causé de grandes indispositions et maladies aux habitants, desquels bon nombre des plus aisés sont morts. »

Vervins ayant été pris le 27 janvier, on loge cette ar-

1. Ces faits sont malheureusement dans les mœurs du temps. Les registres des écrous de la Conciergerie et du grand Châtelet (Archives de la préfecture de police) mentionnent de nombreux condamnés pour ce genre d'infamie. On connaît aussi l'accusation que La Porte fait peser sur Mazarin à l'égard de Louis XIV; rien, il est vrai, ne prouve l'exactitude du reproche... *Madame*, mère du régent, dans sa correspondance, dit la même chose de Condé. 5 juin 1716 : « A l'armée, le grand Condé s'habitua à de jeunes cavaliers, et quand il revint il ne pouvait plus souffrir les dames... » Une chanson du temps, en latin macaronique, contiendrait une sorte d'aveu : mais doit-elle être regardée comme authentique? Le duc d'Enghien descendant le Rhône, en 1643, avec le marquis de la Moussaye, fut surpris par un violent orage et fit, dit-on, ce couplet :

Carus amicus, Mussœus
Ah! Deus bone, quod tempus
Landerirette
Imbre sumus perituri
Landeriri.

La Moussaye riposte ainsi :

Securæ sunt nostræ vitæ,
Sumus enim Sodomitæ
Igne tantum perituri
Landeriri.

mée dans tout le département de l'Aisne, où les ravages que nous venons de lire à Marle, s'exercent avec autant d'impunité; pendant ce temps, le cardinal est à Laon, c'est-à-dire à quelques lieues du théâtre de toutes ces horreurs, se préparant à rentrer dans Paris comme le *libérateur de la Picardie et de la Champagne!*

A un autre moment, vers le mois d'octobre, c'est l'armée de Turenne qui se répand dans toutes ces contrées, et « empêche les labours et couvrances des blés qui, jusqu'alors, n'avaient encore pu être semés à cause des courses journalières et pillages ordinaires des armées; » pendant ce temps, Condé demeure dans Rocroy[1] avec forte garnison d'infanterie et de cavalerie, « qui fait des courses journalières dans ce pays, envoie des ordres et mandements aux villes et villages afin de lui contribuer. »

Nous avons rencontré aux Archives des papiers qui, à nos yeux, attachent une éternelle honte au nom de Condé. Ce sont des circulaires imprimées, toutes prêtes pour la désolation de la France, qui constituent, organisent sur une grande échelle le brigandage et la désolation : on conçoit à peu près que la guerre nourrisse la guerre; on excuse la maraude du troupier affamé; mais un prince du sang qui envoie aux villes un ordre imprimé de contribuer de leur argent pour soutenir sa révolte contre son pays; qui date cet écrit de Rocroy, le premier théâtre de sa gloire, témoin maintenant de son opprobre, en osant faire pré-

1. A Rocroy, Condé tranchait du petit souverain; par un décret du 18 novembre 1653 il y établit des greniers à sel, à la vente et distribution duquel il ne sera pris qu'un petit droit que nous voulons être levé pour le bien de nos affaires par-dessus le juste prix de l'achat, et ordonnance de poursuivre les faux-sauniers et tous ceux qui feront amas de sel. N'est-ce pas curieux de voir ce faux-saunier en grand condamner des malheureux, qui ne font la contrebande que pour vivre ou échapper à un droit très-onéreux! Arch. imp., KK, 1071.

céder cette sommation de tous ses titres et dignités, qui l'obligent à la défense et non à la ruine du pays, commet à nos yeux autant de chefs de condamnation, que le génie du grand capitaine ne peut faire oublier, dont toute l'éloquence d'un Bossuet ne saurait jamais l'absoudre.

Voici la première de ces pièces : les mots entre parenthèses sont écrits à la main dans le billet original ; les autres sont imprimés [1].

« Le prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand maître de France, duc d'Anguien, Chasteauroux, Montmorency, Albert et Fronsac, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Guyenne et Berry, généralissime des armées de Sa Majesté

« Il est ordonné aux habitants (de Pargny) de députer quelqu'un d'entre eux qui nous vienne trouver, incontinent le présent ordre receu, avec pouvoir de traiter pour leur communauté à peine d'être courus. Fait (à Rocroy le 14e) jour de (novembre) mil six cent-cinquante (trois).

« LOUIS DE BOURBON.

« *Par Monseigneur,*
« CAILLET. »

Cette circulaire ne devait pas être une simple menace ; Condé en usait largement : dans une lettre de Fabert du 9 novembre 1653, nous apprenons que le prince a déjà exigé contribution de cent soixante villages dépendant de Charleville et de Mézières, et de soixante-six du côté de Sedan et Mouzon ; et cela en *un mois et quelques jours :* on voit qu'il ne perdait pas son temps et qu'il savait battre monnaie. Les villes qui ne voulaient pas contribuer étaient mises sous une sorte d'interdit ; toute communication avec elles devait être rompue sous les peines les plus graves.

« Les habitants de Châlons se voyant chaque jour courus par les garnisons de Sainte-Menehould, Stenay et villes voisines, et que tous les

1. Fo 281, KK, 1073. Arch. imp.

villages d'où ils tiraient leur nécessaire, étaient réduits en contribution, sous la condition de ne mener à Châlons ni grains, ni vins, ni bois, ni autres denrées, que les censiers du sieur de Germinon qui sont au village de Pargny, quoique composés, ayant amené du blé à Châlons, avaient été pris, leurs chevaux, harnais et grains menés à Sainte-Menehould; après conseil tenu, ils se décidèrent à composer moyennant 10,000 livres par an [1]. »

Les mêmes faits se rencontrent partout : à Montdidier les Espagnols veulent s'emparer de la ville et la donner en pillage à leurs soldats; elle fut sauvée par une heureuse circonstance. Un descendant de la maison de Condé par alliance se trouvait possesseur du fief des grandes Tournelles où se trouvait l'armée de Condé et des Espagnols; le député de Montdidier eut soin de le rappeler à Condé, qui demanda pour la rançon de la ville cent muids de vin et cinquante mille rations de pain. Il y avait impossibilité de satisfaire à cette demande; pour en convaincre l'intendant de Condé, on lui fit voir les greniers et les caves de la ville presque vides, et la demande fut réduite à cinquante muids de vin et dix mille rations de pain; mais avant de repasser la Somme, les Espagnols, pour se dédommager de cette proie qu'on leur avait ar-

1. Arch. imp., f° 518, KK, 1072. L'excellente *Histoire de Châlons-sur-Marne*, par M. Édouard de Barthélemy, parle de contributions de Châlons bien au delà de 1653; la dernière sauvegarde signée de Condé est datée du 1er mars 1658 (archives de l'hôtel de ville de Châlons); mais les actions du prince ont baissé, on ne paye plus que 600 pistoles : le comte de Vaubecourt, gouverneur de la ville, excusait sa contribution par ce mot : « Il vaut mieux se redîmer des fers et des ruines par argent que d'encourir le dommage. » Le roi, de son côté, demandait aussi à la malheureuse ville; en 1657 on décida que Châlons payerait 48,000 livres pour les octrois au lieu de 30,000, et le conseil de ville, pour y faire face, décréta, entre nouveaux droits, que chaque pièce de serge sortant de Châlons serait taxée de 10 sols, ce qui excita une révolte des drapiers, sergers, fileurs, cardeurs et peigneurs de laines; les demeures du lieutenant de la ville, du gouverneur, des échevins furent pillées, quelques-uns de ces personnages blessés, d'autres tués (septembre 1657).

rachée, pillèrent et brûlèrent une soixantaine de bourgs ou villages[1].

Nous croyons inutile de confirmer cette circulaire et la lettre de Fabert, par de longues enquêtes, pour les diocèses de Soissons et de Laon et pour Château-Porcien, qui ressemblent à celles que nous avons déjà vues tant de fois. Nous les résumerons par quelques mots énergiquement éloquents dans leur concision, qui se trouvent dans la déposition de Charles de Vau, échevin de Laon : « Ils allaient (les soldats français) tuant, pillant, faisant prisonniers et emmenant tout ce qu'ils avaient à la rencontre, » et par ceux d'un correspondant des *Relations* : « En Picardie, en Vermandois, il ne nous reste que des yeux pour pleurer. »

La Champagne est encore peut-être plus malheureuse que la Picardie : le séjour constant des ennemis dans les places fortes de Rethel, de Sainte-Menehould, de Rocroy, ruine la province ; dans les registres du fonds Champagne aux Archives, on ne trouve que lettres respirant la désolation.

On écrit de Rethel, 18 octobre :

« Les Pères de la Mission, qui n'ont point abandonné ces quartiers y recommencent leurs travaux plus généreusement que par le passé par la vue de leurs nouvelles misères. Ces charitables Pères vont visiter et fortifier les pauvres curés ; outre ces travaux ils ont sur les bras les soldats malades, mourant sous les deux halles de la ville, et les bourgeois de Rocroy qui se sont sauvés en ce lieu après perte et prise de tout. On en a évacué un grand nombre sur Reims avec secours de route, mais l'hôpital ne peut plus les recevoir à moins d'une forte indemnité mensuelle. — Novembre et décembre. — A Réthel, la désolation est au delà de celle des années précédentes (la ville a soutenu

1. Manuscrit appartenant à M. Chaudon, maire de Montdidier, cité dans les *Archives de Picardie*, par Dusevel, t. II, p. 165. Voir aussi, du même savant picard, *Lettres sur le département de la Somme*.

en trois ans *quatre siéges* et *cinq fois le passage des ennemis !*), les paysans des villages environnants se traînent nu-pieds jusqu'à Réthel pour chercher quelque nourriture; ils auraient bien besoin de chaussons, de sabots et de bois Les curés ne sont pas en meilleur état, ainsi que les religieuses. » A Sainte-Menehould, la situation était intolérable pour les habitants comme pour la garnison; les habitants cherchaient par tous les moyens à s'enfuir déguisés, les uns en religieux, d'autres en paysans, quelques-uns aimant mieux se précipiter du haut des murailles que de vivre plus longtemps sous la tyrannie de Montal. La garnison elle-même, réduite par suite de pertes ou de désertion, n'osait sortir dans la crainte des habitants qui pourraient profiter de leur absence pour les laisser dehors, et souffrait mille privations; s'il faut en croire une correspondance de la *Gazette,* Sainte-Ménehould fut réduite un instant à 53 habitants.

« 3 janvier 1653. — Les laboureurs des environs de Sainte-Menehould, Châlons, Vitry et Saint-Dizier sont dans la dernière misère et incommodité, ne jouissant plus de leurs biens; M. de Montal, gouverneur de Sainte-Menehould, leur a envoyé dire de venir déclarer ce qu'ils peuvent avoir de grains à MM. de Châlons (qui ne voulaient pas se soumettre à la contribution) et de l'amener, faute de quoi ils seront pillés et brûlés; ils sont dans le désespoir et disent qu'il faudra prendre ce parti si on ne leur donne un prompt secours, en reprenant Sainte-Menehould. — 19 août. — La garnison fait constamment des courses du côté de Châlons, enlevant vaches et moutons. A Châlons, on crie fort, disant qu'il faudra composer si on ne reprend Sainte-Menehould; ils sont tous ruinés et n'osent sortir pour recevoir rentes, ni vaquer à leurs affaires : on a fait prisonniers dix des plus puissants de Châlons et dix-neuf personnes d'âge depuis huit jours, ce qui permet aux soldats de Montal, par les rançons, de s'entretenir en argent; ils viennent encore de prendre quatre gentilshommes avec tous leurs bestiaux. Les paysans et même les villes crient miséricorde, disant qu'ils sont abandonnés... Il n'y a plus à Sainte-Menehould que 300 soldats qui restent, parce qu'ils ont la liberté de piller, mais qui ne tiendraient pas quatre jours si on les assiégeait [1] »

Montal, Persan et les autres officiers de Condé ne fai-

1. Arch. imp., KK, 1072, *Relations*, etc. M. Ch. Pauffin, maire de Réthel et ancien magistrat, prépare une histoire importante de cette ville; on ne peut se faire, si on ne les a vus, une idée de l'énorme quantité de documents ou copies de documents authentiques qu'il possède sur cette ville; quelques-uns ont été publiés dans le *Cabinet historique* de M. L. Paris, et confirment notre récit. Voir aussi *Gazette*, année 1653. Nouvelles de Sainte-Menehould, 16 février, 17 mars, 3 mai.

saient que suivre l'autorisation que leur donnait leur chef de faire hardiment la maraude d'hommes, pour se procurer de l'argent, comme en fait foi la circulaire qui suit :

« Louis de Bourbon, prince de Condé, etc.

« L'état présent où nous nous trouvons, par la nécessité où nous ont réduit nos ennemis de chercher notre sûreté contre les violences et mauvais traitements qu'ils nous préparaient sous le nom et l'autorité du roi, *voulant que*, selon l'ordre et les droits de la guerre, *ceux qui sont entrés dans notre parti tâchent de faire des prisonniers du nombre de ceux qui nous sont contraires*, nous avons jugé qu'il pourrait arriver que dans les courses qu'ils feront, ils rencontreront plusieurs personnes pour lesquelles nous nous reconnaissons obligé d'avoir une considération très-particulière, tels que sont MM. des Compagnies souveraines établies dans la ville de Paris, puisqu'ils ont le titre et le caractère de principaux officiers du roi, auxquels par cette raison nous serons toujours plus disposés de rendre les services que leurs qualités et mérites particuliers exigent de nous, que d'approuver que, sous notre nom, il leur soit fait aucun déplaisir, nous avons par ces présentes déclaré et déclarons que nous tiendrons et réputerons de mauvaise prise, pendant le temps que notre malheur nous tiendra en l'état où nous sommes, tous MM. les officiers du Parlement, Chambre des Comptes, grand Conseil et Cour des aides de Paris qui pourront être rencontrés ou arrêtés par ceux qui serviront sous nos ordres, leur défendons de les arrêter en quelque lieu qu'ils les puissent rencontrer, et leur enjoignons de les laisser aller, venir et séjourner en toute liberté sans leur méfaire en quelque manière que ce soit, même de leur rendre tous les respects et services qu'ils voudraient rendre à notre propre personne, et sera notre présente déclaration publiée dans les places que nous tenons, en l'armée que nous commandons, et partout ailleurs où besoin sera, afin qu'il y soit obéi, et qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

« Fait au camp de Lilers, le 12 juillet 1657[1].

« *Signé :* Louis de Bourbon. »

On se décida enfin à faire le siége des villes de Mouzon, Rocroy, de Réthel, de Sainte-Menehould pour arrêter les

1. Cette lettre fut faite après un avertissement donné à Condé que le Parlement allait s'assembler pour pourvoir à la sûreté publique, sur ce qu'un de ses membres avait été arrêté par les gens de Condé et pour mettre la division entre le conseil du roi et les cours souveraines. Libl. imp., ms. *Recueil historique*, t. VII, p. 228. *Recueil Thoisy*.

clameurs des malheureux Champenois, mettre un terme aux succès des rebelles et aux avantages qu'ils tiraient de ces places frontières, en pénétrant dans le cœur du pays; on fut aidé par de nombreux avis des habitants chassés qui prévenaient des endroits faibles de ces places; leurs patriotiques mémoires se trouvent encore aux Archives.

Si des frontières on se transporte au centre, c'est la même situation : le Berri, le Nivernais, le Bourbonnais, le Périgord, la Saintonge, le Poitou, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais et la Beauce avaient aussi beaucoup à souffrir des marches et contre-marches des soldats. La guerre civile existait encore en Bourgogne et en Guienne; dans la première, une place tenait en échec toute la province : les partisans de Condé, chassés du château de Dijon[1], s'étaient retirés à Bellegarde ou Seurre, dont le voisinage de la Franche-Comté les mettait à portée des secours de l'Espagne. On ne saurait se figurer les maux qui résultèrent pour le pays du siége de cette petite ville en lisant les histoires générales, l'abbé

1. Dijon, quoique débarrassé des gens de guerre, est loin d'avoir retrouvé le calme et la prospérité : l'hôpital, qui regorge de malades, ne peut les contenir tous; des milliers d'autres encombrent la ville. Les membres du Parlement se chargent pour leur part de 500 (20 janvier 1652); on forme une *chambre des pauvres*, dont les conseils se tiennent le mardi et vendredi de chaque semaine, les autres sont remis à la charité des maisons religieuses et des séculiers aisés; mais bientôt, comme on ne trouve pas assez de bonne volonté, on a recours à une sorte de *billet de logement*, et ordre à ceux qui le recevront de nourrir les pauvres qui en étaient porteurs, sous des peines sévères. Des conseillers de la *chambre des pauvres*, à la tête desquels étaient Michel Millière et Philibert Delamarre, devaient entendre les plaintes des pauvres au sujet de ces billets, et en donner à ceux qui n'en auraient point eu; la ration fixée pour les pauvres était une livre et demie de pain et un potage. Le mal ne s'arrêtant pas, Millotet, maire de Dijon, fit une consultation des médecins, qui tous ont donné pour causes du fléau la misère et les immondices qui encombraient la ville (27 novembre 1652). Regist. ms. du Parlement de Dijon, t. III, f° 821, fonds Serilly, 391.

Courtépée, *Description générale du duché de Bourgogne;* dom Plancher, *Histoire de Bourgogne;* et même Guillemot, *Histoire de Seurre.* Voici quelques détails plus précis qui feront mieux apprécier la situation :

« Le 23 mars 1652, messieurs les élus généraux des États de Bourgogne écrivirent à M. de Bielle, élu de la noblesse et député en cour, pour l'informer des nouveaux malheurs arrivés à la province : « Les ennemis (les partisans de Condé), disent les élus dans leur lettre, ayant *brûlé entièrement* quatorze villages au voisinage de Seurre (suivant un mémoire envoyé à la chambre des élus le jour d'hier), qui sont Pagny le Chastel, Pagny l'Église, La Bruyère, Chamblane, Toutenant, Longepierre, Jalanges, Saint-Georges, Chaselles, Mont, Chivre, Labergement le Duc, outre d'autres qu'ils ont brûlé depuis, ces boute-feux étant encore en campagne et continuant ces horribles dégâts, le tout ainsi qu'il a été mandé par *ordre exprès de Monseigneur le prince*, que le commandant dudit Seurre a reçu de *brûler toute la province s'il lui était possible.* Ledit sieur de Bielle peut juger par ces incendies auquel on n'apporte aucun empêchement, en quel état sera la province dans peu... joint à la grande disette et famine qui sont encore en cette province et qui font que tous les villages seront abandonnés et déserts... »

« Au mois de mars 1653, les élus de Bourgogne décrétèrent qu'un grand nombre de communes seraient déchargées de ce qu'elles devaient de leurs cotes de l'année 1652, en considération des passages et logements des gens de guerre. [1] »

Dès 1651, la Bourgogne, sur les jetons qu'elle faisait frapper, se représente couchée à terre avec cette légende à Louis XIV : « *Te stante, resurgam.* » Aux petits États, tenus à Beaune cette même année, le duc d'Épernon, si peu sensible aux maux de ses administrés, les reconnaît en disant : « Je sais l'état de la province, je sais la misère où elle est réduite; je sais qu'il y a grande disette ; je sais les malheurs des particuliers; » et néanmoins ces communes épuisées et dévastées sont obligées, le 18 avril 1653, par ordre de d'Épernon, de fournir 3,000 *hommes avec des*

1. Extrait inédit du registre des délibérations des élus de Bourgogne.

vivres pendant huit jours, pour travailler à la démolition des fortifications de Seurre. Aussi l'année suivante les impôts ne purent plus être recouvrés. Au mois de mars 1654, les habitants de Verdun et de Saint-Jean de Losne sont déchargés par les élus de Bourgogne de 200 livres sur leur cote des impositions de l'année 1652, « en considération de leur pauvreté, causée par la guerre du siége de Seurre. »

Les faits de cette nature remplissent les registres des élus de Bourgogne : la dépopulation venait à la vue seule des armées ; dès que Seurre avait été envahie par les soldats de Condé, la plupart des habitants s'étaient enfuis, les magistrats municipaux avaient cessé leurs fonctions. Les professions les plus indispensables aux besoins de la vie n'y étaient plus exercées, ainsi que dans beaucoup des villes environnantes.

« Le 3 août 1656, Guillaume Goujet, maître apothicaire et l'un des échevins de Seurre, obtint arrêt du Parlement de Dijon pour l'exécution des statuts de l'*art et métier d'apothicaire* dans les villes de *Seurre*, *Verdun*, *Chaussin et Bellevesvre*, sur sa requête contenant que comme au sujet des guerres survenues au comté de Bourgogne et des siéges de Seurre, lesdites villes avaient été désolées, et qu'il n'y avait audit Seurre, etc , aucun maître juré du métier d'apothicaire, ceux qui l'exerçaient étant décédés [1]. »

Par suite du déplorable état des finances[2] dans cette époque d'anarchie, les secours mêmes devenaient une charge : afin d'approvisionner les troupes employées au siége de Seurre, et d'empêcher ainsi leurs pillages, on eut recours aux réquisitions dans ce pays ruiné ; pour la ca-

1. Registre des délibérations de la ville de Seurre, années 1653-1660.

2. Nous voyons dans un manuscrit de la collection de Bourgogne, t. L, que les comptes des receveurs particuliers pour les années 1648 et 1649 n'étaient pas encore rendus en 1653, c'est-à-dire cinq ans après. F° 5.

valerie établie au camp de Pouilly, le duc d'Épernon demanda aux villes, bourgs et villages du bailliage de Chalon-sur-Saône une livraison de 10,000 quintaux de foin ; mais comme la réquisition elle-même est impossible là où il n'y a rien, on voit par le cahier que environ 6,000 quintaux ne purent être livrés par diverses localités soumises à la redevance. Semblable réquisition eut lieu aussi dans les bailliages d'Auxonne et de Saint-Jean de Losne[1]. Ces réquisitions incomplètement accordées ne pouvant suffire, les courses, les pillages, le rapt des bestiaux, des bêtes de somme recommencent; on va même jusqu'en Franche-Comté, malgré un traité solennel de neutralité fait avec les Francs-Comtois. En vain le roi et d'Épernon donnent des ordres sérieux « d'éviter les altercations qui pourraient nuire au repos des deux provinces de Bourgogne et de Franche-Comté, » les violences continuent et avec elles les plaintes[2].

Si des voisins qu'on avait tout intérêt à ménager étaient ainsi traités, quel devait être le sort des sujets qu'on pouvait impunément fouler, pressurer? La volumineuse collection de Bourgogne nous fournit une triste réponse :

En février 1653, les élus des États ayant représenté au roi la nécessité où était réduite la province, tant à cause des passages des gens de guerre que des incursions et

1. Coll. de Bourg, t. L, bibl. imp., ms. — Département fait sur les habitants des villes, bourgs et villages du bailliage de Châlon, par nous, Claude Crestin, conseiller avocat du roi aux bailliage et chancellerie dudit Châlon, et maire de ladite ville, commis par S. A. d'Épernon, par son ordre à nous adressé en date du 8 novembre 1652 pour la livraison des foins destinés pour la cavalerie du quartier de Pouilly, pour le service du roi, décembre 1652. 18 pages in-f°. (F° 101 du fonds Gaignières, 458.) Ms., bibl. imp.

2. *Recueil de lettres originales du duc d'Épernon*, t. III ms. inédit fonds Gaignières, 458, bibl. imp.

ravages de la garnison de Bellegarde, et de la somme de 600,000 livres que la Bourgogne a fournie pour les frais de la guerre, Sa Majesté daigne les décharger de 170,000 livres à prendre sur les deniers du quartier d'hiver pour l'entretien des gens de guerre.

En 1654, quoique épuisée, la Bourgogne, comprenant qu'elle aurait encore plus d'intérêt à donner une grosse somme pour être exempte des logements et des passages des gens de guerre, s'engage pour ce motif à payer au roi la somme de 150,000 livres. Sera-t-elle tranquille cette fois? Dès le 15 janvier, les pilleries recommencent, et les élus font faire le procès à deux soldats d'une troupe qui ruinait le pays. Rangueil, qu'on avait nommé chef du quartier de Pouilly, sous la condition d'arrêter les désordres, laisse ses soldats se livrer aux mêmes violences; ils ont enlevé plus de 100 chevaux sur les bords de la Vingeanne; les élus députent vers lui Surmain (probablement François Surmain, receveur d'Auxonne) pour l'avertir de ce qui se passait : « Mordieu, b....., dit Rangueil en rejetant les remontrances, si tu n'étais pas ici, je t'apprendrais à parler, mais tu le payeras. » Et Surmain fut réduit à dresser un procès-verbal que la chambre des élus envoya inutilement au duc d'Épernon.

Après avoir payé pour être exempte des désordres des garnisons de la Bourgogne, la province dut encore donner 75,000 livres, moyennant quoi Sa Majesté donnera toute autorité à l'intendant de justice qui va en Champagne pour empêcher les incursions en Bourgogne des gens de guerre qui sont en garnison en Champagne[1] (19 fév. 1654). Peut-être, de son côté, la Champagne payait-elle aussi pour

1. Coll. Bourg, bibl. imp., t. L, f° 8-10.

se mettre à l'abri de la Bourgogne. Plus encore, il nous semble, que le greffier de Brid'oison, les gens de finance de Louis XIV auraient dû s'appeler *Doublemain*.

Mais en voilà trop de ces récits que nous avons pris sans choix au milieu de cent autres aussi tristes; si l'on veut se rendre compte des ruines de la province [1], qu'on en lise les longs budgets pour les années 1655, 1656, lorsqu'il s'agit de réparer les désastres. On comprendra facilement, après avoir vu tous ces désordres dans une province pour une seule ville révoltée, l'immense désolation de la France entière, la ruine des villes, obligées d'emprunter pour fournir aux charges de la guerre; la seule ville de Beaune [2], en 1664, était endettée de 559.494 livres et n'avait aucune ressource pour les payer, comme le prouve l'édit de Colbert de 1667 pour autoriser les communes à rentrer dans leurs biens communaux, aliénés pour quelques-unes depuis 1620, moyennant remboursement du prix payé de bonne foi [3] par annuités dans l'espace de dix ans. Auxerre doit 85,772 livres; on fut aussi obligé de mettre ce recouvrement en adjudication, et parmi les charges imposées à

1. On consultera encore avec fruit les *Jetons de la Bourgogne*, par M. Rossignol et par M. de Frontenay, qui tous expriment l'idée de la misère profonde de la province; tantôt représentée couchée à terre, d'autres fois accablée de traits, etc.

2. Voir l'*Histoire de Beaune*, par Rossignol, le savant archiviste de la Côte-d'Or, p. 408 et 409. On y trouvera encore des détails sur la misère de la Bourgogne que nous n'avons pu citer; car il faut se tracer une limite, et peut-être le lecteur trouvera-t-il que nous ne l'avons que trop souvent dépassée.

3. Le préambule de cet édit était ainsi conçu : « Entre les désordres causés par la licence des guerres, la dissipation des biens des communautés (communes) a paru des plus grandes; elle a été d'autant plus générale que les seigneurs et autres personnes puissantes se sont prévalus de la faiblesse des plus nécessiteux pour dépouiller les communautés. »

l'adjudicataire, on lit : « Ne pourra rapporter aucune non-valeur, sinon après avoir fait prendre et vendre les meubles des collecteurs et ceux des principaux habitants, et fait deux prisonniers de chacune des dites villes, bourgs et villages, esquels il y aura douze habitants, et au-dessous de ce nombre un seul. » Ne croirait-on pas lire une ordonnance concernant ces malheureux *curiales*, ces collecteurs *esclaves de l'empire romain* à l'époque de la plus triste décadence, transportée dans la Fronde par un énorme anachronisme?

En Guienne, la situation était beaucoup plus grave qu'en Bourgogne, et la cour avait bien plus à faire; mais la Fronde, vaincue à Paris malgré la présence de son chef Condé, et dans tout le reste de la France, pouvait-elle espérer se maintenir dans un coin isolé, sous la direction de chefs secondaires jaloux les uns des autres, et, l'occasion donnée, prêts pour la plupart à faire leur paix aux meilleures conditions? Nous insisterons moins longuement sur ce dernier épisode de la Fronde, d'abord parce qu'il est en tout le reflet, l'écho affaibli des événements de Paris : le duc d'Orléans à Bordeaux s'appelle le prince de Conti, Du Doignon ne ressemble pas mal à Charles de Lorraine, la faction populaire de Condé a nom l'Ormée; les signes de ralliement, l'étendard blanc et rouge, figurent à la place de la paille et du papier. Les mêmes scènes de désordre, de violence, plus graves encore peut-être, dans la capitale de la Gascogne que dans la première ville du royaume; puis ces scènes, suivies d'une vigoureuse réaction cléricale et bourgeoise, les deux parlements de Paris et de Pontoise sont transportés à Bordeaux et à Agen. D'un autre côté, les souffrances du pays ont été mieux constatées par les contemporains et même

par un des principaux acteurs, l'auteur de l'*Histoire de la guerre de Guienne*[1], au milieu des opérations militaires de marches, de siéges et de combats où se plaît l'humeur belliqueuse et gasconne de Balthazar : selon une relation manuscrite de Saint-Sever, publiée par M. Pascal Duprat dans l'*Histoire des villes de France*, « il parlait toujours de tuer et de pendre, » et inspirait une telle terreur dans les Landes, que la superstition s'en mêlait et qu'on regardait l'intrépide général d'avant-garde des armées de Guienne « comme un magicien puissant et cruel. » La *Gazette* de Renaudot, rassurée par le succès du roi et l'éloignement des lieux, a retrouvé la voix et nous tient aussi plus au courant que lorsqu'il s'agissait d'événements au sein de Paris ou aux environs : deux histoires locales d'un grand mérite, les histoires de Bordeaux, par Dom Devienne, et celle de La Colonie, achèvent de dire ce que Balthazar ou la *Gazette* avaient laissé dans l'ombre, et tout récemment, M. Cousin vient de publier, avec les papiers si importants de Lenet, une très-savante et très-palpitante histoire de la Fronde à Bordeaux, sous ce

1. Consulter l'excellente édition donnée en 1858 par M. C. Moreau; grâce à lui, on n'oubliera plus Guyonnet, conseiller au Parlement de Bordeaux, et faisant fonction d'intendant, qui « pilla et désespéra toute la campagne, » et qui donnait « par dérision aux assesseurs des quittances signées *Bien pris;* » de Chambon, le terrible gouverneur de la Saintonge qui, en moins d'un mois, faisait crier toute la province pour « ses persécutions et ses volcries » le capitaine Gaston, un des grands pillards de cette armée de pillards. — On lit dans la *Gazette :* « Les frondeurs étaient si redoutés qu'à la nouvelle du départ de la Meilleraye, vers la fin d'août 1652, pour aller au secours de Dunkerque, les habitants de Marennes, s'ils n'eussent été assurés qu'on ne les abandonnerait pas, avaient résolu de quitter leurs maisons, dont ils avaient cependant transporté en lieu de sûreté les meilleurs meubles. — Au même temps nous voyons les six compagnies de l'Ormée, cantonnées au fort de la Bastide, faire impunément des courses dans tout le voisinage, et inspirer une terreur telle que, en plein jour, devant la porte du *Chapeau rouge,* ils se saisissent d'un bateau chargé de blé qui entrait dans Bordeaux. »

titre : *Madame de Longueville pendant la Fronde*. Refaire ce travail après un tel maître, nous n'y saurions songer : nous nous contenterons d'indiquer, au point de vue spécial qui nous occupe, quelques faits que le cadre de M. Cousin lui a fait omettre.

Un instant les affaires de la Fronde bordelaise avaient paru se rétablir lorsque le comte d'Harcourt, en vue de ses intérêts particuliers, imitant l'aventureux voyage de Condé à travers toute la France, avait brusquement quitté l'armée qu'il commandait et le siége de Villeneuve d'Agen commencé sous ses ordres, pour chercher à s'assurer un grand établissement en Alsace. Marsin avait délivré Villeneuve, menacé Blaye, dont il se serait emparé sans le mauvais vouloir des Espagnols, qui ne voulaient faire la conquête de la ville que pour eux (août 1652)[1].

Mais bientôt des signes plus effrayants encore que le météore qui, après avoir plané au-dessus de l'Ormée[2], disparut, présage de ruine, en laissant tomber des bluettes ardentes, vinrent menacer l'existence de la Fronde bor-

1. Déjà la fatigue commence cependant à se faire sentir même parmi les principaux acteurs; on trouve dans le *Recueil* manuscrit de Conrart, t. X, bibl. de l'Arsenal, deux lettres tout à fait significatives de madame de Longueville : « 4 juillet 1652, à mademoiselle Rambouillet : depuis que vous ne vous souciez plus de moi, j'ai été quasi tous les jours exposée aux mousquetades, et depuis les coups de poing jusqu'aux coups de canon... Je ne trouve guère au monde de chose plus déplorable que de se voir perpétuellement au milieu des séditions. » Le 22 août, à Chapelain : « Je souhaite que la paix redonne au monde le repos dont il y a si longtemps qu'il est privé. C'est un souhait fort désintéressé que celui que je fais là-dessus, car mille choses dont vous imaginez quelques-unes, m'empêchent d'espérer d'avoir part à la tranquillité publique. Mais ce n'est pas ici un chapitre à traiter par lettres, il vaut mieux vous prier de me faire avoir la huitième partie de *Cyrus*, qu'on me mande qui est imprimée et qu'on ne veut point débiter qu'après la paix; j'ai si peu de divertissement au lieu où je suis, que je ne veux point perdre celui-ci. »

2. Voir la *Gazette* du 10 septembre 1652, n° 113.

delaise : loin de s'étendre, la révolte était de plus en plus circonscrite. Le marquis de Pompadour, lieutenant général du Limousin, avait à plusieurs reprises battu les bandes de Marsin, qui, du Périgord où elles étaient établies, faisaient des courses dans le Limousin, et, à une rencontre, il leur avait fait sept cents prisonniers et enlevé leur butin, estimé plus de 150,000 livres. Comme toujours, pour maintenir leur pouvoir déclinant, les Ormistes avaient recours à des moyens plus violents, à une plus grande intimidation. Le 19 septembre, dans une assemblée, ils décrétèrent qu'aucune proposition de paix ne serait reçue que sur l'ordre de Condé; que quiconque en ferait, serait puni exemplairement; et, à cette fin, quatre potences seraient dressées en autant de places publiques. Conti se faisant pour son frère le complice de ces violences, leur en témoigna une si grande joie que les Ormistes voulurent sceller cette union dans un festin magnifique avec les ducs d'Enghien, de Guise, les sieurs de Montespan, Marsin et Lenet (18 services de 8 plats, dit la *Gazette!*) : mais le lendemain une manifestation réactionnaire répondait à ces menaces.

Une pareille conduite était conforme aux conseils de Condé qui, en engageant Lenet à s'unir avec l'Ormée, lui avait recommandé de faire en sorte que tous ces actes parussent être l'œuvre de Conti et de la duchesse de Longueville, afin que, si Condé venait à conclure son traité avec la cour et à rentrer dans son gouvernement de Guienne, les membres influents de la magistrature et de la bourgeoisie, contre lesquels ces violences étaient dirigées, n'eussent aucun reproche à lui faire.

Les violences augmentèrent encore après le retour du roi à Paris : le Parlement de Bordeaux se trouvait dégagé

de toutes ses promesses, puisque Mazarin était hors de France, et que Louis XIV offrait une amnistie au prince de Condé; aussi voulait-il enregistrer la déclaration royale. Dès lors c'était fait de Condé; mais de longue main par sa coupable complaisance pour les excès de l'Ormée[1], il avait gagné à sa cause cette faction violente, et ce fut elle qui le sauva ou du moins retarda sa perte, en signifiant au Parlement de ne point enregistrer la déclaration jusqu'à ce qu'on eût appris si elle était agréable à M. le prince. Pendant ce temps, Condé, comptant peu sur l'Espagne, sollicitait les secours de Cromwell, auquel il n'eut pas honte de rappeler les anciennes prétentions des Anglais sur la Guienne, et envoyait deux agents, entre autres le marquis de Cugnac, maréchal de camp, en même temps qu'un M. de Saint-Thomas, chargé spécialement de lever des régiments irlandais. De leur côté, des ministres protestants anglais venaient échauffer le zèle des huguenots français, essayer, à vingt-cinq ans de distance, de renouveler à Bordeaux la lutte de la Rochelle et faire des plans de république protestante; mais la tolérance de Richelieu et de Mazarin avait adouci et calmé les rancunes religieuses, et Mazarin ayant habilement renouvelé en mai 1652 tous les anciens édits en faveur de la religion réformée, les protestants ne bougèrent pas, si ce n'est dans quelques coins des Cévennes. Ce mouvement sans portée n'eut qu'un résultat, de jeter résolûment le clergé catholique dans les bras de la cour.

1. Le 3 juillet Condé écrivait à Lenet : « Si par négociation et par adresse ou autrement, on ne peut obliger l'Ormée à se contenir, il vaut mieux se mettre de son côté que la voir chasser de Bordeaux... Dans l'état présent je ne vois point d'autre parti à suivre. » Le 15 juillet : « Je persiste toujours dans la pensée de nous joindre tous à ceux de l'Ormée, puisque ce parti se trouve de beaucoup plus fort que l'autre. »

Toutes ces manœuvres de Condé avaient profondément irrité le Parlement et la bourgeoisie; aussi l'opposition commença à se montrer; la nuit, on affichait des placards sanglants qui incriminaient l'affection de Conti pour la duchesse de Longueville; celle-ci en pleurait de rage; on les brûlait par la main du bourreau, mais ils reparaissaient plus insolents, plus cruels[1].

Ces placards n'étaient qu'un moyen de préparer l'opinion publique; on entra bientôt dans la voie des conspirations royalistes : au commencement de décembre 1652, un complot s'organisa par les soins d'un conseiller au Parlement, Massiot, dont le but était de tuer les chefs de l'Ormée et de faire soumission au roi. La conspiration fut découverte, Massiot exilé avec un certain nombre des conjurés les plus redoutables; en même temps des confiscations politiques vinrent redonner un peu d'argent au parti ruiné et intimider les gens indécis.

En présence de cette bonne volonté à Bordeaux, la cour ne pouvait pas abandonner sa propre cause et rester inactive; elle avait remplacé d'Harcourt par le beau Candale, fils de l'ancien gouverneur d'Épernon, qui commandait des forces considérables, soutenues par la flotte du grand-amiral de Vendôme et la valeur et l'habileté du comte d'Estrades. Il se rendit bientôt maître de Villeneuve d'Agen que d'Harcourt avait inutilement assiégé, et au commencement de 1653, la domination de la Fronde en Guienne se réduisait à Bordeaux, aux villes les plus voisines, Bourg, Saint-André, Libourne, et à quelques places isolées dans les provinces limitrophes, Bergerac,

1. M. Cousin donne un de ces placards, p. 321.

Sarlat, Marmande, Périgueux, etc.; encore toutes ces villes étaient-elles dans le plus triste état, par suite de la misère et des divisions intestines :

« Conti, dit la *Gazette*, 23 janvier 1653, ne marche plus ici qu'avec 55 gardes qui le suivent partout et demeurent toute la nuit dans sa maison, à cause de la défiance qu'il a de la populace, bien que, pour se concilier son amitié, il ait accordé depuis peu une ordonnance portant rabais d'un quartier des loyers, ainsi qu'avaient fait les jurats. »

Mesure politique imitée de Paris qui pouvait s'expliquer par la ruine complète du commerce; les navires n'osant point charger de vin à cause des défenses faites par les Ormistes de payer les droits dans les bureaux établis à Blaye et autres lieux suspects, et à cause de la contagion presque en permanence pendant ces troubles et qui menaçait tout le pays d'une dépopulation générale. En trois jours (septembre 1653), on ferma plus de quarante maisons et les couvents des carmélites et des récollets; la famine venait encore se joindre à tous ces fléaux de la guerre et de la peste, le pain se vendait à Bordeaux plus de huit sols la livre, les campagnes étaient ravagées par les courses des troupes qui n'avaient plus d'autre moyen de vivre que le pillage[1].

1. *Gazette de France*, 23 janvier 1653, 15 février, 20 mars, 30 avril, etc. La situation est la même dans le Languedoc : depuis 1651, la disette et la peste y sont en permanence; on est réduit à placer les malades dans les colléges abandonnés. Pour subvenir aux charges, on établit un nouvel impôt sur tous les objets de consommation déjà si chers (février 1653); chaque pièce de gros bétail payait à l'abattoir 12 livres de droit. on se taxe, et à peine obtient-on, par ce moyen, 8,000 livres par mois, somme tout à fait insuffisante pour la nourriture et les soins qu'exigent les indigents et les malades. Tout le Midi est aussi malheureux. On voit la peste dans le Rouergue depuis le 28 novembre 1652; à Agen, que le Parlement de Bordeaux abandonne pour la Réole, la moitié des habitants périt; la population des villages environnants, réfugiée dans la ville pour échapper à la famine causée par les gens de

Une dépêche de Mazarin au duc de Candale nous dispensera de citer tout autre document pour faire apprécier l'état de Bordeaux, la situation de la cour et de l'armée royale, enfin la manière dont on faisait la guerre :

« 4 mai 1653. — Bordeaux est incommodé par toutes sortes de privations, et une lettre de Lenet à M. le prince, que l'on a interceptée, prouve que ceux de Bordeaux ne croient pas avoir hâte d'être secourus... Il semble qu'il ne serait pas inutile de menacer d'abord d'arracher les vignes et de brûler les maisons des champs, pouvant arriver que cela causerait quelque bon mouvement dans une ville dont la richesse consiste en cette sorte de bien... Quant au pain et à l'artillerie que vous demandez, on a donné là-dessus tous les ordres qui pouvaient dépendre d'ici dans l'état présent des affaires, où je vous puis dire, sans exagération, que jamais il n'y eut tant de peine à pouvoir trouver de l'argent, et cela est si vrai que notre campagne sera de beaucoup retardée, faute de pouvoir fournir aux troupes une assistance médiocre pour les tirer de leurs quartiers, quoique l'archiduc, M. le prince et le duc de Lorraine fassent tous les efforts imaginables pour se hâter d'entrer en France par deux endroits différents, avant que nous puissions être en état de leur résister... Vous devez croire qu'à moins que les choses soient impossibles, je les entreprendrai toutes avec joie pour vous faciliter les moyens de réussir dans votre emploi, y étant porté par des raisons si fortes qu'il ne peut y en avoir de plus puissantes sur moi, puisqu'il s'agit du service du roi et de votre gloire particulière (allusion au projet de mariage du duc avec une nièce de Mazarin); mais à vous parler franchement, vous ne devez pas attendre qu'on vous envoie de l'argent d'ici, tandis qu'on n'a pas seulement de quoi pourvoir à la dépense ordinaire de la maison du roi et aux choses absolument nécessaires pour soutenir l'effort des ennemis du côté des Flandres. C'est pourquoi il faut que vous tâchiez à trouver des fonds, à vivre dans la province même, et que vous fassiez en sorte qu'elle fournisse à l'avenir les moyens de faire la guerre [1]. »

Comme à Paris, le clergé intervint pour demander au

guerre et logée dans des cabanes élevées en dehors des murs, meurt de misère; à Montauban, l'épidémie emporte plus de 8,000 personnes; le Querey en est tout dévasté. Voir Aldeguier, *Histoire de Toulouse;* Gaujal, *Histoire du Rouergue;* Boudon, *Histoire du département de Lot-et-Garonne;* Lebret, *Histoire de Montauban*, etc.

1. Bibl. imp., ms. 361. Gaignières, t. LX.

ciel la cessation de tous ces maux, au grand avantage du parti royaliste : « Le 30 janvier, à l'ouverture des prières de quarante heures, le curé de Saint-Pierre fit une docte prédication, en laquelle il exhorta ses paroissiens à secouer le joug des Ormistes. » Aux reproches du prince de Conti qui l'accuse d'avoir prêché contre son parti, le curé réplique qu'il n'est partisan que de l'Evangile; arrêté, il est délivré par ses paroissiens qui s'avancent au son du beffroi. Le lendemain il reçoit ordre de s'éloigner ainsi que les curés de Saint-Simon, de Saint-Projet, le prieur des jacobins, le gardien des capucins, quelques conseillers et bourgeois[1]. Bientôt des mesures plus sévères vinrent révéler la difficulté de la situation où se trouve l'Ormée : une ordonnance du 13 février enjoint à toutes personnes inconnues de sortir de la ville, avec défense aux hôteliers et autres habitants de loger aucun étranger sans en avertir les jurats. Cette ordonnance était motivée par la découverte d'une nouvelle conspiration d'un cordelier, le P. Berthod, qui déjà avait été mêlé avec le P. Faure, plus tard évêque d'Amiens, aux conspirations royalistes de Paris, et qui avait gagné à la cause de la cour le P. Ithier, supérieur du couvent des cordeliers de Bordeaux[2]; la conspiration échoua encore, mais pour

1. M. Cousin n'a pas assez mis en lumière ce mouvement clérical, en abordant immédiatement la conspiration des PP. Berthod et Ithier, qui n'en est que le couronnement.

2. Voir pour toute cette conspiration et celle de Filhol le piquant récit de M. Cousin, p. 325, les *Mémoires* trop peu connus de Berthod. Nous avons trouvé à la bibliothèque impériale, dans le *Recueil* Cangé, t. XXVIII, deux sauvegardes données au P. Berthod à la date du 20 octobre et du 24 novembre 1652, « l'autorisant à se travestir, si besoin est, pour le service de Sa Majesté, sans que pour cela il lui puisse être imputé d'avoir contrevenu à sa règle et aux ordonnances royaux; Sa Majesté l'ayant mis sous sa protection et sauvegarde spéciale, mande à tous ses officiers de lui procurer aide et assistance quand ils en seront

renaître avec l'avocat Chevalier et Jacques Filhol, trésorier de France à Montauban.

La cour ne se contentait pas de ces menées souterraines, de ces intrigues si fort dans le goût de Mazarin, elle agissait ouvertement et par un moyen qui lui avait réussi déjà contre Paris : le 3 mars 1653, un ordre du roi convoqua le Parlement de Bordeaux à Agen, où il y eut bientôt une majorité formée du grand nombre des conseillers exilés par l'Ormée et de ceux qui, fatigués de tous ces désordres et craignant pour eux-mêmes, vinrent les rejoindre, malgré les défenses et la garde diligente de Marsin autour de la ville; c'était ôter à la rébellion sa dernière apparence de résistance légitime. L'Ormée aux abois descendit à son tour cette pente glissante de la trahison et de l'alliance avec l'étranger : un acte du 4 avril, signé du prince de Conti, de Lenet, de Marsin, du maire, des jurats et de 12 autres Ormistes, autorisait trois bourgeois de Bordeaux à aller rejoindre le marquis de Cugnac à Londres, « et à faire *tous traités, associations et alliances* avec MM. du Parlement de la république d'Angleterre, pour obtenir d'eux des secours nécessaires d'hommes, de vaisseaux et d'argent, *à telles conditions qu'ils jugeront à propos,* promettant de tout ratifier et approuver; » ils devaient offrir un port dans la rivière de Bordeaux et assurer que les protestants, n'attendant que « des gens de même esprit et de même religion, » étaient prêts à se joindre à la Fronde, dès qu'une armée anglaise apparaîtrait dans la Gironde.

Pendant que Cromwell, peu confiant en ces promesses hasardées, envoyait un agent diplomatique, Stoop, moitié

requis par lui. » Celle du 24 novembre s'applique spécialement à la Guienne, Bordeaux, Blaye et autres lieux...

soldat, moitié ministre, s'assurer des dispositions de ses coreligionnaires français et au besoin les exciter, la Fronde bordelaise avançait à grands pas vers son dénoûment par suite de la soumission de Du Doignon. C'était du reste un singulier allié : lorsqu'il avait vu que les affaires de Condé commençaient à mal tourner, quittant M. le prince chez lequel il dînait à Tonnay-Charente, au moment où l'on allait se mettre à table, « sous prétexte de satisfaire un besoin, » il monte à cheval, passe la rivière sur le pont de bateaux et s'enfuit à toute bride vers Brouage, son gouvernement. C'était la seule place importante de la Saintonge et de l'Aunis; aussi n'épargna-t-il rien pour étendre et perfectionner les constructions de l'ingénieur d'Argencourt; 14 vaisseaux et 7 galères stationnaient constamment dans le port.

« Ses gardes étaient au nombre de 109, montés comme des Saint-Georges; la garnison était forte de 400 hommes déterminés, ramas de pillards et de vagabonds qui répandaient la terreur dans le pays environnant par leurs déprédations et leurs violences, rançonnant fermiers et marchands. »

Retranché dans ce fort inexpugnable, Du Doignon résolut de se rendre indépendant ou de se faire acheter chèrement; il essaya de s'allier aux Anglais, puis à Philippe IV d'Espagne, sans pouvoir y réussir, malgré les bonnes dispositions des deux puissances, qui désiraient vivement posséder un pareil gage entre leurs mains.

Ces échecs, en réduisant Du Doignon à ses seules forces, ne lui enlevèrent rien de son orgueil et de son assurance; la sûreté de sa position lui permettait d'arrêter une armée devant Brouage assez longtemps pour que la cour, au milieu de ses embarras, songeât à négocier; c'est ce que fit Mazarin lorsqu'il reconnut l'impossibilité de réduire

par les armes un homme tel que Du Doignon. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, fut le négociateur, et Louis XIV, par lettres enregistrées au Parlement de Paris le 18 mars 1653, accorda à Du Doignon et aux siens amnistie pleine et entière ; dix jours après il reçut le bâton de maréchal sous le nom de duc Foucault avec une gratification de 530,000 livres, tout en conservant son gouvernement de la Rochelle, dont il se démit plus tard en faveur de Mazarin.

Cette défection acheva d'ébranler l'Ormée; Candale au contraire, secondé par l'escadre de Vendôme, se rapprochait chaque jour de Bordeaux, de plus en plus divisé, et où les complots amenaient des vengeances qui, à leur tour, excitaient des ressentiments : bientôt Mont-de-Marsan, Bazas, La Réole, Cadillac, Langon et tous les postes de la Garonne furent au pouvoir du roi; Sarlat chassa sa garnison, Bergerac ouvrit ses portes ; après la prise de Lormont, Bourg, la place de sûreté que Condé avait livrée aux Espagnols, assiégée à la fois par terre et par mer, capitula ; Libourne se rendit ensuite; et alors les deux chefs, Vendôme et Candale, vinrent s'établir autour de Bordeaux (18 juillet).

Les partisans de la paix, encouragés par ce voisinage, donnent un libre cours à leur opposition ; des réunions nombreuses se tiennent à la Bourse, centre du haut commerce et qui remplace dans cette ville le Palais-Royal de Paris. Des collisions ont lieu entre la jeunesse et l'Ormée, qui est battue ; au haut des clochers et partout où les Ormistes avaient arboré un drapeau rouge, on le remplace par un mouchoir blanc. On demande à Conti d'interdire les réunions de l'Ormée, des députations sont envoyées aux camps des deux ducs, on échange des articles

d'accommodement : pendant que Conti traite de son côté avec Candale, un autre intermédiaire, envoyé par Mazarin, l'adroit Gourville, négociait également avec les princesses, Marsin et Lenet. Enfin la paix fut proclamée le 31 juillet dans la ville, à la grande satisfaction de tous, par un trompette du roi et un trompette de Bordeaux ; les ducs de Vendôme et de Candale firent leur entrée le 3 août, un *Te Deum* fut chanté dans l'église de Saint-André où l'ancien conspirateur, le P. Ithier, prêcha au milieu de l'admiration générale sur le rétablissement de la paix[1] ; le même jour, la princesse de Condé, son fils le duc d'Enghien et Lenet s'embarquaient pour aller rejoindre Condé dans les Pays-Bas; Marsin se rendit avec le comte de Fiesque en Espagne, où il reçut le titre de capitaine général ; madame de Longueville se retira à Montreuil-Bellay, et Conti, avec sa petite cour de beaux-esprits, alla rejoindre dans sa belle maison de La Grange, près de Pézenas, madame de Calvimont et écouter les pièces de son ancien condisciple Molière, *l'Etourdi* et *le Dépit amoureux*, en attendant qu'il épousât la belle nièce de Mazarin. Comme à Paris encore, l'amnistie générale n'empêcha pas le bannissement de plus de 300 Ormistes et la mort d'un des principaux chefs, l'ancien boucher Duretête.

1. Voir pour le dernier acte de cette tragi-comédie la *Gazette*, année 1653, depuis le 17 juillet elle en suit pas à pas toutes les phases, et M. Cousin, p. 358.

CHAPITRE XIX

La Fronde ne finit pas avec le retour du roi ni avec la prise de Bordeaux; elle se prolonge longtemps. — L'adulation publique pour Louis XIV a trompé les historiens et la postérité. — Moralité déplorable de cette époque. — Nécessité de promener les *Grands Jours* dans toute la France dès les premières années de Colbert. — Les désordres de gens de guerre, même à Paris, continuent jusqu'à la paix des Pyrénées. — Lassitude des contemporains. — *Nouvelles à la main* tirées des archives anglaises. — La misère persiste dans les provinces. — Les *Relations*, interrompues deux fois, sont reprises et cessent par l'endurcissement général des cœurs en décembre 1655. — Compte rendu de la paroisse de Saint-Sulpice; elle a déjà établi l'*assistance judiciaire* gratuite. — Paris, épuisé ou endurci, ne peut plus rien pour les provinces. — Correspondance de saint Vincent de Paul. — La mère Angélique nous apprend que les plus malheureux appartiennent aux classes moyennes; la mortalité générale et la nécessité ont donné des travaux assez bien rétribués aux artisans. — L'industrie cherche un instant à sortir de sa torpeur; statuts de corporations, maîtrises, établissements de fabriques, etc. — La misère vient de nouveau tout anéantir. — Inondations épouvantables de 1658; mauvaises années en 1659 et 1660. — Budget des hôpitaux. — Assistance publique de l'Etat. — Une nouvelle publicité charitable; mais cette fois elle ne porte plus le nom de *Relations*, et se déguise sous toutes sortes de titres. — Vincent est toujours l'âme de ces œuvres. — Sa mort. — Légende du bonhomme Misère.

Dans la plupart des histoires, la Fronde finit avec le retour du roi à Paris et la prise de Bordeaux; l'un des plus récents historiens même a écrit : « Quelques mois à peine écoulés, il n'en restait plus qu'un souvenir pénible

dans la mémoire des honnêtes gens et une date funeste dans notre histoire. » Parler ainsi, c'est accepter trop facilement les flatteries des contemporains qui prennent souvent ou feignent de prendre leurs ardents désirs pour une réalité. C'est de cette époque, on ne l'a pas assez remarqué, et non de son règne personnel (1660), que date ce chorus d'adulations en l'honneur de Louis XIV, auquel, par euphémisme, M. Villemain a donné le nom de « siècle de l'admiration. » Le succès avait grandi Louis aux yeux de ses sujets. On se rappelle les médailles et les gravures qui signalèrent son retour à Paris ; elles vont se multiplier à l'infini. L'affaissement des esprits après cette lutte explique l'abaissement des caractères : il y a prostration physique et morale dans toute la nation ; les brouillons écartés, il ne reste point d'homme debout. L'absence de principes sérieux et raisonnés, de convictions sincères et arrêtées, ne permet pas de retrouver ces courages fermes, énergiques, *animum atrocem Catonis*, qui, dans l'antiquité et dans nos sociétés modernes, honorent, relèvent la défaite des partis et souvent leur assurent la victoire pour l'avenir. Ici, rien de semblable : par fatigue d'une licence anarchique, l'obéissance naturelle, nécessaire d'une nation pour son chef devient l'obéissance passive, la seule qu'accepte le despotisme, et, pour l'appeler par son nom, la servilité. C'est le plus irréparable des malheurs causés par les folies de la Fronde, et cela au moment où commençaient à germer les idées et les principes d'une juste et raisonnable liberté : « Liberté salutaire, s'écrie M. P. Clément, qu'un grand roi, peu susceptible de faiblesse, Henri IV, plus d'un demi-siècle auparavant, avait eu le bon esprit de respecter, quoique victorieux aussi. » Après la Fronde, on court à l'envi au-devant de la servi-

tude, on cherche à se faire remarquer dans une lutte de flatteries qui, trente ans plus tard, doit aboutir à l'autel de la place des Victoires, où La Feuillade vient s'agenouiller avec ses mousquetaires devant une image du roi, entourée de cierges. Consultez les monuments de l'époque au Cabinet des estampes et des médailles; celle qui est frappée en 1653 porte pour légende : SERENITAS, LE CIEL SEREIN ; les emblèmes et les devises poussent comme les fleurs au printemps : une image en est remplie; au milieu se trouve une belle tête du jeune roi avec cette exergue à l'entour : DIGNA DEO FACIES, FIGURE DIGNE D'UN DIEU. Dans une autre gravure, la France et diverses nations offrent une couronne à Louis, se disputent l'honneur de l'avoir pour souverain; au bas de celle qui représente le sacre du roi, on lit, en parlant de la sainte ampoule : « *Ici ce baume précieux est pour sacrer un* DEMI-DIEU. Au retour de ce sacre (1654), le recteur de l'Université de Paris, à la tête du corps enseignant, commençait ainsi sa harangue : « Nous sommes tellement éblouis du nouvel éclat qui environne Votre Majesté que nous n'avons point de honte de paraître interdits à l'aspect d'une lumière si brillante et si extraordinaire, etc.[1] » Ce langage s'adressait à un jeune prince de seize ans à peine, qui n'avait encore rien fait par lui-

1. Au sacre même on put voir que la féodalité était finie : ce n'est plus l'ancien sacre féodal des rois entourés de leurs pairs laïques et ecclésiastiques; tous les emplois sont tenus par des doublures. C'est une simple cérémonie de cour où Louis se montre « le maître des dignités, abaisse, élève à son gré, en fait comme une chose sienne et absolument dans sa main. » Le fameux mot l'*État, c'est moi*, est déjà en action, s'il n'a pas encore été prononcé. — Voir, pour toutes les flatteries du sacre de Louis XIV, les ouvrages du catalogue de l'*Histoire de France*, bibl. imp., t. II, de 3211 à 3243, etc.; *Recueil des inscriptions et vers*, etc.; *Douze tableaux*, etc.; *Harangues*...

même et n'avait conservé sa couronne que par les fautes de ses ennemis!

On comprend facilement que l'orgueil se soit saisi de ce jeune cœur ambitieux, l'ait rendu impatient de toute opposition : la scène de Louis XIV, accourant de Vincennes en bottes de chasse et en justaucorps rouge pour imposer sa volonté au Parlement, s'explique par le souvenir de la Fronde et surtout par la bassesse universelle qui a habitué Louis à voir jusqu'à ses caprices docilement suivis, et ses moindres désirs prévenus[1].

Il est trop vrai, malheureusement, que cette grandeur apparente, ce calme du pays n'existaient que dans les discours officiels, sur le papier des gravures ou le métal des médailles : les passions soulevées fermentent longtemps encore après la défaite, et l'apaisement ne peut être que le résultat de la modération dans la victoire, qui adoucit les ressentiments, et des années qui les font oublier. L'histoire est là pour le prouver : on s'était contenté de décréter contre Mazarin pendant la Fronde, de mettre sa tête à prix, et personne n'avait cherché à gagner la prime; le ministre courra plus de dangers que le proscrit; bientôt on rencontre une tentative d'assassinat contre Mazarin. La fidélité envers le roi et la patrie n'existe pas davantage, la trahison était passée dans les

1. Cette impatience se retrouve fréquemment, dans la jeunesse de Louis XIV, avant la mort de Mazarin; à Dijon, le Parlement ose discuter quelques centaines de mille francs que le roi exige en plus de ce qui lui est offert, il est exilé dans la petite ville des Noyers; à Toulouse (1659), lorsque le roi se rend en Espagne pour son mariage, les capitouls lui présentent le livre des Évangiles sur lesquels il devait promettre de conserver intacts les priviléges de la ville. Louis hésite et demande si son père s'était soumis à cette formalité, et il n'y consent que sur l'assurance qu'on lui donne que *tous les rois ses prédécesseurs* s'y étaient conformés *sans difficultés. Histoire de Toulouse,* par d'Aldéguier.

habitudes de la noblesse : ce fut seulement en mai 1654, moitié par ruse et par surprise, moitié par négociations et au prix de sacrifices pécuniaires qu'on put se rendre maître du gouvernement de Brissac, qu'avait usurpé le comte d'Harcourt sans aucune autorisation et qu'il menaçait de livrer aux ennemis du royaume, si on voulait employer la force contre lui. Son exemple trouva d'autres imitateurs : le maréchal d'Hocquincourt, entraîné par madame de Châtillon, voulait livrer à Condé ses deux villes de Péronne et de Ham. Il fallut une armée conduite par Turenne, 200,000 écus et l'installation de son fils comme gouverneur dans Péronne, pour que ce maréchal rendît au roi ces deux places; en 1658, il renouvela le même manége, mais moins heureusement, à propos de Hesdin. En septembre 1656, un conseiller au Parlement, Vallée, sieur de Chenailles, entreprit de livrer Saint-Quentin au prince de Condé; l'officier auquel il s'était confié pour ce projet le trahit, et l'entreprise avorta. Le coupable, étant magistrat, fut condamné par le Parlement au bannissement perpétuel, au lieu de la peine de mort que requérait le procureur général, tandis qu'à Pau, pour un attentat de même nature, quelques mois auparavant, et à Toulouse, quelques mois plus tard, deux gentilshommes, dont l'un était le marquis de Lusignan, furent exécutés. Le *Comité d'Histoire de France* près le ministère de l'instruction publique a reçu communication d'une longue relation à propos d'un complot formé par les officiers du régiment de Rambures pour livrer Ardres aux Espagnols. On peut également voir dans l'*Étude* de M. P. Clément *sur les papiers de Colbert* plusieurs tentatives de révolte, entre autres une de Normandie, sous prétexte que les États généraux n'avaient pas été convo-

qués, malgré la promesse faite par la reine pendant la Fronde.

Peu s'en fallut que, comme Henri IV, le roi n'eût à reconquérir ou à racheter son royaume, ville à ville, des mains de la noblesse, qui l'occupait par droit de concession ou par force. Lorsqu'elle ne trahissait pas, elle abusait singulièrement de son autorité : c'est ce que prouvent les procédures des *Grands Jours*, cette justice sommaire que Louis XIV dut faire promener presque par tout son royaume, dans les premières années qui suivirent le rétablissement de la paix, pour réprimer les violences, faire cesser les extorsions, imprimer le respect des lois dont le peuple et la noblesse surtout semblaient avoir perdu l'habitude. Fléchier nous fait connaître les mœurs de tous ces brigandeaux dont les plus doux et les plus honnêtes auraient été de nos jours condamnés, pour le moins, aux travaux forcés à perpétuité[1]. Ceux de Normandie,

1. Voir les *Grands Jours d'Auvergne*, de Fléchier, édit. de M. Chéruel; les *Histoires de France*, de M. H. Martin, t. IV, p. 592, § II, Justice et Police; de M. Michelet, chap. v, les *Grands Jours*; chap. IX, Débâcle des mœurs, et une belle étude sur le livre de Fléchier, par M. Taine, *Essais de critique et d'histoire*. Il faudrait un volume pour faire connaître les désordres moraux de cette époque, à laquelle Tallemant des Réaux et Bussy-Rabutin ont emprunté les détails de leur tableau, un peu exagéré peut-être. Ajoutons quelques traits fournis par nos documents manuscrits : la justice, dit la correspondance Séguier, est partout impossible, aussi bien dans les provinces du centre que sur les frontières, à Ribemont et à Marle, etc. « 6 mai 1649. Je démentirais ma profession si je taisais à Votre Grandeur, comme chef de la justice en France, qu'il ne s'en rend plus à Bordeaux ni aux pays voisins, ni s'y en peut rendre à l'avenir. — 2 août 1650. Montpellier. Il se fait ici beaucoup de crimes sans aucun châtiment, la justice y étant fort faible; pour moi, je n'ose qu'avec peine me mêler d'aucune affaire pour ne pas me commettre inutilement avec les juges de la province; les peuples y sont dans le dernier désespoir. » Les registres d'écrou de la Conciergerie (1647-60) et celui du Châtelet (1651), qui se trouvent aux Archives de la préfecture de police, font frémir; ce sont les crimes, les plus monstrueux attentats contre les personnes et

qu'a esquissés M. Floquet dans son *Histoire du Parlement de Rouen*, et d'Aguesseau pour le Limousin, ne le cèdent en rien aux Mauprats que Fléchier rencontra dans l'Auvergne, le Bourbonnais, le Nivernais, le Forez, le

la propriété : incendies, incestes, sodomie, viols, infanticides; à chaque instant se retrouve cette ligne : « pour avoir défait son enfant; » ce crime est même commis par des hommes. Les registres sont malheureusement trop incomplets et en trop mauvais état, pour que nous ayons pu dresser une statistique quelconque. Les geôliers, pour la plus petite somme d'argent, laissent s'enfuir les plus grands criminels. Dubuisson, les *Mémoires d'Ormesson*, ne parlent, comme les Lettres de la mère Angélique, que d'assassinats, d'attaques à main armée, et les malfaiteurs ne sont pas des misérables ordinaires; parmi eux on trouve le fils du fameux Laubardemont, maître des requêtes. L'adultère, les rapts sont journaliers : ce délit est devenu un moyen de se marier; une héritière est infailliblement enlevée bon gré mal gré, et le mariage vient couronner cet acte audacieux; entre autres exemples, une veuve d'un quatrième mariage, de 50 ans, mais très-riche, est enlevée par un jeune homme de 25 ans. Rien de plus curieux, pour connaître les mœurs de cette époque, que la lettre de la veuve Jeanne Mailly, enlevée par le sieur Vidard avec l'aide du lieutenant-criminel de Châlon-sur-Saône; l'évêque, des prêtres y sont mêlés (Correspond. du chancelier Séguier $\frac{709}{24}$). Le clergé, à la réforme duquel nous avions assisté au commencement de ce travail, se trouve atteint de la contagion du vice. De Rancé, le réformateur de la Trappe, écrit au chancelier pour lui dénoncer un de ses religieux qui froidement a tué de sang-froid, avec un fusil, un pauvre paysan : de Rancé, « pour sauver l'honneur de son ordre, » l'a fait éloigner; mais le malheureux compte tellement sur l'impunité, qu'il ose revenir sur le lieu de son crime. Colbert est obligé, dans une lettre du 23 novembre 1655, de presser Mazarin d'entreprendre la réforme des mœurs dans les monastères de Cluny entre autres, où elle est devenue indispensable. (*Revue européenne*, 15 mai 1861, p. 267.) Un arrêt du Parlement de Paris (13 décembre 1660), porte défense de faire aucunes assemblées ni confréries, congrégations et communautés sans l'expresse permission du roi, motivant cet arrêt sur des désordres et abus..... ainsi, dans un lieu appelé le *Refuge Saint-Paul*, se sont trouvées plusieurs femmes et filles détenues sans aucun ordre de justice, ainsi qu'il est appert par le procès-verbal du commissaire, en présence du substitut, et d'autant que sous le voile de piété et de dévotion, qui sert de prétexte à l'établissement de ces assemblées, il s'y commet de notables abus, tant parce qu'on y enferme toutes sortes de personnes, sans l'autorité et l'aveu des juges ordinaires, que parce qu'on y pratique des cabales et intrigues ruineuses et préjudiciables au bien de l'Etat. *Recueil Thoisy*, t, XXXII.

Beaujolais, le Lyonnais, la Marche et le Berry ; il semble, en lisant tous les actes des Lamothe-Canillac, des Sénegas, que l'on soit revenu aux jours les plus hideux du moyen âge. Dans ces provinces du Centre, il y eut 273 contumaces condamnés au gibet, 96 au bannissement, 44 à la décapitation, 32 à la roue, 28 aux galères[1], et encore la galanterie des juges, séduits par les dames auvergnates, en laissa échapper un grand nombre, si bien qu'il n'y eut en réalité qu'un seigneur décapité ; mais les témoignages authentiques et les dépositions accablantes des populations sur leurs crimes demeurent dans les archives de l'histoire. N'est-ce pas encore à la charge de la Fronde, qu'on doit mettre ces habitudes de pillage, de vols, de rapines, sous forme de contributions, ces incendies fréquents, ces violences, ces cruautés gratuites qui déshonorent si souvent les plus belles campagnes des généraux de Louis XIV, comme l'incendie du Palatinat par Turenne, dévastations que Louvois, et quelquefois Louis XIV lui-même, érigèrent en système de guerre, dont ils firent un procédé, une tactique militaire ; la correspondance de Louvois le prouve [2].

A Paris même, on ne put que bien tard obtenir un peu d'ordre et de sécurité. Les *Ordonnances* de police (Arch.

1. Qu'on juge si la justice se montra trop rigoureuse : Sénégas, dont nous parlons plus haut, *manqua l'échafaud d'une voix*, et fut condamné au bannissement et à la confiscation des biens : il avait fait des levées d'argent à main armée sur des particuliers et même sur des communautés, avait empêché la levée des tailles du roi, imposé des redevances sur des villages, exigé des corvées indues, démoli une église pour fortifier avec les matériaux une de ses maisons, usurpé des dîmes, assassiné trois personnes, rançonné d'autres individus, enfermé un de ses justiciables durant plusieurs mois dans une armoire humide où il ne pouvait se tenir debout ni assis, etc. *Ab uno disce omnes.*

2. N° du 10 sept. 1860, *Magasin de librairie*, et surtout le travail important de M. Roussel, l'*Administration de Louvois*, 2 vol., Didier.

de la préfecture de police) renferment les plus tristes preuves : en avril 1659, le Parlement défend aux soldats de s'attrouper, et à toutes personnes de rien acheter d'eux ; à cette époque encore ils pillent et volent ouvertement dans les maisons sous le moindre prétexte. Une bande entière, à trois heures après-midi, a osé, rue Philippeaux, dévaliser une maison et obliger un charretier qui passait à charger les objets volés et à les mener à la place Maubert pour les vendre. Voir aussi sur ces pillages le *Registre du Conseil secret*, cote H, f° 422, 18 août 1659, qui confirme tous ces désordres. Telle était la grandeur du mal, qu'une ordonnance de 1660 interdit à toute personne de porter pistolets, poignards, armes quelconques dans Paris, et organise une maréchaussée chargée d'explorer les campagnes des environs et d'y établir la police et la sûreté des routes.

Faut-il encore parcourir toutes nos provinces pour décrire une dernière fois les maux de nos pères? Cette fatigue, qui fait tomber la plume des mains de celui qui raconte cette funèbre époque, cette fatigue, les contemporains l'éprouvaient aussi, et ils continuaient de tenir leurs registres : « Au commencement de 1653, dit Lehault dès les premières lignes de son journal, année 1654, j'avais pris la résolution de quitter la suite de ce recueil... Je ferais encore volontiers le même vœu d'abandonner la continuation de ce récit, que je poursuivrai néanmoins, afin que nos successeurs et neveux ne nous blâment point de ne leur laisser aucun héritage... » Imitons donc leur stoïque courage; c'est pour l'histoire qu'écrivaient ces chroniqueurs, que l'histoire recueille jusqu'au bout leurs notes; il est bon et salutaire que les puissants sachent que l'histoire ne perd jamais ses droits,

qu'elle n'admet pas la prescription pour le mal; d'ailleurs le procès est instruit, il faut que toutes les pièces passent sous les yeux du jury, et, avec Pline le Jeune, nous lui dirons : « La patience du juge est une grande partie de la justice. »

Nous ne copierons pas le *Journal* de Lehault, nous y renverrons le lecteur; il pourra voir qu'en 1654, un séjour de six cent douze soldats ou officiers, pendant cinq mois et demi, coûte à Marle 94,686 livres, sans compter les ruines; encore les habitants sont-ils heureux de trouver les *deux* sols de pain de munition qu'on envoyait au soldat et qu'ils vendaient, ne voulant pas le manger. Notre pauvre notaire en vient, de douleur, presque à blasphémer Dieu, à douter de sa justice; si les Français du quinzième siècle disaient, avant l'arrivée de Jeanne Darc, que Dieu était devenu « Anglais, » les pauvres paysans du dix-septième siècle pourraient bien l'accuser d'être « frondeur. » Nous renverrons également notre lecteur à la brochure que nous lui avons signalée tant de fois, *le Diocèse de Laon pendant la Fronde*, par M. Ed. Fleury, pour y lire toutes les navrantes enquêtes auxquelles on se livre; il y trouvera une nouvelle déclaration du bailliage de Ribemont, à la date du 12 novembre 1655, signée des officiers, avocats, procureurs, greffiers et sergents, certifiant unanimement que l'exercice de la justice est aussi impossible qu'en 1650, une enquête de 1656, par César d'Estrées, évêque de Laon, apprend que, dans plus de cent vingt paroisses, les curés ont été contraints de se retirer dans les villes, « n'ayant plus de paroissiens ni de quoi vivre. » La « ruine et le désert » se trouvent partout; les rentiers ne touchent plus aucun revenu; la cathédrale de Laon ne reçoit plus au-

cune rente, pas même pour payer « l'office divin, qu'il faut cesser. » L'assemblée générale du clergé de France en 1656 autorise les diocèses de Picardie et de Champagne de présenter, lors de la demande des impôts, « l'information de leur ruine et spoliation. » Tous les ordres religieux *mendient* littéralement, et un échevin de Laon, dans sa déposition, les dépeint « errants par les chemins, couverts de guenilles, méconnaissables et ne sachant où donner de la tête. »

On avait voulu, au commencement de 1655, interrompre la publication des *Relations*, « de peur qu'étant à l'avenir trop communes, elles ne fussent méprisées et jetées au nombre des feuilles volantes. » A la fin d'avril, ils en risquent encore une, « comme la dernière voix de nos pauvres. Voyez par nos *Relations*, crient-ils bien haut, si vous ne l'avez vu de vos yeux. »

« Nos terres sont abandonnées, en friche, et appartiennent au premier qui veut s'en emparer; le reste des débris de nos maisons est occupé par les étrangers, les enfants sont sans pères, les femmes veuves; à peine avons-nous de l'eau pour nous rafraîchir et du bois pour nous chauffer. Nous sommes continuellement exposés à la captivité de l'ennemi qui nous accable de contributions, et nous fait tomber sous le fardeau. Notre peau est desséchée comme l'herbe jetée dans le four par la grandeur de la famine qui nous dévore, et par les cuisans chagrins qui nous consument. Saint-Quentin... On a envoyé quelques pièces de méchante étoffe appelée du bourra pour revêtir les plus nus... Laon... L'hôpital est rempli de soldats dont la misère touche le cœur; la pourriture et l'infection de leur corps est telle qu'on ne peut les aborder; on a revêtu trois cent soixante-douze pauvres dans les villages circonvoisins, et a fallu encore en renvoyer un très-grand nombre, dont l'affliction est sans égale, voyant que l'impuissance mettait hors d'état de leur faire du bien; l'on a envoyé quelque peu d'argent pour les pauvres de Marle et de Monteornet. Ce que l'on donne ne sert qu'à faire connaître la grandeur de l'affliction, et qu'elle ne se peut plus soulager. »

On peut deviner la douleur et l'effroi de ces malheu-

reuses populations lorsqu'elles virent cesser ces *Relations* qui les faisaient vivre; aussi, après neuf mois d'interruption, l'Œuvre se trouva forcée de reprendre encore une fois ses publications. Quel tableau lugubre offre cette dernière feuille!

« *Relation* contenant l'état des pauvres jusqu'au mois de décembre 1655 [1].

« Nous avons jusqu'à présent donné nos *Relations* au public pour rendre compte de l'emploi des aumônes et attirer de nouveaux secours; maintenant la face des choses est changée, et chacun s'étant refroidi et ne contribuant plus aux aumônes comme ils avaient coutume, cette Relation n'est plus que le triste récit des calamités extraordinaires que le malheur de la guerre a attirées, et de la cessation des secours qu'on leur avait donnés depuis 6 années. Nous n'avons plus de paroles pour exprimer les cris et les gémissements de ces pauvres peuples. La charité nous porte à exposer *encore une fois* aux yeux de tout Paris la grandeur de leurs plaies, afin de rendre inexcusables ceux qui les auront fermées.

« Laon. — Depuis la cessation des aumônes, l'on entend que des pleurs et des gémissements de toutes parts..., ceux de Réthel entrent dans le désespoir quand ils viennent chercher le pain qui leur est maintenant refusé; ils ne trouvent plus de consolation.

« Saint-Quentin. — L'Hôtel-Dieu ne pouvant plus recevoir par impuissance tous les pauvres réfugiés, ils sont couchés dans les rues, malades du flux de sang, infectés d'ordures et de vermine, dans une extrême nudité et abandonnés de tout secours, se trouvant peu de personnes qui osent les approcher, tant ils donnent d'horreur par leur puanteur. Un frère de la mission est retourné sur les lieux, a loué une méchante grange, y a fait fait porter au moins 100 de ces pauvres mourants, il les a fait assister selon le peu d'argent qu'on lui envoie. On a fait la visite dans plusieurs villages, où l'on a trouvé des objets dignes de la dernière commisération. Les pauvres n'y habitent plus dans leurs maisons, elles sont démolies; il ne leur reste que quelques trous où ils se retirent sans pouvoir trouver une botte de paille pour les coucher, tout ayant été consumé par les armées. Il y avait encore dans le *Magasin* quelque reste de vieux habits dont l'on a revêtu 38 pauvres dans le Grand Fresnay, où l'on a découvert 80 orphelins dans la dernière nudité et dans la famine. On a revêtu quelques autres pauvres laboureurs, entièrement ruinés, dans les villages de Boncourt,

1. Bibl. imp., pièce détachée.

Grusy, Brenanville, Montigny, etc. Mais cela n'est rien parmi un si grand nombre, lequel ne peut attendre que la mort dans cet hiver, si Dieu ne touche le cœur de ceux qui les peuvent soulager.

« Conclusion. — Après cela peut-on douter de l'obligation indispensable de retrancher jusqu'au nécessaire pour empêcher la mort du pauvre ? Y songe qui voudra ! Il n'y aura point de miséricorde pour celui qui ne fera point miséricorde. — S'adresser aux curés et à mesdames, etc. »

Ce découragement, ces plaintes contre l'endurcissement des cœurs se retrouvent partout; le jour de Pâques 1654, le curé de Saint-Sulpice déplore

« Que la charité se ralentisse, que le démon l'emporte sur Jésus-Christ, puisque les bourses de la plupart des riches sont ouvertes pour le luxe et la vanité et se trouvent fermées pour les pauvres. Il ne faut point, dit-il, aller sur les frontières de Picardie et de Champagne pour voir la misère que les *Relations* nous ont rapportée; elle existe aussi dans les faubourgs de Paris. On a vu dans les quartiers éloignés comme du Chasse-Midi (du Cherche-Midi actuel) ou des Incurables, enlever des voiries la chair des animaux pour nourrir des ventres affamés, d'autres se servir de son détrempé en eau de morue dont ils ont vécu assez longtemps, des enfants languir auprès des mamelles sèches de leurs pauvres mères mourantes; des filles dans le dernier péril, de perdre, faute de pain, ou l'honneur ou la vie; des pauvres passer la rigueur du froid sans habits et sans feu, couchés sur la terre, ou sous un peu de fumier dans des caves ou des greniers découverts [1]. »

Suit un compte rendu des sommes données par les fidèles :

De Pâques 1651 à Pâques 1652.....	13,342 liv.	6 sous.
De 1652 à 1653.....	10,359	13
De 1653 à 1654.....	8,156	1
Total des trois années....	31,858	00

Nous voudrions pouvoir donner ici l'emploi de ces

1. Recueil Thoisy, *Mat. ecclésiast.*, t. XXXII, 3e série, p. 186. Bibl. imp.

sommes : toujours malades, convalescents, enfants abandonnés ou orphelins, enfants mis en apprentissage ou envoyés aux écoles, quelques-uns mariés; des pauvres renvoyés dans leur pays, des lits pour empêcher des malades de coucher par terre et surtout pour éviter l'affreux désordre d'une famille tout entière passant la nuit dans le même lit, sans distinction de sexe; pour du linge (quoiqu'on ait dépensé pour cet usage dans les trois années deux mille trois cent soixante-cinq livres dix sous, plus de trois cents pauvres de tout âge et de tout sexe sont encore sans chemise), un des chapitres les plus curieux de ce budget de la charité, c'est 100 livres dépensées chaque année pour procurer aux malheureux l'*assistance judiciaire gratuite*, avec cela on paye les honoraires d'un procureur qui conseille et assiste les pauvres dans leurs affaires litigieuses si elles sont justes, et, dit une note, « déjà on a vu des effets considérables de ce secours. »

L'état au vrai des revenus de l'Hôtel-Dieu pousse les mêmes cris de détresse :

« Il est certain, dit l'avertissement, que si la charité abandonne l'Hôtel-Dieu comme elle a fait depuis plusieurs années, il faut que cet hôpital tombe et que les pauvres perdent en sa chute toute l'espérance qui leur reste dans leurs misères..... Les grandes aumônes qui se faisaient autrefois entre les mains des administrateurs ont cessé, les troncs de l'Hôtel-Dieu ne rapportent plus ce qu'ils rapportaient par le passé; les donations, les legs ne sont plus que rarement et de sommes fort médiocres, et les legs universels sont inconnus..... de sorte que ces sources étant taries, il faut nécessairement que cette sainte piscine vienne à sec, et que nous voyions tomber ce merveilleux ouvrage de la piété de nos pères. On verra par cet état que, quelque économie qu'on y apporte, il s'en faut beaucoup que le revenu de l'Hôtel-Dieu puisse fournir à sa dépense. On verra que *depuis* 1654 *jusqu'au* 1er *décembre* 1662, *l'Hôtel-Dieu a consommé de son fonds* 1,225,779 *livres* 9 *sols*. Ce fonds consommé ne rapporte plus de revenu, la dépense augmente

de jour en jour, le nombre prodigieux des malades, qui n'était autrefois que de 800 à 900, monte à plus de 2,500. En 1663, la dépense a surpassé la recette de 228,003 livres, 14 sous, 11 deniers. »

L'hôpital général est aussi misérable :

« Pour le vin, on n'en donne qu'à ceux qui ont 60 ans passés et aux enfants, sur ordre des médecins, et un demi-septier seulement chaque jour ; la viande, 6 onces de chair crue par jour pour chaque pauvre, réduite à 3 lorsqu'elle est cuite. Les troncs de 1659 et 1660 n'allèrent pas au quart des années précédentes ; à l'égard des legs, il n'y en a presque pas qui n'aient été contestés, du moins des considérables ; l'hôpital doit 60,000 livres en 1660. On dépense environ 6,090 livres par an pour les procès ; le 15 janvier 1663, il est sans crédit et n'a pu trouver 100,000 livres pour achever les bâtiments commencés par Mazarin ; il doit plus de 15,000 livres, et chaque mois va l'engager encore de 25 à 30,000 livres ; s'il n'est point soulagé, la ruine est inévitable. La misère est telle que les messagers apportent de petits enfants, 8 ou 10 à la fois, desquels on ne pouvait savoir même le nom. » Un état vrai du revenu de l'hôpital de la Charité donne, pour 1658, un déficit de 39,007 livres [1].

La misère de Paris est si exigeante qu'elle nuit aux secours que réclame la province.

« Je suis affligé, écrit Vincent de Paul à un de ses missionnaires de Sedan, M. Coglée, en janvier 1654, des misères de votre frontière et de la quantité des pauvres qui vous accablent, mais je ne puis que prier Dieu pour leur soulagement, car, de faire ajouter quelque chose aux 100 livres que l'on vous donne pour eux par mois, il ne s'y faut

1. *Etat au vrai des biens et du revenu de l'Hôtel-Dieu*, tant de ce qui est annuel et des revenus de ses domaines, que de ce qui est casuel, sur le pied des six dernières années, une commune, pour faire connaître au public les vraies nécessités des pauvres malades qu'on est obligé d'y recevoir de toutes parts, sans en refuser aucun, comme aussi les nécessités de l'hôpital Saint-Louis et de l'hôpital Sainte-Anne qui en dépendent (1662). — *Etat présent de l'hôpital général* et de ses pressants besoins, que MM. les curés sont priés de représenter en leurs prônes, et MM. les prédicateurs en leurs sermons. L $\frac{328}{E}$. — État au vrai du revenu de la Charité en 1658. *Bibl. Mazar.* (17009.)

pas attendre. *Sedan est le seul endroit de la frontière à qui la charité de Paris continue ses aumônes. Elle a été contrainte de les retirer partout ailleurs pour subvenir aux extrêmes besoins de ce diocèse* où les armées ont séjourné longtemps... Avez-vous assez de vos cinq prêtres en ce temps misérable ?... »

Jusqu'à la fin, les lettres de Vincent de Paul auront ce même accent déchirant, puisqu'il est obligé d'avouer son impuissance à secourir les malheureux dont le triste sort déchire son cœur.

A M. Coglée, 6 octobre 1655. — « Les bourses sont fort resserrées de deçà et la charité refroidie. » — 20 novembre. — Il ne peut envoyer que cinquante livres pour les Annonciades de Stenay qui sont fort pauvres. — 28 octobre 1657, à frère Jean Parre, à Reims. L'assemblée des dames de charité vit hier vos lettres et vos mémoires de Laon et de Reims, elle vous permet de prendre 500 livres et de les tirer sur mademoiselle Viole ; savoir cent soixante-douze livres pour les pauvres curés, les pauvres et languissants et autres besoins qui sont dans le doyenné de Guise, et trois cent vingt-huit livres pour les pauvres que vous trouverez dans la plus grande nécessité dans les lieux où vous passerez. — 14 novembre, à M. Cobel, prêtre de la mission à Sedan. — Il ne peut lui donner de secours... J'ai peine à vous le dire, la charité est fort refroidie à Paris, parce que tout le monde se ressent des misères publiques ; on ne sait à qui s'adresser, en sorte *qu'au lieu de* 16,000 *livres qu'on envoyait autrefois en Picardie et en Champagne par mois, on a peine d'y envoyer* 1,000. — 17 novembre, à Jean Parre, à Réthel. — L'assemblée d'hier voyant que les pauvres des environs de Réthel vous assaillent de tous côtés pour recevoir quelque assistance en leur grande pauvreté, que l'hôpital manque de draps et de linge, vous a ordonné 200 livres pour les distribuer aux plus nécessiteux. »

Les preuves de cette affreuse misère se retrouvent partout, même dans les *archives* des pays étrangers ; voici une de ces pièces qui se trouvent en grand nombre dans la collection du *State paper Office* à Londres[1] : elles

1. *State paper office.* Coll. France, vol. CCXXI, reproduit dans les *Archives des missions littéraires* du ministère de l'instruction publique, t. I, p. 468.

étaient envoyées sous le nom de *Gazette* ou de *Nouvelles à la main* aux secrétaires d'État anglais par des correspondants qu'ils pensionnaient à Paris, pour les instruire de tout ce qui se passait :

8 juillet 1655. — « Présentement il n'y a nul changement à attendre en ce royaume. Les peuples sont accablés de misères, de tailles, de toutes sortes d'impositions qu'ils aiment mieux souffrir que la guerre. La noblesse est tellement ruinée, qu'elle n'est point capable de monter à cheval pour aucune expédition, quelque apparence qui leur puisse être présentée d'une plus avantageuse condition. Les Parlements sont tous asservis, et ceux qui les composent n'oseraient parler, ni rien dire contre le gouvernement. Les grandes villes ne respirent que le repos et détestent tous ceux qui ont été les auteurs des derniers troubles. L'ordre ecclésiastique est tout dépendant de la cour et du favori, dès qu'ils ont reçu leurs bénéfices. Tous les gouverneurs de places sont attachés de même à la cour et au cardinal. Tous les grands seigneurs se plaignent et je n'en connais pas un seul qui soit capable de rien. Pour Paris, tout le monde déteste le présent gouvernement et s'y assujettit volontiers. On a cru que le cardinal de Retz pourrait causer quelque altération pour le jubilé; car venant à être donné par ses ordres, l'autorité du roi était en quelque façon violée, et le jubilé étant refusé au peuple, cela devait, selon toute apparence, causer quelque sédition. Cela n'a point du tout réussi; les grands vicaires, nommés par le cardinal, ont été mandés en cour. Un d'eux a obéi, et y est allé; l'autre y a été mené par force, et le peuple n'a point remué, et quand on aurait fait tous les curés prisonniers, personne n'aurait rien dit. On voit clairement que dans Paris, on veut le repos et qu'on ne veut plus entendre à aucun remuement, cela est certain.

« Quant aux courtisans, ils sont toujours malcontents; mais avec tout cela, il découle toujours quelque douceur qui les apaise, et nul n'est capable de rien. Turenne, qui seul a sens, courage et expérience, est asservi à la faveur; car, depuis qu'il est marié, il a si grande peur de perdre la fortune de sa famille qu'il est le valet des valets du cardinal. Les autres courtisans sont pires que valets, car ce sont des esclaves. Le duc d'Orléans est à sa maison de Blois, entièrement enseveli dans la douceur de la vie champêtre; on le prie de venir en cour, et on ne désire pas qu'il vienne; et lui aime son repos, et considère que s'il était à la cour, il serait le jouet des favoris, qui tous les jours le rendraient méprisable. Il n'est point homme ni à faire, ni à entendre à aucune entreprise, quand même elle serait assurée. Condé est brave

de sa personne, mais tout son parti est ici entièrement anéanti ; il est pourtant très-certain que s'il avait un bon succès, il arriverait ici une grande révolution ; mais s'il ne gagne une bataille, il n'y a rien à faire pour lui. Le duc de Longueville écoute toutes sortes de propositions, mais il n'est capable de faire aucune entreprise, ni de prendre ferme résolution. Quant à la cour, le roi prend ses divertissements à la chasse et à faire l'amour. M. le cardinal subsiste non-seulement parce que le roi l'aime tendrement, mais il l'estime et le craint, et quand la reine voudrait détruire les sentiments de S. M., elle ne pourrait le faire. Le cardinal a en sa main tous les honneurs et biens à distribuer ; il ne faut point s'étonner, si on s'attache à lui. Il n'y a point d'apparence qu'il lui arrive rien ni par assassinat, ni par poison, ni par disgrâce, et il se maintiendra, et tout l'État demeurera tranquille, excepté que les Anglais entrent en France, ou que M. le Prince ait un beau succès : ces deux choses n'arrivant point, cet État demeurera tranquille. »

Les lettres particulières sont d'accord avec les documents officiels : celles de la mère Angélique nous apprennent un phénomène assez curieux que les lois de l'économie politique auraient fait deviner d'ailleurs, si nous ne le trouvions indiqué dans cette correspondance : les plus malheureux ne sont pas les artisans, mais les classes moyennes. En janvier 1654, la reine de Pologne a demandé à la mère Angélique une colonie de bons ouvriers cordonniers, tailleurs, menuisiers, serruriers, etc., qui puissent aller former des apprentis en Pologne.

« 28 janvier. — Les misères de notre France *sont telles qu'il n'y a plus que très-peu d'artisans.* Tous ceux des pays où la guerre a tout ruiné étant presque morts, et les autres se débauchant et allant à la guerre, on ne trouve presque plus de gens à la campagne pour cultiver les terres, tant il en est mort. — 4 février. Deux bons garçons tailleurs et cordonniers veulent bien aller en Pologne... je fais chercher des serruriers, j'en ai écrit à un de nos amis en Normandie où les tailles sont si grandes, que les artisans sortent plus volontiers de leurs provinces que les autres, et ils aiment leur profit et sont adroits. Je m'informerai de tous les métiers...

« 1er avril. — Les charités de ce pays sont changées, car ce n'est plus les pauvres ordinaires qui souffrent et ont besoin ; au contraire, la grande quantité que la guerre et la cherté du blé des dernières

années a fait mourir, jointe à l'abondance des blés de l'année passée, les a mis à leur aise : car y en ayant peu, on a grand'peine à en trouver pour les ouvrages nécessaires de la campagne et de même des artisans; de sorte qu'il les faut payer au double, et ils gagnent en un jour de quoi vivre une semaine. Mais les pauvres sont à cette heure les petits gentilshommes de la campagne, dont les maisons ont été pillées et ruinées, et les laboureurs qui, outre qu'ils ont couru la même fortune, sont ruinés par les tailles; de sorte que plusieurs sont contraints de tout abandonner. Il y a aussi beaucoup de pauvres veuves qui sont chargées d'enfants. De votre argent (8,000 livres envoyées le 11 mars), nous avons aidé à faire subsister quelques hommes, nous avons mis de pauvres demoiselles en pension chez des Ursulines, et de pauvres enfants orphelins en métier. Le principal des aumônes de Votre Majesté va à de pauvres religieuses que les guerres ont réduites en très-grandes nécessités, et quelques-unes nous ont encore écrit de Metz, de Beaune, de Mâcon; il y a aussi des Capucines, des Filles de l'Ave Maria, des Filles pénitentes et celles de Liesse qui, quoique dans Paris, ne laissent pas de souffrir, le luxe resserrant tout le monde. De plus, les taxes et les impôts qui se multiplient tous les jours ruinent quantité de monde. Mais l'abondance que Dieu nous a donnée l'an passée et celle qu'il nous promet celle-ci fera que l'on secourra plus de personnes, au moins pour la nourriture; car les vêtements sont très-chers.

« 28 mai 1655. — L'aumône de Votre Majesté est arrivée il y a trois jours... Il y a parmi les personnes à secourir quatre familles, trois desquelles, qui sont nobles, se trouvent réduites à une très-grande extrémité, et une personne de condition qui sert Dieu dans l'église, et qui serait tombée dans une confusion extrême sans le secours de Votre Majesté, et puis nos pauvres religieuses... »

Une étude rapide des ordonnances de police de cette époque confirme cette singularité économique, et donne de curieux détails sur notre industrie. Nous ne pouvons que l'effleurer.

« Le 6 août 1653. Ordre de police qui, attendu la *rareté des gens de journée* causée par la grande mortalité, rareté dont le résultat est de tripler ou quadrupler la cherté de la main-d'œuvre, enjoint aux mendiants valides et autres personnes sans condition, femmes ou filles, d'aller travailler dans la campagne à la récolte des grains et aux vendanges, et leur défend de rentrer à Paris avant la Toussaint, à peine de prison et de punition corporelle. »

En 1655, on est forcé de fixer une foule de maximum, sur le bois, le charbon, etc.; le 12 avril 1653 on avait même dû déclarer la *boucherie libre* pour assurer l'approvisionnement de Paris que des coalitions de bouchers menaçaient, et ordonner aux bouchers qui n'auront pas fait d'étal dans les vingt-quatre heures, de sortir de Paris avec leur famille. Le 16 avril, ils se décident à faire leur soumission, et les priviléges sont rétablis. On assiste à une véritable résurrection de l'industrie : réduction du nombre des jurés dans diverses corporations, nouveaux statuts, fixation des droits ou honoraires; priviléges divers accordés, entre autres aux sieurs Jean Hindret et Léonard Blaise pour une manufacture de bas et autres ouvrages de métier (janvier 1656) établie dans le château de Madrid, au bois de Boulogne. A propos des statuts des tapissiers (mai et juillet 1656), nous avons rencontré une clause tout à fait inattendue, et qui semble une nouvelle preuve de la haute influence cléricale dont nous avons déjà parlé : le roi promet de ne plus créer de maîtrises nouvelles, à condition que les maîtres tapissiers s'engagent à tendre, à leurs frais, le devant des maisons occupées par les religionnaires, le jour de la fête du Saint-Sacrement et de l'Octave.

Ces ordonnances prouvent aussi la ruine publique : ainsi des corporations rivales, qui se sentent également épuisées, se décident à signer un contrat momentané d'union, et à laisser dormir leurs longues querelles : au premier rang, nous citerons les corporations des chirurgiens et des barbiers, etc. Un édit de février 1657 révoque un autre édit de Louis XIII (1642) qui établissait des maîtrises d'arts et métiers dans le faubourg Saint-Antoine, sous peine de confiscation des outils, marchan-

dises et de cinquante livres d'amende; l'ordonnance de Louis XIV maintient les artisans de ce faubourg dans la jouissance des franchises dont ils ont ci-devant joui.

« Considérant que la plus grande partie des ouvriers et artisans, soit des diverses provinces et frontières de notre royaume, ruinés par le malheur des guerres, lesquels ont perdu tous leurs biens, et par cette nécessité ont été contraints avec leurs familles d'abandonner leur pays, et au lieu de mendier leur vie, comme ils feraient, ont pris retraite au faubourg Saint-Antoine comme exempt de tout temps des maîtrises, pour y travailler de leur métier, et qu'au lieu de leur donner moyen de continuer leur travail, on voudrait de l'édit d'octobre 1642, les priver de cette faculté et les réduire à cette première nécessité de misère, et augmenter le nombre des pauvres, desquels les hôpitaux de Paris sont grandement surchargés, joint la cherté des vivres, la ruine du faubourg par les gens de guerre et débordement des grandes eaux en 1649 et 1651, qui ont démoli la plupart des maisons, qui ne sont pas encore rétablies; considérant toutes ces choses, révoquons l'ordonnance de 1642. »

Deux ordonnances d'avril 1656 et de mai 1657 accordent la maîtrise, sans chef-d'œuvre ni payement d'aucun droit, à tout ouvrier apprenti de Paris qui épousera une orpheline élevée dans l'*Hôpital de la Miséricorde*, afin de soulager cette maison, à laquelle on doit un arrérage de rentes de plus de 90,000 livres sans pouvoir les lui payer. Cette maison « est tombée dans une grande nécessité, et sera bientôt entièrement ruinée, si on ne vient à son secours. » Un nouvel arrêt du 5 avril 1659 confirme les mêmes priviléges, par suite de la continuation du même état de pénurie du trésor royal[1].

L'abondance des blés en 1656 apporta un instant de ré-

1. Arch. de la préfecture de police, *Ordonnances de police*, t. XIII, *passim*. — Indiquons encore deux pièces très-importantes sur la situation du commerce; l'une publiée par Forbonnais, t. 1, p. 274 et suivantes : *Très-humbles remontrances des six corps de marchands de la ville de Paris*, 1654; l'autre est insérée dans le *Recueil de pièces fugitives*, in-4°, Fontanieu. Bibl. imp. ms. *Mémoire sur le commerce*.

pit dans la situation misérable de la France; la plupart des villes qui avaient été prises au dépourvu pour le soulagement de leurs malades en profitèrent pour établir des hôpitaux : nous citerons en particulier Rouen, Château-Thierry, Beauvais, où un bureau des pauvres d'une organisation toute particulière fut établi par les soins du chanoine Hermant, un des intimes de Port-Royal (1655), Tours (1656), Poitiers (1657), Soissons (1660), etc.; mais toutes furent surpassées par l'hôpital général de Paris, créé en 1657 pour débarrasser la ville des nombreux mendiants qui l'infectaient, la pillaient, et à la moindre alerte trouvaient un asile dans *onze cours des miracles* alors existant à Paris : asiles impénétrables, car chacun de ces labyrinthes renfermant environ une population de plus de 3,000 habitants dans les époques ordinaires, personne n'osait les affronter. Une grande part dans cette institution revient encore à Vincent de Paul, d'abord pour son hôpital du *Nom de Jésus*, qui servit de modèle, et par la forte impulsion que lui et ses dames de charité donnèrent à l'entreprise. On voulut même donner à Vincent et à sa Congrégation des missionnaires la direction de cette œuvre charitable importante; mais il refusa à la suite d'une longue délibération tenue avec tous les membres de son ordre, et se contenta de donner un de ses disciples chéris, son premier biographe, Louis Abelly, pour recteur de cette maison[1].

1. Cette organisation et la part qu'y prit Vincent de Paul étant très-connue, nous n'insisterons aucunement. Voir pour l'hôpital général les divers édits qui se trouvent au t. XIII des *Ordonnances de police;* Floquet, *Histoire de Bossuet avant son préceptorat;* il y est longuement question de l'établissement de l'hôpital général, pour lequel Bossuet prêcha, et c'est une des rares circonstances (avec la prise d'habit de mademoiselle La Vallière) où l'on trouve quelques accents de pitié dans cette bouche qui ne nous a habitués qu'à une éloquence sublime ou

Le ciel, qui semblait avoir été un peu plus clément en 1656 et en 1657 et qui avait accordé de belles moissons dans toute la France, commença à redevenir d'airain : les gelées furent très-fortes pendant l'hiver de 1657, puis vinrent les inondations :

« Les gelées prirent fin de novembre, et durèrent jusqu'à la fin de février suivant; le dégel qui vint tout à coup causa de grands désordres : les faux dégels en furent l'occasion, il y en eut des apparences depuis le 25 janvier, mais la gelée reprenait peu de temps après, et les neiges dont la terre était couverte se changeaient en une surface glacée, de sorte que toutes les eaux pendant deux mois se trouvèrent accumulées. Le dégel, qui arriva tout à coup, ayant dissous les glaces, enfla les rivières et fit un débordement des plus grands dont on ait mémoire. A Troyes et dans beaucoup d'autres lieux de la Champagne, il y eut de grands malheurs; tous les quais et la plus grande partie des rues étaient inondés à Châlons; la perte causée aux portes et aux bâtiments fut estimée 150,000 écus. A Reims, la Vesle dépassa ses bords de deux pieds; les moulins furent submergés, l'eau était plus haute que la clef des voûtes des ponts. La Suippe inonda tous les villages, dont les habitants se sauvèrent les uns dans les greniers, les autres sur les arbres, où ils restèrent, surtout à Boul, jusqu'à ce que, au bout de deux ou trois jours, on allât à leur secours avec des nacelles; sur la Loire glacée, dit le registre paroissial du Donjon, on passait à pied, à cheval, à bœuf avec charrettes et litières; à Paris, dit Guy Patin, la Seine est

austère. — Voir surtout Alex. Monnier, *Histoire de l'assistance*, p. 344 et suiv., ouvrage couronné par l'Académie française, et bibl. de l'Arsenal, Recueil de pièces imprimées (1675 *bis*, fonds Jurisprudence) pour le bureau des pauvres de Hermant, et diverses pièces charitables. Voir aussi tous les historiens de saint Vincent, Abelly, Collet, l'abbé Maynard. Fabert, ce Vauban anticipé, devina bien mieux le remède à tout ce paupérisme : une bonne organisation qui ramènerait la loi à l'application de la justice. Nous avons publié dans le *Journal des économistes*, août 1861, une correspondance inédite du premier maréchal plébéien avec Mazarin, dans laquelle il lui propose une organisation qu'il appelle CADASTRE. Elle reçut un commencement d'exécution dans les généralités de Reims, Rethel et Sainte-Menehould. Cet essai fut si heureux que le gouverneur de la Cappelle, en Picardie, demanda qu'on l'établit dans son gouvernement; mais bientôt la nouvelle organisation succombait sous les efforts hostiles des financiers. — Voir cette *Histoire d'un essai de cadastre sous Mazarin par Fabert*, 1656-1660.

aussi grosse et vingt fois plus rapide qu'en 1651. On ne voit passer sur la rivière que bois, paille, paillasses et lits. Il n'est pas jusqu'à la petite rivière de Bièvre qui n'ait fait rage dans le faubourg Saint-Marceau, où elle a noyé bien du monde et abattu bien des maisons. La Grève est si pleine d'eau que l'on n'en approche que par bateau ; le 1er mars, dans la nuit, une partie du pont Marie est tombée dans la rivière avec environ 50 personnes, deux arches du pont se sont enfoncées, elles soutenaient vingt-deux maisons ; les débordements firent aussi d'étranges ravages à Rouen « qui est à moitié dans l'eau. » Compiègne, La Fère, en souffrirent beaucoup ; à Amiens, l'eau emporta une partie de la citadelle. Beauvais faillit être submergé, il n'y eut que trois rues qui n'ont point été inondées [1]. Ces malheurs, la famine qui s'ensuivit, puisque le blé, qui en 1657 n'avait coûté que 12 livres 9 sous l'hectolitre, valut pour le moins 17 livres, s'éleva à 19 livres 4 sous et dans quelques provinces au delà encore, ramenèrent promptement la peste qui sous l'ancien régime monarchique n'était jamais bien loin ; elle sévit rigoureusement depuis le printemps jusqu'à la fin de l'automne [2].

Cette misère amena des mouvements ou des révoltes : déjà l'historien en rencontre en 1654 et 1655 dans le Berri, sous l'impulsion d'un couvreur nommé Crochet. Une nouvelle éclate en Sologne (1658), un des pays les plus misérables de la France. Pour vivre, ils sont réduits à imiter leurs oppresseurs, à faire des courses dans les provinces limitrophes ; ils vont jusqu'à trois lieues de Chartres et, le 5 juin, les registres capitulaires de cette ville nous parlent

« d'un guetteur, chargé de faire le guet nuit et jour pour avertir de l'arrivée des pauvres insurgés : ils étaient au nombre de 7,000 hommes et avaient 500 chevaux sous la direction d'un officier de l'armée. On chargea le vice-bailli de Chartres d'aller réprimer cette rébellion, mais, trop faible, il fut obligé de se retirer dans le château de Sully, où les

1. Bibl. imp., ms., coll. de Champagne, t. XXXIII. — Lettres de Guy Patin, 26 février, 1er-22 mars 1658 : « L'homme, dit Guy Patin dans un accès de désespoir classique emprunté à Pline, l'homme est un misérable animal à qui tous les éléments font la guerre. »

2. *Histoire des pestes et des épidémies*, par le docteur anglais Edw. Bascome, 1851.

sabotiers de Sologne le tinrent assiégé lui et ses archers, et bouchèrent si bien toutes les avenues qu'il ne pouvait lui venir ni provisions, ni secours. « On dit, ajoute Guy Patin, que ce désordre irait bien loin, s'ils avaient un chef de remarque... Il y a aussi du bruit en Normandie [1]. » Les financiers sont des ponx maigres qui s'engraissent de la substance des pauvres. Il y a grand bruit à Orléans : la populace et les faubourgs sont émus, et malgré toute la force de la ville, et nonobstant la présence du duc d'Orléans qui s'en est sauvé, ils ont pillé trois bateaux chargés de sel. On dit que ce mal ira bien loin et s'agrandira fort... le bruit et le désordre continuent dans Orléans, les dernières lettres portent qu'on y a pillé jusqu'à sept bateaux de sel. . On recommence à parler de quelques mouvements de la noblesse en Normandie, Poitou, Saintonge et Bretagne, lesquelles jointes ensemble peuvent faire un parti considérable. »

Avec la misère recommencent les désordres : en 1659, Ribemont reçoit encore des gens de guerre toujours aussi incommodes. « Les soldats ne laissaient pas de se faire traiter et de gourmander leurs hôtes afin de les faire chanter et de plumer la poule sans crier; au reste chacun sait le proverbe, ajoute le pauvre bénédictin, qui dit que personne n'est plus foulé que l'hôte et celui qui met la nappe. » Les plus tristes nouvelles arrivent du domaine, le maréchal de l'Hôpital écrit à Mazarin que tous les bois de la principauté de Château-Regnauld « sont abattus à blanc et qu'on n'y a pas laissé un seul baliveau ; » qu'au lieu de faire les coupes par six cents arpents et de bois de dix-huit ans, on a tout dévasté sans garder aucun ordre ; tout le revenu du domaine s'en va à rien, et cela par un procédé bien simple :

« En 1659, le major de Charleville et un officier de la garnison nommé Coulteau se sont rendus adjudicataires des sous-fermes du domaine dans les cinq villages de la principauté de Charleville ; un habitant enchérissant sur ces officiers de deux cents livres pour une

1. *Histoire de Chartres*, par de Lepinois. — Chartres était elle-même accablée d'impôts, dit le même historien; Lettre de Guy Patin, 18 juin.

des moindres sous-fermes, aussitôt que le pauvre homme fut arrivé chez lui, ils lui envoyèrent des soldats de la garnison vivre à discrétion, qui le battirent fort bien et lui enlevèrent tout son lard et sa bière, ce qui épouvanta tellement les autres qui étaient dans le dessein d'enchérir qu'ils abandonnèrent au major et à l'officier les sous-fermes, » le paysan fut même obligé de se départir de son adjudication [1].

Le commerce, qui avait repris un instant, retomba dans les catastrophes et la stagnation.

« Les marchands ne parlent plus ici que de banqueroutes ; outre M. Cramoisy le libraire, le roi de la rue Saint-Jacques, dont la banqueroute est de plus de 400,000 livres (environ 1,200,000 de nos jours), il y en a eu ici trois grandes depuis huit jours, une autre hier ; on parle encore d'un nommé Leblanc et de quelques autres *levioris armaturæ*. Les marchands tiennent pour certain que Abyssus Abyssum invocat (l'abîme appelle l'abîme) et que d'autres s'ensuivront [2]. Guy Patin nous parle aussi de grèves des ouvriers en bâtiment : « Les maçons et tels ouvriers de bâtiment ont tâché de faire sédition, laquelle eût été à craindre, tant elle était grande, mais on en a pris prisonniers par arrêt de la cour ; on croit que le danger en est passé »

A Lyon, disent les *Documents* de M. Péricaud, le consulat est obligé, en 1655, de défendre aux ouvriers toute assemblée sous quelque prétexte que ce soit, tant les fréquentes réunions qu'ils tiennent semblent préjudiciables à la tranquillité publique. En mars 1657, la misère est telle que les Ursulines sont sans pain ni vin, ni moyen d'en avoir. Elles présentent une requête au Parlement de Paris, qui ordonne que chacun des parents de ces religieuses paierait chaque année, de six mois en six mois, pendant six années consécutives et par avance, la somme de cent livres pour la nourriture de chacune d'elles. »

L'année 1659 ne fut pas plus heureuse : cet hiver compte parmi les hivers très-rigoureux : tout le bétail blanc

1. Arch. imp., ms. KK, 1074.
2. Guy Patin, Lettres du 5 juillet, 13 août 1658, 8 juin 1660.

mourut n'ayant, à cause de la neige, pu sortir de la bergerie pendant trois mois. En Brie, en Champagne, en Bourgogne, etc., les vignes et les seigles furent gelés le 24 avril ; Guy Patin confirme ce détail du journal de Lecourt : « Il n'y eut pas de vin en 1659. » L'hiver de 1660 fut tout aussi dur et le pain très-cher : « La nielle fut si considérable, que le pain valut trente livres le setier [1]. »

Et cependant, malgré ces souffrances que nous n'avons fait qu'esquisser, qu'indiquer en courant, à la cour on ne songeait qu'aux fêtes, aux plaisirs ; le jeune et brillant

4. Ms. Lecourt *apud* Bourquelot, *Histoire de Provins;* Michelin, *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne.* — Où donc se trouvaient alors les éléments de prospérité publique autorisant à frapper en l'honneur de Louis XIV une médaille avec ce mot : *Serenitas?* Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire et qu'on force les monuments et l'airain à transmettre à la postérité la plus éloignée les mensonges de la flatterie. Heureusement à côté du mensonge on trouve la vérité : dans la collection des gravures de la Fronde, au cabinet des Estampes, collection Fontette, que nous avons déjà plusieurs fois ouverte devant nos lecteurs se trouve une vieille gravure dont l'aspect nous a saisi et profondément ému. Tout fait croire que c'est plutôt une image allégorique que la représentation d'un fait réel, dont, à notre connaissance, aucun témoignage du temps n'a parlé... le dessin représente un immense désert semé d'ossements de morts, des débris de tout âge, grands et petits; au milieu, un énorme animal efflanqué, que la légende qualifie de hyène, sa langue sanglante pend encore hors de sa gueule, de ses griffes d'acier il entre'ouvre, déchire la poitrine d'une femme morte, comme s'il voulait lui manger le cœur. Les cheveux épars, les mains crispées, les vêtements en désordre de la malheureuse annoncent une longue lutte; mais le vainqueur est là, la patte sur ce corps que la vie semble avoir quitté pour toujours. N'est-ce pas là l'image sensible et vraie de ce pauvre pays, qu'un pamphlet de la Fronde a si bien décrite :

« France, qui n'a plus rien que l'ombre de toi-même,
Squelette décharné qui n'a plus que la peau,
Cadavre infortuné près d'entrer au tombeau...
. . . . . .
Champs jadis si féconds changés en cimetière. »

M. Michelet a bien rendu aussi ce même sentiment : « Un froid mortel saisit... plus d'hommes et pas même de morts... Un grand désert! »

escadron des nièces de Mazarin, était venu encore augmenter le nombre des héroïnes que la galanterie du roi et des courtisans fêtait à l'envi : on sait la passion de Louis pour plusieurs des nièces de son ministre et surtout pour Marie Mancini. A l'imitation du maître, toute la noblesse et une partie de la ville se plongeaient sans retenue dans les plaisirs; comme après toutes les époques de crise, il y eut un moment de folie. Guy Patin nous apprend, à l'occasion de la mort de mademoiselle de Guerchi, que les vicaires généraux de Paris vinrent se plaindre à M. le premier président que, depuis un an, 600 femmes, de compte fait, se sont confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit, et qu'ils y ont particulièrement pris garde sur l'avis qu'on leur avait donné. On fut obligé de publier à ce sujet des monitoires dans toutes les paroisses [1].

A la vue de cette misère renaissante, que faisait saint Vincent de Paul? Ce vieillard de 83 ans, âge de l'égoïsme, de l'amour du repos, croit-il que ses jours sont suffisamment remplis et qu'à son tour il peut goûter le calme? Non. Sa charité active va encore intervenir.

En décembre 1655, par suite du refroidissement général de la charité, les *Relations*, cette publication dolente et monotone, ont dû cesser; on ne les revoit plus, mais on voit reparaître une seconde édition de l'*Aumône chré-*

1. Mademoiselle de Guerchi avait été séduite par le duc de Vitry, elle se fit avorter et mourut des suites de cette opération; le curé de Saint-Eustache refusant de lui donner la sépulture, on porta son corps dans l'hôtel de Condé et on le mit dans la chaux vive, afin de le consumer plus tôt et qu'on ne pût constater le crime si on en venait à une visite. La sage femme Constantin, complice de cette faute, fut condamnée à être pendue et étranglée après avoir subi la question, et fut exécutée à la croix du Trahoir. Le poëte Henault fit sur cette triste affaire le sonnet connu sous le nom de l'*Avorton*.

tienne, « motivée, dit la préface, sur les circonstances.[1] » C'était donc une demande tout à la fois timide et pressante de toute l'autorité des grands docteurs de l'Eglise qui, par leur insistance, font presque un précepte, un dogme du conseil évangélique. Avec quelle chaleur, quel feu ne doit-il pas solliciter la bienfaisance des *Dames de Charité*. Trop tôt, hélas! dans la dernière assemblée générale de charité (11 juillet 1657), Vincent abandonnant son langage d'humilité ordinaire, les avait louées comme d'une tâche terminée, et exalté cette œuvre si extraordinaire de femmes qui soignaient, chauffaient, habillaient et nourrissaient un royaume entier. « La Providence s'est adressée à quelques dames de Paris; cela ne vous semble-t-il pas singulier et nouveau? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays. » La correspondance de Vincent montre que, malgré le bon vouloir de ses auxiliaires, leurs ressources sont diminuées, presque épuisées; qu'elles ne peuvent rien. Un des missionnaires songe alors à écrire au roi et demande conseil à son supérieur. La réponse du saint nous a paru curieuse :

« Quoique le roi ait fait espérer quelque aumône, on ne tient pourtant rien, parce que les rois promettent facilement, mais ils oublient (*encore plus facilement,* mots effacés, mais parfaitement lisibles sur l'original) d'accomplir leurs promesses, à moins d'avoir des personnes à leurs pieds qui les en fassent ressouvenir souvent. Or nous n'en avons pas ici qui aient assez de charité pour les pauvres et de liberté vers Sa Majesté pour leur procurer du bien. Il y a quelques années que madame la duchesse d'Aiguillon n'approche pas la reine pour lui en parler, et nous ne savons à qui recourir... Le bon Dieu vous veuille bien garder d'écrire à Leurs Majestés pour aucun établissement de missionnaires, ce serait assez de cela pour leur donner lieu de se moquer de vous et de nous. Ces œuvres ne se font pas en les demandant aux hommes, mais

1. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède ces deux éditions.

en représentant à Dieu les besoins des pauvres, afin qu'il ait agréable d'y remédier. »

Tous ses appuis ordinaires manquant à la fois, Vincent dut probablement songer dans cette détresse publique à la charité publique et faire en quelque sorte un pendant des premières *Relations* sous un autre nom. C'est à ce moment, nous le croyons, et non pas en 1652, comme le pense l'abbé Maynard, ni en 1662, comme l'a fait M. P. Clément, qu'il faut placer les placards charitables que le savant auteur de l'*Administration de Colbert* a le premier trouvés et publiés. Le traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, pouvait faire croire qu'avec la guerre allaient cesser les maux du pays; malheureusement la France avait été trop radicalement ruinée pour que deux ou trois mauvaises années de récolte ne se fissent pas rudement sentir, et ne devinssent une véritable calamité nationale : aussi le premier placard est-il fait pour détromper l'opinion publique... il est intitulé : *Discours sur la conclusion de la paix*, et doit être probablement de la fin de 1659 ou des premiers mois de 1660.

« Il n'est pas encore temps de s'arrêter dans le chemin de la miséricorde et d'abandonner une si sainte entreprise; il faut encore quelques nouveaux efforts pour cet hiver; il faut se rehausser par une charité nouvelle... les vignes et les seigles ont gelé en Champagne, les fourrages sont si mauvais qu'ils ont causé la mort à la plupart des bestiaux; la récolte des blés n'a pas été abondante en Picardie; la calamité qui règne par tous ces lieux-là excède sans exagération celles des années précédentes (1656-57), où nos armées faisant leur séjour en Flandres, ils n'avaient qu'à en souffrir les passages. Il est donc de la dernière nécessité de ne pas refuser à ces pauvres affligés *ce dernier soulagement*... Les pauvres des provinces ont vécu avec beaucoup de peine durant les premiers mois de l'hiver, se servant du peu qu'ils avaient recueilli; maintenant ils n'ont plus rien. On écrit à Paris de tous côtés leurs misères extraordinaires et particulièrement celles de Bourgogne, de Picardie, de Lorraine, du pays Messin (Metz) et de l'Angoumois.

« Les personnes de probité qui ont visité ces provinces ont à peine trouvé des maisons où il y eût du pain, et c'est une chose fort rare d'y voir un drap et une couverture ; les sains et même les malades ne sont couchés que sur la paille, qu'on ne voudrait pas faire servir à mettre sous les animaux ; ils ne sont couverts que de leurs pauvres haillons. La misère est très-grande aux environs de Paris : à Villers le Bel, les pauvres courent aux bêtes mortes qu'on jette à la voirie et se disputent avec les chiens à qui en aura un morceau, ce qui les a fait presque tous malades... On a tâché de leur procurer quelque petite assistance ; mais la misère est si grande et les charités si refroidies que l'on se voit avec douleur dans l'impuissance de secourir ces pauvres abandonnés. »

Et comme les *Relations*, le placard finit en priant d'adresser les charités aux mêmes dames et quelques nouvelles : mesdames de Nicolaï, de Miramion, *Brice*, *Chevalier*, mademoiselle de Lamoignon.

Ce premier avertissement fut bientôt suivi d'un second qui est daté du carême de 1660 et porte pour titre : *Réflexions sur les misères du temps* (quatre pages).

« Il arrive tous les jours tant de cas étranges et en tant de divers endroits qu'il faudrait un livre pour exprimer l'affliction générale. Nous vous dirons seulement que de 200 personnes qui seront dans un village, il faut faire état que 180 n'ont qu'un morceau de pain, lesquels sont réduits à languir, les autres à voler et quelques-uns à la rage et au désespoir, et tous à la mort inévitablement, si on ne les secoure promptement. On peut assurer que plus de 10,000 sont morts de nécessité dans le Maine, la Touraine, le Blaisois, le Perche et ailleurs ; environ 30,000 languissent misérablement et s'en vont les uns après les autres ; il faudrait 10,000 livres par semaine seulement pour les empêcher de mourir de faim, tant les vivres sont chers ; combien plus en faudrait-il pour les fortifier un peu ! Il est de la dernière obligation de leur conserver la vie à tous autant qu'il est en notre pouvoir, si nous ne voulons être coupables de leur mort ; et il est nécessaire d'en mettre le plus possible en état de travailler, pour cultiver les terres en friche et les campagnes désertes ; autrement les villes, qui ne subsistent que par le travail et la moisson des laboureurs, manqueront de vivres ; et l'on doit craindre qu'après la faim, *la peste, qui n'épargne personne* et qui s'engendre de la mauvaise nourriture, ne vienne ravager Paris. »

On est obligé, on le voit, d'effrayer les esprits pour ra-

mener dans les cœurs la charité éteinte par cette longue misère. « Au nom de Dieu, faites, dit l'écrivain en terminant, un effort pour prévenir ces malheurs; ouvrez votre bourse aux pauvres moribonds, empruntez, engagez, etc. » Toujours les mêmes adresses pour les aumônes.

Pour achever d'émouvoir les cœurs, viennent les espèces de relations détaillées; l'une est intitulée : *Réflexions sur ces paroles de J. C. : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous. »*

« Il y a obligation de conscience de vous représenter de nouveau la famine qui est dans quelques provinces... En Berri, la pauvreté est inconcevable, et elle augmente à mesure que les aumônes diminuent; elles ont été trop courtes jusqu'à présent pour des besoins si grands et si pressants. On a trouvé dans deux paroisses quatre personnes mortes de faim et presque tous sont dans le même danger... les plus accommodés mendient. On leur a distribué quelques semences, mais plusieurs, pressés par la faim, les ont mangées; la plupart des terres sont en friche, il faut qu'ils meurent si on ne les nourrit au moins jusqu'à la moisson de la semence qu'on leur a donnée. Rien n'est plus pitoyable que de voir ces pauvres; ils ont des visages secs, livides et pâles comme des morts. La noblesse s'en va être aussi réduite à l'aumône et déjà plusieurs la demandent, et les maisons religieuses se ressentent fort aussi de cette disette générale... Les gens de bien qui visitent les pauvres chez eux assurent que la misère est extrême, ils sont prêts à donner leur sang et leur vie pour cette vérité. Plusieurs endroits du Poitou sont dans la même indigence, les habitants vivent d'herbages comme les bêtes, et si quelques-uns ont un peu de pain, il n'est que de son ou de noix... Il s'est trouvé un gentilhomme de fort bonne maison qui a été contraint à demander part à ces distributions charitables pour lui, sa femme et six enfants; il y avait trois jours qu'ils n'avaient vu de pain, et était dans le désespoir de l'extrémité où il avait appris que la nécessité avait réduit une de ses filles, et cherchait à se mettre en service pour s'empêcher de mourir de faim. Quant à la Beauce, qui était autrefois un des greniers de Paris, elle est maintenant en divers endroits sans pain, et sans espérance de rien recueillir en plusieurs lieux... On a depuis peu visité 56 villages du Gâtinais où l'on a trouvé plus de 800 familles qui font 2,500 personnes dans une extrême pauvreté, le tiers de leurs maisons sont comme des crèches de Bethléem... Celui qui leur apporte des secours dit qu'il n'est pas croyable combien ils

estiment un petit morceau de pain d'orge... Or sus, chrétiens, si vous avez la foi, faites-en les œuvres, n'attendez pas qu'il meure des pauvres, de crainte que vous n'en soyez coupables, comme dit saint Ambroise : « *Tu ne l'as pas assisté, tu l'as tué...* »

Vient une quatrième pièce charitable : « *Avis aux fidèles sur les nécessités et misères extrêmes de plusieurs provinces.* » Les titres changent, mais les récits ont toujours quelques points de ressemblance.

« Les dernières *Relations* du Berri font frémir (le mot de Relations qu'ils évitaient de reproduire comme un argument usé, revient involontairement) ; dans les paroisses que l'on a visitées qui sont les plus grandes et les meilleures, l'on n'a pas trouvé dans 10 maisons du pain, et il y a des paroisses de 200 feux où l'on n'a trouvé que deux maisons qui eussent du pain, encore était-ce du pain de pelure et d'écorce de noix, et l'on a rencontré un nombre extraordinaire de familles qui sont des semaines entières sans voir ni manger de pain, vivant d'herbes et de racines, les faisant bouillir avec de l'eau toute pure ou avec quelques morceaux de bêtes mortes quand ils en trouvent dans la campagne, les déterrant même lorsqu'ils savent où on les a mises... En 15 paroisses on a trouvé jusqu'à 1,500 malades couchés sur la paille, dénués de tout secours. » — Des veuves et orphelins, des invalides, en grand nombre... « Dans les champs, contre les buissons, dans les bois et dans les rues, on ne voit que pauvres tout nus, languissants, qui se traînent comme de pauvres bêtes qui vont chercher des racines à manger et qui n'ont quasi plus qu'un soupir pour mourir... On trouve même des morts, entre autres un enfant de douze à treize ans que son père avait envoyé cueillir des herbes pour faire bouillir, et que l'on trouva mort de faim dans le champ, ayant déjà les yeux arrachés et mangés par les oiseaux et les bêtes. » Les personnes qualifiées elles-mêmes demandent l'aumône en cachette, plusieurs curés ont été contraints d'abandonner ne trouvant pas de pain et n'ayant pas de quoi subsister. »

Viennent enfin l'*Advis important* et le *Nouvel Advis important* sur les *misères du temps*, et la *Suite du Nouvel Advis important de l'état déplorable des pauvres du Blaisois et de quelques autres provinces*, donnés par M. P. Clément dans son *Histoire de Colbert*. Nous n'en citerons

rien, parce que ces pièces, maintenant très-connues, se trouvent aussi dans l'excellente *Histoire de l'Assistance* de M. Monnier; d'ailleurs elles n'ajoutent que peu de détails à ceux des pièces précédentes.

Ces pièces ne sont pas datées ; nous croyons qu'on doit les rapporter à 1660, comme suite naturelle de celles que M. Clément ne connaissait pas et que nous avons données précédemment : ces pièces ne parlent absolument que des provinces du centre, et on sait que ces régions furent de 1658 à 1660 fort éprouvées par la famine, et que le mal alla jusqu'à pousser la Sologne à la révolte. Nous n'admettons pas, comme l'a cru M. l'abbé Maynard, qu'elles soient de 1652, en pleine Fronde, car les gens de guerre ne sont pas même mentionnés. Or 1652 était l'année où les armées du roi et de la Fronde traversaient et retraversaient sans cesse ces contrées, et pas une seule plainte ne s'élève dans ces pièces contre leur indiscipline et leurs pilleries, nous les connaissons trop pour admettre ce silence.

Leur vraie date est, nous le croyons, la disette de 1660 et non celle de 1662. Ces documents d'ailleurs sont les dernières de ce genre que rencontre l'historien du paupérisme dans ses recherches. Comment se seraient-ils renouvelés en 1662 après la mort de l'ardent apôtre de la charité ? Vincent de Paul s'éteignit le 27 septembre 1660, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, en appelant la bénédiction de Dieu sur toutes ses œuvres charitables [1]. Plus encore peut-être que dans l'oraison funèbre de Henri de la

1. Recueil Thoisy, *Mat. ecclésiastiques*, t. XIV, 3e série, et Hôpitaux, t. Ier; bibl. imp. et bibl. de l'Arsenal, Recueil de pièces imprimées, 1675 *bis* (Jurisprudence); P. Clément et Alex. Monnier. Sur la mort de Vincent de Paul, voir Loret (Lettres du 2 oct. et du 27 nov. 1660).

Tour, évêque du Puy, l'éloge du citoyen se trouve dans un mot de de Lamoignon : directeur de l'assistance publique au nom du gouvernement, comme premier président, depuis 1658, il avait pu apprécier par lui-même pendant ces deux terribles années la charité du prêtre qu'il connaissait si bien de réputation par les récits de sa mère et de sa sœur : « Toute la France, écrit-il à propos de cette triste nouvelle, a perdu en la mort de M. Vincent, et j'ai, en mon particulier, beaucoup de sujets d'être sensiblement touché d'une si grande perte. » « Les pauvres, dit de son côté la reine mère, viennent de faire une grande perte. » Cette douleur générale, dont nous pourrions rapporter cent autres témoignages (le prince de Conti, la reine de Pologne, l'ancien général des galères devenu le P. oratorien de Gondi, etc.), prenait sa source dans le découragement général qu'éprouvait la société tout entière à la vue de ce paupérisme persistant, endémique, et toujours plus envahissant; sentiment dont il existe une traduction naïve : la *Légende du bonhomme Misère*. qui, nous le pensons, doit dater de cette époque, et par laquelle nous finirons cette longue et triste étude :

Un jour deux pauvres voyageurs arrivent trempés jusqu'aux os dans un village. Après avoir vainement demandé l'hospitalité à un riche bourgeois du lieu, ils sont conduits par une misérable lavandière, qu'ils rencontrent lavant son linge au bord d'un ruisseau, chez un paysan, le *Bonhomme Misère*. Malgré son extrême pauvreté, celui-ci les reçoit du mieux qu'il peut, et veut même leur céder pour coucher l'unique botte de paille qu'il possède. Au moment du départ, les deux voyageurs, qui ne sont autres que saint Pierre et saint Paul, disent à leur hôte généreux de faire un souhait, dont ils demanderont l'ac-

complissement à Dieu. Or Misère avait pour tout bien un poirier « qui fournissait seul presque la moitié de la subsistance de ce bonhomme. » Le jour même où il avait reçu les illustres voyageurs, Misère était tout chagrin d'avoir trouvé son arbre dépouillé de ses plus beaux fruits : « Je ne demanderais, dit-il, tout en proie à son chagrin, rien autre chose au Seigneur, sinon que tous ceux qui monteront sur mon poirier y restassent tant qu'il me plairait, et n'en pussent descendre que par ma volonté. » Après une courte oraison des bienheureux apôtres, le souhait de *Misère* est exaucé. Bientôt le voisin, méchant et larron, qui volait les poires, est pris; Misère, vrai bonhomme dans toute l'acception du mot, le laisse partir, après s'en être moqué, avec les fruits dérobés, en lui disant seulement : « Allez, voisin, et n'y retournez plus. » Bien des années après Misère a vieilli : la Mort, avec sa faux, entre un soir dans la cabane du pauvre paysan et lui ordonne de partir. Misère qui, comme le bûcheron de La Fontaine, malgré ses souffrances tient à la vie, songe à user de stratagème pour obtenir du répit, et prie la Mort d'aller lui chercher une poire sur l'arbre où, cassé comme il est, il ne peut grimper. La Mort, qui ce jour-là est de bonne humeur, monte à l'arbre et se trouve prise au piége : il faut composer, et, pour redescendre, elle promet à *Misère* de ne venir le prendre qu'au jour du jugement dernier. D'où il résulte que Misère « restera sur la terre tant que le monde sera monde. »

M. Champfleury, qui vient de rééditer ce petit chef-d'œuvre de littérature populaire, hésite sur l'origine et sur la date de sa publication : pour nous, nous croyons que cette légende est d'origine française. C'est bien le paysan de notre pays, le Jacques *Bonhomme*, si patient et

si bon, qu'une injustice et une cruauté de plusieurs siècles n'ont encore pu lasser; une triste résignation perce seule dans le récit. Tant que durera ce régime administratif dont il ne peut apercevoir ni prévoir le terme, il n'ose espérer la fin de ses maux[1], et il s'efforce d'en rire; il y a plus de tristesse que d'amertume, plus de mélancolie que de haine dans ces lamentations. C'est bien l'opinion qui doit ressortir de notre étude.

La plus ancienne édition qu'on connaisse de cette légende, publiée à Troyes chez la *veuve de Jacques Oudot et Jean Oudot fils*, remonte à 1719, au milieu des misères de la Régence de Louis XV, six mois avant la terrible peste de Marseille. D'après certains indices qu'il a trouvés, M. Champfleury présume que cette légende avait dû faire partie de la collection de *Nicolas Oudot* dès 1665. Ce fait est capital pour nous; les petits-fils recommencent dans les terribles années de la régence de Louis XV ce que leur grand-père a dû publier pendant l'époque non moins malheureuse de la régence de Louis XIV. D'où pouvait

1. Tel devait, en effet, être le sort du peuple français sous l'ancien régime; ce régime eût-il duré encore un siècle, le discours de Mgr La Fare, cette condamnation de l'ancienne monarchie, prononcée à son dernier jour par un de ses plus ardents défenseurs, eût toujours été vraie : « Sire, le peuple sur lequel vous régnez a donné des preuves non équivoques de sa patience... C'est un peuple martyr, à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtemps. » Ce langage fut tenu en chaire, au roi, en présence de toute la cour, de tous les députés du royaume, le 4 août 1789, à la cérémonie religieuse de l'ouverture des États généraux. Nous n'avons retrouvé ce discours dans aucune histoire de la Révolution : ces paroles ne peuvent être suspectes dans la bouche de Mgr de La Fare, qui, à l'assemblée constituante, se montra un des adversaires les plus opiniâtres des réformes, émigra dès le commencement de 1791, fut pendant les vingt-quatre années d'exil chargé de la correspondance des Bourbons, ne rentra en France qu'en 1814 pour être comblé d'honneurs, comme un des plus fidèles du parti, devint cardinal-archevêque de Sens, aumônier de la duchesse d'Angoulême, fut choisi pour prononcer le discours au sacre de Charles X, etc.

provenir cette publication, si ce n'est du centre de cette province de Champagne, si malheureuse, de Troyes? Ajoutons que déjà en 1649 avait paru un livre où la Misère est personnifiée : « *Avis, remontrance et requête de huit paysans composé par Misère et imprimé en calamité.* » (Voir p. 146.) Cette personnification ne serait-elle pas l'idée première de notre légende? Une des nombreuses variantes de cette légende, que vient de publier M. Charles Deulin dans le *Journal pour tous* (23 novembre 1861), place l'événement dans le bailliage de *Condé* sur l'Escaut. N'est-ce pas là un nom significatif, qui se rattache d'une manière terrible à notre époque, et vient encore à l'appui de notre conjecture sur la publication du *Bonhomme Misère* pendant la Fronde, dont elle est un reflet, comme l'œuvre de Callot.

FIN.

TABLE DES MATIERES

Préface.....

CHAPITRE PREMIER.

Si l'art, comme la littérature, est l'expression de la société, Callot doit être regardé comme le véritable artiste de la première moitié du dix-septième siècle..... 1

CHAPITRE II.

Situation des provinces sous la fin du ministère de Richelieu jusqu'à la Fronde, de 1636 à 1648 : Picardie, Champagne, Bourgogne, Lorraine, Auvergne, Languedoc, Marche, Bourbonnais, Ile-de-France, etc. — Ce qu'il faut lire dans le blanc, dans les entrelignes des anciens historiens; témoignages inédits des contemporains et documents officiels de l'administration. — Budgets des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité en 1640 et 1644..... 14

CHAPITRE III.

Système économique de l'ancien régime. — Causes multipliées du paupérisme : organisation fâcheuse de la propriété foncière. — Comparaison entre le revenu et les produits de la terre depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.—Redevances féodales, ecclésiastiques; impôts royaux sur la terre. — Impôts des aides ou des boissons. — Entraves apportées à l'industrie par l'excessive réglementation. — Les ordonnances de la Gabelle sont une véritable déclaration de guerre à la société. — Les trois ennemis du paysan, la bête fauve, le mendiant, le soldat..... 52

CHAPITRE IV.

Heureux commencements de la Régence d'Anne d'Autriche. — Son ignorance incroyable en administration fait de cette époque l'âge d'or des courtisans. — Vraie cause de la Fronde : lutte contre le *ministériat;* chacun veut conserver ses priviléges. — L'administration d'Émery et de Mazarin est une chasse à l'argent. — Démêlés avec le Parlement qui, dans la chambre de Saint-Louis, entreprend la réforme de l'État. — La victoire de Lens inspire des mesures audacieuses à Anne d'Autriche. — *Te Deum* et Journée des barricades. — Curieuses relations. — Vrai rôle du coadjuteur, tiré d'un sermon prononcé par lui la veille des barricades. — Mobilité politique de Condé. — Déclaration du 22 octobre..... 76

CHAPITRE V.

Fuite de la cour à Saint-Germain. — Situation morale du Parlement. — La Fronde, bourgeoise et parlementaire à son origine, glisse bientôt dans les mains de la noblesse. — Appréciation du rôle de l'aristocratie féodale; son influence dans les provinces sur la conduite politique des populations : Bourgogne, Languedoc, Normandie, Provence, Guyenne, Anjou, Poitou, Picardie, etc. — Caractère de la première Fronde à Paris. — Paix de Rueil ou de Saint-Germain..... 96

CHAPITRE VI

Les *Mémoires* ne donnent pas la véritable histoire de la Fronde. — Contradiction entre les *Mémoires de madame de Motteville* et les documents au sujet du sort de Paris et des environs pendant la première Fronde. — Lettres de la mère Angélique Arnauld. — Interruption du commerce de la foire Saint-Germain, du service des postes; remises des loyers aux locataires. — Journal de Lehault; enquêtes recueillies par M. Ed. Fleury; documents de la Champagne. — Les trois grands ravageurs de la première Fronde : Erlach, Digby et le prince de Condé. — Erlach n'a pas mérité sa réputation de férocité. — Misère et cruautés en Anjou, en Normandie; lettre curieuse du comte d'Harcourt, gouverneur de la province; bilan de cette *guerre pour rire* en Normandie; désastres en Provence, en Languedoc, en Guienne; appauvrissement général du Lyonnais et du Dauphiné, qui cependant sont restés étrangers à la Fronde. — Détresse de la cour..... 125

CHAPITRE VII.

La paix de Saint-Germain n'est qu'une trêve. — L'*Union* des Parlements persiste, la noblesse se retire en province; mécontentement des bourgeois de Paris, causé par l'absence du roi. — État précaire de l'autorité royale, prouvé par trois lettres du chancelier Séguier et de Mazarin. — Retour de la cour à Paris (18 août 1649). — Insolence de Condé; son traité avec Mazarin. — Désarroi complet des finances par suite de la contrebande du sel, qui se fait au son du cor et sous la protection des canons des faux-sauniers. — Pillage des bois de l'État. — La banqueroute des fermiers des gabelles amène la suspension du payement des rentes. — Réunion des rentiers à l'hôtel de ville; troubles dans Paris. — L'insolence de Condé augmente encore et amène son arrestation (18 janvier 1650). — Une partie de la noblesse provinciale embrasse sa cause. — Il est abandonné du peuple de Paris, du Parlement, de la Normandie, de la Bourgogne, à l'exception de Seurre, qui est assiégé et pris par le roi. — La princesse de Condé relève le drapeau des princes et commence la seconde Fronde. Différence de la Fronde parlementaire et de la Fronde aristocratique..... 154

CHAPITRE VIII.

État de la Guienne pendant la lutte des Bordelais et du duc d'Épernon. — Dispositions de la noblesse du Midi favorables à la cause de Condé. — La princesse de Condé se retire à Montrond, dans le Berri; son séjour dans la vicomté de Turenne, chez M. de Bouillon, ruine le pays; son arrivée à Bordeaux. — Alliance de la noblesse française et de l'Espagne, à Bordeaux, avec la princesse de Condé; en Picardie, avec la duchesse de Longueville et Turenne. — Désastres en Picardie, en Champagne. — Le pillage des blés, approuvé par le cardinal Mazarin, qui l'érige en système pour l'approvisionnement des armées. — Détresse extrême des généraux et des troupes au dedans du royaume et au dehors..... 177

CHAPITRE IX.

Saint Vincent de Paul, par ses vertus, mérite d'être le « ministre de la charité nationale, le grand aumônier de la France. » — Son œuvre rappelle en grand l'œuvre de saint Séverin au cinquième siècle. — État du catholicisme français à l'époque de saint Vincent de Paul. —

Un triple mouvement amène la renaissance religieuse du catholicisme au XVIIe siècle. — Saint François de Sales, Bérulle, Saint-Cyran et saint Vincent de Paul en sont les apôtres. — Portrait de M. Vincent. — Sa jeunesse est l'apprentissage de toutes les misères. — Précepteur chez M. de Gondy. — Curé de Châtillon, il fonde les *Charités*. Réquisitoire du lieutenant criminel de Beauvais pour exercice illégal de charité. — Désordres dans la gestion de la charité hospitalière par le clergé avant saint Vincent de Paul. — Élément laïque introduit par le saint pour la surveillance des associations charitables. — Vincent aumônier général des galères. — Fondation de la congrégation de la Mission ou des Lazaristes. — Enfants trouvés. — Vieillards secourus. — Son association avec madame Legras. — Établissement des Filles de la charité..... 203

CHAPITRE X.

Saint Vincent de Paul n'a pas eu l'initiative de cette assistance publique. — Page inédite de l'histoire de Port-Royal. — Le Janséniste Maignart de Bernières, maître des requêtes, est le précurseur de Vincent de Paul dans cette œuvre de bienfaisance. — Les *Relations* de la misère de septembre 1650 à 1656. — Antoine Lemaistre n'est que l'éditeur de l'*Aumône chrétienne;* Saint-Cyran en est l'auteur. — Caractère janséniste et parlementaire de ce premier élan. — La charité gagne les mondains Maucroix, Godeau. — Élan général de charité. — Rôle du protestantisme dans cette crise nationale. — Tolérance religieuse de Vincent de Paul. — Intervention politique et charitable de Vincent dans les troubles de la Fronde. — Avec son armée charitable des Missionnaires et des Filles de la charité, il se substitue à l'œuvre janséniste et parlementaire. Louis XIV abandonne par impuissance à Vincent de Paul la tâche glorieuse de réparer les maux du pays. — Ordonnance royale. — Correspondance officielle de Vincent avec diverses municipalités de Picardie, de Champagne, d'Ile de France. — Passeport signé de son nom à ses ouvriers charitables. — Une correspondance officielle lui donne le nom mérité de *Père de la patrie*..... 224

CHAPITRE XI.

La misère n'est pas particulière à la Picardie et à la Champagne. — La peste sévit dans la France entière : détails sur Rouen, Dreux, Paris, le Languedoc, le comtat d'Avignon, la Provence, etc. — Beau rôle du corps médical à cette époque. — Ruine du commerce en Provence, en

Languedoc, dans le Nivernais, etc. — Souffrances de l'Anjou, du Poitou, du Berri, du Bourbonnais, du Limousin, du Languedoc, de la Provence, de la Guienne. — Correspondance curieuse des dames de Paris et de Bordeaux. — Paix de Bordeaux (octobre 1650)..... 253

CHAPITRE XII.

Réconciliation des deux Frondes. — Délivrance des princes; fuite de Mazarin. — Joie causée par la liberté de Condé en Guienne et en Bourgogne. — Le bon accord est bientôt détruit par la rivalité du duc d'Orléans et de Condé. — Retraite de ce prince à Saint-Maur; son départ pour le Berri, après la majorité du roi, est le signal d'une nouvelle guerre civile. — Efforts impuissants des missionnaires de saint Vincent de Paul contre la misère en Picardie et en Champagne. — Lettre collective de Fabert et de trois chefs d'armée protestant contre les excès des soldats. — État de la Normandie, de la Bourgogne, du Nivernais, d'Abbeville. — Arrêts inutiles du Parlement pour remédier au mal. — Inondations générales ou *année du déluge* (1651). — Cherté des blés. — Budget de l'Hôtel-Dieu en 1651. — Plaisirs de la cour..... 273

CHAPITRE XIII.

Correspondance de Condé et du Parlement de Bordeaux. — La cour va dans le Berri. — Ruine de cette province. — La cour s'établit à Poitiers. — Situation respective du parti royal et du parti des princes. — Ruine de Saintes, de Tonnay-Charente, de Taillebourg, etc. — Fureur du Parlement de Paris à la nouvelle du retour de Mazarin. — Marche rapide du cardinal à la tête d'une armée qu'il a levée par les conseils de Fabert (décembre 1651). — Négociations avec Turenne. — Le tiers parti. — Arrivée de Mazarin à Poitiers. — Dispositions du clergé, de la noblesse. — Rohan prend parti pour la Fronde et entraîne Angers. — Siége de cette ville. — Ruine de l'Anjou. — Revers de Condé à Miradoux, à Agen. — Triste preuve des rivalités provinciales : ruine de Langon. — Le parti royal se rétablit en Provence par madame Venel. — Désolation du Languedoc..... 307

CHAPITRE XIV.

Mademoiselle s'empare d'Orléans. — Condé quitte la Guienne et vient prendre le commandement des troupes de la Fronde. — Combat de Bléneau. — Condé à Paris, accueil des Parlements. — Inquiétudes de

la cour. — Misère à Paris. — Condé organise une sorte de terreur. — Siége d'Étampes. — Pamphlets de la Fronde. — Singulier rôle du duc Charles de Lorraine en France. — Désordres de son armée. — Arrêt de surséance pour le payement des dettes des habitants de Champagne et de Picardie donné par le Parlement de Paris. — La misère de la noblesse. — Projet d'union de la noblesse pour y remédier. — Anarchie complète. — Statistique des registres de l'état civil à Arnay-le-Duc et à Verdun (Bourgogne); à Montcombroux et au Donjon (Bourbonnais); à Évreux et à Saint-André (Normandie); à Dreux (Orléanais); à Limours et à Forges-les-Bains (Ile de France).... 335

CHAPITRE XV.

L'union ne peut subsister entre le duc d'Orléans, Condé et Charles de Lorraine. — Charles traite bientôt avec la cour; levée du siége d'Étampes. — Tentative de la cour pour ramener la paix. — Les princes la font échouer. — Journée du 25 juin au Parlement. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Récit de l'incendie de l'hôtel de ville et du massacre de la municipalité, le 4 juillet, d'après de nombreux documents inédits. — Les contemporains sont unanimes pour en rejeter le crime sur les princes et principalement sur Condé. 374

CHAPITRE XVI.

Lettres de saint Vincent de Paul, de la mère Angélique, de la mère Agnès Arnauld sur la misère de Paris. — Prix des denrées. — Les plus bouffons, comme Loret, deviennent tristes en face de tant de maux. — Remise du loyer de Pâques 1652, accordé par le Parlement aux locataires de Paris. — Environs de Paris. — Étampes. — Les *aéreux*. — Les Missionnaires de Vincent et les Filles de madame Legras, « martyrs de la charité. » — État de la Brie. — Cet excès de misère amène la réaction dont l'abbé Fouquet est un des principaux instruments. — Rôle du clergé pendant la Fronde..... 402

CHAPITRE XVII.

Le massacre de l'hôtel de ville a rendu Condé maître absolu dans Paris désert. — L'effroi gagne le duc d'Orléans, et la réaction royaliste en profite pour relever la tête; le départ de Mazarin pour un nouvel exil fait éclater la mauvaise foi des princes. — La *paix* devient le cri général. — Le chanoine Le Prévost chef d'une nouvelle *Ligue* royaliste; texte de l'*association* que signaient les bourgeois. — Lettre impor-

tante de saint Vincent de Paul à Mazarin pour la paix et le retour du roi. — Broussel et Beaufort donnent leur démission de chefs de Paris. — Députations au roi. — Son retour au Louvre. — Bilan de la Fronde. — Misère de Paris; troisième remise des loyers aux locataires. — Sauf-conduits donnés aux prêtres et aux religieux pour une enquête sur les environs de Paris. — Le *Magasin charitable*..... 423

CHAPITRE XVIII.

Condé se fait condottiere et va s'établir en Champagne; misère de cette province, de la Picardie. — Détresse de la cour; lettres de Colbert et de Mazarin à ce sujet. — Circulaire imprimée de Condé pour forcer toutes les villes ou les villages de Champagne à lui payer contribution. Autre circulaire de Condé, qui autorise la maraude d'hommes par ses troupes. — Misère de la Bourgogne; le siége de Seurre est la ruine de la province. — Dettes de la Bourgogne. — La fin de la Fronde à Bordeaux rappelle la fin de la Fronde à Paris. — Complicité de Condé et de Conti avec l'*Ormée*. — Lettre de Mazarin au duc de Candale. — État misérable de la Guienne, du Languedoc et de tout le Midi. — Réaction parlementaire, bourgeoise et cléricale. — Soumission de Bordeaux (31 juillet 1653)..... 451

CHAPITRE XIX.

La Fronde ne finit pas avec le retour du roi ni avec la prise de Bordeaux; elle se prolonge longtemps. — L'adulation publique pour Louis XIV a trompé les historiens et la postérité. — Moralité déplorable de cette époque. — Nécessité de promener les *Grands Jours* dans toute la France dès les premières années de Colbert. — Les désordres de gens de guerre, même à Paris, continuent jusqu'à la paix des Pyrénées. — Lassitude des contemporains. — *Nouvelles à la main* tirées des archives anglaises. — La misère persiste dans les provinces. — Les *Relations*, interrompues deux fois, sont reprises et cessent par l'endurcissement général des cœurs en décembre 1655. — Compte rendu de la paroisse Saint-Sulpice; elle a déjà établi l'*assistance judiciaire* gratuite. — Paris, épuisé ou endurci, ne peut plus rien pour les provinces. — Correspondance de saint Vincent de Paul. — La mère Angélique nous apprend que les plus malheureux appartiennent aux classes moyennes; la mortalité générale et la nécessité ont donné des travaux assez bien rétribués aux artisans. — L'industrie cherche un instant à sortir de sa torpeur; statuts de corporations, maîtrises, établissements de fabriques, etc. — La misère vient de nouveau tout

anéantir. — Inondations épouvantables de 1658; mauvaises années en 1659 et 1660. — Budget des hôpitaux. — Assistance publique de l'État. — Une nouvelle publicité charitable; mais cette fois elle ne porte plus le nom de *Relations*, et se déguise sous toutes sortes de titres. — Vincent est toujours l'âme de ces œuvres. — Sa mort. — Légende du bonhomme Misère..... 486

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imp. PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

FEB 0 8 2008

FEB 2008

a39003 000361203b

CE HV 0265
.F45 1862
C01 FEILLET, ALP MISERE AU TE
ACC# 1144776